

# Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche édition 2001

## Directeur de la publication

Jean-Richard CYTERMANN

## Rédacteur en chef

Jean-Claude BRENOT

## Secrétaire de rédaction

Marc SAILLARD

## Maquette, impression

Imprimerie nationale

## Auteurs

François Ancel  
Virginie Andrieux  
Christian Berreur  
Monique Bonneau  
Jean-Paul Caille  
Christelle Chausseron  
Christian Cuvier  
Florence Defresne  
Marie-Laurence Delacourt  
Paulette Deroubaix  
Brigitte Dethare  
Bruno Dietsch  
Mireille Dubois  
Sébastien Durier  
Pierre Fallourd  
Laure Ferrait

Martine Gandon  
Isabelle Hatrisse  
Bernadette Hée  
Dominique Hérault  
Catherine Importuna  
Michèle Jacquot  
Martine Jeljoul  
Jocelyn Julienne  
Élise de Lacerda  
Clotilde Lixi  
Isabelle Maetz  
Claude Malègue  
Françoise Martinez  
Catherine Métalsi-Habri  
Martine Migeon  
Aline Pauron

Sylvaine Péan  
Pascale Poulet-Coulibando  
Philippe Raynaud  
Christine Rebière  
Caroline Renault  
Naghme Robin  
Thierry Rocher  
Bernadette Rousseau  
Michel de Saboulin  
Marc Saillard  
Véronique Sandoval  
Antoine Santolini  
Aude Tanniou  
Danièle Trancart  
Catherine Valette  
Mélanie Vanderschelden

Remerciements à Pierre Fallourd (Direction de la programmation et du développement)

ISSN 0761 3423

ISBN 2-11-092136-6

Le ministère de l'Éducation nationale souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction **partielle** est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

## Avant propos

Publié chaque année, *Repères et références statistiques* établit, depuis 1984, une description très détaillée du système éducatif français. Il propose en un seul volume un vaste ensemble d'informations précises, chiffrées, concernant tous les aspects du système éducatif et tous les niveaux de formation.

Il comprend, depuis 1999, un chapitre sur la recherche française, illustrant ainsi la vocation de la Direction de la programmation et du développement à travailler à la fois pour le ministère de l'Éducation nationale et pour le ministère de la Recherche.

Cet ouvrage constitue une excellente entrée dans le système d'information statistique sur l'éducation et la recherche.

D'un accès aisé, grâce à un mode de présentation unique, il vise à mettre à la disposition de tous, les repères essentiels qui permettent de comprendre et d'évaluer le système éducatif et de recherche.

Au-delà de textes de « présentation » qui décrivent de façon synthétique chacun des thèmes, les « définitions » et la rubrique « pour en savoir plus » proposent des précisions méthodologiques importantes et des références bibliographiques qui permettront au lecteur averti, au chercheur comme au gestionnaire, de compléter son information en recourant aux autres produits de la DPD, publications classiques ou électroniques.

*Repères et références statistiques* est une œuvre collective qui s'appuie sur l'ensemble des travaux menés par la Direction de la programmation et du développement.

L'essentiel de l'ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie, actualisée, sur tous les aspects structurels concernant l'éducation et la recherche et poursuit notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition est néanmoins enrichie et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

L'édition 2001 décrit les départements et territoires d'outre-mer de façon beaucoup plus détaillée, montrant que la connaissance statistique que nous en avons est maintenant équivalente à celle des autres départements français.

La distinction des données entre les deux sexes, déjà très fréquente dans les éditions précédentes, a été étendue à la presque totalité des informations, qu'il s'agisse des élèves ou des personnels de l'Éducation nationale.

Un tel ouvrage est donc une contribution importante de la DPD à l'information des décideurs, comme du grand public et vise ainsi à l'approfondissement du débat public sur l'éducation et la recherche.

**Jean-Richard CYTERMANN**  
Directeur de la Programmation  
et du Développement

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et critiques susceptibles d'améliorer la publication à : Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement, bureau de l'édition et de la diffusion, 58, boulevard du Lycée, 92170 Vanves.

jean-claude.brenot@education.gouv.fr

marc.saillard@education.gouv.fr

Des définitions claires

Titre du thème

Numéro du chapitre

Titre et numéro du chapitre

Une présentation synthétique sur chaque thème

Des sources détaillées

Le renvoi à d'autres publications

## 10 Budget, coûts et financements

### L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

10<sup>3</sup>

Numéro du thème

#### PRÉSENTATION

La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève en 2000 à 98,3 milliards d'euros (644,5 milliards de francs), soit une augmentation de 98,4 % depuis 1974 (évolution à francs constants), ce qui représente une évolution annuelle d'environ 2,7 %. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 76,1 %, soit 2,2 % par an **1 2 3**. En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,3 % du PIB ; elle représente, en 2000, 7,1 % de cet agrégat. De 1986 à 1989, la dépense d'éducation augmente moins vite que le PIB. Cette tendance s'inverse de 1990 à 1993. Depuis 1995, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche **1**. Cependant, en 2000, le PIB progresse très fortement (+ 3,4 %) en raison d'une activité économique très soutenue cette année-là, pour une hausse de 1,9 % de la DIE. Le tableau **1** donne l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2000, la part du ministère de l'Éducation nationale diminue de 57,5 % à 55,0 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (15,7 % en 1974, 22,4 % en 2000) **2**. La part des activités d'enseignement dans la dépense d'éducation est prépondérante sur toute la période 1974-2000 (79,5 % en 1974, 82,3 % en 2000). Toutefois, parmi ces activités d'enseignement, on note une diminution de la part du premier degré (de 33,2 % à 27,0 %) et une augmentation du second degré (de 38,5 % à 41,0 %).

#### DÉFINITIONS

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financier. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention. Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités territoriales et le financeur ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2000.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

##### Sources

**1 2** « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

##### Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38.  
*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) : MEN-Direction de la programmation et du développement.  
*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

#### 1 Évolution de la dépense d'éducation par unité de financement de 1974 à 2000 (1)

Dépenses totales par financeurs finals (Millions de francs prix 2000, millions d'euros pour 2000) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	1999	2000	2000 (millions d'euros)
Éducation nationale	186 885	227 999	254 233	326 763	347 258	354 531	54 047,9
Autres ministères	27 347	33 442	30 629	36 713	36 686	36 491	5 563,0
Collectivités territoriales	50 961	58 589	76 160	127 926	141 098	144 423	22 017,1
Autres administrations publiques	938	1 468	3 482	4 051	4 001	3 971	605,4
Entreprises	15 892	19 034	23 297	34 237	37 430	39 492	6 020,5
Ménages	42 770	47 518	53 371	64 924	65 704	65 558	9 994,3
<b>Total général</b>	<b>324 793</b>	<b>388 050</b>	<b>441 172</b>	<b>594 613</b>	<b>632 177</b>	<b>644 466</b>	<b>98 248,2</b>
% du PIB	6,3	6,4	6,6	7,3	7,2	7,1	

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

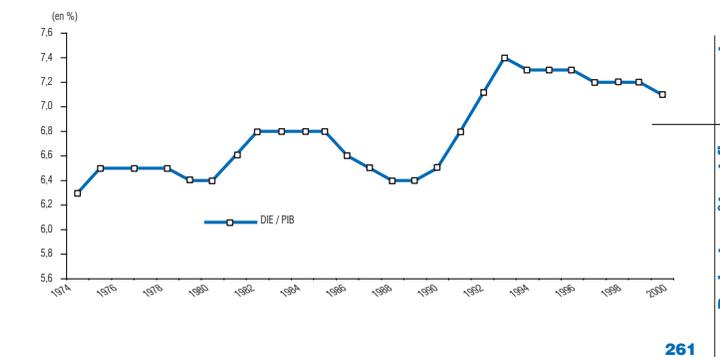
#### 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par activité de 1974 à 2000 (1)

(Millions de francs prix 2000, millions d'euros pour 2000) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	1999	2000	2000 (millions d'euros)
<b>Activités d'enseignement :</b>							
1 <sup>er</sup> degré	85 850	101 457	105 309	127 758	139 606	143 188	21 828,9
2 <sup>nd</sup> degré	99 524	125 366	144 828	200 416	213 534	217 480	33 154,6
Apprentissage	2 028	3 026	3 415	7 861	8 819	9 244	1 409,2
Supérieur	35 001	40 083	48 121	80 550	85 497	87 106	13 279,2
Artistique	2 453	3 166	4 743	6 662	7 109	7 204	1 098,2
Non-ventilé	1 340	1 743	3 532	-	-	-	-
Extra-scolaire	32 098	36 936	46 933	61 837	64 547	66 114	10 079,0
<b>Total activités d'enseignement</b>	<b>258 294</b>	<b>311 777</b>	<b>356 881</b>	<b>485 084</b>	<b>519 112</b>	<b>530 336</b>	<b>80 849,2</b>
<b>Activités annexes :</b>	<b>40 126</b>	<b>50 720</b>	<b>52 574</b>	<b>62 326</b>	<b>66 239</b>	<b>66 749</b>	<b>10 175,8</b>
Administration générale	6 497	8 017	8 505	9 412	10 342	10 574	1 612,0
Cantines, internats	30 417	38 012	38 684	46 016	48 494	48 659	7 418,0
Autres activités	3 213	4 692	5 384	6 898	7 403	7 516	1 145,8
<b>Biens et services connexes :</b>	<b>20 162</b>	<b>20 912</b>	<b>27 085</b>	<b>34 290</b>	<b>35 222</b>	<b>35 531</b>	<b>5 416,7</b>
Transport scolaire	4 211	5 486	8 924	11 496	12 000	12 216	1 862,3
Fournitures, livres scolaires	10 608	10 305	12 968	17 306	17 656	17 718	2 701,1
Habillement, loisirs scolaires	5 344	5 121	5 194	5 487	5 566	5 597	853,3
<b>Rémunérations des personnels d'éducation en formation</b>	<b>6 211</b>	<b>4 640</b>	<b>4 632</b>	<b>12 914</b>	<b>11 604</b>	<b>11 850</b>	<b>1 806,5</b>
<b>Total général</b>	<b>324 793</b>	<b>388 050</b>	<b>441 172</b>	<b>594 613</b>	<b>632 177</b>	<b>644 466</b>	<b>98 248,2</b>

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

#### 3 Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) de 1974 à 2000 (France métropolitaine)



Repères et références statistiques - édition 2001

260

261

Budget, coûts et financements

Des éléments graphiques d'illustration

Ref.	Titre	Page
<b>1</b>	<b>LE SYSTÈME ÉDUCATIF</b>	<b>13</b>
1.1	Principales filières de formations	14
1.2	Population scolaire par département et académie	16
1.3	Évolution de la population scolaire et universitaire	18
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	20
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 1999-2000 ?	22
<b>2</b>	<b>LES ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>25</b>
2.1	Écoles et classes : évolution	26
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	28
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	30
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	32
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2000-2001	34
2.6	La taille des collèges et des lycées	36
2.7	L'hébergement des élèves dans le second degré	38
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	40
2.9	Les établissements d'enseignement supérieur	42
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public	44
2.11	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	46
2.12	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	48
2.13	Les disparités entre collèges	50
2.14	Les disparités entre lycées d'enseignement général et technologique publics	52
<b>3</b>	<b>LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ</b>	<b>55</b>
3.1	Le premier degré en 1999-2000	56
3.2	Le premier degré : évolution	58
3.3	Le premier degré par département et académie	60
3.4	Le préélémentaire en 1999-2000 : évolution	62
3.5	Qui parvient au CE2 sans avoir redoublé ?	64
3.6	L'élémentaire par âge ; évolution	66
3.7	L'enseignement des langues vivantes à l'école	68
3.8	L'enseignement spécialisé du premier degré	70
3.9	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	72
3.10	L'évaluation en début de CE2	74
<b>4</b>	<b>LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ</b>	<b>77</b>
4.1	Le second degré : évolution	78
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	80
4.3	Le second degré ; évolution des taux d'accès	82
4.4	Le second degré ; accès au niveau du baccalauréat	84
4.5	Effectifs du second degré par PCS de la personne de référence du ménage	86
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe, flux	88
4.7	Les élèves des collèges et SEGPA par PCS de la personne de référence du ménage	90
4.8	Le second cycle professionnel ; évolution	92
4.9	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	94

4.10	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	96
4.11	Le second cycle professionnel : flux	98
4.12	Les CAP et BEP par spécialité de formations	100
4.13	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations	102
4.14	Le second cycle général et technologique par section	104
4.15	Le second cycle général et technologique, flux	106
4.16	Les enseignements technologiques dans le second cycle	108
4.17	Les options de seconde générale et technologique	110
4.18	Les options de première générale et technologique	112
4.19	Les options de terminale générale et technologique	114
4.20	L'étude des langues vivantes dans le second degré	116
4.21	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	118
4.22	Les enseignements adaptés dans le second degré	120
4.23	Les enseignements adaptés par spécialité de formations	122
4.24	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	124
4.25	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	126
4.26	L'enseignement agricole	128
4.27	L'évaluation en début de sixième	130
4.28	L'évaluation en début de seconde	132
4.29	Devenir des élèves cinq ans après leur entrée en sixième	134

## 5

### LES APPRENTIS

		137
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis ; évolution	138
5.2	Les apprentis par région et académie	140
5.3	Les origines scolaires des apprentis	142
5.4	Les apprentis par spécialité de formations	144
5.5	L'apprentissage dans le supérieur	146
5.6	Poids des formations par apprentissage sur les formations professionnelles (second degré)	148
5.7	Les apprentis en 2000-2001 (résultats provisoires)	150
5.8	L'insertion des sortants d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> février 1999	152

## 6

### LES ÉTUDIANTS

		155
6.1	Les étudiants des universités en 2000-2001	156
6.2	Les effectifs du supérieur : évolution	158
6.3	La population universitaire par université et académie	160
6.4	Les effectifs du supérieur par académie	162
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	164
6.6	Les IUT par spécialité ; diplômes, évolution	166
6.7	Les étudiants des écoles d'ingénieurs	168
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	170
6.9	Les classes préparatoires aux grande écoles (CPGE)	172
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	174
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	176
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	178
6.13	Les étudiants étrangers dans les universités	180
6.14	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	182
6.15	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 <sup>re</sup> année de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire	184
6.16	L'accès en deuxième cycle universitaire	186

<b>7</b>	<b>LA FORMATION CONTINUE</b>	189
7.1	La formation continue : bilan global, évolution	190
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale ; évolution	192
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	194
<b>8</b>	<b>EXAMENS ET SORTIES</b>	197
8.1	Le diplôme national du brevet	198
8.2	Le baccalauréat	200
8.3	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	202
8.4	Les diplômes universitaires	204
8.5	La réussite aux DEUG et DUT	206
8.6	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	208
8.7	Les sorties du système éducatif	210
8.8	La situation professionnelle peu après la fin de la formation initiale	212
<b>9</b>	<b>LES PERSONNELS</b>	215
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	216
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	218
9.3	Les enseignants du premier degré public ; évolution	220
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	222
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	224
9.6	Les enseignants du second degré public : évolution	226
9.7	Les enseignants du second degré public par académie	228
9.8	Les enseignants du second degré public par corps ou grade	230
9.9	Les enseignants du second degré public par discipline	232
9.10	Le service des enseignants dans le second degré public	234
9.11	Les enseignants du second degré privé sous contrat	236
9.12	Les enseignants du supérieur par discipline	238
9.13a	Personnel administratif, technique et d'encadrement (2 <sup>nd</sup> degré public)	240
9.13b	Personnel administratif, technique et d'encadrement (supérieur et formation)	242
9.14	Personnel administratif, technique et d'encadrement (administration centrale et services académiques)	244
9.15a	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	246
9.15b	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	248
9.16	Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et CASU	250
9.17	Les aides-éducateurs	252
<b>10</b>	<b>BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS</b>	255
10.1	Le budget : analyse et évolution	256
10.2	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	258
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	260
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	262
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	264
10.6	Dépenses et recettes des établissements publics du second degré	266
10.7	La taxe d'apprentissage	268
10.8	Les bourses nationales du second degré	270
10.9	L'aide aux étudiants	272

<b>11</b>	<b>LES DOM-TOM</b>	
11.1	La population scolaire et universitaire des DOM-TOM ; évolution	275
11.2	Premier degré et premier cycle du second degré dans les DOM	276
11.3	Les seconds cycles du second degré dans les DOM	278
11.4	Les flux d'élèves dans les DOM	280
11.5	Les enseignements adaptés par spécialité de formations dans les DOM	282
11.6	Les CAP et BEP par spécialité de formations dans les DOM	284
11.7	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations dans les DOM	286
11.8	Les élèves par PCS de la personne de référence du ménage dans les DOM	288
11.9a	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	290
11.9b	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	292
11.10	Les diplômés dans les DOM	294
11.11	Les enseignants du second degré public par corps ou grade dans les DOM	296
11.12	Les personnels dans les DOM	298
<b>12</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	
12.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	303
12.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	304
12.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	306
12.4	Les acteurs de la R&D publique	308
12.5	Recherche et développement : les effectifs	310
12.6	La recherche et le développement dans les régions	312

### NOTES DE LECTURE

#### Signes conventionnels utilisés

–	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
ns	Résultat non significatif
...	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit

#### Champ géographique

Lorsque aucune mention n'est indiquée, les tableaux, cartes et graphiques présentent des données concernant uniquement la **France métropolitaine**.

La mention **France métropolitaine + DOM** signifie que les données concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

La mention **France entière** précise que, outre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, il est également tenu compte des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales de statut particulier.

Sauf indication contraire, le champ géographique du chapitre 12 est la France entière.

*Départements d'outre-mer* (DOM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion.

*Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier* (TOM) : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

Réf.	Titre	Page
1.1	Principales filières de formations	14
1.2	Population scolaire par département et académie	16
1.3	Évolution de la population scolaire et universitaire	18
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	20
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 1999-2000 ?	22

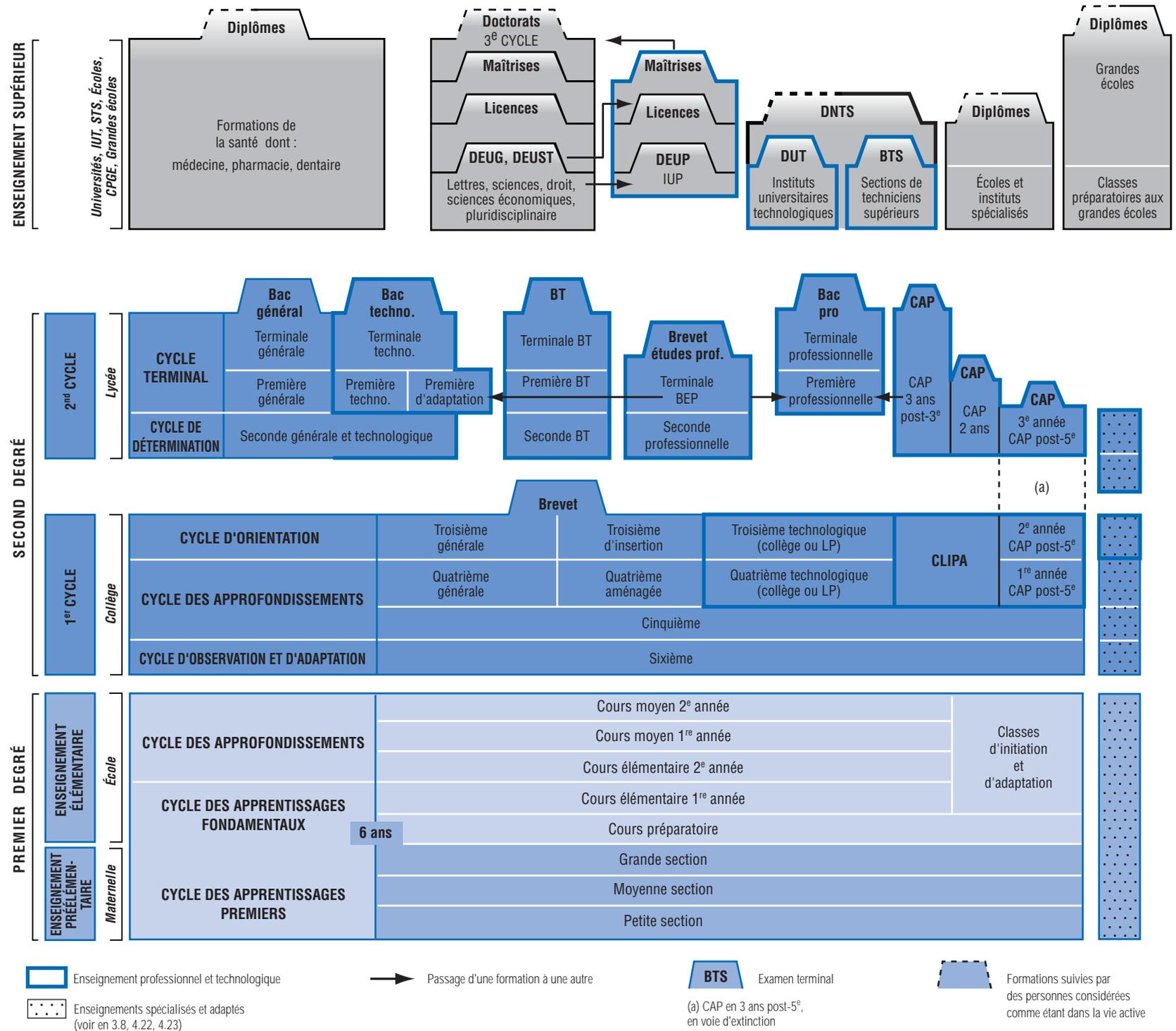
PRÉSENTATION

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale comprend trois niveaux partagés en cycles :  
 – le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement spécialisé du premier degré est en partie sous tutelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (secrétariat d'État à la Santé et aux Handicapés) ;  
 – le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels) – de la seconde à la terminale. Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation à l'enseignement secondaire, la cinquième et la quatrième le cycle des approfondissements (cycle central), et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;  
 – l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.



## PRÉSENTATION

En France métropolitaine en 1999-2000, on comptait une population scolaire d'un peu moins de 12 000 000 d'élèves. La baisse remarquée l'année scolaire précédente se confirme et même augmente : elle est cette année de près de 0,8 %.

Huit académies voient leur population scolaire augmenter : il s'agit d'une part d'Aix-Marseille, la Corse, Grenoble, Montpellier, Nice et Toulouse, et d'autre part de Paris et Versailles.

Le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, de 16,4 % dans l'académie de Limoges à 23,7 % dans celle de Lille. Les résultats départementaux accentuent naturellement les disparités observées entre académies.

Dans les départements d'outre-mer, ce rapport est de pratiquement 30 %, ce qui traduit une structure de population différente. Du reste, la population scolaire a, dans les DOM, augmenté de plus de 1,5 %. En métropole seule l'académie de Montpellier connaît une hausse équivalente.

## DÉFINITIONS

■ **Population totale.** Résultats par département de la population française métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) donnés par le recensement de 1999.

■ **Population scolaire.** Population des écoles, collèges et lycées en 1999-2000. Elle comprend les élèves du premier degré (enseignement préélémentaire, enseignement élémentaire), du second degré, des classes supérieures, des formations complémentaires, de l'enseignement spécialisé et adapté du premier degré et du second degré. Seuls sont pris en compte les élèves sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (secteur public et secteur privé).

■ **Premier degré, second degré.** Voir rubrique « Présentation » en 1.1.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 « Enquêtes dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves par classe et par niveau, Public, Privé, 1999-2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.  
Enquêtes second degré (SCOLARITÉ).

## Population scolaire par département et académie (1999-2000)

## 1 Population scolaire et population totale par département et académie en 1999-2000

(Public + Privé)

Départements et académies	Population scolaire (milliers)	% pop. scolaire/pop. totale	Pop. totale au 01/01/2000
04 Alpes-de-Haute-Provence	28,0	19,9	140 336
05 Hautes-Alpes	24,8	20,2	122 482
13 Bouches-du-Rhône	382,4	20,7	1 843 773
84 Vaucluse	108,3	21,5	503 094
<b>Aix-Marseille</b>	<b>543,5</b>	<b>20,8</b>	<b>2 609 685</b>
02 Aisne	118,7	22,1	535 981
60 Oise	172,2	22,4	768 833
80 Somme	117,5	21,1	557 141
<b>Amiens</b>	<b>408,4</b>	<b>21,9</b>	<b>1 861 955</b>
25 Doubs	103,4	20,7	500 504
39 Jura	51,9	20,6	251 486
70 Haute-Saône	45,3	19,7	230 303
90 Territoire de Belfort	29,6	21,5	137 766
<b>Besançon</b>	<b>230,1</b>	<b>20,5</b>	<b>1 120 059</b>
24 Dordogne	62,3	16,0	389 446
33 Gironde	247,0	19,1	1 295 332
40 Landes	57,1	17,3	329 595
47 Lot-et-Garonne	55,0	18,0	306 092
64 Pyrénées-Atlantiques	113,4	18,8	603 832
<b>Bordeaux</b>	<b>534,8</b>	<b>18,3</b>	<b>2 924 297</b>
14 Calvados	136,9	21,0	652 120
50 Manche	98,2	20,4	482 205
<b>Caen</b>	<b>292,6</b>	<b>20,5</b>	<b>1 426 724</b>
03 Allier	59,1	17,2	343 843
15 Cantal	24,5	16,3	150 130
43 Haute-Loire	40,8	19,4	210 170
63 Puy-de-Dôme	109,5	18,1	606 258
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>233,9</b>	<b>17,8</b>	<b>1 310 401</b>
2A Corse-du-Sud	23,5	19,8	118 359
2B Haute-Corse	25,1	17,6	142 392
<b>Corse</b>	<b>48,6</b>	<b>18,6</b>	<b>260 751</b>
77 Seine-et-Marne	282,4	23,5	1 199 775
93 Seine-Saint-Denis	311,2	22,5	1 383 409
94 Val-de-Marne	250,8	20,4	1 229 510
<b>Créteil</b>	<b>844,5</b>	<b>22,1</b>	<b>3 812 694</b>
21 Côte-d'Or	100,7	19,8	508 320
58 Nièvre	40,0	17,8	224 616
71 Saône-et-Loire	102,7	18,9	543 867
89 Yonne	63,3	18,9	334 539
<b>Dijon</b>	<b>306,7</b>	<b>19,0</b>	<b>1 611 342</b>
07 Ardèche	56,6	19,7	287 184
26 Drôme	93,1	21,1	440 889
38 Isère	230,1	20,9	1 102 184
73 Savoie	76,3	20,3	376 102
74 Haute-Savoie	135,5	21,3	636 870
<b>Grenoble</b>	<b>591,6</b>	<b>20,8</b>	<b>2 843 229</b>
59 Nord	614,3	24,0	2 558 868
62 Pas-de-Calais	334,2	23,1	1 444 007
<b>Lille</b>	<b>948,4</b>	<b>23,7</b>	<b>4 002 875</b>
19 Corrèze	38,9	16,7	232 600
23 Creuse	18,9	15,3	124 042
87 Haute-Vienne	58,8	16,6	354 504
<b>Limoges</b>	<b>116,6</b>	<b>16,4</b>	<b>711 146</b>
01 Ain	109,9	21,1	519 824
42 Loire	149,2	20,5	726 604
69 Rhône	344,4	21,7	1 584 927
<b>Lyon</b>	<b>603,5</b>	<b>21,3</b>	<b>2 831 355</b>
11 Aude	55,9	18,0	311 523
30 Gard	125,8	20,0	627 459
34 Hérault	178,3	19,7	907 049
48 Lozère	14,4	19,5	73 826
66 Pyrénées-Orientales	73,2	18,5	396 312
<b>Montpellier</b>	<b>447,5</b>	<b>19,3</b>	<b>2 316 169</b>

Départements et académies	Population scolaire (milliers)	% pop. scolaire/pop. totale	Pop. totale au 01/01/2000
54 Meurthe-et-Moselle	147,2	20,6	713 996
55 Meuse	39,0	20,3	191 926
57 Moselle	214,3	20,9	1 025 373
88 Vosges	78,5	20,6	380 763
<b>Nancy-Metz</b>	<b>479,1</b>	<b>20,7</b>	<b>2 312 058</b>
44 Loire-Atlantique	241,3	21,1	1 144 503
49 Maine-et-Loire	156,3	21,2	736 359
53 Mayenne	58,3	20,4	286 617
72 Sarthe	107,3	20,1	532 464
85 Vendée	107,1	19,7	543 549
<b>Nantes</b>	<b>670,3</b>	<b>20,7</b>	<b>3 243 492</b>
06 Alpes-Maritimes	185,7	18,3	1 014 611
83 Var	172,1	19,0	906 949
<b>Nice</b>	<b>357,8</b>	<b>18,6</b>	<b>1 921 560</b>
18 Cher	57,3	18,2	314 199
28 Eure-et-Loir	85,1	20,8	408 241
36 Indre	38,8	16,8	231 015
37 Indre-et-Loire	106,6	19,1	557 294
41 Loir-et-Cher	58,8	18,6	316 100
45 Loiret	129,1	20,8	621 591
<b>Orléans-Tours</b>	<b>475,7</b>	<b>19,4</b>	<b>2 448 440</b>
75 Paris	365,8	17,2	2 126 391
<b>Paris</b>	<b>365,8</b>	<b>17,2</b>	<b>2 126 391</b>
16 Charente	61,7	18,2	339 755
17 Charente-Maritime	100,8	18,0	561 448
79 Deux-Sèvres	64,8	18,8	344 877
86 Vienne	74,2	18,5	401 456
<b>Poitiers</b>	<b>301,5</b>	<b>18,3</b>	<b>1 647 536</b>
08 Ardennes	62,7	21,6	289 812
10 Aube	58,4	20,0	292 438
51 Marne	118,0	20,8	566 131
52 Haute-Marne	40,4	20,8	194 265
<b>Reims</b>	<b>279,5</b>	<b>20,8</b>	<b>1 342 646</b>
22 Côtes-d'Armor	106,3	19,5	545 062
29 Finistère	171,1	20,0	855 927
35 Ille-et-Vilaine	185,2	21,1	875 927
56 Morbihan	131,4	20,3	648 057
<b>Rennes</b>	<b>594,0</b>	<b>20,3</b>	<b>2 924 973</b>
27 Eure	118,4	21,8	543 520
76 Seine-Maritime	272,9	22,0	1 240 515
<b>Rouen</b>	<b>391,4</b>	<b>21,9</b>	<b>1 784 035</b>
67 Bas-Rhin	204,3	19,8	1 033 786
68 Haut-Rhin	142,7	20,1	711 543
<b>Strasbourg</b>	<b>347,1</b>	<b>19,9</b>	<b>1 745 329</b>
09 Ariège	24,0	17,5	137 595
12 Aveyron	44,7	17,0	263 632
31 Haute-Garonne	203,1	19,2	1 059 543
32 Gers	28,3	16,4	172 543
46 Lot	27,1	16,8	161 287
65 Hautes-Pyrénées	39,4	17,7	222 834
81 Tarn	62,6	18,2	344 253
82 Tarn-et-Garonne	38,3	18,6	206 654
<b>Toulouse</b>	<b>467,6</b>	<b>18,2</b>	<b>2 568 341</b>
78 Yvelines	309,5	22,8	1 356 045
91 Essonne	256,2	22,6	1 135 708
92 Hauts-de-Seine	274,7	19,1	1 436 176
95 Val-d'Oise	265,6	24,0	1 108 428
<b>Versailles</b>	<b>1 106,0</b>	<b>22,0</b>	<b>5 036 357</b>
<b>France métro.</b>	<b>11 986,3</b>	<b>20,4</b>	<b>58 743 840</b>
Guadeloupe	118,2	28,2	419 269
Martinique	105,3	27,9	378 154
Guyane	51,8	32,7	158 640
La Réunion	221,3	31,3	706 115
<b>France métro. + DOM</b>	<b>12 482,8</b>	<b>20,7</b>	<b>60 406 018</b>

## PRÉSENTATION

En 2000-2001 en France métropolitaine, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte un peu de moins de 14,4 millions d'élèves et d'étudiants, soit 90,9 % de la population scolarisable. Comme l'année précédente, la baisse de ces effectifs en un an est d'un peu plus de 0,3 %. La baisse se poursuit toujours globalement dans le premier degré, mais en s'atténuant : on y compte 20 300 élèves de moins ; mais le préélémentaire poursuit toujours sa progression (près de 1,1 % de plus par rapport à l'année scolaire précédente).

Dans le second degré, la baisse touche tous les niveaux et se traduit par un effectif global diminué de 50 000 élèves. Le nombre des apprentis continue d'augmenter, mais plus faiblement que l'année précédente (+ 1,7 %). Rappelons que dans le tableau 1, les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, puisqu'une importante proportion d'entre eux prépare un diplôme d'enseignement supérieur (voir en 5.7, « Les apprentis en 2000-2001 »).

La tendance remarquée l'an passé concernant l'enseignement supérieur, tous enseignements confondus, se confirme : les effectifs sont en augmentation dans la plupart des filières, y compris dans l'université. Globalement, la hausse est de près de 0,8 %.

Les DOM comptent près de 534 000 élèves et étudiants, qui représentent 86,9 % de la population scolarisable.

## DÉFINITIONS

■ **Population scolaire et universitaire.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisé et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine (+ DOM pour 2000-2001). Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Population scolarisable.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant de 2 à 22 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en France métropolitaine. Cette population a été calculée selon le dernier recensement effectué (1999). En particulier, cette donnée a été recalculée pour 1999-2000, de même que les effectifs du second degré agriculture et des CFA, d'où la correction apportée aux totaux présentés dans l'édition précédente.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis. Les apprentis sont comptabilisés avec les élèves du second degré, mais nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur (voir ci-contre, « Présentation »).

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SES-GCA, SEGPA.** Sections d'éducation spécialisée (SES), groupes de classes-ateliers (GCA), sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Depuis la rentrée 1996-1997 (circulaire du 20 juin 1996), il n'existe plus que des SEGPA, rénovées ou non.

■ **EREA.** Écoles régionales d'enseignement adapté.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 1999) de *Repères et références statistiques*.

*Tableaux de l'Éducation nationale*, statistiques rétrospectives 1958-1968, édition 1969.

*Tableaux des enseignements et de la formation*, statistiques rétrospectives 1967-1968 - 1976-1977, édition 1978.

## Évolution de la population scolaire et universitaire

## 1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001, Public + Privé)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1996-1997 (5)	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001 (6)	2000-2001 (7)
<b>Premier degré :</b>										
Préélémentaire	1 374,1	2 213,3	2 383,9	2 555,7	2 447,7	2 403,0	2 393,1	2 416,8	2 443,0	2 540,0
CP-CM2	4 915,4	4 799,0	4 615,1	4 062,2	3 947,0	3 918,8	3 884,6	3 828,3	3 783,0	3 953,0
Classes d'adaptation et d'initiation			29,8	21,3		13,6	12,6	11,4		
Enseignement spécialisé	81,2	207,6	95,5	65,6		47,0	47,0	44,8		
<b>Total premier degré</b>	<b>6 370,7</b>	<b>7 219,9</b>	<b>7 124,3</b>	<b>6 704,8</b>	<b>6 455,9</b>	<b>6 382,4</b>	<b>6 337,3</b>	<b>6 301,3</b>	<b>6 281,0</b>	<b>6 552,0</b>
<b>Second degré :</b>										
1 <sup>er</sup> cycle secondaire (niveau)	2 353,0	2 919,8	3 137,8	3 134,6	3 223,5	3 186,4	3 168,7	3 164,1	3 159,5	3 289,5
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	383,2	650,6	773,2	696,7	697,9	708,4	708,2	696,9	666,6	700,2
2 <sup>e</sup> cycle général et technologique	421,9	848,6	1 102,6	1 571,0	1 484,1	1 490,0	1 477,3	1 464,5	1 451,2	1 501,4
Enseignements adaptés :										
- SES-GCA (SEGPA)		33,1	123,1	121,1	117,6	118,7	118,7	118,3	116,5	122,2
- EREA		24,1	111,5	108,9	105,5	106,7	106,9	106,7	105,4	111,0
		9,0	11,6	12,2	12,1	12,0	11,8	11,6	11,2	11,2
<b>Total second degré</b>	<b>3 158,1</b>	<b>4 452,1</b>	<b>5 136,7</b>	<b>5 523,4</b>	<b>5 523,1</b>	<b>5 503,5</b>	<b>5 472,9</b>	<b>5 443,8</b>	<b>5 393,8</b>	<b>5 613,3</b>
Second degré agriculture	80,0	109,2	115,8	113,6	144,7	149,1	151,3	151,5	148,8	151,3
CFA (1) :										
- dont apprentis	290,0	232,6	222,8	215,3	309,7	331,5	347,0	352,2	357,6	364,6
- dont CPA (2)			18,7	6,4	10,8	9,9	9,2	9,6	10,2	10,2
TI <sup>1</sup> et préparations diverses	1,6	4,1	1,8	2,1	2,8	2,9	3,4	3,8	4,3	4,4
Formations complémentaires				13,7	2,3	2,5	1,8	0,9	1,7	1,7
Spécial santé « scolarisés »			94,7	86,8	83,9	83,6	85,7	82,0	82,0	83,7
<b>Enseignement supérieur :</b>										
Préparations intégrées			2,8	4,0	2,4	2,4	2,6	2,9	3,6	3,6
CPGE		32,6	40,1	67,5	78,3	78,8	77,1	76,5	75,6	76,5
dont Éducation nationale	21,0	31,2	37,8	64,0	76,4	76,9	75,4	74,8	73,8	
STS			67,3	199,1	230,3	233,1	234,3	236,8	236,8	242,6
dont Éducation nationale	8,0	26,8	55,2	182,8	208,6	210,4	210,5	212,6	213,1	
IUT		24,2	53,7	74,3	108,4	112,6	114,3	117,0	118,8	119,2
Universités (sans IUT)										
ni formations d'ingénieurs	214,7	637,0	790,8	1 080,2	1 315,9	1 285,2	1 262,6	1 252,1	1 255,8	1 276,9
Écoles d'ingénieurs			37,0	57,6	76,8	79,1	83,0	85,4	89,3	89,3
dont Éducation nationale, « universitaires »			8,3	17,3	24,8	26,0	27,5	29,4	30,8	30,8
dont Éducation nationale, « non universitaires »			12,0	15,5	19,8	20,2	21,0	21,0	22,1	22,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente			15,8	46,0	47,1	46,8	51,1	56,1	63,6	63,9
Écoles paramédicales et sociales			91,7	70,4	85,3	83,1	82,7	82,6	85,3	86,3
Autres établissements d'ens. supérieur (3) (4)	66,0	130,0	75,7	99,6	181,7	181,4	181,8	185,4	182,4	184,8
<b>Total supérieur</b>	<b>309,7</b>	<b>850,6</b>	<b>1 174,9</b>	<b>1 698,7</b>	<b>2 126,2</b>	<b>2 102,5</b>	<b>2 089,5</b>	<b>2 094,8</b>	<b>2 111,1</b>	<b>2 143,2</b>
<b>Total général</b>	<b>10 210,1</b>	<b>12 868,5</b>	<b>13 889,7</b>	<b>14 364,8</b>	<b>14 659,4</b>	<b>14 567,9</b>	<b>14 498,1</b>	<b>14 439,8</b>	<b>14 390,6</b>	<b>14 924,5</b>
Population 2-22 ans	14 786,3	17 698,7	17 407,0	16 677,4	15 889,6	15 811,7	15 797,0	15 808,7	15 812,8	16 426,9
% population élèves-étudiants/ population 2-22 ans	69,1	72,7	79,8	86,1	92,3	92,1	91,8	91,3	91,0	90,9

(1) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis 1992-1993.

(2) CPA : classes préparatoires à l'apprentissage. Celles des collèges et LP sont comprises dans le premier cycle du second degré.

(3) En 1970-1971 : estimation comprenant également les écoles paramédicales et sociales, les écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente.

(4) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(5) En 1996-1997 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(6) France métropolitaine.

(7) France métropolitaine + DOM.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, 14 370 100 jeunes étaient scolarisés en France métropolitaine. Les élèves et étudiants représentaient 25,1 % de la population totale.

Les plus jeunes sont fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire : le taux de scolarisation à 2 ans est de 35,2 %, comme l'année précédente. 83,8 % des enfants de 2 à 5 ans vont à l'école.

En 1999-2000, la part des 16-25 ans poursuivant des études continue d'augmenter : elle est de 53,1 % contre 52,4 % l'année scolaire précédente. Toutefois, la progression est inférieure à celle enregistrée au cours de ces dernières années, malgré des poursuites d'études plus fréquentes entre 23 et 25 ans. On assiste en effet à une baisse de la scolarisation des 18-21 ans, en raison de l'amélioration de la conjoncture sur le marché du travail, mais également des choix plus fréquents en faveur de l'enseignement professionnel faits quatre ans auparavant. La poursuite de la progression du taux de scolarisation entre 16 et 25 ans s'explique donc avant tout par les naissances plus nombreuses de 1981 à 1983.

La sortie des établissements du second degré se fait plus tôt, grâce notamment à la hausse du nombre d'admis au baccalauréat.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur (hors apprentissage) progresse à nouveau avec 22,3 % des jeunes de 16 à 25 ans inscrits dans ces établissements. Les universités connaissent une baisse de leurs effectifs ; en revanche les formations de niveaux I, II ou III par apprentissage attirent un nombre toujours croissant d'élèves.

## DÉFINITIONS

■ **Population scolarisée.** Elle comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, mais aussi dans ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.).

■ **Population.** Elle est évaluée à partir du recensement de 1999.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou étudiant est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignements préélémentaire et élémentaire, y compris enseignement spécialisé.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les 89 établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

## 1 Population scolaire et universitaire en 1999-2000 par âge et taux de scolarisation (1)

(France métropolitaine, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Population	Population scolarisée	Taux de scolarisation (2)	1 <sup>er</sup> degré y compris spécialisé	2 <sup>nd</sup> degré MEN y compris adapté	Autres formations du second degré	Apprentis	Enseignement supérieur
1997	02	712 266	250 946	35,2 %	35,2				
1996	03	719 958	719 958	100,0 %	100,0				
1995	04	715 179	715 179	100,0 %	100,0				
1994	05	702 337	702 337	100,0 %	100,0				
1993	06	698 711	698 711	100,0 %	99,6		0,4		
1992	07	731 531	731 531	100,0 %	99,6		0,4		
1991	08	748 728	748 728	100,0 %	99,5		0,5		
1990	09	756 312	756 312	100,0 %	99,2	0,1	0,6		
1989	10	761 585	761 585	100,0 %	96,2	3,0	0,8		
1988	11	765 621	765 621	100,0 %	21,6	77,7	0,8		
1987	12	767 616	767 352	100,0 %	1,5	97,6	1,0		
1986	13	777 907	776 819	99,9 %	0,2	98,5	1,2		
1985	14	766 873	765 437	99,8 %		97,2	2,3	0,2	0,0
1984	15	763 334	749 012	98,1 %		92,5	4,5	1,0	0,0
1983	16	752 534	728 785	96,8 %		83,0	5,4	8,5	0,0
1982	17	800 224	738 216	92,3 %		75,4	5,1	9,7	2,0
1981	18	812 098	661 578	81,5 %		44,7	3,8	8,1	24,8
1980	19	810 504	550 788	68,0 %		22,2	2,3	5,9	37,5
1979	20	765 034	416 160	54,4 %		8,0	1,0	4,4	40,9
1978	21	738 901	319 238	43,2 %		2,3	0,5	3,2	37,3
1977	22	741 489	259 088	34,9 %		0,6	0,2	2,3	31,8
1976	23	716 585	179 406	25,0 %		0,2		1,5	23,3
1975	24	735 389	125 016	17,0 %		0,1		1,0	16,0
1974	25	785 940	87 563	11,1 %		0,1		0,8	10,3
1973	26	835 341	56 044	6,7 %		0,1			6,6
1972	27	857 988	41 171	4,8 %					4,8
1971	28	861 667	30 747	3,6 %					3,6
1970	29	841 082	24 303	2,9 %					2,9
1969 et avant	30 et +	35 851 288	158 504	0,4 %					0,4
<b>Total</b>		<b>57 294 022</b>	<b>14 370 105</b>	<b>25,1 %</b>	<b>6 301 284</b>	<b>5 444 995</b>	<b>240 612</b>	<b>362 823</b>	<b>2 020 391</b>
<b>Total 16-25 ans</b>		<b>7 658 698</b>	<b>4 065 838</b>	<b>53,1 %</b>		<b>1 857 103</b>	<b>144 481</b>	<b>353 217</b>	<b>1 710 294</b>

(1) Pour chaque catégorie d'enseignement, le premier (respectivement dernier) nombre comprend les élèves d'âge inférieur (respectivement supérieur).

(2) On a ramené à 100 % les taux qui en diffèrent légèrement. Une surestimation de la population scolarisée du premier degré, due à des raisons techniques, est en effet observée pour certaines tranches d'âge.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Direction de la programmation et du développement, ministère de l'Éducation nationale.  
Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national, selon les divers niveaux et modalités de formation et selon le sexe, fait apparaître une dispersion croissante avec l'âge.

À 14 ans, plus de 85 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième ou de quatrième. Les filles sont plus nombreuses que les garçons en troisième, tandis que ces derniers sont plus nombreux en quatrième. On remarque également que les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

C'est en classe de seconde générale et technologique que presque la moitié des 15 ans se trouvent, grâce aux filles, car le plus grand nombre de garçons de cet âge se trouvent encore en troisième. Ils sont encore, à cet âge, plus nombreux que les filles en enseignement adapté.

Si l'entrée au lycée d'enseignement général et technologique se fait majoritairement à 15 ans, c'est à 16 ans que l'entrée au lycée professionnel ou en apprentissage se réalise le plus fréquemment. Là encore, la différence entre garçons et filles est nette : les filles sont plus nombreuses à suivre un enseignement général ou technologique et les garçons à fréquenter l'enseignement professionnel en LP ou en apprentissage.

À 17 ans, le plus grand nombre de jeunes se trouve en terminale générale ou technologique, là encore grâce aux filles, les garçons étant plus présents en professionnel court, scolaire ou par alternance. Un nombre significatif de jeunes, à cet âge, n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées.

## DÉFINITIONS

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier 2000 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 1999.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation Nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 Toutes les opérations statistiques qui permettent de recenser les élèves, les étudiants et les apprentis. Il s'agit des systèmes STAT 1 pour le premier degré, SCOLARITÉ pour les établissements du second degré de l'Éducation nationale, SISE pour les établissements universitaires, l'enquête 51 pour les CFA, etc. ; et les résultats des enquêtes réalisées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou le ministère de l'Emploi et de la Solidarité dans leurs établissements d'enseignement.

La population par âge est fournie par l'INSEE.

## Où se trouvaient les jeunes à 14, 15 et 17 ans en 1999-2000 ?

## 1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 1999-2000

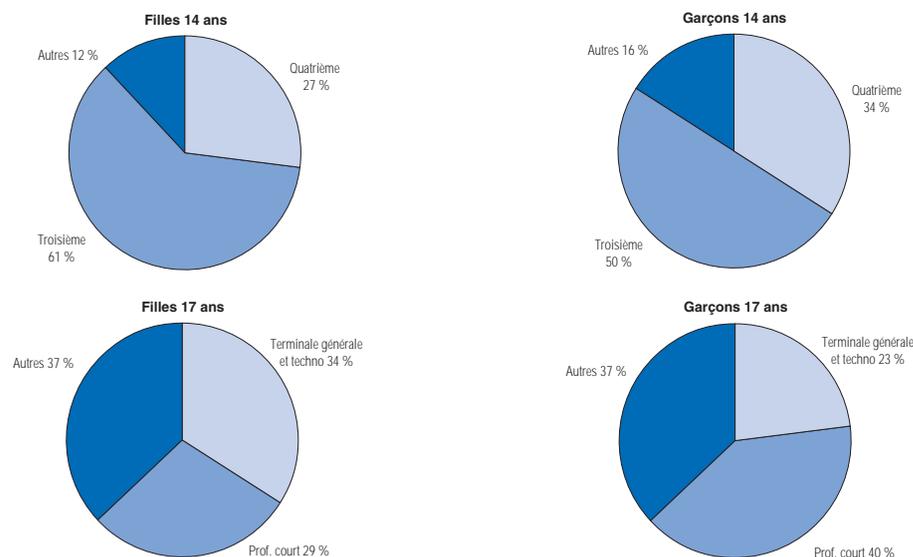
(France métropolitaine, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans			
	Filles	Garçons	Total										
<b>En milliers :</b>													
Enseignements adaptés	13,0	22,5	35,5	12,8	21,0	33,9	5,4	8,3	13,7	4,0	5,8	9,7	
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	17,5	28,8	46,3	1,3	1,7	3,1	0,3	0,4	0,7	0,1	0,1	0,2	
4 <sup>e</sup> (y compris techno.)	<b>99,7</b>	<b>133,7</b>	<b>233,4</b>	27,6	40,0	67,6	2,3	2,7	5,0	0,3	0,3	0,5	
3 <sup>e</sup> (y compris techno., CPA-CLIPA)	<b>229,0</b>	<b>195,1</b>	<b>424,1</b>	<b>110,2</b>	<b>142,6</b>	<b>252,7</b>	31,7	38,6	70,3	3,3	3,3	6,6	
2 <sup>nd</sup> e générale et technologique	12,5	9,2	21,7	<b>178,1</b>	<b>136,8</b>	<b>314,9</b>	68,1	63,6	131,7	15,9	16,1	32,0	
1 <sup>re</sup> générale et technologique	0,1	0,2	0,3	10,6	8,2	18,8	<b>140,3</b>	<b>103,4</b>	<b>243,7</b>	75,2	70,0	145,2	
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	9,8	7,0	16,8	<b>132,9</b>	<b>93,0</b>	<b>225,9</b>	
Prof. court sco. (1)	1,3	2,8	4,1	26,8	30,9	57,8	<b>83,9</b>	<b>99,0</b>	<b>182,9</b>	<b>95,4</b>	<b>109,8</b>	<b>205,2</b>	
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	14,5	48,9	63,3	18,0	56,5	74,4	
Prof. long sco. (1)	-	-	-	-	-	-	0,1	0,4	0,5	8,4	10,7	19,2	
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	2,5	3,3	
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1	0,1	9,6	6,2	15,8	
<b>Total</b>	<b>373,2</b>	<b>392,2</b>	<b>765,4</b>	<b>367,6</b>	<b>381,4</b>	<b>749,0</b>	<b>356,5</b>	<b>372,3</b>	<b>728,8</b>	<b>363,9</b>	<b>374,4</b>	<b>738,2</b>	
Non scolarisé	1,4	0,1	1,4	5,9	8,4	14,3	11,5	12,2	23,7	26,9	35,1	62,0	
<b>Population (milliers)</b>	<b>374,6</b>	<b>392,3</b>	<b>766,9</b>	<b>373,5</b>	<b>389,9</b>	<b>763,3</b>	<b>368,0</b>	<b>384,6</b>	<b>752,5</b>	<b>390,8</b>	<b>409,4</b>	<b>800,2</b>	
<b>En % :</b>												(%)	
Enseignements adaptés	3,5	5,7	4,6	3,4	5,4	4,4	1,5	2,2	1,8	1,0	1,4	1,2	1,2
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	4,7	7,3	6,0	0,4	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup> (y compris techno.)	<b>26,6</b>	<b>34,1</b>	<b>30,4</b>	7,4	10,3	8,9	0,6	0,7	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1
3 <sup>e</sup> (y compris techno., CPA-CLIPA)	<b>61,1</b>	<b>49,7</b>	<b>55,3</b>	<b>29,5</b>	<b>36,6</b>	<b>33,1</b>	8,6	10,0	9,3	0,8	0,8	0,8	0,8
2 <sup>nd</sup> e générale et technologique	3,3	2,4	2,8	<b>47,7</b>	<b>35,1</b>	<b>41,2</b>	18,5	16,5	17,5	4,1	3,9	4,0	4,0
1 <sup>re</sup> générale et technologique	0,0	0,0	0,0	2,8	2,1	2,5	<b>38,1</b>	<b>26,9</b>	<b>32,4</b>	19,2	17,1	18,1	18,1
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	1,8	2,2	34,0	22,7	28,2	28,2
Prof. court sco. (1)	0,4	0,7	0,5	7,2	7,9	7,6	<b>22,8</b>	<b>25,8</b>	<b>24,3</b>	<b>24,4</b>	<b>26,8</b>	<b>25,6</b>	25,6
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	3,9	12,7	8,4	4,6	13,8	9,3	9,3
Prof. long sco. (1)	-	-	-	-	-	-	0,0	0,1	0,1	2,2	2,6	2,4	2,4
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,6	0,4	0,4
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,5	1,5	2,0	2,0
<b>Total (2)</b>	<b>99,6</b>	<b>100,0</b>	<b>99,8</b>	<b>98,4</b>	<b>97,8</b>	<b>98,1</b>	<b>96,9</b>	<b>96,8</b>	<b>96,8</b>	<b>93,1</b>	<b>91,4</b>	<b>92,3</b>	
Non scolarisé	0,4	0,0	0,2	1,6	2,2	1,9	3,1	3,2	3,2	6,9	8,6	7,7	
<b>Population (%)</b>	<b>100,0</b>												

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence ; les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE à partir du recensement de 1999 et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements (voir rubrique « Sources » ci-contre).

## 2 Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine, Public + Privé)



Réf.	Titre	Page
2.1	Écoles et classes : évolution	26
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	28
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	30
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	32
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2000-2001	34
2.6	La taille des collèges et des lycées	36
2.7	L'hébergement des élèves dans le second degré	38
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	40
2.9	Les établissements d'enseignement supérieur	42
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public	44
2.11	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	46
2.12	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	48
2.13	Les disparités entre collèges	50
2.14	Les disparités entre lycées d'enseignement général et technologique publics	52

## PRÉSENTATION

L'enseignement du premier degré compte, en France métropolitaine en 2000-2001, un peu plus de 57 500 écoles, contre 91 000 en 1960-1961, 74 500 en 1970-1971, près de 63 000 en 1990-1991, près de 59 000 écoles en 1997-1998, un peu moins de 58 500 en 1998-1999 et près de 58 000 en 1999-2000. La diminution est en 2000-2001 de 0,7 %. Elle touche surtout les écoles maternelles du secteur privé (- 8,1 %) et beaucoup plus légèrement les écoles élémentaires du secteur public (- 0,7 %), du secteur privé (- 0,5 %) ainsi que les écoles maternelles du secteur public (- 0,6 %).

Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 4,5 % de l'ensemble des écoles (35 % dans le secteur public) **1**.

Le nombre de classes, après une progression de 1960 à 1980, et une stabilisation aux environs de 278 000, connaît de 1990-1991 à 1994-1995 une légère diminution, à un rythme proche de 0,5 % par an (- 0,3 % en 1999-2000 pour les classes du secteur privé). De 1994-1995 à 1997-1998, on constate une baisse de 0,7 % du nombre total de classes, qui se limite à 0,1 % en 1998-1999. En 1999-2000, la diminution continue (- 0,5 %) **2**. Ce nombre n'est pas connu pour 2001.

En 1999-2000, les effectifs moyens restent stables dans les écoles maternelles du secteur public. Dans les écoles maternelles du secteur privé, une légère augmentation du nombre moyen d'élèves par classe est constatée. Les effectifs moyens par classe sont en baisse dans les écoles élémentaires **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Classe.** Le terme « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ».

Une « classe unique » regroupe des élèves de niveaux différents, ou de tous les niveaux du premier degré, dans une même classe.

■ **L'enseignement spécialisé.** Il est en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale dans les classes d'intégration scolaire (CLIS) et dans les établissements spécialisés (écoles de plein air, régionales de premier degré, autonomes de perfectionnement). Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 2** « Enquête dans les écoles maternelles et spéciales. 2000-2001 », *Tableaux statistiques*, à paraître.  
*Tableaux statistiques*, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.  
 1960-1961, *Tableaux de l'Éducation nationale*, édition 1969 ; 1970-1971, idem, édition 1972 ; 1980-1981, idem, édition 1982.  
*Notes d'Information*, 92.05, 93.09.

## Écoles et classes : évolution

## 1 Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
<b>Public :</b>													
Écoles maternelles	5 920	9 336	15 721	18 436	18 646	18 660	18 646	18 524	18 461	18 460	18 352	18 285	18 177
Écoles primaires	74 268	55 326	44 848	38 227	36 489	35 974	35 618	35 426	35 019	34 680	34 433	34 025	33 771
dont à classe unique	19 010	17 973	11 433	7 657	6 748	6 522	6 375	-	-	6 013	5 873	5 606	-
Écoles d'enseignement spécial (1)	649	1 017	133										
<b>Total</b>	<b>80 837</b>	<b>65 679</b>	<b>60 702</b>	<b>56 663</b>	<b>55 135</b>	<b>54 634</b>	<b>54 264</b>	<b>53 950</b>	<b>53 480</b>	<b>53 140</b>	<b>52 785</b>	<b>52 310</b>	<b>51 948</b>
<b>Privé :</b>													
Écoles maternelles	239	281	359	414	395	368	343	320	307	300	277	273	251
Écoles primaires	9 750	8 194	6 600	5 904	5 746	5 682	5 626	5 574	5 523	5 485	5 429	5 385	5 360
dont à classe unique	575	748	343	215	203	197	196	182	183	193	178	169	-
Écoles d'enseignement spécial (1)	156	398	19										
<b>Total</b>	<b>10 145</b>	<b>8 873</b>	<b>6 978</b>	<b>6 318</b>	<b>6 141</b>	<b>6 050</b>	<b>5 969</b>	<b>5 894</b>	<b>5 830</b>	<b>5 785</b>	<b>5 706</b>	<b>5 658</b>	<b>5 611</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>90 982</b>	<b>74 552</b>	<b>67 680</b>	<b>62 981</b>	<b>61 276</b>	<b>60 684</b>	<b>60 233</b>	<b>59 844</b>	<b>59 310</b>	<b>58 925</b>	<b>58 491</b>	<b>57 968</b>	<b>57 559</b>

(1) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

## 2 Évolution du nombre de classes (1) (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
<b>Public :</b>												
Écoles maternelles	20 478	36 861	58 402	68 301	68 997	69 220	69 354	-	-	68 498	68 287	68 432
Écoles primaires	176 335	191 046	185 977	171 868	168 518	167 208	166 874	-	-	166 401	166 366	165 154
dont classes uniques	19 022	19 160	11 433	7 657	6 748	6 522	6 375	-	-	6 013	5 873	5 606
Écoles d'enseignement spécial (2)	2 147	4 211	749									
<b>Total</b>	<b>198 960</b>	<b>232 118</b>	<b>245 128</b>	<b>240 169</b>	<b>237 515</b>	<b>236 428</b>	<b>236 228</b>			<b>234 899</b>	<b>234 653</b>	<b>233 586</b>
<b>Privé :</b>												
Écoles maternelles	386	686	1 067	1 363	1 348	1 258	1 187	1 115	1 074	1 038	961	939
Écoles primaires	29 792	32 902	36 513	36 337	36 091	35 953	35 885	35 813	35 646	35 532	35 543	35 442
dont classes uniques	738	814	343	215	203	197	196	182	183	193	178	169
Écoles d'enseignement spécial (2)	479	1 621	59									
<b>Total</b>	<b>30 657</b>	<b>35 209</b>	<b>37 639</b>	<b>37 700</b>	<b>37 439</b>	<b>37 211</b>	<b>37 072</b>	<b>36 928</b>	<b>36 720</b>	<b>36 570</b>	<b>36 504</b>	<b>36 381</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>229 617</b>	<b>267 327</b>	<b>282 767</b>	<b>277 869</b>	<b>274 954</b>	<b>273 639</b>	<b>273 300</b>			<b>271 469</b>	<b>271 157</b>	<b>269 967</b>

(1) Le nombre de classes n'est pas disponible pour l'année 2000-2001.

(2) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

## 3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
<b>Public :</b>														
Écoles maternelles	42,9	40,3	30,0	28,6	27,9	27,7	27,5	27,4	27,1	N.D.	N.D.	25,7	25,5	25,5
Écoles primaires	29,8	25,2	23,5	21,9	22,5	22,6	22,5	22,5	22,6	N.D.	N.D.	22,5	22,4	22,3
Écoles d'enseignement spécial (1)	-	-	14,6	12,9										
<b>Privé :</b>														
Écoles maternelles	37,6	38,1	29,9	28,8	27,2	27,5	27,3	27,0	26,7	26,3	25,8	25,7	25,6	25,9
Écoles primaires	32,1	-	26,2	25,2	24,5	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24,0	24,0	24,0	23,9
Écoles d'enseignement spécial (1)	-	-	12,4	9,2										

(1) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

## PRÉSENTATION

En France métropolitaine, le nombre de classes de l'enseignement du premier degré est en légère diminution en 1999-2000 (- 0,4 % par rapport à 1998-1999). Les établissements publics regroupent toujours 86,5 % de l'ensemble des classes **1**.

Un peu plus de 70 % des écoles maternelles publiques ont moins de cinq classes (76,2 % dans le secteur privé). Et seulement 0,2 % des écoles maternelles publiques ont plus de dix classes (0,4 % dans le secteur privé).

La majorité des écoles élémentaires et spéciales a de six à dix classes (dans le secteur public comme dans le secteur privé). Dans l'enseignement public, seulement 8 % de ces écoles ont plus de dix classes (contre 16,7 % dans le secteur privé).

Dans les départements d'outre-mer (DOM), la majorité des écoles maternelles, élémentaires et spéciales publiques compte de six à dix classes. Dans l'enseignement privé, près de 91 % des écoles maternelles ont moins de cinq classes et 82 % des écoles élémentaires et spéciales, plus de cinq classes **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Classe.** Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe à plusieurs cours ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves qui présentent un handicap physique, sensoriel ou mental mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, ainsi qu'à la nature et l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

**Avertissement :** les données pour l'année scolaire 2000-2001 étant indisponibles, cette double page reprend les données (partielles) de l'année scolaire 1999-2000.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Tableaux statistiques, n° 6709.

« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Académies, départements, DOM, TOM. Privé. 1999-2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

**1** Nombre de classes en 1999-2000 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	Préélé- mentaire	CP-CM2	Classes à plusieurs cours	Initiation et adaptation	Classes d'intégration scolaire	Ensemble des classes
<b>France métropolitaine :</b>						
<b>Public :</b>						
Écoles maternelles	—	—	—	—	—	68 432
Écoles primaires et spéciales dont écoles à classe unique	—	—	—	—	—	165 154 5 606
<b>Total Public</b>						<b>233 586</b>
<b>Privé :</b>						
Écoles maternelles	—	—	—	—	—	939
Écoles primaires et spéciales dont écoles à classe unique	—	—	—	—	—	35 442 169
<b>Total Privé</b>						<b>36 381</b>
<b>Total Public + Privé</b>						<b>269 967</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	—	—	—	—	—	<b>281 168</b>
<b>France entière</b>	—	—	—	—	—	<b>286 054</b>

(1) Le détail du nombre de classes n'est pas disponible pour l'année 1999-2000.

**2** Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM		
	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total
<b>Public :</b>						
1	1 697	5 606	7 303	8	10	18
2	2 874	5 493	8 367	19	21	40
3	4 505	4 210	8 715	35	37	72
4	3 783	3 352	7 135	45	49	94
5	2 653	3 424	6 077	62	47	109
6 à 10	2 731	9 201	11 932	216	264	480
11 à 15	42	2 461	2 503	32	247	279
15 et plus	—	278	278	—	104	104
<b>Total Public</b>	<b>18 285</b>	<b>34 025</b>	<b>52 310</b>	<b>417</b>	<b>779</b>	<b>1 196</b>
<b>Privé :</b>						
1	35	169	204	1	1	2
2	47	672	719	2	2	4
3	81	723	804	5	3	8
4	45	672	717	2	2	4
5	40	514	554	—	4	4
6 à 10	24	1 733	1 757	1	23	24
11 à 15	—	660	660	—	14	14
15 et plus	1	242	243	—	18	18
<b>Total Privé</b>	<b>273</b>	<b>5 385</b>	<b>5 658</b>	<b>11</b>	<b>67</b>	<b>78</b>

## PRÉSENTATION

Le nombre d'établissements publics du second degré, après avoir connu entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels, est stable depuis 1990. En revanche, les établissements privés ont vu leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980, puis diminuer de façon modérée mais continue depuis 1985 **1**.

Après cinq années de baisse, la rentrée 1999 puis la rentrée 2000 enregistrent une légère augmentation du nombre global des divisions, alors que la diminution du nombre d'élèves du second degré se poursuit. L'ouverture de nouvelles divisions intervient principalement dans les collèges publics et privés, et dans une moindre mesure dans les lycées d'enseignement général et technologique publics et les lycées professionnels privés. *A contrario*, les lycées professionnels publics ferment un nombre de classes jamais atteint depuis cinq ans **2**.

À cette rentrée, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une amélioration sensible pour chaque type d'établissement. En effet, même dans le cas des fermetures de classes, celles-ci sont toujours de moindre amplitude que la baisse des effectifs les concernant. Par exemple, les lycées professionnels publics accueillent en moyenne un élève de moins par classe (20 élèves en 2000-2001). Les collèges exceptés, cet indicateur reste nettement plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé, soit un écart moyen de 3,8 élèves par division dans les lycées d'enseignement général et de 1,3 dans les classes des lycées professionnels **3**.

## DÉFINITIONS

■ La « division » ou la « classe ». Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves préparant un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composée d'élèves d'une même spécialité.

Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformation a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

## ■ Nombre moyen d'élèves par type d'établissement.

Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

LEGT, LP. Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels. Les autres sigles dans le tableau **1** correspondent aux anciennes dénominations des établissements.

**1** Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
<b>Public :</b>											
Collèges (CES, CEG)	3 372	4 017	4 751	4 795	4 868	4 924	4 932	4 942	4 947	4 953	4 958
LP (LEP, CET)	906	1 136	1 311	1 351	1 318	1 141	1 126	1 111	1 097	1 087	1 076
Lycées (LEGT)	1 203	1 159	1 119	1 139	1 269	1 429	1 429	1 439	1 448	1 456	1 460
<b>Total Public</b>	<b>5 481</b>	<b>6 312</b>	<b>7 181</b>	<b>7 285</b>	<b>7 455</b>	<b>7 494</b>	<b>7 487</b>	<b>7 492</b>	<b>7 492</b>	<b>7 496</b>	<b>7 494</b>
<b>Privé :</b>											
Collèges (ESC, CC)	1 810	1 274	1 743	1 854	1 803	1 782	1 783	1 789	1 794	1 786	1 788
LP (LEP, ETC)	1 300	1 626	958	865	798	673	662	655	645	635	631
Lycées (EST, ET, ES)	1 899	1 663	1 181	1 191	1 269	1 205	1 171	1 146	1 121	1 097	1 083
<b>Total Privé</b>	<b>5 009</b>	<b>4 563</b>	<b>3 882</b>	<b>3 910</b>	<b>3 870</b>	<b>3 660</b>	<b>3 616</b>	<b>3 590</b>	<b>3 560</b>	<b>3 518</b>	<b>3 502</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>10 490</b>	<b>10 875</b>	<b>11 063</b>	<b>11 195</b>	<b>11 325</b>	<b>11 154</b>	<b>11 103</b>	<b>11 082</b>	<b>11 052</b>	<b>11 014</b>	<b>10 996</b>

**2** Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2000-2001 dont :	
									divisions mono-formation	divisions pluriformations
<b>Public :</b>										
Collèges	111 463	111 847	111 295	110 509	109 685	109 317	109 642	110 177	109 397	780
LP	24 969	24 010	23 105	22 880	22 778	22 620	22 380	22 025	19 905	2 120
Lycées	51 482	51 401	51 486	52 175	52 801	52 975	53 621	53 809	51 644	2 165
<b>Total Public</b>	<b>187 913</b>	<b>187 258</b>	<b>185 886</b>	<b>185 564</b>	<b>185 264</b>	<b>184 912</b>	<b>185 643</b>	<b>186 011</b>	<b>180 946</b>	<b>5 065</b>
<b>Privé :</b>										
Collèges	25 830	25 829	25 874	25 706	25 643	25 636	25 580	25 715	25 647	68
LP	6 404	6 218	5 965	6 026	6 113	6 096	6 233	6 306	5 742	564
Lycées	18 270	17 500	17 386	17 395	17 324	17 349	17 460	17 256	16 379	877
<b>Total Privé</b>	<b>50 504</b>	<b>49 547</b>	<b>49 224</b>	<b>49 127</b>	<b>49 080</b>	<b>49 081</b>	<b>49 273</b>	<b>49 277</b>	<b>47 768</b>	<b>1 509</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>238 417</b>	<b>236 804</b>	<b>235 110</b>	<b>234 691</b>	<b>234 344</b>	<b>233 993</b>	<b>234 916</b>	<b>235 288</b>	<b>228 714</b>	<b>6 574</b>

**3** Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement

(France métropolitaine)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
<b>Public :</b>								
Collèges	23,6	23,7	23,7	23,6	23,5	23,5	23,5	23,4
LP	21,3	21,6	21,9	21,8	21,8	21,5	21,0	20,0
Lycées	28,8	28,6	28,6	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4
<b>Privé :</b>								
Collèges	25,1	25,0	24,8	24,8	24,8	24,8	24,9	24,8
LP	20,1	20,6	20,8	20,6	20,6	20,1	19,2	18,7
Lycées	24,3	24,7	24,5	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6
<b>Public + Privé :</b>								
Collèges	23,9	23,9	23,9	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6
LP	21,1	21,4	21,6	21,6	21,6	21,2	20,6	19,7
Lycées	27,7	27,6	27,5	27,5	27,5	27,2	26,8	26,5

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** à **3** Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766.

Note d'Information, 90.37.

## PRÉSENTATION

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une partie des élèves de lycée professionnel, 5,2 % dans le Public (encore en retrait cette année) et 12,3 % dans le Privé, suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques. La part des élèves de lycées, inscrits en second cycle professionnel, est révélatrice de la présence des lycées polyvalents dans ce type d'établissements. 77,8 % des élèves des lycées publics, 72,9 % de ceux des lycées privés, sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept environ dans le Public comme dans le Privé **1**.

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions connaît depuis le milieu des années 80 des évolutions variées. Contrairement aux autres cycles, le second cycle général et technologique se caractérise par une croissance soutenue de ses divisions jusqu'à la rentrée 1991 et enregistre, malgré cela, une élévation du nombre moyen d'élèves par classe **2**.

Depuis deux ans et suite à une quasi-stabilité depuis 1992-1993, les classes du second cycle connaissent une amélioration de cet indicateur de même ampleur pour chaque secteur : de moins 0,2 élève par classe dans le cycle général et technologique public à moins d'un élève dans le cycle professionnel, par rapport à la rentrée 1999. Concernant le cycle professionnel, cette amélioration est due à un nombre de classes offert en augmentation dans le Public ou à une baisse modérée dans le Privé, au regard d'une population scolaire en baisse pour des raisons d'orientation. En effet, le second cycle professionnel est touché par les répercussions de la réduction de la filière technologique du premier cycle, qui a sensiblement infléchi l'orientation à la fin de ce cycle en faveur du second cycle général et technologique. Concernant les collèges, la stabilité de cet indicateur, acquise depuis une quinzaine d'années, perdue à la rentrée 2000 **3**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766.

Note d'information, 01.01.

## DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule. Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composées d'élèves d'une même spécialité.

Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement.** Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : enseignement adapté, préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS-CPGE.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **FC.** Formations complémentaires.

■ **Enseignement adapté.** Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir en 4.22.

■ **SES.** Sections d'éducation spécialisée. Voir en 4.22.

**1 Répartition (en %) des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2000-20001** (France métropolitaine)

	1 <sup>er</sup> cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	2 <sup>e</sup> cycle professionnel	2 <sup>e</sup> cycle général et technologique	STS/CPGE	Préparations diverses et FC	Ensemble	Nombre total d'élèves
<b>Public :</b>								
Collèges	96,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2 572 964
LP	5,2	0,1	93,0	1,2	0,4	0,1	100,0	440 135
Lycées	0,4	0,0	7,6	77,8	14,1	0,1	100,0	1 474 427
<b>Total Public</b>	<b>55,7</b>	<b>2,3</b>	<b>11,6</b>	<b>25,7</b>	<b>4,7</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>4 487 526</b>
<b>Privé :</b>								
Collèges	99,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	638 738
LP	12,3	0,1	84,9	0,8	1,6	0,3	100,0	117 779
Lycées	2,5	0,0	11,2	72,9	13,0	0,1	100,0	407 471
<b>Total Privé</b>	<b>56,7</b>	<b>0,3</b>	<b>12,5</b>	<b>25,6</b>	<b>4,7</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>1 163 988</b>

Lecture : 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en 1<sup>er</sup> cycle. 55,7 % des effectifs du secteur public sont en 1<sup>er</sup> cycle.

**2 Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement** (France métropolitaine)

	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2000-2001 dont : divisions mono-formation	divisions-pluri-formation
<b>Public :</b>											
1 <sup>er</sup> cycle (1)	85 534	108 080	109 121	102 100	104 851	103 888	103 322	103 400	<b>103 704</b>	103 172	532
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	20 003	24 702	25 767	23 157	25 182	25 370	25 652	25 980	<b>26 108</b>	23 526	2 582
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	22 839	29 792	30 962	40 139	39 792	40 084	39 961	40 336	<b>40 308</b>	38 776	1 532
<b>Total Public</b>	<b>128 376</b>	<b>162 574</b>	<b>165 850</b>	<b>165 396</b>	<b>169 825</b>	<b>169 342</b>	<b>168 935</b>	<b>169 716</b>	<b>170 120</b>	<b>165 474</b>	<b>4 646</b>
<b>Privé :</b>											
1 <sup>er</sup> cycle (1)	20 399	25 250	26 782	26 691	26 892	26 763	26 689	26 612	<b>26 671</b>	26 596	75
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	8 199	8 202	8 192	7 574	7 120	7 258	7 477	7 744	<b>7 728</b>	7 074	654
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	7 801	10 892	11 424	12 764	12 364	12 303	12 227	12 185	<b>12 161</b>	11 513	648
<b>Total Privé</b>	<b>36 399</b>	<b>44 344</b>	<b>46 398</b>	<b>47 029</b>	<b>46 376</b>	<b>46 324</b>	<b>46 393</b>	<b>46 541</b>	<b>46 560</b>	<b>45 183</b>	<b>1 377</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>164 775</b>	<b>206 918</b>	<b>212 248</b>	<b>212 425</b>	<b>216 201</b>	<b>215 666</b>	<b>215 328</b>	<b>216 257</b>	<b>216 680</b>	<b>210 657</b>	<b>6 023</b>

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

**3 Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le cycle** (France métropolitaine)

	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
<b>Public :</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	26,4	23,4	24,3	24,3	24,4	24,3	24,3	24,2	<b>24,1</b>
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	24,0	24,4	24,5	23,1	21,7	21,8	21,6	20,9	<b>20,0</b>
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	28,1	28,5	29,9	31,0	29,3	29,3	29,3	28,8	<b>28,6</b>
<b>Privé :</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	25,1	24,0	25,5	24,3	24,6	24,6	24,6	24,7	<b>24,7</b>
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	20,7	20,8	22,8	21,4	21,3	21,3	20,7	19,7	<b>18,8</b>
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	25,0	23,2	24,7	25,6	25,6	25,6	25,1	24,7	<b>24,5</b>
<b>Public + Privé :</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	26,2	23,5	24,5	24,3	24,5	24,4	24,4	24,3	<b>24,2</b>
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	23,1	23,5	24,1	22,7	21,6	21,7	21,4	20,7	<b>19,7</b>
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	27,7	27,1	28,5	29,7	28,5	28,4	28,3	27,9	<b>27,7</b>

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

## PRÉSENTATION

Dans le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par division est de 24,1 pour le secteur public et de 24,7 pour le secteur privé 1.

Malgré un nombre moyen d'élèves comparable, la répartition des divisions selon leur taille est très différente dans chacun des secteurs : les divisions peu chargées (18 élèves et moins) et assez chargées (29 élèves et plus) sont plus fréquentes dans le secteur privé. C'est le cas notamment de la classe de 6<sup>e</sup> où trois classes sur dix ont plus de 28 élèves.

La grande majorité des classes de « soutien », 4<sup>e</sup> aménagée et 3<sup>e</sup> d'insertion, est composée de classes de 18 élèves et moins, dans les établissements publics comme dans les établissements privés.

Avec 28,6 élèves, la taille moyenne des divisions est plus élevée en second cycle général et technologique dans le secteur public que dans le secteur privé (24,5) et d'un écart assez comparable sur les trois niveaux d'enseignement. Cet indicateur baisse encore cette année, signe de la poursuite de la volonté de diminuer le nombre des divisions de plus de 35 élèves. En effet, le ministère précise par la circulaire de rentrée 1999 que les effectifs de seconde doivent être réduits et qu'aucune division de classe de terminale ne doit comprendre plus de 35 élèves.

Dans l'enseignement professionnel et pour les seuls établissements du secteur public, le nombre d'élèves par division est toujours plus élevé dans le domaine des services que dans celui de l'industrie (avec globalement cinq élèves d'écart). La taille la plus faible concerne les formations de CAP où une classe sur trois compte moins de 11 élèves. À l'opposé, les BEP présentent les effectifs les plus élevés, même si une nette amélioration se poursuit également à cette rentrée. 6,1 % des divisions accueillent encore plus de trente élèves, et 11,4 % si l'on ne considère que le domaine des services (avec respectivement 8,1 % et 14,8 % en 1999) 2.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Tableaux statistiques, n° 6765, 6766.
- 2 Système d'information SCOLARITÉ.

## DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composée d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Quatrième aménagée, troisième d'insertion.** Classes d'aide et de soutien aux élèves en difficulté. Leurs effectifs par division sont réduits (moins de 15 élèves en moyenne).

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

## Les classes et les divisions du second degré en 2001-2001

## 1 Répartition (en %) des divisions monoformation selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2000-2001 (France métropolitaine)

Premier cycle général et technologique		18 élèves et moins	19 et 20 élèves	21 et 22 élèves	23 et 24 élèves	25 et 26 élèves	27 et 28 élèves	29 élèves et plus	Total	Divisions monoformation	Nombre moyen d'élèves/division
Sixième	Public	3,6	5,4	14,0	27,6	28,6	16,4	4,4	100,0	26 704	24,2
	Privé	8,8	6,5	9,5	12,8	16,3	17,0	29,1	100,0	6 620	25,3
Cinquième	Public	3,0	4,8	12,8	26,4	28,5	18,9	5,6	100,0	25 323	24,5
	Privé	8,7	7,2	10,2	14,7	17,9	16,4	24,9	100,0	6 446	25,0
Quatrième (sauf 4 <sup>e</sup> aménagée)	Public	3,2	5,5	12,4	23,5	26,5	20,7	8,2	100,0	24 442	24,7
	Privé	8,6	6,5	9,3	13,4	16,7	17,2	28,3	100,0	6 185	25,4
Quatrième aménagée	Public	89,1	7,8	2,4	0,5	0,1	0,1	0,0	100,0	843	14,7
	Privé	79,9	12,7	2,5	2,1	2,0	0,4	0,4	100,0	244	14,8
Total quatrième	Public	6,1	5,6	12,1	22,7	25,6	20,0	7,9	100,0	25 285	24,3
	Privé	11,3	6,7	9,0	13,0	16,1	16,6	27,3	100,0	6 429	24,9
Troisième (sauf 3 <sup>e</sup> d'insertion)	Public	5,4	8,3	16,0	24,2	24,5	15,9	5,7	100,0	23 274	24,0
	Privé	12,1	9,7	11,8	15,0	15,9	14,2	21,3	100,0	6 052	24,2
Troisième d'insertion	Public	78,6	9,2	5,4	3,1	2,0	1,1	0,6	100,0	1 181	15,9
	Privé	80,6	7,4	3,4	4,0	2,3	0,6	1,7	100,0	175	14,8
Total 6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup>	Public	5,3	6,0	13,6	25,1	26,5	17,7	5,8	100,0	101 767	24,2
	Privé	10,7	7,5	10,1	13,8	16,4	16,0	25,5	100,0	25 722	24,8
Quatrième technologique	Public	18,6	5,1	12,3	44,7	9,1	5,9	4,3	100,0	253	22,2
	Privé	29,6	8,7	8,0	12,6	12,2	10,8	18,1	100,0	287	22,5
Troisième technologique	Public	18,5	8,2	12,6	38,2	9,1	7,5	5,9	100,0	893	22,3
	Privé	19,2	8,9	9,7	13,5	15,2	13,7	19,8	100,0	526	23,8
Total 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> technologiques	Public	18,5	7,5	12,6	39,6	9,1	7,1	5,6	100,0	1 146	22,3
	Privé	22,9	8,8	9,1	13,2	14,1	12,7	19,2	100,0	813	23,4
UPI (inter-classes) (1)	Public	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	142	7,8
	Privé	92,9	0,0	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	100,0	28	8,3
CPA + CLIPA (1)	Public	67,6	6,0	8,5	6,0	5,1	6,8	0,0	100,0	117	16,5
	Privé	81,8	6,1	3,0	9,1	0,0	0,0	0,0	100,0	33	13,9
Total 1 <sup>er</sup> cycle	Public	5,7	6,0	13,5	25,2	26,3	17,5	5,8	100,0	103 172	24,1
	Privé	11,2	7,5	10,0	13,8	16,3	15,9	25,3	100,0	26 596	24,7

(1) Regroupement 27 élèves et plus.

Second cycle général et technologique		15 élèves et moins	16 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 30 élèves	31 à 33 élèves	34 et 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions monoformation	Nombre moyen d'élèves/division
Seconde	Public	0,6	0,6	4,1	24,6	37,0	30,6	2,5	100,0	12 856	31,5
	Privé	5,2	3,8	15,5	29,9	24,7	14,4	6,5	100,0	3 537	28,3
Première	Public	5,7	6,7	21,9	29,6	19,5	14,2	2,4	100,0	12 456	27,0
	Privé	21,5	10,7	20,6	24,9	11,8	6,1	4,4	100,0	3 926	22,9
Terminale	Public	4,4	6,1	21,0	30,8	20,7	15,4	1,6	100,0	13 464	27,5
	Privé	19,4	12,2	21,5	25,6	13,6	5,0	2,7	100,0	4 050	22,9
Total 2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	Public	3,6	4,4	15,7	28,4	25,7	20,0	2,2	100,0	38 776	28,6
	Privé	15,7	9,1	19,4	26,7	16,4	8,3	4,4	100,0	11 513	24,5

## 2 Répartition (en %) des divisions monoformation de l'enseignement professionnel selon la spécialité sectorielle en 2000-2001 (France métropolitaine, Public)

Enseignement professionnel	Spécialité Sectorielle	10 élèves et moins	11 à 15 élèves	16 à 20 élèves	21 à 25 élèves	26 à 30 élèves	31 à 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions monoformation	Nombre moyen d'élèves/division
CAP	Industrie	41,9	38,8	9,7	7,3	2,1	0,1	0,1	100,0	1 980	13,0
	Services	18,7	35,6	15,1	18,7	10,0	1,8	0,1	100,0	892	16,8
	Ensemble	34,7	37,9	11,4	10,8	4,5	0,6	0,1	100,0	2 872	14,1
BEP et MC	Industrie	12,0	18,8	21,3	33,6	13,6	0,6	0,1	100,0	7 478	19,1
	Services	3,3	7,8	13,6	33,2	30,7	11,3	0,1	100,0	7 472	23,9
	Ensemble	7,7	13,2	17,5	33,4	22,1	6,0	0,1	100,0	14 950	21,5
Bac pro et BMA	Industrie	20,4	30,1	18,8	23,6	6,9	0,2	0,0	100,0	2 802	17,1
	Services	5,5	18,5	16,5	30,5	23,9	5,0	0,1	100,0	2 902	21,8
	Ensemble	12,8	24,2	17,6	27,1	15,5	2,7	0,1	100,0	5 704	19,4
Total 2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	Industrie	18,7	24,6	18,9	27,1	10,2	0,4	0,1	100,0	12 260	17,6
	Services	5,1	12,7	14,5	31,3	27,3	9,0	0,1	100,0	11 266	22,8
	Ensemble	12,2	18,9	16,8	29,1	18,4	4,5	0,1	100,0	23 526	20,0

## PRÉSENTATION

Les établissements scolaires de France métropolitaine sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon qu'il s'agit d'établissements publics ou d'établissements privés.

Dans le secteur public, en 2000-2001, un peu moins du quart des élèves (24,7 %) sont scolarisés dans des établissements de moins de 500 élèves alors que dans le secteur privé, la proportion dépasse les 50 %. Dans le secteur privé, 14 % des élèves sont scolarisés dans des établissements de 900 élèves et plus. Dans le secteur public, cette proportion est de 28,9 % (dont 8,4 % dans des établissements de 1 500 élèves et plus) **1 2**.

L'effectif moyen des lycées publics est de 1 010 élèves (en diminution par rapport à la rentrée 1999 où il était de 1 021), celui des lycées privés de 376 (pour 381 lors de la rentrée précédente). L'effectif moyen des collèges atteint 519 élèves dans le secteur public, contre 357 dans le secteur privé **3**.

La taille des lycées professionnels (LP) est variable selon la nature des métiers qui y sont enseignés. La différence de taille entre les LP publics (409 élèves en moyenne) et les LP privés (187 élèves en moyenne) est importante comme pour les autres types d'établissements, mais s'explique aussi par une implantation plus facile des enseignements « tertiaires », (relevant du domaine des services), très majoritaires dans les établissements privés. En effet, les enseignements de ce domaine des services nécessitent généralement des équipements plus légers que les enseignements reliés aux autres secteurs économiques (domaine de la production).

Dans les départements d'outre-mer, la taille des collèges (secteurs public et privé) est plus importante qu'en métropole ; dans les lycées, elle n'est supérieure que pour le secteur public.

## DÉFINITIONS

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement spécialisé et post-baccalauréat), quelle que soit la nature de l'enseignement dispensé. Il s'agit d'un établissement pris dans le sens d'une unité de gestion, même si les bâtiments ou les entrées sont multiples et comportent des annexes.

Il est assez fréquent que collège et lycée privés soient regroupés au même lieu géographique ; ils sont considérés dans ce cas comme deux entités distinctes.

## 1 Taille des établissements publics en 2000-2001 (France métropolitaine)

	% dans l'ensemble des				% d'élèves (1) concernés en...			
	Collèges	LEGT	LP	Tous types	Collèges	LEGT	LP	Tous types
<b>Nombre d'élèves par établissement :</b>								
Moins de 300	16,8	2,5	28,4	15,7	6,8	0,6	15,6	5,6
De 300 à 399	13,3	5,1	25,1	13,4	9,0	1,8	21,3	7,8
De 400 à 499	17,1	4,5	20,1	15,1	14,8	2,0	21,9	11,3
De 500 à 599	17,0	7,3	13,4	14,6	18,0	3,9	17,8	13,4
De 600 à 699	16,1	8,2	6,6	13,2	19,9	5,2	10,3	14,2
De 700 à 899	15,5	17,1	4,9	14,3	23,3	13,6	9,4	18,8
De 900 à 1 499	4,2	41,0	1,5	11,0	8,1	47,2	3,8	20,5
1 500 et plus	0,0	14,3	0,0	2,8	0,0	25,7	0,0	8,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectifs</b>								
Établissements	4 958	1 460	1 076	7 494				
Élèves					2 572 964	1 474 427	440 135	4 487 526

(1) Pourcentage de l'ensemble des élèves se trouvant dans un établissement de la taille considérée (effectifs comprenant les SEGPA et les classes post-baccalauréat).

Lecture - 16,8 % des collèges publics comptent moins de 300 élèves. 6,8 % des élèves des collèges publics sont scolarisés dans un établissement de moins de 300 élèves.

## 2 Taille des établissements privés en 2000-2001 (France métropolitaine)

	% dans l'ensemble des				% d'élèves (1) concernés en...			
	Collèges	LEGT	LP	Tous types	Collèges	LEGT	LP	Tous types
<b>Nombre d'élèves par établissement :</b>								
Moins de 100	12,1	18,3	39,8	19,0	2,1	2,7	10,6	3,2
De 100 à 199	18,2	19,5	22,3	19,3	7,8	7,8	17,9	8,8
De 200 à 299	18,1	13,0	17,9	16,5	12,5	8,6	23,3	12,3
De 300 à 399	14,8	13,9	9,4	13,6	14,4	12,9	17,4	14,2
De 400 à 499	13,0	8,8	5,2	10,2	16,2	10,4	12,3	13,8
De 500 à 899	20,7	18,7	5,1	17,3	37,5	32,9	16,7	33,8
900 et plus	3,1	7,8	0,3	4,1	9,4	24,7	1,7	14,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectifs :</b>								
Établissements	1 788	1 083	631	3 502				
Élèves					638 738	407 471	117 779	1 163 988

(1) Pourcentage de l'ensemble des élèves se trouvant dans un établissement de la taille considérée (effectifs comprenant les SEGPA et les classes post-baccalauréat).

Lecture - 12,1 % des collèges privés comptent moins de 100 élèves. 2,1 % des élèves des collèges privés sont scolarisés dans un établissement de moins de 100 élèves.

## 3 Nombre moyen d'élèves par établissement en 2000-2001

(France métropolitaine)

	Collèges	LEGT	LP	Tous types
Public	519,0	1 009,9	409,0	598,8
Privé	357,2	376,2	186,7	332,4
<b>Ensemble</b>	<b>476,1</b>	<b>740,1</b>	<b>326,8</b>	<b>514,0</b>
<b>Nombre d'établissements :</b>				
Public	4 958	1 460	1 076	7 494
Privé	1 788	1 083	631	3 502
<b>Total</b>	<b>6 746</b>	<b>2 543</b>	<b>1 707</b>	<b>10 996</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Enquête second degré.

## PRÉSENTATION

Dans le second degré en France métropolitaine, la part des demi-pensionnaires a augmenté fortement entre 1970 et 1993. Ce mouvement s'est arrêté en 1994 et 1995 et la part des demi-pensionnaires a même décliné en 1996. Le pourcentage de demi-pensionnaires recommence à croître depuis la rentrée 1997 après la création du « fonds social restauration » : très fortement à la rentrée 1998 (+ 1,1 points dans les établissements publics) puis en augmentation moindre, de 0,7 point par an depuis.

Au-delà de ces chiffres moyens, on constate de très fortes disparités. La part des demi-pensionnaires est nettement plus élevée dans les zones rurales, concernant près de quatre élèves sur cinq, et davantage dans les établissements publics (82,4 %) que dans les établissements privés (61,4 %). Les enfants issus de catégories défavorisées utilisent nettement moins souvent la restauration scolaire, de même que les enfants étrangers. Elle est particulièrement faible dans les ZEP, un petit peu moins dans l'ensemble de l'éducation prioritaire (ZEP et REP) avec des parts respectives de 32,6 % et 36,1 %.

Si les internes représentaient 13,2 % des effectifs en 1970, leur part n'était plus que de 5,0 % en 1995. En 2000, comme en 1999, la baisse continue, mais moins fortement dans les établissements publics que dans les établissements privés. Ces derniers ont encore une proportion d'internes nettement supérieure à celle des établissements publics : respectivement 6,2 % et 4,1 % **1**.

En 2000-2001, 256 000 élèves étaient hébergés (internes) dans les établissements du second degré publics et privés. Plus de 3 439 000 étaient nourris comme demi-pensionnaires ou comme internes.

L'internat est plus développé dans le second cycle et dans les EREA. En effet, les lycées, lycées professionnels et EREA ont une densité plus faible que celle des collèges. Ces derniers réalisent un maillage territorial plus serré, en particulier dans les zones rurales **2**.

L'augmentation du nombre d'externes surveillés amorcée en 1998 se poursuit en 1999 et en 2000, compensant très largement la baisse de 1997. Les externes surveillés restent nettement plus nombreux dans les établissements privés que dans les établissements publics : respectivement 43 800 et 10 500 **3**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

Tableaux statistiques, n° 6757.

## Voir aussi

Notes d'Information, 102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

## DÉFINITIONS

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir. Les élèves demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir. L'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur. Dans ces deux derniers cas l'élève est appelé interne « externé ».

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)**. Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignements (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **UPI**. Unités pédagogiques d'intégration.

■ **ZEP**. Zones d'éducation prioritaire (voir 2.11 et 2.12).

■ **REP**. Réseaux d'éducation prioritaire (voir 2.11 et 2.12).

## L'hébergement des élèves dans le second degré

## 1 Évolution de la répartition des élèves dans le second degré (externes, demi-pensionnaires, internes) (France métropolitaine)

	1970 1971	1980 1981 (1)	1990 1986 (2)	1995 1991 (3)	1996 1997 (3)	1997 1998 (3)	1998 1999 (3)	1999 2000 (3)	2000 2001 (3)
<b>Public :</b>									
Externes (4)	48,1	43,5	40,6	40,2	40,6	40,2	39,2	38,6	37,9
Demi-pensionnaires	40,9	49,7	54,1	55,4	55,1	55,5	56,6	57,3	58,0
Internes (5)	11,0	6,8	5,3	4,4	4,3	4,3	4,2	4,1	4,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé :</b>									
Externes (4)	47,4	42,3	43,1	43,7	44,7	44,9	44,9	45,2	45,1
Demi-pensionnaires	30,6	44,3	47,9	48,9	48,2	48,2	48,3	48,4	48,7
Internes (5)	22,0	13,4	9,0	7,4	7,1	6,9	6,8	6,4	6,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Public + Privé :</b>									
Externes (4)	48,0	43,3	41,1	40,9	41,4	41,2	40,3	39,9	39,5
Demi-pensionnaires	38,8	48,6	52,8	54,1	53,7	54,0	54,9	55,5	56,1
Internes (5)	13,2	8,1	6,1	5,0	4,9	4,8	4,8	4,6	4,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) À partir de 1980-1981, y compris les SES/SEGPA et les classes-ateliers publiques et privées.

(2) À partir de 1990-1991, y compris les SES/SEGPA, les classes-ateliers publiques et privées et les EREA.

(3) À partir de 1994-1995, y compris les SEGPA, les classes-ateliers publiques et privées, les EREA et les élèves suivant un enseignement « en alternance » ou « Loi quinquennale », en UPI (unité pédagogique d'intégration) ou en classe-relais.

(4) Y compris externes surveillés.

(5) Y compris internes « externés ».

## 2 Externes, demi-pensionnaires, internes dans les établissements du second degré en 2000-2001 (France métropolitaine, Public)

	1 <sup>er</sup> cycle (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> , CPA, CLIPA, UPI, classes- relais)	Second cycle profes- sionnel	Second cycle général et techno- logique (2)	CPGE, STS	FC	SEGPA	EREA	Total (3)	Dont jeunes filles	DOM
<b>Public (nombre) :</b>										
Externes libres	1 006 666	196 500	362 857	93 870	549	38 184	361	<b>1 698 987</b>	873 554	144 614
Externes surveillés	5 154	931	3 448	698	-	173	7	<b>10 411</b>	5 431	614
Demi-pensionnaires	1 478 214	257 549	716 522	94 206	249	64 900	4 785	<b>2 616 425</b>	1 303 081	56 141
Internes externés	226	308	389	4 678	-	1,0	1,0	<b>5 603</b>	1 812	3
Internes	10 776	69 578	70 786	17 280	25	3 992	6029	<b>178 466</b>	72 094	2 056
<b>Total</b>	<b>2 501 036</b>	<b>524 866</b>	<b>1 154 002</b>	<b>210 732</b>	<b>823</b>	<b>107 250</b>	<b>11 183</b>	<b>4 509 892</b>	<b>2 255 972</b>	<b>203 428</b>
<b>Public (%)</b>										
Externes (4)	40,5	37,6	31,7	44,9	66,7	35,8	3,3	<b>37,9</b>	39,0	71,4
Demi-pensionnaires	59,1	49,1	62,1	44,7	30,3	60,5	42,8	<b>58,0</b>	57,8	27,6
Internes (5)	0,4	13,3	6,2	10,4	3,0	3,7	53,9	<b>4,1</b>	3,3	1,0
<b>Privé (nombre) :</b>										
Externes libres	214 908	80 815	139 521	45 413	505	782	-	<b>481 944</b>	264 040	9 273
Externes surveillés	28 728	3 881	10 060	921	5	176	-	<b>43 771</b>	23 184	227
Demi-pensionnaires	389 594	46 801	120 970	6 743	104	2 466	-	<b>566 678</b>	273 545	6 401
Internes externés	1 073	998	1 015	970	8	4,0	-	<b>4 068</b>	1 773	-
Internes	25 525	13 171	26 353	2 497	24	310	-	<b>67 880</b>	25 951	154
<b>Total</b>	<b>659 828</b>	<b>145 666</b>	<b>297 919</b>	<b>56 544</b>	<b>646</b>	<b>3 738</b>	<b>-</b>	<b>1 164 341</b>	<b>588 493</b>	<b>16 055</b>
<b>Privé (%)</b>										
Externes (4)	36,9	58,1	50,2	81,9	78,9	25,6	-	<b>45,2</b>	48,8	59,2
Demi-pensionnaires	59,0	32,1	40,6	11,9	16,1	66,0	-	<b>48,7</b>	46,5	39,9
Internes (5)	4,0	9,7	9,2	6,1	5,0	8,4	-	<b>6,2</b>	4,7	1,0
<b>Public + Privé (%)</b>										
Externes (4)	40,4	42,1	35,8	52,9	68,7	38,4	3,3	<b>39,9</b>	41,6	70,5
Demi-pensionnaires	58,4	45,2	57,2	37,6	27,2	60,6	42,1	<b>55,5</b>	54,7	28,5
Internes (5)	1,2	12,7	7,0	9,5	4,1	1,0	54,6	<b>4,6</b>	3,7	1,0

(1) Non compris les SEGPA.

(2) Y compris préparations diverses.

(3) Y compris les CLIPA (ex-CIPAL), les élèves scolarisés au titre de la Loi quinquennale, en UPI (unité pédagogique d'intégration) ou en classe-relais.

(4) Y compris externes surveillés.

(5) Y compris internes « externés ».

## PRÉSENTATION

Dans l'ensemble des établissements privés du premier et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, à la rentrée 1999, nous ne disposons (en raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école) que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement.

871 000 élèves sont ainsi scolarisés dans des établissements relevant du secteur privé. Sur ces 871 000 élèves, 98,4 % sont scolarisés dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentent que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé compte un peu plus de 1 107 000 élèves en 2000-2001, en France métropolitaine. Parmi eux, 97,6 % sont scolarisés dans des classes sous contrat d'association; ce pourcentage est de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,4 % pour le second cycle général et technologique et de 92,6 % pour le second cycle professionnel. Ces pourcentages restent d'une très grande stabilité par rapport aux années précédentes.

Dans le second cycle général et technologique, le pourcentage d'élèves de l'enseignement hors contrat augmente de seconde (2,5 % en 1999-2000) en première (2,6 % en 2000-2001), et reste stable de la première à la terminale (2,9 % en 1999-2000 ainsi qu'en 2000-2001) **2**.

Dans les départements d'outre-mer, l'enseignement privé ne représente que 7,4 % de l'ensemble des élèves. Et parmi eux, 98 % d'entre eux sont scolarisés dans des établissements privés sous contrat d'association.

## DÉFINITIONS

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré (seuls 325 élèves du second degré se trouvent encore dans des classes sous contrat simple).

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Ce type de contrat entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le « forfait d'externat »).

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du 1<sup>er</sup> degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

**1** Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Sous contrat			Hors contrat	Total premier degré privé
	Association	Simple	Total		
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1 043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
<b>Total premier degré privé</b>	<b>516 211</b>	<b>340 969</b>	<b>857 180</b>	<b>13 824</b>	<b>871 004</b>

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles primaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

**Avertissement :** en raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement. Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

**2** Répartition des élèves dans le second degré privé en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat			Hors contrat	Total second degré privé
	D'association	Simple	Total		
<b>Premier cycle :</b>					
Sixième	166 148	36	166 184	1 747	167 931
Cinquième	159 626	32	159 658	1 749	161 407
Quatrième et quatrième technologique	165 832	34	165 866	1 825	167 691
Troisième et troisième technologique	159 994	55	160 049	2 039	162 088
<b>Total sixième à troisième</b>	<b>651 600</b>	<b>157</b>	<b>651 757</b>	<b>7 360</b>	<b>659 117</b>
Autres (SEGPA, UPI, CR, CPA, CLIPA) (1)	4 390	-	4 390	59	4 449
<b>Total premier cycle</b>	<b>655 990</b>	<b>157</b>	<b>656 147</b>	<b>7 419</b>	<b>663 566</b>
<b>Second cycle professionnel :</b>					
Préparation aux CAP en 3 ans	1 885	56	1 941	566	2 507
Préparation aux CAP en 2 ans	9 069	15	9 084	5 495	14 579
Préparation aux CAP en 1 an	359	-	359	2 585	2 944
Préparation aux BEP (y compris BEP en 1 an)	84 930	26	84 956	1 483	86 439
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 338	-	1 338	76	1 414
Bac professionnel (1 <sup>er</sup> et terminale professionnelles), bac pro 1 an et BMA	37 282	-	37 282	501	37 783
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>134 863</b>	<b>97</b>	<b>134 960</b>	<b>10 706</b>	<b>145 666</b>
<b>Second cycle général et technologique :</b>					
Seconde	98 120	20	98 140	2 189	100 329
Première	95 209	26	95 235	2 510	97 745
Terminale	96 880	25	96 905	2 870	99 775
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>290 209</b>	<b>71</b>	<b>290 280</b>	<b>7 569</b>	<b>297 849</b>
<b>Total général</b>	<b>1 081 062</b>	<b>325</b>	<b>1 081 387</b>	<b>25 694</b>	<b>1 107 081</b>
Préparations diverses et formations complémentaires :					
Préparations diverses pré-bac	50	-	50	20	70
Préparations diverses post-bac	1 411	-	1 411	471	1 882
Formations complémentaires	97	-	97	42	139
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>1 082 620</b>	<b>325</b>	<b>1 082 945</b>	<b>26 227</b>	<b>1 109 172</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>1 099 028</b>	<b>325</b>	<b>1 099 353</b>	<b>26 566</b>	<b>1 125 919</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**2** Base centrale de pilotage (BCP).

## PRÉSENTATION

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT, localisées sur de nouveaux sites géographiques, et la création de nombreux départements d'IUT. En 1999, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard a été créée par fusion de l'Institut polytechnique de Sévenans et de l'école d'ingénieurs de Belfort.

Le nombre d'établissements ayant des classes de STS augmente depuis 1992 (+ 8 %), hausse due essentiellement aux établissements publics. Il en est de même (+ 9 %) pour les établissements ayant des CPGE, malgré des baisses lors des rentrées 1997 et 2000.

Le nombre d'écoles d'ingénieurs a régulièrement progressé de 1992 à 1997. Cette progression concerne les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités et les écoles privées.

Depuis 1992-1993, le nombre d'écoles paramédicales a diminué. Il en est de même pour les écoles de commerce, de gestion et comptabilité, avec cependant une reprise en 1999 pour celles-ci 1.

Dix académies (Paris, Lille, Versailles, Nantes, Rennes, Lyon, Créteil, Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble) regroupent 57 % des établissements de l'enseignement supérieur. Les académies d'Ile-de-France en rassemblent 20 %. En particulier, 23 % des universités, 24 % des CPGE et 28 % des écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, mais seulement 16 % des STS sont implantées en Ile-de-France 2.

## DÉFINITIONS

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent également des instituts et des écoles internes, notamment les Instituts universitaires de technologie (IUT) et des écoles d'ingénieurs. Des établissements d'enseignement supérieur publics et privés peuvent leur être rattachés. On y a également assimilé les Instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble, Nancy et Toulouse, qui ont le statut d'université, ainsi que les universités de technologie (UT) de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard qui assurent principalement des formations d'ingénieurs.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, l'École des hautes études en sciences sociales (EHSS), d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1980-1981 à 2000-2001 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2000-2001 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à paraître.

## Voir aussi

« Les effectifs universitaires en 2000-2001 », *Tableaux statistiques*, n° 6746 à 6748 ; n° 6749 à 6751 ; n° 6779 à 6783 ; n° 6784 ; n° 6787.

*Tableaux statistiques*, n° 6789, 6790, 6792.

## Les établissements d'enseignement supérieur

## 1 Évolution du nombre d'établissements de l'enseignement supérieur depuis 1993-1994

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	France métr. + DOM 2000-2001
Universités (1)	84	85	87	87	87	87	89	89	91
IUT	88	88	88	92	98	101	101	102	104
IUFM	26	26	26	26	26	26	26	26	28
STS (2)	1 864	1 870	1 900	1 900	1 930	1 936	1 966	1 983	2 040
– dont publiques	1 039	1 078	1 107	1 124	1 148	1 166	1 190	1 206	1 251
– dont privées	825	792	793	776	782	770	776	777	790
CPGE (2)	470	475	478	481	468	494	494	485	493
– dont publiques	315	320	326	327	318	328	331	330	336
– dont privées	155	155	152	154	150	166	163	155	157
Écoles d'ingénieurs	227	233	237	238	240	240	240	241	241
– dont publiques, dépendantes des universités	86	89	92	92	94	94	95	93	93
– dont publiques, indépendantes des universités	80	80	79	78	78	80	81	81	81
– dont privées	61	64	66	68	68	66	64	67	67
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	276	264	252	230	224	214	221	226	230
Établissements universitaires privés	18	18	19	18	17	18	18	18	18
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	24	24	24	24	24	24	24	24	25
Écoles supérieures artistiques et culturelles	219	238	238	225	207	203	217	235	239
Écoles paramédicales hors université (3)	544	502	466	455	459	438	438	424	431
Écoles préparant aux fonctions sociales	132	130	130	132	131	130	130	133	137
Autres écoles de spécialités diverses	178	166	163	160	184	193	205	200	200
– dont écoles juridiques et administratives	45	43	42	44	42	41	50	61	61
– dont écoles de journalisme et écoles littéraires	9	11	11	11	11	12	16	18	18
– dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris, à partir de 1999-2000, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (créée en 1999) et l'École nationale du paysage de Blois.

(2) Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Estimation en 1995-1996.

## 2 Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur par académie en 2000-2001

	Universités					Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités	Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements	
	Hors IUT	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS				CPGE
Aix-Marseille	4	3	7	1	84	23	5	9	52
Amiens	2	3	1	1	64	14	2	4	25
Besançon	2	2	2	1	44	9		4	15
Bordeaux	5	6	6	1	85	14	4	19	42
Caen	1	3	2	1	51	12	2	3	21
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	39	11	2	4	26
Corse	1	1			6	3		2	3
Dijon	1	2	3	1	55	12	2	6	27
Grenoble	5	5	12	1	104	20	1	6	31
Lille	6	9	5	1	124	32	11	15	72
Limoges	1	1	1	1	27	4	2	3	15
Lyon	4	6	2	1	117	23	12	13	71
Montpellier	4	3	2	1	92	16	4	7	38
Nancy-Metz	4	5	10	1	74	16	7	2	36
Nantes	3	5	2	1	133	29	16	13	58
Nice	2	2	3	1	50	13	3	10	27
Orléans-Tours	3	6	5	1	76	16	1	4	26
Poitiers	2	3	2	1	63	11	1	9	16
Reims	2	2	2	1	46	10	1	9	13
Rennes	4	6	4	1	119	28	14	8	57
Rouen	2	3	1	1	57	13	4	7	20
Strasbourg	4	4	7	1	56	19	2	5	29
Toulouse	4	4	5	1	90	19	10	13	43
<b>Total province</b>	<b>68</b>	<b>86</b>	<b>87</b>	<b>23</b>	<b>1 656</b>	<b>367</b>	<b>106</b>	<b>175</b>	<b>763</b>
Paris	12	2	3	1	100	60	15	40	153
Créteil	4	7	1	1	105	22	9	2	44
Versailles	5	7	2	1	122	36	18	9	54
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>327</b>	<b>118</b>	<b>42</b>	<b>51</b>	<b>251</b>
<b>France métr.</b>	<b>89</b>	<b>102</b>	<b>93</b>	<b>26</b>	<b>1 983</b>	<b>485</b>	<b>148</b>	<b>226</b>	<b>1 014</b>
Guadeloupe	1	1		1	15	3			3
Guyane	-	-	-	-	4				2
Martinique	-	-	-	-	11	3			5
La Réunion	1	1		1	27	2			6
<b>France métr. + DOM</b>	<b>91</b>	<b>104</b>	<b>93</b>	<b>28</b>	<b>2 040</b>	<b>493</b>	<b>148</b>	<b>230</b>	<b>1 030</b>

## PRÉSENTATION

L'enquête effectuée au début de l'année 2001 a permis de recueillir des informations sur le parc immobilier et les capacités d'accueil de 6 900 ensembles immobiliers de France métropolitaine. Parmi ceux-ci, 545 sont des cités scolaires comprenant au moins deux établissements distincts, regroupant 1 121 établissements du second degré. La surface cadastrale de l'ensemble de ces établissements est d'environ 151,6 millions de m<sup>2</sup> dont 36,2 millions sont bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 23,8 %.

La surface développée totale est d'environ 71,9 millions de m<sup>2</sup>, les bâtiments principaux représentant 69,2 millions de m<sup>2</sup>. Le reste est composé de bâtiments démontables pour 0,6 million de m<sup>2</sup>, et de constructions annexes fermées (chaufferie, passage entre deux bâtiments, etc.) ou non fermées (garage à vélos, préaux non compris dans un bâtiment principal, etc.).

En moyenne, par élève, la surface développée des bâtiments principaux est de 15,5 m<sup>2</sup>, variant de 12,6 m<sup>2</sup> dans les collèges à 27,4 dans les LP ; cette surface tend à s'accroître au cours des dernières années tant en raison de l'évolution des effectifs que de l'effort de construction scolaire.

Plus de la moitié de la surface développée des bâtiments principaux de LEGT, et des deux tiers de ceux des cités scolaires, ont été construits avant 1970. Les collèges, par contre, sont de construction plus tardive, environ 38 % de leur surface développée datent des années 1970. Après la décennie 80 où les constructions restent à un niveau bas, l'effort de construction s'intensifie au cours des années 1990 pour tous les types d'ensembles immobiliers.

Globalement, le taux d'occupation d'enseignement de ces établissements est de 82,5 %. 37 % des établissements déclarent un taux d'occupation dépassant 90 %, c'est-à-dire estiment travailler pratiquement à pleine capacité ou même être « suroccupés ». C'est surtout le cas des LEGT (presque 43 %).

1 502 ensembles immobiliers déclarent avoir un internat. Ces internats accueillent en majorité des garçons, auxquels sont destinés plus de 58 % des lits. C'est particulièrement vrai dans les LP où les « lits-filles » ne représentent que le tiers de l'ensemble des lits. Globalement, moins des trois quarts des lits sont effectivement occupés, de à peine plus de la moitié dans les collèges à plus de 78 % dans les LEGT.

6 509 ensembles immobiliers déclarent être dotés d'un service de restauration.

## DÉFINITIONS

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des bâtiments principaux, des constructions annexes (fermées ou non) et des bâtiments démontables.

■ **Surface développée.** Pour les bâtiments principaux, somme des surfaces hors œuvre (murs compris) de tous les niveaux des bâtiments. Pour obtenir la surface développée hors œuvre totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Ensemble immobilier.** Regroupement des bâtiments des établissements utilisant en commun des locaux sur une ou plusieurs implantations. Un établissement fonctionnant seul constitue un ensemble immobilier. L'ensemble immobilier comprend toutes les implantations du ou des établissements qui le composent.

■ **Cités scolaires.** Ensembles d'établissements juridiquement autonomes regroupés sur un même ensemble immobilier.

■ **Capacité d'accueil.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement estime pouvoir accueillir dans son établissement dans « de bonnes conditions de fonctionnement ». Pour faire cette estimation, il tient compte de la diversité des formations proposées, des normes pédagogiques en vigueur, des contraintes de salles, des horaires d'ouverture de l'établissement, de ceux des transports scolaires, des normes de sécurité, etc.

La capacité d'accueil peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne en surcapacité. Elle peut être aussi supérieure au nombre d'élèves accueillis, le chef d'établissement estime alors pouvoir accueillir un nombre d'élèves supérieur.

1 Données sur le parc immobilier des établissements publics du second degré (2000-2001)  
(France métropolitaine)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 666	929	760	545	<b>6 900</b>
Nombre d'établissements en cité scolaire	283	528	310		<b>1 121</b>
Nombre total d'établissements	4 949	1 457	1 070	545	<b>7 476</b>
<b>En milliers de m<sup>2</sup> :</b>					
<b>Surface cadastrale</b>	<b>74 049,9</b>	<b>30 068,4</b>	<b>19 724,1</b>	<b>27 772,4</b>	<b>151 614,8</b>
Dont surfaces non bâties :	56 818,6	22 556,3	14 572,1	21 547,9	<b>115 494,9</b>
– cours de récréation	13 846,9	4 646,2	2 278,6	3 968,7	<b>24 740,4</b>
– parkings découverts	7 946,3	2 996,9	2 284,2	3 358,0	<b>16 585,4</b>
– aires sportives découvertes	5 089,0	2 325,3	1 065,2	2 716,4	<b>11 195,9</b>
– espaces verts	29 936,4	12 587,9	8 944,1	11 504,8	<b>62 973,2</b>
Dont surfaces bâties	17 231,3	7 512,1	5 152,0	6 224,5	<b>36 119,9</b>
<b>Total surfaces développées :</b>	<b>16 951,8</b>	<b>31 769,7</b>	<b>9 059,1</b>	<b>14 114,1</b>	<b>71 894,7</b>
Dont surfaces développées hors œuvre des bâtiments principaux	30 281,7	16 463,4	8 688,7	13 765,8	<b>69 199,6</b>
Dont surfaces des bâtiments démontables	250,9	93,5	108,9	116,5	<b>569,8</b>
Taux d'occupation au sol (en %)	23,3	25,0	26,1	22,4	<b>23,8</b>
Surface développée bâtiments principaux, moyenne par élève (en m <sup>2</sup> )	12,6	16,9	27,4	17,7	<b>15,5</b>
Ancienneté des bâtiments :					
– SDHO construites avant 1970	32,1	51,8	43,0	69,7	<b>45,4</b>
– SDHO construites de 1970 à 1980	38,1	12,5	25,9	16,3	<b>26,2</b>
– SDHO construites de 1980 à 1990	12,8	11,8	14,7	4,5	<b>11,2</b>
– SDHO construites de 1990 à 2000	17,0	24,7	16,4	9,5	<b>17,2</b>
Occupation des établissements :					
– taux d'occupation global (%)	82,3	85,6	74,6		<b>82,5</b>
– % établissements occupés à plus de 90 %	38,3	42,9	23,4		<b>37,1</b>
Internats :					
– Nombre ensembles immobiliers avec internat	251	456	397	398	<b>1 502</b>
– Taux d'occupation des lits	51,2	78,3	73,2	72,6	<b>73,3</b>
– Part des lits destinée aux filles	46,9	44,0	33,1	42,5	<b>41,8</b>
Restauration :					
– Nombre d'ensembles immobiliers avec service de restauration	899	4 376	696	538	<b>6 509</b>
SDHO : surface développée hors œuvre.					

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré. Année 2000-2001.

## PRÉSENTATION

Suite à un mouvement de grève administrative des directeurs d'écoles à la rentrée 2000, le constat des élèves du premier degré est très partiel. Les données publiées sur le sujet ne concernent donc que les effectifs d'élèves du second degré.

En France métropolitaine et dans les DOM, à la rentrée 2000, l'éducation prioritaire concerne 666 000 élèves scolarisés dans des établissements du second degré **1**. Sur les 1 230 établissements du second degré concernés à cette rentrée, plus de 85 % (1 061) sont des collèges. Les trois quarts des lycées en éducation prioritaire sont des lycées professionnels. Après la réforme globale de la carte de l'éducation prioritaire de 1999, on note peu de changement cette année ; seuls douze établissements ont fait l'objet de mouvements d'entrée ou de sortie de l'éducation prioritaire.

En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. Pour les collégiens, les parts vont de 8,1 % dans l'académie de Limoges à 31,7 % dans celle de Rouen et 35,2 % dans celle de Créteil. Six académies n'ont pas de lycéens en éducation prioritaire : la Corse, Lille, Nantes, Paris, Poitiers et Rennes.

Les DOM scolarisent en éducation prioritaire 29,6 % de leurs collégiens pour 21,1 % en France métropolitaine. Pour les académies de Guyane et de Martinique, c'est même près d'un élève sur trois.

## DÉFINITIONS

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves » (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

## Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)

**1** Nombre et proportions d'élèves (1) en ZEP et/ou en REP à la rentrée 2000

(France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM, Public)

Académies	Élèves en ZEP				Élèves en REP					
	Total (2)	dont écoles		dont collèges		Total (2)	dont écoles		dont collèges	
		Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille	41 950	-	-	30 315	24,6	52 136	-	-	38 083	30,9
Amiens	23 972	-	-	21 866	22,8	25 693	-	-	23 180	24,2
Besançon	9 141	-	-	9 141	17,8	12 872	-	-	11 900	23,1
Bordeaux	14 546	-	-	10 910	9,1	21 333	-	-	17 697	14,8
Caen	6 106	-	-	6 106	9,9	7 002	-	-	6 599	10,7
Clermont-Ferrand	2 921	-	-	2 536	5,3	9 733	-	-	8 835	18,6
Corse	2 319	-	-	2 319	17,7	2 319	-	-	2 319	17,7
Créteil	69 119	-	-	63 809	32,6	75 713	-	-	68 955	35,2
Dijon	16 672	-	-	15 281	20,3	17 653	-	-	15 845	21,1
Grenoble	20 835	-	-	18 210	14,1	26 956	-	-	23 222	18,0
Lille	51 368	-	-	51 368	27,5	58 793	-	-	58 793	31,5
Limoges	2 594	-	-	2 289	8,1	2 594	-	-	2 289	8,1
Lyon	27 893	-	-	21 422	18,6	36 435	-	-	27 452	23,8
Montpellier	16 430	-	-	14 665	14,2	18 269	-	-	16 504	16,0
Nancy-Metz	15 368	-	-	15 368	13,6	19 506	-	-	17 175	15,3
Nantes	7 767	-	-	7 767	7,4	12 695	-	-	12 695	12,1
Nice	8 925	-	-	8 925	10,3	10 968	-	-	8 925	10,3
Orléans-Tours	16 109	-	-	14 698	13,1	19 280	-	-	17 869	15,9
Paris	11 515	-	-	11 515	19,9	14 916	-	-	14 916	25,8
Poitiers	5 537	-	-	5 537	7,9	5 994	-	-	5 994	8,6
Reims	16 069	-	-	15 371	23,6	18 596	-	-	15 852	24,3
Rennes	4 493	-	-	4 493	5,0	7 607	-	-	7 607	8,4
Rouen	30 194	-	-	24 980	26,8	36 034	-	-	29 580	31,7
Strasbourg	10 952	-	-	10 952	13,5	11 249	-	-	10 952	13,5
Toulouse	5 764	-	-	5 484	5,3	10 717	-	-	9 549	9,3
Versailles	75 340	-	-	46 827	18,7	88 730	-	-	59 632	23,9
<b>France métropolitaine</b>	<b>513 899</b>	-	-	<b>442 154</b>	<b>17,2</b>	<b>623 793</b>	-	-	<b>532 419</b>	<b>20,7</b>
Guadeloupe	4 877	-	-	3 961	13,9	9 876	-	-	8 960	31,4
Guyane	5 295	-	-	4 566	34,1	5 295	-	-	4 566	34,1
Martinique	7 035	-	-	5 987	21,7	10 205	-	-	9 157	33,2
La Réunion	16 894	-	-	14 642	25,8	16 894	-	-	14 642	25,8
DOM	34 101	-	-	29 156	23,1	42 270	-	-	37 325	29,6
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>548 000</b>	-	-	<b>471 310</b>	<b>17,5</b>	<b>666 063</b>	-	-	<b>569 744</b>	<b>21,1</b>

(1) Seules les données pour le second degré sont disponibles.

(2) Le total inclut les lycées et lycées professionnels de l'éducation prioritaire.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** Fichiers thèmes dans les établissements publics du second degré.

## Voir aussi

Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.

Études sur les établissements en zones d'éducation prioritaire en 1988-1989, Document de travail, n° 380, juin 1989.

L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.

« La nouvelle carte de l'éducation prioritaire : construction et résultats », revue *Éducation et Formation*, à paraître.

### PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire compte 702 zones d'éducation prioritaire (ZEP) et 784 réseaux d'éducation prioritaire (REP). Elle concerne 8 559 écoles publiques ou établissements publics du second degré **1**.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées : ainsi, pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (EP), de 5,1 % des écoles dans l'académie de Caen à 32,7 % à Paris et 27,3 % dans celle de Créteil. Pour les collèges, les parts vont de 6,4 % dans l'académie de Limoges à plus d'un établissement sur trois pour quatre académies : Aix-Marseille, Créteil, Lille et Rouen.

Dans les DOM, 32,9 % des écoles ou établissements publics du second degré sont en EP et 25,8 % en ZEP, alors qu'en France métropolitaine ces proportions ne sont que de 14,2 % et 11,5 % respectivement.

Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en éducation prioritaire : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère. Avec la création des REP en 1999, le Lot et le Tarn-et-Garonne ont respectivement 33 et 48 établissements en EP. Trois académies n'ont pas créé de REP.

À la rentrée 2000, soit un an après la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, les mouvements d'entrées et sorties concernent moins de 180 établissements (pour mémoire, 2 300 environ en 1999). Les sorties sont dues essentiellement aux fermetures d'écoles et 2 entrées sur 3 environ s'effectuent au niveau des réseaux (hors ZEP) **2**.

La nette surreprésentation des établissements des communes de centre d'agglomération ou de banlieue continue de progresser. En effet, 8 établissements en EP sur 10 sont implantés sur ces deux types de communes, alors qu'elles n'accueillent guère plus d'un établissement sur deux **3**.

### DÉFINITIONS

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves » (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 à 3** Fichiers des ZEP/REP et les informations de la Base centrale des établissements (BCE).

#### Voir aussi

Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.

Études sur les établissements en zones d'éducation prioritaire en 1988-1989, Document de travail, n° 380, juin 1989.

L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.

### 1 Nombre de ZEP par académie - Nombre et proportions d'établissements en ZEP et/ou en REP à la rentrée 2000 (France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM, Public)

Académies	Nombre de ZEP	Nombre de REP	Établissements en ZEP				Établissements en ZEP et/ou en REP					
			Total	dont écoles		dont collèges		Total	dont écoles		dont collèges	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Aix-Marseille	40	50	392	319	16,5	53	27,2	529	436	22,5	68	34,9
Amiens	41	22	295	254	10,6	36	20,9	352	307	12,8	39	22,7
Besançon	19	24	119	98	6,4	21	17,9	147	118	7,7	26	22,2
Bordeaux	22	17	266	233	8,6	25	10,2	484	433	16,0	43	17,6
Caen	10	3	83	70	4,9	13	8,6	87	72	5,1	14	9,3
Clermont-Ferrand	6	7	75	67	4,8	7	5,0	111	90	6,5	19	13,6
Corse	6	-	59	54	19,4	5	17,2	59	54	19,4	5	17,2
Créteil	64	112	771	652	25,5	109	32,4	825	697	27,3	117	34,8
Dijon	21	22	238	203	9,3	31	19,1	274	237	10,9	32	19,8
Grenoble	27	24	269	231	7,8	33	13,9	321	268	9,1	44	18,6
Lille	97	112	834	736	21,6	98	29,5	912	800	23,5	112	33,7
Limoges	4	5	49	43	6,0	5	6,4	59	53	7,4	5	6,4
Lyon	35	40	331	271	12,5	40	19,3	410	335	15,5	51	24,6
Montpellier	23	23	210	183	9,2	24	13,4	230	200	10,0	27	15,1
Nancy-Metz	32	35	237	207	6,9	30	12,8	319	281	9,3	34	14,5
Nantes	27	31	193	171	7,9	22	9,3	256	225	10,4	31	13,1
Nice	12	10	105	92	8,1	13	10,0	113	98	8,6	13	10,0
Orléans-Tours	30	33	212	176	7,5	33	14,0	269	228	9,7	38	16,2
Paris	14	20	208	185	28,5	23	21,1	243	212	32,7	31	28,4
Poitiers	11	3	94	82	4,7	12	7,5	107	94	5,4	13	8,1
Reims	23	24	200	169	9,9	29	20,9	213	177	10,4	30	21,6
Rennes	8	12	62	53	2,9	9	4,3	163	143	7,8	20	9,6
Rouen	25	25	319	264	13,8	49	29,7	335	271	14,2	56	33,9
Strasbourg	17	17	124	105	6,0	19	13,4	125	105	6,0	19	13,4
Toulouse	12	13	126	111	4,1	14	6,3	290	259	9,5	27	12,2
Versailles	44	89	649	539	16,1	73	18,4	874	741	22,2	95	23,9
<b>France métropolitaine</b>	<b>670</b>	<b>773</b>	<b>6 520</b>	<b>5 568</b>	<b>10,7</b>	<b>826</b>	<b>16,7</b>	<b>8 107</b>	<b>6 934</b>	<b>13,3</b>	<b>1 009</b>	<b>20,4</b>
Guadeloupe	4	8	35	29	9,0	5	12,2	106	91	28,3	14	34,1
Guyane	4	-	72	64	51,6	7	33,3	72	64	51,6	7	33,3
Martinique	5	3	87	75	29,1	11	27,5	113	98	38,0	14	35,0
La Réunion	19	-	161	142	28,3	17	25,0	161	142	28,3	17	25,0
<b>DOM</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>355</b>	<b>310</b>	<b>25,7</b>	<b>40</b>	<b>23,5</b>	<b>452</b>	<b>395</b>	<b>32,8</b>	<b>52</b>	<b>30,6</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>702</b>	<b>784</b>	<b>6 875</b>	<b>5 878</b>	<b>11,1</b>	<b>866</b>	<b>16,9</b>	<b>8 559</b>	<b>7 329</b>	<b>13,8</b>	<b>1 061</b>	<b>20,7</b>

### 2 Nombre d'établissements entrant ou sortant de l'éducation prioritaire à la rentrée 2000 (1) (France métropolitaine + DOM, Public)

	Variation nette/1999	Sorties de l'EP			Entrées dans l'EP		
		Total des sorties	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)	Total des entrées	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)
Écoles	0	83	74	9	83	32	51
Collèges	8	1	0	1	9	0	9
Lycées	-	-	-	-	-	-	-
LP	-2	2	1	1	0	0	0
<b>Total des établissements</b>	<b>6</b>	<b>86</b>	<b>75</b>	<b>11</b>	<b>92</b>	<b>32</b>	<b>60</b>

(1) Les sorties de l'éducation prioritaire de 81 écoles sont le fait de fermetures d'établissement. Quant aux 2 LP concernés, ils ont fermé à la rentrée 2000.

### 3 Nombre d'établissements en éducation prioritaire selon le type de commune (France métropolitaine + DOM, Public)

	Tous les établissements		Établissements en éducation prioritaire		Dont les établissements en ZEP	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commune rurale	24 133	39,6	977	11,4	388	5,6
Commune ville isolée	5 795	9,5	736	8,6	534	7,8
Commune centre agglomération	15 554	25,5	3 883	45,4	3 411	49,6
Commune de banlieue	15 500	25,4	2 963	34,6	2 542	37,0
<b>Total des établissements</b>	<b>60 982</b>	<b>100,0</b>	<b>8 559</b>	<b>100,0</b>	<b>6 875</b>	<b>100,0</b>

## PRÉSENTATION

Les disparités entre collèges peuvent s'apprécier à travers plusieurs indicateurs caractérisant leur population scolaire **1**, leur taille et leurs moyens d'enseignement **2**, et les parcours scolaires de leurs élèves **3**.

Le degré d'hétérogénéité des différents indicateurs peut être comparé grâce à leur coefficient de variation exprimé en pourcentage (rapport entre l'écart type d'un indicateur et sa moyenne).

Les disparités entre les collèges sont très importantes pour les élèves les plus en retard ou les élèves étrangers, elles le sont sensiblement plus dans le secteur privé.

Les collèges privés accueillent plus d'élèves « favorisés » que les collèges publics. Dans les collèges publics, la répartition des élèves dits « favorisés » montre une concentration des plus favorisés d'entre eux dans certains établissements.

L'offre de formation en nombre de langues vivantes proposées et en options offertes en quatrième générale apparaît moins dispersée et proche dans les deux secteurs. La taille moyenne des collèges est beaucoup plus faible dans le secteur privé que dans le secteur public.

On observe une concentration des professeurs non titulaires dans certains collèges publics.

Les proportions de redoublants sont élevées pour l'ensemble des collèges, mais ces élèves sont encore plus présents dans certains collèges privés, tout au long du cycle.

Les collèges publics et privés font majoritairement accéder leurs élèves en second cycle des lycées. La dispersion est cependant plus forte pour les collèges privés et pour l'accès à l'enseignement professionnel.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** En fonction de la disponibilité des informations, le champ couvert par les différents tableaux est différent. Les résultats concernant la population scolaire et les parcours portent sur l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine et sur, soit 83 % des collèges privés de France métropolitaine pour les proportions de redoublants, soit sur 62 % d'entre eux pour les taux d'accès au second cycle. Ceux concernant la taille des collèges et les moyens d'enseignement sont relatifs à l'ensemble des collèges publics et privés. Les résultats sur les enseignants sont relatifs à l'année 1999-2000 pour l'ensemble des collèges publics.

■ **Proportions d'enfants par catégorie socioprofessionnelle des parents.** Catégorie dite « très favorisée » : professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs et assimilés, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, instituteurs et assimilés, et chefs d'entreprise de dix salariés et plus.

Catégorie dite « favorisée » : catégories intermédiaires de la santé et du travail social, clergé, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, retraités cadres et professions intermédiaires.

Catégorie dite « moyenne » : agriculteurs-exploitants, artisans, commerçants et assimilés, employés civils, agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels de service direct aux particuliers, retraités agriculteurs-exploitants, retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

Catégorie dite « défavorisée » : ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

■ **La proportion de redoublants en 6<sup>e</sup> dans un collège** est égale au nombre d'élèves qui redoublent leur 6<sup>e</sup> durant l'année scolaire considérée, rapporté à l'ensemble des élèves de la classe.

■ **Le taux d'accès de troisième au second cycle** mesure la probabilité qu'un élève de troisième accède en second cycle quel que soit le nombre d'année nécessaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés du second degré, 2000-2001.

Batterie d'indicateurs IPES diffusés à l'ensemble des établissements publics et privés, 2000-2001.

## Voir aussi

D. Trancart, « Quelques indicateurs caractéristiques de collèges publics : évolution de 1980 à 1989 dans sept académies », revue *Éducation & Formations*, n° 35, MEN-DEP, juillet 1993.

## 1 Population scolaire des collèges en 2000-2001 (France métropolitaine)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)
% d'élèves en retard de deux ans et plus en 6 <sup>e</sup>	4,1	3,8	91,1	5,3	6	114,5	4,4	4,4	79,8
% d'élèves en retard de deux ans et plus en 3 <sup>e</sup> (1)	7,2	5,3	72,7	6,8	7,3	107,9	7,1	5,8	81,4
% d'élèves étrangers	5,3	7,5	142,5	1,7	2,8	165,2	4,5	6,9	155
% PCS « très favorisées » (2)	15,1	12	79	21,8	16,7	76,6	16,7	13,5	81
% PCS « favorisés »	14,3	5,7	40,4	13,9	6,6	47,8	14,2	6	42,1
% PCS « moyennes »	26,2	9,1	34,9	31,9	11,6	36,4	27,5	10	36,5
% PCS « défavorisées »	44,3	17	38,3	32,4	17,6	54,3	41,6	17,8	42,9

(1) Troisième générale.

(2) PCS : profession et catégorie sociale.

## 2 Taille et moyens d'enseignement dans les collèges en 2000-2001 (France métropolitaine)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)
Taille du collège	518,8	212,8	41	357,4	242,4	67,8	476	232,2	48,8
Nombre de langues vivantes offertes dans le collège	3,3	0,7	21,8	3	0,6	21,3	3,2	0,7	22
Nombre de langues vivantes offertes en 6 <sup>e</sup>	1,8	0,5	30,1	1,3	0,5	35,9	1,6	0,5	34,1
Nombre total d'options offertes en 4 <sup>e</sup> générale	2,3	0,5	22,5	2	0,6	31,1	2,2	0,5	24,8
% de professeurs femmes	62,5	9,7	15,5	—	—	—	—	—	—
% de professeurs de type collège	17,1	10,9	63,9	—	—	—	—	—	—
% de professeurs âgés de 35 ans ou moins	29,2	14	47,8	—	—	—	—	—	—
% de professeurs non titulaires	3,1	4,4	141	—	—	—	—	—	—

## 3 Parcours scolaires au collège en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)	Moyenne	Écart type	Coefficient de variation (%)
Proportion de redoublants :									
– en 6 <sup>e</sup>	8,9	5	55,9	12,8	13,1	102	9,8	7,8	79,8
– en 5 <sup>e</sup>	4,7	3,2	67,5	6,3	7,4	116,8	5,1	4,6	89,4
– en 4 <sup>e</sup> générale	7,9	4,4	56,5	10,6	8,3	78,8	8,5	5,7	119,6
– en 3 <sup>e</sup> générale	6,2	3,7	58,7	7,7	7,3	94,3	6,6	4,8	110,2
Taux d'accès de 3 <sup>e</sup> en seconde (1)	60,1	11,5	19,1	61,9	17,8	28,7	60,5	12,9	21,3
Taux d'accès de 3 <sup>e</sup> (2) en seconde professionnelle	25,4	9,8	38,5	19,6	11,8	62,2	24,4	10,5	42,6

(1) Troisième et seconde générales et technologiques.

(2) Troisième générale et technologique.

## PRÉSENTATION

Les disparités des lycées peuvent être analysées à travers des indicateurs concernant les élèves **1**, les enseignants **2**, et les performances au baccalauréat **3**.

Parmi les indicateurs caractéristiques des élèves, les proportions d'élèves de nationalité étrangère et d'élèves redoublants en 2<sup>nde</sup> et terminale présentent les dispersions les plus élevées. La proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans en terminale est plus de trois fois plus élevée que celle d'élèves en retard d'au moins deux ans en classe de seconde.

S'agissant des professions et catégories sociales (PCS) d'origine des élèves, c'est – comme pour les collèges – la proportion d'élèves issus de PCS dites « très favorisées » pour laquelle la disparité entre lycées est la plus marquée. En ce qui concerne les professeurs, la proportion d'enseignants non titulaires présente de loin la dispersion la plus élevée.

Les indicateurs de performance au baccalauréat présentent une dispersion sensiblement moindre que ceux relatifs aux caractéristiques des élèves et à celles des professeurs. Au sein de ces indicateurs de performances, les taux de réussite au baccalauréat et la proportion de bacheliers parmi les sortants des classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale sont nettement plus hétérogènes que les taux d'accès de la 2<sup>nde</sup> à la 1<sup>re</sup> et de la 1<sup>re</sup> au baccalauréat.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Un peu plus de 1 500 lycées publics d'enseignement général et technologique (en fonction de certains indicateurs, le champ n'est pas le même) de la France métropolitaine + DOM.

■ **Proportions d'élèves par profession et catégorie sociale des parents (PCS).** PCS dites « très favorisées » : professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs et assimilés, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, instituteurs et assimilés, et chefs d'entreprise de dix salariés et plus. PCS dites « favorisées » : professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, retraités cadres et professions intermédiaires.

PCS dites « moyennes » : agriculteurs-exploitants, artisans, commerçants et assimilés, employés civils, agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels de service direct aux particuliers, retraités agriculteurs-exploitants, retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

PCS dites « défavorisées » : ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

■ **Taux d'accès de la 2<sup>nde</sup> à la 1<sup>re</sup> et de la 1<sup>re</sup> au baccalauréat.** Ils mesurent la probabilité qu'un élève de 2<sup>nde</sup> (ou de 1<sup>re</sup>) accède en classe de 1<sup>re</sup> (ou au baccalauréat), quel que soit le nombre d'années nécessaires.

■ **Proportion de bacheliers parmi les sortants de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale.** Cet indicateur mesure la probabilité qu'un élève quitte l'établissement avec le baccalauréat en poche.

■ **Taux de réussite.** Nombre d'élèves reçus à l'examen rapporté au nombre d'élèves qui s'y sont présentés.

■ **Écart type.** Il mesure la dispersion de la série statistique d'un indicateur autour de la moyenne de cette série.

■ **Coefficient de variation.** Écart type rapporté à la moyenne. Comme l'écart type, il s'agit d'un indicateur de dispersion. Sans unité, il permet de comparer les dispersions des séries statistiques de plusieurs indicateurs.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Indicateurs IPES 2001.

## Voir aussi

<http://www.education.gouv.fr/ival>

**1** Population scolaire des lycées d'enseignement général et technologique en 2000-2001

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Moyenne (1)	Écart type	Coefficient de variation en %
% d'élèves en retard d'au moins 2 ans en seconde	7,1	7,2	101,5
% d'élèves en retard d'au moins 2 ans en terminale	23,3	17,9	74,0
% d'élèves de nationalité étrangère	4,6	4,8	105,3
Selon la PCS :			
– % d'élèves issus d'une PCS « très favorisée »	23,2	13,9	60,0
– % d'élèves issus d'une PCS « favorisée »	17,2	4,5	26,0
– % d'élèves issus d'une PCS « moyenne »	25,4	17,5	25,9
– % d'élèves issus d'une PCS « défavorisée »	33,5	13,8	41,0
% d'élèves redoublants en seconde	15,0	5,2	34,9
% d'élèves redoublants en terminale	13,8	6,4	46,0

(1) Il s'agit d'une moyenne simple par lycée.

**2** Taille des lycées d'enseignement général et technologique et structure du corps enseignant en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM)

	Moyenne (1)	Écart type	Coefficient de variation en %
Taille du lycée	1 016	459	45,2
Structure du corps enseignant :			
- % de professeurs agrégés	23,6	13,5	57,2
- % de professeurs certifiés	65,0	17,1	26,3
- % de professeurs non titulaires	3,1	4,8	154,9
- % de professeurs femmes	52,5	13,5	25,7
- % de professeurs âgés de moins de 30 ans	13,2	7,3	55,7
- % de professeurs âgés d'entre 30 et 50 ans	55,3	9,3	16,9
- % de professeurs âgés de plus de 50 ans	31,5	12,3	39,1

(1) Il s'agit d'une moyenne simple par lycée.

**3** Indicateurs de performance au baccalauréat de la session 2000 des élèves des lycées d'enseignement général et technologique (France métropolitaine + DOM, Public)

	Moyenne (1)	Écart type	Coefficient de variation en %
Taux de réussite	79,3	9,5	12,0
Taux d'accès de la seconde à la première	81,6	8,6	10,5
Taux d'accès de la première au baccalauréat	81,2	8,0	9,8
% de bacheliers parmi les sortants de seconde, première et terminale	72,4	9,8	13,5

(1) Il s'agit d'une moyenne simple par lycée.

Réf.	Titre	Page
3.1	Le premier degré en 1999-2000	56
3.2	Le premier degré : évolution	58
3.3	Le premier degré par département et académie	60
3.4	Le préélémentaire en 1999-2000 ; évolution	62
3.5	Qui parvient au CE2 sans avoir redoublé ?	64
3.6	L'élémentaire par âge ; évolution	66
3.7	L'enseignement des langues vivantes à l'école	68
3.8	L'enseignement spécialisé du premier degré	70
3.9	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	72
3.10	L'évaluation en début de CE2	74

## PRÉSENTATION

Les établissements du premier degré en France métropolitaine ont accueilli un peu plus de 6 300 000 élèves à la rentrée 1999 (et 6 570 000 élèves en France métropolitaine + DOM) **1** **2**. Dans le secteur privé, les effectifs du préélémentaire sont en augmentation (+ 1,4 % par rapport à l'année précédente) ; ceux de l'élémentaire continuent de baisser (- 1,7 %). Les effectifs des classes d'intégration scolaire (CLIS) sont en augmentation (+ 3,8 %). Les effectifs du secteur public sont en hausse dans le préélémentaire (+ 0,9 %) et en baisse dans l'élémentaire (- 1,4 %). Dans le secteur public, les CLIS voient leurs effectifs baisser (- 5,2 %). Pour l'ensemble du premier degré, la part de l'enseignement public reste la même (86,2 %). Elle est toujours de 85,3 % pour l'élémentaire et de 87,4 % pour le préélémentaire. Elle est de 94,2 % pour les classes d'intégration scolaire **1**.

Les filles restent légèrement minoritaires, autant dans les classes préélémentaires (un peu moins de 49,0 %) que dans les classes élémentaires (48,8 % dans le secteur public et 48,2 % dans le secteur privé) **1**.

## DÉFINITIONS

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Cycles.** Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. La scolarité est organisée en trois cycles pédagogiques : le cycle I des apprentissages premiers, le cycle II des apprentissages fondamentaux, et le cycle III des approfondissements (voir en 1.1). Les classes d'initiation ne sont pas enquêtées à ce sujet.

**Avvertissement :** données non disponibles pour 2000-2001. Cette double page reprend les données de la double page équivalente de l'édition 2000, lesquelles sont complétées (tableau **2**) par les effectifs France métropolitaine + DOM.

**1 Répartition des élèves du premier degré par niveau, classe et sexe en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Public			Privé			Public+Privé Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Niveau préélémentaire :</b>							
En école maternelle	892 813	850 886	1 743 699	12 354	11 895	24 249	<b>1 767 948</b>
En école primaire	188 957	178 513	367 470	143 569	137 737	281 306	<b>648 776</b>
<b>Total préélémentaire</b>	<b>1 081 770</b>	<b>1 029 399</b>	<b>2 111 169</b>	<b>155 923</b>	<b>149 632</b>	<b>305 555</b>	<b>2 416 724</b>
<b>Niveau élémentaire :</b>							
CP	332 436	312 587	645 023	53 217	49 933	103 150	<b>748 173</b>
CE1	348 355	328 234	676 589	57 052	53 001	110 053	<b>786 642</b>
CE2	333 281	318 820	652 101	58 032	54 171	112 203	<b>764 304</b>
CM1	328 966	316 078	645 044	59 953	55 667	115 620	<b>760 664</b>
CM2	330 335	318 408	648 743	61 970	57 821	119 791	<b>768 534</b>
<b>Total CP-CM2</b>	<b>1 673 373</b>	<b>1 594 127</b>	<b>3 267 500</b>	<b>290 224</b>	<b>270 593</b>	<b>560 817</b>	<b>3 828 317</b>
Classes d'initiation	1070	953	2 023	56	69	125	<b>2 148</b>
Classes d'adaptation	4 413	2 970	7 383	1 207	715	1 922	<b>9 305</b>
<b>Total élémentaire</b>	<b>1 678 856</b>	<b>1 598 050</b>	<b>3 276 906</b>	<b>291 487</b>	<b>271 377</b>	<b>562 864</b>	<b>3 839 770</b>
<b>Classes d'intégration scolaire</b>	<b>25 560</b>	<b>16 645</b>	<b>42 205</b>	<b>1 575</b>	<b>1 010</b>	<b>2 585</b>	<b>44 790</b>
<b>Total premier degré :</b>							
<b>Sans l'enseignement spécialisé</b>	<b>2 760 626</b>	<b>2 627 449</b>	<b>5 388 075</b>	<b>447 410</b>	<b>421 009</b>	<b>868 419</b>	<b>6 256 494</b>
<b>Avec l'enseignement spécialisé</b>	<b>2 786 186</b>	<b>2 644 094</b>	<b>5 430 280</b>	<b>448 985</b>	<b>422 019</b>	<b>871 004</b>	<b>6 301 284</b>

**2 Répartition des élèves du premier degré par niveau, classe et sexe en 1999-2000** (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public+Privé Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Niveau préélémentaire :</b>							
<b>Total préélémentaire</b>	<b>1 127 197</b>	<b>1 073 080</b>	<b>2 200 277</b>	<b>159 515</b>	<b>153 151</b>	<b>312 666</b>	<b>2 512 943</b>
<b>Niveau élémentaire :</b>							
CP	349 431	328 244	677 675	54 494	51 363	105 857	<b>783 532</b>
CE1	365 370	344 255	709 625	58 393	54 404	112 797	<b>822 422</b>
CE2	348 862	333 936	682 798	59 357	55 570	114 927	<b>797 725</b>
CM1	344 378	330 967	675 345	61 232	57 071	118 303	<b>793 648</b>
CM2	345 502	333 579	679 081	63 203	59 227	122 430	<b>801 511</b>
<b>Total CP-CM2</b>	<b>1 753 543</b>	<b>1 670 981</b>	<b>3 424 524</b>	<b>296 679</b>	<b>277 635</b>	<b>574 314</b>	<b>3 998 838</b>
Classes d'initiation	1086	964	2 050	56	69	125	<b>2 175</b>
Classes d'adaptation	4 654	3 110	7 764	1 207	715	1 922	<b>9 686</b>
<b>Total élémentaire</b>	<b>1 759 283</b>	<b>1 675 055</b>	<b>3 434 338</b>	<b>297 942</b>	<b>278 419</b>	<b>576 361</b>	<b>4 010 699</b>
<b>Classes d'intégration scolaire</b>	<b>27 788</b>	<b>17 642</b>	<b>45 430</b>	<b>1 661</b>	<b>1 062</b>	<b>2 723</b>	<b>48 153</b>
<b>Total premier degré :</b>							
<b>Sans l'enseignement spécialisé</b>	<b>2 886 480</b>	<b>2 748 135</b>	<b>5 634 615</b>	<b>457 457</b>	<b>431 570</b>	<b>889 027</b>	<b>6 523 642</b>
<b>Avec l'enseignement spécialisé</b>	<b>2 914 268</b>	<b>2 765 777</b>	<b>5 680 045</b>	<b>459 118</b>	<b>432 632</b>	<b>891 750</b>	<b>6 571 795</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 2** Tableaux statistiques, n° 6709.  
« Enquête dans les écoles préélémentaires, élémentaires et spéciales. Privé. 1999-2000 », Tableaux statistiques, à paraître.

## PRÉSENTATION

Les établissements du premier degré public et privé scolarisent 6 301 000 élèves en 1999-2000, contre 6 337 000 élèves en 1998-1999, cette diminution se poursuivant depuis 1991-1992. En comptant les DOM, l'effectif du premier degré est, pour la même année, de 6 572 000 élèves. Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960-1961 et 1985-1986, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis 1992-1993. Cependant, en 1999-2000, on constate que la légère augmentation des effectifs du préélémentaire, observée dans le secteur privé en 1998-1999, se poursuit (+ 1,5 %) et touche également le secteur public (+ 0,9 %). L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960-1961 et 1985-1986, période où il enregistrait les effets de la baisse démographique ainsi que ceux de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les effectifs de l'enseignement spécialisé, qui s'étaient stabilisés en 1998-1999, accusent une forte baisse (- 4,7 %) en 1999-2000.

## DÉFINITIONS

■ **Le préélémentaire.** Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles, ou dans des écoles primaires comportant une classe ou une section maternelle « enfantine » au sein d'une classe à plusieurs niveaux, ou dans des écoles spéciales.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

## Avertissement :

– données non disponibles pour 2000-2001. Cette double page reprend les données de la double page équivalente de l'édition 2000, auxquelles ont été ajoutés les effectifs France métro. + DOM pour 1999-2000 ;  
– des estimations ont été faites pour les établissements publics manquants des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les établissements privés manquants des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6709.  
« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 1999-2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.  
*Tableaux statistiques*, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.  
1960-1961, *Tableaux de l'Éducation nationale*, édition 1969.

## Voir aussi

*Note d'Information*, 96.06

## 1 Évolution des effectifs du premier degré (France métropolitaine)

(Milliers, %)

	1960 1961	1985 1986	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000 (4)	+ DOM (1999-2000)
<b>Préélémentaire :</b>											
Public	1 177,9	2 234,0	2 232,5	2 231,0	2 217,3	2 192,9(2)	2 145,6(3)	2 102,8	2 091,9	2 111,2	2 200,3
Privé	196,2	329,5	317,1	317,5	313,5	307,9	302,1	300,2	301,2	305,6	312,7
<b>Total</b>	<b>1 374,1</b>	<b>2 563,5</b>	<b>2 549,6</b>	<b>2 548,5</b>	<b>2 530,8</b>	...	...	<b>2 403,0</b>	<b>2 393,1</b>	<b>2 416,8</b>	<b>2 513,0</b>
Part du Public (%)	85,7	87,1	87,6	87,5	87,6	...	...	87,5	87,4	87,4	87,6
<b>CP-CM2 :</b>											
Public	4 112,8	3 413,1	3 391,5	3 358,6	3 365,7	3 366,7 (2)	3 369,4 (3)	3 344,0	3 314,2	3 267,5	3 424,5
Privé	802,6	614,2	592,7	584,6	581,8	578,5	577,5	574,8	570,4	560,8	574,3
<b>Total</b>	<b>4 915,4</b>	<b>4 027,3</b>	<b>3 984,2</b>	<b>3 943,2</b>	<b>3 947,5</b>	...	...	<b>3 918,8</b>	<b>3 884,6</b>	<b>3 828,3</b>	<b>3 998,8</b>
Part du Public (%)	83,7	84,7	85,1	85,2	85,3	...	...	85,3	85,3	85,4	85,6
<b>Initiation, adaptation :</b>											
Public		19,7	16,1	15,8	14,6	...	...	11,4	10,6	9,4	9,8
Privé		2,0	1,7	1,9	2,0	2,2	2,0	2,2	2,0	2,0	2,1
<b>Total</b>		<b>21,7</b>	<b>17,8</b>	<b>17,7</b>	<b>16,6</b>	...	...	<b>13,6</b>	<b>12,6</b>	<b>11,4</b>	<b>11,9</b>
Part du Public (%)		90,8	90,4	89,3	88,0	...	...	83,8	84,1	82,5	82,4
<b>Élémentaire :</b>											
Public	4 112,8	3 432,8	3 407,6	3 374,4	3 380,3	...	...	3 355,4	3 324,8	3 276,9	3 434,3
Privé	802,6	616,2	594,4	586,5	583,8	580,7	579,5	577,0	572,4	562,8	576,4
<b>Total</b>	<b>4 915,4</b>	<b>4 049,0</b>	<b>4 002,0</b>	<b>3 960,9</b>	<b>3 964,1</b>	...	...	<b>3 932,4</b>	<b>3 897,2</b>	<b>3 839,7</b>	<b>4 010,7</b>
Part du Public (%)	83,7	84,8	85,1	85,2	85,3	...	...	85,3	85,3	85,3	85,6
<b>CLIS (1) :</b>											
Public	72,9	69,3	55,2	49,4	45,8	...	...	44,5	44,5	42,2	45,4
Privé	8,3	4,5	3,2	2,9	2,7	2,4	2,6	2,5	2,5	2,6	2,7
<b>Total</b>	<b>81,2</b>	<b>73,8</b>	<b>58,4</b>	<b>52,3</b>	<b>48,5</b>	...	...	<b>47,0</b>	<b>47,0</b>	<b>44,8</b>	<b>48,1</b>
Part du Public (%)	89,8	93,9	94,5	94,5	94,4	...	...	94,7	94,7	94,2	94,4
<b>Total premier degré : sans enseignement spécialisé :</b>											
Public	5 290,7	5 666,8	5 640,1	5 605,4	5 597,6	...	...	5 458,2	5 416,7	5 388,1	5 634,6
Privé	998,8	945,7	911,5	904,0	897,3	888,6	881,6	877,2	873,6	868,4	889,1
<b>Total</b>	<b>6 289,5</b>	<b>6 612,5</b>	<b>6 551,6</b>	<b>6 509,4</b>	<b>6 494,9</b>	...	...	<b>6 335,4</b>	<b>6 290,3</b>	<b>6 256,5</b>	<b>6 523,7</b>
Part du Public (%)	84,1	85,7	86,1	86,1	86,2	...	...	86,2	86,1	86,1	86,4
<b>avec enseignement spécialisé :</b>											
Public	5 363,6	5 736,1	5 695,3	5 654,8	5 643,4	5 615,9 (2)	5 571,7 (3)	5 502,7	5 461,2	5 430,3	5 680,0
Privé	1 007,1	950,2	914,7	906,9	900,0	891,0	884,2	879,7	876,1	871,0	891,8
<b>Total</b>	<b>6 370,7</b>	<b>6 686,3</b>	<b>6 610,0</b>	<b>6 561,7</b>	<b>6 543,4</b>	<b>6 506,9</b>	<b>6 455,9</b>	<b>6 382,4</b>	<b>6 337,3</b>	<b>6 301,3</b>	<b>6 571,8</b>
Part du Public (%)	84,1	85,8	86,2	86,2	86,2	86,3	86,3	86,2	86,2	86,2	86,4

(1) En 1960-1961 : classes de perfectionnement seulement.

(2) Prévision réalisée en 1995.

(3) Prévision réalisée en 1996.

(4) Estimations réalisées pour les départements manquants du secteur public et du secteur privé.

## PRÉSENTATION

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau. Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

Par rapport à 1999-2000, d'après les prévisions, les effectifs du premier degré (dans le secteur public comme dans le secteur privé) devaient accuser une baisse de 0,5 %, cette année.

## DÉFINITIONS

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement spécialisé. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections enfantines des écoles primaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles primaires. L'enseignement dispensé par les écoles ou les établissements spéciaux est inclus ici.

■ **Écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externe ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

**Avvertissement :** en raison des grèves, nous ne disposons pas des effectifs d'élèves du secteur public pour de nombreux départements, ni des effectifs du secteur privé pour les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Vendée, et du Var.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Public, Privé 2000-2001 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

## Le premier degré par département et académie

## 1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie en 2000-2001 (1)

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	Part du public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	Part du public
4 Alpes-de-Haute-Provence		866			44 Loire-Atlantique				
5 Hautes-Alpes		966			49 Maine-et-Loire				
13 Bouches-du-Rhône	20 255				53 Mayenne				
84 Vaucluse	5 745				72 Sarthe	8 944			
<b>Aix-Marseille</b>	<b>27 802</b>				85 Vendée				
2 Aisne	4 679				<b>Nantes</b>				
60 Oise	5 613				6 Alpes-Maritimes	9 514			
80 Somme	8 575				83 Var				
<b>Amiens</b>	<b>18 867</b>				<b>Nice</b>				
25 Doubs	4 330				18 Cher	2 017			
39 Jura	2 795	25 397	25 397	89,0	28 Eure-et-Loir	4 372			
70 Haute-Saône	1 219				36 Indre	1 427			
90 Territoire de Belfort	1 302				37 Indre-et-Loire	6 080			
<b>Besançon</b>	<b>9 646</b>				41 Loir-et-Cher	3 466			
24 Dordogne	1 977				45 Loiret	6 294	66 473	66 473	90,5
33 Gironde	11 900				<b>Orléans-Tours</b>	<b>23 656</b>			
40 Landes	2 673				75 Paris	135 807	36 821	172 628	78,8
47 Lot-et-Garonne	3 031				<b>Paris</b>	<b>135 807</b>	<b>36 821</b>	<b>172 628</b>	<b>78,8</b>
64 Pyrénées-Atlantiques	11 321				16 Charente	2 984	32 321	32 321	90,8
<b>Bordeaux</b>	<b>30 902</b>				17 Charente-Maritime	3 801			
14 Calvados	10 468				79 Deux-Sèvres	7 158			
50 Manche	9 880				86 Vienne	4 716			
61 Orne	5 667				<b>Poitiers</b>	<b>18 659</b>			
<b>Caen</b>	<b>26 905</b>				8 Ardennes	2 299			
3 Allier	2 634				10 Aube	2 818			
15 Cantal	1 894				51 Marne	6 593			
43 Haute-Loire	7 712				52 Haute-Marne	1 049			
63 Puy-de-Dôme	7 048				<b>Reims</b>	<b>12 759</b>			
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>19 288</b>				22 Côtes-d'Armor	17 317			
2A Corse-du-Sud	856				29 Finistère	32 717			
2B Haute-Corse	379				35 Ille-et-Vilaine	37 185	98 548	98 548	62,3
<b>Corse</b>	<b>1 235</b>				56 Morbihan	33 077			
77 Seine-et-Marne	7 597				<b>Rennes</b>	<b>120 296</b>			
93 Seine-Saint-Denis	8 998				27 Eure	4 804			
94 Val-de-Marne	10 424				76 Seine-Maritime	12 126			
<b>Créteil</b>	<b>27 019</b>				<b>Rouen</b>	<b>16 930</b>			
21 Côte-d'Or	4 163	50 883	50 883	91,8	67 Bas-Rhin	4 795			
58 Nièvre	1 313				68 Haut-Rhin	4 716	75 343	75 343	93,7
71 Saône-et-Loire	4 229				<b>Strasbourg</b>	<b>9 511</b>			
89 Yonne	2 494	33 560	33 560	92,6	9 Ariège	1 097			
<b>Dijon</b>	<b>12 199</b>				12 Aveyron	6 382			
7 Ardèche	8 666				31 Haute-Garonne	9 604			
26 Drôme	6 851				32 Gers	1 866			
38 Isère	11 608				46 Lot	1 361			
73 Savoie	3 856	39 696	39 696	90,3	65 Hautes-Pyrénées	2 644			
74 Haute-Savoie	10 331				81 Tarn	5 729			
<b>Grenoble</b>	<b>41 312</b>				82 Tarn-et-Garonne	2 821			
59 Nord	69 219				<b>Toulouse</b>	<b>31 504</b>			
62 Pas-de-Calais	22 636				78 Yvelines	13 775			
<b>Lille</b>	<b>91 855</b>				91 Essonne	7 104			
19 Corrèze	1 419	19 375	19 375	92,7	92 Hauts-de-Seine	16 479			
23 Creuse	186				95 Val-d'Oise	7 067			
87 Haute-Vienne	1 784				<b>Versailles</b>	<b>44 425</b>			
<b>Limoges</b>	<b>3 389</b>				<b>France métro.</b>	<b>867 308</b>			
1 Ain	6 769				971 Guadeloupe	6 234	63 754	63 754	90,2
42 Loire	18 063				972 Martinique	3 068			
69 Rhône	32 225				973 Guyane	2 458			
<b>Lyon</b>	<b>57 057</b>				974 La Réunion	8 993			
11 Aude	2 070				<b>Total DOM</b>	<b>20 753</b>			
30 Gard	8 649				<b>France métro. + DOM</b>	<b>888 061</b>			
34 Hérault	11 445				<b>TOM :</b>				
48 Lozère	2 354	6 809	6 809	65,4	St-Pierre-et-Miquelon	366	423	789	46,4
66 Pyrénées-Orientales	3 502				Mayotte				
<b>Montpellier</b>	<b>28 020</b>				Nouvelle-Calédonie	26 202	10 433	36 638	71,5
54 Meurthe-et-Moselle	5 307	73 677	73 677	92,8	Polynésie Française	36 930	6 644	43 574	84,8
55 Meuse	1 517				Wallis-et-Futuna				
57 Moselle	4 502	101 702	106 204	95,8	<b>Total TOM</b>				
88 Vosges	3 340				<b>Total France entière</b>				
<b>Nancy-Metz</b>	<b>14 666</b>								

(1) Voir Avertissement dans la rubrique « Définitions ».

### PRÉSENTATION

À la rentrée 1999, 2 416 724 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire, en France métropolitaine. Dans l'enseignement public, 82,6 % des enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et seulement 17,4 % dans les classes maternelles des écoles primaires. Dans l'enseignement privé, le phénomène est inverse : seulement 7,9 % des élèves du préélémentaire sont scolarisés dans les écoles maternelles et 92,1 % dans les classes maternelles des écoles primaires pour un effectif total de 305 555 enfants. Cet effectif est en hausse de plus de 4 000 élèves par rapport à la rentrée précédente. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire public sont également en hausse de 0,9 % **1 2**. En France métropolitaine, 84,4 % des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés **2 3**.

### DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour l'année scolaire 1999-2000. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 1999-2000 sont nés en 1997.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles primaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs en sont publiés chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dans les *Bulletins mensuels de statistiques* (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

**Avertissement :** données non disponibles pour 2000-2001. Cette double page reprend les données de la double page équivalente de l'édition 2000. Cependant, les données du tableau **3** et du graphique **4** ont été recalculées à partir de 1990, compte tenu des résultats du dernier recensement.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

- 1 à 3** *Tableaux statistiques*, n° 6709.  
« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 1999-2000 », *Tableaux statistiques*, à paraître.  
**3 4** (autres années) :  
*Tableaux statistiques*, n° 5510, 5530, 5588, 5596, 5680, 5681, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

# Le préélémentaire en 1999-2000 ; évolution

### 1 Répartition des effectifs du préélémentaire par sexe et par type d'école en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Total
<b>Écoles maternelles :</b>			
Public	892 813	850 886	1 743 699
Privé	12 354	11 895	24 249
<b>Écoles primaires et spéciales :</b>			
Public	188 957	178 513	367 470
Privé	143 569	137 737	281 306
<b>Total préélémentaire :</b>			
Public	1 081 770	1 029 399	2 111 169
Privé	155 923	149 632	305 555

### 2 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Total
2 ans	209 434	41 484	250 918
%	9,9	13,6	10,4
3 ans	637 193	87 439	724 632
%	30,2	27,5	30,0
4 ans	640 091	88 586	728 677
%	30,3	28,4	30,2
5 ans	615 675	86 573	702 248
%	29,2	30,0	29,1
6 ans et plus	8 776	1 473	10 249
%	0,4	0,6	0,4
<b>Total</b>	<b>2 111 169</b>	<b>305 555</b>	<b>2 416 724</b>
<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 3 Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1960	1970	1975	1980	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1995 à 1997 (3)	1997	1998	1999	2000
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,6	35,3	35,2	34,5	34,9	35,4	35,5	...	35,0	35,4	35,2	35,2	35,2
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	96,6	97,2	98,2	99,1	99,4	99,7	100,0	...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,7	99,5	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
<b>Ensemble</b>																		
<b>2-5 ans</b>	<b>50,0</b>	<b>65,4</b>	<b>75,9</b>	<b>82,1</b>	<b>82,6</b>	<b>83,0</b>	<b>83,4</b>	<b>83,6</b>	<b>84,0</b>	<b>84,2</b>	<b>84,5</b>	<b>84,8</b>	...	<b>84,4</b>	<b>84,3</b>	<b>84,4</b>	<b>84,4</b>	<b>84,4</b>

(1) Y compris les effectifs des écoles spéciales à partir de 1985-1986.

(2) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du nouveau recensement de la population.

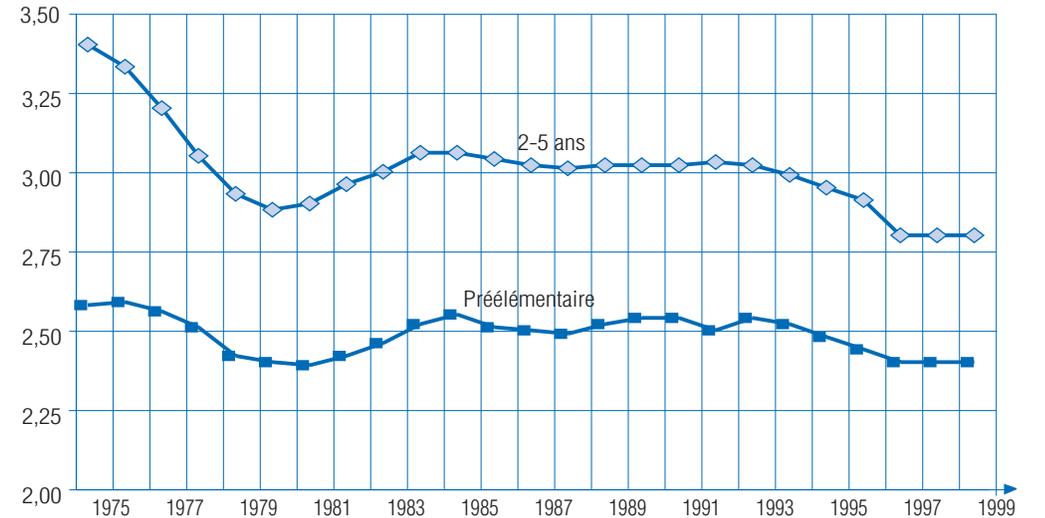
(3) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(4) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 53 % des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 1992 sont scolarisés en 1994.

### 4 Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (1)

(France métropolitaine, Public + Privé)

#### Effectifs en millions



(1) 1995 et 1996 : extrapolations (données du secteur public non disponibles).

## PRÉSENTATION

À l'issue de leur deuxième année d'études élémentaires, 87 % des élèves entrés au cours préparatoire en 1997 sont parvenus au CE2. Cette proportion traduit une amélioration assez sensible du déroulement de la scolarité au cours des deux premières années d'école élémentaire puisque, près de vingt ans auparavant, seulement 78 % des écoliers atteignaient le CE2 dans les mêmes conditions **1**.

Mais cette baisse des redoublements au CP et au CE1 s'accompagne du maintien de disparités sociales de réussite encore importantes. L'accès au CE2 sans redoublement est presque général parmi les enfants d'enseignants, de cadres et de chefs d'entreprise. En revanche, il ne s'observe que parmi 74 % des enfants d'ouvriers non qualifiés et 70 % de ceux dont le père est inactif.

Les conditions de scolarisation à l'école maternelle continuent d'influencer sensiblement le degré de réussite à l'école élémentaire. Si aucune différence significative n'apparaît entre les enfants qui ont été scolarisés en maternelle trois ou quatre ans, en revanche, le petit groupe d'élèves – 6 % de l'échantillon – qui n'a fréquenté l'école maternelle que deux ans ou moins apparaît dans une situation beaucoup plus vulnérable que les autres élèves : seulement 76 % d'entre eux – soit onze points de moins que l'ensemble des écoliers du panel – atteignent la classe de CE2 au terme de leur deuxième année de scolarité élémentaire. Respectivement 11 % et 10 % d'entre eux ont redoublé le CE1 tandis que 4 % d'entre eux ont gagné une classe d'adaptation ou d'intégration. Cette différence de réussite selon la durée de fréquentation de l'école maternelle apparaît très liée au milieu social : elle est très prononcée parmi les enfants d'employés et d'ouvriers mais n'apparaît pas parmi ceux de cadres ou d'enseignants **2**.

Par ailleurs, si globalement les différences de réussite entre garçons et filles apparaissent très ténues, cet écart croît au fur et à mesure que l'on observe des élèves originaires de milieux sociaux défavorisés. C'est parmi les enfants d'ouvriers non qualifiés que la disparité de réussite entre garçons et filles est la plus marquée : 77 % des écolières originaires de ce milieu social parviennent au CE2 sans redoubler contre seulement 70 % des garçons **3**.

## DÉFINITIONS

## ■ Le panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

Ce panel est un échantillon, représentatif au niveau national, de 9 255 élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon représentatif d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau. Le taux de sondage est de 1/81<sup>e</sup>.

■ La population étudiée. Elle comprend les 8 904 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours de leurs trois premières années d'études élémentaires.

■ La mesure de l'évolution des disparités sociales entre le panel 1997 et le panel 1978 (tableau **1**). Elle se fait en utilisant trois indicateurs différents :

– le rapport additif mesure la différence entre proportions d'accès au CE2 sans redoublement selon le milieu social ;  
– le rapport multiplicatif mesure le rapport entre proportions d'accès au CE2 sans redoublement selon le milieu social ;  
– le rapport logistique met en relation deux situations contrastées. Il rapporte le cas où l'enfant de cadre atteint le CE2 sans redoublement et pas l'enfant d'ouvrier non qualifié, au cas contraire, l'enfant d'ouvrier non qualifié parvient au CE2 sans redoubler et pas l'enfant de cadre. Dans le tableau **1**, le rapport logistique de 7,1 signifie que parmi les écoliers du panel 1997, le premier événement a 7,1 fois plus de chances de se produire que le second.

■ CP, CE2. Cours préparatoire, cours élémentaire 2<sup>e</sup> année.

■ PCS. Profession et catégorie sociale.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Fichier du panel 1997, DPD.

## Qui parvient au CE2 sans avoir redoublé ?

**1** Proportion d'élèves de CP parvenus au CE2 sans avoir redoublé (comparaison des panels 1978 et 1997) (France métropolitaine)

	1997	1978
<b>PCS de la personne de référence du ménage :</b>		
Agriculteurs	91,9	81,5
Artisans, commerçants	88,5	83,9
Cadres, chefs d'entreprise	95,2	92,7
Enseignants	97,9	93,6
Autres professions intermédiaires	93,3	86,6
Employés	84,7	80,0
Ouvriers qualifiés	84,0	76,1
Ouvriers non qualifiés	73,8	66,0
Inactifs	69,5	66,4
<b>Ensemble</b>	<b>86,9</b>	<b>78,2</b>
<b>Comparaison cadres/ouvriers non qualifiés :</b>		
Rapport additif	21,4	26,7
Rapport multiplicatif	1,3	1,4
Rapport logistique ( <i>odds ratio</i> )	7,1	6,5

Lecture - 91,9 % des enfants d'agriculteurs entrés au cours préparatoire en 1997 ont atteint le CE2 sans avoir redoublé depuis l'entrée au CP.

**2** Proportion d'élèves de CP parvenus au CE2 sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social (France métropolitaine, 1997)

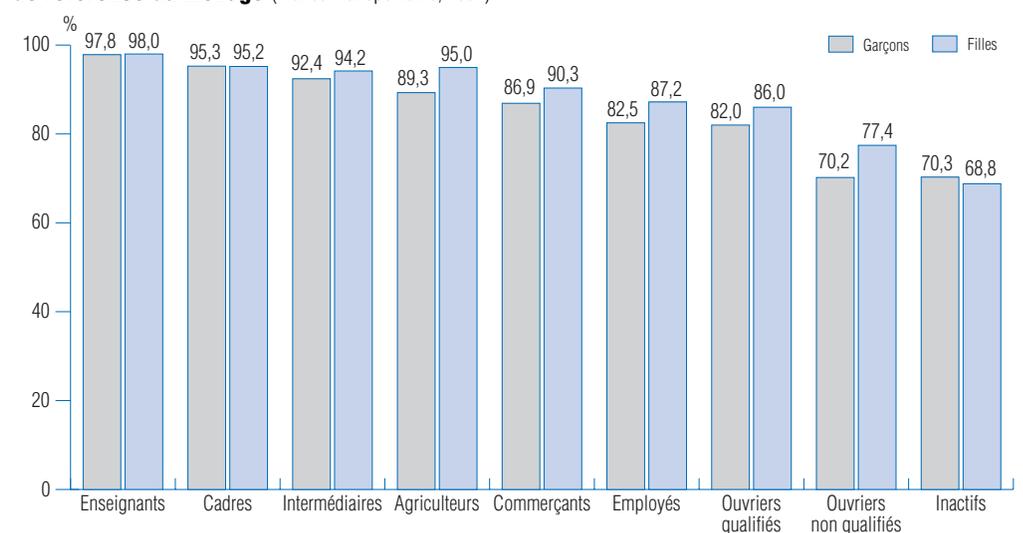
	Cadres ou enseignants (1)	Employés	Ouvriers	Ensemble (2)
<b>Durée de fréquentation de l'école maternelle :</b>				
Deux ans ou moins	94,6	72,0	68,8	76,0
Trois ans	95,6	84,5	79,8	86,9
Quatre ans	96,1	87,6	84,5	89,1
<b>Ensemble</b>	<b>95,7</b>	<b>84,7</b>	<b>80,6</b>	<b>78,2</b>

(1) Y compris chefs d'entreprise.

(2) Y compris les écoliers originaires des milieux sociaux non ventilés dans les colonnes précédentes.

Lecture - Lorsqu'ils ont été scolarisés à l'école maternelle pendant deux ans ou moins, 94,6 % des enfants de cadres, d'enseignants ou de chefs d'entreprise sont parvenus au CE2 sans redoubler.

Source : DPD, panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

**3** Accès sans redoublement au CE2 selon le sexe de l'élève et la PCS de la personne de référence du ménage (France métropolitaine, 1997)

**PRÉSENTATION**

En 1999-2000, dans l'enseignement public, 7,3 % des élèves de CP et 20,2 % de ceux de CM2 ont un an ou plus de retard contre, respectivement, 5,9 % et 16,3 % dans l'enseignement privé. Les élèves en avance représentent 1,1 % des élèves de CP et 2,3 % de ceux de CM2 dans l'enseignement public (contre, respectivement, 2,6 % et 3,8 % dans l'enseignement privé) **1**.

Les filles ont moins souvent de retard que les garçons, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, et l'écart augmente avec le niveau : dans le secteur public, l'écart entre filles en retard et garçons en retard est de 2,4 points en CP et de 5,3 en CM2 ; dans le secteur privé, de 2,4 points en CP et de 6,6 points en CM2 **1**.

La répartition par âge est différente suivant le secteur ; en CP, les élèves sont plus nombreux à être « en retard » dans le secteur public (7,3 %) que dans le secteur privé (5,9 %). Cet écart passe à 3,5 points en CE1, à 3,9 points en CE2, 3,7 points en CM1 et 3,9 points en CM2 **1 3**.

Du fait de la diminution des proportions d'élèves en avance et en retard, les pourcentages d'élèves ayant respectivement 6 ans au CP et 10 ans au CM2 (âges théoriques normaux pour ces classes) ont fortement augmenté en trente ans. En 1999-2000, ils sont de 91,6 % pour le CP et 78,0 % pour le CM2 **2 3**.

La structure par âge en CM2 a une influence directe sur la répartition par âge en sixième.

La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé passe de 13,8 % en CP à 15,6 % en CM2.

**DÉFINITIONS**

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire. Ainsi en 1999-2000, les enfants de 11 ans étaient nés en 1988.

■ **CP.** Cours préparatoire.

■ **CE1, CE2.** Cours élémentaire 1<sup>re</sup> année, cours élémentaire 2<sup>e</sup> année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen 1<sup>re</sup> année, cours moyen 2<sup>e</sup> année.

**Avertissement :**

- données non disponibles pour 2000-2001 ;
- des estimations ont été faites pour les établissements publics manquants des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les établissements privés manquants des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

**L'élémentaire par âge : évolution**

**1 Répartition des élèves du CP au CM2 par âge en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Public				Privé			
	Garçons	Fillles	Total	Total en %	Garçons	Fillles	Total	Total en %
<b>CP :</b>								
5 ans et moins	2 602	4 320	6 922	1,1	1 094	1 574	2 668	2,6
<b>6 ans</b>	<b>301 480</b>	<b>289 106</b>	<b>590 586</b>	<b>91,6</b>	<b>48 389</b>	<b>46 075</b>	<b>94 464</b>	<b>91,6</b>
7 ans	26 675	17 985	44 660	6,9	3 511	2 124	5 635	5,5
8 ans et plus	1 679	1 176	2 855	0,4	223	160	383	0,4
<b>Total</b>	<b>332 436</b>	<b>312 587</b>	<b>645 023</b>	<b>100,0</b>	<b>53 217</b>	<b>49 933</b>	<b>103 150</b>	<b>100,0</b>
<b>CE1 :</b>								
6 ans et moins	3 753	5 334	9 087	1,3	1 237	1 835	3 072	2,8
<b>7 ans</b>	<b>290 468</b>	<b>283 731</b>	<b>574 199</b>	<b>84,9</b>	<b>48 876</b>	<b>46 812</b>	<b>95 688</b>	<b>86,9</b>
8 ans	50 878	36 930	87 808	13,0	6 559	4 105	10 664	9,7
9 ans et plus	3 256	2 239	5 495	0,8	380	249	629	0,6
<b>Total</b>	<b>348 355</b>	<b>328 234</b>	<b>676 589</b>	<b>100,0</b>	<b>57 052</b>	<b>53 001</b>	<b>110 053</b>	<b>100,0</b>
<b>CE2 :</b>								
7 ans et moins	5 013	6 581	11 594	1,8	1 532	2 065	3 597	3,2
<b>8 ans</b>	<b>266 580</b>	<b>267 172</b>	<b>533 752</b>	<b>81,9</b>	<b>48 041</b>	<b>46 620</b>	<b>94 661</b>	<b>84,4</b>
9 ans	56 945	41 748	98 693	15,1	7 888	5 141	13 029	11,6
10 ans et plus	4 743	3 319	8 062	1,2	571	345	916	0,8
<b>Total</b>	<b>333 281</b>	<b>318 820</b>	<b>652 101</b>	<b>100,0</b>	<b>58 032</b>	<b>54 171</b>	<b>112 203</b>	<b>100,0</b>
<b>CM1 :</b>								
8 ans et moins	5 754	7 690	13 444	2,1	1 865	2 493	4 358	3,8
<b>9 ans</b>	<b>257 221</b>	<b>259 510</b>	<b>516 731</b>	<b>80,1</b>	<b>48 076</b>	<b>46 856</b>	<b>94 932</b>	<b>82,1</b>
10 ans	60 492	44 931	105 423	16,3	9 182	5 868	15 050	13,0
11 ans et plus	5 499	3 947	9 446	1,5	830	450	1 280	1,1
<b>Total</b>	<b>328 966</b>	<b>316 078</b>	<b>645 044</b>	<b>100,0</b>	<b>59 953</b>	<b>55 667</b>	<b>115 620</b>	<b>100,0</b>
<b>CM2 :</b>								
9 ans et moins	6 569	8 255	14 824	2,3	2 017	2 535	4 552	3,8
<b>10 ans</b>	<b>248 977</b>	<b>254 940</b>	<b>503 917</b>	<b>77,7</b>	<b>47 886</b>	<b>47 823</b>	<b>95 709</b>	<b>79,9</b>
11 ans	70 379	52 117	122 496	18,9	11 284	7 049	18 333	15,3
12 ans et plus	4 410	3 096	7 506	1,3	783	414	1 197	1,0
<b>Total</b>	<b>330 335</b>	<b>318 408</b>	<b>648 743</b>	<b>100,0</b>	<b>61 970</b>	<b>57 821</b>	<b>119 791</b>	<b>100,0</b>

**2 Évolution de la répartition des élèves de CP et de CM2 par âge** (France métropolitaine, Public + Privé) (% , milliers)

	1960 1961	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 à 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000
<b>Cours préparatoire :</b>														
5 ans et moins	20,1	5,4	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5	...	1,2	1,2	1,3
6 ans	57,8	73,9	82,2	85,8	87,4	88,3	89,8	91,4	91	91,1	...	91,4	91,5	91,6
7 ans	15,6	16	13,4	10,6	9,6	8,8	7,8	6,5	6,9	6,9	...	7,0	7,0	6,7
8 ans	4,1	3,2	1,8	1,2	0,9	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	...	0,3	0,3	0,3
9 ans et plus	2,4	1,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,0	0,1
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	100,0
<b>Total milliers</b>	<b>1 179,3</b>	<b>1 089,3</b>	<b>930,1</b>	<b>845,1</b>	<b>816,1</b>	<b>819,2</b>	<b>819,9</b>	<b>819,2</b>	<b>813,9</b>	<b>816,9</b>	<b>...</b>	<b>798,1</b>	<b>780,1</b>	<b>748,2</b>
<b>Cours moyen 2<sup>e</sup> année :</b>														
9 ans et moins	8,9	6,9	3,4	2,8	3	2,8	2,6	2,6	2,9	3,1	...	2,7	2,6	2,5
10 ans	39,1	47,7	59,3	60,7	69,3	71,8	72,7	74	74,5	76,3	...	77,3	77,8	78,0
11 ans	34	33,9	24,8	24,4	20,9	20	20,1	19,7	19,7	18,3	...	18,6	18,4	18,3
12 ans	14,1	8,7	9,7	9,7	6	4,8	4,2	3,4	2,7	2,1	...	1,3	1,1	1,1
13 ans et plus	3,9	2,8	2,8	2,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	...	0,1	0,1	0,1
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	100,0
<b>Total milliers</b>	<b>913,7</b>	<b>917,5</b>	<b>910,6</b>	<b>821,0</b>	<b>775,0</b>	<b>803,7</b>	<b>820,7</b>	<b>815,1</b>	<b>772,0</b>	<b>765,2</b>	<b>...</b>	<b>773,6</b>	<b>771,7</b>	<b>768,5</b>

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la répartition par âge ne peut être calculée.

**3 Évolution de la proportion (%) d'élèves en retard selon le niveau** (France métropolitaine, Public + Privé)

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000
CP	9,9	8,5	7,1	7,4	7,4	...	7,4	7,4	7,2
CE1	16	14,1	13,4	12,9	13,4	...	13,2	13,3	13,3
CE2	19,4	18,7	16,4	15,9	15,6	...	15,9	15,7	15,8
CM1	23,1	21,5	20,4	18,1	17,8	...	17,4	17,5	17,2
CM2	25,4	24,7	23,4	22,7	20,6	...	20,0	19,7	19,5

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponible pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la proportion par âge ne peut être calculée.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

**Sources**

**1 à 3** Tableaux statistiques, n° 6709.  
« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 1999-2000 », Tableaux statistiques, à paraître.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, près de 1 800 000 élèves du premier degré ont suivi des cours de langues vivantes étrangères en France métropolitaine. Dans le secteur public, la proportion d'élèves concernés diminue légèrement, passant de 26,4 % à 25,9 %, mais elle augmente pour le CM1 (de 51,9 % à 56,7 %) et le CM2 (de 74,9 % à 81,3 %). Dans le secteur privé, elle augmente de 0,3 point pour atteindre 45 %, et les seuls niveaux pour lesquels cette proportion diminue sont le CE1 et le CE2. En CM2, elle passe de 86,3 à 88,8 %. Ces augmentations en CM2 sont dues à la généralisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans cette classe à partir de la rentrée scolaire 1998, dans le cadre de la circulaire n° 98-105 du 11 mai 1998 **1 2**. La part de l'anglais est la plus forte, surtout dans le secteur privé (88,6 % contre 76,7 % dans le secteur public), et continue à augmenter. La part de chacune des autres langues diminue légèrement dans le secteur public, l'espagnol restant la troisième langue étudiée (2,8 % des élèves). Dans le secteur privé, ces parts restent relativement stables **1 2**.

Les supports pédagogiques les plus utilisés sont les cassettes vidéos, suivis par les livres scolaires, puis les disques et cassettes audio **3 4**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** Jusqu'en 1993-1994, les données recueillies ne concernaient que l'enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères (EILE), enseignement fait dans le cadre de la circulaire n° 91-246 du 6 septembre 1991. Depuis 1994-1995, tous les cours de langue vivante étrangère à l'école primaire sont recensés (même ceux qui sont organisés hors du cadre de la circulaire).

En 1995-1996, une première sensibilisation aux langues vivantes s'organise dès le CE1 (dans le cadre des circulaires n° 95-103 et n° 95-104 du 3 mai 1995). Cette opération prend appui sur l'expérience acquise depuis 1989 dans le cadre de l'EILE et concerne les mêmes langues, mais elle ne remet pas en cause les dispositifs existants. En 1996-1997, une deuxième année d'initiation aux langues vivantes se met en place au CE2 (dans le cadre de la circulaire n° 96-131 du 9 mai 1996) et en 1997-1998, une troisième année en CM1 (dans le cadre de la circulaire n° 97-102 du 24 avril 1997). À la rentrée scolaire 1998, l'enseignement des langues vivantes étrangères s'adressait prioritairement aux élèves des classes de CM2 (dans le cadre de la circulaire n° 98-105 du 11 mai 1998) mais ce dispositif ne remet pas en cause les initiations à une langue existant au cours élémentaire et au cours moyen.

**Remarque :** des estimations ont dû être effectuées sur près de 1 000 établissements en raison d'une grève administrative ; ces données sont donc susceptibles d'être légèrement modifiées.

**Avertissement :** les données pour 2000-2001 étant indisponibles, cette double page reproduit les données de la double page équivalente de l'édition 2000 du présent ouvrage.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Tableaux statistiques, n° 6739.

## Voir aussi

Notes d'Information, 95.47, 99.42.

**1 Répartition des élèves du 1<sup>er</sup> degré public par langue étudiée en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Préélé- mentaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Autres (1)	Total	%	Rappel 1998-1999
Allemand	7 011	5 737	28 223	42 136	68 915	97 306	290	249 618	17,8	18,3
Anglais	11 186	17 236	171 030	186 824	276 847	412 626	1 544	1 077 293	76,7	75,4
Arabe	25	202	586	682	643	651	20	2 809	0,2	0,3
Espagnol	873	1 307	9 180	9 735	9 667	8 439	81	39 282	2,8	3,3
Italien	472	587	3 624	5 047	7 186	6 235	33	23 184	1,7	1,9
Portugais	4	188	976	1 285	847	706	15	4 021	0,3	0,2
Russe	146	23	1	19	102	136	0	427	0,0	0,0
Autre	1 470	739	1 298	1 447	1 724	1 598	47	8 323	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>21 187</b>	<b>26 019</b>	<b>214 918</b>	<b>247 175</b>	<b>365 931</b>	<b>527 697</b>	<b>2 030</b>	<b>1 404 957</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
% d'élèves apprenant une langue vivante	1,0	4,0	31,8	37,9	56,7	81,3	3,9	25,9		
Rappel 1998-1999	1,0	4,6	39,9	44,1	51,9	74,9	4,3	26,4		

(1) Classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

**2 Répartition des élèves du 1<sup>er</sup> degré privé par langue étudiée en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Préélé- mentaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Autres (1)	Total	%	Rappel 1998-1999
Allemand	1 317	1 437	4 216	5 020	8 207	12 380	39	32 616	8,3	8,5
Anglais	23 863	18 924	60 940	68 162	82 701	91 920	592	347 102	88,6	88,4
Arabe	-	20	41	59	42	31	-	193	0,0	0,0
Espagnol	433	233	967	1 113	999	967	-	4 712	1,2	1,2
Italien	49	11	191	196	143	130	-	720	0,2	0,2
Portugais	33	10	3	16	17	10	-	89	0,0	0,0
Autre	1 677	926	940	990	964	907	31	6 435	1,6	1,6
<b>Total</b>	<b>27 372</b>	<b>21 561</b>	<b>67 298</b>	<b>75 556</b>	<b>93 073</b>	<b>106 345</b>	<b>662</b>	<b>391 867</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
% d'élèves apprenant une langue vivante	9,0	20,9	61,2	67,3	80,5	88,8	14,3	45,0		
Rappel 1998-1999	8,0	19,8	63,6	68,7	79,3	86,3	14,1	44,7		

(1) Classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

**3 Répartition des classes du 1<sup>er</sup> degré public par langue étudiée et supports utilisés en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Cassettes CNDP	Livres scolaires, méthodes	Livres non scolaires bilingues	Disques, cassettes audio	Cassettes vidéo hors CNDP	Chaînes TV éducatives	Multimédia CDROM	Autres
Allemand	2 922	4 921	206	1 404	482	7	19	3 111
Anglais	20 347	8 772	653	5 973	2 302	54	162	11 093
Arabe	18	64	2	4	1	-	-	95
Espagnol	881	229	31	216	24	2	5	440
Italien	333	175	22	70	21	1	-	349
Portugais	31	26	1	22	1	1	-	79
Russe	2	5	-	4	-	1	-	15
Autre	44	32	8	41	15	1	-	204
<b>Total</b>	<b>24 578</b>	<b>14 224</b>	<b>923</b>	<b>7 734</b>	<b>2 846</b>	<b>67</b>	<b>186</b>	<b>15 386</b>

**4 Répartition des classes du 1<sup>er</sup> degré privé par langue étudiée et supports utilisés en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Cassettes CNDP	Livres scolaires, méthodes	Livres non scolaires bilingues	Disques, cassettes audio	Cassettes vidéo hors CNDP	Chaînes TV éducatives	Multimédia CDROM	Autres
Allemand	286	479	16	153	53	1	6	329
Anglais	4 585	2 735	313	2 334	968	19	42	2 631
Arabe	4	2	-	1	1	-	-	4
Espagnol	55	24	2	67	11	-	3	32
Italien	5	3	-	2	1	-	-	13
Portugais	-	-	1	-	-	-	-	2
Autre	-	115	12	23	2	-	-	105
<b>Total</b>	<b>4 935</b>	<b>3 358</b>	<b>344</b>	<b>2 580</b>	<b>1 036</b>	<b>20</b>	<b>51</b>	<b>3 116</b>

### PRÉSENTATION

En 1999-2000, près de 45 000 élèves sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé du premier degré de l'Éducation nationale (France métropolitaine). Ils représentent 0,7 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1,2 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. Ils sont plus de 48 000 pour la France métropolitaine et les DOM **1** et près de 49 000 pour la France entière. 94,2 % d'entre eux sont accueillis dans des établissements publics. Les garçons représentent près de 61 % de l'effectif global, sans changement par rapport à la rentrée 1998 **2**.

Après leur scolarisation dans les classes de l'enseignement spécialisé du premier degré (CLIS et établissements scolaires spécialisés), les élèves étaient, en principe, accueillis dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Depuis quelques années un faible pourcentage des élèves des CLIS se retrouvent dans ces structures de l'enseignement adapté du second degré (SEGPA et EREA) ou dans les unités pédagogiques d'intégration (UPI, créées en 1997).

À la rentrée 1999, parmi les élèves sortant des CLIS, un peu moins de 1 500 y étaient accueillis. On peut penser que les élèves scolarisés dans les CLIS poursuivent majoritairement leurs études dans d'autres structures comme par exemple celles du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (notamment dans les établissements médico-éducatifs). Depuis quelques années, une politique d'intégration dans l'enseignement ordinaire des enfants handicapés a été développée. En 1999-2000, en France métropolitaine, plus de 26 000 élèves sont concernés, soit à temps plein (19 000), soit à temps partiel (7 000) ; 64,9 % des élèves intégrés à temps plein le sont après l'avis des commissions départementales de l'éducation spécialisée (CDES), et les autres par admission directe **3**.

La répartition par académie de la part de l'enseignement spécialisé (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2<sup>e</sup> année), fait apparaître des différences notables : les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Caen et Rouen (1,7 %), Poitiers (1,6 %), Créteil (1,5 %), Clermont-Ferrand (1,4 %), et Paris (1,3 %) ; les moins forts dans celles de Corse (1,1 %), Grenoble (0,9 %) et de Toulouse (0,7 %) **4**.

### DÉFINITIONS

■ **Enseignement spécialisé du premier degré.** Il est en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les élèves sont alors accueillis dans les classes d'intégration scolaire (CLIS) et dans les établissements scolaires spécialisés qui comprennent : des écoles primaires de plein air, des écoles primaires spéciales et des écoles autonomes de perfectionnement. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI sont créées dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

**Remarque :**  
- données non disponibles pour 2000-2001.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 à 3** « Enquête sur l'enseignement spécial dans les établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et dans les établissements médicaux, médico-éducatifs et sociaux », *Tableaux statistiques*, à paraître.

### 1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé du premier degré

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	1980-1981	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998 (1)	1998-1999	1999-2000
<b>Public (2) :</b>											
Établissements ordinaires	84 306	58 979	56 716	52 689	46 866	43 596	...	...	42 411	42 631	40 296
Établissements spécialisés	5 784	2 653	2 582	2 505	2 421	2 224	...	...	2 085	1 902	1 909
<b>Total classes spéciales</b>	<b>90 090</b>	<b>61 632</b>	<b>59 298</b>	<b>55 194</b>	<b>49 287</b>	<b>45 820</b>			<b>44 496</b>	<b>44 533</b>	<b>42 205</b>
Classes ordinaires des établissements spéciaux	5 112	3 204	2 504	2 369	2 622	3 200	...	...	2 275	2 273	2 851
<b>Privé :</b>											
Établissements ordinaires	5 009	3 693	3 451	2 996	2 644	2 329	2 136	2 333	2 295	2 283	2 383
Établissements spécialisés	385	183	237	207	263	264	231	225	211	207	202
<b>Total classes spéciales</b>	<b>5 394</b>	<b>3 876</b>	<b>3 688</b>	<b>3 203</b>	<b>2 907</b>	<b>2 593</b>	<b>2 367</b>	<b>2 558</b>	<b>2 506</b>	<b>2 490</b>	<b>2 585</b>
Classes ordinaires des établissements spéciaux	344	160	193	137	85	122	127	123	142	146	81
<b>Total France métro.</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>62 986</b>	<b>58 397</b>	<b>52 194</b>	<b>48 413</b>			<b>47 002</b>	<b>47 023</b>	<b>44 790</b>
% du Public	94,4	94,1	94,1	94,5	94,4	94,6			94,7	94,7	94,2
France métro. + DOM	99 200	68 969	66 241	61 203	54 768	51 192			49 976	50 156	48 153
France entière	101 398	69 904	67 118	62 001	56 197	51 990			50 597	50 872	48 890

(1) En 1997-1998, les effectifs des établissements spécialisés ont été comptabilisés dans ceux des classes ordinaires.

(2) Secteur public : données non disponibles pour 1995-1996 et 1996-1997.

### 2 Répartition en pourcentages par sexe et par âge (France métropolitaine, Public + Privé) (1)

	1984-1985	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996 (1)	1996-1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Garçons	59,3	60,1	60,2	60,5	60,4	60,3		60,8	60,6	60,6
Filles	40,7	39,9	39,8	39,5	39,6	39,7		39,2	39,4	39,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
7 ans et moins	5,7	7,1	7,6	8,2	9,0	9,7		8,9	8,9	9,1
8 ans	11,7	14,0	13,2	13,3	13,7	14,2		14,0	14,1	13,9
9 ans	17,4	21,0	20,7	20,0	20,6	21,2		21,6	21,6	22,0
10 ans	23,1	24,8	25,0	25,3	23,9	24,8		25,3	25,7	25,7
11 ans	25,9	24,6	25,7	26,3	26,2	24,4		25,1	24,9	25,0
12 ans et plus	16,2	8,5	7,8	6,9	6,6	5,7		5,1	4,8	4,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

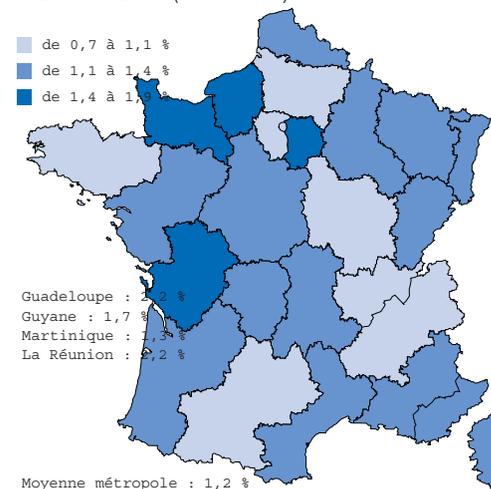
(1) Secteur public : données non disponibles pour 1995-1996 et 1996-1997.

### 3 Élèves handicapés scolarisés dans l'enseignement ordinaire en 1999-2000

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public	Privé	Total
<b>Scolarisés à temps plein :</b>			
Après avis d'une commission départementale d'éducation spécialisée	11 212	1 321	12 533
Directement	5 550	1 220	6 770
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>16 762</b>	<b>2 541</b>	<b>19 303</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>17 749</b>	<b>2 598</b>	<b>20 347</b>
<b>Scolarisés à temps partiel :</b>			
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>6 592</b>	<b>626</b>	<b>7 218</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>6 882</b>	<b>634</b>	<b>7 516</b>

### 4 Part de l'enseignement spécialisé par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 1999-2000 (Public + Privé)



## PRÉSENTATION

En 1999-2000, le nombre d'élèves de nationalité étrangère des établissements publics et privés du premier degré, en France métropolitaine, est de 372 300 et représente 5,9 % de l'ensemble des élèves **1**.

Il est en diminution de près de 23 000 par rapport à la rentrée 1998, soit une variation de - 5,8 %. Cette baisse affecte le secteur public seulement, les effectifs d'élèves étrangers dans le secteur privé ayant augmenté de 138 élèves alors qu'ils étaient stables entre les deux précédentes rentrées scolaires.

Les populations les plus représentées sont, comme l'année précédente, les Marocains (23,1 % de l'ensemble des élèves étrangers), les Algériens (14,5 %), les autres nationalités d'Afrique (12,9 %), les Turcs (12,9 %) et les Portugais (10,0 %) **2**.

La part des élèves étrangers a donc augmenté dans le secteur privé, où elle est de 1,6 % ; dans le secteur public, à l'inverse, elle est en diminution, passant de 7,5 % à la rentrée 1997 à 7,0 % à la rentrée 1998 et à 6,6 % pour 1999. Sur l'ensemble des deux secteurs, elle est de 5,5 % dans l'enseignement préélémentaire et de 6,1 % en élémentaire (du CP au CM2). Cette part est de 70,3 % en classe d'initiation, de 12,0 % en classe d'adaptation et de 10,7 % dans les classes d'intégration scolaire **3**.

La proportion d'élèves étrangers varie fortement selon les académies : elle est respectivement de 18,7 %, 11,0 % et 9,9 % dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. Les parts les plus faibles, qui par ailleurs sont restées identiques par rapport à la rentrée 1998, se rencontrent dans les académies de Rennes (1,1 %), de Nantes (1,4 %) et de Caen (1,5 %) **4**.

Parmi les académies d'outre-mer, seule la Guyane a une part très élevée d'élèves étrangers (plus de 30 %) en légère augmentation par rapport à la rentrée 1998. Ces élèves proviennent le plus souvent de Chine, d'Haïti, ou du Surinam.

## DÉFINITIONS

**■ Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécision :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés à tort parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, il est cependant indiqué que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte. Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits « mixtes » sont français). Est français, par la naissance en France, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les directeurs d'école : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

**■ Classes d'initiation.**

Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

**■ Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

**■ Classes d'intégration scolaire.** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental et qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (Circulaire du 18 novembre 1991).

**Avertissement :** les données pour 200-2001 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

**Sources**

**1 à 4** Enquête de la Direction de la programmation et du développement.

**1 Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le premier degré**

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1975-1976	1984-1985	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997	1997-1998 (1)	1998-1999	1999-2000 (2)
Effectifs	562 994	710 335	643 928	627 734	594 157	574 250	551 849		424 798	395 049	372 268
% du nombre Total d'élèves	7,7	10,6	9,6	9,4	9,0	8,8	8,4		6,7	6,2	5,9

(1) Une estimation a été faite pour les départements n'ayant pas répondu à l'enquête.

(2) Une estimation a été faite pour 402 écoles publiques et 569 écoles privées.

**2 Répartition des élèves étrangers du premier degré par nationalité ou origine géographique en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Public	Privé	Pu + Pr	% du nombre total d'élèves étrangers
Algériens	52 887	1 167	54 054	14,5
Marocains	84 712	1 156	85 868	23,1
Tunisiens	26 793	450	27 243	7,3
Autres nationalités d'Afrique	47 147	929	48 076	12,9
Espagnols	3 260	536	3 796	1,0
Portugais	35 300	1 781	37 081	10,0
Italiens	3 384	450	3 834	1,0
Autres nationalités de l'Union européenne	12 284	2 972	15 256	4,1
Turcs	47 487	613	48 100	12,9
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	11 336	469	11 805	3,2
Autres nationalités	34 096	3 059	37 155	10,0
<b>Total</b>	<b>358 686</b>	<b>13 582</b>	<b>372 268</b>	<b>100,0</b>
% du nombre total d'élèves	6,6	1,6	5,9	

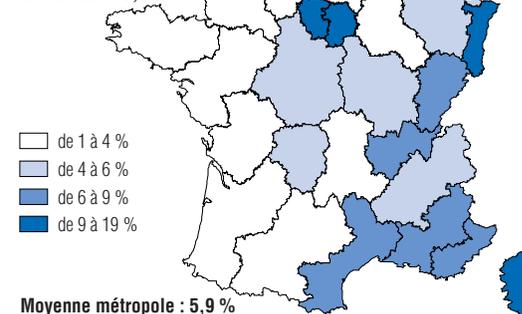
**3 Répartition des élèves étrangers du premier degré par structure d'accueil et leur part dans les effectifs totaux en 1999-2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Initiation	Adaptation	CLIS	Total
Public :						
Effectifs	128 143	223 374	1 469	946	4 754	358 686
% du nombre total d'élèves	6,1	6,8	72,6	12,8	11,3	6,6
Privé :						
Effectifs	4 348	8 974	42	173	45	13 582
% du nombre total d'élèves	1,4	1,6	33,6	9,0	1,7	1,6
<b>Total France métropolitaine :</b>						
Effectifs	132 491	232 348	1 511	1 119	4 799	372 268
% du total d'élèves	5,5	6,1	70,3	12,0	10,7	5,9
<b>France métropolitaine + DOM :</b>						
Public	132 201	230 592	1 477	951	4 961	370 182
Privé	4 581	9 219	42	173	45	14 060
<b>Total</b>	<b>136 782</b>	<b>239 811</b>	<b>1 519</b>	<b>1 124</b>	<b>5 006</b>	<b>384 242</b>

**4 Répartition des élèves de nationalité étrangère du premier degré par académie** (Public + Privé)

Académies	% ensemble des effectifs	Académies	% ensemble des effectifs
Aix-Marseille	6,3	Nice	8,1
Amiens	3,4	Orléans-Tours	5,6
Besançon	6,3	Paris	18,7
Bordeaux	3,6	Poitiers	1,2
Caen	1,5	Reims	3,8
Clermont-Ferrand	3,7	Rennes	1,1
Corse	14,9	Rouen	3,8
Créteil	11,0	Strasbourg	9,4
Dijon	4,5	Toulouse	3,7
Grenoble	5,9	Versailles	9,9
Lille	2,9	Moyenne métropole	5,9
Limoges	4,0	Guadeloupe	3,6
Lyon	8,7	Martinique	0,4
Montpellier	6,3	Guyane	30,2
Nancy-Metz	5,1	La Réunion	0,1
Nantes	1,4		

Guadeloupe : 3,6 %  
Guyane : 30,6 %  
Martinique : 0,4 %  
La Réunion : 0,1 %



## PRÉSENTATION

Les informations présentées ici ont été recueillies en septembre 2000 dans le cadre du dispositif d'évaluation mis en place par la Direction de la programmation et du développement (DPD) à l'entrée en CE2.

En moyenne, les élèves ont répondu correctement à environ deux tiers des items proposés en mathématiques ; en français, les élèves ont réussi en moyenne plus de 70 % des items. On constate une hétérogénéité des résultats en mathématiques et en français : les 10 % d'élèves les plus forts enregistrent des performances presque trois fois supérieures à celles des plus faibles.

Cette année, les protocoles de mathématiques et de français comprennent des exercices repris de 1999. Certains exercices ont été modifiés, ce qui invalide la comparaison des taux de réussite aux items correspondants. En ce qui concerne les items comparables, l'écart moyen entre les taux de réussite obtenus aux deux évaluations n'est pas significatif.

En début de CE2, en français, la réussite moyenne dans les trois champs varie de 70 % à 74 % : dans les trois champs, les élèves réussissent en moyenne près de trois quarts des items proposés.

En mathématiques, la réussite moyenne d'un champ à l'autre varie entre 56 % et 71 %.

La majorité des objectifs visés dans les exercices portant sur les travaux géométriques, les mesures ou encore les travaux numériques semble assez bien maîtrisée par les élèves. La réussite en « problèmes numériques » est en revanche en retrait par rapport à celles des autres champs (56 %).

L'âge et l'origine sociale des élèves sont les caractéristiques les plus liées aux taux de réussite : un enfant âgé de 9 ans et plus (ayant au moins un an de retard) enregistre, en moyenne, des performances en français et en mathématiques inférieures de plus de 11 points à celles d'un élève « à l'heure ». Les enfants issus d'un milieu social plutôt favorisé (cadres et professions libérales) obtiennent en mathématiques et en français, des performances moyennes supérieures à celles des enfants de milieux moins favorisés : 6,5 points d'écart en français avec les enfants d'employés et plus de 12 points avec ceux d'ouvriers. Les filles obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats que les garçons en français, alors qu'en mathématiques filles et garçons font jeu égal (la différence observée n'est pas significative).

## DEFINITIONS

## ■ Le cadre de l'enquête.

Depuis la rentrée 1989, une évaluation des acquis en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de CE2 (cycle des approfondissements) et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ En français, l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois champs d'application : compréhension, outils de la langue pour lire et écrire, et production d'écrits.

En mathématiques, l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers quatre champs d'application : travaux géométriques, mesures, travaux numériques et résolution de problèmes à données numériques.

■ L'échantillon. Afin de continuer à fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux ont été calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de plus de 3 000 élèves de CE2 scolarisés dans les écoles publiques ou privées sous contrat (France métropolitaine).

Cependant, en raison de la grève administrative dans les écoles, les résultats nationaux ne s'appuient que sur les réponses d'environ 1 900 élèves de CE2.

## L'évaluation en début de CE2

## 1 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de CE2

(France métropolitaine, septembre 2000)

	Ensemble	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français	72,0	43,8	92,0
Mathématiques	67,1	38,0	89,6

## 2 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2

Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2000)

Français		Mathématiques	
Compréhension	73,5	Travaux géométriques	71,4
Production d'écrits	73,6	Mesures	69,6
Outils de la langue pour lire et écrire	70,1	Travaux numériques	65,7
		Résolution de problèmes	56,1

## 3 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2000)

	Professions libérales, cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Agriculteurs, artisans, commerçants	Inactifs
Français	79,8	77,4	73,2	67,5	74,0	60,3
Mathématiques	73,8	71,7	69,0	63,4	68,7	54,4

## 4 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2000)

	Garçons	Filles
Français	69,9	74,6
Mathématiques	67,5	66,9

## 5 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2000)

	8 ans et moins	9 ans et plus
Français	74,0	61,6
Mathématiques	69,0	57,8

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

Note d'Information, 01.35.

Réf.	Titre	Page
4.1	Le second degré : évolution	78
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	80
4.3	Le second degré ; évolution des taux d'accès	82
4.4	Le second degré ; accès au niveau du baccalauréat	84
4.5	Effectifs du second degré par PCS de la personne de référence du ménage	86
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe, flux	88
4.7	Les élèves des collèges et SEGPA par PCS de la personne de référence du ménage	90
4.8	Le second cycle professionnel ; évolution	92
4.9	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	94
4.10	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	96
4.11	Le second cycle professionnel : flux	98
4.12	Les CAP et BEP par spécialité de formations	100
4.13	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations	102
4.14	Le second cycle général et technologique par section	104
4.15	Le second cycle général et technologique, flux	106
4.16	Les enseignements technologiques dans le second cycle	108
4.17	Les options de seconde générale et technologique	110
4.18	Les options de première générale et technologique	112
4.19	Les options de terminale générale et technologique	114
4.20	L'étude des langues vivantes dans le second degré	116
4.21	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	118
4.22	Les enseignements adaptés dans le second degré	120
4.23	Les enseignements adaptés par spécialité de formations	122
4.24	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	124
4.25	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	126
4.26	L'enseignement agricole	128
4.27	L'évaluation en début de sixième	130
4.28	L'évaluation en début de seconde	132
4.29	Devenir des élèves cinq ans après leur entrée en sixième	134

## PRÉSENTATION

Avec près de 5 393 600 élèves à la rentrée 2000, la baisse des effectifs des classes du second degré des établissements de France métropolitaine, amorcée en 1994, se poursuit : environ 50 200 élèves, soit - 0,9 % dans le secteur public et - 0,8 % dans le secteur privé. La baisse la plus forte est enregistrée dans le second cycle professionnel **1**. Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 % puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 jusqu'en 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994 pour diminuer depuis 1995 : d'abord fortement, - 1,2 % de baisse en 1996 et 1997, puis plus faiblement en 1998 et en 1999 pour être quasi stable en 2000 (- 0,1 %).

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1995. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement depuis la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Après une stabilité en 1997 et 1998 et une légère diminution en 1999 (- 1,6 %), ces effectifs baissent fortement en 2000, de près de 30 000 élèves (- 4,3 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. La baisse constatée en 1998 et en 1999 se confirme en 2000 (- 0,9 %).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, reste assez stable.

## DÉFINITIONS

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle).

■ **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. En 1997-1998, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.

■ **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre des classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA, appelées anciennement CIPAL), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des classes-relais.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant en un ou deux ans aux BEP et en un, deux ou trois ans aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA).

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), groupes de classes-ateliers (GCA) et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Avertissement :** les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 2** Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).  
Notes d'Information, 86.04, 86.15, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08.  
Tableaux statistiques, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6767, 6768.

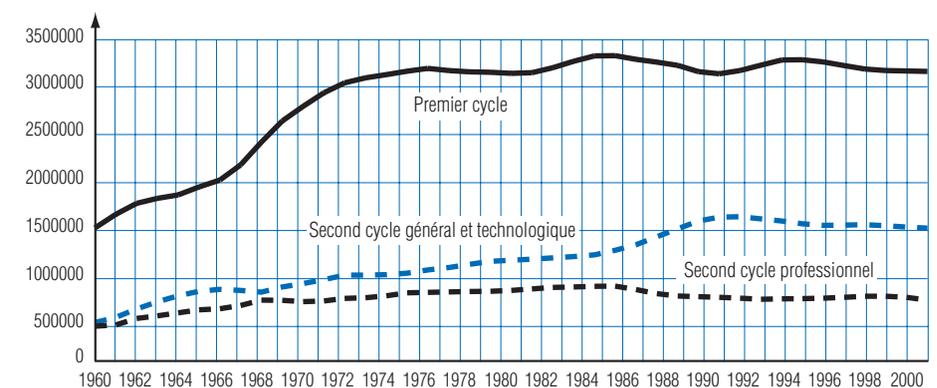
## Le second degré : évolution

## 1 Évolution des effectifs du second degré (y compris EREA)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001)

	France métropolitaine								France métro + DOM
	1960-1961	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1998-1999	1999-2000	2000-2001	
<b>Premier cycle du second degré :</b>									
Public	1 090,7	2 532,5	2 665,9	2 485,2	2 593,3	2 511,7	2 505,8	2 499,7	2 620,5
Privé	362,6	605,4	681,0	649,4	668,3	657,0	658,3	659,8	669,0
<b>Total Public + Privé</b>	<b>1 453,3</b>	<b>3 137,9</b>	<b>3 346,9</b>	<b>3 134,6</b>	<b>3 261,6</b>	<b>3 168,7</b>	<b>3 164,1</b>	<b>3 159,5</b>	<b>3 289,5</b>
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,7	79,3	79,5	79,3	79,2	79,1	79,7
6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup>	1 453,2	2 950,4	3 204,8	3 078,4	3 253,8	3 162,9	3 159,5	3 155,7	3 285,6
dont : 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> technologiques			159,7	159,7	153,4	88,4	53,9	44,6	45,0
CPPN, CPA, autres niveaux		187,4	142,1	56,2	7,8	5,8	4,6	3,8	3,9
<b>Second cycle professionnel :</b>									
Public	256,2	601,2	619,5	534,2	540,1	553,1	544,2	520,9	551,8
Privé	127,0	172,0	186,3	162,6	148,5	155,1	152,7	145,7	148,4
<b>Total Public + Privé</b>	<b>383,2</b>	<b>773,2</b>	<b>805,8</b>	<b>696,8</b>	<b>688,6</b>	<b>708,2</b>	<b>696,9</b>	<b>666,6</b>	<b>700,2</b>
Part du Public (%)	66,9	77,8	76,9	76,7	78,4	78,1	78,1	78,1	78,8
dont : bac professionnel			1,3	93,7	156,4	167,4	170,1	167,7	175,1
<b>Second cycle général et technologique :</b>									
Public	326,3	850,0	925,9	1 243,5	1 165,9	1 170,8	1 162,9	1 153,4	1 199,4
Privé	95,6	252,6	281,7	327,4	316,2	306,5	301,6	297,8	302,0
<b>Total Public + Privé</b>	<b>421,9</b>	<b>1 102,6</b>	<b>1 207,6</b>	<b>1 570,9</b>	<b>1 482,1</b>	<b>1 477,3</b>	<b>1 464,5</b>	<b>1 451,2</b>	<b>1 501,4</b>
Part du Public (%)	77,3	77,1	76,7	79,2	78,7	79,3	79,4	79,5	79,9
<b>Enseignement adapté du second degré (y compris EREA)</b>									
Public		122,1	127,1	118,6	116,0	115,1	114,7	112,8	118,5
Privé		0,9	1,7	2,5	3,2	3,6	3,6	3,7	3,7
<b>Total Public + Privé</b>		<b>123,0</b>	<b>128,8</b>	<b>121,1</b>	<b>119,2</b>	<b>118,7</b>	<b>118,3</b>	<b>116,5</b>	<b>122,2</b>
Part du Public (%)		99,3	98,7	97,9	97,3	97,0	97,0	96,8	97,0
<b>Total (sans enseignement adapté) :</b>									
Public	1 673,2	3 983,7	4 211,3	4 262,9	4 299,3	4 235,6	4 212,9	4 174,0	4 371,7
Privé	585,2	1 030,0	1 149,0	1 139,4	1 133,0	1 118,6	1 112,6	1 103,3	1 119,4
<b>Total Public + Privé</b>	<b>2 258,4</b>	<b>5 013,7</b>	<b>5 360,3</b>	<b>5 402,3</b>	<b>5 432,3</b>	<b>5 354,2</b>	<b>5 325,5</b>	<b>5 277,3</b>	<b>5 491,1</b>
Part du Public (%)	74,1	79,5	78,6	78,9	79,1	79,1	79,1	79,1	79,6
<b>Total (avec enseignement adapté) :</b>									
Public	1 673,2	4 105,8	4 338,4	4 381,5	4 415,3	4 350,7	4 327,6	4 286,8	4 490,2
Privé	585,2	1 030,9	1 150,7	1 141,9	1 136,2	1 122,2	1 116,2	1 107,0	1 123,1
<b>Total Public + Privé</b>	<b>2 258,4</b>	<b>5 136,7</b>	<b>5 489,1</b>	<b>5 523,4</b>	<b>5 551,5</b>	<b>5 472,9</b>	<b>5 443,8</b>	<b>5 393,8</b>	<b>5 613,3</b>
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,0	79,3	79,5	79,5	79,5	79,5	80,0

## 2 Évolution des effectifs du second degré (France métropolitaine, Public + Privé)



## PRÉSENTATION

Le second degré est dans chaque département placé sous l'autorité d'un inspecteur d'académie qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements, particulièrement des collèges, et intervient dans l'organisation de la vie scolaire. Les élèves relevant du premier cycle, domiciliés dans un même secteur, sont accueillis dans un collège. Les secteurs sont regroupés en districts scolaires, zones de rattachement d'un groupe d'établissements diversifiés de second cycle permettant l'orientation des élèves issus du premier cycle. Le découpage géographique en secteurs est utilisé pour la « carte scolaire », qui est un outil de gestion et de planification de la répartition des moyens d'éducation sur l'ensemble du territoire.

À la rentrée 2000, 5 889 300 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré (y compris classes post-bac, formations complémentaires, SEGPA et EREA) de France métropolitaine et des DOM. En hausse jusqu'en 1994, ces effectifs sont depuis 1995 en baisse constante : - 0,3 % en 1996 et 1997, puis - 0,5 % en 1998, - 0,4 % en 1999 et - 0,8 % en 2000.

En 2000, les effectifs du secteur public comme ceux du secteur privé diminuent de 0,8 %. La répartition entre secteur public et secteur privé reste stable depuis 1996 en France métropolitaine, les établissements privés accueillant 20,6 % des élèves. Dans les DOM, ce pourcentage est de 7,3 %. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 41,6 % pour l'académie de Rennes et 40,3 % pour l'académie de Nantes à 5,7 % pour La Réunion, 6,1 % pour la Corse et 11,2 % pour l'académie de Limoges.

## DÉFINITIONS

## ■ La population scolaire du second degré comprend :

– le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, ainsi que les CLIPA ;

– le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;

– le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;

– les classes post-baccalauréat : CPGE, STS et préparations diverses implantées dans les lycées et sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ;

– les formations complémentaires aux CAP, BEP, baccalauréats et BTS ;

– les SEGPA annexées aux collèges, ou les classes-ateliers intégrées aux collèges ;

– les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : 80 établissements accueillant 11 200 élèves.

■ **CLIPA (ex-CIPAL)**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage (non compris les CPA des centres de formation d'apprentis).

■ **CPGE, STS**. Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **SEGPA**. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

■ **UPI**. Unités pédagogiques d'intégration.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6767, 6768.

Second degré et classes post-bac  
par département et académie

## 1 Effectifs d'élèves des établissements du second degré (y compris EREA) en 2000-2001

(France métropolitaine + DOM)

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total
	Public	Privé	Total	
4 Alpes-de-Haute-Provence	12,3	0,8	13,1	93,9
5 Hautes-Alpes	11	0,9	11,9	92,4
13 Bouches-du-Rhône	141,2	40,3	181,5	77,8
84 Vaucluse	43,4	9,1	52,5	82,7
<b>Aix-Marseille</b>	<b>207,9</b>	<b>51,1</b>	<b>259</b>	<b>80,3</b>
2 Aisne	49,8	7	56,8	87,7
60 Oise	70,2	9,7	79,9	87,9
80 Somme	44,7	12,3	57	78,4
<b>Amiens</b>	<b>164,7</b>	<b>29</b>	<b>193,7</b>	<b>85</b>
25 Doubs	43,3	6,4	49,7	87,1
39 Jura	19,8	4,8	24,6	80,5
70 Haute-Saône	19,1	2,1	21,2	90,1
90 Territoire de Belfort	11,9	2,9	14,8	80,4
<b>Besançon</b>	<b>94,1</b>	<b>16,2</b>	<b>110,3</b>	<b>85,3</b>
24 Dordogne	25,4	3,5	28,9	87,9
33 Gironde	96,9	19,9	116,8	83
40 Landes	23,2	2,9	26,1	88,9
47 Lot-et-Garonne	22	4,3	26,3	83,7
64 Pyrénées-Atlantiques	40,6	14,9	55,5	73,2
<b>Bordeaux</b>	<b>208,1</b>	<b>45,5</b>	<b>253,6</b>	<b>82,1</b>
14 Calvados	50,7	15,3	66	76,8
50 Manche	35,8	10,1	45,9	78
61 Orne	20,2	6,7	26,9	75,1
<b>Caen</b>	<b>106,7</b>	<b>32,1</b>	<b>138,8</b>	<b>76,9</b>
3 Allier	24,1	4,1	28,2	85,5
15 Cantal	8,8	3,2	12	73,3
43 Haute-Loire	9,9	9,1	19	52,1
63 Puy-de-Dôme	42,8	11	53,8	79,6
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>85,6</b>	<b>27,4</b>	<b>113</b>	<b>75,8</b>
2A Corse-du-Sud	10,5	0,7	11,2	93,8
2B Haute-Corse	11,2	0,7	11,9	94,1
<b>Corse</b>	<b>21,7</b>	<b>1,4</b>	<b>23,1</b>	<b>93,9</b>
77 Seine-et-Marne	117,9	15,1	133	88,6
93 Seine-Saint-Denis	121,4	16,1	137,5	88,3
94 Val-de-Marne	95,3	16,5	111,8	85,2
<b>Créteil</b>	<b>334,6</b>	<b>47,7</b>	<b>382,3</b>	<b>87,5</b>
21 Côte-d'Or	40,1	9	49,1	81,7
58 Nièvre	16,8	2,7	19,5	86,2
71 Saône-et-Loire	44	5,8	49,8	88,4
89 Yonne	26,6	2,7	29,3	90,8
<b>Dijon</b>	<b>127,5</b>	<b>20,2</b>	<b>147,7</b>	<b>86,3</b>
7 Ardèche	16,7	9,9	26,6	62,8
26 Drôme	34,3	9,7	44	78
38 Isère	90,2	18,2	108,4	83,2
73 Savoie	31	5,4	36,4	85,2
74 Haute-Savoie	47,3	15,1	62,4	75,8
<b>Grenoble</b>	<b>219,5</b>	<b>58,3</b>	<b>277,8</b>	<b>79</b>
59 Nord	208,2	86,6	294,8	70,6
62 Pas-de-Calais	136,9	25,5	162,4	84,3
<b>Lille</b>	<b>345,1</b>	<b>112,1</b>	<b>457,2</b>	<b>75,5</b>
19 Corrèze	16,2	3,2	19,4	83,5
23 Creuse	9	0,2	9,2	97,8
87 Haute-Vienne	26,2	3,1	29,3	89,4
<b>Limoges</b>	<b>51,4</b>	<b>6,5</b>	<b>57,9</b>	<b>88,8</b>
1 Ain	41,3	7,2	48,5	85,2
42 Loire	49,3	20,9	70,2	70,2
69 Rhône	112,2	48,7	160,9	69,7
<b>Lyon</b>	<b>202,8</b>	<b>76,8</b>	<b>279,6</b>	<b>72,5</b>
11 Aude	22,6	3,1	25,7	87,9
30 Gard	46,9	12,5	59,4	79
34 Hérault	70	13	83	84,3
48 Lozère	4	3,5	7,5	53,3
66 Pyrénées-Orientales	29	6	35	82,9
<b>Montpellier</b>	<b>172,5</b>	<b>38,1</b>	<b>210,6</b>	<b>81,9</b>

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total
	Public	Privé	Total	
54 Meurthe-et-Moselle	59,2	12,8	72	82,2
55 Meuse	15,8	2,3	18,1	87,3
57 Moselle	91,9	14,5	106,4	86,4
88 Vosges	32,5	5,1	37,6	86,4
<b>Nancy-Metz</b>	<b>199,4</b>	<b>34,7</b>	<b>234,1</b>	<b>85,2</b>
44 Loire-Atlantique	69,3	44,7	114	60,8
49 Maine-et-Loire	39,5	32,8	72,3	54,6
53 Mayenne	15,9	9,5	25,4	62,6
72 Sarthe	37,9	11,1	49	77,3
85 Vendée	23,4	27,4	50,8	46,1
<b>Nantes</b>	<b>186</b>	<b>125,5</b>	<b>311,5</b>	<b>59,7</b>
6 Alpes-Maritimes	74,4	12,7	87,1	85,4
83 Var	69,8	9,3	79,1	88,2
<b>Nice</b>	<b>144,2</b>	<b>22</b>	<b>166,2</b>	<b>86,8</b>
18 Cher	23,9	3	26,9	88,8
28 Eure-et-Loir	33,3	5,8	39,1	85,2
36 Indre	16,8	1,4	18,2	92,3
37 Indre-et-Loire	42,2	9,2	51,4	82,1
41 Loir-et-Cher	22,7	4,2	26,9	84,4
45 Loiret	53,5	9	62,5	85,6
<b>Orléans-Tours</b>	<b>192,4</b>	<b>32,6</b>	<b>225</b>	<b>85,5</b>
75 Ville de Paris	128,7	59,2	187,9	68,5
<b>Paris</b>	<b>128,7</b>	<b>59,2</b>	<b>187,9</b>	<b>68,5</b>
16 Charente	25,6	3,5	29,1	88
17 Charente-Maritime	43,2	4,5	47,7	90,6
79 Deux-Sèvres	23,1	6,8	29,9	77,3
86 Vienne	29,7	6,5	36,2	82
<b>Poitiers</b>	<b>121,6</b>	<b>21,3</b>	<b>142,9</b>	<b>85,1</b>
8 Ardennes	27	2,4	29,4	91,8
10 Aube	23,1	4,3	27,4	84,3
51 Marne	45,9	11,2	57,1	80,4
52 Haute-Marne	16,6	3	19,6	84,7
<b>Reims</b>	<b>112,6</b>	<b>20,9</b>	<b>133,5</b>	<b>84,3</b>
22 Côtes-d'Armor	32,9	18,2	51,1	64,4
29 Finistère	47,1	34	81,1	58,1
35 Ille-et-Vilaine	52,1	35,4	87,5	59,5
56 Morbihan	32,6	29,7	62,3	52,3
<b>Rennes</b>	<b>164,7</b>	<b>117,3</b>	<b>282</b>	<b>58,4</b>
27 Eure	48,6	6,4	55	88,4
76 Seine-Maritime	112,2	22,8	135	83,1
Rouen	160,8	29,2	190	84,6
67 Bas-Rhin	81,8	11,7	93,5	87,5
68 Haut-Rhin	56,8	9,9	66,7	85,2
<b>Strasbourg</b>	<b>138,6</b>	<b>21,6</b>	<b>160,2</b>	<b>86,5</b>
9 Ariège	10,3	1,1	11,4	90,4
12 Aveyron	13,3	7,5	20,8	63,9
31 Haute-Garonne	79,4	14,7	94,1	84,4
32 Gers	11,4	1,7	13,1	87
46 Lot	10,7	2,1	12,8	83,6
65 Hautes-Pyrénées	16,3	3,3	19,6	83,2
81 Tarn	23,4	6,3	29,7	78,8
82 Tarn-et-Garonne	14	2,9	16,9	82,8
<b>Toulouse</b>	<b>178,8</b>	<b>39,6</b>	<b>218,4</b>	<b>81,9</b>
78 Yvelines	120,2	22,6	142,8	84,2
91 Essonne	105,1	13,5	118,6	88,6
92 Hauts-de-Seine	94,6	27,6	122,2	77,4
95 Val-d'Oise	109,5	14,5	124	88,3
<b>Versailles</b>	<b>429,4</b>	<b>78,2</b>	<b>507,6</b>	<b>84,6</b>
<b>France métro.</b>	<b>4 499,4</b>	<b>1 164,5</b>	<b>5 663,9</b>	<b>79,4</b>
971 Guadeloupe	48,4	5,2	53,6	90,3
973 Guyane	19,1	1,6	20,7	92,3
972 Martinique	46,8	4	50,8	92,1
974 La Réunion	94,6	5,7	100,3	94,3
<b>Total DOM</b>	<b>208,9</b>	<b>16,5</b>	<b>225,4</b>	<b>92,7</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>4 708,3</b>	<b>1 181,0</b>	<b>5 889,3</b>	<b>79,9</b>

## PRÉSENTATION

La proportion d'élèves inscrits en classe de troisième que l'on ne retrouve pas en formation l'année suivante est un premier indicateur, et un strict minorant, du taux de sortie sans qualification du système éducatif. Il a régulièrement diminué ces dernières années **1**. Toutefois, cette diminution peut provenir en partie d'un accroissement des doubles comptes.

Le taux d'accès transversal au niveau V de formation se maintient au dessus de 80 % depuis trois ans pour les seuls établissements du ministère de l'Éducation nationale (MEN). Il est de 74 % pour les garçons et de 88 % pour les filles. Le taux d'accès d'une génération (taux longitudinal) ne peut être connu que lorsque les élèves âgés de 20 ans ont franchi pour la première fois ce niveau. Après une lente diminution, il devrait atteindre sa valeur minimale pour la classe d'âge 1981 et rebondir ensuite. L'amplitude des variations constatées et prévues est toutefois fort faible. Les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année ; ceci résulte du fait qu'ils ont de moins en moins probablement connu le redoublement durant leur cursus scolaire.

Les autres voies de formation jouent un rôle non négligeable pour l'accès au niveau V. Depuis 1997, elles contribuent à hauteur de 13 points à l'accès au diplôme professionnel. Le taux d'accès toutes formations confondues, après un pic à 94 % en 1998, s'établit entre 93 et 94 % depuis **2**.

Les filles utilisent davantage la voie générale que les garçons : l'écart s'élève à 15 points **3**. Dans la filière professionnelle, elles sont aussi présentes que les garçons dans les établissements du MEN, et sensiblement moins (11 points d'écart) si on considère toutes les voies de formation. De la sorte, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (95 et 92 %).

## DÉFINITIONS

■ **Classes de troisième.** Il s'agit de toutes les formes existantes : générale, technologique, d'insertion, agricole et de SEGPA.

■ **Double compte.** Le fait d'enregistrer un élève plusieurs fois. Un double compte a forcément lieu si un élève s'inscrit dans deux systèmes différents (par exemple, en lycée professionnel et en centre de formation par l'apprentissage) sans qu'on puisse faire le lien entre les deux inscriptions.

■ **Niveau V de formation.** Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de BEP, CAP ou diplôme professionnel équivalent.

■ **Taux d'accès.** Il rapporte les entrées dans les classes ci-dessus à l'effectif des générations concernées.

L'accès au niveau V intervient en fait de 15 à 21 ans, selon les enfants, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse transversale).

**1 Devenir des élèves après une troisième (1)** (France métropolitaine + DOM)

	1997	1998	1999	2000
Premier cycle et enseignement préprofessionnel	84 869	74 122	68 614	53 956
Enseignement professionnel	238 966	237 949	230 089	209 001
LEGT	440 153	430 387	431 588	443 517
<b>Total MEN</b>	<b>763 988</b>	<b>742 458</b>	<b>730 291</b>	<b>706 474</b>
Premier cycle	1 295	1 453	1 424	1 400
CAP et BEP	25 803	25 808	25 672	24 274
LEGT	7 591	7 429	7 198	7 054
<b>Total MAP</b>	<b>34 689</b>	<b>34 690</b>	<b>34 294</b>	<b>32 728</b>
<b>Total CFA</b>	<b>52 616</b>	<b>55 499</b>	<b>55 379</b>	<b>63 200</b>
<b>Total en formation issus de troisième</b>	<b>851 293</b>	<b>832 647</b>	<b>819 964</b>	<b>802 402</b>
Total pouvant provenir d'une troisième (tous établissements)				5 500
Total année antérieure	868 857	847 038	832 229	823 511
<b>Solde</b>	<b>17 564</b>	<b>14 391</b>	<b>12 265</b>	<b>15 609</b>

Lecture – À la rentrée 2000 (dernière colonne du tableau), 209 001 élèves étaient inscrits en BEP dans un établissement scolaire relevant du MEN et identifiés comme ayant été inscrits en troisième à la rentrée 1999. La différence entre le nombre d'inscrits à la rentrée 2000, tous types de formations confondus, que l'on sait provenir de troisième (802 402) et les effectifs de troisième en 1999 (823 511) s'élève à 15 609 élèves.

(1) Ministère de l'Éducation nationale (MEN), ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), CFA.

**2 Évolution des taux d'accès au niveau V de formation par génération** (France métropolitaine)

Génération	Rentrées scolaires							Total
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	
1974	0,5 %							
1975	2,0 %	0,4 %						
1976	8,1 %	1,6 %	0,3 %					
1977	14,2 %	7,7 %	1,5 %	0,3 %				78,5 %
1978	15,1 %	14,4 %	7,2 %	1,3 %	0,3 %			78,2 %
1979	37,6 %	15,5 %	14,3 %	6,8 %	1,3 %	0,1 %		78,1 %
1980	2,4 %	37,9 %	15,2 %	14,5 %	6,7 %	1,0 %	0,1 %	77,9 %
1981	0,1 %	2,5 %	37,9 %	15,3 %	14,7 %	6,4 %	0,8 %	77,8 %
1982		0,0 %	2,5 %	38,5 %	15,7 %	14,7 %	5,8 %	77,9 %
1983			0,0 %	2,7 %	39,7 %	15,1 %	14,6 %	78,2 %
1984				0,0 %	2,7 %	40,2 %	15,1 %	
1985					0,1 %	2,8 %	41,6 %	
1986						0,1 %	2,8 %	
1987							0,1 %	
<b>Taux d'accès (MEN - scolaire)</b>	<b>80,0 %</b>	<b>80,0 %</b>	<b>79,0 %</b>	<b>79,4 %</b>	<b>81,0 %</b>	<b>80,3 %</b>	<b>80,7 %</b>	
<b>Taux d'accès (toutes formations)</b>			<b>91,5 %</b>	<b>92,5 %</b>	<b>94,1 %</b>	<b>93,2 %</b>	<b>93,7 %</b>	

**3 Taux d'accès au niveau V par type de formation et sexe en 2000-2001** (France métropolitaine)

Type de formation :	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formations		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	63,5 %	48,2 %	55,7 %	64,0 %	49,4 %	<b>56,5 %</b>
Professionnelle	24,0 %	26,0 %	25,1 %	31,5 %	42,7 %	<b>37,2 %</b>
<b>Ensemble</b>	<b>87,5 %</b>	<b>74,3 %</b>	<b>80,7 %</b>	<b>95,5 %</b>	<b>92,0 %</b>	<b>93,7 %</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Système d'information Scolarité – Enquête n° 16 (MEN, privé) – Enquête n° 51 (apprentissage) – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Groupe de travail « Nouvelles Chances ».

## PRÉSENTATION

Passé de 10 % à la fin des années 1950 à 30 % au début des années 1970, l'accès au niveau du baccalauréat a ensuite fortement progressé à partir de 1984 avec la création du baccalauréat professionnel et l'afflux de lycéens dans les séries générales. Cet afflux a progressivement diminué à partir de 1995 ; il ne retrouve que cette année son niveau de 1996. L'augmentation de l'accès au baccalauréat professionnel et technologique ne compense que partiellement ces effets.

Le taux d'accès a suivi cette tendance. Il est stable en 2000 par rapport à 1999 : 63,4 %.

Ces chiffres ne concernent que les accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN). La prise en compte des autres voies d'accès porte le taux à 69,5 %.

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire 1 2.

Le taux d'accès des filles s'établit à 71,3 %, contre 55,7 % pour les garçons. Cet écart provient bien plus des séries générales (13 points) que des séries technologiques (3 points). Les calendriers d'accès des deux sexes ne présentent pas de différence de profil notable. Les voies de formation autres que le MEN sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes 3.

## DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classe terminale générale, technologique et professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les élèves, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Génération.** La première colonne du tableau 2 donne l'année de naissance de la génération et en dessous, entre parenthèses, le nombre d'individus dans cette génération à la dernière rentrée. Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour la dernière colonne.

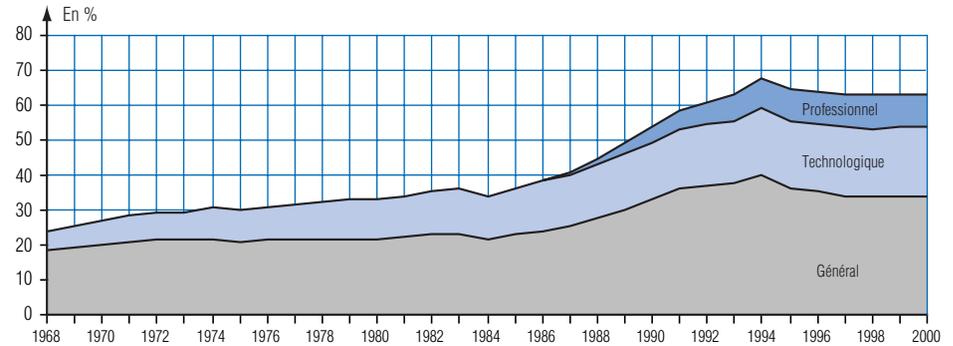
■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

## Le second degré : accès au niveau du baccalauréat

## 1 Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat (France métropolitaine, Public + Privé)



## 2 Calendrier d'accession au niveau du baccalauréat (France métropolitaine, Public + Privé)

Génération (au 1/1/2000)	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Total entrants
1973 : (835 300)	entrants 46 300 % 5,4	21 200 2,5							(1) 500 300 57,9
1974 : (785 900)	entrants 90 900 % 11,3	46 000 5,7	19 400 2,4						(1) 486 900 60,4
1975 : (735 400)	entrants 130 600 % 17,3	89 800 11,9	38 300 5,1	17 000 2,3					(1) 467 700 62,0
1976 : (716 600)	entrants 182 700 % 24,9	135 000 18,4	76 700 10,5	35 400 4,9	14 800 2,0				(1) 459 000 62,7
1977 : (741 500)	entrants 14 600 % 1,9	204 000 27,0	130 500 17,3	78 700 10,5	35 700 4,8	13 800 1,9			477 300 63,3
1978 : (738 900)	entrants %	15 800 2,1	201 900 27,0	132 400 17,7	77 000 10,3	32 800 4,4	11 600 1,6		471 500 63,1
1979 : (765 000)	entrants %		15 200 2,0	206 400 26,8	135 500 17,6	79 400 10,3	31 100 4,1	10 800 1,4	478 400 62,2
1980 : (810 500)	entrants %			15 500 1,9	215 600 26,6	144 100 17,7	81 600 10,1	30 600 3,8	(2) 491 800 61,4
1981 : (812 100)	entrants %				15 300 1,9	217 500 26,9	146 100 18,0	78 500 9,7	(2) 496 700 61,3
1982 : (800 200)	entrants %					15 800 2,0	220 100 27,5	141 900 17,7	
1983 : (752 500)	entrants %						16 000 2,1	215 700 28,6	
1984 : (763 300)	entrants %							16 700 2,2	
<b>Total entrants</b>		<b>(3) 485 600</b>	<b>(3) 511 800</b>	<b>482 000</b>	<b>485 400</b>	<b>493 900</b>	<b>503 400</b>	<b>506 500</b>	<b>494 200</b>
Taux d'accès % (MEN)	63,2	67,7	64,3	64,0	63,2	63,2	63,3	63,4	
Taux (MEN et autres)	66,1	71,2	68,5	68,9	68,7	69,4	69,7	69,5	

Note de lecture - Sur les 738 900 jeunes de la génération 1978, 15 800 (soit 2,1 %) sont entrés en 1994-1995 dans une classe préparant au baccalauréat. Au total, de 1994 à 1999, c'est-à-dire de 16 à 21 ans, ce sont 471 500 jeunes de cette génération, soit 63,1 %, qui auront accédé au niveau du baccalauréat. Quant aux flux d'entrées enregistrées en 2000-2001 (494 200), ils concernent les générations 1979 à 1984, dans des proportions variables, dont la somme s'établit à 63,4 %.

(1) Total, compte tenu des « entrants » avant 1993-1994. (2) Total estimé, compte tenu des élèves qui devraient accéder au niveau du bac lors des prochaines années. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1974.

## 3 Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type et par sexe en 2000-2001

(France métropolitaine, Public + Privé)

Type de diplôme préparé :	MEN			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	40,8%	27,7%	34,1%	40,9%	27,8%	34,2%
Technologique	21,5%	18,2%	19,8%	23,2%	20,2%	21,7%
Professionnel	9,1%	9,9%	9,5%	11,9%	15,2%	13,6%
<b>Ensemble</b>	<b>71,3%</b>	<b>55,7%</b>	<b>63,4%</b>	<b>76,0%</b>	<b>63,3%</b>	<b>69,5%</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (MEN, Privé). Enquête n° 51 (apprentissage). Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## PRÉSENTATION

Plus le niveau de formation s'élève, plus la proportion d'élèves dont la personne de référence du ménage est professeur ou exerce une profession libérale ou d'encadrement est importante. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont en revanche proportionnellement plus nombreux dans les classes technologiques ou dans le cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré, quatre enfants sur dix sont issus d'une famille dont la personne de référence du ménage est ouvrier ou sans activité, cette proportion s'élève à sept enfants sur dix en enseignement adapté (SEGPA). Inversement, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont constituées pour moitié d'enfants de professeurs, cadres supérieurs ou professions libérales, alors que ces catégories ne représentent que 16,1 % des personnes de référence des ménages pour l'ensemble de la population scolaire.

Les élèves de terminale générale sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées que ceux des classes de terminale technologique, eux-mêmes provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves de terminale professionnelle.

Les enfants dont la personne de référence du ménage est enseignant(e) (près de 4 % des effectifs globaux) sont particulièrement présents en CPGE où 10,4 % d'entre eux sont fils ou filles de professeur et 2,2 % d'instituteur.

## DÉFINITIONS

■ **Les professions et catégories sociales (PCS)** sont celles de la « personne de référence du ménage » :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes de référence du ménage étant souvent les pères, les PCS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Système d'information SCOLARITÉ.

## Voir aussi

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 64, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1996.

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, DEP B3, juillet 1997.

## 1 Proportions d'élèves du second degré et des classes post-bac selon la profession et catégorie sociale de la personne de référence du ménage en 2000-2001 (France métropolitaine, Public)

	Agriculteurs	Artisans, Commerçants	Prof. libérales, cadres	dont professeurs	Professions intermédiaires	dont instituteurs
Sixième	2,1	7,6	14,8	2,2	15,4	1,0
Cinquième	2,2	7,5	15,1	2,2	16,0	1,1
Quatrième d'aide et de soutien	1,0	5,2	2,9	0,3	8,4	0,1
Quatrième générale	2,1	7,5	15,3	2,3	16,5	1,1
Troisième générale	2,2	7,5	16,2	2,5	17,2	1,2
Troisième d'insertion	0,8	5,3	2,2	0,2	7,5	0,2
Quatrième technologique	1,5	6,6	2,6	0,3	8,4	0,2
Troisième technologique	1,3	6,4	3,0	0,3	9,4	0,2
CPA, CLIPA, UPI, CR	1,0	5,7	5,0	0,9	9,9	0,5
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>2,1</b>	<b>7,5</b>	<b>15,0</b>	<b>2,2</b>	<b>16,0</b>	<b>1,1</b>
Seconde générale et technologique	2,0	8,0	23,1	3,7	19,5	1,6
Première générale	2,2	7,8	30,8	5,4	20,6	2,2
Première technologique	1,8	8,1	12,3	1,5	17,9	0,8
Terminale générale	2,2	8,0	29,4	5,2	20,2	2,1
Terminale technologique	1,8	8,0	11,9	1,5	17,4	0,8
<b>2<sup>nd</sup> cycle général et technologique</b>	<b>2,0</b>	<b>8,0</b>	<b>23,3</b>	<b>3,8</b>	<b>19,4</b>	<b>1,6</b>
CAP	1,2	5,5	3,9	0,5	9,3	0,3
BEP	1,4	6,6	4,9	0,5	11,8	0,3
dont terminale BEP	1,4	6,7	4,8	0,5	11,7	0,3
Bac professionnel	1,7	7,0	5,3	0,5	12,7	0,3
dont terminale professionnelle	1,8	7,0	5,4	0,6	12,7	0,3
Mentions complémentaires	2,7	8,1	6,9	1,1	13,0	0,6
Brevets des métiers d'art	3,2	14,5	17,4	3,0	17,7	0,2
<b>2<sup>nd</sup> cycle professionnel</b>	<b>1,4</b>	<b>6,6</b>	<b>4,9</b>	<b>0,5</b>	<b>11,8</b>	<b>0,3</b>
CPGE	2,0	7,0	51,4	10,4	15,3	2,2
STS	2,6	8,1	13,9	2,0	16,8	0,9
SEGPA	1,3	3,7	1,5	0,2	5,4	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>2,0</b>	<b>7,4</b>	<b>16,1</b>	<b>2,5</b>	<b>16,2</b>	<b>1,1</b>
EREA	1,7	4,1	3,1	0,3	6,9	0,3
(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs	Inconnu, sans objet	Ensemble
Sixième	16,4	31,0	1,2	9,2	2,3	100,0
Cinquième	16,7	30,4	1,2	9,0	2,0	100,0
Quatrième d'aide et de soutien	15,1	44,0	1,9	18,1	3,5	100,0
Quatrième générale	16,8	29,8	1,4	8,7	1,9	100,0
Troisième générale	17,1	28,6	1,6	8,2	1,5	100,0
Troisième d'insertion	14,4	44,0	2,3	19,5	4,0	100,0
Quatrième technologique	17,9	41,7	1,6	14,1	5,6	100,0
Troisième technologique	15,8	43,8	2,2	13,5	4,7	100,0
CPA, CLIPA, UPI, CR	15,8	39,0	1,9	16,6	5,1	100,0
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>16,7</b>	<b>30,3</b>	<b>1,4</b>	<b>9,0</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	16,9	21,5	1,8	5,6	1,8	100,0
Première générale	15,0	16,2	1,7	4,2	1,5	100,0
Première technologique	18,6	28,4	2,7	7,6	2,6	100,0
Terminale générale	15,0	16,8	2,0	4,7	1,6	100,0
Terminale technologique	18,4	29,0	3,1	8,0	2,5	100,0
<b>2<sup>nd</sup> cycle général et technologique</b>	<b>16,5</b>	<b>21,2</b>	<b>2,1</b>	<b>5,7</b>	<b>1,9</b>	<b>100,0</b>
CAP	14,1	39,6	3,3	17,7	5,4	100,0
BEP	16,6	39,2	3,3	12,8	3,5	100,0
dont terminale BEP	16,6	39,1	3,1	12,9	3,7	100,0
Bac professionnel	16,8	37,9	4,0	11,1	3,4	100,0
dont terminale professionnelle	16,8	37,7	4,1	11,2	3,3	100,0
Mentions complémentaires	16,4	35,8	3,4	10,0	3,7	100,0
Brevets des métiers d'art	17,4	16,8	2,7	7,4	3,0	100,0
<b>2<sup>nd</sup> cycle professionnel</b>	<b>16,4</b>	<b>38,9</b>	<b>3,4</b>	<b>12,8</b>	<b>3,7</b>	<b>100,0</b>
CPGE	9,1	6,0	4,5	3,0	1,8	100,0
STS	16,6	25,4	4,2	8,6	3,7	100,0
SEGPA	11,4	44,2	2,1	23,5	6,9	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>16,4</b>	<b>28,8</b>	<b>1,9</b>	<b>8,8</b>	<b>2,3</b>	<b>100,0</b>
EREA	13,4	36,3	2,2	23,9	8,6	100,0

### PRÉSENTATION

Les effectifs du premier cycle s'élèvent à 3 159 000 élèves à la rentrée 2000, en légère baisse de 0,1 %, soit 5 000 élèves, de même qu'en 1999.

La poursuite de la baisse des effectifs du cycle, qui accueille des générations sensiblement égales, s'explique par une nouvelle diminution des redoublements. Toutes les classes sont concernées cette année, et plus particulièrement celle de troisième générale avec un taux qui passe de 8 à 7 %. Désormais deux tiers des élèves accomplissent leur scolarité en premier cycle sans redoubler – pour comparaison, ils étaient moins de la moitié à la fin des années 80. Parallèlement à ce mouvement, les retards scolaires diminuent régulièrement à tous les niveaux.

Les élèves sortis de troisième en 2000 sont les premiers à avoir connu la double réforme du premier cycle : le nouveau découpage en 3 cycles ainsi que la fermeture des classes technologiques en collège. Cette réforme a réduit sensiblement la part de la filière technologique dans les classes du premier cycle. La classe de troisième technologique n'accueille plus que 5 % des élèves de troisième, contre 8 % l'année précédente et presque 10 % les années antérieures. Désormais, on y accède principalement depuis la quatrième générale ou aménagée sans passer par une quatrième technologique (réduite à moins de 2 % des effectifs de quatrième).

Le maintien dans la filière générale d'une proportion plus élevée des élèves a favorisé les passages en seconde générale et technologique. Sur l'ensemble des classes de troisième, le taux de passage dans cette classe grimpe en un an de 55 à 57 % ; *a contrario*, les passages en seconde professionnelle ou en CAP en 2 ans régressent de 27 à 26 %.

5 % des élèves quittent le second degré avant la troisième, et un peu plus de 10 % à la fin d'une des classes de ce niveau (troisième générale, technologique ou d'insertion). Ces sorties se sont stabilisées ces dernières années après avoir augmenté régulièrement depuis le début des années 90.

En moyenne, les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Les garçons sont plus souvent orientés dans les classes technologiques que les filles **1**.

### DÉFINITIONS

■ **Classes de quatrième et troisième.** La réforme du premier cycle a sensiblement modifié la répartition des élèves dans les différentes classes de quatrième (générale et technologique) et de troisième (générale, technologique et d'insertion). Pour cette raison, l'étude ci-contre porte sur *l'ensemble des classes de quatrième et troisième* et non uniquement sur les classes générales.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en LP ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (voir 5.1).

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année *n-1* dans une classe, qui redoublent cette classe l'année *n*.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année *n-1* dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année *n*.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année *n-1* dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année *n* dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans, ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un CFA.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

- 1 Tableaux statistiques, n° 6767, 6768, n° 6769.
- 2 Tableaux statistiques, n° 6762.

#### Voir aussi

Note d'Information, 01.01.

## 1 Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2000-2001

(France métropolitaine)

		Public (hors EREA)			Privé			Total		SEGPA (1)
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%	
Sixième	10 ans et moins	6 926	8 210	15 136	3 348	3 665	7 013	22 149	2,7	5
	11 ans	219 965	232 366	452 331	61 155	59 903	121 058	573 389	70,3	42
	12 ans	89 084	64 068	153 152	21 078	12 113	33 191	186 343	22,8	19 825
	13 ans et plus	16 987	10 033	27 020	4 517	2 152	6 669	33 689	4,1	2 079
	<b>Total</b>	<b>332 962</b>	<b>314 677</b>	<b>647 639</b>	<b>90 098</b>	<b>77 833</b>	<b>167 931</b>	<b>815 570</b>	<b>100,0</b>	<b>21 951</b>
Cinquième	11 ans et moins	6 789	8 539	15 328	3 165	3 670	6 835	22 163	2,8	10
	12 ans	194 596	217 073	411 669	54 929	56 760	111 689	523 358	66,9	451
	13 ans	90 390	67 381	157 771	21 346	13 333	34 679	192 450	24,6	22 675
	14 ans et plus	21 951	13 633	35 584	5 424	2 780	8 204	43 788	5,6	1 755
<b>Total</b>	<b>313 726</b>	<b>306 626</b>	<b>620 352</b>	<b>84 864</b>	<b>76 543</b>	<b>161 407</b>	<b>781 759</b>	<b>100,0</b>	<b>24 891</b>	
Quatrième générale (hors aménagée)	12 ans et moins	6 918	6 687	13 605	3 217	3 918	7 135	22 740	3,0	23
	13 ans	175 709	204 811	380 520	49 689	52 987	102 676	483 196	63,0	522
	14 ans	95 661	75 565	171 226	23 220	15 954	39 174	210 400	27,4	24 453
	15 ans et plus	24 064	17 770	41 834	5 071	3 312	8 383	50 217	6,6	2 097
<b>Total</b>	<b>302 352</b>	<b>306 833</b>	<b>609 185</b>	<b>81 197</b>	<b>76 171</b>	<b>157 368</b>	<b>766 553</b>	<b>100,0</b>	<b>27 095</b>	
Quatrième aménagée	13 ans et moins	927	1 078	2 005	290	225	515	2 520	13,3	
	14 ans	5 476	4 029	9 505	1 487	849	2 336	11 841	62,6	
	15 ans	1 925	1 354	3 279	553	324	877	4 156	22,0	
	16 ans et plus	175	124	299	41	50	91	390	2,1	
<b>Total</b>	<b>8 503</b>	<b>6 585</b>	<b>15 088</b>	<b>2 371</b>	<b>1 448</b>	<b>3 819</b>	<b>18 907</b>	<b>100,0</b>		
Troisième générale	13 ans et moins	6 711	8 784	15 495	3 266	3 709	6 975	22 470	3,2	37
	14 ans	152 055	186 081	338 136	42 673	49 025	91 698	429 834	60,9	747
	15 ans	86 749	78 071	164 820	22 457	17 421	39 878	204 698	29,0	22 763
	16 ans et plus	20 883	19 719	40 602	4 630	3 639	8 269	48 871	6,9	2 988
<b>Total</b>	<b>266 398</b>	<b>292 655</b>	<b>559 053</b>	<b>73 026</b>	<b>73 794</b>	<b>146 820</b>	<b>705 873</b>	<b>100,0</b>	<b>26 535</b>	
Troisième d'insertion	14 ans et moins	632	402	1 034	101	40	141	1 175	5,3	
	15 ans	8 285	5 094	13 379	1 060	572	1 632	15 011	67,1	
	16 ans	2 678	2 241	4 919	465	308	773	5 692	25,4	
	17 ans et plus	215	197	412	40	47	87	499	2,2	
<b>Total</b>	<b>11 810</b>	<b>7 934</b>	<b>19 744</b>	<b>1 666</b>	<b>967</b>	<b>2 633</b>	<b>22 377</b>	<b>100,0</b>		
Quatrième technologique	13 ans et moins	189	59	248	364	126	490	738	6,1	
	14 ans	2 302	650	2 952	2 409	1 041	3 450	6 402	52,8	
	15 ans	1 539	611	2 150	1 545	711	2 256	4 406	36,3	
	16 ans et plus	161	115	276	179	129	308	584	4,8	
<b>Total</b>	<b>4 191</b>	<b>1 435</b>	<b>5 626</b>	<b>4 497</b>	<b>2 007</b>	<b>6 504</b>	<b>12 130</b>	<b>100,0</b>		
Troisième technologique	14 ans et moins	1 080	332	1 412	775	333	1 108	2 520	7,7	
	15 ans	8 486	2 733	11 219	4 562	2 303	6 865	18 084	55,6	
	16 ans	4 570	1 944	6 514	2 497	1 556	4 053	10 567	32,5	
	17 ans et plus	419	327	746	315	294	609	1 355	4,2	
<b>Total</b>	<b>14 555</b>	<b>5 336</b>	<b>19 891</b>	<b>8 149</b>	<b>4 486</b>	<b>12 635</b>	<b>32 526</b>	<b>100,0</b>		
CPA-CLIPA, UPI, classes-relais	14 ans et moins	633	444	1 077	173	78	251	1 328	35,1	
	15 ans	1 237	466	1 703	253	78	331	2 034	53,8	
	16 ans et plus	165	123	288	83	46	129	417	11,0	
<b>Total</b>	<b>2 035</b>	<b>1 033</b>	<b>3 068</b>	<b>509</b>	<b>202</b>	<b>711</b>	<b>3 779</b>	<b>100,0</b>		
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>1 256 532</b>	<b>1 243 114</b>	<b>2 499 646</b>	<b>346 377</b>	<b>313 451</b>	<b>659 828</b>	<b>3 159 474</b>		<b>100 472</b>	

(1) Voir 4.22 pour une information plus complète sur les classes de SEGPA.

## 2 Évolution des taux de redoublement et de passage (France métropolitaine, Public [hors EREA] + Privé)

		1975	1980	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Redoublements	6 <sup>e</sup>	9,5	10,7	12,5	8,6	8,6	9,5	10,3	10,1	10,1	12,1	10,4	10,0	9,2
	5 <sup>e</sup>	6,5	12,1	16,4	11,0	10,3	10,6	11,5	11,2	10,9	9,8	5,5	5,2	5,0
	4 <sup>e</sup> gén.	7,0	8,2	9,4	6,8	6,6	7,0	7,5	7,3	7,3	6,7	6,3	8,9	8,7
	3 <sup>e</sup> gén.	7,3	9,6	14,3	9,6	9,2	9,8	10,4	10,2	10,2	9,8	8,6	8,0	6,9
	6 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup>	87,9	84,2	83,7	89,5	90,5	89,7	88,7	89,1	89,0	86,9	88,6	89,2	90,1
Passages	5 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> gén. (y.c. aménagée)	67,8	67,6	66,0	73,9	77,2	76,1	75,1	75,0	74,9	78,1	89,2	90,7	91,7
	4 <sup>e</sup> gén. (y.c. amén.)-3 <sup>e</sup> gén.	84,2	85,7	87,2	90,7	90,2	88,6	89,3	89,6	89,6	90,1	90,2	84,5	83,9
	3 <sup>e</sup> gén.-2 <sup>nd</sup> e	53,6	55,3	54,7	64,0	64,4	63,1	61,8	61,8	60,4	60,0	60,5	60,9	61,3
	Ensemble 3 <sup>e</sup> -2 <sup>nd</sup> e	53,6	55,3	54,7	58,1	57,7	56,5	55,0	55,1	53,8	53,4	53,7	54,9	56,9
	3 <sup>e</sup> gén.-BEP/CAP2	22,8	24,5	23,1	22,6	22,2	22,1	21,9	21,7	21,6	22,1	22,6	22,8	22,9
	Ensemble 3 <sup>e</sup> -BEP/CAP2	22,8	24,5	23,1	26,8	27,2	27,4	26,9	26,5	26,5	26,8	27,4	27,0	25,8

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, les collèges et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), scolarisent (pour la France métropolitaine et pour le secteur public) près de 2 573 000 élèves français et étrangers ; ces derniers représentent 5,6 % de l'ensemble des élèves.

Dans les SEGPA, les élèves de nationalité étrangère représentent 8,4 % de l'ensemble des effectifs.

Parmi ces élèves, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les SEGPA (68 %), que dans les collèges (39,2 %).

Alors que dans les collèges, près de 3 enfants français sur 10 sont issus d'une famille dont la personne de référence du ménage est ouvrière, c'est plus de 5 enfants sur 10 pour ceux de nationalité étrangère **1**.

Cette surreprésentation s'explique par le fait que 67 % de la population active étrangère appartient à des catégories socioprofessionnelles défavorisées (source : *Les étrangers en France*, INSEE).

Cette proportion s'élève dans les SEGPA à plus de 4 enfants sur 10 pour les élèves français et à près de 6 élèves sur 10 pour les étrangers **2**.

Lorsque la profession de la personne de référence du ménage est « employé », la proportion reste importante (pour l'ensemble des élèves) pour les collèges (16,7 %) et les SEGPA (11,4 %). Elle varie quasiment du simple au double entre élèves français et élèves étrangers, aussi bien dans les SEGPA (respectivement 11,8 % et 6,8 %), que dans les collèges (17,2 % et 8,6 %).

Dans les SEGPA, contrairement aux collèges, la proportion des enfants dont la profession de la personne de référence du ménage est « cadres et professions intellectuelles supérieures », est quasi inexistante (1,5 % pour l'ensemble des élèves). Dans les collèges, elle est de 15,7% pour les enfants français et de 4,8 % pour les enfants étrangers.

## DÉFINITIONS

■ **Les professions et catégories sociales (PCS)** sont celles de la « personne de référence du ménage » :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes de référence du ménage étant souvent les pères, les PCS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier...).

**1 Répartition des élèves de collège par PCS de la personne de référence du ménage en 2000-2001**  
(France métropolitaine, Public)

PCS	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble des élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	51 952	2,2	639	0,5	52 591	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	175 450	7,5	9 774	7,2	185 224	7,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	366 580	15,7	6 578	4,8	373 158	15,1
Professions intermédiaires	392 385	16,8	5 764	4,2	398 149	16,1
Employés	401 627	17,2	11 675	8,6	413 302	16,7
Ouvriers	676 525	29,0	70 087	51,6	746 612	30,2
Retraités	28 157	1,2	5 065	3,7	33 222	1,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	17 842	0,8	3 311	2,4	21 153	0,9
Sans activité professionnelle	181 010	7,8	18 400	13,5	199 410	8,1
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	43 897	1,9	4 624	3,4	48 521	2,0
<b>Total</b>	<b>2 335 425</b>	<b>100,0</b>	<b>135 917</b>	<b>100,0</b>	<b>2 471 342</b>	<b>100,0</b>

**2 Répartition des élèves de SEGPA par PCS de la personne de référence du ménage en 2000-2001**  
(France métropolitaine, Public)

PCS	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble des élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	1 234	1,3	27	0,3	1 261	1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 314	3,6	386	4,5	3 700	3,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 466	1,6	64	0,8	1 530	1,5
Professions intermédiaires	5 347	5,7	163	1,9	5 510	5,4
Employés	10 964	11,8	581	6,8	11 545	11,4
Ouvriers	40 462	43,5	4 814	56,5	45 276	44,6
Retraités	1 805	1,9	341	4,0	2 146	2,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1 946	2,1	269	3,2	2 215	2,2
Sans activité professionnelle	20 156	21,7	1 380	16,2	21 536	21,2
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	6 403	6,9	500	5,9	6 903	6,8
<b>Total</b>	<b>93 097</b>	<b>100,0</b>	<b>8 525</b>	<b>100,0</b>	<b>101 622</b>	<b>100,0</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Système d'information SCOLARITÉ.

## Voir aussi

Note d'Information, 97.46.

## PRÉSENTATION

Après plusieurs années de baisse (- 16 % de 1985 à 1992), le nombre d'élèves (pour la France métropolitaine et pour l'ensemble des secteurs) augmentait dans le second cycle professionnel assez régulièrement et ce jusqu'en 1997-1998. Alors qu'à la rentrée 1998-1999 on notait une quasi-stabilité des effectifs, on observe pour la seconde année consécutive une diminution. Cette dernière, qui se chiffrait à 11 400 élèves lors de la rentrée 1999-2000 est beaucoup plus importante à la rentrée 2000-2001 : - 30 300 soit - 4,3 % **1**.

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans les formations professionnelles : nettement moins nombreuses (41,3 %) que les garçons en CAP 3 ans (formation appelée à disparaître), elles sont un peu plus nombreuses en BEP et baccalauréat professionnel mais restent tout de même minoritaires (respectivement 45,4 % et 46,6 %). Seuls les CAP en 1 an et en 2 ans sont plus féminisés (66 % et 52,9 %) **1**.

On assiste au tarissement des orientations en classes préparatoires au CAP en 3 ans dont les effectifs sont passés en quelques années de plus de 400 000 à seulement 6 700 élèves, accusant une nouvelle baisse de près de 5 000 élèves en 2000-2001 **1 2**.

À la rentrée 2000-2001, seules les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de plus de 3 700 élèves, alors que les préparations au BEP baissent de 26 700 élèves. Cette baisse qui touche chacune des deux années est essentiellement due à une démographie moins favorable mais aussi à la disparition progressive des classes de 3<sup>e</sup> technologique, dont les effectifs continuent de baisser (de 1 900 élèves à la rentrée 2000 après une chute de plus de 26 000 élèves à la rentrée 1999).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'est quelque peu atténuée aux rentrées 1998 et 1999 : près de 3 500 et de 2 800 élèves (soit une variation de + 2,2 % et + 1,7 %). La hausse de ses effectifs était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un bac professionnel après un CAP et surtout un BEP. Cette progression ne se maintient pas à la rentrée 2000-2001, où on enregistre une diminution de 2 300 élèves (- 1,4 %) : la proportion des élèves de CAP et de BEP qui s'inscrivaient au baccalauréat professionnel plafonne à 34 % depuis deux ans **1 2**.

## DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP).

Le second cycle professionnel comprend les formations en deux et trois ans au CAP, le CAP en un an, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en place depuis 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en 3 ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif.

Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ **Mentions complémentaires.** Années supplémentaires de spécialisation, sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Base centrale de pilotage (BCP).

## Voir aussi

Note d'Information, 93.26.

## Le second cycle professionnel : évolution

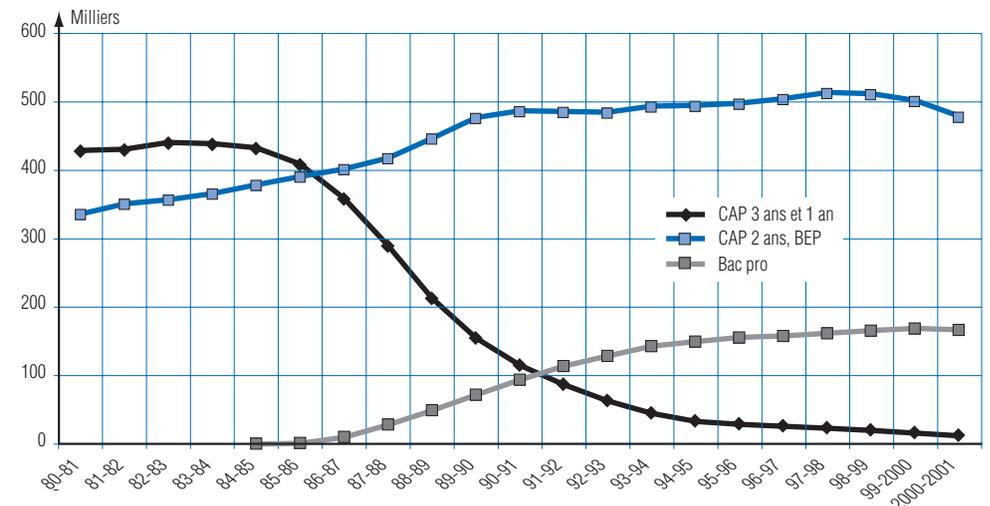
## 1 Évolution des effectifs du second cycle professionnel et proportion de filles (France métropolitaine, Public + Privé et effectifs DOM pour 2000-2001)

	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	DOM (2000-2001)
CEP	4 812	8 381	3 622	541	-	-	-	-	-	-	-
<b>CAP 3 ans :</b>											
1 <sup>re</sup> année	182 922	164 257	138 866	32 628	8 350	7 796	6 961	4 843	3 169	1 714	147
2 <sup>e</sup> année	151 238	136 186	134 143	37 798	8 298	7 091	6 495	5 812	3 895	2 147	108
3 <sup>e</sup> année	141 368	128 867	132 384	40 722	8 434	6 723	5 810	5 276	4 524	2 797	99
<b>Total CAP 3 ans</b>	<b>475 528</b>	<b>429 310</b>	<b>405 393</b>	<b>111 148</b>	<b>25 082</b>	<b>21 610</b>	<b>19 266</b>	<b>15 931</b>	<b>11 588</b>	<b>6 658</b>	<b>354</b>
% filles	47,1	41,5	41,5	42,2	33,6	34,9	34,6	35,4	38,2	41,3	54,2
<b>CAP 1 an</b>	-	-	-	<b>3 102</b>	<b>3 635</b>	<b>3 913</b>	<b>4 136</b>	<b>4 342</b>	<b>4 601</b>	<b>4 842</b>	<b>24</b>
% filles	-	-	-	63,2	60,3	60,4	61,9	64,1	64,0	66,0	41,7
<b>CAP 2 ans :</b>											
1 <sup>re</sup> année	17 836	14 527	14 070	14 774	21 236	23 115	24 850	26 608	29 098	31 222	2 691
2 <sup>e</sup> année	18 030	14 079	15 257	16 370	18 351	20 054	21 413	22 848	24 245	25 865	1 794
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>35 866</b>	<b>28 606</b>	<b>29 327</b>	<b>31 144</b>	<b>39 587</b>	<b>43 169</b>	<b>46 263</b>	<b>49 456</b>	<b>53 343</b>	<b>57 087</b>	<b>4 485</b>
% filles	50,5	49,4	47,9	48,9	51,5	52,1	53,2	53,4	53,0	52,9	35,2
<b>BEP 1 an</b>	-	-	-	-	611	868	1 078	1 710	1 934	2 016	18
<b>BEP 2 ans :</b>											
2 <sup>nd</sup> e professionnelle	80 606	168 534	186 591	232 639	234 461	238 823	239 582	236 273	227 822	214 215	10 488
Terminale BEP	53 834	138 373	174 471	219 559	224 042	223 461	228 122	226 623	220 636	207 540	10 662
<b>Total BEP 2 ans</b>	<b>134 440</b>	<b>306 907</b>	<b>361 062</b>	<b>452 198</b>	<b>458 503</b>	<b>462 284</b>	<b>467 704</b>	<b>462 896</b>	<b>448 458</b>	<b>421 755</b>	<b>21 150</b>
% filles	57,4	55,8	54,8	47,8	44,7	44,7	45,1	45,3	45,3	45,4	46,6
<b>MC (y compris niveau IV)</b>	-	-	<b>4 072</b>	<b>4 898</b>	<b>4 704</b>	<b>5 803</b>	<b>6 095</b>	<b>6 537</b>	<b>6 910</b>	<b>6 534</b>	<b>182</b>
<b>Bac pro 1 an</b>	-	-	-	-	593	668	669	676	592	544	28
<b>Bac pro/BMA 2 et 3 ans :</b>											
Première professionnelle (1)	-	-	1 300	53 942	82 255	84 578	86 856	88 225	89 871	88 196	3 896
Terminale professionnelle (2)	-	-	-	39 774	73 582	75 001	76 356	78 490	79 608	78 964	3 512
<b>Total Bac pro/BMA 2 et 3 ans</b>	-	-	<b>1 300</b>	<b>93 716</b>	<b>155 837</b>	<b>159 579</b>	<b>163 212</b>	<b>166 715</b>	<b>169 479</b>	<b>167 160</b>	<b>7 408</b>
% filles	-	-	16,0	47,6	44,9	44,6	44,7	45,4	46,3	46,6	48,3
<b>Ensemble</b>	<b>650 646</b>	<b>773 204</b>	<b>804 776</b>	<b>696 747</b>	<b>688 552</b>	<b>697 894</b>	<b>708 423</b>	<b>708 263</b>	<b>696 905</b>	<b>666 596</b>	<b>33 649</b>
% filles	49,5	47,7	47,3	46,8	44,7	44,8	45,3	45,8	46,1	46,4	45,4

(1) Y compris 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de bac pro en 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BMA en 2 ans, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3<sup>e</sup> année de bac pro et BMA en 3 ans, 2<sup>e</sup> année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an.

## 2 Évolution des effectifs du second cycle professionnel par type de formation



## PRÉSENTATION

Le second cycle professionnel scolarise en 2000-2001 près de 667 000 élèves en France métropolitaine (et plus de 700 000 en comptant également les départements d'outre-mer) pour l'ensemble des secteurs. En France métropolitaine, près de 422 000 élèves se trouvent dans les préparations en deux ans aux BEP et un peu moins de 168 000 dans les préparations au baccalauréat professionnel **1**. Les préparations en deux ans au CAP totalisent 57 000 élèves et près de 6 700 élèves sont recensés dans les préparations en trois ans aux CAP.

78,1 % des élèves sont scolarisés dans le secteur public : ce pourcentage varie peu d'une formation à l'autre et d'une année sur l'autre ; il est de 77,5 % pour les préparations au baccalauréat professionnel et de 79,5 % pour les préparations en deux ans au BEP. Pour les préparations au CAP en un an, la situation s'inverse en faveur du secteur privé (60,8 %).

Les garçons sont globalement plus nombreux que les filles (356 977 garçons, soit 53,6 %, pour près de 310 000 filles) mais le phénomène est inversé dans l'ensemble des préparations du secteur privé qui forment majoritairement à des métiers « tertiaires » (domaine des services).

Dans les centres de formation d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 173 900 apprentis préparent un CAP, 47 800 un BEP et 30 700 un baccalauréat professionnel en 2000-2001 (France métropolitaine et départements d'outre-mer).

Dans les établissements scolaires agricoles, on comptait près de 89 000 élèves en second cycle professionnel en 2000-2001 pour la France entière (France métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer, et collectivités territoriales de statut particulier).

(Voir également 4.26 et chapitre 5).

## DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Les formations du second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP) ; certains collèges et lycées accueillent des sections professionnelles assurant des formations de type LP. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité (voir 4.12 et 4.13).

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP, et qui est sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Compléments de formation initiale à finalité professionnelle donnés pour au moins un tiers du temps dans les établissements et destinés à des diplômes de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en trois ans après la 5<sup>e</sup>, en deux ans après la 3<sup>e</sup> ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la 3<sup>e</sup> (2<sup>nd</sup>e professionnelle et terminale BEP).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Base centrale de pilotage (BCP).

*Annuaire statistique 2000-2001* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

« Les apprentis en 2000-2001 », *Note interne*, enquête n° 10, MEN-DPD C4.

## Le second cycle professionnel par classe et par sexe

**1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par classe et par sexe en 2000-2001**

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		CAP 3 ans			CAP 2 ans post-3 <sup>e</sup>			CAP en 1 an	
		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Total	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année		Total
Public :	Garçons	563	767	1 256	2 586	12 599	10 092	22 691	1 272
	Filles	374	527	664	1 565	10 662	9 155	19 817	626
<b>Total</b>		<b>937</b>	<b>1 294</b>	<b>1 920</b>	<b>4 151</b>	<b>23 261</b>	<b>19 247</b>	<b>42 508</b>	<b>1 898</b>
Privé :	Garçons	400	477	445	1 322	2 356	1 840	4 196	376
	Filles	377	376	432	1 185	5 605	4 778	10 383	2 568
<b>Total</b>		<b>777</b>	<b>853</b>	<b>877</b>	<b>2 507</b>	<b>7 961</b>	<b>6 618</b>	<b>14 579</b>	<b>2 944</b>
Public + Privé :	Garçons	963	1 244	1 701	3 908	14 955	11 932	26 887	1 648
	Filles	751	903	1 096	2 750	16 267	13 933	30 200	3 194
<b>Total France métropolitaine</b>		<b>1 714</b>	<b>2 147</b>	<b>2 797</b>	<b>6 658</b>	<b>31 222</b>	<b>25 865</b>	<b>57 087</b>	<b>4 842</b>
France métropolitaine + DOM		1 861	2 255	2 896	7 012	33 913	27 659	61 572	4 866

		Préparation en 2 ans au BEP			BEP 1 an	MC	Bac professionnel			Total 2 <sup>nd</sup> cycle professionnel
		2 <sup>nd</sup> e professionnelle	Term. BEP	Total			(1) 1 <sup>re</sup> professionnelle	(2) Term. professionnelle	Total	
Public :	Garçons	96 237	92 436	188 673	950	3 042	37 370	33 705	71 075	290 289
	Filles	74 003	72 825	146 828	881	2 078	31 073	27 773	58 846	230 641
<b>Total</b>		<b>170 240</b>	<b>165 261</b>	<b>335 501</b>	<b>1 831</b>	<b>5 120</b>	<b>68 443</b>	<b>61 478</b>	<b>129 921</b>	<b>520 930</b>
Privé :	Garçons	21 297	20 450	41 747	100	484	9 720	8 743	18 463	66 688
	Filles	22 678	21 829	44 507	85	930	10 033	9 287	19 320	78 978
<b>Total</b>		<b>43 975</b>	<b>42 279</b>	<b>86 254</b>	<b>185</b>	<b>1 414</b>	<b>19 753</b>	<b>18 030</b>	<b>37 783</b>	<b>145 666</b>
Public + Privé :	Garçons	117 534	112 886	230 420	1 050	3 526	47 090	42 448	89 538	356 977
	Filles	96 681	94 654	191 335	966	3 008	41 106	37 060	78 166	309 619
<b>Total France métropolitaine</b>		<b>214 215</b>	<b>207 540</b>	<b>421 755</b>	<b>2 016</b>	<b>6 534</b>	<b>88 196</b>	<b>79 508</b>	<b>167 704</b>	<b>666 596</b>
France métropolitaine + DOM		224 703	218 202	442 905	2 034	6 716	92 092	83 048	175 140	700 245

(1) Y compris 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de bac professionnel en 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BMA en 2 ans, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3<sup>e</sup> année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2<sup>e</sup> année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac pro en 1 an.

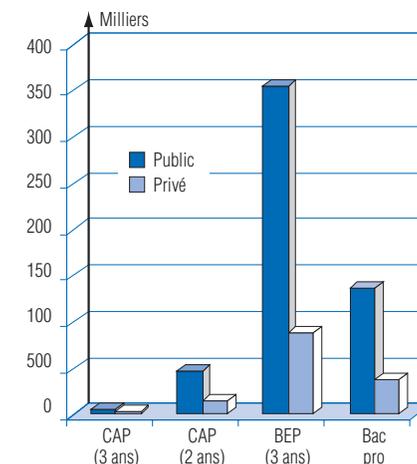
**2 Les formations complémentaires (FC) par sexe en 2000-2001**

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	2 <sup>nd</sup> cycle profes. non compris FC	FC post CAP-BEP	FC post-BT, bac, bac techn.	Total général
<b>Public :</b>				
Garçons	290 289	180	28	290 497
Filles	230 641	245	39	230 925
<b>Total</b>	<b>520 930</b>	<b>425</b>	<b>67</b>	<b>521 422</b>
<b>Privé :</b>				
Garçons	66 688	22	19	66 729
Filles	78 978	46	52	79 076
<b>Total</b>	<b>145 666</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>145 805</b>
<b>Public + Privé :</b>				
Garçons	356 977	202	47	357 226
Filles	309 619	291	91	310 001
<b>Total France métr.</b>	<b>666 596</b>	<b>493</b>	<b>138</b>	<b>667 227</b>
France métr. + DOM	700 245	501	138	700 884

**3 Effectifs du public et du privé en 2000-2001**

(France métropolitaine + DOM)



## PRÉSENTATION

Alors que la majorité des élèves de seconde générale sont « à l'heure », la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP et BEP en 2 ans ont un an ou deux de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté, passant de 7 % en 1990-1991 à 18,9 % en 2000-2001. Dans le même temps, celle des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 56,5 % à 32,2 % (France métropolitaine, secteurs public et privé).

Cette diminution des retards s'observe également en première année professionnelle. La part des élèves « à l'heure » (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % à 18 % alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 55,8 % à 37,3 % (sur la même période et pour le même champ).

Ce phénomène de rajeunissement peut être attribué à deux causes essentielles : d'une part la baisse des redoublements en premier cycle, et d'autre part un comportement différent dans l'orientation vers les formations en deux ans (CAP et BEP).

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Dans les établissements publics plus nettement que dans les établissements privés, les garçons sont en général plus âgés que les filles dans la plupart des cas, sauf dans les préparations en 3 ans au CAP.

## DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier 2000 ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2000-2001 sont tous nés durant l'année 1985.

■ **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe.

■ **Mention complémentaire (MC).** Année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP, et sanctionnée par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

Pour l'année 1990-1991, voir *Repères et références statistiques*, édition 1992, pp 90-91.

## Le second cycle professionnel par âge et par sexe

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe en 2000-2001  
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Total Pu + Pr	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
1 <sup>re</sup> année de CAP en 3 ans :	14 ans et moins	65	12	77	65	27	92	169
	15 ans	190	79	269	145	129	274	543
	16 ans et plus	308	283	591	190	221	411	1002
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>374</b>	<b>937</b>	<b>400</b>	<b>377</b>	<b>777</b>	<b>1714</b>	
2 <sup>e</sup> année de CAP en 3 ans :	15 ans et moins	131	42	173	111	38	149	322
	16 ans	209	117	326	169	120	289	615
	17 ans et plus	427	368	795	197	218	415	1210
<b>Total</b>	<b>767</b>	<b>527</b>	<b>1 294</b>	<b>477</b>	<b>376</b>	<b>853</b>	<b>2 147</b>	
3 <sup>e</sup> année de CAP en 3 ans :	16 ans et moins	236	92	328	90	38	128	456
	17 ans	361	155	516	147	123	270	786
	18 ans et plus	659	417	1076	208	271	479	1 555
<b>Total</b>	<b>1256</b>	<b>664</b>	<b>1920</b>	<b>445</b>	<b>432</b>	<b>877</b>	<b>2 797</b>	
1 <sup>re</sup> année de CAP en 2 ans et 2 <sup>nd</sup> e BEP :	15 ans et moins	20 255	17 077	37 332	3 972	5 035	9 007	46 339
	16 ans	54 499	41 181	95 680	11 384	12 970	24 354	120 034
	17 ans et plus	34 082	26 407	60 489	8 297	10 278	18 575	79 064
<b>Total</b>	<b>108 836</b>	<b>84 665</b>	<b>193 501</b>	<b>23 653</b>	<b>28 283</b>	<b>51 936</b>	<b>245 437</b>	
2 <sup>e</sup> année de CAP en 2 ans et terminale BEP :	16 ans et moins	16 936	15 453	32 389	3 395	4 507	7 902	40 291
	17 ans	46 405	36 366	82 771	10 073	11 362	21 435	104 206
	18 ans et plus	39 187	30 161	69 348	8 822	10 738	19 560	88 908
<b>Total</b>	<b>102 528</b>	<b>81 980</b>	<b>184 508</b>	<b>22 290</b>	<b>26 607</b>	<b>48 897</b>	<b>233 405</b>	
Mentions complémentaires :	17 ans et moins	333	271	604	35	76	111	715
	18 ans	1 052	772	1 824	135	357	492	2 316
	19 ans et plus	1 657	1 035	2 692	314	497	811	3 503
<b>Total</b>	<b>3 042</b>	<b>2 078</b>	<b>5 120</b>	<b>484</b>	<b>930</b>	<b>1 414</b>	<b>6 534</b>	
CAP en un an :	17 ans et moins	184	67	251	56	283	339	590
	18 ans	446	143	589	97	461	558	1 147
	19 ans et plus	642	416	1 058	223	1 824	2 047	3 105
<b>Total</b>	<b>1 272</b>	<b>626</b>	<b>1 898</b>	<b>376</b>	<b>2 568</b>	<b>2 944</b>	<b>4 842</b>	
BEP en un an :	17 ans et moins	491	537	1 028	43	36	79	1 107
	18 ans	332	254	586	34	28	62	648
	19 ans et plus	127	90	217	23	21	44	261
<b>Total</b>	<b>950</b>	<b>881</b>	<b>1 831</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>185</b>	<b>2 016</b>	
Bac pro en un an :	18 ans et moins	22	32	54	2	1	3	57
	19 ans	63	80	143	5	3	8	151
	20 ans et plus	156	151	307	17	12	29	336
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>263</b>	<b>504</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>40</b>	<b>544</b>	
1 <sup>re</sup> professionnelle (1) :	17 ans et moins	6 728	6 030	12 758	1 499	1 589	3 088	15 846
	18 ans	16 777	13 832	30 609	4 365	4 519	8 884	39 493
	19 ans et plus	13 865	11 211	25 076	3 856	3 925	7 781	32 857
<b>Total</b>	<b>37 370</b>	<b>31 073</b>	<b>68 443</b>	<b>9 720</b>	<b>10 033</b>	<b>19 753</b>	<b>88 196</b>	
Terminale professionnelle (2) :	18 ans et moins	6 184	5 479	11 663	1 426	1 529	2 955	14 618
	19 ans	14 054	11 973	26 027	3 793	4 099	7 892	33 919
	20 ans et plus	13 226	10 058	23 284	3 500	3 643	7 143	30 427
<b>Total</b>	<b>33 464</b>	<b>27 510</b>	<b>60 974</b>	<b>8 719</b>	<b>9 271</b>	<b>17 990</b>	<b>78 964</b>	
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel France métr.</b>	<b>290 289</b>	<b>230 641</b>	<b>520 930</b>	<b>66 688</b>	<b>78 978</b>	<b>145 666</b>	<b>666 596</b>	
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel France métr. + DOM</b>	<b>307 368</b>	<b>244 456</b>	<b>551 824</b>	<b>67 998</b>	<b>80 423</b>	<b>148 421</b>	<b>700 245</b>	

(1) Y compris 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de bac pro et de BMA en 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris 3<sup>e</sup> années de bac pro et de BMA, 2<sup>e</sup> année de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

## PRÉSENTATION

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait essentiellement vers un BEP ou un CAP en deux ans après une classe de troisième (générale, technologique ou d'insertion). Ce flux baisse de façon sensible depuis deux ans, à la fois parce que l'effectif de troisième a diminué en 1998 et 1999 et parce que les élèves ont été moins nombreux à s'orienter vers cette voie (25,8 % en 2000 contre 27,4 % en 1998) **1**. Cette dernière évolution est liée à la fermeture des classes technologiques de collège, qui a limité l'orientation précoce vers un parcours de type professionnel. Le maintien des élèves dans une troisième de tronc commun, couplé à un creusement des effectifs des lycées généraux et technologiques, a encouragé le passage en seconde de détermination.

Au contraire du BEP, pour lequel cette origine est marginale, le CAP en 2 ans bénéficie d'un apport croissant en provenance de la troisième de SEGPA.

Les abandons sont fréquents au sein du second cycle professionnel : un élève sur dix ne poursuit pas sa formation au-delà de la première année. En nette augmentation à la rentrée 2000, le taux de sortie atteint 15 % en première professionnelle et en première année de CAP en 2 ans **2**. Parallèlement à la hausse des taux de réussite aux examens du technique (CAP et BEP) et au baccalauréat professionnel, les redoublements diminuent et les sorties augmentent à l'issue de l'ensemble des formations.

37 % des élèves de terminale BEP choisissent de préparer un baccalauréat professionnel, et 9 % des élèves de seconde année de CAP en 2 ans ; et ces proportions augmentent au fil des ans. À l'inverse, le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une première d'adaptation en lycée a tendance à diminuer légèrement : ils sont un peu moins de 16 % à la rentrée 2000 contre 17 % en 1996.

## DÉFINITIONS

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année *n-1* dans une classe, redoublent cette classe l'année *n*.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année *n-1* dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année *n*.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année *n-1* dans une classe, ne se réinscrivent pas l'année *n* dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Les sorties.** Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage).

## 1 Évolution de l'origine des élèves de second cycle professionnel

(France métropolitaine, Public [hors REA] + Privé)

	Taux de passage depuis la classe d'origine						% de l'effectif de la formation					
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>CAP 2 ans 1<sup>re</sup> année :</b>												
3 <sup>e</sup> générale	1,2	1,1	1,3	1,4	1,5	1,6	38,7	35,1	36,0	35,2	34,1	34,8
3 <sup>e</sup> technologique	4,1	4,2	4,4	4,7	5,4	7,5	14,6	13,6	13,3	13,1	11,3	8,3
3 <sup>e</sup> d'insertion	17,4	15,1	16,4	17,5	19,5	18,9	9,8	8,9	9,5	10,3	11,4	12,1
<b>Ensemble 3<sup>e</sup></b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>63,0</b>	<b>57,6</b>	<b>58,8</b>	<b>58,5</b>	<b>56,8</b>	<b>55,2</b>
Seconde	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	4,0	4,3	4,6	3,9	3,8	3,5
3 <sup>e</sup> de SEGPA	10,7	16,5	16,9	20,4	23,8	28,5	13,8	19,6	18,3	20,0	21,8	24,2
Autre							19,1	18,5	18,3	17,5	17,6	17,1
<b>Seconde professionnelle :</b>												
3 <sup>e</sup> générale	20,5	20,5	20,8	21,2	21,4	21,4	60,5	60,6	61,4	61,5	64,1	69,6
3 <sup>e</sup> technologique	65,4	66,5	65,7	65,4	64,4	67,4	20,9	21,0	20,7	20,7	17,1	10,8
3 <sup>e</sup> d'insertion	19,0	19,6	18,2	20,2	20,0	23,6	1,0	1,1	1,1	1,3	1,5	2,2
<b>Ensemble 3<sup>e</sup></b>	<b>24,8</b>	<b>24,8</b>	<b>25,0</b>	<b>25,4</b>	<b>24,8</b>	<b>23,5</b>	<b>82,3</b>	<b>82,7</b>	<b>83,2</b>	<b>83,4</b>	<b>82,7</b>	<b>82,6</b>
Seconde	3,1	3,1	3,1	2,9	3,0	2,9	6,7	6,7	6,6	6,2	6,7	6,7
Autre							11,0	10,6	10,2	10,3	10,6	10,7

Lecture - En 1995, 1,7 % des élèves de troisième sont passés en 1<sup>re</sup> année de CAP en 2 ans et représentent 63 % de l'effectif de cette année de formation.

## 2 Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations en 2 ans aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel (1)

(France métropolitaine, Public [hors EREA] + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>CAP 2 ans 1<sup>re</sup> année :</b>	<b>21 236</b>	<b>23 115</b>	<b>24 850</b>	<b>26 608</b>	<b>29 098</b>	<b>31 222</b>
Redoublement	3,7	3,6	3,2	3,2	3,8	3,7
Passage en 2 <sup>e</sup> année	76,7	80,7	80,3	81,2	80,5	77,2
Passage vers BEP	3,0	2,6	2,8	2,7	3,0	3,1
Autres orientations	4,9	0,6	0,6	0,7	0,4	0,4
Sorties	11,7	12,5	13,0	12,3	12,3	15,6
<b>CA 2 ans 2<sup>e</sup> année :</b>	<b>18 351</b>	<b>20 054</b>	<b>21 413</b>	<b>22 848</b>	<b>24 245</b>	<b>25 865</b>
Redoublement	9,4	10,1	9,0	8,4	8,2	7,4
Passage en bac pro	7,2	8,0	8,4	8,3	8,6	8,7
Passage vers BEP	13,0	12,2	11,9	12,3	12,4	12,1
Autres orientations (CAP, MC et 2 <sup>nde</sup> gén. et techno.)	8,1	7,8	7,7	7,4	7,3	7,0
Sorties	62,4	61,9	63,0	63,6	63,5	64,8
<b>Seconde professionnelle :</b>	<b>234 461</b>	<b>238 823</b>	<b>239 582</b>	<b>236 273</b>	<b>227 822</b>	<b>214 215</b>
Redoublement	6,0	6,0	5,7	5,5	5,5	5,4
Passage en 2 <sup>e</sup> année	84,0	83,9	84,9	84,4	83,7	82,4
Passage vers CAP	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Sorties	9,5	9,7	9,0	9,7	10,4	11,7
<b>Terminale BEP :</b>	<b>224 042</b>	<b>223 461</b>	<b>228 122</b>	<b>226 623</b>	<b>220 636</b>	<b>207 540</b>
Redoublement	10,8	10,7	10,2	9,7	9,1	8,1
Passage en bac pro	33,6	34,7	35,6	35,8	36,8	37,2
Passage vers le 2 <sup>nd</sup> cycle gén. et techno.	16,9	17,3	17,1	16,7	16,4	15,8
Autres orientations	1,9	3,3	3,4	3,5	3,5	3,3
Sorties	36,7	34,0	33,7	34,4	34,3	35,6
<b>Bac pro/BMA en 2 ans 1<sup>re</sup> année :</b>	<b>81 780</b>	<b>84 067</b>	<b>85 950</b>	<b>87 974</b>	<b>89 861</b>	<b>88 176</b>
Redoublement	2,0	2,1	2,0	1,9	1,7	1,5
Passage	86,2	85,7	85,6	85,8	85,1	83,6
Autres orientations	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3
Sorties	11,6	11,9	12,1	12,0	12,9	14,6
<b>Bac pro/BMA en 2 ans 2<sup>e</sup> année :</b>	<b>73 282</b>	<b>74 326</b>	<b>76 044</b>	<b>78 198</b>	<b>79 427</b>	<b>78 955</b>
Redoublement	6,0	5,0	4,4	5,0	5,1	4,0
Passage vers le 2 <sup>nd</sup> cycle gén. et techno.	0,5	0,5	0,6	1,0	0,8	0,4
Autres orientations	1,3	1,6	1,8	1,9	2,2	2,0
Sorties	92,2	92,9	93,3	92,1	92,0	93,6

(1) Ces trois formations représentent 97 % de l'effectif du second cycle professionnel.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 Tableaux statistiques, n° 6762.

## PRÉSENTATION

Plus de 492 000 élèves préparent un CAP ou un BEP en 2000-2001 dans un collège ou un lycée professionnel (pour l'ensemble des secteurs public et privé de France métropolitaine) ; ils sont en diminution par rapport à la rentrée 1999 de 27 600 élèves (soit - 5,3 %). 56,1 % de ces élèves suivent une formation du domaine des services.

Les préparations aux spécialités de type agricole sont peu nombreuses dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale ; ces formations sont essentiellement dispensées dans les établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (voir 4.26 « L'enseignement agricole »).

Le secteur public scolarise pratiquement autant d'élèves dans les formations du domaine de la production (185 857 élèves) que dans celles du domaine des services (200 032 élèves). Les établissements privés accueillent 21,6 % des effectifs, dont plus des deux tiers suivent des formations du domaine des services (71,7 %).

En année terminale, les filles représentent 46,8 % des effectifs. Elles se forment plus fréquemment que les garçons à des métiers du domaine des services, où elles représentent 88,4 % des effectifs. Dans les formations du domaine de la production, elles se préparent essentiellement aux métiers du groupe « Habillement et travail des étoffes », « Spécialités pluritechnologiques matériaux souples » où elles représentent 61,7 % des effectifs. Dans le domaine des services, on les retrouve dans le secrétariat et la bureautique (26,5 %), la comptabilité et la gestion (19,3 %), dans les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (17,3 %) ou encore dans le commerce et la vente (15 %). Dans les DOM, les effectifs sont d'un peu plus de 26 000 élèves (voir 11.6).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

*Annuaire statistique 2000-2001* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

« Les apprentis en 2000-2001 », *Note interne*, enquête n° 10, MEN-DPD C4.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, préparant un CAP en un, deux ou trois ans, ou un BEP en un ou deux ans. Les mentions complémentaires ne sont pas incluses. Les élèves qui préparent ces diplômes par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis (CFA) ne sont pas pris en compte ici. Ils étaient 252 400 en 2000-2001 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (voir chapitre 5).

Les élèves des établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont recensés à part. Ils étaient plus de 61 000 dans les classes préparant au certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) et au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) en 2000-2001 (France entière) (voir 4.26 « L'enseignement agricole »).

■ **Spécialités de formations.** Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé la vocation générale de cette nomenclature interministérielle. Demandée au Centre national d'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales, elle remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## 1 Effectifs d'élèves préparant un CAP ou un BEP par spécialité de formations en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public	Privé	Total	En année terminale	
				Total	dont filles
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	-
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	1 113	140	1 253	640	18
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	47	12	59	27	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	318	-	318	157	87
212 Productions animales, élevage spécialisé	213	-	213	107	15
214 Aménagement paysager	335	-	335	154	33
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	1 242	287	1 529	750	239
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	5 488	1 891	7 379	3 274	1 427
222 Transformations chimiques et apparentées	1 837	280	2 117	1 048	313
223 Métallurgie	887	148	1 035	440	208
224 Matériaux de construction	441	36	477	222	153
225 Plasturgie, matériaux composites	1 642	31	1 673	812	97
226 Papier, carton	114	34	148	66	11
227 Énergie, génie climatique	6 861	987	7 848	3 772	20
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	618	224	842	352	11
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	5 647	812	6 459	3 240	454
232 Bâtiment : construction et couverture	4 306	249	4 555	2 051	29
233 Bâtiment : finitions	5 334	208	5 542	2 488	176
234 Travail du bois et de l'ameublement	13 087	2 404	15 491	7 792	338
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	1 038	28	1 066	553	542
241 Textile	328	40	368	190	117
242 Habillement	14 112	1 476	15 588	7 696	7 418
243 Cuir et peaux	231	18	249	131	80
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	17 919	3 374	21 293	10 505	171
251 Mécanique générale et de précision, usinage	21 723	3 094	24 817	12 335	407
252 Moteurs et mécanique auto	15 424	2 262	17 686	8 575	118
253 Mécanique aéronautique et spatiale	190	-	190	91	2
254 Structures métalliques	16 247	1 374	17 621	8 621	47
255 Électricité, électronique	49 115	10 694	59 809	29 583	683
<b>2 Ensemble du domaine de la production</b>	<b>185 857</b>	<b>30 103</b>	<b>215 960</b>	<b>105 672</b>	<b>13 214</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	177	-	177	177	105
311 Transport, manutention, magasinage	6 214	1 685	7 899	4 040	836
312 Commerce, vente	36 100	13 603	49 703	23 150	15 126
313 Finances, banque, assurances	33	-	33	33	26
314 Comptabilité, gestion	48 948	15 322	64 270	33 298	19 399
320 Spécialités plurivalentes de la communication	35	-	35	35	24
321 Journalisme et communication	632	689	1 321	627	294
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	2 500	386	2 886	1 412	618
323 Techniques de l'image et du son	530	411	941	483	308
324 Secrétariat, bureautique	45 107	11 298	56 405	27 869	26 688
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	22 712	14 514	37 226	18 082	17 392
331 Santé	706	304	1 010	512	257
332 Travail social	325	856	1 181	592	586
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	21 739	5 370	27 109	13 234	6 677
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	-	69	69	56	-
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	4 333	9 760	14 093	7 973	7 702
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	36	-	36	36	16
343 Nettoyage, assainissement, environnement	9 437	1 661	11 098	5 313	4 474
344 Sécurité des biens et des personnes	468	438	906	466	101
<b>3 Ensemble du domaine des services</b>	<b>200 032</b>	<b>76 366</b>	<b>276 398</b>	<b>137 388</b>	<b>100 629</b>
Ensemble des formations France métropolitaine	385 889	106 469	492 358	243 060	113 843
Ensemble des formations France métropolitaine + DOM	410 071	108 318	518 389	255 657	119 516

(1) Les élèves des mentions complémentaires aux CAP et BEP ne figurent pas dans ce tableau.

## PRÉSENTATION

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa mise en place à la rentrée 1985. Mais depuis la rentrée scolaire 1995, l'évolution de ses effectifs s'est ralentie. L'ensemble des préparations aux baccalauréats professionnels accueille à la rentrée 2000, 167 700 élèves en France métropolitaine, ce qui correspond à une baisse de 2 367 élèves (soit - 1,4 %) par rapport à la rentrée précédente. La part des élèves dans le secteur privé est de 22,5 %.

Les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus nombreux dans le domaine des services : 59,4 % pour l'ensemble des secteurs public et privé. Dans le secteur privé, ils sont surreprésentés avec 73,8 %.

Dans le domaine des services, plus de 76 % des élèves sont rassemblés dans trois spécialités : comptabilité-gestion (26,4 %), secrétariat-bureautique (27,2 %) et commerce-vente (22,9 %).

Dans le domaine de la production, ils sont 45,5 % à être répartis entre les formations en électricité-électronique et mécanique-électricité.

En année terminale, les filles représentent 46,6 % des effectifs. Elles sont en quasi-totalité (92,1 %) scolarisées dans le domaine pluritechnologique des services. Dans ce domaine, elles sont regroupées en secrétariat-bureautique (37,3 %), comptabilité-gestion (26,6 %) et commerce-vente (19,0 %). Dans le domaine de la production, on les retrouve essentiellement dans les spécialités de l'habillement (36,2 %) et des matériaux souples (29,2 %).

Dans les DOM, près de 7 500 élèves préparent un baccalauréat professionnel (voir 11.7).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un baccalauréat professionnel.

Les élèves des établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont recensés à part. Ils sont près de 16 500 dans les classes préparant au baccalauréat professionnel agricole (dans un établissement agricole) en 2000-2001 (France entière) et plus de 15 600 dans celles préparant au brevet technique agricole (BTA).

■ **Spécialités de formations.** Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé la vocation générale de cette nomenclature interministérielle. Demandée au Centre national de l'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales, elle remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).  
*Annuaire statistique 2000-2001* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## Voir aussi

« Formation professionnelle et enseignement technologique », revue *Éducation & Formations*, n° 45, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1996.

## 1 Effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel par spécialité de formations en 2000-2001 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public	Privé	Total	En année terminale	
				Total	dont filles
200 Technologies industrielles fondamentales	1 827	282	2 109	1 014	53
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	878	107	985	411	14
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie agricole	-	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	26	-	26	13	10
212 Productions animales, élevage spécialisé	101	-	101	24	4
214 Aménagement paysager	81	-	81	40	14
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	715	-	715	333	52
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	908	68	976	449	229
222 Transformations chimiques et apparentées	101	-	101	51	31
223 Métallurgie	384	39	423	179	67
224 Matériaux de construction	118	17	135	68	54
225 Plasturgie, matériaux composites	998	23	1 021	478	33
227 Énergie, génie climatique	2 917	382	3 299	1 581	8
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 457	162	1 619	779	109
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	594	53	647	326	10
232 Bâtiment : construction et couverture	649	20	669	308	12
233 Bâtiment : finitions	1 086	29	1 115	456	33
234 Travail du bois et de l'ameublement	3 131	481	3 612	1 732	71
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	1 402	120	1 522	691	681
241 Textile	46	-	46	16	7
242 Habillement	1 947	338	2 285	1 102	1 065
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	10 772	2 424	13 196	6 402	95
251 Mécanique générale et de précision, usinage	5 341	816	6 157	3 001	100
252 Moteurs et mécanique auto	5 295	885	6 180	2 901	17
253 Mécanique aéronautique et spatiale	113	1	114	55	1
254 Structures métalliques	2 966	192	3 158	1 458	4
255 Électricité, électronique	14 347	3 464	17 811	8 464	167
<b>2 Ensemble du domaine de la production</b>	<b>58 200</b>	<b>9 903</b>	<b>68 103</b>	<b>32 332</b>	<b>2 941</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	-	-	-	-	-
311 Transport, manutention, magasinage	2 852	739	3 591	1 716	698
312 Commerce, vente	15 093	7 739	22 832	10 483	6 497
314 Comptabilité, gestion	20 343	7 955	28 298	13 619	9 065
320 Spécialités plurivalentes de la communication	22	-	22	22	14
321 Journalisme et communication	628	313	941	463	269
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	979	105	1 084	514	204
323 Techniques de l'image et du son	161	177	338	150	110
324 Secrétariat, bureautique	20 063	7 066	27 129	13 122	12 715
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 931	1 895	6 826	3 056	2 750
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	5 472	1 759	7 231	3 432	1 355
343 Nettoyage, assainissement, environnement	1 177	132	1 309	599	442
<b>3 Ensemble du domaine des services</b>	<b>71 721</b>	<b>27 880</b>	<b>99 601</b>	<b>47 176</b>	<b>34 119</b>
<b>Ensemble des formations France métropolitaine</b>	<b>129 921</b>	<b>37 783</b>	<b>167 704</b>	<b>79 508</b>	<b>37 060</b>
<b>Ensemble des formations France métropolitaine + DOM</b>	<b>136 464</b>	<b>38 676</b>	<b>175 140</b>	<b>83 048</b>	<b>38 731</b>

(1) Les élèves des brevets des métiers d'art (BMA) sont aussi compris dans ce tableau.

## PRÉSENTATION

Avec un effectif de 1 451 000 à la rentrée 2000, le second cycle général et technologique compte 13 000 élèves de moins qu'à la rentrée 1999. Il enregistre ainsi une troisième année de baisse liée au départ de la dernière des générations nées entre 1980 et 1982, plus nombreuses que les suivantes.

La part des séries technologiques dans l'effectif de terminale progresse régulièrement depuis 1994. Elle est aujourd'hui d'un peu plus de 36 %. Ce sont les séries du secteur des services (STT et SMS essentiellement) qui sont à l'origine de cette progression.

La baisse concomitante des séries générales porte intégralement sur la série littéraire, qui voit sa part passer dans le même temps de plus de 17 % à 13 %.

Les filles, globalement majoritaires (55 % des élèves de lycée) se répartissent inégalement entre les séries : elles sont plus nombreuses dans les séries littéraires (82 %) et du secteur des services (63 % en terminale STT). Leur proportion en terminale S, où elles sont 43 % cette année, augmente progressivement depuis 1994.

## DÉFINITIONS

■ **Secondes générales et technologiques.** Les enseignements en classe de seconde comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves (« tronc commun ») ;
  - des enseignements dits de « détermination » ou options.
- Depuis la rentrée 1999, les élèves n'ont plus de choix dans les enseignements communs.

Il existe également des classes de seconde préparant aux brevets de technicien (BT) et aux baccalauréats technologiques spécifiques (hôtellerie et techniques de la musique et de la danse), ainsi que des classes de seconde spéciale.

■ **Premières et terminales.** Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STT : Sciences et technologies tertiaires ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première, et à celle de 1998 en terminale, la série Arts appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

1 Répartition des élèves par sexe et par section (hors EREA) en 2000-2001  
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

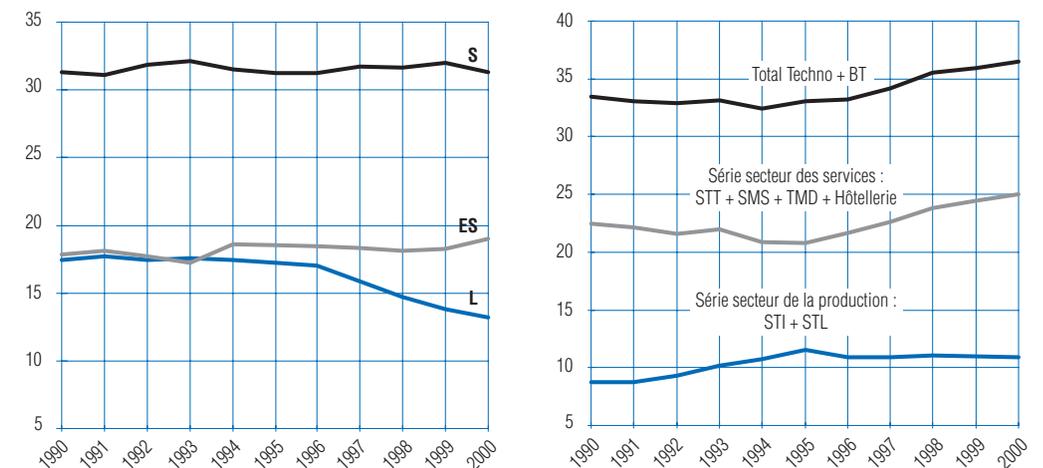
Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
<b>Seconde :</b>								
Générales et techno. de détermination	179 648	223 009	402 657	45 841	53 888	99 729	502 386	55,1
Secondes spéciales, BT, techno. spécifiques	1 409	1 257	2 666	308	292	600	3 266	47,4
<b>Total</b>	<b>181 057</b>	<b>224 266</b>	<b>405 323</b>	<b>46 149</b>	<b>54 180</b>	<b>100 329</b>	<b>505 652</b>	<b>55,1</b>
<b>Première :</b>								
S	65 573	53 960	119 533	18 816	13 567	32 383	151 916	44,5
L	7 004	35 832	42 836	2 104	8 534	10 638	53 474	83,0
ES	22 295	43 885	66 180	8 392	12 189	20 581	86 761	64,6
STI (1)	29 632	2 287	31 919	4 597	553	5 150	37 069	7,7
STT	22 809	39 521	62 330	5 845	7 265	13 110	75 440	62,0
STL	2 481	3 016	5 497	697	808	1 505	7 002	54,6
SMS	299	8 113	8 412	248	5 613	5 861	14 273	96,2
Autres séries technologiques (2)	899	860	1 759	251	211	462	2 221	48,2
D'adaptation	10 838	12 387	23 225	2 711	5 066	7 777	31 002	56,3
Brevet de technicien	986	656	1 642	117	161	278	1 920	42,6
<b>Total</b>	<b>162 816</b>	<b>200 517</b>	<b>363 333</b>	<b>43 778</b>	<b>53 967</b>	<b>97 745</b>	<b>461 078</b>	<b>55,2</b>
<b>Terminale :</b>								
S	67 519	52 578	120 097	18 646	13 062	31 708	151 805	43,2
L	8 637	42 713	51 350	2 623	9 913	12 536	63 886	82,4
ES	25 141	45 795	70 936	8 830	12 399	21 229	92 165	63,1
STI (1)	36 414	2 877	39 291	5 527	562	6 089	45 380	7,6
STT	27 913	51 173	79 086	7 337	9 573	16 910	95 996	63,3
STL	2 585	3 213	5 798	765	876	1 641	7 439	55,0
SMS	509	12 626	13 135	430	8 353	8 783	21 918	95,7
Autres séries technologiques (2)	1 526	1 251	2 777	332	271	603	3 380	45,0
Brevet de technicien	1 422	795	2 217	116	160	276	2 493	38,3
<b>Total</b>	<b>171 666</b>	<b>213 021</b>	<b>384 687</b>	<b>44 606</b>	<b>55 169</b>	<b>99 775</b>	<b>484 462</b>	<b>55,4</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>515 539</b>	<b>637 804</b>	<b>1 153 343</b>	<b>134 533</b>	<b>163 316</b>	<b>297 849</b>	<b>1 451 192</b>	<b>55,2</b>
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>534 998</b>	<b>664 420</b>	<b>1 199 418</b>	<b>136 295</b>	<b>165 645</b>	<b>301 940</b>	<b>1 501 358</b>	<b>55,3</b>

(1) Inclut la série STAE (Série technologique agriculture et environnement).

(2) Séries TMD et Hôtellerie.

## 2 Évolution de la répartition par série des élèves de terminale (hors EREA)

(France métropolitaine, Public + Privé) (en % par rapport au total)



**Remarque :** Pour les années 1990-1993, les effectifs des anciennes séries ont été recalculés selon la nouvelle nomenclature. Les séries ont également été recalculées entre 1990 et 1997 en intégrant les Arts appliqués aux séries STI (effectif terminale AA estimé pour 1992).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6767, 6768.

### PRÉSENTATION

Avec la baisse des redoublements au collège, la proportion d'élèves de seconde qui ont 15 ans, l'âge normal pour cette classe (ou « âge théorique normal ») augmente sensiblement depuis deux ans.

En moyenne, les élèves sont plus jeunes dans le secteur public que dans le secteur privé et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Les filles redoublent moins que les garçons au lycée : la différence d'âge moyen entre les deux sexes augmente de la seconde à la terminale **1**.

Les redoublements diminuent également en lycée depuis la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992 : désormais, pratiquement deux tiers des élèves accomplissent leur scolarité dans ce cycle sans redoubler alors qu'ils étaient à peine plus de la moitié dans ce cas en 1992. À la rentrée 2000, les redoublements diminuent en classe de terminale avec une nouvelle amélioration du taux de réussite au bac, mais restent constants en seconde et en première **2**.

Le nombre d'élèves qui se réorientent vers le second cycle professionnel après la seconde ou qui quittent le second degré avant la terminale, varie peu depuis le milieu des années 90. Il y a toutefois une très légère augmentation des sorties en fin de première depuis deux ans **3**.

### DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2000-2001 sont nés durant l'année 1985.

■ **Âge théorique normal.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale.

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année *n-1* dans une classe, qui redoublent cette classe l'année *n*.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année *n-1* dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année *n*.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année *n-1* dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année *n* dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Parmi les sortants de terminale se trouvent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur. Les sortants de seconde ou de première peuvent s'orienter vers l'apprentissage ou un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

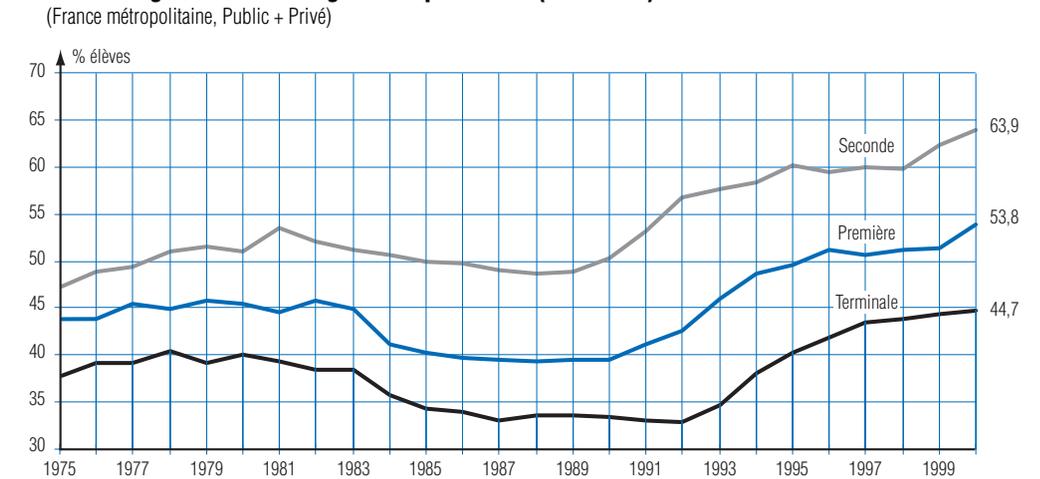
#### Sources

- 1 Tableaux statistiques, n° 6767, 6768.
- 2 Tableaux statistiques, n° 6762.

### 1 Répartition par âge selon le sexe en 2000-2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public (hors EREA)			Privé			Total Pu + Pr	Total en %
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
<b>Seconde :</b>								
14 ans et moins	6 911	9 623	16 534	2 503	3 174	5 677	22 211	4,4
<b>15 ans</b>	<b>112 283</b>	<b>149 379</b>	<b>261 662</b>	<b>26 841</b>	<b>34 370</b>	<b>61 211</b>	<b>322 873</b>	<b>63,9</b>
16 ans	50 206	53 556	103 762	13 296	13 070	26 366	130 128	25,7
17 ans et plus	11 657	11 708	23 365	3 509	3 566	7 075	30 440	6,0
<b>Total seconde</b>	<b>181 057</b>	<b>224 266</b>	<b>405 323</b>	<b>46 149</b>	<b>54 180</b>	<b>100 329</b>	<b>505 652</b>	<b>100,0</b>
<b>Première :</b>								
15 ans et moins	6 115	8 547	14 662	2 002	2 815	4 817	19 479	4,2
<b>16 ans</b>	<b>83 461</b>	<b>116 878</b>	<b>200 339</b>	<b>20 276</b>	<b>27 453</b>	<b>47 729</b>	<b>248 068</b>	<b>53,8</b>
17 ans	49 442	52 405	101 847	13 585	14 188	27 773	129 620	28,1
18 ans et plus	23 798	22 687	46 485	7 915	9 511	17 426	63 911	13,9
<b>Total première</b>	<b>162 816</b>	<b>200 517</b>	<b>363 333</b>	<b>43 778</b>	<b>53 967</b>	<b>97 745</b>	<b>461 078</b>	<b>100,0</b>
<b>Terminale :</b>								
16 ans et moins	5 020	7 485	12 505	1 692	2 443	4 135	16 640	3,4
<b>17 ans</b>	<b>69 988</b>	<b>104 319</b>	<b>174 307</b>	<b>17 322</b>	<b>24 965</b>	<b>42 287</b>	<b>216 594</b>	<b>44,7</b>
18 ans	57 987	65 076	123 063	14 441	16 020	30 461	153 524	31,7
19 ans et plus	38 671	36 141	74 812	11 151	11 741	22 892	97 704	20,2
<b>Total terminale</b>	<b>171 666</b>	<b>213 021</b>	<b>384 687</b>	<b>44 606</b>	<b>55 169</b>	<b>99 775</b>	<b>484 462</b>	<b>100,0</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>515 539</b>	<b>637 804</b>	<b>1 153 343</b>	<b>134 533</b>	<b>163 316</b>	<b>297 849</b>	<b>1 451 192</b>	
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>534 998</b>	<b>664 420</b>	<b>1 199 418</b>	<b>136 295</b>	<b>165 645</b>	<b>301 940</b>	<b>1 501 358</b>	

### 2 Pourcentage des élèves d'âge théorique normal (hors EREA) de 1975-1976 à 2000-2001 (France métropolitaine, Public + Privé)



### 3 Évolution des redoublements, passages, sorties en % (hors EREA) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1975	1980	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Redoublements :</b>													
Seconde	11,4	14,1	17,8	15,9	15,9	15,8	16,8	16,7	17,2	16,7	16,1	15,4	15,4
Première	7,0	10,4	12,7	12,1	13,6	13,4	8,4	8,3	8,1	8,1	7,9	7,6	7,6
Terminale	16,3	19,0	19,9	18,4	19,9	19,7	17,6	17,0	16,0	15,4	13,8	14,2	13,2
<b>Passages :</b>													
Seconde vers première BEP-CAP2	3,4	4,9	3,5	2,2	3,0	3,2	3,6	3,3	3,3	3,1	3,1	3,3	3,1
Seconde vers première	79,6	76,2	74,7	79,5	78,1	78,6	76,6	77,8	77,0	77,6	78,4	78,7	78,8
Première vers terminale	86,9	83,0	83,0	84,9	82,7	83,2	88,7	89,2	89,3	89,4	89,7	89,8	89,4
<b>Sorties :</b>													
Seconde	4,9	4,3	3,8	2,4	2,9	2,3	2,8	1,8	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2
Première	5,8	6,8	4,0	2,8	3,4	3,0	2,5	2,0	2,2	2,1	2,1	2,3	2,6
Terminale	83,7	81,0	79,8	81,5	80,0	80,3	82,3	82,7	83,7	84,2	85,8	85,3	86,3

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, s'est poursuivie la mise en place de la réforme des lycées initiée en seconde à la rentrée précédente : la classe de seconde est réaffirmée comme une classe de détermination pour le choix des séries menant au baccalauréat. De ce fait, depuis 1999, les enseignements technologiques font partie des options de détermination que peuvent choisir les élèves, et les classes de seconde technologique *stricto sensu* sont très réduites : elles scolarisent moins de 1 % des élèves de France métropolitaine et des DOM **1**.

En France métropolitaine et dans les DOM, les effectifs des classes technologiques de première et de terminale enregistrent une baisse de près de 9 000 élèves, alors que les effectifs croissaient régulièrement depuis 1995. Cette baisse, de plus de 2 %, affecte également la voie générale, qui elle, décroissait déjà depuis plusieurs années **2 3**. Les classes technologiques représentent plus du tiers des effectifs du cycle terminal des lycées : 37 % aux deux dernières rentrées contre 36 % en 1998 et 35 % en 1997. Les classes préparant aux baccalauréats de gestion (série STT hors première d'adaptation) regroupent 50 % des élèves inscrits dans la voie technologique, les séries industrielles (STI) environ un quart, la série SMS 10 % et STL 4 %. Les classes préparant aux brevets de technicien (BTS) scolarisent de façon relativement stable environ 4 500 élèves, soit un peu plus de 1 % des effectifs technologiques **2 3**.

Les garçons suivent plus souvent un enseignement technologique que les filles (respectivement 40 et 34 %). De plus, les orientations choisies par les garçons et les filles sont très différentes : les lycéens se dirigent davantage vers la technologie industrielle où ils sont largement majoritaires ; les lycéennes quant à elles vont plutôt dans des classes de gestion où elles représentent près de deux tiers des effectifs. La série Sciences médico-sociales (SMS) est presque exclusivement féminine (96 % des effectifs de première et terminale).

Le secteur privé, qui scolarise 19 % des effectifs des classes technologiques, est légèrement sous-représenté en Sciences et technologies industrielles (14 % en première, 13 % en terminale) mais forme 39 % des élèves de terminale en Sciences médico-sociales **2 3**.

## DÉFINITIONS

■ **Classes de seconde et première.** La réforme des lycées a débuté en classe de seconde à la rentrée 1999. La classe de seconde générale et technologique est réaffirmée comme une classe de détermination, permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat, mais sans choix possible dans les matières de tronc commun (contrairement à la réforme du second cycle, mise en place à la rentrée 1992). En classe de première, les séries de la voie technologique sont maintenues à l'identique, de même que les secondes et premières qui préparent aux brevets de technicien (BT), aux baccalauréats technologiques Hôtellerie, Techniques de la musique et de la danse (TMD), ou les secondes spéciales et premières d'adaptation.

■ **Sections technologiques en première et en terminale :**

- Sciences et technologies industrielles (STI) : génie mécanique, électronique, électrotechnique, énergétique, génie civil, génie des matériaux, arts appliqués ;
- Sciences et technologies de laboratoire (STL) : physique, chimie de laboratoire et procédés industriels, biochimie-génie biologique ;
- Sciences médico-sociales (SMS) ;
- Sciences et technologies tertiaires (STT) : action et communication administratives, comptabilité et gestion, action et communication commerciales, informatique et gestion ;
- Sciences et technologies de l'agriculture et de l'environnement (STAE), série agricole ;
- Techniques de la musique et de la danse (TMD).

## 1 Les enseignements technologiques en seconde à la rentrée 2000 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologie spécifique	1 045	949	1 994	219	171	390	1 264	1 120	2 384
dont Techniques de la musique et de la danse	139	160	299	4	14	18	143	174	317
dont Hôtellerie	906	789	1 695	215	157	372	1 121	946	2 067
BT	301	309	610	73	86	159	374	395	769
Seconde spéciale	75	13	88	16	35	51	91	48	139
<b>Total</b>	<b>1 421</b>	<b>1 271</b>	<b>2 692</b>	<b>308</b>	<b>292</b>	<b>600</b>	<b>1 729</b>	<b>1 563</b>	<b>3 292</b>
% de l'ensemble des secondes	0,8	0,5	0,6	0,7	0,5	0,6	0,7	0,5	0,6

## 2 Les enseignements technologiques en première à la rentrée 2000 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologies industrielles (STI)	30 598	2 383	32 981	4 619	554	5 173	35 217	2 937	38 154
dont STI Arts appliqués	369	934	1 303	189	348	537	558	1 282	1 840
Technologies tertiaires (STT)	23 994	41 397	65 391	5 958	7 459	13 417	29 952	48 856	78 808
Technologies de laboratoire (STL)	2 548	3 104	5 652	697	808	1 505	3 245	3 912	7 157
Sciences médico-sociales (SMS)	327	8 531	8 858	249	5 641	5 890	576	14 172	14 748
Techniques de la musique et de la danse	125	177	302	11	22	33	136	199	335
Hôtellerie	782	698	1 480	240	189	429	1 022	887	1 909
Technologie agricole (STAE)	28	9	37				28	9	37
BT	986	656	1 642	117	161	278	1 103	817	1 920
Première d'adaptation	11 211	12 908	24 119	2 772	5 113	7 885	13 983	18 021	32 004
<b>Total</b>	<b>70 599</b>	<b>69 863</b>	<b>140 462</b>	<b>14 663</b>	<b>19 947</b>	<b>34 610</b>	<b>85 262</b>	<b>89 810</b>	<b>175 072</b>
% de l'ensemble des premières	41,8	33,4	37,2	33,1	36,5	34,9	40,0	34,1	36,7

## 3 Les enseignements technologiques en terminale à la rentrée 2000 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologies industrielles (STI)	37 721	2 965	40 686	5 549	567	6 116	43 270	3 532	46 802
dont STI Arts appliqués	393	847	1 240	120	339	459	513	1 186	1 699
Technologies tertiaires (STT)	29 168	53 204	82 372	7 532	9 840	17 372	36 700	63 044	99 744
Technologies de laboratoire (STL)	2 639	3 282	5 921	765	876	1 641	3 404	4 158	7 562
Sciences médico-sociales (SMS)	563	13 276	13 839	433	8 378	8 811	996	21 654	22 650
Techniques de la musique et de la danse	131	210	341	9	22	31	140	232	372
Hôtellerie	1 403	1 056	2 459	323	249	572	1 726	1 305	3 031
Technologie agricole (STAE)	26	13	39				26	13	39
BT	1 422	795	2 217	116	160	276	1 538	955	2 493
<b>Total</b>	<b>73 073</b>	<b>74 801</b>	<b>147 874</b>	<b>14 727</b>	<b>20 092</b>	<b>34 819</b>	<b>87 800</b>	<b>94 893</b>	<b>182 693</b>
% de l'ensemble des terminales	41,1	33,8	37,0	32,5	35,9	34,4	39,4	34,2	36,5

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Base centrale de pilotage (BCP).  
Pour les options technologiques au choix en seconde de détermination, voir 4.17.

## PRÉSENTATION

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, qui verra son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Elle comprend des enseignements communs à tous les élèves sans choix possible (contrairement à la rénovation pédagogique des lycées de 1992), deux enseignements de détermination optionnels auxquels peuvent s'ajouter, à la rentrée 2000, deux enseignements facultatifs. Au titre des enseignements de détermination sont proposés des matières d'enseignement général (sciences économiques et sociales, langues vivantes, langues anciennes, arts avec six options dont la danse) et des matières technologiques (principalement, systèmes automatisés, informatique de gestion et de communication, productive, IESP, physique et chimie de laboratoire, biologie de laboratoire et paramédicale, SMS). Une option « lourde » d'EPS est également offerte.

À la rentrée 2000, la classe de seconde accueille 505 600 élèves (secteurs public et privé) quasiment tous inscrits en classe de seconde GT. L'enseignement privé scolarise 20 % d'entre eux **1**. La totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et près de la moitié a opté pour les sciences économiques et sociales **2**. De ce fait, le couple d'options « LV2-SES », auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement, concerne 48 % des élèves **3**. Plus du tiers des élèves des établissements publics suit au moins un enseignement technologique, mais seulement une jeune fille sur quatre (24 %). Le couple d'options « Systèmes automatisés-Productive » est retenu par 62 % des élèves qui ont choisi deux options technologiques au titre des enseignements de détermination, tandis que les jeunes filles ont majoritairement opté pour « SMS-Biologie de laboratoire et paramédicale » (53%) **4**.

En sus des deux options obligatoires de détermination, 16 % des lycéens suivent au moins un enseignement facultatif (langues vivantes, langues anciennes, matières artistiques ou EPS).

## DÉFINITIONS

## ■ Classes de seconde générale et technologique :

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel. : seconde technologique, hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, techniques de la musique et de la danse.

## ■ Matières optionnelles :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- SES : sciences économiques et sociales ;
- IGC : informatique de gestion et de communication ;
- Syst-Auto : systèmes automatisés (en remplacement de TSA) ;
- Prod. : productive ;
- PhCh labo : physique et chimie de laboratoire (en remplacement de TSP) ;
- SMS : sciences médico-sociales (en remplacement de STMS) ;
- Bio labo : biologie de laboratoire et paramédicale (en remplacement de STBP) ;
- IESP : informatique et électronique en sciences physiques ;
- Arts : musique ou arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou théâtre-expression dramatique ou histoire des arts ou danse (nouvelle option à la rentrée 1999) ;
- EPS-5H : éducation physique et sportive, option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS-2H : éducation physique et sportive, option facultative ;
- Atelier Expr-art : atelier d'expression artistique (proposé prioritairement dans les établissements où il n'existe aucune offre de formation artistique).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 2 Base centrale de pilotage (BCP).
- 3 4 Système d'information SCOLARITÉ.

## Les options de seconde générale et technologique

## 1 Répartition des élèves de seconde (hors EREA) à la rentrée 2000 (France métropolitaine, Public + Privé)

	2 <sup>nd</sup> e GT	Techno. hôtel.	Techno. TMD	Brevet techn.	Spéciale	Total
Public	402 657	1 669	299	610	88	405 323
Privé	99 729	372	18	159	51	100 329
<b>Ensemble</b>	<b>502 386</b>	<b>2 041</b>	<b>317</b>	<b>769</b>	<b>139</b>	<b>505 652</b>
Répartition	99,3	0,4	0,1	0,2	0,0	100,0
% de filles	55,1	45,7	54,9	51,4	ns	100,0

## 2 Répartition des élèves de seconde GT (hors EREA) par option à la rentrée 2000

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Options de détermination ou facultatives				Options de détermination				Info de gestion
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	Arts (1)	SES	Création désign.	Culture Désign.	
	31 356	5 669	483 173	45 904	37 385	245 783	1 883	1 961	43 376
	6,2 %	1,1 %	96,2 %	9,1 %	7,4 %	48,9 %	0,4 %	0,4 %	8,6 %

Systèmes automatisés	Productive	Options de détermination (suite)				Options facultatives			Effectifs de 2 <sup>nd</sup> e GT
		IESP	PhCh labo	SMS	Bio labo et param.	EPS-5H	EPS-2H	Atelier Expr-Art	
67 827	31 695	38 328	11 720	13 382	14 103	1 734	11 071	938	502 386
13,5 %	6,3 %	7,6 %	2,3 %	2,7 %	2,8 %	0,3 %	2,2 %	0,2 %	(2)

(1) Options au choix : Arts plastiques, Musique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre-expression dramatique, Histoire des arts, Danse.

(2) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination.

## 3 Principales combinaisons d'options choisies en seconde GT (hors EREA) en 2000-2001

(France métropolitaine, Public)

Combinaisons d'options	Garçons + filles		Filles (%)	Combinaisons d'options (suite)	Garçons + filles		Filles (%)
	Effectifs	%			Effectifs	%	
LV2-SES	176 473	43,8	48,7	LV2-SMS-Bio labo	2 972	0,7	1,3
LV2-IGC	32 691	8,1	9,0	LV2-SMS	2 970	0,7	1,3
LV2 + Syst-Auto	29 751	7,4	2,4	SMS-Bio labo	2 313	0,6	1,0
LV2-LV3	27 079	6,7	9,8	LV2-LV3-Arts	2 151	0,5	0,8
LV2-IESP	21 878	5,4	3,8	LV2-Bio labo	1 658	0,4	0,6
LV2 + Syst-Auto + Prod	15 855	3,9	0,3	LV2-IESP-Latin	1 571	0,4	0,4
LV2-Arts	13 752	3,4	4,8	LV2-GREC	1 536	0,4	0,4
LV2-Latin	10 298	2,6	3,1	LV2 + PhCh + Bio labo	1 353	0,3	0,4
Syst-Auto + Prod	8 194	2,0	0,1	LV2-Latin-Arts	1 264	0,3	0,5
LV2-SES-Arts	6 302	1,6	2,2	LV2 + EPS-5H	1 219	0,3	0,2
LV2-SES-Latin	5 147	1,3	1,6	LV2-LV3-Latin	1 205	0,3	0,4
LV2-LV3-SES	4 537	1,1	1,5	PhCh labo + Bio labo	1 048	0,3	0,3
LV2-PhCh labo	4 390	1,1	1,1	Autres	17 996	4,5	3,8
LV2 + Syst-Auto + IESP	3 786	0,9	0,2	<b>Ensemble (%)</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
LV2-Productive	3 268	0,8	0,1	<b>Ensemble (effectifs)</b>	<b>402 657</b>		<b>223 009</b>

## 4 Les enseignements de détermination : choix d'options technologiques en 2000-2001 (hors EREA)

(France métropolitaine, Public)

Nombre d'option techno. retenues	Garçons + filles		Filles (%)	Combinaisons d'options techno.	Garçons + filles		Filles (%)
	Effectifs	%			Effectifs	%	
Aucune	256 325	63,7	75,6	Syst-Auto + Prod	24 952	61,7	11,0
Une option	105 872	26,3	20,1	SMS + Bio labo	5 356	13,2	53,3
Deux options	40 460	10,0	4,3	Syst-Auto + IESP	4 599	11,4	4,0
<b>Ensemble (%)</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	PhCh labo + Bio labo	2 426	6,0	16,8
<b>Ensemble (effectifs)</b>	<b>402 657</b>		<b>223 009</b>	PhCh labo + IESP	1 492	3,7	5,4
				Créa-D + Culture D	1 195	2,9	8,9
				IESP-Productive	275	0,7	-
				Autres	165	0,4	0,6
				<b>Ensemble (%)</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
				<b>Ensemble (effectifs)</b>	<b>40 460</b>		<b>9 660</b>

## PRÉSENTATION

La réforme des lycées, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de première à la rentrée 2000. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les premières BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, la 1<sup>re</sup> Arts appliqués étant intégrée à la série STI depuis la rentrée 1997. La réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

La classe de première accueille 461 000 élèves scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine : 63 % en première générale et 29 % en première technologique rénovée. Les filles sont majoritaires en L et ES dans l'enseignement général, en SMS, STT dans l'enseignement technologique rénové **1**.

En première scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement obligatoire parmi deux proposés : SVT (90 %) ou SI (10 %). À la rentrée 2000, les sciences de l'ingénieur ont remplacé avec succès la technologie industrielle qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves. L'enseignement de biologie-écologie est assuré dans des établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. 10 % des élèves de première SVT étudient une langue ancienne. Le latin et le grec ancien constituent 45 % des options facultatives, maintenant que la deuxième langue vivante (LV2) fait partie des enseignements obligatoires **2**.

La première littéraire (L) est fortement concernée par la mise en place de la réforme des lycées : tous les élèves doivent suivre deux enseignements obligatoires au choix, dont l'un doit être impérativement le latin ou une deuxième langue vivante. Le deuxième choix se porte pour 45 % des élèves sur le renforcement de la première ou de la deuxième langue vivante, pour 20 % sur un enseignement artistique « lourd » de 5 heures hebdomadaires, le reste (35 %) optant pour l'apprentissage d'une troisième langue vivante ou d'une langue ancienne. L'option obligatoire de mathématiques, qui attirait environ 20 % des élèves aux rentrées précédentes, devenue facultative en 2000, est tombée en désaffection (6 %). D'autres options facultatives sont proposées comme à l'ensemble des premières générales (arts, langues, éducation physique et sportive).

En première économique et sociale (ES), la deuxième langue vivante fait désormais partie des enseignements obligatoires de tronc commun, tout comme en première S. Une option obligatoire au choix est maintenue : les mathématiques (40 %) et les sciences économiques et sociales (35 %) demeurent les choix majoritaires, le renforcement de la langue vivante 1 ou 2 concernant le reste des élèves. En première technologique STI, STL et SMS, les élèves peuvent suivre un enseignement optionnel facultatif. En première STT, ils ont le choix d'une option supplémentaire : activités en milieu professionnel, la LV2 étant obligatoire.

## DÉFINITIONS

## ■ Classes de première générale et technologique :

- S-SVT : première scientifique, sciences de la vie et de la Terre ;
- S-SI : première scientifique, sciences de l'ingénieur (remplace « technologie industrielle ») ;
- L : première littéraire (toutes options confondues) ;
- ES : première économique et sociale ;
- STT : première technologique, sciences et technologies tertiaires ;
- STI : première technologique, sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, techniques de la musique et de la danse ;

■ Les premières d'adaptation au bac technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 Base centrale de pilotage (BCP).

## 1 Répartition des élèves de première (hors EREA) par série à la rentrée 2000 (France métropolitaine)

	Premières générales			Premières techno rénovées				Autres premières techno.				Effectifs 1 <sup>re</sup>
	S (1)	L	ES	STT	STI (2)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	Adaptation	Brevet techn.	
Public	119 533	42 836	66 180	62 330	31 919	8 412	5 497	1 457	302	23 225	1 642	<b>363 333</b>
Privé	32 383	10 638	20 581	13 110	5 150	5 861	1 505	429	33	7 777	278	<b>97 745</b>
<b>Ensemble</b>	<b>151 916</b>	<b>53 474</b>	<b>86 761</b>	<b>75 440</b>	<b>37 069</b>	<b>14 273</b>	<b>7 002</b>	<b>1 886</b>	<b>335</b>	<b>31 002</b>	<b>1 920</b>	<b>461 078</b>
Répartition (%)	33,0	11,6	18,8	16,4	8,0	3,1	1,5	0,4	0,1	6,7	0,4	<b>100,0</b>
% de filles	44,5	83,0	64,6	62,0	7,7	96,2	54,6	46,2	59,4	56,3	42,6	<b>100,0</b>

(1) Y compris 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de bac pro en 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BMA en 2 ans, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3<sup>e</sup> année de bac pro et BMA en 3 ans, 2<sup>e</sup> année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an.

## 2 Répartition des élèves de première (hors EREA) par option obligatoire ou facultative à la rentrée 2000 (France métropolitaine, Public + Privé)

	Options								
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renforcée	SES	Mathématiques	Arts plast. 5 heures	Cinéma 5 heures
S-SVT	11 754	1 749	136 886	4 767					
S-SI	137	17	14 992	45					
L	6 142	1 368	53 384	17 957	24 226		3 226	5 346	1 466
ES	2 177	265	86 761	3 713	21 409	30 533	34 682		
STI (1)			12 221						
STT			75 439	169	16				
STL			2 044						
SMS			4 640						
Adaptation			13 840	9	1 529				

	Options (suite)						Effectifs de 1 <sup>re</sup>
	Musique 5 heures	Théâtre 5 heures	Hist. Arts 5 heures	Danse 5 heures	Arts facult. (2)	EPS	
S-SVT					6 285	4 988	136 886
S-SI					285	342	14 992
L	999	1 745	1 135	50	6 661	703	53 474
ES					3 878	2 377	86 761
STI (1)					457	1 013	37 069
STT					1 626	1 823	75 440
STL					67	93	7 002
SMS					243	118	14 273
Adaptation					494	485	31 002

(1) Y compris STI arts appliqués et 37 élèves de 1<sup>re</sup> STAE.

(2) Options au choix : arts plastiques, musique, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts et danse (nouvelle option à la rentrée 2000).

## PRÉSENTATION

La rénovation de la classe de terminale a pris effet à la rentrée 1994. Au sein de chacune des trois séries générales (S, L, ES), les élèves doivent choisir, en plus du tronc commun, un enseignement obligatoire, le plus souvent le même que celui sélectionné en classe de première. De plus, ils doivent suivre un enseignement de spécialité – excepté en terminale S-TI où celui-ci est rendu facultatif. À ces trois séries générales s'ajoutent quatre séries pour la voie technologique rénovée : STT, STI, SMS, STL. Les terminales Hôtellerie, TMD et BT sont maintenues, et, depuis la rentrée 1998, la terminale Arts appliqués est intégrée à la série STI.

À la rentrée 2000, 484 500 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique (secteurs public et privé) : 64 % en terminale générale, 35 % en terminale technologique rénovée. La part du secteur privé est de 20 %. Les filles sont très largement majoritaires dans les sections L et SMS, et, dans une moindre mesure, en section ES et STT 1.

En terminale S (scientifique), les élèves ont le choix, comme enseignement de spécialité, entre mathématiques (33 %), physique-chimie (33 %), sciences de la vie et de la Terre (34 %), et biologie-écologie (ce dernier étant dispensé essentiellement dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche). En terminale L (littéraire), sont proposées les mathématiques (retenues par 21 % des élèves), les langues vivantes (75 %) et les langues anciennes (4 %). En terminale ES (économique et social), les élèves optent pour les mathématiques appliquées (39 %), sciences économiques et sociales (38 %), LV1 ou LV2 renforcées (20 %) ou LV3 (3 %) 2. Les élèves choisissent de plus des options facultatives ; quelle que soit la série sélectionnée, ils peuvent en adopter une ou deux parmi une douzaine (arts, langues vivantes ou anciennes, éducation physique et sportive, informatique) 3. Le choix du futur baccalauréat a débuté dès la classe de seconde et s'est précisé par le biais d'une option obligatoire en première, d'un enseignement de spécialité et des options en terminale.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Base centrale de pilotage (BCP).

## DÉFINITIONS

## ■ Classes de terminale générale et technologique :

- S-SVT : terminale scientifique, sciences de la vie et de la Terre ;
- S-TI : terminale scientifique, technologie industrielle ;
- L-LV2 : terminale littéraire, avec comme enseignement obligatoire : une deuxième langue vivante ;
- L-Latin : terminale littéraire, avec comme enseignement obligatoire : latin ;
- L-Grec ancien : terminale littéraire, avec comme enseignement obligatoire : grec ancien ;
- L-Arts plastiques : terminale littéraire, avec comme enseignement obligatoire : arts plastiques ;
- L-Musique : terminale littéraire, avec comme enseignement obligatoire : musique ;
- L-Cinéma : terminale littéraire, avec comme enseignement obligatoire : cinéma-audiovisuel ;
- L-Théâtre : terminale littéraire, avec comme enseignement obligatoire : théâtre-expression dramatique ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STT : terminale technologique, sciences et technologies tertiaires ;
- STI : terminale technologique, sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : terminale technologique, sciences médico-sociales ;
- STL : terminale technologique, sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, techniques de la musique et de la danse.

## 1 Répartition des élèves de terminale (hors EREA) par série à la rentrée 2000 (France métropolitaine)

	Terminales générales			Terminales techno rénovées			Autres terminales techno.			Effectifs de terminale	
	S	L	ES	STT	STI (1)	SMS	STL	Hôtel.	TMD		BT
Public	120 097	51 350	70 936	79 086	39 291	13 135	5 798	2 436	341	2 217	384 687
Privé	31 708	12 536	21 229	16 910	6 089	8 783	1 641	572	31	276	99 775
<b>Ensemble</b>	<b>151 805</b>	<b>63 886</b>	<b>92 165</b>	<b>95 996</b>	<b>45 380</b>	<b>21 918</b>	<b>7 439</b>	<b>3 008</b>	<b>372</b>	<b>2 493</b>	<b>484 462</b>
Répartition (%)	31,3	13,2	19,0	19,8	9,4	4,5	1,6	0,6	0,1	0,5	100,0
dont filles (%)	43,2	82,4	63,1	63,3	7,6	95,7	55,0	42,9	62,4	38,3	55,4

(1) Y compris STI Arts appliqués et 39 élèves de terminale STAE.

## 2 Répartition des élèves de terminale générale (hors EREA) par enseignement de spécialité à la rentrée 2000 (France métropolitaine, Public + Privé)

Terminales générales	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renforcée	SES	Mathématiques	Math. appliquées	Physique-chimie	SVT	Effectifs de terminale
S-SVT							46 153		45 952	48 145	140 250
S-TI							3 125		1 760		(1) 11 555
L-LV2	2 091	347		17 702	19 587		12 869				52 596
L-Latin		35	256	40	59		55				445
L-Grec	14		26	5	20		20				85
L-Arts plastiques	10	4	4 834	135	451		167				5 601
L-Musique	2	2	937	26	52		48				1 067
L-Théâtre	2	1	1 401	47	107		41				1 599
L-Cinéma	1		1 177	55	166		61				1 460
L-Histoire des arts	4	2	910	28	56		33				1 033
<b>Total L</b>	<b>2 124</b>	<b>391</b>	<b>9 541</b>	<b>18 038</b>	<b>20 498</b>		<b>13 294</b>				<b>63 886</b>
ES				2 441	18 650	35 394		35 680			92 165

(1) Y compris les élèves de S-TI n'ayant pas choisi de spécialité.

## 3 Répartition des élèves de terminale (hors EREA) par option à la rentrée 2000 (France métropolitaine, Public + Privé)

Terminales générales	Latin	Grec ancien	Lettres	LV2	LV3	Ens. scient.	Techno-indust.	EPS	Informatique	Arts (1)	Effectifs
S-SVT	7 099	1 626		98 148	2 645		1 514	4 897	8 010	5 599	140 250
S-TI	12	2		6 908	9		23	256	971	154	11 555
L-LV2	3 225	762		5	3 116			862	806	4 985	52 596
L-Latin		39		131	13			3	2	58	445
L-Grec ancien	13			43					1	21	85
L-Arts plastiques	90	18		429	23			57	43	4 576	5 601
L-Musique	19	6		75	6			4	6	906	1 067
L-Théâtre	40	7		144	4			15	9	1 292	1 599
L-Cinéma	20	2		171	9			17	10	1 165	1 460
L-Histoire des arts	48	4		72				11	6	898	1 033
<b>Total L</b>	<b>3 455</b>	<b>838</b>		<b>1 070</b>	<b>3 171</b>			<b>969</b>	<b>883</b>	<b>13 901</b>	<b>63 886</b>
ES	1 295	207	1 469	87	1 980	2 624		2 626	3 167	3 482	92 165

Terminales technologiques rénovées	LV2	LV renforcée	EPS	Arts (1)	Activités en milieu professionnel	Prépa-concours sanitaire et social	Bureau-tique	Prise rapide parole	Gestion et informatique	Communication et organisation	Effectifs
STI	8 887		1 087	384							(2) 45 380
STT	93 559	2 414	2 256	1 711	7 972			3 435	9 121	4 522	95 996
STL	1 517		132	44							7 439
SMS	2 663		203	209		14 208	16 951	960			21 918

(1) Options au choix : arts plastiques, musique, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts.

(2) Y compris STI Arts appliqués et 39 élèves de terminale STAE.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, comme en 1999, plus de 99 % des élèves de France métropolitaine et des DOM (hors enseignement spécial) apprennent une première langue vivante. L'anglais est étudié par 4 703 000 élèves, soit 90 % des effectifs de première langue. Il est davantage choisi dans les DOM (99 %) qu'en France métropolitaine (90 %), et nettement plus dans les établissements privés (93 %) que dans les établissements publics (89 %). Sa prédominance déjà importante a crû de 0,4 point en 2000 au détriment de l'allemand, qui est choisi par moins d'un élève sur dix. Les autres premières langues concernent un élève sur cent **1**.

La part des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante, en hausse sensible depuis plusieurs années, continue sa progression pour atteindre 75 %. Cet accroissement se concentre principalement en classe de première en raison d'un changement dans les programmes des séries générales S et ES : en effet, la réforme des lycées y a rendu obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue vivante. Comme en 1999, l'espagnol voit sa part, parmi les deuxième langues étudiées, augmenter, et cette année de plus de deux points. Il est choisi par plus de trois élèves sur cinq. Il est plus appris dans le secteur privé (66 %) que dans le secteur public (63 %), et davantage dans les DOM (89 %) qu'en France métropolitaine (63 %). L'allemand, étudié par un élève sur cinq comme deuxième langue, est davantage enseigné en second cycle général et technologique qu'en premier cycle ; il voit encore sa part diminuer (- 1,1 points à la rentrée 2000) **2**.

Parmi les élèves du second cycle général et technologique qui suivent un enseignement de troisième langue vivante, environ quatre sur dix apprennent l'italien, à peine trois sur dix l'espagnol et moins d'un l'allemand. Viennent ensuite dans l'ordre décroissant le russe et le portugais avec des effectifs encore plus réduits.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Base centrale de pilotage (BCP).

## DÉFINITIONS

## ■ Étude des langues vivantes.

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré, sauf pour les élèves de sixième de consolidation. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues.

La deuxième langue vivante est un enseignement optionnel proposé en classes de quatrième et de troisième. La réforme des lycées ayant débuté en classe de seconde à la rentrée 1999, la deuxième langue fait partie des enseignements de détermination au choix, avec une partie des heures dédoublées. En première générale, elle est devenue obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs).

La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel ; elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur des services et hôtellerie-restauration).

## ■ Pourcentage d'élèves étudiant une deuxième langue.

Cette part rapporte l'effectif des élèves apprenant une deuxième langue vivante (par exemple 764 468 élèves de quatrième) à l'effectif global (797 590).

**1 Répartition des élèves (hors EREA) étudiant une première langue en 2000-2001**  
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Autres	Total
<b>Public + Privé :</b>					
Sixième	72 617	734 910	5 788	1 500	814 815
Cinquième	74 219	700 530	5 272	1 448	781 469
Quatrième (1)	76 943	713 904	4 832	1 673	797 352
Troisième (1)	79 855	674 245	4 801	1 647	760 548
<b>Total premier cycle</b>	<b>303 634</b>	<b>2 823 589</b>	<b>20 693</b>	<b>6 268</b>	<b>3 154 184</b>
Seconde	60 065	441 482	2 477	1 482	505 506
Première	52 592	403 936	3 075	1 348	460 951
Terminale	52 879	424 827	4 502	2 122	484 330
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>165 536</b>	<b>1 270 245</b>	<b>10 054</b>	<b>4 952</b>	<b>1 450 787</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>20 326</b>	<b>609 502</b>	<b>11 232</b>	<b>1 320</b>	<b>642 380</b>
<b>Total général France métropolitaine</b>	<b>489 496</b>	<b>4 703 336</b>	<b>41 979</b>	<b>12 540</b>	<b>5 247 351</b>
<b>Public :</b>					
Total premier cycle	260 412	2 211 100	18 079	5 567	2 495 158
Total second cycle général et technologique	144 247	997 173	7 624	3 919	1 152 963
Total second cycle professionnel	17 415	477 884	9 312	1 055	505 666
<b>Total général public France métropolitaine</b>	<b>422 074</b>	<b>3 686 157</b>	<b>35 015</b>	<b>10 541</b>	<b>4 153 787</b>
<b>Privé :</b>					
Total premier cycle	43 222	612 489	2 614	701	659 026
Total second cycle général et technologique	21 289	273 072	2 430	1 033	297 824
Total second cycle professionnel	2 911	131 618	1 920	265	136 714
<b>Total général privé France métropolitaine</b>	<b>67 422</b>	<b>1 017 179</b>	<b>6 964</b>	<b>1 999</b>	<b>1 093 564</b>
<b>France métropolitaine + DOM :</b>					
Public	424 057	3 880 053	35 391	10 675	4 350 176
Privé	67 462	1 033 033	7 021	2 004	1 109 520
<b>Total Public + Privé France métropolitaine + DOM</b>	<b>491 519</b>	<b>4 913 086</b>	<b>42 412</b>	<b>12 679</b>	<b>5 459 696</b>

(1) Y compris les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques, de 4<sup>e</sup> d'aide et de soutien, de 3<sup>e</sup> d'insertion.

**2 Répartition des élèves (hors EREA) étudiant une deuxième langue en 2000-2001**  
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	% élèves en 2 <sup>e</sup> langue	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres	Total
<b>Public + Privé :</b>							
Quatrième (1)	95,8	110 670	76 701	520 070	52 133	4 894	764 468
Troisième (1)	91,6	110 716	78 191	457 284	45 851	4 691	696 733
<b>Total premier cycle</b>	<b>93,8</b>	<b>221 386</b>	<b>154 892</b>	<b>977 354</b>	<b>97 984</b>	<b>9 585</b>	<b>1 461 201</b>
Seconde	96,0	98 067	62 425	294 796	25 677	4 389	485 354
Première	87,1	94 630	54 342	229 399	19 451	3 984	401 806
Terminale	76,4	88 440	54 043	206 090	17 490	3 834	369 897
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>86,6</b>	<b>281 137</b>	<b>170 810</b>	<b>730 285</b>	<b>62 618</b>	<b>12 207</b>	<b>1 257 057</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>8,8</b>	<b>8 746</b>	<b>4 810</b>	<b>41 801</b>	<b>2 638</b>	<b>839</b>	<b>58 834</b>
<b>Total Public + Privé France métropolitaine</b>	<b>75,5</b>	<b>511 269</b>	<b>330 512</b>	<b>1 749 440</b>	<b>163 240</b>	<b>22 631</b>	<b>2 777 092</b>
<b>Public :</b>							
Total premier cycle	94,4	163 865	132 680	767 524	88 426	6 785	1 159 280
Total second cycle général et technologique	87,0	214 824	147 950	576 291	55 071	9 228	1 003 364
Total second cycle professionnel	8,0	6 750	3 848	28 266	2 024	573	41 461
<b>Total Public France métropolitaine</b>	<b>75,9</b>	<b>385 439</b>	<b>284 478</b>	<b>1 372 081</b>	<b>145 521</b>	<b>16 586</b>	<b>2 204 105</b>
<b>Privé :</b>							
Total premier cycle	91,6	57 521	22 212	209 830	9 558	2 800	301 921
Total second cycle général et technologique	85,2	66 313	22 860	153 994	7 547	2 979	253 693
Total second cycle professionnel	11,9	1 996	962	13 535	614	266	17 373
<b>Total Privé France métropolitaine</b>	<b>74,1</b>	<b>125 830</b>	<b>46 034</b>	<b>377 359</b>	<b>17 719</b>	<b>6 045</b>	<b>572 987</b>
<b>France métropolitaine + DOM :</b>							
Public	75,8	393 932	285 725	1 456 914	145 538	18 610	2 300 719
Privé	74,1	126 720	46 114	384 776	17 719	6 103	581 432
<b>Total Public + Privé France métropolitaine + DOM</b>	<b>75,4</b>	<b>520 652</b>	<b>331 839</b>	<b>1 841 690</b>	<b>163 257</b>	<b>24 713</b>	<b>2 882 151</b>

(1) Y compris les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques, de 4<sup>e</sup> d'aide et de soutien, de 3<sup>e</sup> d'insertion.

## PRÉSENTATION

Dans le premier cycle, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. Le pourcentage d'élèves de cette classe qui choisissent cette option, en baisse d'un point chaque année depuis 1997, atteint 23 % à la rentrée 2000. Cette baisse est nettement plus importante dans les établissements privés (- 2,7 points entre les rentrées 1999 et 2000) que dans ceux du secteur public (- 0,6 point). Cependant, les établissements privés privilégient encore très nettement l'enseignement du latin puisque 27 % de leurs élèves de cinquième étudient cette langue ancienne pour seulement 22 % de ceux des établissements publics. L'option de grec ancien ne peut être choisie qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie : par moins de 2 % des élèves des établissements publics et privés.

Après une augmentation sensible à la rentrée 1997, rentrée suivant celle de la généralisation de l'offre d'étude du latin en cinquième, la part d'élèves de quatrième générale qui optent pour un enseignement de latin continue de chuter, passant de 27 % en 1997 à seulement 21 % en 2000. De même en troisième générale, avec un décalage d'un an, se produit en 2000 une baisse importante de l'apprentissage du latin (- 2 points entre les deux dernières rentrées).

L'étude des langues anciennes est en revanche peu suivie dans le second cycle général et technologique : 6 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 20 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en classe de seconde, certains élèves abandonnent les options facultatives et d'autres, se destinant à un enseignement technologique en cycle terminal, choisissent des enseignements optionnels en dehors des langues anciennes. Cependant, la réforme du lycée, qui atteint la classe de première à la rentrée 2000, semble avoir eu un effet positif sur l'apprentissage du latin : en première S, les élèves ne peuvent plus choisir la deuxième langue vivante comme option facultative, puisqu'elle fait désormais partie des enseignements obligatoires de tronc commun. La part de ceux qui suivent une option de latin est donc en forte augmentation (8 % contre 6 % en 1999). En première littéraire, l'étude des langues anciennes reprend également sensiblement. Reste à voir si ces tendances se confirmeront à la rentrée 2001, lorsque la réforme aura atteint l'ensemble du cycle terminal des lycées. En terminale, à la rentrée 2000, toutes les séries ont continué d'évoluer à la baisse au regard de l'apprentissage des langues anciennes.

Les évolutions observées concernent les deux secteurs d'enseignement. Cependant, quel que soit le cycle d'enseignement, la part des élèves apprenant le latin et le grec ancien est toujours supérieure dans les établissements privés.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

## DÉFINITIONS

## ■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute désormais en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois les deux langues.

En classe de seconde de détermination, de première ou de terminale générales, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels (obligatoires ou facultatifs). En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux engagés dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

Pour des raisons d'homogénéisation des séries historiques, les classes technologiques Hôtellerie, BT, les secondes spéciales et les premières d'adaptation ont été exclues des effectifs retenus pour calculer la part des élèves étudiant le latin ou le grec ancien dans les effectifs du second cycle général et technologique.

## 1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré (hors EREA) en 2000-2001 (France métropolitaine)

	Effectif total	Latin		Grec ancien	
		Effectif	%	Effectif	%
<b>Public :</b>					
Cinquième	620 352	134 231	21,6		
Quatrième	629 899	119 308	18,9		
dont quatrième générale	609 185	119 308	19,6		
Troisième	598 688	100 586	16,8	12 094	2,0
dont troisième générale	559 053	100 586	18,0	12 094	2,2
<b>Premier cycle</b>	<b>1 848 939</b>	<b>354 125</b>	<b>19,2</b>	<b>12 094</b>	<b>2,0 (2)</b>
Seconde générale et technologique (1)	402 956	21 680	5,4	4 149	1,0
Première générale et technologique (1)	337 009	13 770	4,1	2 404	0,7
dont première S	119 533	7 880	6,6	1 212	1,0
première L	42 836	4 656	10,9	1 032	2,4
première ES	66 180	1 234	1,9	160	0,2
Terminale générale et technologique (1)	380 034	9 741	2,6	2 213	0,6
dont terminale S	120 097	4 648	3,9	1 125	0,9
terminale L	51 350	4 339	8,4	960	1,9
terminale ES	70 936	754	1,1	128	0,2
<b>Second cycle général et technologique (1)</b>	<b>1 119 999</b>	<b>45 191</b>	<b>4,0</b>	<b>8 766</b>	<b>0,8</b>
<b>Total Public</b>	<b>2 968 938</b>	<b>399 316</b>	<b>13,4</b>	<b>20 860</b>	<b>1,2 (2)</b>
<b>Privé :</b>					
Cinquième	161 407	42 723	26,5		
Quatrième	167 691	37 737	22,5		
dont quatrième générale	157 368	37 737	24,0		
Troisième	162 088	32 344	20,0	2 478	1,5
dont troisième générale	146 820	32 344	22,0	2 478	1,7
Premier cycle	491 186	112 804	23,0	2 478	1,5 (2)
Seconde générale et technologique (1)	99 747	9 676	9,7	1 520	1,5
Première générale et technologique (1)	89 261	6 729	7,5	995	1,1
dont première S	32 383	4 014	12,4	554	1,7
première L	10 638	1 772	16,7	336	3,2
première ES	20 581	943	4,6	105	0,5
Terminale générale et technologique (1)	98 927	4 737	4,8	948	1,0
dont terminale S	31 708	2 463	7,8	503	1,6
terminale L	12 536	1 685	13,4	354	2,8
terminale ES	21 229	589	2,8	91	0,4
<b>Second cycle général et technologique (1)</b>	<b>287 935</b>	<b>21 142</b>	<b>7,3</b>	<b>3 463</b>	<b>1,2</b>
<b>Total Privé</b>	<b>779 121</b>	<b>133 946</b>	<b>17,2</b>	<b>5 941</b>	<b>1,3 (2)</b>
<b>Public + Privé :</b>					
Cinquième	781 759	176 954	22,6		
Quatrième	797 590	157 045	16,7		
dont quatrième générale	766 553	157 045	20,5		
Troisième	760 776	132 930	17,5	14 572	1,9
dont troisième générale	705 873	132 930	18,8	14 572	2,1
<b>Premier cycle</b>	<b>2 340 125</b>	<b>466 929</b>	<b>20,0</b>	<b>14 572</b>	<b>1,9</b>
Seconde générale et technologique (1)	502 703	31 356	6,2	5 669	1,1
Première générale et technologique (1)	426 270	20 499	4,8	3 399	0,8
dont première S	151 916	11 894	7,8	1 766	1,2
première L	53 474	6 428	12,0	1 368	2,6
première ES	86 761	2 177	2,5	265	0,3
Terminale générale et technologique (1)	478 961	14 478	3,0	3 161	0,7
dont terminale S	151 805	7 111	4,7	1 628	1,1
terminale L	63 886	6 024	9,4	1 314	2,1
terminale ES	92 165	1 343	1,5	219	0,2
<b>Second cycle général et technologique (1)</b>	<b>1 407 934</b>	<b>66 333</b>	<b>4,7</b>	<b>12 229</b>	<b>0,9</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>3 748 059</b>	<b>533 262</b>	<b>14,2</b>	<b>26 801</b>	<b>1,2 (2)</b>

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> puisque le grec n'y est pas proposé.

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, 122 200 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté du second degré de l'Éducation nationale en France métropolitaine + DOM (secteurs public et privé). Les effectifs ont connu une croissance importante jusqu'en 1980-1981, puis se sont stabilisés. Les effectifs des SEGPA, en baisse plus nette en 1995-1996 et 1996-1997, augmentent de nouveau aux rentrées 1997 et 1998. Ils diminuent très légèrement à la rentrée 1999 (- 169 élèves) et perdent près de 1 400 élèves à la rentrée 2000, soit une baisse de 1,3 %. La quasi-totalité des élèves de SEGPA (96,5 %) sont scolarisés dans le secteur public. Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), au nombre de 80, relèvent en totalité du secteur public ; leurs effectifs, qui restaient quasiment stables, ont diminué depuis la rentrée 1998, perdant en tout près de 600 élèves (dont 388 entre les rentrées 1999 et 2000) en raison notamment, lors de la rentrée 1998, de la fermeture d'un EREA dans l'académie de Strasbourg **1**.

La part des garçons scolarisés dans les SEGPA et les EREA est de 62 % (60,9 % en SEGPA et 72,1 % en EREA), en augmentation depuis 1990-1991. Plus des deux tiers des élèves (70,9 %) ont entre 13 et 15 ans ; presque le quart (24,8 %) ont 14 ans (en augmentation par rapport à la rentrée 1999) **2**.

La circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège concerne également les SEGPA, tant pour l'organisation pédagogique (les cycles et leur durée) que dans l'origine scolaire des élèves orientés par les commissions spéciales. Quant à l'enseignement dispensé en EREA, il couvre l'ensemble du second degré mais consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non **3 4**.

Il existe en France métropolitaine 1 423 SEGPA dans l'enseignement public et 61 dans l'enseignement privé ; dans les DOM, 69 SEGPA relèvent du secteur public et scolarisent 5 657 élèves.

Parmi elles, 421 sont rattachées à des établissements (le plus généralement des collèges) appartenant à une zone d'éducation prioritaire (ZEP) : 406 en France métropolitaine et 15 dans les DOM (totalisant respectivement 31 217 et 1 175 élèves). Les EREA ne sont pas compris dans les ZEP. Pour un peu moins de 124 200 élèves accueillis (France métropolitaine), près de 82 000 élèves sont scolarisés en 2000-2001 dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et sociaux relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Là aussi, les garçons représentent près des deux tiers (64,8 %) des inscrits scolarisés.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Base centrale de pilotage (BCP).  
Note d'Information, 00.44.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Ils sont en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA). Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont intégrés généralement dans des collèges et scolarisent des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges, et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 des jeunes présentant des déficiences visuelles.

## 1 Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
SEGPA :									
Public	84 755	110 532	115 055	103 877	102 200	103 306	103 307	103 127	101 622
Privé		929	1 710	3 218	3 260	3 426	3 583	3 594	3 738
<b>Total</b>	<b>84 755</b>	<b>111 461</b>	<b>116 765</b>	<b>107 095</b>	<b>105 460</b>	<b>106 732</b>	<b>106 890</b>	<b>106 721</b>	<b>105 360</b>
EREA	9 629	11 612	12 037	12 073	12 070	11 999	11 781	11 571	11 183
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>94 384</b>	<b>123 073</b>	<b>128 802</b>	<b>119 168</b>	<b>117 530</b>	<b>118 731</b>	<b>118 671</b>	<b>118 292</b>	<b>116 543</b>
Total France métropolitaine + DOM	95 999	126 535	133 727	124 774	123 016	124 121	124 150	123 847	122 200
Total France entière (2)	95 999	126 535	133 852	125 632	123 785	124 910	124 394	124 095	122 448

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Dans le total France entière de 2000-2001, les élèves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna ne sont pas comptabilisés.

## 2 Évolution de la répartition (en %) des élèves de SEGPA et d'EREA par sexe et par âge

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001, Public + Privé)

	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	France métró + DOM 200-2001
Garçons	58,9	59,7	60,5	60,9	61,3	61,4	61,6	61,8	62,0	61,4
Filles	41,1	40,3	39,5	39,1	38,7	38,6	38,4	38,2	38,0	38,6
<b>Total garçons + filles</b>	<b>100,0</b>									
12 ans et moins	15,7	16,3	17,5	17,4	17,7	18,0	18,8	18,5	18,5	18,4
13 ans	21,5	21,0	22,1	22,1	21,1	22,0	22,4	23,2	22,8	22,7
14 ans	22,8	22,1	22,7	23,4	24,1	22,5	23,5	24,0	24,8	24,7
15 ans	22,0	21,9	21,3	21,6	23,5	23,3	21,7	22,7	23,3	23,4
16 ans	12,1	11,0	10,5	9,7	9,1	9,1	8,3	6,8	6,2	6,3
17 ans	4,6	5,1	4,3	4,4	3,4	3,9	3,8	3,5	3,1	3,1
18 ans et plus	1,3	2,6	1,6	1,4	1,1	1,2	1,5	1,4	1,3	1,3
<b>Total par âge</b>	<b>100,0</b>									

## 3 Répartition des élèves de SEGPA par cycle et par sexe en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
<b>Formation générale :</b>	<b>43 808</b>	<b>27 301</b>	<b>71 109</b>	<b>1 765</b>	<b>1 063</b>	<b>2 828</b>	<b>45 573</b>	<b>28 364</b>	<b>73 937</b>
Sixième	12 812	8 110	20 922	649	380	1 029	13 461	8 490	21 951
Cinquième	14 853	9 123	23 976	561	354	915	15 414	9 477	24 891
Quatrième	16 143	10 068	26 211	555	329	884	16 698	10 397	27 095
<b>Formation professionnelle :</b>	<b>18 076</b>	<b>12 437</b>	<b>30 513</b>	<b>552</b>	<b>358</b>	<b>910</b>	<b>18 628</b>	<b>12 795</b>	<b>31 423</b>
Troisième	15 653	10 122	25 775	458	302	760	16 111	10 424	26 535
Première année de CAP2	1 434	1 372	2 806	49	32	81	1 483	1 404	2 887
Seconde année de CAP2	989	943	1 932	45	24	69	1 034	967	2 001
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>61 884</b>	<b>39 738</b>	<b>101 622</b>	<b>2 317</b>	<b>1 421</b>	<b>3 738</b>	<b>64 201</b>	<b>41 159</b>	<b>105 360</b>
Total France métropolitaine + DOM	65 849	41 430	107 279	2 317	1 421	3 738	68 166	42 851	111 017

## 4 Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2000-2001 (1)

	Garçons	Filles	Total
Premier cycle	1 009	381	<b>1 390</b>
Second cycle professionnel	2 731	1 205	<b>3 936</b>
Second cycle général et technologique	106	82	<b>188</b>
Premier cycle adapté	2 415	836	<b>3 251</b>
Formation professionnelle adaptée	1 771	606	<b>2 377</b>
BTS	34	7	<b>41</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>8 066</b>	<b>3 117</b>	<b>11 183</b>

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine. Par ailleurs, 41 élèves sont scolarisés en BTS.

## PRÉSENTATION

Après la réforme du 20 juin 1996, près de 30 % des élèves de SEGPA et des EREA, soit près de 33 800 élèves, suivent une formation professionnelle qui peut durer jusqu'à trois ans. 84,4 % des élèves abandonnent la formation après la 3<sup>e</sup> (1<sup>re</sup> année de formation professionnelle). La répartition par groupe de formations dépend fortement du sexe : cependant l'éventail des formations reste très resserré pour tous.

**En SEGPA**, près de neuf garçons sur dix suivent une formation appartenant au domaine de la production : parmi eux, 21 % suivent les spécialités du génie civil, de la construction et du bois; 29 %, celles du bâtiment (construction, couverture et finitions). Dans le domaine des services, près de 34 % des garçons suivent des spécialités sanitaires et sociales, plus du quart une formation dans l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme et 31,8 % des spécialités relatives aux services à la collectivité.

Dans le domaine de la production, les filles se partagent entre l'habillement et le travail des étoffes (30,3 %) et les matériaux souples (20,9 %). Dans le domaine des services, elles sont 92,8 % à se répartir entre les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (où elles se retrouvent à 42,5 %), celles des services à la collectivité (28 %) ainsi que dans les formations à l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme (22,3 %).

**Dans les 72 EREA**, qui scolarisent, comme les SEGPA, des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale, plus d'un élève sur deux se trouve en classe de 3<sup>e</sup> et les autres en classe de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>nd</sup>e années de CAP2.

46,5 % des filles reçoivent une formation dans le domaine de la production, où 32,6 % d'entre elles sont formées aux spécialités en matériaux souples, 16,7 % à celles de l'agronomie, l'agriculture et l'agroalimentaire ; et 12,1 % dans l'habillement. Dans le domaine des services, 46,6 % sont formées dans les spécialités sanitaires et sociales, 13,3 % dans les services à la collectivité, 11,4 % dans l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme et 10,5 % dans le commerce et la vente.

Les garçons sont en quasi-totalité dans le domaine de la production (89,3 %) : ils se répartissent entre les spécialités du génie civil et de la construction du bois (36,9 %), du bâtiment, construction, couverture et finitions (17,8 %), de l'agronomie, l'agriculture et l'agroalimentaire (10,9 %), et des transformations (7,8 %). Dans le domaine des services, ils sont 38,4 % dans les spécialités sanitaires et sociales, 14,7 % dans les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion. 14,2 % se trouvent en accueil, hôtellerie et tourisme et 12,6 % dans les spécialités plurivalentes des services à la collectivité.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Ils sont en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, dans des établissements spéciaux (SEGPA, EREA). Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont intégrés généralement dans des collèges et scolarisent des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges, et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 des jeunes présentant des déficiences visuelles.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).

## Voir aussi

Note d'Information, 00.44.

## 1 Effectifs d'élèves en SEGPA et EREA par spécialité de formations en 2000-2001

(France métropolitaine, Public + Privé)

	SEGPA		EREA (1)		Total enseignements adaptés
	Effectif	dont filles	Effectif	dont filles	
110 Spécialités pluriscientifiques	-	-	-	-	-
120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit	-	-	-	-	-
130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes	-	-	-	-	-
200 Technologies industrielles fondamentales	496	163	16	-	512
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	481	167	178	27	659
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	456	144	35	9	491
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	-	-	-
213 Forêts, espaces naturels, faune	13	2	-	-	13
214 Aménagement paysager	358	124	67	15	425
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	991	303	158	34	1 149
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 119	692	42	20	1 161
222 Transformations chimiques et apparentées	9	-	-	-	9
223 Métallurgie	175	10	-	-	175
224 Matériaux de construction	57	7	-	-	57
225 Plasturgie, matériaux composites	-	-	-	-	-
226 Papier, carton	37	8	6	6	43
227 Énergie, génie climatique	411	9	-	-	411
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 600	275	601	18	4 201
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	10	-	-	-	10
232 Bâtiment : construction et couverture	2 120	159	154	4	2 274
233 Bâtiment : finitions	2 890	267	137	5	3 027
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 993	142	92	4	2 085
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	1 413	1 190	94	92	1 507
241 Textile	126	112	6	5	132
242 Habillement	1 980	1 724	34	34	2 014
243 Cuir et peaux	11	10	9	9	20
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	804	66	110	-	914
251 Mécanique générale et de précision, usinage	243	7	12	-	255
252 Moteurs et mécanique auto	218	8	10	-	228
254 Structures métalliques	1 416	103	102	-	1 518
255 Électricité, électronique	89	4	-	-	89
<b>Ensemble du domaine de la production</b>	<b>21 516</b>	<b>5 696</b>	<b>1 863</b>	<b>282</b>	<b>23 379</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	24	20	23	8	47
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	164	125	66	38	230
311 Transport, manutention, magasinage	7	4	-	-	7
312 Commerce, vente	272	174	40	34	312
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	-
320 Spécialités plurivalentes de la communication	9	3	-	-	9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	34	21	-	-	34
324 Secrétariat, bureautique	34	20	-	-	34
326 Informatique, traitement de l'information	-	-	-	-	-
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 968	3 017	224	151	4 192
331 Santé	-	-	-	-	-
332 Travail social	12	9	-	-	12
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	2 289	1 583	64	37	2 353
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	21	13	-	-	21
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 881	1 988	67	43	2 948
341 Aménagement du territoire, développement, urbanisme	32	9	13	4	45
343 Nettoyage, assainissement, environnement	160	113	17	9	177
344 Sécurité des biens et des personnes	-	-	-	-	-
<b>Ensemble du domaine des services</b>	<b>9 907</b>	<b>7 099</b>	<b>514</b>	<b>324</b>	<b>10 421</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>31 423</b>	<b>12 795</b>	<b>2 377</b>	<b>606</b>	<b>33 800</b>

## PRÉSENTATION

Le dernier recensement concernant les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale remonte à la rentrée scolaire 1989-1990.

Depuis la rentrée 1998-1999, une enquête a été lancée auprès des rectorats et des inspections académiques afin de connaître le développement de la politique de scolarité en milieu scolaire ordinaire d'élèves présentant des handicaps.

Pour l'année scolaire 1999-2000, près de 13 000 élèves ont été intégrés, dont 11 700 élèves à temps plein dans les collèges et lycées de France métropolitaine pour les secteurs public et privé, et un peu plus de 1 100 à temps partiel **1 2**. Dans les collèges et les lycées professionnels, les élèves les plus nombreux à avoir été intégrés sont, comme en 1999, ceux présentant des déficiences auditives et motrices. À ces deux types de déficiences s'ajoutent, dans les lycées d'enseignement général et technologique, des déficiences viscérales métaboliques. Les collégiens et lycéens les moins intégrés sont ceux qui présentent une déficience du langage et de la parole.

En 1989-1990, à champ égal, 8 300 élèves étaient intégrés soit directement, soit après avis d'une commission départementale d'éducation spécialisée (CDES). Les élèves les plus nombreux à être intégrés étaient ceux souffrant de surdité, ou d'infirmité motrice dans le cas d'une admission après avis d'une commission ; pour ceux admis directement, on trouve, en plus des deux handicaps cités ci-dessus, des enfants ayant d'« autres handicaps physiques » et d'« autres déficiences ».

En onze ans, ce sont 4 700 élèves en plus qui ont été intégrés dans les collèges et les lycées de France métropolitaine.

Mais, si l'on tient compte de l'intégration réalisée dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans les établissements régionaux et professionnels adaptés (EREA) et dans les unités pédagogiques d'intégration (UPI), ce sont plus de 16 000 élèves qui ont été intégrés en France métropolitaine en 1999-2000 **3 4**.

## DÉFINITIONS

## ■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

Les déficiences motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les déficiences des infirmes moteurs cérébraux sans déficience intellectuelle.

Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme « sourd » ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.

Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.

Les déficiences du langage et de la parole comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.

Les déficiences intellectuelles et mentales sont celles de l'intelligence, de la mémoire et de la pensée.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Enquête relative au « Bilan départemental de l'intégration des élèves handicapés dans les établissements du second degré sous tutelle de l'Éducation nationale au cours de l'année scolaire 1999-2000 » (enquête n° 12).

**1 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges et lycées en 1999-2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		DOM (2)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	879	13,3	239	11,1	157	5,4	23	5,1
Déficience du langage et de la parole	252	3,8	92	4,3	98	3,4	4	0,9
Déficience motrice	1 598	24,2	494	22,9	712	24,4	155	34,2
Déficience viscérale métabolique	1 212	18,3	431	20,0	648	22,2	68	15,0
Déficience auditive	1 490	22,5	466	21,6	624	21,3	105	23,2
Déficience visuelle	607	9,2	251	11,6	346	11,8	55	12,1
Autre déficience	576	8,7	182	8,4	339	11,6	43	9,5
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>6 614</b>	<b>100,0</b>	<b>2 155</b>	<b>100,0</b>	<b>2 924</b>	<b>100,0</b>	<b>453</b>	<b>100,0</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM (2)</b>	<b>6 889</b>	-	<b>2 244</b>	-	<b>3 013</b>	-	-	-

(1) Non compris SEGPA et UPI.

(2) Guyane non comprise.

**2 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges et lycées en 1999-2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		DOM (2)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	142	22,6	9	4,1	24	8,2	22	6,4
Déficience du langage et de la parole	4	0,6	6	2,7	3	1,0	4	1,2
Déficience motrice	204	32,5	64	29,1	112	38,1	122	35,3
Déficience viscérale métabolique	29	4,6	12	5,5	42	14,3	56	16,2
Déficience auditive	187	29,8	104	47,3	64	21,8	72	20,8
Déficience visuelle	31	4,9	9	4,1	36	12,2	42	12,1
Autre déficience	31	4,9	16	7,3	13	4,4	28	8,1
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>628</b>	<b>100,0</b>	<b>220</b>	<b>100,0</b>	<b>294</b>	<b>100,0</b>	<b>346</b>	<b>100,0</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM (2)</b>	<b>827</b>	-	<b>278</b>	-	<b>383</b>	-	-	-

(1) Non compris SEGPA et UPI.

(2) Guyane non comprise.

**3 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 1999-2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		EREA		DOM (2)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	3 539	34,7	239	11,1	157	5,4	194	57,6	58	11,0
Déficience du langage et de la parole	317	3,1	92	4,3	98	3,4	0	0,0	4	0,8
Déficience motrice	1 839	18,0	494	22,9	712	24,4	1	0,3	167	31,7
Déficience viscérale métabolique	1 316	12,9	431	20,0	648	22,2	4	1,2	68	12,9
Déficience auditive	1 737	17,0	466	21,6	624	21,3	10	3,0	127	24,1
Déficience visuelle	671	6,6	251	11,6	346	11,8	110	32,6	58	11,0
Autre déficience	787	7,7	182	8,4	339	11,6	18	5,3	44	8,4
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>10 206</b>	<b>100,0</b>	<b>2 155</b>	<b>100,0</b>	<b>2 924</b>	<b>100,0</b>	<b>337</b>	<b>100,0</b>	<b>526</b>	<b>100,0</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM (2)</b>	<b>10 554</b>	-	<b>2 244</b>	-	<b>3 013</b>	-	<b>337</b>	-	-	-

(1) Non compris SEGPA et UPI.

(2) Guyane non comprise.

**4 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 1999-2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		EREA		DOM (2)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	538	45,3	9	4,1	24	8,2	18	72,0	32	8,1
Déficience du langage et de la parole	9	0,8	6	2,7	3	1,0	0	0,0	4	1,0
Déficience motrice	226	19,0	64	29,1	112	38,1	1	4,0	134	34,0
Déficience viscérale métabolique	77	6,5	12	5,5	42	14,3	5	20,0	56	14,2
Déficience auditive	226	19,0	104	47,3	64	21,8	0	0,0	94	23,9
Déficience visuelle	51	4,3	9	4,1	36	12,2	0	0,0	45	11,4
Autre déficience	61	5,1	16	7,3	13	4,4	1	4,0	29	7,4
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>1 188</b>	<b>100,0</b>	<b>220</b>	<b>100,0</b>	<b>294</b>	<b>100,0</b>	<b>25</b>	<b>100,0</b>	<b>394</b>	<b>100,0</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM (2)</b>	<b>1 435</b>	-	<b>278</b>	-	<b>383</b>	-	<b>25</b>	-	-	-

(1) Non compris SEGPA et UPI.

(2) Guyane non comprise.

## PRÉSENTATION

L'effectif des élèves du second degré de nationalité étrangère est passé (en France métropolitaine pour les secteurs public et privé) de 254 600 en 1975-1976 à 412 000 en 1990-1991. Depuis 1992, il est en baisse régulière ; il s'établit à 257 200 en 2000-2001. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % à 7,5 % pour revenir à 5,1 % en 1999-2000 ; elle est de 4,8 % à la rentrée 2000 **1**.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, les autres nationalités d'Afrique (francophone et non francophone), le Portugal, l'Algérie, et la Turquie. La proportion des élèves de nationalité étrangère dans le second degré (hors enseignement adapté) reste en 2000-2001 nettement plus élevée dans l'enseignement public (5,4 %) que dans l'enseignement privé (1,9 %). En ce qui concerne les enseignements adaptés, cette proportion atteint 8,1 % dans les SEGPA (qu'elles soient renouvelées ou non), et 6,5 % dans les EREA **2**.

La proportion d'élèves de nationalité étrangère varie selon les filières d'enseignement. Elle est en 2000-2001 plus élevée dans le second cycle professionnel (6,4 %) que dans les classes du premier cycle (4,7 %), ou qu'en second cycle général et technologique (3,8 %). Les élèves étrangers bénéficient donc relativement moins fréquemment que les autres de scolarisations longues **3**.

Les élèves de nationalité étrangère des établissements du second degré ainsi que ceux des SEGPA sont relativement plus nombreux dans les académies d'Île-de-France, de Lyon ainsi que dans celles de Strasbourg, Corse et Nice. C'est dans les académies de l'Ouest qu'ils sont les moins représentés **4 5**.

Les départements d'outre-mer scolarisent près de 6 500 élèves étrangers ; ils représentent 3 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ces élèves sont originaires le plus souvent de Chine, d'Haïti et du Surinam.

## DÉFINITIONS

## ■ Élèves de nationalité étrangère.

L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits « mixtes » sont français). Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Voir la rubrique « Définitions » en 4.22 ou 4.23.

■ Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Voir la rubrique « Définitions » en 4.22 ou 4.23.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 5** Base centrale de pilotage (BCP).

## Voir aussi

Note d'information, 97.32.

É. de Lacerda, X. Niel, « Collégiens et lycéens étrangers », revue *Éducation & Formations*, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.

**1 Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré**  
(France métropolitaine, Public + Privé)

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Élèves de nationalité étrangère	254 581	307 417	383 539	412 226	357 194	336 594	315 136	294 097	275 550	257 174
% du nombre d'élèves	5,1	6,0	7,0	7,5	6,4	6,1	5,7	5,4	5,1	4,8

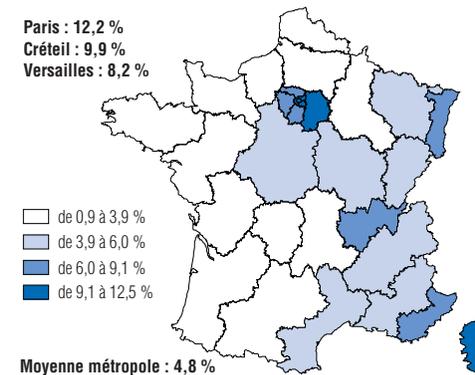
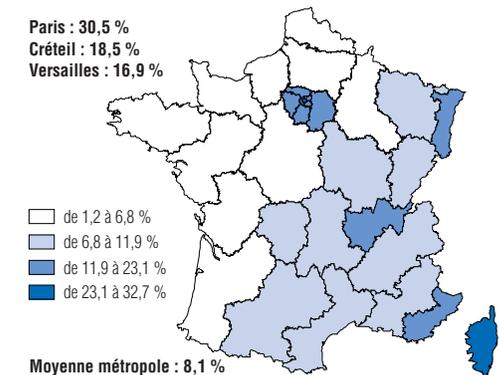
**2 Répartition des élèves étrangers du second degré par nationalité ou origine géographique en 2000-2001**  
(France métropolitaine, total DOM, Public + Privé)

	2 <sup>nd</sup> degré (hors enseignements adaptés)			Enseignements adaptés		Total 2 <sup>nd</sup> degré	Post-bac (1)	DOM (total)
	Public	Privé	Total	EREA	SEGPA			
Marocains	66 901	1 663	68 564	228	2 251	71 043	3 208	6
Tunisiens	18 259	683	18 942	50	652	19 644	644	2
Autres nationalités d'Afrique	26 101	3 610	29 711	146	1 321	31 178	2 122	270
Espagnols	2 355	682	3 037	7	50	3 094	125	3
Portugais	25 558	2 320	27 878	62	962	28 902	685	6
Italiens	2 639	504	3 143	7	68	3 218	108	15
Autres nationalités de l'Union européenne	8 006	2 869	10 875	8	68	10 951	341	158
Autres nationalités d'Europe	7 957	2 250	10 207	14	215	10 436	385	126
Turcs	21 360	541	21 901	51	1 537	23 489	381	-
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	6 702	329	7 031	6	100	7 137	271	78
Autres nationalités	15 696	3 807	19 503	51	372	19 926	829	5 816
<b>Total</b>	<b>227 128</b>	<b>20 752</b>	<b>247 880</b>	<b>724</b>	<b>8 570</b>	<b>257 174</b>	<b>9 948</b>	<b>6 487</b>
% du total d'élèves	5,4	1,9	4,7	6,5	8,1	4,8	3,5	3,0

(1) Le post-bac comprend les CPGE, STS et assimilés ainsi que les formations complémentaires au BTS.

**3 Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2000-2001**  
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		Premier cycle	Adaptés (EREA, SEGPA)	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	Total	Post-bac
		Public	Effectif	137 944	9 249	39 342	49 842
	%	5,5	8,2	7,6	4,3	5,7	3,4
Privé	Effectif	11 343	45	3 533	5 876	20 797	2 754
	%	1,7	1,2	2,4	2,0	1,9	3,6
<b>Total France métr.</b>		<b>149 287</b>	<b>9 294</b>	<b>42 875</b>	<b>55 718</b>	<b>257 174</b>	<b>9 948</b>
% du nombre d'élèves		4,7	8,0	6,4	3,8	4,8	3,5
<b>France métr. + DOM</b>		<b>153 926</b>	<b>9 533</b>	<b>43 887</b>	<b>56 315</b>	<b>263 661</b>	

**4 Proportion des élèves étrangers dans les établissements du second degré en 2000-2001**  
(Public + Privé)**5 Proportion des élèves étrangers dans les SEGPA en 2000-2001**  
(Public + Privé)

## PRÉSENTATION

En France métropolitaine, dans les DOM et les TOM, 175 300 élèves suivent, à la rentrée 2000, un enseignement agricole. Parmi ces élèves, six sur dix sont accueillis dans un établissement privé. Les effectifs connaissent une évolution négative (- 1,8 %) ; la diminution est plus sensible dans le secteur public **1**.

Les deux secteurs d'enseignement présentent une structure par formation très différente. Dans le secteur public, le poids du second cycle professionnel est à peu près équivalent à celui du second cycle général et technologique (38,6 % et 33,3 % respectivement), et plus d'un élève sur cinq suit un enseignement en classes supérieures. En revanche, le secteur privé scolarise près de six élèves sur dix en second cycle professionnel et 18,6% en classes de premier cycle. Les enseignements de CAPA (y compris les deux années préparatoires au CAPA en 1 an), en perte de vitesse dans le secteur public au profit des BEPA, regroupent encore 12,8 % des effectifs du secteur privé. Les établissements privés sont plus féminisés que les établissements publics. Les filles représentent la moitié des effectifs scolaires du secteur privé contre un tiers de ceux du secteur public, avec une forte concentration dans les formations de BEPA ou de BTA.

Lors de la session de 2000, les présents à l'examen du baccalauréat professionnel ou général et surtout les baccalauréats technologiques et BTSA connaissent un taux de réussite en progression par rapport à la session précédente, contrairement aux candidats au CAPA, BEPA ou BTA **2**.

## DÉFINITIONS

■ **L'enseignement agricole** est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les données de cette page concernent les élèves qui suivent les formations agricoles par voie scolaire.

En cours de rénovation et quasiment absentes du secteur public, les classes de quatrième et troisième préparatoires sont destinées aux élèves qui souhaitent se diriger vers les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire après une classe de cinquième. L'orientation vers la voie professionnelle (CAPA, BEPA) ou technologique (seconde générale ou technologique) se fait en fin de troisième préparatoire. Par le passé, ces deux classes correspondaient au cursus préalable à la préparation du CAPA en 1 an. Actuellement, un peu plus d'un élève sur cinq seulement choisit cette orientation, pour se porter en plus grand nombre vers les formations de BEPA.

■ **Le baccalauréat général** série S concerne la « Biologie-écologie-agronomie ».

■ **Le baccalauréat technologique** concerne les séries : STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire).

■ **Classes supérieures.** BTSA en 1 ou 2 ans et classes préparatoires.

■ **BCPST.** Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.

■ **Prépa ENV.** Classe préparatoire aux écoles nationales vétérinaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche (*Annuaire statistique 2000-2001* du ministère de l'Agriculture et de la Pêche) ainsi que le site internet ([www.educagri.fr](http://www.educagri.fr))

**1** Effectifs des élèves de l'enseignement agricole en 2000-2001 (1) (France entière)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu + Pr
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
4 <sup>e</sup> technologique	1 517	324	1 841	5 721	3 057	8 778	10 619
3 <sup>e</sup> technologique	1 766	518	2 284	6 324	4 384	10 708	12 992
Classes prépa. apprentissage (CPA)	357	59	416				416
CLIPA	157	50	207	63	58	121	328
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>3 797</b>	<b>951</b>	<b>4 748</b>	<b>12 108</b>	<b>7 499</b>	<b>19 607</b>	<b>24 355</b>
4 <sup>e</sup> préparatoire (1 <sup>re</sup> année CAPA en 3 ans)	82	27	109	2 197	1 525	3 722	3 831
3 <sup>e</sup> préparatoire (2 <sup>e</sup> année CAPA en 3 ans)	79	52	131	2 428	2 281	4 709	4 840
CAPA, CAP en 1 an (3 <sup>e</sup> année CAPA en 3 ans)	18	32	50	435	1 410	1 845	1 895
CAPA, CAP en 2 ans, 1 <sup>re</sup> année	182	107	289	1 121	868	1 989	2 278
CAPA, CAP en 2 ans, 2 <sup>e</sup> année	165	54	219	964	212	1 176	1 395
Total CAPA, CAP en 2 ans	347	161	508	2 085	1 080	3 165	3 673
BEPA, BEP en 2 ans, 1 <sup>re</sup> année	5 597	3 614	9 211	7 890	11 791	19 681	28 892
BEPA, BEP en 2 ans, 2 <sup>e</sup> année	5 267	3 199	8 466	7 651	10 842	18 493	26 959
Total BEPA, BEP	10 864	6 813	17 677	15 541	22 633	38 174	55 851
Première bac professionnel	3 249	1 238	4 487	3 058	1 009	4 067	8 554
Terminale bac professionnel	3 046	1 086	4 132	2 855	946	3 801	7 933
Total bac professionnel	6 295	2 324	8 619	5 913	1 955	7 868	16 487
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>17 685</b>	<b>9 409</b>	<b>27 094</b>	<b>28 599</b>	<b>30 884</b>	<b>59 483</b>	<b>86 577</b>
Seconde générale et technologique	4 413	2 032	6 445	1 475	764	2 239	8 684
Première S	772	504	1 276	244	130	374	1 650
Terminale S	861	492	1 353	305	138	443	1 796
Première bac technologique	3 513	1 456	4 969	1 409	508	1 917	6 886
Terminale bac technologique	3 711	1 495	5 206	1 522	511	2 033	7 239
Première BTA	727	1 414	2 141	1 080	4 979	6 059	8 200
Terminale BTA	840	1 128	1 968	1 136	4 329	5 465	7 433
Total BTA	1 567	2 542	4 109	2 216	9 308	11 524	15 633
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique</b>	<b>14 837</b>	<b>8 521</b>	<b>23 358</b>	<b>7 171</b>	<b>11 359</b>	<b>18 530</b>	<b>41 888</b>
1 <sup>re</sup> année BTSA	4 969	2 800	7 769	2 585	1 391	3 976	11 745
2 <sup>nd</sup> e année BTSA	4 186	2 233	6 419	2 179	1 232	3 411	9 830
Total BTSA en 2 ans	9 155	5 033	14 188	4 764	2 623	7 387	21 575
BTSA en 1 an	199	79	278	99	42	141	419
Classes préparatoires :							
post-BTSA	185	137	322				322
1 <sup>re</sup> année BCPST	41	47	88				88
2 <sup>nd</sup> e année BCPST	29	48	77				77
prépa ENV	7	17	24				24
Total classes préparatoires	262	249	511				511
<b>Total classes supérieures</b>	<b>9 616</b>	<b>5 361</b>	<b>14 977</b>	<b>4 863</b>	<b>2 665</b>	<b>7 528</b>	<b>22 505</b>
<b>Total général</b>	<b>45 935</b>	<b>24 242</b>	<b>70 177</b>	<b>52 741</b>	<b>52 407</b>	<b>105 148</b>	<b>175 325</b>
% de filles		34,5			49,8		

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

**2** Résultats aux examens en 2000 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Pu + Pr	Diplômes						
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno	BTSA
Présentés	6 849	29 797	8 129	9 335	1 798	7 672	14 708
Admis	5 618	24 320	5 918	7 679	1 406	5 847	11 294
% de réussite	82,0	81,6	72,8	82,3	78,2	76,2	76,8

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## PRÉSENTATION

Les informations présentées ici ont été recueillies en septembre 2000 dans le cadre de l'évaluation mise en place par la Direction de la programmation et du développement en début de sixième.

En moyenne, les enfants ont répondu correctement à environ deux tiers des items en français et en mathématiques. On constate une hétérogénéité des résultats des élèves, dans les deux disciplines : les 10 % d'élèves les plus forts enregistrent des performances plus de trois fois supérieures à celles des 10 % les plus faibles.

Cette année, les protocoles de mathématiques et de français comprennent des exercices repris de 1999. Certains exercices ont été modifiés, ce qui invalide la comparaison des taux de réussite aux items correspondants. En ce qui concerne les items comparables, l'écart moyen entre les taux de réussite obtenus aux deux évaluations n'est pas significatif.

En début de sixième, en français, la réussite moyenne dans les trois champs varie de 56 % à 80 %. La réussite en « outils de la langue pour lire et écrire » est en retrait par rapport à celles des deux autres champs.

En mathématiques, la réussite moyenne d'un champ à l'autre varie entre 48,5 % et 71 %.

La majorité des objectifs visés dans les exercices portant sur les techniques opératoires, les travaux géométriques et mesures ou encore la numération et l'écriture des nombres semble assez bien maîtrisée par les élèves en début de sixième. Les « problèmes numériques » sont en revanche moins bien réussis (48,5 %).

L'âge et l'origine sociale des élèves sont les caractéristiques les plus liées aux taux de réussite, ces deux variables n'étant d'ailleurs pas indépendantes. Ainsi, les élèves en retard enregistrent, en moyenne, des performances en français et en mathématiques inférieures de plus de 15 points à celles des élèves « à l'heure » ou en avance. Les enfants issus d'un milieu social plutôt favorisé (cadres et professions libérales) obtiennent en mathématiques et en français, des performances moyennes supérieures à celles des enfants de milieux moins favorisés : 8,5 points d'écart en français avec les enfants d'employés et 15 points avec ceux d'ouvriers. Les filles obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats en français (+ 5,5 points) que les garçons.

## DÉFINITIONS

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation des acquis en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de sixième et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

**En français**, l'évaluation à l'entrée en sixième vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois champs d'application : compréhension, production d'écrits, maîtrise des outils de la langue pour lire et écrire.

**En mathématiques**, l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences à travers cinq champs d'application : numération et écriture des nombres, techniques opératoires, problèmes numériques, travaux géométriques et mesures et traitement de l'information.

■ **L'échantillon.** Afin de continuer à fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux ont été calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, d'environ 3 000 élèves de sixième scolarisés dans les collèges d'enseignement public ou privé sous contrat, situés dans tous les départements de métropole.

## 1 Pourcentage de réussite aux items de français et de mathématiques en début de sixième

(France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2000)

	Ensemble	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français	68,5	35,3	91,7
Mathématiques	64,6	26,4	92,4

## 2 Pourcentage de réussite de français et en mathématiques en début de sixième

Résultats par champ (France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2000)

	Français	Mathématiques
Compréhension	80,4	Numération et écriture des nombres 70,8
Production d'écrits	67,1	Techniques opératoires 70,0
Outils de la langue pour lire et écrire	56,3	Problèmes numériques 48,5
		Travaux géométriques et mesures 67,8
		Traitement de l'information 56,2

## 3 Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'origine sociale

(France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2000)

	Professions libérales, cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Agriculteurs, artisans, commerçants	Inactifs
Français	78,0	73,4	69,5	63,0	68,0	59,2
Mathématiques	74,9	70,5	64,9	59,1	66,0	53,7

## 4 Disparités de résultats des élèves de sixième selon le sexe

(France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2000)

	Garçons	Filles
Français	65,8	71,4
Mathématiques	64,7	64,7

## 5 Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'âge

(France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2000)

	11 ans et moins	12 ans	13 ans et plus
Français	73,1	56,8	51,9
Mathématiques	69,8	51,4	47,7

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 5 Note d'Information, 01.36.

## PRÉSENTATION

Les résultats suivants sont issus de l'évaluation nationale mise en place par la Direction de la programmation et du développement à l'entrée en seconde en septembre 2000. Les élèves des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) réussissent en moyenne 63,1 % des items proposés en français.

En mathématiques, les élèves obtiennent un taux de réussite moyen de 65,4 %. La capacité « s'informer, analyser » est la mieux maîtrisée (78,8 % d'items réussis en moyenne). Le pourcentage moyen de réussite est de 75,4 % en histoire-géographie.

En anglais, on relève en moyenne 40,3 % de réponses justes aux items proposés. « Comprendre un message écrit » est la capacité la moins bien maîtrisée (42,3 % de réussite).

En allemand, le pourcentage moyen d'items réussis s'établit à 50,5 %. C'est en « expression écrite » que les élèves rencontrent le plus de difficultés (42,3 % d'items réussis en moyenne).

Les élèves des lycées professionnels (LP) réussissent en moyenne la moitié des items. La capacité « s'informer » est la mieux maîtrisée par les élèves (le pourcentage moyen de réussite s'élève à 59,2 %). Par contre, les capacités « réaliser » et « rendre compte » sont les moins bien maîtrisées (respectivement 45,7 % et 45,2 % d'items réussis). La capacité « apprécier » occupe une position intermédiaire (48,8 % d'items réussis).

## DÉFINITIONS

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1992, l'évaluation de tous les élèves à l'entrée en seconde permet aux enseignants de recueillir des informations sur les compétences et les savoir-faire des élèves. C'est une évaluation de compétences à visée diagnostique pour faciliter la mise en œuvre des modules et de l'aide individualisée (depuis 1999) afin de répondre au mieux aux besoins des élèves dans leur diversité.

Pour les élèves de lycée général et technologique (LEGT), elle concerne le français, les mathématiques, l'histoire et géographie, et la première langue vivante (anglais ou allemand uniquement).

Pour les élèves de lycée professionnel (LP), il s'agit d'une évaluation de compétences transdisciplinaires évaluées à travers des activités faisant appel aux connaissances de français, de mathématiques, d'économie-gestion et de sciences et techniques industrielles, réunies dans un même livret d'évaluation.

Chaque épreuve est structurée selon la même arborescence : capacités, compétences, composantes qui sont pour chaque discipline celles que l'élève devra structurer et maîtriser parfaitement pendant son cursus au lycée.

■ **L'échantillon.** Les résultats présentés ont été obtenus à partir d'un échantillon représentatif d'environ 2 000 élèves de LEGT et 2 000 élèves de LP de France métropolitaine et des DOM.

### 1 Résultats de l'évaluation par discipline : pourcentages moyens de réussite des élèves

(France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2000)

Disciplines	Capacités	Nombre d'items	% moyens de réussite
<b>LEGT</b>			
Français	Lire et repérer différentes formes de discours	15	52,2
	Écrire un texte argumentatif	16	73,3
<b>Total</b>		<b>31</b>	<b>63,1</b>
Mathématiques	S'informer, analyser	18	78,8
	Rechercher	14	56,8
	Réaliser	19	62,1
	Rendre compte	4	51,1
<b>Total</b>		<b>55</b>	<b>65,4</b>
Histoire-géographie	Situer dans l'espace et le temps	3	70,3
	Traiter des informations dans différents supports documentaires	12	75,6
	Produire une synthèse	10	76,5
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>75,4</b>
Allemand	Compréhension de l'oral	9	60,2
	Compréhension de l'écrit	4	50,9
	Expression écrite	11	42,3
<b>Total</b>		<b>24</b>	<b>50,5</b>
Anglais	Comprendre un message oral	8	46,2
	Comprendre un message écrit	14	37,0
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>40,3</b>
<b>Lycées professionnels</b>			
Cahier commun	S'informer	21	59,2
	Réaliser	35	45,7
	Rendre compte	5	45,2
	Apprécier	17	48,8
<b>Total</b>		<b>78</b>	<b>50,0</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Documents à l'attention des enseignants pour l'évaluation en LEGT et en LP, rentrées 1995, 1996, 1997 (DEP) et 1998, 1999, 2000 (DPD).

## PRÉSENTATION

Cinq ans après le début de leurs études secondaires, près d'un élève sur deux entré en sixième en 1995 a atteint la classe de seconde. Ce taux d'accès apparaît légèrement supérieur à celui observé au niveau de la cohorte entrée en sixième en 1989. Près d'un élève sur trois est encore scolarisé dans le premier cycle, proportion identique dans les deux panels. Parmi les élèves de la cohorte recrutée en 1989, la part des jeunes détenteurs du diplôme national du brevet à l'issue de cinq ans d'études secondaires était de 51 %. Ce taux a légèrement augmenté puisque 59 % des élèves entrés au collège en 1995 ont obtenu ce diplôme **1**. La réussite scolaire des élèves reste toujours très dépendante de leur âge d'entrée en sixième. Près de six enfants sur dix, arrivés à 11 ans ou moins au collège sont scolarisés dans le second cycle général et technologique (majoritairement en classe de seconde), cinq ans après. Ils ne sont qu'à peine un sur dix dans la même situation lorsqu'ils sont entrés au collège avec deux ans de retard au moins. Ces enfants sont, pour la grande majorité d'entre eux, dans le second cycle professionnel. Ces écarts restent stables par rapport à ceux observés sur le panel recruté en 1989 **2**. De même, les différences de parcours scolaires selon la profession et catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage sont toujours visibles. 79 % des enfants de cadres ou d'enseignants sont entrés dans le second cycle général ou technologique à l'issue de cinq ans d'études au collège contre seulement 34 % parmi les enfants d'ouvriers. Enfin, des écarts identiques persistent entre les filles et les garçons au niveau de leurs orientations **2**.

## DÉFINITIONS

## ■ Les panels utilisés :

– le panel 1989, représentatif au 1/30<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième et en section d'éducation spécialisée (SES) en septembre 1989, constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ;  
– le panel 1995, représentatif au 1/40<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

## ■ La population étudiée :

– les entrants en sixième de ces deux panels. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 scolarisés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

**1 Situation scolaire des élèves cinq ans après leur entrée en sixième**

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en sixième en 1995 (année scolaire 1999-2000)	Élèves entrés en sixième en 1989 (année scolaire 1992-1993)
<b>Second cycle général et technologique :</b>	<b>49</b>	<b>46</b>
Première	€	-
Seconde	49	46
<b>Premier cycle :</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
Troisième générale	25	25
Troisième technologique	3	5
Autre troisième	2	€
Quatrième générale	1	1
Autre classe	1	1
<b>Second cycle professionnel :</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
BEP	12	12
CAP	5	6
Autre classe professionnelle	1	€
<b>Scolarisés dans le secondaire</b>	<b>99</b>	<b>97</b>
<b>Sortis du système éducatif</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
dont : ont obtenu le diplôme national du brevet au terme de 5 ans d'études secondaires	59	51

Lecture – 49 % des élèves entrés en sixième en 1995 fréquentent, cinq ans après, une classe de seconde, et 25 % d'entre eux une troisième générale.

**2 Différence de parcours scolaires des élèves selon divers critères**

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves qui, cinq ans après sont en :			Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves qui, cinq ans après sont en :		
	1 <sup>er</sup> cycle	second cycle		1 <sup>er</sup> cycle	second cycle	
		général et techno	prof.		général et techno	prof.
<b>Selon l'âge d'entrée en sixième :</b>						
11 ans ou moins	31	58	10	33	60	7
12 ans	36	11	48	38	15	42
13 ans ou plus	11	8	67	11	6	65
<b>Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1) :</b>						
Agriculteur exploitant	24	51	25	28	49	21
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	31	51	17	34	45	18
Cadre, enseignant	18	79	3	19	78	3
Profession intermédiaire	27	61	12	30	58	11
Employé	38	42	19	38	41	19
Ouvrier	37	34	27	37	32	27
<b>Selon le sexe de l'élève :</b>						
Garçon	35	42	20	35	40	22
Fille	27	57	14	30	53	15

(1) PCS : profession et catégorie sociale.

Lecture – Sur 100 élèves entrés en sixième en 1995 à l'âge de onze ans ou moins, 58 sont scolarisés cinq ans après dans le second cycle général et technologique, 10 dans le second cycle professionnel et 31 dans le premier cycle.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DPD.

Réf.	Titre	Page
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis ; évolution	138
5.2	Les apprentis par région et académie	140
5.3	Les origines scolaires des apprentis	142
5.4	Les apprentis par spécialité de formations	144
5.5	Poids des formations par apprentissage sur les formations professionnelles (second degré)	146
5.6	Les centres de formation d'apprentissage agricole	148
5.7	Les apprentis en 2000-2001 (résultats provisoires)	150
5.8	L'insertion des sortants d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> février 1999	152

## PRÉSENTATION

Plus de 360 200 apprentis ont été recensés en 1999-2000 dans les centres de formation d'apprentis (CFA) : 331 600 dans des CFA sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, et 28 600 dans des CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'augmentation du nombre d'apprentis s'observe depuis 1992, elle tend aujourd'hui à se ralentir mais reste toujours importante : + 2 % par rapport à 1998-1999 **1**.

Le CAP reste la formation la plus fréquemment suivie par l'apprentissage, puis qu'on y recense près de 52 % des apprentis. Mais son poids continue de diminuer régulièrement et les effectifs concernés baissent cette année encore.

Parallèlement, le développement des préparations aux autres diplômes se poursuit, au profit notamment des formations équivalentes ou supérieures au baccalauréat (de niveau IV et plus). La part de ces formations ne cesse d'augmenter et elle représente, cette année, 31,1 % du nombre d'apprentis (contre près de 29 % en 1998-1999) soit près de 80 % de l'augmentation totale du nombre d'apprentis (environ + 11 600 apprentis).

En 1999-2000, environ 45 700 apprentis préparaient un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une progression de 11 % par rapport à 1998-1999.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 29 % des effectifs, sans changement par rapport à l'année précédente **2**.

Les centres de formation d'apprentis sont gérés par des organismes privés (51,2 %), des établissements publics d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (12,8 %), des chambres de métiers, des chambres de commerce et d'industrie... **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. Ils sont soit sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (951 CFA sous tutelle de l'Éducation nationale et 194 CFA sous tutelle de l'Agriculture ont participé à l'enquête). Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Tableaux statistiques, n° 6742.

## Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

**1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis** (France métropolitaine + DOM)

	Éducation nationale					Agriculture et Pêche				
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
CAP et autres diplômes niveau V	180 904	181 610	181 194	179 363	175 927	8 687	9 693	10 869	11 863	12 015
BEP	32 603	38 530	42 455	46 169	47 959	3 526	4 104	4 645	5 113	5 211
MC	6 432	7 302	7 423	7 553	7 261	-	-	6	23	23
BP et autres diplômes niveau IV	22 549	25 745	29 274	30 956	31 664	3 129	3 278	3 189	3 430	3 662
Bac professionnel	15 364	18 017	21 471	24 979	27 356	268	1 341	2 543	3 023	3 475
BTS	10 666	14 392	17 376	19 809	21 608	1 873	2 378	3 204	3 606	3 889
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 465	9 391	13 772	17 500	19 849	46	148	269	245	338
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>275 983</b>	<b>294 987</b>	<b>312 965</b>	<b>326 329</b>	<b>331 624</b>	<b>17 529</b>	<b>20 942</b>	<b>24 725</b>	<b>27 303</b>	<b>28 613</b>
CPA/CLIPA	9 675	10 049	9 231	8 378	8 729	734	774	656	796	911

**2 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 1999-2000**

(France métropolitaine + DOM)

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	118 058	105 843	6 250	17 933	<b>248 084</b>	25%
Niveau IV	34 048	31 069	72	1 280	<b>66 469</b>	35%
Niveau III	15 906	14 344	197	2 060	<b>32 507</b>	43%
Niveaux II et I	6 970	4 486	1 721		<b>13 177</b>	35%
<b>Total</b>	<b>174 982</b>	<b>155 742</b>	<b>8 240</b>	<b>21 273</b>	<b>360 237</b>	<b>29%</b>

**3 Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 1999-2000**

(France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II et I	Total
Collectivités locales et territoriales	7 492	1 475	159		9 126
Chambres de commerce et d'industrie	19 593	7 700	6 666	2 398	36 357
Chambres de métiers	68 658	11 775	1 301	82	81 816
Organismes privés	118 490	33 378	17 890	9 613	179 371
Établissements publics d'enseignement	15 863	3 965	2 088	930	22 846
CFA à convention nationale	739	1 039	304	26	2 108
Chambres d'agriculture	270	139	26		435
Organismes privés agricoles	2 481	1 209	1 262	128	5 080
Établissements publics agricoles	14 498	5 789	2 811		23 098
<b>Total</b>	<b>248 084</b>	<b>66 469</b>	<b>32 507</b>	<b>13 177</b>	<b>360 237</b>

**4 Taux de scolarisation en apprentissage en 1999-2000**

(France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectifs	Taux de scolarisation (%)
16 ans	59 137	7,5
17 ans	72 307	8,6
18 ans	60 150	7,1
19 ans	43 394	5,1
20 ans	30 160	3,8
21 ans	21 439	2,8
22 ans	15 839	2,1
23 ans	10 069	1,3
24 ans	6 601	0,9
25 ans	6 070	0,7

## PRÉSENTATION

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes diversités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Centre-Ouest : Nantes reste l'académie où il y a le plus d'apprentis et où l'augmentation reste importante. À l'inverse, dans les académies de Corse, Limoges, Strasbourg et Versailles, les effectifs d'apprentis diminuent.

L'Île-de-France concentre 15,5 % de l'ensemble des apprentis de France.

Dans cette dernière région, l'essentiel de l'augmentation des effectifs d'apprentis est imputable au développement des formations de niveaux III, II et I (28,1 % de l'ensemble des formations niveau III, 45,3 % des formations de niveaux II et I), alors que dans les académies de Nancy-Metz et Nantes, elle est le fait des niveaux intermédiaires. Ce poids des formations du supérieur dans le développement de l'apprentissage est également très visible dans quasiment toutes les régions puisque parmi celles qui ont des formations de niveaux II et I, toutes sauf deux (Besançon, Amiens) enregistrent une hausse de leur effectifs.

## DÉFINITIONS

■ V. Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ IV. Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ III. Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ II et I. Préparation d'un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

## 1 Effectifs des centres de formation d'apprentis par niveau de formation

(France métropolitaine, DOM, TOM, France entière)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total
Alsace	Strasbourg	10 038	2 006	633	108	73	12 858
Aquitaine	Bordeaux	13 024	2 521	1 089	151	153	16 938
Auvergne	Clermont-Ferrand	6 458	1 436	240	81	-	8 215
Basse-Normandie	Caen	7 704	1 602	425	97	41	9 869
Bourgogne	Dijon	8 674	1 850	668	105	110	11 407
Bretagne	Rennes	11 974	3 220	1 205	148	44	16 591
Centre	Orléans-Tours	12 445	2 808	1 481	221	23	16 978
Champagne-Ardenne	Reims	5 689	1 056	351	259	114	7 469
Corse	Corse	1 173	114	6	-	-	1 293
Franche-Comté	Besançon	5 341	1 798	1 049	26	-	8 214
Haute-Normandie	Rouen	9 298	2 672	1 256	393	313	13 932
Île-de-France	Créteil	10 855	2 056	1 862	738	704	16 215
	Paris	8 997	3 339	4 256	1 535	562	18 689
	Versailles	11 835	3 769	3 003	1 381	1 046	21 034
	<b>Total Île-de-France</b>	<b>31 687</b>	<b>9 164</b>	<b>9 121</b>	<b>3 654</b>	<b>2 312</b>	<b>55 938</b>
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 891	1 624	536	75	120	11 246
Limousin	Limoges	2 512	797	91	34	13	3 447
Lorraine	Nancy-Metz	10 151	3 049	1 301	155	66	14 722
Midi-Pyrénées	Toulouse	10 470	2 538	966	75	181	14 230
Nord-Pas-de-Calais	Lille	10 706	4 123	1 174	118	405	16 526
Pays-de-la-Loire	Nantes	18 574	6 172	2 419	125	242	27 532
Picardie	Amiens	7 529	2 057	1 107	137	115	10 945
Poitou-Charentes	Poitiers	9 612	2 441	829	107	114	13 103
Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	12 724	3 939	2 081	630	462	19 836
	Nice	9 066	1 563	497	-	-	11 126
	<b>Total PACA</b>	<b>21 790</b>	<b>5 502</b>	<b>2 578</b>	<b>630</b>	<b>462</b>	<b>30 962</b>
Rhône-Alpes	Grenoble	9 403	3 202	1 333	456	95	14 489
	Lyon	9 360	3 765	2 162	625	401	16 313
	<b>Total Rhône-Alpes</b>	<b>18 763</b>	<b>6 967</b>	<b>3 495</b>	<b>1 081</b>	<b>496</b>	<b>30 802</b>
France métropolitaine		242 503	65 517	32 020	7 780	5 397	353 217
Guadeloupe	Guadeloupe	1 295	71	190	-	-	1 556
Martinique	Martinique	1 223	147	142	-	-	1 512
Guyane	Guyane	256	10	7	-	-	273
La Réunion	La Réunion	2 807	724	148	-	-	3 679
	<b>Total DOM</b>	<b>5 581</b>	<b>952</b>	<b>487</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 020</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>		<b>248 084</b>	<b>66 469</b>	<b>32 507</b>	<b>7 780</b>	<b>5 397</b>	<b>360 237</b>
TOM	Nouvelle-Calédonie	30	-	-	-	-	30
<b>France entière</b>		<b>248 114</b>	<b>66 469</b>	<b>32 507</b>	<b>7 780</b>	<b>5 397</b>	<b>360 267</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6742.

## Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, 75,8 % des apprentis inscrits en première année arrivent du système scolaire ; depuis trois ans cette proportion ne cesse de décroître : 77 % en 1998-1999, 78 % en 1997-1998, et 80 % en 1996-1997.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC<sup>3</sup>), près de 77 % ont au moins le niveau troisième, et la majorité d'entre eux (52,9 %) sortent d'une troisième. La hausse du niveau scolaire général des nouveaux apprentis, observée depuis plusieurs années, se poursuit lentement. En première année de CAP ou de BEP, le nombre d'apprentis arrivant d'une classe supérieure à la troisième représente 22,8 % du total des effectifs de première année issus du système scolaire.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart arrive de deuxième année de CAP ou de terminale BEP.

La part des anciens apprentis qui continuent leurs études en apprentissage augmente en 1999-2000 : 18,7 % contre 17,9 % l'année précédente. C'est le cas tout particulièrement des apprentis en première année de formation de niveau IV, où près de 52 % étaient en apprentissage l'année précédente. Cette évolution montre bien que l'apprentissage devient une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, au côté des filières sous statut scolaire.

## DÉFINITIONS

- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **BM.** Brevets de maîtrise.
- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centres de formations d'apprentis.
- **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **MC.** Mentions complémentaires.

## 1 Situation des apprentis de première année des diplômés de niveaux V et IV en 1999-2000 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM, TOM)

	Niveau V				Niveau IV				Total	
	BEP-MC		Sauf BEP-MC		BP-BM		Sauf BP-BM		Eff	%
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
<b>Situation scolaire antérieure</b>										
5 <sup>e</sup>	13	0,1	1 415	1,5	-	-	-	-	1 428	0,9
3 <sup>e</sup> de SES ou 4 <sup>e</sup> SEGPA	86	0,3	3 971	4,3	-	-	-	-	4 057	2,7
Autre enseignement spécialisé	29	0,1	1 609	1,7	-	-	-	-	1 638	1,1
CPA, CLIPA de collège	146	0,6	3 825	4,1	-	-	-	-	3 971	2,6
CPA ou CLIPA de CFA	446	1,7	4 922	5,3	-	-	-	-	5 368	3,5
4 <sup>e</sup>	262	1,0	8 729	9,5	-	-	-	-	8 991	5,9
3 <sup>e</sup>	12 968	50,3	39 239	42,5	-	-	-	-	52 207	34,3
1 <sup>re</sup> année CAP 3 ans	35	0,1	565	0,6	-	-	-	-	600	0,4
2 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	91	0,4	325	0,4	-	-	-	-	416	0,3
3 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	84	0,3	216	0,2	419	2,6	42	0,2	761	0,5
Seconde prof. (1 <sup>re</sup> année BEP) ou 1 <sup>re</sup> CAP 2 ans	1 686	6,5	3 387	3,7	-	-	-	-	5 073	3,3
Terminale BEP ou 2 <sup>e</sup> année CAP 2 ans	2 407	9,3	4 630	5,0	2 452	15,1	7 701	43,3	17 190	11,3
Mention complémentaire scolaire	24	0,1	39	0,0	181	1,1	119	0,7	363	0,2
1 <sup>re</sup> prof. (1 <sup>re</sup> année bac pro ou BT)	125	0,5	163	0,2	68	0,4	363	2,0	719	0,5
Terminale prof. (2 <sup>e</sup> année bac pro ou BT)	137	0,5	230	0,2	130	0,8	384	2,2	881	0,6
Seconde générale et techno.	1 950	7,6	2 724	3,0	39	0,2	156	0,9	4 869	3,2
Première générale et techno.	364	1,4	638	0,7	49	0,3	533	3,0	1 584	1,0
Terminale générale et techno. (y compris agricole)	442	1,7	1 782	1,9	447	2,8	976	5,5	3 647	2,4
Autre classe du second degré	22	0,1	248	0,3	41	0,3	49	0,3	360	0,2
Supérieur (BTS et plus)	140	0,5	511	0,6	341	2,1	198	1,1	1 190	0,8
<b>Total des scolaires</b>	<b>21 457</b>	<b>83,3</b>	<b>79 168</b>	<b>85,8</b>	<b>4 167</b>	<b>25,6</b>	<b>10 521</b>	<b>59,1</b>	<b>115 313</b>	<b>75,8</b>
<b>Situation d'apprentissage antérieure</b>										
1 <sup>re</sup> année niveau V	2 717	10,5	6 406	6,9	6 188	38,1	1 205	6,8	16 516	10,9
Années terminales de niveau V	599	2,3	766	0,8	4 788	29,5	4 666	26,2	10 819	7,1
1 <sup>re</sup> année de niveau IV	25	0,1	63	0,1	202	1,2	233	1,3	523	0,3
Années terminales de niveau IV	31	0,1	117	0,1	109	0,7	235	1,3	492	0,3
Supérieur	9	0,0	39	0,0	12	0,1	21	0,1	81	0,1
<b>Total des apprentis</b>	<b>3 381</b>	<b>13,1</b>	<b>7 391</b>	<b>8,0</b>	<b>11 299</b>	<b>69,5</b>	<b>6 360</b>	<b>35,7</b>	<b>28 431</b>	<b>18,7</b>
Contrat de qualification, stage	150	0,6	669	0,7	107	0,7	181	1,0	1 107	0,7
Emploi (y compris CES)	96	0,4	344	0,4	131	0,8	195	1,1	766	0,5
Chômage	130	0,5	803	0,9	77	0,5	136	0,8	1 146	0,8
Service national	53	0,2	151	0,2	30	0,2	24	0,1	258	0,2
Autre	496	1,9	3 783	4,1	435	2,7	385	2,2	5 099	3,4
<b>Total des autres situations</b>	<b>925</b>	<b>3,6</b>	<b>5 750</b>	<b>6,2</b>	<b>780</b>	<b>4,8</b>	<b>921</b>	<b>5,2</b>	<b>8 376</b>	<b>5,5</b>
<b>Total général</b>	<b>25 763</b>	<b>100,0</b>	<b>92 309</b>	<b>100,0</b>	<b>16 246</b>	<b>100,0</b>	<b>17 802</b>	<b>100,0</b>	<b>152 120</b>	<b>100,0</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6742.

## Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, l'apprentissage en France métropolitaine + DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers des domaines technico-professionnels de la production.

Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V, qui préparent pour les deux tiers d'entre eux (68,7 %), leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans l'alimentation, les industries mécaniques et de transformation et le bâtiment. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 74,6 % des apprentis y sont des garçons.

Les filles sont majoritaires dans les préparations aux diplômes du commerce, de la santé et de la coiffure.

Les formations de niveau IV relèvent un peu plus des domaines technico-professionnels de la production (56,8 %) mais la différence avec des domaines technico-professionnels des services s'estompe peu à peu.

Les spécialités de niveau III (BTS) relèvent plus fréquemment du secteur des services, plus particulièrement du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

C'est aux niveaux supérieurs (II et I) que l'apprentissage se développe le plus fortement (+ 14,6 %). Les formations de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services. À l'inverse, les formations de niveau I relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production.

## DÉFINITIONS

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'Information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 100, dit des « groupes de spécialités ».

■ **V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou équivalent.

**Remarque :** six groupes, non mentionnés dans le tableau 1, ne sont représentés qu'au niveau I :

– groupe 112, « Chimie-biologie, biochimie » (effectifs : 18, dont 13 filles) ;

– groupe 117, « Sciences de la Terre » (effectifs : 10, dont 1 fille) ;

– groupe 125, « Linguistique » (effectifs : 54, dont 45 filles) ;

– groupe 128, « Droit, sciences politiques » (effectifs : 49, dont 29 filles) ;

– groupe 341, « Aménagement du territoire, développement, urbanisme » (effectifs : 26, dont 19 filles) ;

– groupe 346, « Spécialités militaires » (effectifs : 13, dont 5 filles).

Les totaux et sous-totaux du tableau 1 tiennent compte de ces effectifs.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6742.

## Voir aussi

Pages 4.8 à 4.13 relatives au second cycle professionnel, chapitre 4 (« Les élèves du second degré ») de la présente édition de *Repères et références statistiques. Note d'information*, 01.17.

1 Effectifs des apprentis par groupe de spécialités et par niveau de formation en 1999-2000 (1)  
(France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	V	IV	III	II	I	Total	Filles
111 Physique-chimie	-	-	70	-	-	70	32
114 Mathématiques	-	-	13	83	2	98	32
115 Physique	-	-	14	-	25	39	11
116 Chimie	-	-	56	-	15	71	35
118 Sciences de la vie	-	-	81	-	-	81	54
120 Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit	-	-	-	27	-	27	15
122 Économie	-	-	-	15	19	34	9
136 Langues vivantes, civilisations étrangères	-	-	-	11	-	11	9
<b>Total domaines disciplinaires</b>	-	-	<b>234</b>	<b>136</b>	<b>192</b>	<b>562</b>	<b>285</b>
200 Technologies industrielles fondamentales	-	76	876	496	1 318	2 766	394
201 Technologies de commande des transformations industrielles	-	990	2 797	39	59	3 885	119
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et l'agriculture	1 395	2 579	908	-	82	4 964	738
211 Productions végétales, cultures spécialisées	4 546	1 027	824	-	-	6 397	1 288
212 Productions animales, élevage spécialisé	4 383	962	425	-	-	5 770	1 827
213 Forêts, espaces naturels, faune	884	267	375	-	-	1 526	59
214 Aménagement paysager	5 376	1 644	675	-	88	7 783	393
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	422	109	20	-	3	554	59
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	46 403	4 923	762	72	34	52 194	5 670
222 Transformations chimiques et apparentées	159	150	348	109	171	937	454
223 Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie)	789	30	208	-	-	1 027	264
224 Matériaux de construction, verre	242	27	8	-	-	277	131
225 Plasturgie, matériaux composites	226	280	268	24	64	862	54
226 Papier, carton	68	18	21	-	10	117	6
227 Énergie, génie climatique	4 865	1 700	345	-	13	6 923	16
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction	248	244	116	-	225	833	75
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	950	160	163	-	-	1 273	51
232 Bâtiment : construction et couverture	14 257	1 943	157	-	-	16 357	53
233 Bâtiment : finitions	19 308	1 778	10	-	-	21 096	242
234 Travail du bois et de l'ameublement	12 818	2 934	98	12	-	15 862	231
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	421	62	7	-	-	490	468
241 Textile	49	82	-	-	-	131	50
242 Habillement (y compris mode, couture)	841	126	-	-	-	967	662
243 Cuirs et peaux	259	-	-	-	-	259	54
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	1 024	3 318	1 023	-	-	5 365	122
251 Mécanique générale et de précision, usinage	3 158	1 779	283	-	1 197	6 417	220
252 Moteurs et mécanique automobile	20 111	3 851	434	-	29	24 425	91
253 Mécanique aéronautique et spatiale	80	124	-	17	-	221	7
254 Structures métalliques	15 168	1 671	205	-	-	17 044	65
255 Électricité, électronique	11 969	4 929	1 116	137	899	19 050	298
<b>Total domaines technico-professionnels de la production</b>	<b>170 419</b>	<b>37 783</b>	<b>12 472</b>	<b>906</b>	<b>4 192</b>	<b>225 772</b>	<b>14 161</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et gestion	-	56	507	863	90	1 516	831
311 Transport, manutention, magasinage	2 919	622	527	183	-	4 251	673
312 Commerce, vente	27 100	6 938	8 712	2 392	120	45 262	30 820
313 Finances, banque, assurances	7	72	792	43	29	943	582
314 Comptabilité, gestion	205	803	3 919	2 427	105	7 459	5 161
315 Ressources humaines, gestion du personnel	-	-	83	97	82	262	203
320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	142	17	22	181	76
321 Journalisme et communication	105	142	-	-	-	247	99
322 Techniques de l'imprimerie et l'édition	1 800	617	124	-	27	2 568	666
323 Techniques de l'image, du son, du spectacle	771	125	37	-	-	933	476
324 Secrétariat, bureautique	468	1 414	2 001	-	-	3 883	3 766
325 Documentation, bibliothèques, administration de données	-	-	13	-	7	20	6
326 Informatique, traitement de l'information	-	29	814	583	468	1 894	295
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	298	1 116	-	-	-	1 414	1 163
331 Santé	7 516	5 942	326	-	12	13 796	11 768
332 Travail social	472	-	76	-	-	548	538
333 Enseignement, formation	-	-	10	-	-	10	9
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	18 804	2 402	1 128	29	-	22 363	11 097
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	404	619	15	1	-	1 039	362
336 Coiffure, esthétique et autres soins	15 968	7 601	142	-	-	23 711	21 354
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	723	130	397	103	12	1 365	407
344 Sécurité des biens et des personnes	105	58	36	-	-	199	28
<b>Total domaines technico-professionnels des services</b>	<b>77 665</b>	<b>28 686</b>	<b>19 801</b>	<b>6 738</b>	<b>1 013</b>	<b>133 903</b>	<b>90 404</b>
<b>Total</b>	<b>248 084</b>	<b>66 469</b>	<b>32 507</b>	<b>7 780</b>	<b>5 397</b>	<b>360 237</b>	<b>104 850</b>

(1) Six groupes, non mentionnés ci-dessus, ne sont représentés qu'au niveau I (cf. Remarque dans « Définitions »).

## PRÉSENTATION

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer très rapidement dans l'enseignement supérieur. En 1999-2000, environ 45 700 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de près de 11,0 % en un an, qui suit une augmentation de 19,0 % l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe près de 55,8 % des apprentis du supérieur.

4 170 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 3 500 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, de la technologie et de l'électricité et l'électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (11,8 % de filles).

Les autres se répartissent entre des diplômes très variés (de la licence au DESS), essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion... **1**.

La proportion de jeunes inscrit en BTS ou en DUT par apprentissage à l'issue d'une classe terminale est de 57,4 %. En revanche, ils ne sont que 20,6 % (contre 22,4 % l'année précédente) à intégrer une formation par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur **2**.

La préparation d'un diplôme d'ingénieur par apprentissage reste majoritairement un moyen de poursuivre des études après l'obtention d'un DUT **3**, alors qu'après un BTS l'orientation se fait vers un diplôme universitaire **4**.

Ainsi, on constate cette année une baisse du nombre d'apprentis déjà en apprentissage l'an passé. Elle passe de 14,0 % à 10,8 % pour les apprentis ingénieurs de première année, de 18,1 % à 14,7 % pour les apprentis dans les autres formations de niveaux II et I.

## DÉFINITIONS

■ **Structures juridiques des CFA du supérieur.** Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

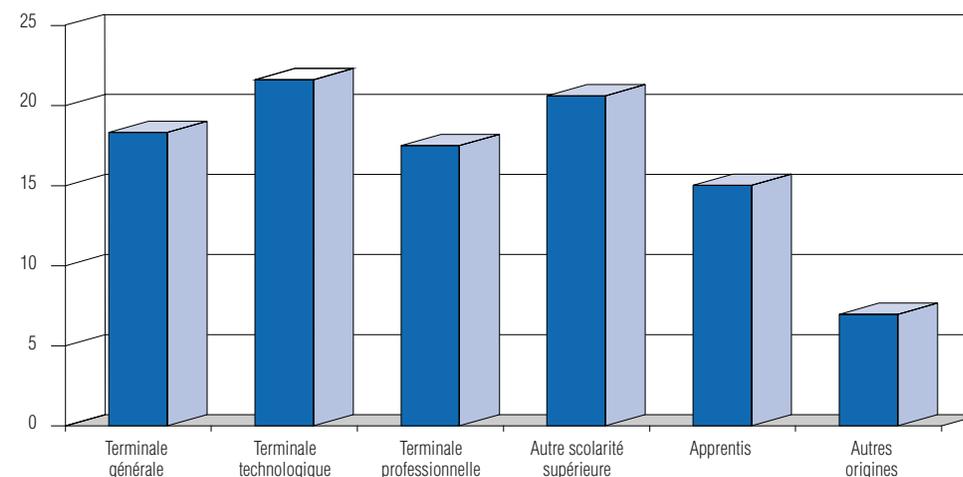
■ **BTS.** Brevets de techniciens supérieurs.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

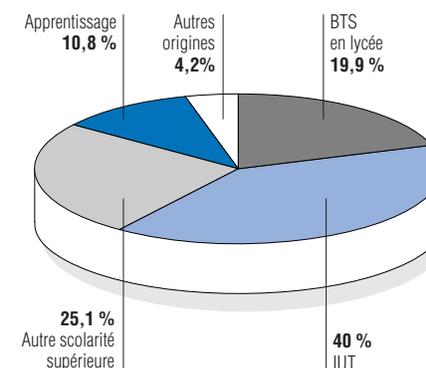
**1** Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM)

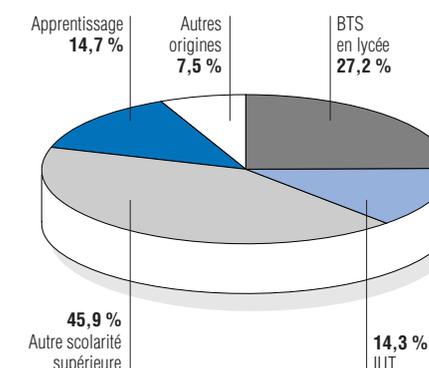
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
BTS / BTSA	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497
DUT	2 067	1 917	2 889	3 357	3 702
Autres diplômes et titres homologués de niveau III	667	1 265	2 134	2 809	3 308
<b>Total niveau III</b>	<b>15 273</b>	<b>19 952</b>	<b>25 603</b>	<b>29 581</b>	<b>32 507</b>
Licence	56	41	184	312	411
Maîtrise	577	590	1 033	1 334	1 572
Niveau III (non compris licence et maîtrise)	2 196	3 285	4 551	5 497	5 797
<b>Total niveau III</b>	<b>2 829</b>	<b>3 916</b>	<b>5 768</b>	<b>7 143</b>	<b>7 780</b>
Diplômes ingénieurs	1 734	2 044	2 777	3 539	4 171
DESS	193	275	438	603	941
Niveau I non compris DESS et ingénieurs	21	122	35	294	285
<b>Total niveau I</b>	<b>1 948</b>	<b>2 441</b>	<b>3 250</b>	<b>4 436</b>	<b>5 397</b>
<b>Total apprentis enseignement supérieur</b>	<b>20 050</b>	<b>26 309</b>	<b>34 621</b>	<b>41 160</b>	<b>45 684</b>

**2** Origine des apprentis de première année du niveau III en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)**3** Origine des apprentis ingénieurs en première année en 1999-2000

(France métropolitaine + DOM)

**4** Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 1999-2000

(France métropolitaine + DOM)



## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Tableaux statistiques, n° 6742.

## Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

## PRÉSENTATION

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente environ un quart de l'ensemble des formations mais ce poids varie pour le niveau V de 15,3 % dans l'académie de Lille à 40,2 % dans l'académie de Nice, et pour le niveau IV de 18,7 % dans l'académie de Lille à 41,5 % dans l'académie de Paris.

Ainsi, au niveau V, 16 académies se situent au dessus de la moyenne nationale qui est de 27,9 %. Au niveau IV, 14 académies se situent au dessus de la moyenne nationale qui est de 25,4%.

Quel que soit le niveau de formation, l'académie de Lille a peu développé les formations par apprentissage. En revanche, dans celle de Paris, on observe le phénomène inverse. Ces constats traduisent des politiques régionales très diverses en matière de développement de l'apprentissage.

## DÉFINITIONS

## ■ Champ :

– second cycle professionnel Éducation nationale : les élèves dans des établissements du second degré public et privé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un CAP en un, deux ou trois ans, un BEP en un ou deux ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en un, deux ou trois ans ;

– second cycle professionnel agricole : les élèves dans des établissements du second degré public et privé sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche préparant un CAP en un, deux ou trois ans, un BEP en un ou deux ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en un, deux ou trois ans.

■ Apprentis. Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, mention complémentaire ou autre diplôme de niveau V) ou de niveau IV (bac professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autre diplôme de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés en centre de formation d'apprentis.

## 1 Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel en 1999-2000

(France entière)

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel Établissements sous tutelle de :				Apprentis		Poids de l'apprentissage (apprentis/ens. 2 <sup>nd</sup> cycle pro.)	
		Éducation nationale		Agriculture et Pêche		Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV
		Niveau V (CAP/BEP/ MC)	Niveau IV (bac pro/ BMA)	Niveau V CAP/BEP/ MC)	Niveau IV (bac pro/ BMA)				
Alsace	Strasbourg	15 033	5 087	400	199	10 038	2 006	39,41	27,51
Aquitaine	Bordeaux	24 415	8 034	4 232	1 008	13 024	2 521	31,25	21,80
Auvergne	Clermont-Ferrand	10 943	3 941	2 410	724	6 458	1 436	32,60	23,54
Basse-Normandie	Caen	13 918	4 594	3 633	822	7 704	1 602	30,50	22,83
Bourgogne	Dijon	13 337	4 388	2 755	610	8 674	1 850	35,02	27,02
Bretagne	Rennes	24 869	8 433	8 169	1 733	11 974	3 220	26,60	24,05
Centre	Orléans-Tours	19 990	6 309	3 334	678	12 445	2 808	34,79	28,67
Champagne-Ardenne	Reims	14 378	4 220	1 680	500	5 689	1 056	26,16	18,28
Corse	Corse	1 759	567	89	26	1 173	114	38,83	16,12
Franche-Comté	Besançon	11 639	3 724	2 038	444	5 341	1 798	28,08	30,14
Guadeloupe	Guadeloupe	6 226	2 136	470	44	1 295	71	16,21	3,15
Guyane	Guyane	2 147	538	42	25	256	10	10,47	1,75
Haute-Normandie	Rouen	18 894	5 769	1 175	281	9 298	2 672	31,66	30,64
Ile-de-France	Créteil	34 428	12 107	538	175	10 855	2 056	23,69	14,34
	Paris	14 094	4 663	86	43	8 997	3 339	38,82	41,50
	Versailles	40 009	12 986	977	193	11 835	3 769	22,41	22,24
Languedoc	Montpellier	18 302	5 397	3 491	572	8 891	1 624	28,98	21,39
Limousin	Limoges	5 718	2 193	1 012	311	2 512	797	27,18	24,14
Lorraine	Nancy-Metz	25 896	8 252	1 432	439	10 151	3 049	27,08	25,97
Martinique	Martinique	6 031	1 830	215	53	1 223	147	16,37	7,24
Midi-Pyrénées	Toulouse	20 440	6 273	3 684	1 087	10 470	2 538	30,27	25,64
Nord-Pas-de-Calais	Lille	56 289	17 010	3 094	892	10 706	4 123	15,27	18,72
PACA	Aix-Marseille	22 954	7 263	2 074	383	12 724	3 939	33,70	34,00
	Nice	12 805	4 313	664	133	9 066	1 563	40,23	26,01
Pays-de-la-Loire	Nantes	26 812	9 661	8 084	1 626	18 574	6 172	34,74	35,35
Picardie	Amiens	21 842	5 569	2 552	528	7 529	2 057	23,58	25,23
Poitou	Poitiers	13 094	4 134	3 721	752	9 612	2 441	36,37	33,32
La Réunion	La Réunion	12 448	2 750	788	119	2 807	724	17,50	20,15
Rhône-Alpes	Grenoble	23 261	7 025	5 109	728	9 403	3 202	24,89	29,23
	Lyon	25 859	8 256	3 465	926	9 360	3 765	24,20	29,08
TOM	Mayotte	1 280	28	167				0,00	0,00
	Nouvelle-Calédonie	4 216	1 075	647	34	30	-	0,61	0,00
	Polynésie française	5 312	715	434	-	-	-	0,00	0,00
	Saint-Pierre-et-Miquelon	128	19	-	-	-	-	0,00	0,00
	Wallis-et-Futuna	240	12	49	-	-	-	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>569 006</b>	<b>179 271</b>	<b>72 710</b>	<b>16 088</b>	<b>248 114</b>	<b>66 469</b>	<b>27,88</b>	<b>25,39</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6742.

## Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

## PRÉSENTATION

Pour l'année scolaire 2000-2001, on ne dispose que de résultats provisoires issus d'enquêtes rapides. D'après ces enquêtes, 387 600 jeunes sont en formation dans les centres de formation d'apprentis de la métropole et des DOM, et 2 400 en section d'apprentissage, soit une augmentation globale de 1,6 % par rapport à 1999-2000.

La hausse des effectifs d'apprentis se poursuit donc, mais à un rythme plus ralenti.

**Les CFA sous tutelle de l'Éducation nationale :**

Le niveau V continue de concentrer l'essentiel des effectifs : 230 160 apprentis préparent un diplôme CAP/BEP ou un titre homologué. Toutefois, la part dans l'ensemble des apprentis de ceux préparant un diplôme de ce niveau ne cesse de décroître : 68,0 % des effectifs contre 69,8 % l'an passé. Les apprentis préparant un CAP ont même vu leur nombre baisser de 1,3 % cette année.

Cette baisse des effectifs en niveau V est compensée par le développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs ou équivalents au baccalauréat. Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV et principalement un bac professionnel, augmente de 5,8 %. Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 8,9 % par rapport à l'année précédente, et de 15,3 % pour les niveaux II et I. Ces taux de croissance sont toutefois relatifs à des effectifs bien moindres qu'au niveau V **1**.

Selon les régions, la croissance de l'apprentissage est inégale.

Comme pour les CFA sous tutelle de l'Éducation nationale, la croissance des CFA agricoles se poursuit, mais à un rythme beaucoup plus modéré que par le passé.

Cette année, neuf académies enregistrent une baisse de leur effectif **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA « agriculture ».

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BPA.** Brevets professionnels agricoles.

■ **CAPA.** Certificats d'aptitude professionnelle agricole.

■ **BEPA.** Brevet d'études professionnelles agricoles.

■ **MC.** Mentions complémentaires.

■ **BTS.** Brevets de techniciens supérieurs.

■ **BTSA.** Brevets de techniciens supérieurs agricoles.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

■ **TH.** Titres homologués.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

## 1 2

**CFA « Éducation » :** enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA) de la Direction de la programmation et du développement (DP&D) du ministère de l'Éducation nationale - résultats provisoires.

**CFA « Agriculture » :** enquête rapide de fin d'année du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## Voir aussi

Notes d'Information, 98.08, 98.43, 01.17.

## 1 Effectifs des apprentis par région et académie en 2000-2001 (résultats provisoires) (1)

(France entière)

Régions	Académies	Sous tutelle de l'Éducation nationale			Apprentis dans CFA sous tutelle de l'Agriculture et de la Pêche	Total
		CFA	CPA/CLIPA	Contrats de qualification		
Alsace	Strasbourg	12 381		534	606	13 521
Aquitaine	Bordeaux	14 946	384	1 112	2 211	18 720
Auvergne	Clermont-Ferrand	6 902	14	84	1 104	8 203
Basse-Normandie	Caen	8 744	193	308	35	10 300
Bourgogne	Dijon	9 890	220	504	76	12 095
Bretagne	Rennes	14 949	191	1 065	263	17 841
Centre	Orléans-Tours	15 142	417	255	243	17 795
Champagne-Ardenne	Reims	7 169	143	93	731	8 136
Corse	Corse	1 182		54	42	1 278
Franche-Comté	Besançon	7 050	216	74	424	9 140
Haute-Normandie	Rouen	12 946	439	276	1 309	14 970
Ile-de-France	Paris	18 328	622	1 785		20 735
	Créteil	16 811	788			17 579
	Versailles	21 666	1 269			22 935
	<b>Total Ile-de-France</b>	<b>56 805</b>	<b>2 659</b>	<b>1 785</b>	<b>-</b>	<b>62 577</b>
Languedoc-Roussillon	Montpellier	10 789	119	412	176	12 402
Limousin	Limoges	3 040	82	101	31	3 674
Lorraine	Nancy-Metz	14 052	196	945		16 399
Midi-Pyrénées	Toulouse	13 363	491		285	15 690
Nord-Pas-de-Calais	Lille	15 027	499	403		17 785
Pays-de-la-Loire	Nantes	26 102	422	143	223	28 989
Picardie	Amiens	9 918				11 101
Poitou-Charentes	Poitiers	11 995	579	204	301	14 235
Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	19 669	588	319	143	20 719
	Nice	10 382	545	164		11 091
	<b>Total PACA</b>	<b>30 051</b>	<b>1 133</b>	<b>483</b>	<b>143</b>	<b>34 090</b>
Rhône-Alpes	Grenoble	13 881	417	605		14 903
	Lyon	15 940	215	1 111	44	17 310
	<b>Total Rhône-Alpes</b>	<b>29 821</b>	<b>632</b>	<b>1 716</b>	<b>44</b>	<b>34 094</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>332 264</b>	<b>9 029</b>	<b>10 551</b>	<b>2 410</b>	<b>383 035</b>
La Réunion		3 222	-	6	-	3 583
Martinique		1 450	-	12	-	1 589
Guadeloupe		1 448	-	-	-	1 535
Guyane		220	-	32	25	277
Nouvelle Calédonie		-	-	-	-	30
<b>DOM-TOM</b>		<b>6 340</b>	<b>-</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>7 014</b>
<b>France entière</b>		<b>338 604</b>	<b>9 029</b>	<b>10 601</b>	<b>2 435</b>	<b>390 049</b>

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2000.

## 2 Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2000-2001 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs 2000-2001
CAP + titres homologués	175 516
BEP	47 786
Mentions complémentaires	6 857
<b>Total niveau V</b>	<b>230 159</b>
BP + titres homologués	32 203
Bac professionnel	30 700
<b>Total niveau IV</b>	<b>62 903</b>
BTS	23 279
DUT + titres homologués	7 204
<b>Total niveau III</b>	<b>30 483</b>
Ingénieurs	5 084
Autres, niveaux II et I	9 975
<b>Total niveaux II et I</b>	<b>15 059</b>
<b>Total général</b>	<b>338 604</b>

## PRÉSENTATION

Au 1<sup>er</sup> février 1999, soit sept mois après avoir quitté le CFA, sans poursuivre une formation (dans un CFA, un établissement ou à l'université), la situation des apprentis varie selon le niveau de formation et le diplôme obtenu. Tous niveaux de formation confondus, 54,4 % des apprentis occupent un emploi (non aidé). Certains bénéficient d'un contrat de qualification ou d'adaptation (6,9 %), d'autres sont en stage (3,6 %) ou en emploi-jeune (0,7 %). Le service national concerne 4,1 % des apprentis, les départs augmentant avec le niveau de formation. Enfin, 25,8 % des apprentis recherchent un emploi.

La reprise de l'activité économique (créations d'emplois salariés et fort recul du chômage) profite aux anciens apprentis. Ainsi, les apprentis sortants de formation de niveaux II et I ou de formations universitaires sont respectivement 72,9 % et 83,2 % en emploi non aidé. Il faut noter que les apprentis de niveau III sont moins en emploi non aidé (67,1 %) que leurs homologues de niveau IV (69,2 %). En revanche, le chômage augmente avec le niveau de formation et est particulièrement élevé pour le niveau V (43,7 % contre 25,8 % pour tous les niveaux de formation) **1**.

Si on compare la situation professionnelle des apprentis selon le niveau de formation et le diplôme, on observe qu'avoir un diplôme confère un avantage. L'emploi non aidé est de 55,4 %, tous diplômes confondus. Les diplômés de BTS occupent un emploi non aidé à 71,3 % contre 67,1 % pour le niveau III et 66,3 % pour les sortants de BTS en 2 ans. Les titulaires de BP ou de BM rencontrent des conditions d'insertion particulièrement favorables, 75,2 % étant en emploi non aidé **2**.

Toutes les spécialités de formation n'offrent pas les mêmes chances d'accès à l'emploi. L'apprentissage prépare essentiellement à des formations industrielles (63,3 %) où la part des filles reste minoritaire (29 %), ces dernières suivant des formations dans les services. Les titulaires de CAP-BEP formés aux métiers de la production connaissent un devenir professionnel relativement favorable, 60,3 % étant en emploi non aidé. Particulièrement dans le secteur de l'agroalimentaire où, formés aux métiers de boucher, charcutier, pâtissier..., ils sont 62,3 % à avoir un emploi, et dans le secteur de la mécanique 67,5 %. Les secteurs de la coiffure et de la santé (spécialités à prédominance féminine) se caractérisent par un faible taux d'emploi. Les bacheliers professionnels ont également un net avantage dans le secteur de la production, surtout dans l'agroalimentaire, la mécanique et l'électricité-électronique. Dans les services, la situation de ces apprentis est moins favorable. En revanche, les titulaires de BTS, formés surtout dans les services, sont en emploi à 75,3 % contre 63,3 % dans la production. C'est dans le secteur du transport et des finances et comptabilité qu'ils trouvent plus de débouchés **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Niveaux II et I.** 2<sup>e</sup> année de DSAA, DECF, DESS, ingénieur et titres homologués de niveaux II et I.

■ **Niveau III.** BTS en 1 an, années terminales de BTS en 2 ou 3 ans, DMA en 1 an, 2<sup>e</sup> année de DMA en 2 ans, 1<sup>re</sup> année de DSAA, 2<sup>e</sup> année de DUT et titres homologués de niveau III.

■ **Niveau IV.** Années terminales de BP, BT, MC de niveau IV, bac technologique, bac pro en 1 an, années terminales de bac pro en 2 ou 3 ans, BMA en 1 an, années terminales de bac pro en 2 ou 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BTS en 2 ou 3 ans, 1<sup>re</sup> année de DMA et DUT, brevet de maîtrise, et titres homologués de niveau IV.

■ **Niveau V.** CAP en 1 an, années terminales de CAP en 2 ou 3 ans, BEP en 1 an, MC de niveau V, 1<sup>re</sup> année de BT, bac pro, BMA, brevet de compagnon et titres homologués de niveau V.

■ **Niveau V bis.** 1<sup>re</sup> année de CAP en 2 ou 3 ans, 1<sup>re</sup> année de BEP.

■ **Niveau supérieur.** Licence, maîtrise, DEUG... (autres que niveaux II et I).

■ **Emploi aidé.** Emploi faisant l'objet d'aides diverses de l'État.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** « Situation des apprentis au 1<sup>er</sup> février 1999 », enquête annuelle auprès de l'ensemble des CFA.

## Voir aussi

Notes d'Information, 99.07, 99.08.

**1 Situation au 1<sup>er</sup> février 1999 des sortants d'apprentissage selon le niveau de formation (%)**

Niveaux (1)	Emploi non aidé							CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	SN	Stage	Inactivité	Chômage	
	Total	Agent public	CDI	CDD	Intérim	Installé à son compte	Aide familiale	Engagé	Total	CQ							CA
II et I	72,9	0,4	49,2	16,9	5,4	0,5			1,5	1,3	0,3	0,5	0,1	14,0	0,7	1,7	8,5
Supérieur	83,2	0,2	62,0	19,4	1,3		0,4		2,1	2,1		0,4	1,5	4,6	1,0	0,7	6,2
III	67,1	1,2	41,3	18,3	5,3	0,6	0,1	0,4	6,1	5,5	0,6	0,6	1,7	11,1	1,3	2,2	9,7
IV	69,2	1,3	42,6	17,9	5,3	0,9	0,8	0,5	4,7	4,2	0,6	0,2	0,7	8,2	1,5	2,8	12,3
V	53,0	0,5	27,7	16,4	6,9	0,3	0,3	0,9	7,9	7,3	0,6	0,8	0,7	2,7	3,4	3,2	28,2
V bis	30,4	0,3	14,7	9,2	4,9	0,2	0,3	0,8	5,5	5,0	0,5	1,7	0,8	1,2	9,2	6,5	43,7
<b>Total</b>	<b>54,4</b>	<b>0,6</b>	<b>30,0</b>	<b>15,9</b>	<b>6,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>6,9</b>	<b>6,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	<b>25,8</b>

(1) Voir rubrique " Définitions ".

**2 Situation au 1<sup>er</sup> février 1999 des sortants d'apprentissage selon le diplôme possédé (%)**

Niveaux (1)	Emploi non aidé							CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	SN	Stage	Inactivité	Chômage	
	Total	Agent public	CDI	CDD	Intérim	Installé à son compte	Aide familiale	Engagé	Total	CQ							CA
Non diplômé	35,1		14,9	11,0	8,0	0,1	0,4	0,6	4,1	3,6	0,5	1,3	0,7	1,3	6,3	5,2	45,3
Brevet, CFG	30,3	0,3	11,8	10,4	6,4	0,1	0,5	0,9	4,7	4,2	0,5	1,8	1,1	1,5	9,5	6,0	44,5
CAP-BEP	57,9	0,6	31,7	17,5	6,5	0,4	0,3	0,9	8,3	7,7	0,6	0,5	0,6	3,2	2,5	3,0	23,7
BP/BM	75,2	0,4	49,9	18,6	4,1	1,3	0,7	0,4	3,0	2,5	0,5	0,2	0,3	6,2	1,3	2,8	10,9
BT	57,8	1,4	31,3	17,4	3,2	1,2	3,3		7,1	7,1	0,0	0,2	2,7	10,4	3,7	4,2	13,9
Bac techno.	60,3	1,5	36,2	16,3	4,4	1,2	0,1	0,6	10,8	9,6	1,1	0,8	1,7	6,9	1,3	2,4	15,5
Bac pro	66,5	2,2	38,5	18,1	6,3	0,5	0,4	0,5	7,2	6,3	0,8	0,6	0,7	10,2	1,8	1,9	10,6
Bac général	69,6	1,1	48,3	16,0	2,3	1,4	0,2	0,3	5,6	5,2	0,4	0,5	1,5	6,4	1,8	2,3	12,1
BTS	71,3	1,1	45,3	19,0	5,1	0,5	0,1	0,2	5,1	4,7	0,5	0,4	1,3	10,3	1,3	1,7	8,4
<b>Total</b>	<b>55,4</b>	<b>0,7</b>	<b>30,7</b>	<b>16,2</b>	<b>6,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>6,9</b>	<b>6,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>4,2</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>25,0</b>

**3 Part des apprentis en emploi non aidé selon le diplôme possédé et le domaine de formation (en %) – Février 1999**

Domaines de formation	Non diplômé	CFG, brevet	CAP-BEP	BP	BT	Bac techno.	Bac pro	Bac général	BTS
Formations générales <b>01</b>	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	80,79
Forêts, aménagement paysager <b>02</b>	37,71	39,12	48,7	51,6	49,73	ns	60,53	ns	49,31
Productions végétales, animales et cultures <b>03</b>	25,47	ns	45,77	ns	53,52	ns	57,88	ns	68,1
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie <b>04</b>	ns	ns	65,91	76,7	ns	ns	72,23	ns	62,9
Agroalimentaire <b>05</b>	33,75	23,39	62,25	72,2	69,26	ns	76,02	ns	67,22
Mines, carrières, génie civil <b>06</b>	ns	ns	69,01	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Bâtiment <b>07</b>	41,37	32,41	59,45	80,7	ns	ns	ns	ns	ns
Bois, ameublement <b>08</b>	39,54	38,94	60,48	80,2	ns	ns	ns	ns	ns
Matériaux souples <b>09</b>	ns	ns	58,18	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Mécanique générale, aéronautique et spatiale <b>10</b>	ns	ns	67,47	ns	ns	ns	71,78	ns	67,04
Moteurs, mécanique auto <b>11</b>	45,11	44,58	57,23	73,1	ns	ns	64,41	ns	ns
Structures métalliques <b>12</b>	36,24	34,9	62,88	68,2	ns	ns	72,38	ns	ns
Électricité, électronique <b>13</b>	37,48	ns	62,21	78,9	ns	ns	73,22	ns	66,61
Technologies industrielles et de commande <b>14</b>	ns	ns	ns	ns	ns	51,31	64,62	59,39	65,31
<b>Ensemble du domaine de la production</b>	<b>37,74</b>	<b>31,49</b>	<b>60,29</b>	<b>74,1</b>	<b>57,58</b>	<b>59,08</b>	<b>68,79</b>	<b>57,8</b>	<b>63,34</b>
Transport, finances, comptabilité <b>15</b>	ns	ns	67,81	ns	ns	65,78	65,86	82,59	79,74
Commerce, vente <b>16</b>	23,52	21,46	50,99	ns	76,7	58,36	61,84	80,18	73,18
Communication, information <b>17</b>	ns	ns	54,56	ns	ns	ns	61,99	ns	79,74
Santé <b>19</b>	ns	ns	42,16	88,4	65,99	72,78	ns	71,31	ns
Accueil, hôtellerie, tourisme <b>20</b>	32,3	32,14	59,2	ns	ns	ns	ns	ns	72,34
Coiffure, esthétique <b>21</b>	29,42	29,76	46,08	74,7	ns	ns	65,4	ns	ns
Services à la collectivité <b>22</b>	ns	ns	79,86	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Ensemble du domaine des services</b>	<b>28,15</b>	<b>27,99</b>	<b>52,97</b>	<b>77,1</b>	<b>58,34</b>	<b>60,53</b>	<b>63,16</b>	<b>74,83</b>	<b>75,25</b>
<b>Ensemble des domaines</b>	<b>35,13</b>	<b>30,29</b>	<b>57,88</b>	<b>75,2</b>	<b>57,79</b>	<b>60,3</b>	<b>66,48</b>	<b>69,65</b>	<b>71,25</b>

ns : non significatif.

Tableaux **1** et **2** – CDI : contrat à durée indéterminée. CDD : contrat à durée déterminée. CAQ : contrat d'adaptation et de qualification. CQ : contrat de qualification. CA : contrat d'adaptation. CES : contrat emploi-solidarité. CO : contrat d'orientation. SN : service national.

Tableau **3** – CFG : certificat de formation générale. CAP : certificat d'aptitude professionnelle. BEP : brevet d'études professionnelles. BP : brevet professionnel. BT : brevet de technicien. BTS : brevet de technicien supérieur.

Réf.	Titre	Page
6.1	Les étudiants des universités en 2000-2001	156
6.2	Les effectifs du supérieur : évolution	158
6.3	La population universitaire par université et académie	160
6.4	Les effectifs du supérieur par académie	162
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	164
6.6	Les IUT par spécialité ; diplômes, évolution	166
6.7	Les étudiants des écoles d'ingénieurs	168
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	170
6.9	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	172
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	174
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	176
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	178
6.13	Les étudiants étrangers dans les universités	180
6.14	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	182
6.15	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 <sup>re</sup> année de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire	184
6.16	L'accès en deuxième cycle universitaire	186

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, près de 1 427 000 étudiants sont inscrits dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs universitaires inclus) en France métropolitaine et dans les DOM, soit 7 300 de plus qu'en 1999. Les effectifs universitaires augmentent légèrement, de 0,4 % (1), après quatre années successives de baisse. Le nombre d'étudiants inscrits à l'université diminuait en effet de 1,1 % en 1996, de 1,7 % en 1997, de 1,4 % en 1998, pour se stabiliser en 1999 avec un fléchissement de seulement 0,3 % **1 2 3**.

La baisse du nombre d'étudiants en premier cycle continue de se ralentir. Elle atteint -0,6 %, contre -1,0 % en 1999. Fait marquant, le nombre de nouveaux bacheliers entrés cette année à l'université diminue de 0,8 %, alors qu'on comptait, en 2000, plus de 12 000 bacheliers supplémentaires par rapport à l'année précédente. Désormais, moins d'un nouveau bachelier sur deux entre à l'université. Le nombre de nouveaux entrants augmente néanmoins de 1,0 %, alors qu'il diminuait de 2,4 % en 1999. Cette progression s'explique notamment par un afflux important d'étudiants de nationalité étrangère en premier cycle. Après plusieurs années de baisse, les effectifs en deuxième cycle augmentent de 0,7 %, et la reprise observée l'an dernier en troisième cycle (+2,9 %) se confirme (+3,9 %).

Les évolutions sont très contrastées d'une filière à l'autre. Les plus marquées concernent les filières sciences et technologie-sciences pour l'ingénieur et sciences économiques-gestion ; leurs effectifs augmentent respectivement de 8,5 % et de 6,8 %. Le nombre d'étudiants en sciences et structures de la matière et en sciences de la vie diminue ; cependant, on compte davantage de nouveaux entrants dans ces deux filières par rapport à 1999. Les disciplines de santé attirent cette année un peu plus d'étudiants, tandis que les effectifs des IUT continuent à croître, mais de façon moindre (+1,5 %) **1**.

(1) Ce chiffre correspond à la hausse réelle de la population universitaire, à champ constant : il ne tient pas compte des 1 874 étudiants inscrits en 2000-2001 dans trois écoles d'ingénieurs dont les effectifs n'étaient pas recensés les années précédentes. La hausse apparente est de 0,5 %.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête, les universités publiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités technologiques de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et l'École du paysage de Blois. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

■ **Premier cycle.** Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans. Sanctionné par un DEUG. Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Deuxième cycle.** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG. Sanctionné par une licence puis une maîtrise.

■ **Troisième cycle.** Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **La discipline IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

## 1 Répartition des étudiants des universités par cycle et par discipline en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total		Nouveaux entrants	
				Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit - sciences politiques	85 737	62 245	31 128	179 110	-1,2	32 746	1,7
Sciences économiques - gestion (hors AES)	38 108	47 802	24 078	109 988	6,8	15 219	4,3
AES	31 718	19 747	631	52 096	0,0	14 718	-5,0
Lettres - sciences du langage - arts	64 759	43 221	11 648	119 628	-1,0	23 307	2,3
Langues	78 575	49 551	6 131	134 257	-2,3	31 617	-4,3
Sciences humaines et sociales	100 014	93 605	33 740	227 359	0,1	41 767	0,9
Sciences et structures de la matière	63 446	27 555	12 503	103 504	-4,1	28 539	1,7
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	14 340	62 012	16 865	93 217	8,5	5 097	15,2
Sciences de la nature et de la vie	38 194	28 890	15 829	82 913	-2,7	15 081	2,5
STAPS	25 165	17 903	1 069	44 137	5,4	11 153	-0,7
<b>Total disciplines générales</b>	<b>540 056</b>	<b>452 531</b>	<b>153 622</b>	<b>1 146 209</b>	<b>0,3</b>	<b>219 244</b>	<b>0,6</b>
Médecine - odontologie	36 340	23 473	54 299	114 112	1,6	15 483	0,4
Pharmacie	10 419	5 085	10 739	26 243	-1,2	4 101	-2,4
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>46 759</b>	<b>28 558</b>	<b>65 038</b>	<b>140 355</b>	<b>1,1</b>	<b>19 584</b>	<b>-0,2</b>
IUT	118 829	-	-	118 829	1,5	49 494	3,5
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>705 644</b>	<b>481 089</b>	<b>218 660</b>	<b>1 405 393</b>	<b>0,5</b>	<b>288 322</b>	<b>1,0</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>719 469</b>	<b>487 589</b>	<b>219 881</b>	<b>1 426 939</b>	<b>0,5</b>	<b>294 073</b>	<b>1,0</b>

## 2 Évolution des effectifs universitaires depuis 1985-1986 (France métropolitaine)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1985-1986	480 277	305 430	157 927	<b>943 634</b>	-
1990-1991	615 763	378 834	177 255	<b>1 171 852</b>	24,2
1995-1996	775 194	485 005	205 268	<b>1 465 467</b>	25,1
1996-1997	751 099	490 187	207 843	<b>1 449 129</b>	-1,1
1997-1998	730 938	488 398	204 465	<b>1 423 801</b>	-1,7
1998-1999	718 305	481 514	204 634	<b>1 404 453</b>	-1,4
1999-2000	710 169	477 812	210 570	<b>1 398 551</b>	-0,4
2000-2001	705 644	481 089	218 660	<b>1 405 393</b>	0,5

## 3 Évolution des effectifs universitaires depuis 1980-1981 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1980-1981	416 398	313 277	128 410	<b>858 085</b>	-
1985-1986	486 478	323 284	158 016	<b>967 778</b>	13%
1990-1991	623 662	381 577	177 545	<b>1 182 784</b>	22%
1995-1996	789 445	490 089	206 049	<b>1 485 583</b>	26%
1996-1997	764 639	496 029	208 755	<b>1 469 423</b>	-1,1%
1997-1998	744 139	494 422	205 477	<b>1 444 038</b>	-1,7%
1998-1999	731 080	487 621	205 694	<b>1 424 395</b>	-1,4%
1999-2000	723 727	484 243	211 665	<b>1 419 635</b>	-0,3%
2000-2001	719 469	487 589	219 881	<b>1 426 939</b>	0,5%

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

Tableaux statistiques, n° 6779.

Note d'Information, 01.30.

## PRÉSENTATION

Après une période de forte croissance, les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur ont commencé à diminuer à la rentrée 1996 avant de reprendre leur progression en 1999-2000 (+ 0,4 %) et 2000-2001 (+ 0,7 %) **1**. L'évolution récente n'a pas été la même pour les différents types d'établissements. Pour l'université hors IUT, la baisse observée sur quatre années consécutives s'est peu à peu amortie, et les effectifs ont recommencé à croître en 2000-2001 (+ 0,4 %), tandis que les formations technologiques courtes (IUT, STS) ont maintenu leur progression.

La croissance des inscriptions en CPGE, suscitée par la réforme de 1995, s'est atténuée ensuite, et les effectifs y sont en baisse à chaque rentrée depuis 1998.

Le développement des formations d'ingénieurs, notamment universitaires et privées, s'est poursuivi sans interruption depuis le début des années quatre-vingt-dix (+ 4,2 % en 2000-2001).

Après quelques années de baisse, les effectifs des écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité sont entrés à nouveau dans une phase de croissance rapide à partir de la rentrée 1998.

Sur l'ensemble des autres formations supérieures, les effectifs ont aussi progressé de façon sensible depuis la rentrée 1998.

## DÉFINITIONS

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent également des instituts et des écoles internes, notamment les Instituts universitaires de technologie (IUT) et des écoles d'ingénieurs. Des établissements d'enseignement supérieur publics et privés peuvent leur être rattachés. On y a également assimilé les Instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble, Nancy et Toulouse, qui ont le statut d'université, ainsi que les universités de technologie (UT) de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard qui assurent principalement des formations d'ingénieurs.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés.** Les formations complémentaires post-BTS, le DNTS, le DMA, le DSA et le DPECF font partie de cette rubrique.

■ **Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).** La préparation au diplôme d'études comptables et financières (DECF) est incluse.

■ **Préparations intégrées.** On y trouve les « prépas ESC » (jusqu'en 1994) et les cycles préparatoires intégrés à certaines écoles d'ingénieurs indépendantes des universités.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités et aux INP, universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard. Ne sont pas comptabilisées les nouvelles formations d'ingénieurs (NFI).

**1 Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur**

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine						France métro. + DOM
	1980-1981	1990-1991	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	
<b>Universités</b>	<b>852 837</b>	<b>1 171 852</b>	<b>1 423 801</b>	<b>1 404 453</b>	<b>1 398 551</b>	<b>1 405 393</b>	<b>1 426 939</b>
Disciplines générales et de santé dont : écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	799 170	1 097 559	1 311 160	1 290 151	1 281 529	1 286 564	1 307 693
<b>IUT</b>	<b>53 667</b>	<b>74 293</b>	<b>112 641</b>	<b>114 302</b>	<b>117 022</b>	<b>118 829</b>	<b>119 246</b>
<b>IUFM</b>			<b>81 305</b>	<b>79 811</b>	<b>80 120</b>	<b>78 054</b>	<b>80 184</b>
<b>STS</b>	<b>67 315</b>	<b>199 084</b>	<b>233 139</b>	<b>234 300</b>	<b>236 764</b>	<b>236 795</b>	<b>242 620</b>
Public MEN	40 067	107 437	148 582	148 944	149 654	149 441	154 086
Public autres ministères	3 037	9 283	13 862	14 235	14 397	14 254	14 443
Privé	24 211	82 364	70 695	71 121	72 713	73 100	74 091
<b>CPGE</b>	<b>40 123</b>	<b>67 465</b>	<b>78 764</b>	<b>77 084</b>	<b>76 500</b>	<b>75 573</b>	<b>76 492</b>
Public MEN	33 650	54 925	63 184	61 216	60 999	60 666	61 524
Public autres ministères	1 779	1 419	1 728	1 737	1 716	1 678	1 678
Privé	4 694	11 121	13 852	14 131	13 785	13 229	13 290
Préparations intégrées	2 788	3 965	2 380	2 639	2 926	3 571	3 571
<b>Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités</b>	<b>28 622</b>	<b>40 328</b>	<b>53 119</b>	<b>55 434</b>	<b>56 373</b>	<b>58 518</b>	<b>58 518</b>
Public MEN	12 005	15 461	20 239	21 022	20 962	21 742	21 742
Public autres ministères	8 127	10 865	13 496	13 928	14 219	14 670	14 670
Privé	8 490	14 002	19 384	20 484	21 192	22 106	22 106
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	15 824	46 006	46 759	51 090	56 070	63 561	63 905
Établissements d'enseignement universitaire privés	16 256	19 971	21 893	22 397	22 267	21 623	21 623
Écoles normales d'instituteurs	11 354	16 098					
Écoles normales supérieures	2 840	2 675	3 215	3 246	3 209	3 159	3 159
Écoles juridiques et administratives	6 653	7 328	6 522	6 859	7 692	9 786	9 786
Écoles supérieures artistiques et culturelles (1)	33 000	41 948	51 210	50 750	51 402	50 558	50 841
Écoles paramédicales et sociales	91 741	70 385	83 112	82 701	85 331	85 331	86 327
Autres écoles (2)	5 588	11 611	17 304	18 714	20 168	19 226	19 226
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>1 174 941</b>	<b>1 698 716</b>	<b>2 102 523</b>	<b>2 089 478</b>	<b>2 097 373</b>	<b>2 111 148</b>	
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>1 181 108</b>	<b>1 713 680</b>	<b>2 132 433</b>	<b>2 119 162</b>	<b>2 128 263</b>		<b>2 143 191</b>

(1) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(2) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, etc.).

**2 Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960** (France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
<b>Université (hors IUT)</b>	214,7	637,0	799,2	1 097,6	1 311,2	1 290,2	1 281,5	1 286,6
Évolution annuelle moyenne (en %)		11,5	2,3	3,2	-1,9	-1,6	-0,7	0,4
<b>IUT</b>		24,2	53,7	74,3	112,6	114,3	117,0	118,8
Évolution annuelle moyenne (en %)			8,3	3,3	4,6	1,5	2,4	1,5
<b>STS</b>	(1) 8,0	(1) 26,8	67,3	199,1	233,1	234,3	236,8	236,8
Évolution annuelle moyenne (en %)		12,9	9,6	11,5	1,7	0,5	1,1	0,0
<b>CPGE</b>	(1) 21,0	(1) 32,6	40,1	67,5	78,8	77,1	76,5	75,6
Évolution annuelle moyenne (en %)		4,5	2,1	5,3	1,8	-2,2	-0,8	-1,2
<b>Autres établissements</b>	(1) 66,0	(1) 130,0	214,8	260,3	366,8	373,6	385,6	393,4
Évolution annuelle moyenne (en %)		7,0	5,1	1,9	-1,0	1,9	3,2	2,0
<b>Ensemble</b>	<b>309,7</b>	<b>850,6</b>	<b>1 174,9</b>	<b>1 698,7</b>	<b>2 102,5</b>	<b>2 089,5</b>	<b>2 097,4</b>	<b>2 111,1</b>
Évolution annuelle moyenne (en %)		<b>10,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>

(1) Estimation.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2 Tableaux statistiques**, n° 6791.« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2000-2001 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à paraître.

## Voir aussi

« Les effectifs universitaires en 2000-2001 », *Tableaux statistiques*, n° 6746 à 6748 ; n° 6749 à 6751 ; n° 6779 à 6783 ; n° 6787 ; n° 6784, 6789, 6790, 6792.

## PRÉSENTATION

Le nombre d'étudiants inscrits dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs universitaires inclus) augmente cette année de 0,4 %, après quatre années de baisse. Dans douze académies sur trente, les effectifs universitaires diminuent, mais la tendance est à la hausse sur l'ensemble du territoire national. Seules les académies d'Orléans-Tours (- 1,0 %), de Nantes (- 1,1 %), de Lille (- 1,6 %) et de Dijon (2,9 %) subissent une baisse sensible du nombre de leurs étudiants, tandis que pour sept académies de France métropolitaine, les effectifs augmentent de 2 % ou plus. Le nombre d'étudiants inscrits dans les universités des DOM et des TOM progresse aussi assez fortement (respectivement + 2,2 % et + 14,4 %). La hausse de 25 % des effectifs de l'université de Nouvelle-Calédonie rend compte, en réalité, d'une évolution sur deux ans, du fait d'un changement de date d'observation.

La région parisienne concentre toujours plus du quart des étudiants. Le nombre d'inscrits augmente de 2,3 % dans l'académie de Créteil, alors qu'il diminue légèrement dans les académies de Paris (- 0,3 %) et de Versailles (- 0,5 %). Dans une même académie, les évolutions sont relativement homogènes d'une université à l'autre.

Au niveau national, le premier cycle rassemble un peu plus de la moitié des étudiants, mais selon les universités (à l'exception des INP, des universités de technologie et des établissements propres à l'agglomération parisienne), il représente entre 29,5 % et 70,9 % de l'effectif total, et même 84 % dans les territoires d'outre-mer. Le poids du premier cycle est en général plus élevé dans les universités de petite taille, et, à l'inverse, particulièrement faible à Paris.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête, les universités publiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités technologiques de Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'École du paysage de Blois.

Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

À la rentrée 2000, le champ de l'enquête a été étendu à trois écoles d'ingénieurs rattachées. Il s'agit de l'ENS de mécanique et des microtechniques de Besançon (université de Besançon, 564 étudiants), de l'ENI de Metz (université de Metz, 873 étudiants) et de l'ENS de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (université de Poitiers, 437 étudiants).

■ **Les nouveaux entrants** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans le système universitaire public français en première année de premier cycle (capacité de droit et DAEU non compris).

■ **Le premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ont été comptabilisés dans cette rubrique.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6779.  
Note d'Information, 01.30.

## 1 Population universitaire par établissement et académie en 2000-2001

(France métropolitaine, DOM, TOM, France entière)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du 1 <sup>er</sup> cycle	Effectifs totaux	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du 1 <sup>er</sup> cycle	Effectifs totaux
Aix I	4 834	49,00 %	25 231	Angers	3 840	57,40 %	15 742
Aix II	3 892	45,30 %	19 437	Le Mans	2 277	66,50 %	8 062
Aix III	4 871	49,00 %	21 648	Nantes	7 164	52,00 %	32 819
Avignon	1 923	65,20 %	7 103	<b>Nantes</b>	<b>13 281</b>	<b>55,60 %</b>	<b>56 623</b>
<b>Aix-Marseille</b>	<b>15 520</b>	<b>49,60 %</b>	<b>73 419</b>	Nice	5 829	54,10 %	26 399
Amiens	5 032	60,30 %	20 125	Toulon	2 502	65,00 %	9 652
Compiègne	277	21,90 %	3 109	<b>Nice</b>	<b>8 331</b>	<b>57,10 %</b>	<b>36 051</b>
<b>Amiens</b>	<b>5 309</b>	<b>55,20 %</b>	<b>23 234</b>	École du paysage de Blois	21	45,80 %	131
Belfort-Montbéliard	269	37,40 %	1 603	Orléans	3 865	58,10 %	16 120
Besançon (1)	4 726	55,10 %	20 750	Tours	5 205	55,40 %	22 769
<b>Besançon (1)</b>	<b>4 995</b>	<b>53,80 %</b>	<b>22 353</b>	<b>Orléans-Tours</b>	<b>9 091</b>	<b>56,50 %</b>	<b>39 020</b>
Bordeaux I	2 169	49,70 %	10 722	IEP Paris	341	36,80 %	3 891
Bordeaux II	2 199	37,90 %	15 175	Institut de physique du Globe	-	-	80
Bordeaux III	3 156	55,00 %	14 847	INALCO	1 429	75,30 %	8 953
Bordeaux IV	2 603	53,70 %	12 681	Observatoire	-	-	41
Pau	3 387	61,80 %	13 128	Paris I	5 491	39,00 %	35 950
<b>Bordeaux</b>	<b>13 514</b>	<b>51,30 %</b>	<b>66 553</b>	Paris II	2 436	34,00 %	17 319
Caen	6 024	56,40 %	25 900	Paris III	3 035	41,90 %	17 675
<b>Caen</b>	<b>6 024</b>	<b>56,40 %</b>	<b>25 900</b>	Paris IV	3 498	35,90 %	23 124
Clermont I	2 334	51,40 %	11 698	Paris V	4 368	37,80 %	27 665
Clermont II	3 348	53,50 %	15 182	Paris VI	4 627	38,80 %	29 594
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>5 682</b>	<b>52,60 %</b>	<b>26 880</b>	Paris VII	3 910	38,20 %	24 744
Corse	775	55,70 %	3 509	Paris IX	892	29,50 %	7 178
<b>Corse</b>	<b>775</b>	<b>55,70 %</b>	<b>3 509</b>	<b>Paris</b>	<b>30 027</b>	<b>39,40 %</b>	<b>196 213</b>
Marne-la-Vallée	2 255	56,30 %	8 833	La Rochelle	1 593	62,10 %	6 243
Paris VIII	4 750	45,60 %	26 804	Poitiers (1)	4 647	48,30 %	24 096
Paris XII	4 543	48,10 %	23 588	<b>Poitiers (1)</b>	<b>6 240</b>	<b>51,10 %</b>	<b>30 339</b>
Paris XIII	4 444	57,20 %	19 347	Reims	5 495	61,30 %	22 284
<b>Créteil</b>	<b>15 992</b>	<b>50,40 %</b>	<b>78 572</b>	Troyes	226	37,00 %	1 294
Dijon	5 480	54,50 %	24 948	<b>Reims</b>	<b>5 721</b>	<b>60,00 %</b>	<b>23 578</b>
<b>Dijon</b>	<b>5 480</b>	<b>54,50 %</b>	<b>24 948</b>	Brest	4 022	57,10 %	16 652
Chambéry	3 235	60,70 %	12 101	Bretagne-Sud	1 852	70,90 %	6 341
Grenoble I	3 798	49,60 %	17 471	Rennes I	4 880	47,60 %	24 298
Grenoble II	4 319	55,00 %	18 600	Rennes II	4 612	51,60 %	20 174
Grenoble III	1 301	46,20 %	6 946	<b>Rennes</b>	<b>15 366</b>	<b>53,40 %</b>	<b>67 465</b>
INP Grenoble	200	8,40 %	4 691	Le Havre	2 105	69,50 %	7 111
<b>Grenoble</b>	<b>12 853</b>	<b>49,90 %</b>	<b>59 809</b>	Rouen	5 338	52,30 %	23 988
Artois	3 290	68,10 %	11 038	<b>Rouen</b>	<b>7 443</b>	<b>56,30 %</b>	<b>31 099</b>
Lille I	3 533	45,00 %	20 442	Mulhouse	1 918	60,70 %	7 552
Lille II	3 784	46,70 %	19 902	Strasbourg I	2 729	40,30 %	16 458
Lille III	4 670	55,10 %	21 055	Strasbourg II	2 479	50,30 %	13 206
Littoral	3 037	64,00 %	10 833	Strasbourg III	1 589	49,80 %	8 478
Valenciennes	2 768	63,00 %	11 102	<b>Strasbourg</b>	<b>8 715</b>	<b>48,30 %</b>	<b>45 694</b>
<b>Lille</b>	<b>21 082</b>	<b>54,60 %</b>	<b>94 372</b>	Toulouse I	2 948	43,70 %	16 804
Limoges	2 893	54,00 %	13 677	Toulouse II	4 947	53,10 %	27 000
<b>Limoges</b>	<b>2 893</b>	<b>54,00 %</b>	<b>13 677</b>	Toulouse III	6 298	53,20 %	28 184
Lyon I	5 114	47,20 %	27 437	INP Toulouse	74	4,50 %	2 955
Lyon II	4 549	44,00 %	25 188	<b>Toulouse</b>	<b>14 267</b>	<b>49,10 %</b>	<b>74 943</b>
Lyon III	4 065	49,40 %	19 046	Cergy-Pontoise	2 879	60,20 %	10 261
Saint-Étienne	3 370	60,70 %	13 159	Évry-Val-d'Essonne	2 235	60,10 %	9 117
<b>Lyon</b>	<b>17 098</b>	<b>48,90 %</b>	<b>84 830</b>	Paris X	5 853	44,40 %	33 661
Montpellier I	3 107	39,40 %	19 808	Paris XI	4 951	43,80 %	26 488
Montpellier II	2 811	53,00 %	12 708	Versailles-Saint-Quentin	2 958	59,10 %	10 579
Montpellier III	4 703	54,30 %	21 124	<b>Versailles</b>	<b>18 876</b>	<b>49,30 %</b>	<b>90 106</b>
Perpignan	1 921	57,90 %	8 554	<b>France métropolitaine</b>	<b>288 322</b>	<b>50,20 %</b>	<b>1 405 393</b>
<b>Montpellier</b>	<b>12 542</b>	<b>49,80 %</b>	<b>62 194</b>	<b>Antilles et Guyane</b>	2 800	64,30 %	11 328
Metz (1)	4 011	60,50 %	15 898	<b>La Réunion</b>	2 951	64,00 %	10 218
Nancy I	2 907	44,00 %	15 725	<b>DOM</b>	<b>5 751</b>	<b>64,20 %</b>	<b>21 546</b>
Nancy II	4 116	54,70 %	18 957	<b>France métr. + DOM</b>	<b>294 073</b>	<b>50,40 %</b>	<b>1 426 939</b>
INP Nancy	171	8,60 %	3 431	<b>Nouvelle-Calédonie</b>	612	88,70 %	1 606
<b>Nancy-Metz (1)</b>	<b>11 205</b>	<b>50,40 %</b>	<b>54 011</b>	<b>Polynésie française</b>	583	79,70 %	1 765
				<b>TOM</b>	<b>1 195</b>	<b>84,00 %</b>	<b>3 371</b>
				<b>Total France entière</b>	<b>295 268</b>	<b>50,50 %</b>	<b>1 430 310</b>

(1) Voir ci-contre, « Champ de l'enquête ».

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, 55 % des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur sont concentrés dans les académies de Paris, Lille, Versailles, Lyon, Créteil, Toulouse, Rennes et Nantes. Ces huit académies comportent non seulement de gros pôles universitaires, mais aussi des sites privilégiés d'implantation des autres filières d'enseignement supérieur. Les académies de métropole offrent un large éventail de formations supérieures.

Si l'académie de Paris reste dominante dans le domaine de l'enseignement supérieur, un certain rééquilibrage a été opéré, ces dernières années, au profit des métropoles régionales mais également au sein de l'Île-de-France.

Paris se caractérise par l'ancienneté et le poids de ses universités et plus encore de ses grandes écoles, mais aussi par une plus faible représentation, en regard des autres académies, des Instituts universitaires de technologie (IUT) et des sections de techniciens supérieurs (STS).

Cependant, les formations technologiques courtes occupent une place importante dans l'offre de formation supérieure des académies de petite taille. Ainsi, près d'un étudiant sur quatre est inscrit dans ces formations dans les académies d'Amiens, Limoges et Besançon.

## DÉFINITIONS

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent également des instituts et des écoles internes, notamment les Instituts universitaires de technologie (IUT) et des écoles d'ingénieurs. Des établissements d'enseignement supérieur publics et privés peuvent leur être rattachés. On y a également assimilé les Instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble, Nancy et Toulouse, qui ont le statut d'université, ainsi que les universités de technologie (UT) de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard qui assurent principalement des formations d'ingénieurs.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilées.** Les formations complémentaires post-BTS, le DNTS, le DMA, le DSAA et le DPECF font partie de cette rubrique.

■ **Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).** La préparation au diplôme d'études comptables et financières (DECF) est incluse.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités et aux INP, universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard). Ne sont pas comptabilisées les nouvelles formations d'ingénieurs (NFI).

## 1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2000-2001

Académies	Universités		IUFM	STS	CPGE	Écoles d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres établissements d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)
	Hors IUT	IUT							
Aix-Marseille	69 600	3 819	3 638	10 017	3 102	2 765	1 851	6 578	99 780
Amiens	20 376	2 858	2 155	6 992	1 336	2 551	810	3 580	38 756
Besançon	19 572	2 781	1 624	4 843	903	1 495	430	1 989	32 142
Bordeaux	61 465	5 088	3 770	11 149	2 744	2 077	3 678	6 445	95 159
Caen	23 118	2 782	1 678	4 867	1 193	926	552	2 727	37 146
Clermont-Ferrand	24 192	2 688	1 747	5 503	1 384	1 833	743	4 297	41 317
Corse	3 205	304	351	599	114	0	80	233	4 886
Créteil	71 181	7 391	5 166	11 397	2 693	2 578	894	12 233	113 230
Dijon	22 194	2 754	1 786	6 095	1 700	1 125	1 261	2 901	39 179
Grenoble	52 287	7 522	2 724	11 253	2 550	4 560	2 244	5 051	83 811
Lille	85 630	8 742	6 023	20 016	5 527	6 011	4 736	14 959	149 825
Limoges	11 925	1 752	1 047	3 488	538	760	94	1 736	20 961
Lyon	77 624	7 206	4 586	12 149	5 087	9 187	3 726	14 971	134 043
Montpellier	58 129	4 065	3 320	9 677	2 330	2 157	1 703	5 170	85 473
Nancy-Metz	47 715	6 296	3 334	8 442	2 170	5 144	189	5 474	75 364
Nantes	51 012	5 611	2 988	16 255	3 822	5 331	3 636	13 291	100 832
Nice	31 625	4 426	1 916	4 964	2 175	1 319	3 631	2 808	51 887
Orléans-Tours	34 103	4 917	2 892	9 030	2 249	1 756	1 239	3 982	58 648
Paris	193 899	2 315	5 325	17 905	13 684	9 508	14 058	43 769	299 928
Poitiers	27 175	3 164	1 942	6 118	1 352	1 276	1 378	2 297	43 975
Reims	20 517	3 061	1 776	5 436	1 309	1 072	2 861	1 986	37 186
Rennes	60 325	7 140	3 352	14 031	3 727	5 497	1 389	8 865	103 391
Rouen	27 307	3 792	2 311	5 705	1 387	2 556	2 147	3 815	48 870
Strasbourg	41 702	3 992	2 660	6 976	2 403	2 176	628	4 896	64 175
Toulouse	68 749	6 194	3 834	10 592	3 333	6 904	2 606	8 107	108 412
Versailles	81 937	8 169	6 109	13 296	6 761	8 749	6 997	11 094	142 772
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 286 564</b>	<b>118 829</b>	<b>78 054</b>	<b>236 795</b>	<b>75 573</b>	<b>89 313</b>	<b>63 561</b>	<b>193 254</b>	<b>2 111 148</b>
Guadeloupe	11 171	157	968	1 499	256			101	14 152
Guyane				162			97	87	346
Martinique				1 656	312		92	408	2 468
La Réunion	9 958	260	1 162	2 508	351		155	683	15 077
<b>France métro. + DOM</b>	<b>1 307 693</b>	<b>119 246</b>	<b>80 184</b>	<b>242 620</b>	<b>76 492</b>	<b>89 313</b>	<b>63 905</b>	<b>194 533</b>	<b>2 143 191</b>

(1) Ensemble des écoles d'ingénieurs (universitaires ou non). Voir la rubrique « Définitions ».

(2) Écoles normales supérieures, établissements d'enseignement universitaire privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales. On y compte également les préparations intégrées. Pour les écoles paramédicales et sociales, on a retenu les effectifs définitifs de 1999-2000.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6791.  
« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2000-2001 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.  
« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à paraître.

## Voir aussi

« Les effectifs universitaires en 2000-2001 », *Tableaux statistiques*, n° 6746 à 6748 ; n° 6749 à 6751 ; n° 6779 à 6783 ; n° 6787 ; n° 6789, 6790, 6792.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, 1 405 400 étudiants sont inscrits dans un établissement de France métropolitaine. La moitié d'entre eux préparent un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle, un peu plus d'un sur trois un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle et environ 15 % sont inscrits en 3<sup>e</sup> cycle. L'effectif universitaire augmente cette année de 0,4 % (1), après quatre années de baisse. Le nombre d'étudiants en 1<sup>er</sup> cycle diminue encore de 0,6 %, malgré une augmentation de 1,0 % du nombre de nouveaux entrants. Les effectifs du 2<sup>e</sup> cycle augmentent de 0,7 %, et la reprise observée en 3<sup>e</sup> cycle l'an dernier se poursuit (3,9 %). Le nombre d'étudiants inscrits en STAPS augmente encore fortement (5,4 %), mais pour la première fois, le nombre d'étudiants en 1<sup>er</sup> cycle diminue légèrement. Les effectifs des disciplines littéraires diminuent, en langues notamment (- 2,3 %), alors que le nombre d'étudiants en sciences humaines est stable. Les filières sciences de la nature et de la vie et sciences et structures de la matière perdent respectivement 2,7 % et 4,1 % de leurs effectifs. À l'inverse, le nombre d'étudiants en sciences économiques croît fortement (6,8 %), tandis que les effectifs de la filière AES sont stables. Médecine et odontologie attirent davantage d'étudiants qu'en 1999, contrairement à la pharmacie. La croissance des effectifs en IUT se poursuit, mais se ralentit (1,5 %) 1.

Les femmes représentent 55,1 % des étudiants à l'université, mais le taux de féminisation est plus fort en 2<sup>e</sup> cycle (56,8 %) et en 1<sup>er</sup> cycle (55,5 %) qu'en 3<sup>e</sup> cycle (50,2 %). Les femmes sont très nettement majoritaires dans les filières littéraires, notamment en lettres et en langues, où elles représentent près des trois quarts des effectifs. En revanche, moins d'un étudiant en STAPS sur trois est une femme. Elles sont aussi nettement sous-représentées en sciences et structures de la matière (34 %) et en sciences pour l'ingénieur (22,6 %). Les femmes sont enfin plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université. Parmi les nouveaux entrants à l'université, un sur deux a 18 ans ou moins, un sur quatre 19 ans, un sur huit 20 ans et un sur huit est âgé de 21 ans ou plus 2.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ de l'enquête, les universités publiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités technologiques de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et l'École du paysage de Blois. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

■ **Premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ont été comptabilisés dans cette rubrique.

■ **La discipline IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Les nouveaux entrants** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans le système universitaire public français en première année de premier cycle (capacité de droit et DAEU non compris).

(1) Ce chiffre correspond à la hausse réelle de la population universitaire, à champ constant : il ne tient pas compte des 1 874 étudiants inscrits en 2000-2001 dans trois écoles d'ingénieurs dont les effectifs n'étaient pas recensés les années précédentes. La hausse apparente est de 0,5 %.

## Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe

1 Répartition des étudiants en université par cycle, sexe et discipline en 2000-2001  
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle		Deuxième cycle		Troisième cycle		Ensemble	
	Effectifs	dont femmes	Effectifs	dont femmes	Effectifs	dont femmes	Effectifs	dont femmes
Droit - sciences politiques	85 737	54 288	62 245	38 841	31 128	17 584	179 110	110 713
Sciences économiques - gestion (hors AES)	38 108	17 327	47 802	23 944	24 078	10 937	109 988	52 208
AES (1)	31 718	18 524	19 747	11 695	631	398	52 096	30 617
Lettres - sciences du langage - arts	64 759	46 392	43 221	32 901	11 648	7 636	119 628	86 929
Langues	78 575	55 326	49 551	39 554	6 131	4 164	134 257	99 044
Sciences humaines et sociales	100 014	67 937	93 605	62 776	33 740	19 108	227 359	149 821
Sciences et structures de la matière	63 446	20 367	27 555	10 765	12 503	4 105	103 504	35 237
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	14 340	3 276	62 012	14 162	16 865	3 596	93 217	21 034
Sciences de la nature et de la vie	38 194	22 559	28 890	16 638	15 829	7 795	82 913	46 992
STAPS (2)	25 165	8 026	17 903	5 749	1 069	350	44 137	14 125
Médecine - odontologie	36 340	23 718	23 473	12 839	54 299	26 915	114 112	63 472
Pharmacie	10 419	7 012	5 085	3 343	10 739	7 150	26 243	17 505
IUT	118 829	47 143	-	-	-	-	118 829	47 143
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>705 644</b>	<b>391 895</b>	<b>481 089</b>	<b>273 207</b>	<b>218 660</b>	<b>109 738</b>	<b>1 405 393</b>	<b>774 840</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>719 469</b>	<b>400 357</b>	<b>487 589</b>	<b>277 230</b>	<b>219 881</b>	<b>110 354</b>	<b>1 426 939</b>	<b>787 941</b>

(1) AES : filière administrative, économique et sociale des universités.  
(2) STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives.

2 Répartition des nouveaux étudiants en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle à l'université par âge, sexe et discipline en 2000-2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	18 ans et moins		19 ans		20 ans		21 ans et plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	16 618	73,0	8 146	64,3	3 578	61,3	4 404	47,2	32 746	66,1
Sciences économiques - gestion (hors AES)	7 783	54,0	3 666	38,5	1 703	36,5	2 067	31,9	15 219	45,3
AES (1)	5 089	67,4	4 465	61,6	2 563	56,8	2 601	51,0	14 718	60,9
Lettres - sciences du langage - arts	10 471	83,0	5 304	72,9	3 248	67,5	4 284	61,2	23 307	74,5
Langues	14 725	86,2	6 936	78,3	3 414	72,0	6 542	45,0	31 617	74,4
Sciences humaines et sociales	17 370	77,8	11 136	72,7	6 004	66,9	7 257	55,6	41 767	71,0
Sciences et structures de la matière	19 174	34,8	5 638	26,3	2 199	23,9	1 528	18,0	28 539	31,4
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	2 722	22,8	1 031	14,2	468	13,7	876	28,9	5 097	21,3
Sciences de la nature et de la vie	8 424	66,5	3 933	57,8	1 685	52,2	1 039	40,5	15 081	60,9
STAPS (2)	4 687	41,0	3 527	30,4	1 868	22,1	1 071	21,1	11 153	32,5
Médecine - odontologie	10 851	67,3	2 881	60,4	985	58,3	766	55,9	15 483	64,9
Pharmacie	2 788	75,8	789	62,6	290	61,0	234	52,6	4 101	70,9
IUT	23 402	42,8	16 007	36,8	6 457	33,2	3 628	32,8	49 494	38,9
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>144 104</b>	<b>61,7</b>	<b>73 459</b>	<b>54,3</b>	<b>34 462</b>	<b>51,4</b>	<b>36 297</b>	<b>45,7</b>	<b>288 322</b>	<b>56,6</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>146 820</b>	<b>61,8</b>	<b>74 822</b>	<b>54,3</b>	<b>35 287</b>	<b>51,5</b>	<b>37 144</b>	<b>45,9</b>	<b>294 073</b>	<b>56,6</b>

(1) AES : filière administrative, économique et sociale des universités.  
(2) STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 Tableaux statistiques, n° 6779.

Note d'Information, 01.30.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, toutes formations confondues, 116 100 étudiants préparent un DUT en France métropolitaine et dans les DOM. Cet effectif est en progression de 1,9 % par rapport à l'année précédente (soit 2 190 étudiants supplémentaires). Ce taux de croissance est plus faible qu'en 1999 (+ 2,1 %). Le nombre d'étudiants qui poursuivent une spécialisation en IUT après leur DUT est, en revanche, en diminution : ils sont 2 357 jeunes à préparer un diplôme post-DUT (- 5 %) et 794 un DNTS (- 22 %).

L'accroissement de la capacité d'accueil n'est pas perceptible cette année. Les départements d'IUT sont au nombre de 587, soit trois de plus qu'à la rentrée 1999 (uniquement implantés en France métropolitaine). Ce mouvement s'accompagne pourtant d'une hausse sensible du nombre de nouveaux entrants en première année à la rentrée 2000 (+ 3,4 %), alors qu'à la rentrée précédente, le flux d'entrée en première année avait progressé de 0,6 %, pour 18 départements d'IUT supplémentaires.

La part des bacheliers généraux de la session 2000 préparant un DUT en 2000-2001 progresse à nouveau cette année : ils représentent 67,7 % des nouveaux bacheliers en IUT, après 66,7 % en 1999-2000. Inversement, le poids des bacheliers technologiques perd 0,9 point et s'établit à 31,2 %. La proportion de bacheliers professionnels reste très faible (1,1 %).

Les femmes représentent 39,8 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Globalement, elles sont majoritaires dans le secteur des services (55 %). Inversement, elles représentent juste 20 % des effectifs du secteur de la production, même si elles sont les plus nombreuses dans les spécialités Chimie (55 %) et Génie biologique (65 %). Globalement, le taux de féminisation des spécialités du secteur de la production s'est accru de 2,7 points depuis 1995-1996, soit une augmentation pratiquement identique à celle de l'ensemble des spécialités de la production et des services (3 points).

Hors formation continue, les IUT de France métropolitaine et des DOM ont délivré 46 700 diplômes universitaires de technologie en 1999.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Système d'information SISE (résultats observés à la date du 15 janvier 2001). *Tableaux statistiques*, n° 6784.

« Les Instituts universitaires de technologie. 2000-2001 », *Note d'Information*, à paraître.

**2** *Tableaux statistiques*, n° 6251, 6345, 6417, 6649, 6720. *Notes d'Information*, 93.23, 94.27, 95.24, 96.23, 99.24. 00.42.

## DÉFINITIONS

■ **IUT.** Les Instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 104 IUT fonctionnent à la rentrée 2000, un de plus par rapport à l'année précédente, celui de Chambéry.

Contrairement aux informations données en 6.2, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements (DNTS et diplômes post-DUT) ne sont pas dénombrés dans les tableaux **1** et **2**. Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

■ **Année spéciale post-premier cycle.** Les étudiants ayant déjà suivi un enseignement supérieur de deux ans sont admis en année spéciale post-premier cycle et reçoivent une formation d'un an à temps plein.

■ **Spécialités.** L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités (2 nouvelles cette année : « Génie du conditionnement et de l'emballage » et « Métrologie contrôle qualité »). En seconde année, le choix est encore plus large : 35 options sont proposées aux étudiants. Un IUT est divisé en autant de départements qu'il prépare de spécialités.

■ **Diplôme national de technologie spécialisée (DNTS).** Créé en 1995 et dispensé au sein des IUT, le DNTS délivre une formation favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise. À la rentrée 2000, les IUT préparant à ce diplôme sont au nombre de dix-huit.

## Les IUT par spécialité : diplômes, évolution

**1 Répartition des effectifs d'étudiants préparant un DUT en 2000-2001 et des diplômés au DUT en 1999** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2000-2001			Rappel effectifs 1999-2000	Départements d'enseignement (2000-2001)	Diplômes délivrés en 1999 (1)	Rappel diplômes délivrés en 1998 (2)
	Hommes	Femmes	Total				
<b>Secteur de la production :</b>							
Chimie	1 633	1 986	3 619	3 681	19	1 513	1 568
Génie biologique	2 074	3 841	5 915	5 915	33	2 715	2 581
Génie chimique - génie des procédés	612	371	983	1 025	8	449	461
Génie civil	3 486	378	3 864	3 782	18	1 657	1 652
Génie électrique et informatique industrielle	10 492	671	11 163	11 190	51	4 289	4 161
Génie industriel et maintenance	2 404	106	2 510	2 512	25	966	1 029
Génie mécanique et productique	7 678	443	8 121	8 237	43	3 233	3 269
Génie des télécommunications et réseaux	2 595	290	2 885	2 572	21	811	734
Génie thermique et énergie	1 576	118	1 694	1 697	15	650	690
Génie du conditionnement et de l'emballage	38	27	65	-	2	-	-
Hygiène, sécurité et environnement	930	407	1 337	1 209	11	423	396
Mesures physiques	4 183	1 039	5 222	5 427	29	2 403	2 235
Organisation et génie de la production	1 633	372	2 005	1 931	21	780	730
Science et génie des matériaux	665	122	787	791	8	266	189
Métrologie contrôle qualité	60	32	92	-	1	-	-
<b>Ensemble secteur de la production</b>	<b>40 059</b>	<b>10 203</b>	<b>50 262</b>	<b>49 969</b>	<b>305</b>	<b>20 155</b>	<b>19 695</b>
<b>Secteur des services :</b>							
Carrières juridiques	301	1 844	2 145	2 039	8	843	817
Carrières sociales	637	1 708	2 345	2 081	12	807	861
Gestion des entreprises et des administrations	7 737	12 659	20 396	20 426	72	8 446	8 212
Gestion administrative et commerciale	289	774	1 063	891	9	357	190
Gestion, logistique et transport	1 982	1 433	3 415	3 270	21	1 291	1 173
Information - communication	921	3 247	4 168	4 158	18	1 889	1 779
Informatique	8 119	1 455	9 574	9 363	39	3 668	3 303
Services et réseaux de communications	1 251	554	1 805	1 416	15	386	284
Statistique et traitement informatique des données	737	850	1 587	1 585	11	619	557
Techniques de commercialisation	7 671	11 247	18 918	18 322	72	8 174	7 318
<b>Ensemble secteur des services</b>	<b>29 645</b>	<b>35 771</b>	<b>65 416</b>	<b>63 551</b>	<b>277</b>	<b>26 480</b>	<b>24 494</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>69 704</b>	<b>45 974</b>	<b>115 678</b>	<b>113 520</b>	<b>582</b>	<b>46 635</b>	<b>44 189</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>69 916</b>	<b>46 179</b>	<b>116 095</b>	<b>113 905</b>	<b>587</b>	<b>46 701</b>	<b>44 256</b>

(1) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 1998-1999.

(2) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 1997-1998.

**2 Évolution des effectifs d'étudiants préparant un DUT et des DUT délivrés** (France métropolitaine)

	Étudiants en formation			Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire	Nombre de départements d'enseignement
	Secteur de la production	Secteur des services	Total		
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336	15 415	...
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609	19 782	269
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714	23 898	302
1989-1990 (1)	32 978	35 336	68 314	27 815	338
1990-1991 (1)	34 922	37 387	72 309	28 696	350
1991-1992 (1)	37 110	40 067	77 177	31 190	373
1992-1993 (1)	39 426	43 477	82 903	32 190	416
1993-1994 (1)	42 508	47 075	89 583	35 819	468
1994-1995 (1)	44 459	49 270	93 729	37 362	498
1995-1996 (2)	46 261	54 492	100 753	39 466	518 (3)
1996-1997 (2)	48 283	57 149	105 432	39 792	546 (3)
1997-1998 (2)	49 049	60 363	109 412	44 189	551 (3)
1998-1999 (2)	49 121	62 135	111 256	46 635	562
1999-2000 (2)	49 969	63 551	113 520	...	579
<b>2000-2001 (2)</b>	<b>50 262</b>	<b>65 416</b>	<b>115 678</b>		<b>582</b>

(1) Hors formation continue, mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

(3) Donnée modifiée par rapport à l'édition 1998.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, 237 écoles d'ingénieurs accueillent 89 300 étudiants, soit une progression de 4,2 % par rapport à 1999-2000. Cette hausse touche pratiquement toutes les écoles d'ingénieurs, qu'elles soient publiques ou privées. Le développement des écoles d'ingénieurs universitaires se poursuit de façon un peu moins importante cette année (+ 4,8 % entre 1999 et 2000, après + 6,8 %). Si le ministère de l'Éducation nationale prend en charge presque six élèves ingénieurs sur dix, les universités forment 309 800 inscrits, c'est-à-dire plus du tiers des futurs ingénieurs. Les écoles privées se montrent toujours dynamiques : avec 22 100 élèves, le quart des inscrits, elles progressent de 4,3 %.

Après une légère baisse en 1999-2000, le flux d'entrée augmente cette année (+ 6,2 %). Cette hausse touche plus particulièrement les écoles universitaires et les établissements du secteur privé, avec une hausse respectivement de 7,8 % et de 7,5 % du nombre des nouveaux inscrits.

Depuis plusieurs années, près d'un nouvel ingénieur sur deux vient de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cette proportion est plus élevée dans les écoles publiques relevant d'un autre ministère (les deux tiers des élèves). Le recrutement d'élèves ingénieurs immédiatement après l'obtention du baccalauréat ne cesse de progresser et concerne plus d'un élève sur cinq.

Le taux de féminisation des écoles d'ingénieurs évolue peu en 2000-2001 : un peu plus d'un inscrit sur cinq est une femme. La part des étudiantes est très variable selon le type d'école. Seules les écoles relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche accueillent plus de filles que de garçons.

## DÉFINITIONS

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs. Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine.

■ **Champ.** Ne sont pas comptés ici les élèves inscrits en formation continue, ni les diplômés décernés à ce titre, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieur agricole (INPSA).

Quelques écoles, en majorité privées, possèdent un cycle préparatoire intégré dont les élèves ne sont pas comptés comme élèves ingénieurs.

■ **Nouvelles formations d'ingénieurs (NFI).** Les élèves inscrits dans les NFI ne sont pas comptabilisés dans les tableaux. En 2000-2001, ces établissements ont accueilli 5 895 étudiants (contre 5 431 en 1998-1999) et l'enseignement est assuré par environ 60 structures de formation. 1 306 élèves y sont inscrits en formation initiale, 3 438 en formation initiale par apprentissage et 1 151 en formation continue. Peu de femmes sont inscrites dans les NFI : 621 étudiantes, soit 10,5 % de l'effectif. Plus de sept entrants sur dix sont titulaires d'un BTS ou d'un DUT et 18 % des élèves commencent leurs études dans une NFI en possédant seulement le baccalauréat. La moitié de ces nouveaux inscrits est titulaire d'un baccalauréat S et le quart d'un baccalauréat STI. Enfin, 1 452 diplômés ont été délivrés, dont 72 % en formation initiale.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées, année 2000-2001 », *Note d'Information*, à paraître.  
*Tableaux statistiques*, n° 6787.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 94.30, 95.34, 96.26, 97.31, 98.29, 99.31, 00.32.  
*Tableaux statistiques*, n° 6280, 6363, 6436, 6505, 6596, 6651.

## 1 Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2000-2001 (France métropolitaine) (1)

	Les étudiants en formation en 2000-2001					du nombre de filles 2000-2001/1999-2000	Nombre d'écoles
	Effectif inscrit en 2000-2001	Répartition en %	Progression des effectifs 2000-2001/1999-2000	dont étudiantes	Taux de féminisation		
<b>Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN) :</b>							
<b>Écoles universitaires</b>	<b>30 795</b>	<b>34,5</b>	<b>4,8</b>	<b>7 842</b>	<b>25,5</b>	<b>7,3</b>	<b>95</b>
Écoles nationales d'ingénieurs (ENI)	2 934	3,3	4,2	200	6,8	-2,9	4
Instituts nationaux des sciences appliquées (INSA)	8 194	9,2	3,7	2 471	30,2	2,7	4
École nationale des arts et métiers (ENSAM) et assimilées	4 726	5,3	3,9	498	10,5	6,4	12
Autres écoles	5 888	6,6	3,4	996	16,9	6,3	13
<b>Écoles indépendantes des universités</b>	<b>21 742</b>	<b>24,3</b>	<b>3,7</b>	<b>4 165</b>	<b>19,2</b>	<b>3,7</b>	<b>33</b>
<b>Ensemble</b>	<b>52 537</b>	<b>58,8</b>	<b>4,4</b>	<b>12 007</b>	<b>22,9</b>	<b>6,0</b>	<b>128</b>
<b>Écoles publiques sous tutelle d'une autre administration :</b>							
Agriculture et Pêche	4 010	4,5	4,3	2 300	57,4	7,2	15
Défense	3 803	4,3	2,7	517	13,6	7,9	11
Industrie	3 201	3,6	2,1	716	22,4	9,8	8
Télécommunications	1 760	2,0	3,7	261	14,8	-2,2	3
Équipement, Transport et Logement	1 509	1,7	5,5	347	23,0	11,9	5
Emploi et Solidarité	8	0,0	-50,0	3	37,5	-62,5	1
Ville de Paris	379	0,4	-3,1	97	25,6	-33,1	2
<b>Ensemble</b>	<b>14 670</b>	<b>16,4</b>	<b>6,1</b>	<b>4 241</b>	<b>28,9</b>	<b>5,9</b>	<b>45</b>
<b>Écoles privées</b>	<b>22 106</b>	<b>24,8</b>	<b>4,3</b>	<b>4 329</b>	<b>19,6</b>	<b>6,0</b>	<b>64</b>
<b>Ensemble des écoles d'ingénieurs</b>	<b>89 313</b>	<b>100,0</b>	<b>4,6</b>	<b>20 577</b>	<b>23,0</b>	<b>6,0</b>	<b>237</b>

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine.

## 2 Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs (France métropolitaine) (1)

	Ensemble Public MEN		dont écoles universitaires		dont écoles hors université		Public autres administrations		Écoles privées		Ensemble des écoles	
	Effectif	Variation annuelle	Effectif	Variation annuelle	Effectif	Variation annuelle	Effectif	Variation annuelle	Effectif	Variation annuelle	Effectif	Variation annuelle
1980-1981	20 335	-	8 330	-	12 005	-	8 127	-	8 490	-	36 952	-
1985-1986	25 849	4,9%	12 424	8,3%	13 425	2,3%	9 191	2,5%	10 325	4,0%	45 365	4,2%
1990-1991	32 786	4,9%	17 325	6,9%	15 461	2,9%	10 865	3,4%	14 002	6,3%	57 653	4,9%
1995-1996	43 836	2,9%	24 186	3,4%	19 650	2,4%	13 115	1,9%	18 689	2,9%	75 640	5,6%
1996-1997	44 646	1,8%	24 839	2,7%	19 807	0,8%	13 202	0,7%	18 993	1,6%	76 841	1,6%
1997-1998	46 218	3,5%	25 979	4,6%	20 239	2,2%	13 496	2,2%	19 384	2,1%	79 098	2,9%
1998-1999	48 542	5,0%	27 520	5,9%	21 022	3,9%	13 928	3,2%	20 484	5,7%	82 954	4,9%
1999-2000	50 340	3,7%	29 378	6,8%	20 962	-0,3%	14 219	2,1%	21 192	3,5%	85 751	3,4%
2000-2001	52 537	4,4%	30 795	4,8%	21 742	3,7%	14 670	3,2%	22 106	4,3%	89 313	4,2%

(1) Variation annuelle moyenne sur 5 ans pour 1985-1986, 1990-1991, 1995-1996.

## 3 Origine scolaire (en %) des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs (France métropolitaine)

Types d'écoles	Niveau de l'étudiant à l'entrée								Total	Effectif
	Baccalauréat	CPGE	DEUG	DUT-BTS	Licence, maîtrise	Ingénieur, 3 <sup>e</sup> cycle	Autres			
Écoles publiques sous tutelle du MEN	19,8	46,0	8,1	14,6	6,2	1,0	4,2		100,0	18 003
Écoles publiques sous tutelle d'une autre administration	1,6	66,6	2,9	1,4	9,2	10,6	7,8		100,0	5 247
Écoles privées	35,1	41,5	3,4	13,0	3,4	0,6	3,0		100,0	7 800
<b>Ensemble des écoles d'ingénieurs</b>	<b>20,6</b>	<b>48,4</b>	<b>6,1</b>	<b>11,9</b>	<b>6,0</b>	<b>2,5</b>	<b>4,5</b>		<b>100,0</b>	<b>31 050</b>

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, les écoles de commerce et de gestion ont accueilli 63 600 élèves, soit 7 500 élèves de plus que l'année précédente.

Pour la troisième année consécutive, les effectifs progressent, de façon sensible (+ 9,3 %, puis + 9,7 % et enfin 13,4 % en 2000-2001).

Les écoles du groupe I, qui assurent la formation de 42 000 étudiants, affichent un dynamisme certain avec des effectifs en hausse de 8,3 %. Ce groupe rassemble près des deux tiers des inscrits en écoles de commerce et de gestion. La progression est plus importante encore pour les écoles des groupes II et III (respectivement 25,9 % et 25,3 %) 1.

Les jeunes filles représentent 46,2 % des effectifs pour l'ensemble des établissements. La part des élèves étrangers s'élève à 9,8 % 2.

Depuis cinq ans, les flux des nouveaux entrants augmentent fortement (+ 9,7 % en 2000-2001).

Les élèves qui entrent aussitôt après le baccalauréat sont plus nombreux que les entrants après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Un peu plus de 20 % des élèves ont été recrutés à la sortie d'une CPGE, contre près de 25 % titulaires du baccalauréat. Les étudiants issus de CPGE se dirigent surtout vers les grandes écoles du groupe I.

22,8 % des entrants sont titulaires d'un BTS, d'un DUT ou d'un DEUG. Les élèves diplômés de deuxième cycle universitaire confirment leur présence : ils constituent 9,4 % des nouveaux inscrits à la rentrée 2000 3.

## DÉFINITIONS

■ **Les écoles de commerce et de gestion** sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont au nombre de 226 en 2000-2001 et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

– les écoles du groupe I (55 établissements) sont reconnues par l'État et leur diplôme est visé par le ministère de l'Éducation nationale ;

– les écoles du groupe II (15 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;

– les écoles du groupe III (148 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **Les écoles de vente** (8 établissements) sortent peu à peu du champ d'enquête, leur enseignement se tournant de plus en plus vers la formation continue.

■ **BTS, DUT.** Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie. **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **DEUG, DEUST.** Diplômes d'études universitaires générales, diplômes d'études universitaires en sciences et techniques.

## 1 Évolution des effectifs inscrits en commerce, gestion et vente

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001)

	France métropolitaine							France métr. + DOM (2000-2001)
	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	
Écoles de commerce, gestion et vente	46 006	50 416	47 062	46 759	51 090	56 070	<b>63 561</b>	<b>63 905</b>
Variation annuelle (en %)	-	9,6	-6,7	-0,6	9,3	9,7	<b>13,4</b>	<b>13,5</b>
Nombre d'écoles	193	252	233	227	217	226	<b>226</b>	<b>230</b>

## 2 Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement	Effectifs 2000-2001			dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectif 1999-2000	Évolution en %
	Hommes	Femmes	Total				
<b>Écoles de commerce et gestion :</b>							
- groupe I	22 325	19 705	42 030	46,9	8,2	38 798	8,3
- groupe II	2 956	1 895	4 851	39,1	21,3	3 854	25,9
- groupe III	8 691	7 596	16 287	46,6	10,8	13 000	25,3
Ensemble écoles de commerce	33 972	29 196	63 168	46,2	9,9	55 652	13,5
Écoles de vente	290	103	393	26,2	7,4	418	-6,0
<b>Total général</b>	<b>34 262</b>	<b>29 299</b>	<b>63 561</b>	<b>46,1</b>	<b>9,9</b>	<b>56 070</b>	<b>13,4</b>
<b>Total général France métr. + DOM</b>	<b>34 393</b>	<b>29 512</b>	<b>63 905</b>	<b>46,2</b>	<b>9,8</b>	<b>56 303</b>	<b>13,5</b>

## 3 Niveau de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2000-2001 (France métropolitaine)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Ensemble commerce, gestion		Rappel 1999-2000	Évolution en % (1)
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
Niveau baccalauréat	-		-		25	0,3	25	0,1	25	0,0
Baccalauréat	2 496	15,3	838	33,3	3 333	41,0	6 667	24,8	5 584	19,4
CPGE	5 273	32,4	110	4,4	39	0,5	5 422	20,1	5 447	-0,5
BTS-DUT	2 222	13,6	363	14,4	2 548	31,4	5 133	19,1	4 564	12,5
DEUG-DEUST	583	3,6	119	4,7	294	3,6	996	3,7	1 111	-10,4
2 <sup>e</sup> cycle universitaire	1 753	10,8	132	5,2	659	8,1	2 544	9,4	2 278	11,7
3 <sup>e</sup> cycle universitaire	525	3,2	20	0,8	102	1,3	647	2,4	769	-15,9
École d'ingénieur	564	3,5	4	0,2	66	0,8	634	2,4	570	11,2
École de commerce	346	2,1	108	4,3	166	2,0	620	2,3	630	-1,6
Autre origine	2 524	15,5	822	32,7	892	11,0	4 238	15,7	3 561	19,0
<b>Ensemble</b>	<b>16 286</b>	<b>100,0</b>	<b>2 516</b>	<b>100,0</b>	<b>8 124</b>	<b>100,0</b>	<b>26 926</b>	<b>100,0</b>	<b>24 539</b>	<b>9,7</b>

(1) Par rapport à 1999-2000.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 *Tableaux statistiques*, n° 6789.

## Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6312, 6373, 6443, 6597, 6658, 6725.

*Note d'Information*, 01.12.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, 69 500 étudiants sont en formation dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en France métropolitaine, et près de 70 300 en comptant les DOM. L'effectif est de nouveau en léger recul, de 1,0 %, par rapport à 1999-2000.

La baisse ne touche pas les classes économiques et commerciales, qui, avec 15 600 inscrits, sont en progression constante depuis six ans ; en 2000-2001, les effectifs de ces classes sont en hausse de 1,5 %. En revanche, le nombre d'étudiants en classes préparatoires scientifiques (49 950 élèves) baisse de 1,4 %, mais de façon plus modérée que les deux années passées. Quant aux classes littéraires (10 000 inscrits), leur promotion diminue de 2,9 % **1**. L'enseignement public assure la formation de 85 % des étudiants inscrits en CPGE. Toutefois, dans les classes littéraires, la proportion des inscrits dans le secteur public atteint 92 % contre 86 % pour les classes scientifiques et 75 % pour les classes économiques et commerciales.

La part des femmes progresse légèrement chaque année. En 2000-2001, 39,5 % des étudiants inscrits en classes préparatoires sont des femmes (contre 38,8 % l'année précédente). Les jeunes filles sont particulièrement plus nombreuses en classes littéraires, où elles représentent les trois quarts des élèves, et en classes économiques et commerciales (la moitié des étudiants). En revanche, elles sont peu nombreuses dans les classes scientifiques, où elles constituent le quart des inscrits, à quelques exceptions près : les classes vétérinaires où 7 élèves sur 10 sont des filles, les classes de biologie-chimie-physique-sciences de la Terre (6 sur 10) et les classes technologie et biologie (4 sur 10) **2**. 95 % des entrants en CPGE sont titulaires d'un baccalauréat d'enseignement général. Parmi eux, 7 sur 10 sont des bacheliers S, et un peu plus de 2 sur 10 ont un baccalauréat L ou ES. La part des bacheliers technologiques reste faible : autour de 4 % depuis plusieurs années **3**.

## DÉFINITIONS

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont réparties en trois catégories :  
– les classes scientifiques conduisent aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;  
– les classes économiques et commerciales préparent aux Écoles supérieures de commerce et de gestion et aux Écoles normales supérieures ;  
– les classes littéraires préparent aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes et aux Instituts d'études politiques.

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture, ou encore dépendant d'autres ministères.

## Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

**1 Évolution des effectifs d'élèves en CPGE** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001)

	France métropolitaine								France métr. + DOM
	1980 1981	1990 1991	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2000 2001
Classes scientifiques	26 403	42 392	47 757	48 375	47 756	45 582	44 587	43 948	44 373
Évolution annuelle en %	-	-	8,0	1,3	-1,3	-4,6	-2,2	-1,4	-1,3
Classes économiques	5 964	13 191	11 735	13 407	14 296	14 921	15 344	15 580	15 778
Évolution annuelle en %	-	-	5,2	14,2	6,6	4,4	2,8	1,5	1,8
Classes littéraires	6 990	8 770	10 578	10 554	10 624	10 321	10 300	10 000	10 112
Évolution annuelle en %	-	-	7,6	-0,2	0,7	-2,9	-0,2	-2,9	-2,8
<b>Total CPGE</b>	<b>39 357</b>	<b>64 353</b>	<b>70 070</b>	<b>72 336</b>	<b>72 676</b>	<b>70 824</b>	<b>70 231</b>	<b>69 528</b>	<b>70 263</b>
Évolution annuelle en %	-	-	7,5	3,2	0,5	-2,5	-0,8	-1,0	-0,8

**2 Effectifs d'élèves en CPGE par année et par sexe en 2000-2001**

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Total			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Éducation nationale</b>	<b>33 701</b>	<b>23 550</b>	<b>57 251</b>	<b>7 195</b>	<b>3 404</b>	<b>10 599</b>	<b>40 896</b>	<b>26 954</b>	<b>67 850</b>	<b>39,7</b>
Préparations scientifiques	26 629	10 074	36 703	4 753	1 210	5 963	31 382	11 284	42 666	26,4
1 <sup>re</sup> année	13 149	5 697	18 846	2 405	685	3 090	15 554	6 382	21 936	29,1
2 <sup>e</sup> année	13 480	4 377	17 857	2 348	525	2 873	15 828	4 902	20 730	23,6
Préparations économiques	4 952	6 529	11 481	2 213	1 663	3 876	7 165	8 192	15 357	53,3
1 <sup>re</sup> année	2 578	3 593	6 171	1 076	854	1 930	3 654	4 447	8 101	54,9
2 <sup>e</sup> année	2 374	2 936	5 310	1 137	809	1 946	3 511	3 745	7 256	51,6
Préparations littéraires	2 120	6 947	9 067	229	531	760	2 349	7 478	9 827	76,1
1 <sup>re</sup> année	1 150	4 238	5 388	143	364	507	1 293	4 602	5 895	78,1
2 <sup>e</sup> année	970	2 709	3 679	86	167	253	1 056	2 876	3 932	73,1
<b>Autres ministères (1)</b>	<b>1 246</b>	<b>432</b>	<b>1 678</b>	-	-	-	<b>1 246</b>	<b>432</b>	<b>1 678</b>	<b>25,7</b>
Préparations scientifiques	939	343	1 282	-	-	-	939	343	1 282	26,8
1 <sup>re</sup> année	373	116	489	-	-	-	373	116	489	23,7
2 <sup>e</sup> année	566	227	793	-	-	-	566	227	793	28,6
Préparations économiques	188	35	223	-	-	-	188	35	223	15,7
1 <sup>re</sup> année	98	23	121	-	-	-	98	23	121	19,0
2 <sup>e</sup> année	90	12	102	-	-	-	90	12	102	11,8
Préparations littéraires	119	54	173	-	-	-	119	54	173	31,2
1 <sup>re</sup> année	52	41	93	-	-	-	52	41	93	44,1
2 <sup>e</sup> année	67	13	80	-	-	-	67	13	80	16,3
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>34 947</b>	<b>23 982</b>	<b>58 929</b>	<b>7 195</b>	<b>3 404</b>	<b>10 599</b>	<b>42 142</b>	<b>27 386</b>	<b>69 528</b>	<b>39,4</b>
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>35 295</b>	<b>24 331</b>	<b>59 626</b>	<b>7 207</b>	<b>3 430</b>	<b>10 637</b>	<b>42 502</b>	<b>27 761</b>	<b>70 263</b>	<b>39,5</b>

(1) Tous ministères, y compris le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

**3 Origine scolaire (en %) des élèves entrant en 1<sup>re</sup> année de CPGE en 2000-2001**

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs technologiques			Autres origines (1)	Total en %	Entrants 2000-2001
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STT	Autres			
Préparations scientifiques	94,9	0,1	0,1	3,5	0,1	0,7	0,6	100,0	21 575
Préparations économiques	51,0	39,3	1,6	ns	6,5	0,0	1,5	100,0	8 067
Préparations littéraires	18,8	14,7	65,9	0,0	0,0	0,1	0,6	100,0	5 945
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>70,6</b>	<b>11,0</b>	<b>12,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>35 587</b>

(1) Bac professionnel, université, vie active et autres.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Tableaux statistiques, (pour l'année scolaire 2000-2001), n° 6746, 6747, 6748. Note d'Information, 01.13.

## Voir aussi

Notes d'Information, 97.18, 98.19, 99.39, 00.18, 01.31.  
Tableaux statistiques, n° 6480, 6542, 6611, 6676.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, 236 800 élèves sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS), en France métropolitaine, et 242 600 en comptant les DOM. L'effectif reste stable par rapport à 1999.

Par ailleurs, 6 050 étudiants suivent une préparation au DECF ; cette formation est en baisse de 3,6 %.

Les établissements publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale accueillent 149 400 élèves – près des deux tiers des étudiants inscrits en STS – mais leurs effectifs diminuent très légèrement, de 0,1 %. En revanche, avec 73 100 inscrits, les établissements privés progressent de 0,5 %. Quant aux établissements publics dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, leurs effectifs sont en baisse de 1 %, après quatre ans de hausse.

La représentation féminine est stable depuis plusieurs années déjà : 120 700 filles sont inscrites en STS où elles représentent un peu plus de la moitié des effectifs. Les écoles de l'enseignement public sont sensiblement moins féminisées que celles du secteur privé (50 % contre 59 %) car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. C'est dans les écoles dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche que le taux de féminisation est le moins élevé (35,5 %).

Les sections de techniciens supérieurs attirent plus particulièrement les titulaires d'un baccalauréat technologique : dans les domaines de la production, 62 % des entrants viennent d'une terminale STI, et dans les domaines relevant des services, 45 % d'une terminale STT. Deux élèves sur dix seulement sont des bacheliers généraux : un élève sur dix dans les spécialités industrielles et un quart des élèves pour les domaines technico-professionnels des services. La place accordée aux bacheliers professionnels est toujours peu importante : un peu plus de 6 % de l'ensemble des entrants en STS.

## DÉFINITIONS

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Ce sont des classes de lycée qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux élèves des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration ».

■ **DPECF.** Diplôme préparatoire aux études comptables et financières. Il se compose de cinq unités de valeur et correspond à un diplôme de niveau bac + 1.

■ **DECF.** Diplôme d'études comptables et financières. Il se compose de sept unités de valeur et correspond à un diplôme de niveau bac + 3. Il constitue le deuxième cycle conduisant au diplôme d'expert-comptable.

■ **DMA.** Diplôme des métiers d'art préparé en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

■ **DSAA.** Diplôme supérieur en arts appliqués préparé après le DMA. La scolarité dure deux ans.

■ **DNTS.** Le diplôme national de technologie spécialisé, créé en 1995, est une formation accessible aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Il s'agit d'une formation d'un an par alternance favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise.

■ **Formations complémentaires post-BTS.** Il s'agit de formations spécialisées en un an. Elles sont accessibles aux titulaires d'un BTS, d'un DUT ou équivalent bac + 2.

■ **Champ.** Élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères.

## Les sections de techniciens supérieurs (STS)

## 1 Évolution des effectifs d'élèves dans les STS et les classes préparant au DECF

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001)

	France métropolitaine								France métr. + DOM
	1980-1981	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2000-2001
<b>STS et assimilés :</b>									
Public Éducation nationale	40 067	107 437	145 058	148 385	148 582	148 944	149 654	149 441	154 086
Évolution annuelle en %	-	10,4	1,7	2,3	0,1	0,2	0,5	-0,1	-0,1
Public Agriculture et Pêche	3 037	9 283	12 735	13 212	13 862	14 235	14 397	14 254	14 443
Évolution annuelle en %	-	11,8	-2,1	3,7	4,9	2,7	1,1	-1,0	-1,1
Privé	24 211	82 364	67 440	68 749	70 695	71 121	72 713	73 100	74 091
Évolution annuelle en %	-	13,0	-7,0	1,9	2,8	0,6	2,2	0,5	0,7
<b>Total</b>	<b>67 315</b>	<b>199 084</b>	<b>225 233</b>	<b>230 346</b>	<b>233 139</b>	<b>234 300</b>	<b>236 764</b>	<b>236 795</b>	<b>242 620</b>
Évolution annuelle en %	-	11,5	-1,3	2,3	1,2	0,5	1,1	0,0	0,1
<b>DECF</b>	<b>3 086</b>	<b>5 960</b>	<b>6 007</b>	<b>6 007</b>	<b>6 088</b>	<b>6 260</b>	<b>6 269</b>	<b>6 045</b>	<b>6 229</b>
Évolution annuelle en %	-	-	-1,7	0,8	1,3	2,8	0,1	-3,6	-3,4

## 2 Effectifs d'élèves (STS, DECF) par année et par sexe en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	
<b>STS et assimilés :</b>										
<b>Éducation nationale</b>	<b>75 040</b>	<b>74 401</b>	<b>149 441</b>	<b>26 153</b>	<b>37 532</b>	<b>63 685</b>	<b>101 193</b>	<b>111 933</b>	<b>213 126</b>	<b>52,5</b>
Classes de mise à niveau	482	1 192	1 674	570	810	1 380	1 052	2 002	3 054	65,6
DPECF	385	535	920	379	268	647	764	803	1 567	51,2
STS en 1 an	41	55	96	21	42	63	62	97	159	61,0
STS en 2 ans	73 093	70 324	143 417	24 656	35 314	59 970	97 749	105 638	203 387	51,9
STS en 3 ans	234	1 337	1 571	102	619	721	336	1 956	2 292	85,3
DMA en 2 ans	244	402	646	37	5	42	281	407	688	59,2
DSAA	129	272	401	-	-	-	129	272	401	67,8
DNTS et formations complémentaires post-BTS	432	284	716	388	474	862	820	758	1 578	48,0
<b>Agriculture et Pêche</b>	<b>9 208</b>	<b>5 046</b>	<b>14 254</b>	<b>4 863</b>	<b>2 665</b>	<b>7 528</b>	<b>14 071</b>	<b>7 711</b>	<b>21 782</b>	<b>35,4</b>
STS en 1 an	199	79	278	99	42	141	298	121	419	28,9
STS en 2 ans	9 009	4 967	13 976	4 764	2 623	7 387	13 773	7 590	21 363	35,5
<b>Autres ministères</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>854</b>	<b>1 033</b>	<b>1 887</b>	<b>854</b>	<b>1 033</b>	<b>1 887</b>	<b>54,7</b>
Classes de mise à niveau	-	-	-	26	31	57	26	31	57	54,4
DPECF	-	-	-	26	20	46	26	20	46	43,5
STS en 2 ans	-	-	-	738	859	1 597	738	859	1 597	53,8
STS en 3 ans	-	-	-	2	76	78	2	76	78	97,4
DMA	-	-	-	36	25	61	36	25	61	41,0
Formations complémentaires post-BTS	-	-	-	26	22	48	26	22	48	45,8
<b>Total STS France métr.</b>	<b>84 248</b>	<b>79 447</b>	<b>163 695</b>	<b>31 870</b>	<b>41 230</b>	<b>73 100</b>	<b>116 118</b>	<b>120 677</b>	<b>236 795</b>	<b>51,0</b>
<b>Total STS France métr. + DOM</b>	<b>86 545</b>	<b>81 984</b>	<b>168 529</b>	<b>32 220</b>	<b>41 871</b>	<b>74 091</b>	<b>118 765</b>	<b>123 855</b>	<b>242 620</b>	<b>51,0</b>
<b>DECF :</b>										
Éducation nationale	1 337	2 078	3 415	1 289	1 231	2 520	2 626	3 309	5 935	55,8
Autres ministères	-	-	-	59	51	110	59	51	110	46,4
<b>Total DECF France métr.</b>	<b>1 337</b>	<b>2 078</b>	<b>3 415</b>	<b>1 348</b>	<b>1 282</b>	<b>2 630</b>	<b>2 685</b>	<b>3 360</b>	<b>6 045</b>	<b>55,6</b>
<b>Total DECF France métr. + DOM</b>	<b>1 411</b>	<b>2 165</b>	<b>3 576</b>	<b>1 297</b>	<b>1 246</b>	<b>2 543</b>	<b>2 708</b>	<b>3 411</b>	<b>6 119</b>	<b>55,7</b>

3 Origine scolaire des élèves entrant en 1<sup>re</sup> année de STS en 2000-2001

(France métropolitaine, Public + Privé) (% effectifs)

	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bac pro.	Autres origines (2)	Total en %	Entrants 2000-2001
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STT	autres				
Domaines technico-professionnels (1) :										
- disciplinaires (lettres et arts)	-	-	-	13,3	-	-	-	86,7	100,0	15
- de la production	7,9	0,8	1,9	62,0	1,3	5,3	8,9	12,0	100,0	33 153
- des services	6,5	11,0	7,1	1,4	45,0	5,7	5,5	17,9	100,0	75 289
<b>Total</b>	<b>6,9</b>	<b>7,9</b>	<b>5,5</b>	<b>19,8</b>	<b>31,1</b>	<b>5,6</b>	<b>6,3</b>	<b>17,2</b>	<b>100,0</b>	<b>108 457</b>

(1) Hors ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(2) Brevet de technicien, université, IUT, vie active et autres.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 à 3 Tableaux statistiques, n° 6749, 6750 (Tomes 1 et 2), 6751.  
2 Note d'Information, 01.16.

## Voir aussi

Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03.  
Tableaux statistiques, n° 6426, 6484, 6545, 6614, 6684.

## PRÉSENTATION

À partir de la rentrée 1996, s'est amorcée une baisse des effectifs des IUFM qui s'est amplifiée à la rentrée 2000 (-3 %).

Après avoir connu une diminution en 1997-1998 (-4 %), les effectifs du premier degré amorcent une hausse (3 %) à la rentrée 1998 qui s'est amplifiée l'année suivante (7 %) et se confirme cette rentrée (10 %). En revanche, la baisse des effectifs du second degré ne cesse de s'accroître depuis quatre ans (-3 % en 1997-1998, -4 % en 1998-1999 puis -5 % en 1999-2000) pour atteindre -9 % en 2000-2001. Le recul du nombre d'étudiants en première année (-12 %), de plus en plus important depuis la rentrée 1997, se trouve compensé par une hausse sensible des stagiaires de seconde année du premier degré qui atteint 27 % à la rentrée 2000 **1**.

Près de sept personnes sur dix inscrites en IUFM sont des femmes. Elles représentent 82 % des étudiants et stagiaires du 1<sup>er</sup> degré ; pour les concours du second degré, elles ne sont plus que 61 % **1**.

La répartition des effectifs au sein des IUFM met en évidence un engouement un peu plus grand pour le professorat du second degré (68 % de l'effectif de 1<sup>re</sup> année), avec une prédilection pour les CAPES : 49 %, contre 32 % pour le professorat des écoles. De plus, dans quatre IUFM, près de huit étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré (avec un maximum pour l'IUFM de Paris : 92 %). Les préparations au CAPES sont privilégiées dans la majorité des établissements, en particulier à Paris (83 %). À l'inverse, sept IUFM préparent de façon comparable au CAPE et au CAPES (Besançon, Caen, Grenoble, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rouen) et six IUFM favorisent les préparations au CAPE (Amiens, Corse, Créteil, Versailles, Antilles-Guyane et La Réunion) **2**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2 Tableaux statistiques**, n° 6790.

« Instituts universitaires de formation des maîtres. Année 2000-2001 », Note d'Information, à paraître.

Année universitaire 1999-2000 : Tableaux statistiques, n° 6732.

Note d'Information, 00.53.

## DÉFINITIONS

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Ces établissements rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée (deux ans). Le niveau de recrutement est la licence ou tout diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études après le baccalauréat.

## ■ Types de préparation.

## Concours du premier degré :

- CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- diplôme de psychologue scolaire.

## Concours du second degré :

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel de 2<sup>e</sup> grade ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation.

## ■ Niveaux de scolarité. Sont comptabilisés :

## en première année :

- les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP2 ;
- les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles ;
- les étudiants de première année.

## en seconde année :

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP, et CPE ;
- les formations spécialisées des professeurs des écoles titulaires : CAPSAIS et diplôme de psychologue scolaire.

## Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

**1 Évolution des effectifs des IUFM depuis 1991-1992** (France métropolitaine)

	1991-1992 (1)	1996-1997 (2)	1997-1998 (2)	1998-1999 (2)	1999-2000 (3)	2000-2001 (3)	dont	
							hommes	femmes
1 <sup>re</sup> année 1 <sup>er</sup> degré	6 766	14 301	14 720	15 505	16 158	15 783	2 926	12 857
Évolution (%)		3%	3%	5%	4%	-2%		
2 <sup>e</sup> année 1 <sup>er</sup> degré hors formation spécialisée PE	14 805	11 450	10 042	9 937	11 062	14 095	2 447	11 648
Évolution (%)		-8%	-12%	-1%	11%	27%		
2 <sup>e</sup> année 1 <sup>er</sup> degré y compris formation spécialisée PE					12 529	15 411	2 831	12 580
<b>Total 1<sup>er</sup> degré hors formation spécialisée PE</b>	<b>21 571</b>	<b>25 751</b>	<b>24 762</b>	<b>25 442</b>	<b>27 220</b>	<b>29 878</b>	<b>5 373</b>	<b>24 505</b>
Évolution (%)		-2%	-4%	3%	7%	10%	18% (4)	82% (4)
1 <sup>re</sup> année 2 <sup>nd</sup> degré	21 174	44 109	42 340	40 710	38 355	33 561	12 592	20 969
Évolution (%)		1%	-4%	-4%	-6%	-12%		
2 <sup>e</sup> année 2 <sup>nd</sup> degré	11 863	14 075	14 203	13 659	13 408	13 299	5 478	7 821
Évolution (%)		-2%	1%	-4%	-2%	-1%		
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>33 037</b>	<b>58 184</b>	<b>56 543</b>	<b>54 369</b>	<b>51 763</b>	<b>46 860</b>	<b>18 070</b>	<b>28 790</b>
Évolution (%)		0%	-3%	-4%	-5%	-9%	39% (4)	61% (4)
Total 1 <sup>re</sup> année	27 940	58 410	57 060	56 215	54 513	49 344	15 518	33 826
Évolution (%)		2%	-2%	-1%	-3%	-9%	31% (4)	69% (4)
<b>Total 2<sup>e</sup> année hors formation spécialisée PE</b>	<b>26 668</b>	<b>25 525</b>	<b>24 245</b>	<b>23 596</b>	<b>24 470</b>	<b>27 394</b>	<b>7 925</b>	<b>19 469</b>
Évolution (%)		-5%	-5%	-3%	4%	12%	29% (4)	71% (4)
<b>Total hors formation spécialisée PE</b>	<b>54 608</b>	<b>83 935</b>	<b>81 305</b>	<b>79 811</b>	<b>78 983</b>	<b>76 738</b>	<b>23 443</b>	<b>53 295</b>
Évolution (%)		0%	-3%	-2%	-1%	-3%	31% (4)	69% (4)
<b>Total y compris formation spécialisée PE</b>					<b>80 450</b>	<b>78 054</b>	<b>23 827</b>	<b>54 227</b>
						-3%	31% (4)	69% (4)

(1) Source : enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel.

(2) Source : enquête DEP, DPD, n° 54. (3) Source : enquête DPD SISE. (4) % d'hommes/de femmes par rapport à l'effectif total. PE : professeurs des écoles.

**2 Répartition des effectifs par IUFM en 2000-2001** (y compris spécialisation des professeurs des écoles) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	Première année						Seconde année				Effectifs totaux
	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	dont CAPES	dont CAPET	Total 1 <sup>re</sup> année	dont CAFEP	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	dont CAFEP	Total 2 <sup>e</sup> année	
Aix-Marseille	716	1 507	1 052	137	2 223	96	692	723	40	1 415	3 638
Amiens	640	590	390	35	1 230	34	547	378	5	925	2 155
Besançon	376	612	362	74	988	17	327	309	8	636	1 624
Bordeaux	584	1 977	1 527	63	2 561	160	502	707	-	1 209	3 770
Caen	408	704	454	9	1 112	39	264	302	16	566	1 678
Clermont-Ferrand	366	809	559	15	1 175	48	248	324	20	572	1 747
Corse	134	160	104	4	294	-	33	24	-	57	351
Dijon	343	862	626	48	1 205	26	312	269	7	581	1 786
Grenoble	690	906	691	49	1 596	73	704	424	34	1 128	2 724
Lille	1 234	2 788	2 005	167	4 022	234	1 062	939	59	2 001	6 023
Limoges	203	529	401	5	732	8	113	202	-	315	1 047
Lyon	858	2 062	1 521	77	2 920	185	685	981	69	1 666	4 586
Montpellier	700	1 359	991	70	2 059	80	674	587	-	1 261	3 320
Nancy-Metz	669	1 386	967	96	2 055	32	694	585	12	1 279	3 334
Nantes	556	1 433	1 084	42	1 989	271	489	510	24	999	2 988
Nice	527	708	502	52	1 235	35	460	221	-	681	1 916
Orléans-Tours	786	1 099	834	63	1 885	93	508	499	19	1 007	2 892
Poitiers	378	831	567	49	1 209	32	338	395	18	733	1 942
Reims	406	594	388	34	1 000	23	433	343	9	776	1 776
Rennes	550	1 743	1 359	54	2 293	210	358	701	89	1 059	3 352
Rouen	547	947	667	49	1 494	47	457	360	8	817	2 311
Strasbourg	427	1 130	864	64	1 557	51	581	522	9	1 103	2 660
Toulouse	548	1 840	1 001	250	2 388	126	629	817	43	1 446	3 834
<b>Total province</b>	<b>12 646</b>	<b>26 576</b>	<b>18 916</b>	<b>1 506</b>	<b>39 222</b>	<b>1 920</b>	<b>11 110</b>	<b>11 122</b>	<b>489</b>	<b>22 232</b>	<b>61 454</b>
Paris	354	4 004	3 610	66	4 358	206	544	423	29	967	5 325
Créteil	1 292	1 249	636	109	2 541	20	1 819	806	17	2 625	5 166
Versailles	1 491	1 732	937	106	3 223	101	1 938	948	31	2 886	6 109
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>3 137</b>	<b>6 985</b>	<b>5 183</b>	<b>281</b>	<b>10 122</b>	<b>327</b>	<b>4 301</b>	<b>2 177</b>	<b>77</b>	<b>6 478</b>	<b>16 600</b>
<b>Total France métr.</b>	<b>15 783</b>	<b>33 561</b>	<b>24 099</b>	<b>1 787</b>	<b>49 344</b>	<b>2 247</b>	<b>15 411</b>	<b>13 299</b>	<b>566</b>	<b>28 710</b>	<b>78 054</b>
Antilles-Guyane	283	271	220	17	554	-	393	21	-	414	968
La Réunion	343	399	213	50	742	8	305	115	-	420	1 162
<b>Total DOM</b>	<b>626</b>	<b>670</b>	<b>433</b>	<b>67</b>	<b>1 296</b>	<b>8</b>	<b>698</b>	<b>136</b>	<b>-</b>	<b>834</b>	<b>2 130</b>
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>16 409</b>	<b>34 231</b>	<b>24 532</b>	<b>1 854</b>	<b>50 640</b>	<b>2 255</b>	<b>16 109</b>	<b>13 435</b>	<b>566</b>	<b>29 544</b>	<b>80 184</b>
Pacifique	-	137	130	-	137	-	-	52	-	52	189
<b>Total France entière</b>	<b>16 409</b>	<b>34 368</b>	<b>24 662</b>	<b>1 854</b>	<b>50 777</b>	<b>2 255</b>	<b>16 109</b>	<b>13 487</b>	<b>566</b>	<b>29 596</b>	<b>80 373</b>

## PRÉSENTATION

En France métropolitaine, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes. Les enfants d'agriculteurs et d'artisans sont particulièrement peu nombreux à poursuivre des études après le baccalauréat : quelle que soit la filière, moins d'un enfant d'agriculteur sur cinquante et moins d'un enfant d'artisan sur dix entreprennent des études supérieures.

Plus du tiers des étudiants inscrits dans une formation longue (université et CPGE) ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale ; ce phénomène est toujours plus accentué dans les CPGE et les disciplines de santé, où respectivement 51 % et 44 % des étudiants sont issus de cette catégorie sociale.

En revanche, les filières technologiques courtes, IUT et surtout STS, recrutent davantage parmi les enfants d'ouvriers et d'employés : ceux-ci représentent plus de 30 % des inscrits en IUT et près de 40 % de l'effectif en STS **1**. La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale. Plus le degré d'études est élevé, plus la part d'étudiants issus de familles d'employés, d'ouvriers ou d'agriculteurs diminue. Seule progresse la proportion de jeunes dont un parent est cadre supérieur ou exerce une profession libérale **2**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

## Universités

**1 2** Tableaux statistiques, n° 6779.

« Les étudiants inscrits en IUT en 2000-2001 », Note d'Information, à paraître. Note d'Information, 01.30.

## Non universitaire

**1** Tableaux statistiques, n° 6746 à 6751 ; 6787 ; 6789.

Notes d'Information, 01.13, 01.16.

## DÉFINITIONS

■ **Professions et catégories sociales (PCS).** Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989.

■ **Universités.** Ensemble des UFR, écoles d'ingénieurs rattachées et instituts intégrés, Instituts nationaux polytechniques (INP), l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris et l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

■ **STS et CPGE.** Sont incluses dans le tableau **1** les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ainsi que 58 % des STS et 91 % des CPGE privées sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres enseignements.** Ensemble des IUFRM et des écoles supérieures publiques et privées regroupant : les écoles d'ingénieurs dont les diplômes sont reconnus par la commission des titres, les écoles de commerce et de gestion, les écoles juridiques et administratives (écoles de notariat, Instituts régionaux d'administration [IRA], etc.), les écoles artistiques et culturelles et les écoles à spécialisations diverses (vétérinaire, marine, journalisme, agriculture, etc.). Pour les écoles juridiques et administratives, les écoles artistiques et culturelles et les écoles à spécialisations diverses, la répartition par origine sociale est celle de 1998-1999. On ne connaît pas l'origine sociale des élèves des écoles paramédicales et sociales.

## L'origine socioprofessionnelle des étudiants français

**1** Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2000-2001 (France métropolitaine, Public + Privé)

										(%, effectifs)
	Droit	Économie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Ensemble université	CPGE (1)	STS (2)	Autres enseignements (3)
Agriculteurs	1,7	2,2	1,9	2,3	2,2	3,3	<b>2,1</b>	2,0	3,0	2,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,3	8,4	6,4	6,7	5,4	8,0	<b>7,0</b>	7,2	9,0	8,8
Professions libérales, cadres supérieurs	37,6	30,5	27,4	36,3	44,4	26,5	<b>32,7</b>	51,4	15,1	35,6
Professions intermédiaires	13,4	14,2	17,0	17,7	14,7	19,9	<b>16,4</b>	15,0	17,4	13,4
Employés	13,2	13,6	13,6	12,2	6,7	15,1	<b>12,7</b>	8,8	16,6	8,6
Ouvriers	9,2	12,6	11,5	10,7	5,0	16,2	<b>10,9</b>	5,4	23,0	5,6
Retraités, inactifs	10,9	11,8	12,4	8,4	6,1	7,6	<b>10,1</b>	6,9	11,9	6,6
Indéterminé	5,8	6,7	9,7	5,7	15,5	3,4	<b>8,0</b>	3,3	4,0	19,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0
<b>Effectifs</b>	<b>161 028</b>	<b>138 387</b>	<b>429 478</b>	<b>297 434</b>	<b>124 539</b>	<b>113 623</b>	<b>264 489</b>	<b>63 031</b>	<b>185 165</b>	<b>290 946</b>

(1) CPGE publiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et 91 % des CPGE privées sous tutelle du MEN.

(2) STS publiques sous tutelle du MEN et 58 % des STS privées sous tutelle du MEN.

(3) Répartition observée en 1998-1999 pour certaines formations. Les effectifs publiés dans l'édition 2000 étaient erronés.

**2** Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités par sexe et par cycle en 2000-2001 (France métropolitaine)

	Premier cycle et niveau		Deuxième cycle et niveau		Troisième cycle et niveau		Ensemble	
	premier cycle		deuxième cycle		troisième cycle		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>A – Répartition en effectifs</b>								
Agriculteurs	4 976	9 248	3 474	6 224	1 325	1 903	<b>9 775</b>	<b>17 375</b>
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	21 312	25 776	13 285	18 001	4 498	5 428	<b>39 095</b>	<b>49 205</b>
Professions libérales, cadres supérieurs	95 435	103 634	68 554	83 221	30 137	32 986	<b>194 126</b>	<b>219 841</b>
Professions intermédiaires	50 140	63 270	30 980	41 345	10 495	11 758	<b>91 615</b>	<b>116 373</b>
Employés	40 471	54 708	21 701	30 923	5 941	6 426	<b>68 113</b>	<b>92 057</b>
Ouvriers	35 183	50 874	17 755	25 882	4 022	4 486	<b>56 960</b>	<b>81 242</b>
Retraités, inactifs	26 650	35 977	19 925	27 144	9 224	9 219	<b>55 799</b>	<b>72 340</b>
Indéterminé	16 641	20 056	11 103	15 914	17 617	19 242	<b>45 361</b>	<b>55 212</b>
<b>Ensemble</b>	<b>290 808</b>	<b>363 543</b>	<b>186 777</b>	<b>248 654</b>	<b>83 259</b>	<b>91 448</b>	<b>560 844</b>	<b>703 645</b>
<b>B – Répartition en pourcentages</b>								
Agriculteurs	1,7	2,5	1,9	2,5	1,6	2,1	<b>1,7</b>	<b>2,5</b>
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,3	7,1	7,1	7,2	5,4	5,9	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>
Professions libérales, cadres supérieurs	32,8	28,5	36,7	33,5	36,2	36,1	<b>34,6</b>	<b>31,2</b>
Professions intermédiaires	17,2	17,4	16,6	16,6	12,6	12,9	<b>16,3</b>	<b>16,5</b>
Employés	13,9	15,0	11,6	12,4	7,1	7,0	<b>12,1</b>	<b>13,1</b>
Ouvriers	12,1	14,0	9,5	10,4	4,8	4,9	<b>10,2</b>	<b>11,5</b>
Retraités, inactifs	9,2	9,9	10,7	10,9	11,1	10,1	<b>9,9</b>	<b>10,3</b>
Indéterminé	5,7	5,5	5,9	6,4	21,2	21,0	<b>8,1</b>	<b>7,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, pour la deuxième année consécutive, les effectifs d'étudiants étrangers progressent alors que les inscriptions d'étudiants français diminuent (+ 9,4 % contre - 0,4 %). Cette progression est principalement due aux étudiants originaires d'un État européen non membre de l'Union européenne (+ 16,4 %) – notamment des pays de l'Est –, d'Asie (+ 16 %) ou d'Afrique (+ 11,4 %). En revanche, on observe un léger repli des ressortissants de l'Union européenne (- 1,6 %). En conséquence, la part de la population étrangère dans les universités de France métropolitaine, qui n'a cessé de baisser de 1985 à 1997, s'élève cette année à 10 %, soit un gain de 1,5 points par rapport à 1997 **1 2**.

Après quatre années de progression en termes d'effectifs, le ralentissement du flux des étudiants africains en 1985 a provoqué une baisse de la population étrangère à l'université. Puis, de 1988 à 1993, la mise en place des programmes d'échanges communautaires a favorisé la venue, en France, d'étudiants européens. Les inscriptions d'étudiants étrangers ont donc connu une période d'augmentation. De 1994 à 1997, la diminution de l'effectif étudiant de nationalité étrangère a été régulière. Elle résultait surtout de la chute du nombre des étudiants d'origines africaine et asiatique, les effectifs européens restant stables et progressant même légèrement en 1997. Aujourd'hui, suite à leur reprise, les inscriptions d'étudiants étrangers dépassent celles enregistrées à la rentrée 1993.

À la rentrée 2000, c'est en sciences économiques et dans les filières de la santé que la proportion d'étudiants étrangers est la plus élevée. Cependant, le choix de la discipline varie selon l'origine géographique des étudiants. Ainsi, six étudiants américains sur dix sont inscrits en lettres et sciences humaines. Cette discipline est également privilégiée par les Européens et les Asiatiques – 48 % des premiers et 42 % des seconds suivent des études littéraires à l'université – bien que les ressortissants de certains États, comme le Liban ou la Syrie, s'orientent davantage vers des études médicales ou scientifiques. Quant aux Africains, ils se dirigent, de manière équivalente, vers les disciplines littéraires, scientifiques et économiques.

Si, à la rentrée 2000, la population universitaire étrangère demeure moins féminisée que la population universitaire française (50,5 % contre 55,6 %), la présence des étrangères n'a cessé de s'affirmer au cours de ces quinze dernières années. En effet, en 1985, à peine plus d'un étudiant étranger sur trois était une femme. Depuis 1998, les inscriptions d'étudiantes étrangères dépassent celles de leurs homologues masculins, ce qui constitue un gain de 16 points. Au cours de cette même période, la proportion de femmes parmi les étudiants français n'a quasiment pas progressé.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Tableaux statistiques, n° 6780.

## Voir aussi

Note d'Information, 01.22.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe de Paris et l'École nationale de la nature et du paysage de Blois.

Toutes les composantes des universités sont considérées (UFR, IUT, écoles d'ingénieurs internes et rattachées, etc.). À la rentrée 2000, le champ de l'enquête a été étendu à trois écoles d'ingénieurs rattachées. Il s'agit de l'ENS de mécanique et des microtechniques de Besançon (université de Besançon), de l'ENI de Metz (université de Metz) et de l'ENS de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (université de Poitiers). Ces trois écoles ont accueilli 1 874 étudiants dont 89 étudiants étrangers.

■ **La discipline IUT** regroupe les diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

## Les étudiants étrangers dans les universités

**1 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités**  
(France métropolitaine)

	1985-1986	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Effectifs	131 979	138 477	139 563	134 418	129 761	125 205	121 624	121 582	128 788	<b>140 849</b>
Variation annuelle (%)		1,1	0,8	-3,7	-3,5	-3,5	-2,9	0,0	5,9	<b>9,4</b>
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,6	10,7	10,0	9,4	8,9	8,6	8,5	8,7	9,2	<b>10,0</b>

**2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2000-2001** (France métropolitaine)

	Sciences économiques, AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine, pharmacie, dentaire	IUT	Total	Dont femmes (en %)	
<b>Europe :</b>	<b>6 299</b>	<b>5 356</b>	<b>19 508</b>	<b>5 363</b>	<b>3 149</b>	<b>899</b>	<b>40 574</b>	<b>65,8</b>
- Union européenne	4 244	2 984	13 463	3 614	1 864	629	26 798	63,3
dont :								
Allemagne	903	597	2588	786	406	98	5378	63,1
Italie	493	385	1769	644	348	86	3725	62,7
Espagne	460	329	1996	572	240	52	3649	60,7
Grande-Bretagne	577	271	1536	260	63	81	2788	64,2
Grèce	540	262	1470	199	99	8	2578	71,6
Portugal	326	274	1029	343	122	124	2218	61,1
Belgique	312	272	776	313	299	82	2054	55,3
Luxembourg	214	236	538	221	189	6	1404	48,8
- hors Union européenne	2 055	2 372	6 045	1 749	1 285	270	13 776	70,5
dont :								
Roumanie	449	446	697	538	681	49	2860	66,8
Pologne	363	272	1118	180	80	74	2087	80,8
Bulgarie	350	558	674	198	100	16	1896	67,5
Russie	185	360	903	167	72	16	1703	78,3
<b>Asie :</b>	<b>1 804</b>	<b>2 966</b>	<b>8 467</b>	<b>3 290</b>	<b>2 984</b>	<b>644</b>	<b>20 155</b>	<b>50,2</b>
dont :								
Chine	160	1092	1468	533	105	93	3451	52,7
Liban	277	372	513	672	949	29	2812	37,9
Turquie	322	363	670	248	105	107	1815	52,4
Corée du Sud	123	101	1389	127	30	30	1800	63,7
Japon	101	60	1326	48	25	6	1566	72,5
Viet Nam	89	341	417	323	212	90	1472	55,2
Syrie	52	40	219	288	814	3	1416	22,7
<b>Afrique :</b>	<b>8 762</b>	<b>14 584</b>	<b>17 602</b>	<b>16 221</b>	<b>9 071</b>	<b>3 527</b>	<b>69 767</b>	<b>40,2</b>
dont :								
Maroc	2 101	4 473	4 963	5 631	2 465	1 705	21 338	38,3
Algérie	1 091	1 377	3 419	2 885	2 893	332	11 997	46,4
Tunisie	702	1 250	1 685	1 679	888	134	6 338	39,2
Sénégal	743	1 361	1 476	1 051	176	335	5 142	36,6
Cameroun	644	654	652	771	505	154	3 380	46,6
Côte-d'Ivoire	591	790	456	516	232	83	2 668	42,3
Madagascar	199	670	491	432	495	95	2 382	52,5
Congo	462	595	523	325	229	184	2 318	34,0
Gabon	306	359	660	534	97	27	1 983	44,9
<b>Amériques :</b>	<b>1 164</b>	<b>734</b>	<b>5 995</b>	<b>1 400</b>	<b>585</b>	<b>115</b>	<b>9 993</b>	<b>61,2</b>
dont :								
États-Unis d'Amérique (USA)	246	105	2 088	96	19	9	2 563	72,1
Brésil	158	73	778	273	99	10	1 391	59,5
<b>Océanie</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>120</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>205</b>	<b>62,9</b>
<b>Apatrides ou non déclaré</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>67</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>155</b>	<b>49,7</b>
<b>Toutes nationalités</b>	<b>18 077</b>	<b>23 684</b>	<b>51 759</b>	<b>26 315</b>	<b>15 814</b>	<b>5 200</b>	<b>140 849</b>	<b>50,5</b>
Proportion d'étrangers	10,1	14,6	10,8	10,8	8,1	11,3	10,0	

## PRÉSENTATION

Si le quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils ne sont que quatre lauréats sur cinq des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques recule de nouveau cette année et se situe à 76,7 %.

L'université demeure la filière privilégiée des nouveaux bacheliers généraux. Cependant, depuis cinq ans, elle les attire un peu moins tous les ans. En 2000, le taux d'accueil à l'université (hors IUT) s'établit à 62,4 %. Dans les filières courtes, il se maintient à 11,2 % pour les IUT et 9,3 % en sections de techniciens supérieurs (STS). L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 12,6 % des bacheliers généraux.

Presque un bachelier technologique sur deux s'inscrit en STS. En effet, en 2000, cette filière accueille 44,9 % des bacheliers technologiques. Le taux d'accueil des bacheliers technologiques diminue surtout en filière universitaire. Cette désaffection se retrouve autant en disciplines générales qu'en IUT, où s'orientent respectivement 19,1 % et 9,1 % des bacheliers technologiques.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Leur effectif progresse (15 800 en 2000), mais ils ne représentent que 17,1 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS sont la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (9,8 %) avant les disciplines générales de l'université (6,4 %).

## DÉFINITIONS

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un bachelier peut s'inscrire en même temps dans plusieurs formations, par exemple en CPGE et à l'université, ce qui explique que le total « baccalauréat général » soit supérieur au nombre de bacheliers 2000.

■ **Autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Cette filière intègre également les préparations au diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF) et les classes de mise à niveau.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Champ.** Les résultats présentés correspondent au champ France métropolitaine + DOM (modification par rapport aux résultats des éditions précédentes qui ne portaient que sur la France métropolitaine).

1 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2000-2001  
(France métropolitaine + DOM)

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL Établissements	Séries			Total
	L	ES	S	
<b>Universités :</b>	<b>76,8</b>	<b>72,9</b>	<b>72,5</b>	<b>73,6</b>
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	74,6	60,7	57,9	62,4
IUT	2,2	12,2	14,6	11,2
<b>STS</b>	<b>10,5</b>	<b>11,9</b>	<b>7,3</b>	<b>9,3</b>
– publiques (1)	5,5	6,4	4,3	5,1
– privées (1)	5,0	5,5	2,9	4,1
<b>CPGE</b>	<b>6,9</b>	<b>5,4</b>	<b>19,1</b>	<b>12,6</b>
– publiques (1)	6,5	4,2	16,2	10,7
– privées (1)	0,4	1,2	2,9	1,9
Préparations intégrées (écoles d'ingénieurs)	-	-	1,3	0,6
<b>Écoles d'ingénieurs :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>
– publiques	-	-	1,4	0,7
– privées	-	-	0,6	0,3
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,7	3,4	1,2	1,7
Facultés privées (2)	1,7	1,3	0,9	1,2
Écoles de notariat	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,3	0,2	0,7	0,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	3,0	0,8	0,6	1,2
Écoles paramédicales (3)	0,8	0,7	1,1	0,9
Ecoles préparant aux fonctions sociales (3)	0,3	0,2	0,1	0,2
Autres écoles de spécialités diverses	0,5	0,5	0,8	0,7
<b>Total baccalauréat général</b>	<b>101,7</b>	<b>97,5</b>	<b>107,5</b>	<b>103,5</b>
Bacheliers 2000	100,0	100,0	100,0	100,0

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE Établissements	Séries			Total
	STI	STT	Autres (4)	
<b>Universités</b>	<b>23,6</b>	<b>32,7</b>	<b>22,5</b>	<b>28,3</b>
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	7,4	24,2	19,5	19,1
IUT	16,2	8,5	3,0	9,1
<b>STS :</b>	<b>60,5</b>	<b>43,7</b>	<b>31,0</b>	<b>44,9</b>
– publiques (1)	52,8	31,6	22,5	34,7
– privées (1)	7,6	12,0	8,5	10,2
<b>CPGE :</b>	<b>2,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>
– publiques (1)	2,0	0,6	0,5	0,9
– privées	0,0	0,0	0,0	0,0
Préparations intégrées (écoles d'ingénieurs)	0,0	-	0,0	0,0
<b>Écoles d'ingénieurs :</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>
– publiques	0,1	-	-	0,0
– privées	0,0	-	-	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,1	0,8	0,2	0,5
Facultés privées (2)	0,0	0,1	0,4	0,2
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,1
Écoles d'architecture	0,3	0,0	0,0	0,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	0,5	0,3	0,6	0,4
Écoles paramédicales (3)	-	0,1	3,4	0,8
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	-	0,1	0,2	0,1
Autres écoles de spécialités diverses	0,5	0,2	0,6	0,4
<b>Total baccalauréat technologique</b>	<b>87,8</b>	<b>78,8</b>	<b>59,4</b>	<b>76,7</b>
Bacheliers 2000	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Estimation du nombre de nouveaux bacheliers et de la répartition par séries de baccalauréat pour les CPGE et les STS relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(2) Les résultats définitifs de l'année 1999-2000 ont été reconstruits en 2000-2001, les données pour 2000-2001 n'étant pas encore disponibles.

(3) Estimation de la répartition par série de baccalauréat.

(4) STL, SMS, Hôtellerie, STAE, STPA, F11, F11', F12.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Tableaux statistiques, n° 6772, 6779, 6787, 6789, 6792, 6793.

## PRÉSENTATION

Près de la moitié des entrants en première année de premier cycle universitaire en 1999-2000 sont passés en deuxième année, plus d'un sur quatre ont redoublé ; ils sont aussi un sur quatre à être sortis du système universitaire : arrêt définitif ou temporaire d'études supérieures ou orientation vers des filières non universitaires de l'enseignement supérieur 1.

C'est en IUT et en formation d'ingénieurs (filières sélectives) que le taux de passage est le plus élevé. En raison du concours qui régleme le passage en deuxième année, le taux le plus faible se retrouve en médecine et pharmacie. Pourtant, dans ces disciplines, les bacheliers scientifiques sont les plus nombreux (91 % des entrants en médecine et en formation d'ingénieurs et 42 % en IUT) 2.

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de passage en deuxième année varie aussi fortement : il est très élevé en lettres, langage et arts (52 %) et faible en AES (31 %). Ces écarts s'expliquent, en partie, par l'origine scolaire des entrants : 75 % des entrants en lettres, langage et arts sont titulaires d'un baccalauréat général contre 48 % en AES. De plus, en AES, discipline économique, seulement 41 % des entrants détiennent un baccalauréat économique, alors que 33 % ont obtenu un baccalauréat technologique STT et 10 % un baccalauréat professionnel. Un entrant en première année sur dix se réoriente en cours ou en fin de première année. Quatre fois sur cinq, ce changement de discipline s'est accompagné d'un redoublement. Qu'ils réussissent ou qu'ils redoublent, un an après, deux tiers des entrants en première année poursuivent leurs études dans la discipline choisie au départ.

Quitter l'université après une année est plus fréquent en langues qu'en droit où les étudiants préfèrent redoubler. Les taux de sortie, compris entre 29 % et 39 % en AES, langues, sciences humaines et sociales et sciences pour l'ingénieur, n'indiquent pas toujours un échec ; dans ces disciplines, les étudiants peuvent avoir choisi de poursuivre leurs études en dehors de l'université en s'inscrivant en sections de techniciens supérieurs, en écoles d'ingénieurs privées ou en formations paramédicales et sociales.

## DÉFINITIONS

■ **Entrant.** Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de premier cycle à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées).

■ **Taux de passage.** Proportion d'entrants de 1999-2000 inscrits en seconde année de premier cycle universitaire en 2000-2001.

■ **Taux de redoublement.** Proportion d'entrants de 1999-2000 inscrits en première année de premier cycle universitaire en 2000-2001, quelle que soit la discipline.

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 1999-2000 inscrits dans la discipline d'entrée en 2000-2001, quelle que soit l'année d'inscription.

■ **Taux de réorientation.** Proportion d'entrants de 1999-2000 inscrits dans une discipline universitaire différente de celle d'entrée en 2000-2001, quelle que soit l'année d'inscription.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 1999-2000 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

1 Devenir un an après des entrants de 1999-2000  
en première année de premier cycle universitaire (France entière)

	Poursuite dans la discipline			Réorientation vers une autre filière universitaire			Taux de sortie	Total général
	Taux de passage	Taux de redoublement	Sous total	Taux de passage	Taux de redoublement	Sous-total		
Droit - Sciences politiques	37,4	27,7	65,1	3,2	8,8	12,0	22,9	100,00
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	44,0	17,7	61,7	2,1	9,2	11,3	27,0	100,00
AES	28,7	19,1	47,8	2,5	11,0	13,5	38,7	100,00
Lettres - Sciences du langage - Arts	48,0	13,5	61,5	4,0	6,2	10,2	28,3	100,00
Langues	38,6	18,4	57,0	2,0	6,9	8,9	34,1	100,00
Sciences humaines et sociales	42,5	18,3	60,8	2,0	6,8	8,8	30,4	100,00
Sciences et structure de la matière	43,4	20,2	63,6	3,6	11,0	14,6	21,9	100,10
Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur	42,6	10,2	52,8	6,7	11,4	18,1	29,2	100,10
Sciences de la nature et de la vie	40,2	21,7	61,9	2,6	10,1	12,7	25,4	100,00
STAPS	47,4	29,1	76,5	0,7	5,2	5,9	17,6	100,00
Médecine	8,8	61,3	70,1	1,6	12,1	13,7	16,2	100,00
Pharmacie	12,5	60,9	73,4	1,1	10,5	11,6	15,0	100,00
IUT	72,4	8,3	80,7	0,6	4,4	5,0	14,3	100,00
Ingénieurs	75,6	2,6	78,2	1,8	16,8	18,6	3,2	100,00
<b>Ensemble</b>	<b>44,1</b>	<b>20,9</b>	<b>65,0</b>	<b>2,3</b>	<b>7,9</b>	<b>10,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100,00</b>

## 2 Répartition (en %) des entrants de 1999-2000 en première année de premier cycle par filière et série de baccalauréat (France entière)

	Bacs généraux				Bacs technologiques		Autres		Total général	
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STT	Autres bacs techno	Bacs pro.	Dispensé sur titre		
Droit - Sciences politiques	23,9	37,5	12,1	73,5	15,8	2,2	18,0	4,2	4,3	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	1,4	50,2	28,0	79,6	9,9	1,3	11,2	3,5	5,7	100,0
AES	3,9	41,3	3,1	48,3	33,3	5,3	38,6	9,9	3,2	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	56,8	9,5	8,6	74,9	6,0	4,5	10,5	2,6	12,0	100,0
Langues	48,2	18,1	9,6	75,9	11,9	2,4	14,3	2,3	7,5	100,0
Sciences humaines et sociales	30,6	28,6	10,0	69,2	13,3	10,6	23,9	4,0	2,9	100,0
Sciences et structure de la matière	0,4	2,0	90,6	93,0	0,5	4,1	4,6	0,4	2,0	100,0
Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur	1,4	1,5	63,0	65,9	2,1	22,1	24,2	3,8	6,1	100,0
Sciences de la nature et de la vie	0,4	0,4	87,0	87,8	0,3	9,8	10,1	0,5	1,6	100,0
STAPS	6,9	22,4	43,2	72,5	14,2	8,3	22,5	3,6	1,4	100,0
Médecine	1,1	1,2	90,8	93,1	0,5	3,9	4,4	0,1	2,4	100,0
Pharmacie	0,8	0,5	88,6	89,9	0,3	5,5	5,8	0,1	4,2	100,0
IUT	3,2	19,9	42,2	65,3	15,9	15,7	31,6	1,4	1,7	100,0
Ingénieurs	0,1	0,7	90,6	91,4	0,2	8,2	8,4	0,0	0,2	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>18,5</b>	<b>20,6</b>	<b>35,6</b>	<b>74,7</b>	<b>11,3</b>	<b>7,2</b>	<b>18,5</b>	<b>2,8</b>	<b>4,0</b>	<b>100,0</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Enquêtes SISE, Direction de la programmation et du développement.

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, 58 % des bacheliers inscrits en première année à l'université, entre 1995-1996 et 1998-1999, accèdent au 2<sup>e</sup> cycle universitaire, soit 1,2 % de moins qu'en 1999.

Après une augmentation de 2 points entre 1990 et 1993, le taux d'accès au 2<sup>e</sup> cycle s'est stabilisé pendant quatre ans à 59 %. La forte baisse, de 3 points, de 1997 n'aura pas duré. Entre 1998 et 1999, le taux d'accès est remonté de 1 point, pour redescendre à nouveau cette année au niveau de 1998 **1**. Pourtant, l'accès en deux ans des bacheliers généraux reste en progression constante (+0,6 point en 2000, +2,4 points en 1999, +3,2 points en 1998), et l'accès des autres bacheliers demeure le même que celui de 1999. En revanche, l'accès en trois ans des bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat après 19 ans a perdu 1,3 points entre 1999 et 2000.

Ce taux global de 58 % synthétise des situations très diverses selon la discipline générale considérée, et plus encore, selon les principales caractéristiques des bacheliers y entrant. L'absence de redoublement dans le cursus secondaire conditionne positivement le taux d'accès en 2<sup>e</sup> cycle pour toutes les catégories de bacheliers : il est de 72,7 % pour un bachelier ayant obtenu son baccalauréat « à l'heure » (avant 19 ans), contre 49,1 % lorsqu'il a un an de retard et 27,6 % pour plus d'un an de retard **2**.

Les écarts de réussite observés dans les différentes disciplines s'expliquent aussi par l'origine scolaire des bacheliers présents dans les différentes formations. Ainsi les bacheliers technologiques, même quand ils ont eu leur baccalauréat avant 19 ans, accèdent bien moins fréquemment en 2<sup>e</sup> cycle.

Le taux de réussite au DEUG complète l'information apportée par les résultats du taux d'accès en 2<sup>e</sup> cycle (voir 8.6).

## DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès.** Probabilité pour un bachelier étant entré dans une discipline générale en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle, d'accéder en 2<sup>e</sup> cycle. Les entrées directes en 2<sup>e</sup> année (ou après), les non-bacheliers et les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ **Taux de réussite au DEUG.** Probabilité pour un bachelier étant entré dans une discipline générale en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle et poursuivant une 2<sup>e</sup> année à l'université, d'obtenir le DEUG. Les non-bacheliers et les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ **Méthodologie.** Les taux d'accès et de réussite sont des taux transversaux, par opposition à des taux longitudinaux ; ils sont obtenus par sommation de quatre taux (rapport de flux d'accédants ou de diplômés à des flux d'entrants) décrivant respectivement l'accès en 2<sup>e</sup> cycle ou l'obtention du DEUG en deux, trois, quatre ou cinq années exactement ; le taux d'accès et le taux de réussite en deux ans correspondent à des taux longitudinaux en deux ans.

Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline « A » vers une discipline « B » n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline « A » mais uniquement dans ceux de la discipline « B ».

**Avertissement :** des changements dans les modalités d'identification et du suivi des étudiants induisent pour les années 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999 des marges d'incertitude plus importantes que pour les autres années.

**1 Évolution du taux d'accès en deuxième cycle universitaire par série de baccalauréat (%)**  
(France entière)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
	1991	1992	1993	1994	1995	1996 (1)	1997 (1)	1998 (1)	1999 (1)	2000	2001
Bac général	64,9	65,0	65,8	65,4	65,6	66,3	66,3	64,3	66,5	68,1	67,1
Bac technologique	24,8	25,8	26,3	27,2	26,7	25,4	24,4	21,0	21,2	22,5	21,9
Bac professionnel	0,0	0,0	4,8	11,5	13,7	12,4	12,3	9,5	9,1	8,5	7,7
<b>Ensemble</b>	<b>57,5</b>	<b>58,1</b>	<b>59,3</b>	<b>59,6</b>	<b>59,7</b>	<b>59,7</b>	<b>59,0</b>	<b>56,6</b>	<b>58,2</b>	<b>59,2</b>	<b>58,0</b>

(1) Cf. Avertissement ci-contre.

**2 Taux d'accès en deuxième cycle par filière, série de baccalauréat et âge au baccalauréat pour l'année universitaire 2000-2001** (France entière)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Droit		Économie, AES		Lettres, langues, sc. humaines		Sciences		Toutes filières	
		Taux d'accès %	en 2 ans	Taux d'accès %	en 2 ans	Taux d'accès %	en 2 ans	Taux d'accès %	en 2 ans	Taux d'accès %	en 2 ans
Littéraire	«À l'heure» ou en avance	74,5	40,4	100,0	58,4	72,0	51,9	64,4	ns	73,2	50,1
	En retard d'un an	44,2	16,2	77,4	ns	49,7	29,2	ns	ns	49,5	27,3
	En retard de plus d'un an	26,7	8,2	52,7	ns	37,9	20,9	ns	ns	36,7	19,1
	<b>Ensemble</b>	<b>61,6</b>	<b>30,8</b>	<b>97,7</b>	<b>42,4</b>	<b>62,4</b>	<b>42,6</b>	<b>56,2</b>	<b>ns</b>	<b>62,8</b>	<b>40,7</b>
Économique	«À l'heure» ou en avance	77,9	46,4	74,8	45,1	72,4	49,8	60,0	ns	74,5	47,2
	En retard d'un an	51,6	22,0	62,0	31,1	57,2	35,3	52,2	ns	57,6	31,0
	En retard de plus d'un an	32,3	9,9	44,0	19,9	42,4	24,1	27,8	ns	41,0	20,1
	<b>Ensemble</b>	<b>67,4</b>	<b>37,3</b>	<b>67,5</b>	<b>38,3</b>	<b>64,2</b>	<b>42,5</b>	<b>51,5</b>	<b>20,1</b>	<b>65,8</b>	<b>39,6</b>
Scientifique	«À l'heure» ou en avance	100,0	61,7	100,0	57,9	84,5	53,2	69,7	35,2	77,7	23,8
	En retard d'un an	73,1	27,1	100,0	45,8	68,7	36,0	58,7	20,6	66,6	28,6
	En retard de plus d'un an	43,6	ns	72,1	32,1	56,7	31,0	36,5	10,3	46,4	19,2
	<b>Ensemble</b>	<b>95,8</b>	<b>51,0</b>	<b>99,1</b>	<b>52,4</b>	<b>77,2</b>	<b>46,4</b>	<b>64,4</b>	<b>29,9</b>	<b>72,0</b>	<b>37,3</b>
Technologique STT	«À l'heure» ou en avance	23,8	6,8	37,7	12,5	25,6	10,4	ns	ns	29,2	10,7
	En retard d'un an	14,9	3,7	25,6	8,3	20,5	8,2	ns	ns	21,6	7,7
	En retard de plus d'un an	9,4	2,1	14,8	4,5	16,5	6,3	18,9	ns	15,1	5,1
	<b>Ensemble</b>	<b>14,1</b>	<b>3,7</b>	<b>22,8</b>	<b>7,5</b>	<b>19,5</b>	<b>7,8</b>	<b>29,1</b>	<b>ns</b>	<b>19,9</b>	<b>7,2</b>
Autres technos	«À l'heure» ou en avance	23,1	ns	49,3	ns	27,0	14,7	52,4	12,9	37,5	14,8
	En retard d'un an	12,4	ns	37,2	ns	22,3	10,9	32,6	7,2	27,5	10,5
	En retard de plus d'un an	10,6	ns	24,6	ns	15,8	8,2	16,0	4,2	17,8	7,5
	<b>Ensemble</b>	<b>13,9</b>	<b>3,9</b>	<b>34,5</b>	<b>13,5</b>	<b>20,9</b>	<b>10,9</b>	<b>31,1</b>	<b>7,6</b>	<b>26,0</b>	<b>10,4</b>
Professionnel	«À l'heure» ou en avance	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	En retard d'un an	9,8	ns	6,6	ns	11,7	ns	ns	ns	10,3	4,5
	En retard de plus d'un an	2,3	0,7	5,0	2,1	9,1	3,8	9,1	ns	7,0	2,8
	<b>Ensemble</b>	<b>3,2</b>	<b>0,8</b>	<b>5,4</b>	<b>2,3</b>	<b>9,8</b>	<b>4,2</b>	<b>9,9</b>	<b>ns</b>	<b>7,7</b>	<b>3,1</b>
Tous bacs (1)	«À l'heure» ou en avance	78,6	44,6	79,6	44,7	70,5	48,8	69,0	34,4	72,7	44,2
	En retard d'un an	41,2	15,8	55,2	24,9	45,7	25,9	55,3	18,8	49,1	23,8
	En retard de plus d'un an	18,0	5,3	26,2	10,4	28,4	14,6	30,0	8,5	27,6	12,2
	<b>Tous âges au bac</b>	<b>57,7</b>	<b>30,2</b>	<b>59,2</b>	<b>30,8</b>	<b>55,3</b>	<b>35,9</b>	<b>61,3</b>	<b>27,8</b>	<b>58,0</b>	<b>32,9</b>

(1) Y compris Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Lecture - Seuls les taux d'accès correspondant à des populations d'entrants d'au moins 400 étudiants par an sont publiés, les autres étant non significatifs (ns).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Enquêtes SISE, Direction de la programmation et du développement.  
Note d'Information, 01.21.

Réf.	Titre	Page
7.1	La formation continue : bilan global, évolution	190
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale ; évolution	192
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	194

## PRÉSENTATION

En 1998, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'est élevée à 21,8 milliards d'euros (142,7 milliards de francs). Elle augmente peu depuis 1997 (+ 2,7 % en deux ans), alors qu'elle avait connu une forte reprise en 1996 (+ 7 %).

Les entreprises et l'État ont contribué chacun à 40 % de la dépense globale. Viennent ensuite les financements des collectivités territoriales (10 %) et ceux des autres administrations publiques (8 % des dépenses). Les ménages ne contribuent que pour une part marginale (2 %) au financement final de la formation professionnelle et de l'apprentissage **1**.

Le chiffre d'affaires réalisé par les organismes de formation continue s'est élevé, lui, à 6,5 milliards d'euros (42,4 milliards de francs) en 1998, soit une progression de plus de 13 % par rapport à 1997. Plus de 12 millions de stagiaires ont été accueillis, soit 17 % de plus par rapport à 1997. Les heures-stagiaires ont également progressé à un rythme deux fois plus soutenu que l'année précédente (+ 12 %) pour atteindre 892 millions en 1998, après deux années consécutives de baisse en 1995 et 1996 **2**.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalisent 10 % du chiffre d'affaires global des organismes de formation continue, leur part de marché diminuant de un point par rapport à 1997. Les GRETA détiennent une part de marché plus importante (6 %) que les établissements d'enseignement supérieur (4 %). Les formations suivies dans les établissements de l'Éducation nationale sont en moyenne d'une durée deux fois plus élevée (140 heures) que dans l'ensemble des organismes de formation continue **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1<sup>er</sup> juin 1983 et a été confortée par la Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (décembre 1993), avec des mesures concernant la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,5 % au titre de la formation continue. On distingue :

- le secteur « 1,5 % strict » : les entreprises participent soit directement soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) nationaux ou régionaux ;
- le secteur « 1,5 % extensions » : formations pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre de stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires.** Voir 7.2.

■ **GRETA.** Voir 7.3.

## 1 Évolution de la dépense globale de formation continue (1) par financeur final

(milliards de F, milliards de F et d'euros pour 1998)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998 (2)	1998 (milliards d'euros) (2)
État	64,9	60,9	55,3	56,4	55,8	56,9	8,7
Collectivités territoriales	6,9	7,9	11,2	12,8	13,2	14,2	2,2
Autres administrations (y compris UNEDIC)	12,1	11,3	10,9	11,5	14,0	11,6	1,8
Entreprises	51,2	51,8	50,7	55,7	54,2	56,6	8,6
Ménages	1,6	1,6	2,2	2,6	2,9	3,3	0,5
<b>Total</b>	<b>136,7</b>	<b>133,5</b>	<b>130,3</b>	<b>139,0</b>	<b>140,0</b>	<b>142,7</b>	<b>21,8</b>

(1) Y compris la formation des apprentis.

(2) Comptes provisoires.

Sources : Comptes économiques de la formation professionnelle continue (de 1992 à 1995), ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES) (1996, 1997 et 1998).

## 2 Évolution de l'activité des organismes de formation continue de 1993 à 1998

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Chiffre d'affaires (millions de F, et d'euros pour 1998)	33 832	34 323	35 074	36 669	37 318	<b>6 461,7 (1)</b>
Nombre de stagiaires (en milliers)	8 577	9 249	9 798	9 911	10 744	<b>12 566</b>
Nombre d'heures stagiaires (en milliers)	818 800	833 235	773 793	754 695	798 497	<b>892 471</b>

(1) Soit 42 386 millions de francs.

Source : DARES.

## 3 Activité de formation continue de l'Éducation nationale en 1998

	Chiffre d'affaires		Nombre de stagiaires (en milliers)		Nombre d'heures-stagiaires (en millions)	
	1997 (millions de F)	1998 (millions d'euros)	1997	1998	1997	1998
GRETA	2 501	388,1 (1)	497 460	505 200	75 220	73 764
Enseignement supérieur	1 601	250,8 (1)	385 550	410 520	54 620	54 622
<b>Total Éducation nationale</b>	<b>4 102</b>	<b>638,9 (1)</b>	<b>883 010</b>	<b>915 720</b>	<b>129 840</b>	<b>128 380</b>

(1) Soit respectivement 2 546 millions de francs pour les Greta, 1 645 millions de francs pour les établissements d'enseignement supérieur et 4 191 millions de francs pour l'ensemble de l'Éducation nationale.

Source : DPD.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

*Comptes économiques de la formation professionnelle*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

P. Midy, « L'évolution de l'activité des GRETA et de leurs parts de marché », revue *Éducation & formations*, n° 53, mars 1998.

*Premières synthèses*, 00.09, n° 37.1, DARES.

*Premières synthèses*, 00.11, n° 44.1, DARES.

## PRÉSENTATION

Le ministère de l'Éducation nationale tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

Les stagiaires financés par les entreprises ou par eux-mêmes voient leur nombre augmenter (+ 3,7 %) et représentent la moitié du total des effectifs (50,8 %) alors que ce total augmente lui aussi (+ 0,8 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue de 1 400. Les actions financées par les collectivités locales voient elles aussi le nombre de leurs stagiaires diminuer (- 3 000 stagiaires) **1 2**. Cette diminution est compensée par la croissance des actions financées par les entreprises ou les individus (+ 3,3 %).

Le volume d'heures-stagiaires des actions financées par l'État diminue de 19,3 % en 1999, et celui des actions financées par les entreprises et les individus augmente de 0,4 %. Les actions financées par les collectivités locales (essentiellement les régions) ont vu pour leur part leur volume diminuer de 0,4 % (l'ensemble diminuant de 5 %) **3**.

Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités locales (243 heures) ont une durée nettement supérieure à ceux financés par les entreprises assujetties (140 heures).

## DÉFINITIONS

### Le réseau « Formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale.

Au niveau de l'administration centrale :  
– le service de formation continue, rattaché à la Direction de l'enseignement scolaire, qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :  
– la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur ;

– le CAFOC : Centre académique de formation continue qui forme les conseillers en formation continue (CFC) et participe à la formation continue du réseau en faisant essentiellement de la formation de formateurs.

### Les établissements publics d'enseignement.

Peu d'établissements du premier degré organisent des actions de formation continue. Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en GRETA (groupement d'établissements). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue qui assurent la mise en place des actions.

### Heures-stagiaires.

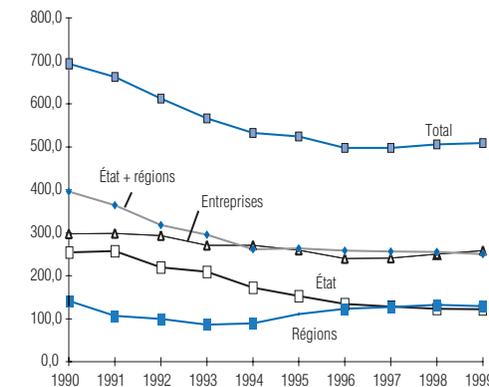
(Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire, étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

## 1 Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA) (France métropolitaine + DOM)

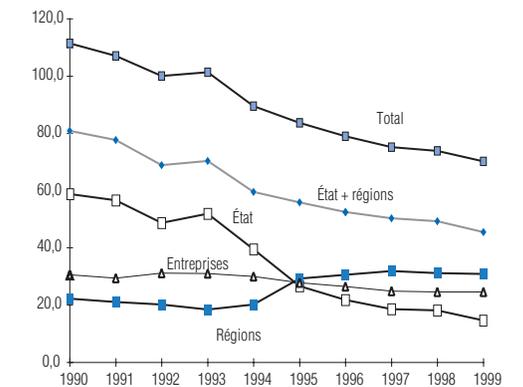
	1976	% du total	1998	% du total	1999	% du total
<b>Stagiaires (milliers)</b>						
État	141,0	62,9%	123,1	24,4%	121,7	23,9%
Région			131,8	26,1%	128,8	25,3%
Entreprises et individus	83,0	37,1%	250,3	49,5%	258,5	50,8%
<b>Total</b>	<b>224,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>505,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>509,0</b>	<b>100,0%</b>
<b>Heures-stagiaires (millions)</b>						
État	37,2	85,1%	18,1	24,5%	14,6	20,8%
Région			31,2	42,3%	30,9	44,1%
Entreprises et individus	6,5	14,9%	24,5	33,2%	24,6	35,1%
<b>Total</b>	<b>43,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>73,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>70,1</b>	<b>100,0%</b>

Volume financier (millions d'euros et de F.)	1976 (En millions)			1998 (En millions)			1999 (En millions)		
	Euros	F.	% du total	Euros	F.	% du total	Euros	F.	% du total
État	25,8	169,0	66,8%	80,0	524,6	20,6%	79,7	522,6	20,1%
Région	-	-	-	126,7	831,1	32,6%	127,9	838,9	32,2%
Entreprises et individus	12,8	84,0	33,2%	181,4	1 190,0	46,7%	189,1	1 240,1	47,7%
<b>Total</b>	<b>38,6</b>	<b>253,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>388,1</b>	<b>2 545,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>396,6</b>	<b>2 601,6</b>	<b>100,0%</b>

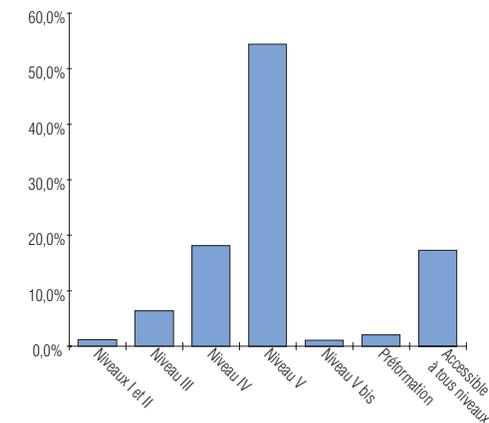
## 2 Stagiaires du secondaire (en milliers)



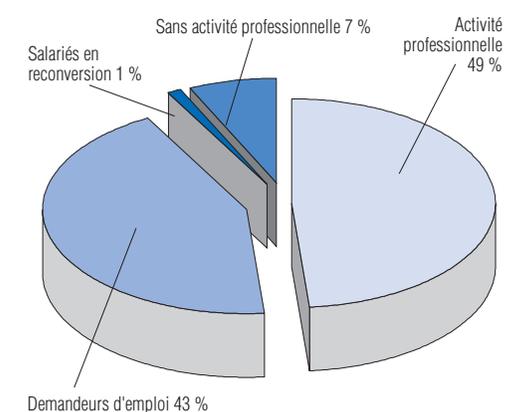
## 3 Heures-stagiaires du secondaire (en millions)



## 4 Répartition des stagiaires selon le niveau de formation (1999)



## 5 Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi



## POUR EN SAVOIR PLUS

## Sources

1 à 5 Note d'Information, n° 01.27.

## PRÉSENTATION

En 1999, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 290 groupements d'établissements (GRETA) complétés par 22 CAFOC ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 509 000 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 142 heures et de 5,1 euros (33,6 F) par heure et par individu. Le nombre d'heures-stagiaires (France métropolitaine + DOM) a diminué globalement, en un an, de 5 %, cette baisse étant de 7,7 % pour celles financées par les fonds publics **1**.

Par rapport à 1998, la part de financement par les entreprises ou les individus a augmenté (47,7 %) mais celle de l'État a baissé de 0,5 % (20,1 %, contre 20,6 % en 1998) ainsi que celle des régions (32,6% en 1998 et 32,2 % en 1999 **2**).

## DÉFINITIONS

## ■ GRETA.

Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique « Définitions ».

■ **CAFOC.** Centre académique de formation continue. Voir 7.2, rubrique « Définitions ».

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale font partie du champ d'étude.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,5 % au titre de la formation continue. On distingue :

- le secteur « 1,5 % strict » : les entreprises participent soit directement soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) nationaux ou régionaux ;
- le secteur « 1,5% extensions » : formations pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

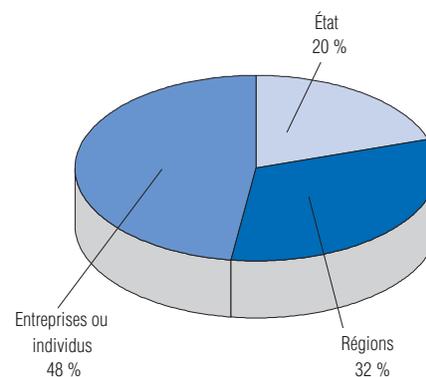
## La formation continue de l'Éducation nationale par académie

## 1 Répartition des heures-stagiaires selon l'origine du financement en 1999 (milliers d'heures-stagiaires)

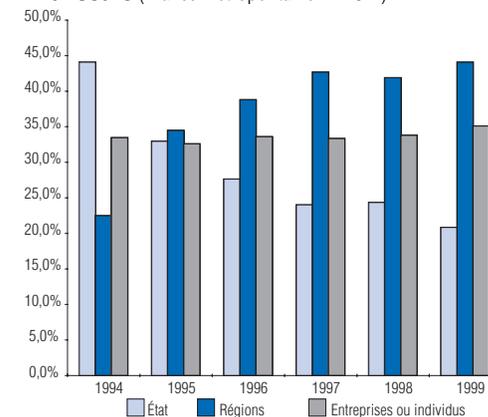
Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,5 % strict	1,5 % extension	Individus	Total	État	Collectivités locales	Total	
Aix-Marseille	621	237	244	1 102	941	1 291	2 232	3 334
Amiens	410	120	54	584	476	714	1 190	1 774
Besançon	236	105	76	417	164	350	514	931
Bordeaux	620	452	272	1 344	556	1 258	1 814	3 158
Caen	228	173	66	467	498	985	1 483	1 950
Clermont-Ferrand	456	264	42	762	566	734	1 300	2 062
Corse	7	5	-	12	101	338	439	451
Créteil	824	725	141	1 690	914	2 375	3 289	4 979
Dijon	572	135	39	746	473	1 158	1 631	2 377
Grenoble	1 227	418	257	1 902	1 073	1 095	2 168	4 070
Lille	829	367	33	1 229	1 185	2 328	3 513	4 742
Limoges	112	141	5	258	128	871	999	1 257
Lyon	635	384	134	1 153	562	758	1 320	2 473
Montpellier	537	228	182	947	417	1 334	1 751	2 698
Nancy-Metz	571	307	120	998	840	1 909	2 749	3 747
Nantes	409	229	65	703	577	1 144	1 721	2 424
Nice	319	143	188	650	520	1 081	1 601	2 251
Orléans-Tours	283	151	197	631	445	637	1 082	1 713
Paris	1 088	242	314	1 644	111	1 082	1 193	2 837
Poitiers	212	135	33	380	407	675	1 082	1 462
Reims	569	194	44	807	474	936	1 410	2 217
Rennes	427	306	178	911	603	854	1 457	2 368
Rouen	887	103	58	1 048	719	3 195	3 914	4 962
Strasbourg	472	108	262	842	78	150	228	1 070
Toulouse	542	400	335	1 277	609	960	1 569	2 846
Versailles	1 333	169	285	1 787	652	1 798	2 450	4 237
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>14 426</b>	<b>6 241</b>	<b>3 624</b>	<b>24 291</b>	<b>14 089</b>	<b>30 010</b>	<b>44 099</b>	<b>68 390</b>
Guadeloupe	2	7	-	9	135	143	278	287
Guyane	1	2	-	3	34	39	73	76
Martinique	19	60	38	117	122	504	626	743
La Réunion	71	78	3	152	248	184	432	584
<b>Total DOM</b>	<b>93</b>	<b>147</b>	<b>41</b>	<b>281</b>	<b>539</b>	<b>870</b>	<b>1 409</b>	<b>1 690</b>
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>14 519</b>	<b>6 388</b>	<b>3 665</b>	<b>24 572</b>	<b>14 628</b>	<b>30 880</b>	<b>45 508</b>	<b>70 080</b>

## 2 Ventilation des financements en 1999

(France métropolitaine + DOM)



## 3 Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs (France métropolitaine + DOM)



## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Note d'Information, 01.27.

Réf.	Titre	Page
8.1	Le diplôme national du brevet	198
8.2	Le baccalauréat	200
8.3	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	202
8.4	Les diplômes universitaires	204
8.5	La réussite aux DEUG et DUT	206
8.6	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	208
8.7	Les sorties du système éducatif	210
8.8	La situation professionnelle peu après la fin de la formation initiale	212

## PRÉSENTATION

Toutes séries confondues, 769 300 candidats se sont présentés à la session 2001 de l'examen du diplôme national du brevet en France métropolitaine et, parmi eux, plus de 587 200 ont été admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 78 %, en stabilité par rapport à la session 2000.

La série collège, très largement majoritaire, représente 89 % des élèves présentés, la série technologique 6 % et la série professionnelle seulement 5 %.

Le taux de succès est différent selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux de réussite le plus élevé (79 %), assez loin devant la série technologique (75 %) alors que la série professionnelle est quasiment stable (74 %). Seule la série technologique est en nette progression par rapport à la session 2001 (+ 2 points). Les écarts constatés entre les séries se réduisent donc lors de cette dernière session.

Les résultats varient également sensiblement selon les académies puisque le taux de réussite, toutes séries confondues, va de 74 % dans l'académie de Créteil à 85 % dans l'académie de Rennes.

**Résultats des DOM :** comme pour la France métropolitaine, la série collège est la plus représentée avec 98 % des présentés. Toutefois, les taux de réussite de chaque série restent inférieurs à ceux observés en métropole. Le taux de réussite de la série collège atteint 68 % alors que les taux des séries technologique et professionnelle sont respectivement de 45 % et 48 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi le taux de réussite, toutes séries confondues, va de 65 % pour la Guadeloupe à 73 % pour la Guyane. Le taux de réussite pour l'ensemble des DOM atteint 67 %.

## DÉFINITIONS

■ **Diplôme national du brevet.** Diplôme national sanctionnant la formation dispensée au collège. Il est attribué sur la base des notes obtenues à l'examen et des résultats des classes de quatrième et de troisième. Le brevet général s'obtient à l'issue d'une troisième générale, le brevet technologique à l'issue d'une troisième technologique et le brevet professionnel à l'issue d'une troisième préparatoire au CAP.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

**Avertissement :** les résultats présentés dans l'édition de l'année précédente pour la session 2000 dans l'académie de Rennes sont erronés. Les données correctes sont les suivantes :

- collège : présents, 31 961 ; admis : 27 124 ;
- technologique : présents, 4 284 ; admis, 3 018 ;
- professionnel : présents, 2 312 ; admis, 1 872 ;
- ensemble (pourcentage d'admis) : 83,0 %.

## Le diplôme national du brevet

## 1 Les résultats du diplôme national du brevet par académie – Session 2001

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble : % d'admis
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	
Aix-Marseille	30 331	23 361	1 859	1 258	543	332	76,2
Amiens	22 880	16 954	1 192	895	552	380	74,0
Besançon	13 015	10 102	1 609	1 135	476	372	76,9
Bordeaux	29 917	23 643	2 448	1 818	2 635	1 946	78,3
Caen	16 106	12 537	1 586	1 213	580	415	77,5
Clermont-Ferrand	13 725	11 014	1 138	766	1 479	1 103	78,8
Corse	2 843	2 184	11	6	10	6	76,7
Créteil	47 281	34 799	556	432	2 310	1 751	73,7
Dijon	17 532	13 786	926	709	870	659	78,4
Grenoble	33 526	27 175	1 784	1 459	2 416	1 960	81,1
Lille	53 906	41 016	2 535	2 037	5 084	3 388	75,5
Limoges	6 331	5 318	668	518	121	87	83,2
Lyon	33 484	26 660	2 047	1 475	518	422	79,2
Montpellier	24 601	19 649	1 523	1 172	824	596	79,5
Nancy-Metz	26 869	21 162	3 229	2 420	1 137	879	78,3
Nantes	38 008	31 567	4 677	3 419	1 472	1 139	81,8
Nice	21 167	17 265	435	332	296	202	81,3
Orléans-Tours	27 594	21 661	2 461	1 773	1 309	1 007	77,9
Paris	18 380	14 165	569	385	1 149	667	75,7
Poitiers	17 029	13 739	1 987	1 620	1 170	943	80,8
Reims	15 376	11 879	1 403	1 015	1 120	880	77,0
Rennes (cf. Avertissement)	33 089	28 544	4 430	3 383	2 445	1 920	84,7
Rouen	22 767	17 924	1 922	1 488	398	265	78,4
Strasbourg	19 913	15 317	622	436	68	54	76,7
Toulouse	25 753	21 057	2 433	1 943	1 134	815	81,2
Versailles	62 147	46 934	1 272	958	2 157	1 561	75,4
<b>France métropolitaine</b>	<b>673 570</b>	<b>529 412</b>	<b>45 322</b>	<b>34 065</b>	<b>32 273</b>	<b>23 749</b>	<b>78,2</b>
Guadeloupe	6 283	4 127	165	64	12	3	64,9
Martinique	5 685	3 817	14	4	31	20	67,0
Guyane	2 079	1 539	48	35	54	17	72,9
La Réunion	11 824	7 981	-	-	158	81	67,3
<b>DOM</b>	<b>25 871</b>	<b>17 464</b>	<b>227</b>	<b>103</b>	<b>255</b>	<b>121</b>	<b>67,1</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>699 441</b>	<b>546 876</b>	<b>45 549</b>	<b>34 168</b>	<b>32 528</b>	<b>23 870</b>	<b>77,8</b>

## 2 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie

Académies	1996	Variation	1997	Variation	1998	Variation	1999	Variation	2000	Variation	2001
Aix-Marseille	72,1	-0,5	71,6	1,6	73,2	0,3	73,5	1,9	75,4	0,8	76,2
Amiens	76,9	-0,3	76,6	3,6	80,2	-4,8	75,4	1,0	76,4	-2,4	74,0
Besançon	76,4	-2,9	73,5	-2,7	70,8	2,2	73,0	3,3	76,3	0,6	76,9
Bordeaux	72,9	-4,1	68,8	3,0	71,8	1,5	73,3	4,1	77,4	0,9	78,3
Caen	75,5	-3,7	71,8	3,2	75,0	-2,1	72,9	6,5	79,4	-1,9	77,5
Clermont-Ferrand	77,2	1,0	78,2	-5,3	72,9	-2,0	70,9	4,1	75,0	3,8	78,8
Corse	68,8	-4,7	64,1	3,5	67,6	4,0	71,6	5,0	76,6	0,1	76,7
Créteil	68,3	1,5	69,8	-0,5	69,3	0,6	69,9	4,9	74,8	-1,1	73,7
Dijon	75,7	-1,1	74,6	-1,6	73,0	3,3	76,3	2,2	78,5	-0,1	78,4
Grenoble	74,8	3,8	78,6	0,9	79,5	2,4	81,9	-0,8	81,1	0,0	81,1
Lille	73,5	2,0	75,5	-6,3	69,2	4,6	73,8	1,8	75,6	-0,1	75,5
Limoges	73,3	2,1	75,4	1,0	76,4	2,1	78,5	0,3	78,8	4,4	83,2
Lyon	76,0	-4,9	71,1	0,4	71,5	1,9	73,4	3,9	77,3	1,9	79,2
Montpellier	73,2	-0,5	72,7	2,5	75,2	1,4	76,6	2,9	79,5	0,0	79,5
Nancy-Metz	75,0	-0,8	74,2	0,5	74,7	0,8	75,5	2,1	77,6	0,7	78,3
Nantes	80,1	1,0	81,1	-0,7	80,4	0,7	81,1	-0,1	81,0	0,8	81,8
Nice	72,9	1,3	74,2	1,8	76,0	1,1	77,1	4,6	81,7	-0,4	81,3
Orléans-Tours	70,7	3,1	73,8	-1,6	72,2	-1,2	71,0	3,1	74,1	3,8	77,9
Paris	72,7	3,4	76,1	-3,4	72,7	0,2	72,9	6,6	79,5	-3,8	75,7
Poitiers	76,9	-0,7	76,2	0,9	77,1	1,4	78,5	1,2	79,7	1,1	80,8
Reims	75,2	-3,7	71,5	-0,2	71,3	3,8	75,1	2,9	78,0	-1,0	77,0
Rennes	79,9	3,4	83,3	-3,4	79,9	3,4	83,3	-0,3	83,0	1,7	84,7
Rouen	76,9	-0,7	76,2	-2,5	73,7	2,0	75,7	4,4	80,1	-1,7	78,4
Strasbourg	71,6	-2,9	68,7	1,4	70,1	1,5	71,6	5,3	76,9	-0,2	76,7
Toulouse	76,9	-1,1	75,8	2,1	77,9	2,5	80,4	1,5	81,9	-0,7	81,2
Versailles	74,5	-0,2	74,3	-0,7	73,6	-2,6	71,0	7,4	78,4	-3,0	75,4
<b>France métropolitaine</b>	<b>74,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>74,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>74,1</b>	<b>1,1</b>	<b>75,2</b>	<b>3,0</b>	<b>78,2</b>	<b>0,0</b>	<b>78,2</b>
Guadeloupe	59,9	-1,9	58,0	2,4	60,4	-0,8	59,6	4,8	64,4	0,5	64,9
Martinique	57,7	-3,3	54,4	0,3	54,7	0,4	55,1	14,2	69,3	-2,3	67,0
Guyane	56,4	15,6	72,0	-6,8	65,2	-0,5	64,7	9,9	74,6	-1,7	72,9
La Réunion	72,4	-0,2	72,2	-2,5	69,7	-3,6	66,1	6,6	72,7	-5,4	67,3
<b>DOM</b>	<b>64,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>64,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>63,6</b>	<b>-1,6</b>	<b>62,0</b>	<b>8,1</b>	<b>70,1</b>	<b>-3,0</b>	<b>67,1</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>74,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>74,3</b>	<b>-0,5</b>	<b>73,8</b>	<b>0,9</b>	<b>74,7</b>	<b>3,2</b>	<b>77,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>77,8</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Enquêtes télématiques sur les résultats au diplôme national du brevet, DPD, juillet 2001.

## PRÉSENTATION

En France métropolitaine et dans les DOM, près de 650 000 candidats se sont présentés à la session 2000 du baccalauréat. Parmi eux, 516 600 ont obtenu le diplôme. La progression des années précédentes avait été interrompue en 1999. Avec un taux de succès, toutes séries confondues, de 79,5 %, elle a repris en 2000 (+ 1,2 points par rapport à 1999), dépassant le niveau atteint en 1998. Le baccalauréat général arrive en tête avec un taux de succès de 79,9 % ; les séries technologiques et professionnelles affichent 79,1 % de réussite. Toutes séries confondues, les filles réussissent mieux que les garçons. Cependant, l'écart de réussite, qui était de 5,4 points en 1999, descend à 3,5 points en 2000, diminuant surtout dans les séries technologiques.

Les bacheliers généraux représentent encore un peu plus de la moitié de l'ensemble, mais leur part décroît. En 2000, sur 100 lauréats, 52 ont obtenu un baccalauréat général, 30 un baccalauréat technologique et 18 un baccalauréat professionnel, soit un bachelier professionnel de plus, mais un bachelier général de moins qu'en 1999. À la session 1995, ces nombres étaient respectivement 58, 28 et 14. Le nombre des bacheliers littéraires a baissé de 17 % depuis la session 1995.

Aujourd'hui, 61,7 % des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat : 32,6 % dans une série générale, 18,3 % dans une série technologique et 10,8 % dans une série professionnelle. Depuis 1985, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 32 points et le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé. Cette forte progression résulte surtout de la croissance des séries technologiques et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987.

## DÉFINITIONS

■ **Baccalauréat général et technologique.** Les anciennes séries (A, B, C, D, E, F, G et H) ont été réformées depuis la session 1995 (sauf F11 et F11'). La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur « tertiaire » du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien.

■ **Baccalauréat professionnel.** Le baccalauréat professionnel a été délivré pour la première fois en 1987. Ce diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Les séries agricoles du baccalauréat professionnel ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995.

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif de présentés.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte sont de 17 à 23 ans pour les séries générales et technologiques, et de 18 à 24 ans pour les séries professionnelles, la scolarité étant décalée d'un an pour celles-ci. Pour les résultats par académie, le calcul fait jusqu'en 1999 rapportait les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie. Il pouvait introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui était le cas notamment en Ile-de-France. Le nouveau calcul rapporte désormais les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie. Les deux calculs ont cependant été effectués pour 2000, afin de faciliter la comparaison avec l'année précédente. Pour des raisons techniques, les calculs ont été faits en utilisant cette année encore les données démographiques de l'INSEE calées sur le recensement de 1990.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 Notes d'Information, 91.39, 92.14, 93.22, 94.23, 95.11, 96.08, 97.10, 98.03, 98.22, 99.22, 00.14, 01.24.

Tableaux statistiques, n° 6671, 6682, 6773 (général), 6672, 6683, 6774 (technologique), 6641, 6690, 6796, (professionnel).

## Le baccalauréat

## 1 Évolution du nombre d'admis au baccalauréat (France métropolitaine, France métro. + Dom pour 2000)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990	Séries 1995 (1)	1995	1998	1999	2000	2000 (2)	2000 (3)
A (Lettres)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727	L	69 490	66 947	60 262	57 413	59 642	82,6
B (Économique et social)	191	11 304	31 521	40 381	60 092	ES	74 961	72 744	73 614	73 254	75 299	64,1
C (Math. et Sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812	S	136 553	128 428	125 133	133 006	136 214	44,2
D (Math. et Sciences de la nature) et D' (Sciences agro. et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672	Total bac général	281 004	268 119	259 009	263 673	271 155	58,2
E (Sciences et techniques) Expérimental	3 248	5 447	5 823	5 427	7 910	STI	34 429	33 739	35 329	36 062	36 940	7,4
Total bac général	59 287	138 707	159 769	170 564	247 213	STL	4 802	6 139	6 171	6 230	6 327	54,8
F	11 081	26 612	33 179	41 948		F10B	32	78				
G	17 465	35 605	48 025	70 249		STT	76 373	74 290	76 771	79 457	82 221	65,9
H (Techniques informatiques)	54	443	1 282	424		SMS	12 969	17 591	18 504	17 990	18 469	95,5
Total bac technologique	28 600	62 660	82 486	112 621		Hôtellerie	2 269	2 513	2 728	2 607	2 623	41,2
Bac professionnel				24 116		STAE, STPA	2 229	4 726	5 090	5 760	5 828	27,5
Total général	59 287	167 307	222 429	253 050	383 950	Autres séries	1 395	1 603	354	370	370	52,2
						Total bac techno.	134 498	140 679	144 947	148 476	152 778	52,9
						Bac professionnel	65 152	79 256	85 402	89 792	92 617	43,2
						Total général	480 654	488 054	489 358	501 941	516 550	53,9

(1) L (littéraire) : A1, A2, A3. ES (économique et social) : B. S (scientifique) : C, D, D'. E. STI : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A ainsi que F10B et F12 à partir de 1999. STL : F5, F6, F7, F7'. STT : G, H. SMS : F8. Autres : F11, F11', F12 jusqu'en 1998.

(2) France métropolitaine + DOM. (3) France métropolitaine + DOM, % de filles.

## 2 Résultats du baccalauréat par académie – session 2000

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)		
	Admis	Taux de succès (%)	Admis	Taux de succès (%)	Admis	Taux de succès (%)	Admis	Taux de succès (%)	2000 (1)	2000 (2)	Rappel 1999 (2)
Aix-Marseille	11 464	75,7	5 849	76,8	3 626	77,6	20 939	76,3	57,6	60,1	60,3
Amiens	7 792	76,5	4 993	75,5	2 812	78,0	15 597	76,5	58,3	57,2	59,9
Besançon	4 956	81,0	3 131	82,6	2 038	82,9	10 125	81,9	63,8	63,6	66,3
Bordeaux	12 260	80,0	6 368	82,4	4 405	80,8	23 033	80,8	60,0	59,5	58,7
Caen	6 001	76,7	3 493	82,5	2 557	80,8	12 051	79,2	58,3	58,5	61,2
Clermont-Ferrand	5 649	81,9	3 008	84,2	2 187	81,4	10 844	82,4	64,7	63,7	64,7
Corse	1 158	79,7	518	76,1	213	70,5	1 889	77,5	61,2	60,8	59,8
Créteil	15 082	72,2	9 704	71,4	5 014	72,3	29 800	71,9	60,0	56,1	53,7
Dijon	6 870	80,8	3 960	79,9	2 523	82,5	13 353	80,8	60,6	61,7	63,3
Grenoble	14 155	86,2	7 681	84,5	4 006	81,7	25 842	85,0	64,9	65,4	66,3
Lille	18 750	77,2	12 503	76,0	7 614	75,5	38 867	76,5	60,1	60,3	63,3
Limoges	2 807	79,3	1 636	75,8	1 085	80,7	5 528	78,5	62,5	65,4	70,6
Lyon	13 645	82,6	6 842	79,9	4 799	82,0	25 286	81,7	62,3	62,0	61,8
Montpellier	9 441	79,6	5 022	78,7	2 779	78,8	17 242	79,2	57,2	55,5	55,9
Nancy-Metz	10 122	80,8	6 757	78,8	4 186	83,1	21 065	80,6	62,8	63,0	64,1
Nantes	15 747	84,0	8 809	85,5	5 883	82,6	30 439	84,2	64,9	64,6	65,6
Nice	7 918	78,7	3 480	78,4	1 959	76,2	13 357	78,2	58,4	57,0	55,7
Orléans-Tours	10 348	80,5	5 847	81,5	3 378	82,4	19 573	81,1	60,2	58,9	60,6
Paris	12 705	78,0	3 578	73,7	2 967	75,4	19 250	76,8	63,1	80,2	67,8
Poitiers	6 737	81,3	3 948	84,0	2 591	84,3	13 276	82,7	62,8	62,1	64,4
Reims	5 773	79,5	3 513	80,2	2 208	79,3	11 494	79,7	59,5	59,5	60,7
Rennes	14 453	86,3	9 528	85,7	5 051	85,4	29 032	86,0	70,0	70,8	70,4
Rouen	7 862	75,9	5 046	74,8	3 082	78,7	15 990	76,0	60,4	60,8	61,5
Strasbourg	7 107	84,1	3 895	83,7	2 807	81,5	13 809	83,4	57,0	57,2	56,5
Toulouse	11 087	82,3	6 125	83,8	3 657	82,6	20 869	82,8	63,8	64,0	62,1
Versailles	23 784	81,2	13 242	76,9	6 365	74,1	43 391	78,7	65,0	61,8	60,8
<b>France métropolitaine</b>	<b>263 673</b>	<b>80,1</b>	<b>148 476</b>	<b>79,4</b>	<b>89 792</b>	<b>79,5</b>	<b>501 941</b>	<b>79,8</b>	<b>61,7</b>	<b>61,7</b>	<b>61,8</b>
Guadeloupe	2 111	74,9	1 132	71,2	878	73,5	4 121	73,5			
Guyane	453	71,3	193	64,3	212	67,1	858	68,6			
La Réunion	3 220	75,2	1 959	72,0	1 067	69,0	6 246	73,1			
Martinique	1 698	72,5	1 018	65,6	668	65,5	3 384	68,9			
<b>France métro + DOM</b>	<b>271 155</b>	<b>79,9</b>	<b>152 778</b>	<b>79,1</b>	<b>92 617</b>	<b>79,1</b>	<b>516 550</b>	<b>79,5</b>			

(1) Nouveau calcul : population classée par académie selon le lieu de résidence.

(2) Ancien calcul : population classée par académie selon le lieu de scolarisation.

Les séries démographiques utilisées pour le calcul sont les mêmes que dans l'édition précédente.

## PRÉSENTATION

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 70, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. Mais il existe de grandes disparités selon la nature des diplômes. La création, en 1987, des 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture progressive du CAP post-5<sup>e</sup> a fortement profité au BEP et donc, ensuite, au baccalauréat professionnel. Actuellement, la fermeture des classes technologiques a tendance à favoriser, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ce qui peut expliquer en partie que le nombre de diplômés de BEP et de CAP ne progresse pas à cette session. Le facteur démographique vient renforcer la tendance, les générations concernées étant creuses.

Le nombre de diplômés de niveau V s'élève à 420 300 en 2000. Il est un peu plus faible qu'en 1999, où il atteignait 425 700. Il avait progressé de 1997 à 1999 après une chute en 1996 liée à la fermeture du CAP d'employés des services administratifs et commerciaux. Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, brevets de technicien et brevets professionnels), le nombre de diplômés délivrés progresse de façon sensible (les baccalauréats agricoles sont compris). Le nombre de BTS, stable entre 1994 et 1996, progresse pour la quatrième année consécutive **1 2**

Sauf pour le brevet de technicien, et depuis la session 1996 pour le CAP, les spécialités du domaine des services prédominent : elles rassemblent 59,6 % des admis en BEP, 71,4 % en BP et 73,0 % en BTS **1**.

Les filles sont minoritaires dans la plupart des niveaux d'enseignement, sauf en BP et en BTS. Elles réussissent en général mieux que les garçons.

## DÉFINITIONS

■ **Taux d'admission.** Nombre de diplômes délivrés par rapport au nombre de candidats présentés. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien à un BEP et un CAP. Un même élève peut obtenir plusieurs diplômes au cours de sa scolarité (un BEP, puis un baccalauréat par exemple).

■ **Diplômes de niveau V.** Ouvriers ou employés qualifiés.

■ **Diplômes de niveaux IV et III.** Respectivement techniciens, et cadres moyens ou techniciens supérieurs.

■ **MOREA.** Modules de reprise de cours en alternance.

■ **CNED.** Centre national d'enseignement à distance.

■ **CFA.** Centres de formations d'apprentis.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **MC4.** Mentions complémentaires de niveau IV.

■ **MC5.** Mentions complémentaires de niveau V.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BT.** Brevets de technicien.

■ **BTS.** Brevets de technicien supérieur.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

**1** Nombre de diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par origine d'établissement et par secteur d'activité – Session 2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	CAP	BEP	MC5	BP	BT	MC4	BTS
<b>Établissements publics :</b>							
admis	81 768	126 685	3 921	-	1 604	126	50 495
taux d'admission	79,3	73,5	83,4		73,7	90,0	75,8
<b>Établissements privés :</b>							
admis	26 469	38 072	1 051	-	265	146	20 268
taux d'admission	86,3	84,8	87,2		67,9	83,4	71,3
<b>CNED :</b>							
admis	930	158	-	403	-	-	1 302
taux d'admission	63,5	53,7		63,0			30,1
<b>CFA :</b>							
admis	69 206	21 513	5 255	9 135	104	161	6 491
taux d'admission	72,5	69,8	73,8	67,4	58,8	57,7	66,0
<b>Formation continue :</b>							
admis	9 738	4 417	230	4 913	20	20	10 967
taux d'admission	68,8	63,8	71,0	63,6	51,3	100,0	51,5
<b>Autres (candidats libres, SES, MOREA) :</b>							
admis	20 182	10 321	359	1 398	29	1	4 318
taux d'admission	62,3	58,7	58,4	50,2	50,0	50,0	37,4
<b>Total France métropolitaine :</b>							
présentés	<b>277 234</b>	<b>272 872</b>	<b>13 965</b>	<b>24 689</b>	<b>2 840</b>	<b>616</b>	<b>142 071</b>
admis	<b>208 293</b>	<b>201 166</b>	<b>10 816</b>	<b>15 849</b>	<b>2 022</b>	<b>454</b>	<b>93 841</b>
taux d'admission	<b>75,1</b>	<b>73,7</b>	<b>77,5</b>	<b>64,2</b>	<b>71,2</b>	<b>73,7</b>	<b>66,1</b>
<b>dont garçons :</b>							
admis	131 908	108 530	7 146	6 104	1 225	104	42 173
taux d'admission	73,6	69,8	77,4	64,3	68,7	81,3	66,0
<b>dont filles :</b>							
admisses	76 385	92 636	3 670	9 745	797	350	51 668
taux d'admission	77,9	78,9	77,5	64,1	75,3	87,2	66,1
<b>Diplômes :</b>							
du domaine de la production	122 438	81 180	7 075	4 534	1 754	29	25 458
du domaine des services	85 855	119 986	3 741	11 315	268	425	68 383
<b>Part du domaine des services (%)</b>	41,2	59,6	34,6	71,4	13,3	93,6	72,9
<b>Total France métropolitaine + DOM :</b>							
présentés	<b>287 945</b>	<b>285 799</b>	<b>14 359</b>	<b>25 147</b>	<b>2 849</b>	<b>617</b>	<b>146 016</b>
admis	<b>215 623</b>	<b>208 559</b>	<b>11 071</b>	<b>16 060</b>	<b>2 027</b>	<b>455</b>	<b>95 530</b>
taux d'admission	<b>74,9</b>	<b>73,0</b>	<b>77,1</b>	<b>63,9</b>	<b>71,1</b>	<b>73,7</b>	<b>65,4</b>

**2** Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine, Public + Privé)

	Niveau V			Niveau IV			Niveau III			
	CAP et MC5	BEP	Total	BT	Bac techno.	Bac pro	Total	BTS	DUT	Total
1970	183 352	28 493	<b>211 845</b>	7 422	28 600		<b>36 022</b>	10 463	6 482	<b>16 945</b>
1975	200 589	58 854	<b>259 443</b>	3 451	50 804		<b>54 255</b>	11 526	14 746	<b>26 272</b>
1980	235 046	78 905	<b>313 951</b>	4 521	62 660		<b>67 181</b>	17 442	19 097	<b>36 539</b>
1985	268 064	109 162	<b>377 226</b>	6 998	82 486		<b>89 484</b>	29 594	22 989	<b>52 583</b>
1990	271 981	156 543	<b>428 524</b>	8 348	112 621	24 116	<b>145 085</b>	52 523	27 815	<b>80 338</b>
1995	263 762	182 641	<b>446 403</b>	2 863	134 498	65 152	<b>202 513</b>	76 715	37 362	<b>114 077</b>
1996	208 425	192 043	<b>400 468</b>	2 486	132 300	72 156	<b>206 942</b>	76 065	39 466	<b>115 531</b>
1997	215 157	198 468	<b>413 625</b>	2 355	132 415	74 405	<b>209 175</b>	79 270	39 804	<b>119 074</b>
1998	221 740	201 269	<b>423 009</b>	2 760	140 679	79 256	<b>222 695</b>	83 924	44 189	<b>128 113</b>
1999	222 590	203 156	<b>425 746</b>	2 255	144 947	85 402	<b>232 604</b>	86 914	46 635	<b>133 549</b>
<b>2000</b>	<b>219 109</b>	<b>201 166</b>	<b>420 275</b>	<b>2 022</b>	<b>148 476</b>	<b>89 792</b>	<b>240 290</b>	<b>93 841</b>	...	<b>93 841</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Tableaux statistiques, n° 6776, 6777 et 6778.  
Notes d'Information, 98.03, 99.44, 00.48.

## PRÉSENTATION

L'année 1999 est marquée par une assez nette régression des diplômés de premier cycle, DEUG-DEUST (- 4,7 %) et une diminution annuelle des licences (- 2,5 %), alors que les maîtrises restent en légère progression (+ 1,5 %). La diminution des effectifs universitaires depuis 1996 explique la baisse des diplômés délivrés en DEUG et licence. La meilleure réussite en premier cycle observée depuis plusieurs années ne suffit pas à compenser la désaffection des étudiants. La modeste augmentation en 1999 des maîtrises est essentiellement due aux maîtrises IUP et MSG (+ 11 % chacune). Le recrutement des IUFM, mieux régulé, assure à nouveau une poursuite des études en maîtrises.

En France métropolitaine dans les disciplines non médicales, deux diplômés sur cinq sont délivrés en lettres et sciences humaines ; 45 % des étudiants diplômés en premier cycle et 46 % des diplômés en licence appartiennent à la discipline littéraire, qui ne représente que 28 % des diplômés de niveau bac + 5 (DEA, DESS). Le nombre de diplômés délivrés en DESS devient nettement supérieur à celui des diplômés en DEA. En effet, la filière professionnalisée (DESS) ne cesse de progresser (+ 7,3 %) et à l'inverse, la filière recherche (DEA) continue à baisser, de manière légèrement moindre que l'an dernier (- 1,8 %). La filière lettres et sciences humaines délivre 21 % des DEUG dans le secteur langues et littératures étrangères ; 13 % des étudiants sont diplômés dans chacun des deux secteurs histoire ou psychologie et 11 % le sont en arts. Les sciences répartissent leurs DEUG principalement sur trois secteurs, sciences de la vie avec 38 % des diplômés puis mathématiques et physique, 22 % chaque 1.

En 1999, en lettres et sciences humaines, trois diplômés sur quatre sont délivrés à des femmes. En sciences, seulement deux diplômés sur cinq sont obtenus par des femmes. En droit, 64 % des diplômés sont décernés à des femmes (53 % en 1982) contre 52 % en sciences économiques et 63 % pour la filière AES.

Au cours de la période 1982-1999, le nombre de diplômés délivrés à des femmes a été multiplié par 3,2. Si la proportion des femmes ne s'est pas accrue très fortement en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles pendant la période considérée, cette progression montre une forte poursuite des études de la population féminine en 3<sup>e</sup> cycle 3.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 à 3 Tableaux statistiques, n° 6788.  
3 Tableaux statistiques, n° 6143.

## DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris ; elle recense les diplômés nationalement habilités.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale.

■ **DAEU.** Diplômes d'accès aux études universitaires.

■ **DEA, DESS.** Diplômes d'études approfondies, diplômes d'études supérieures spécialisées.

■ **DEUG, DEUST.** Diplômes d'études universitaires générales, diplômes d'études universitaires en sciences et techniques.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie. Voir en 6.6 la page concernant les IUT et en 8.3 celle concernant les diplômés de l'enseignement technologique.

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Voir en 6.7.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres.

■ **IUP.** Instituts universitaires professionnalisés.

■ **MSG.** Maîtrises en sciences de gestion.

## Les diplômes universitaires

## 1 Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines non médicales en 1999 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	DEUG	DEUST	Licences	Maîtrises	DESS	DEA	Doctorats
Droit	16 889	185	17 453	16 478	5 008	4 869	781
Sciences économiques	10 299	182	10 809	13 606	9 780	1 823	502
AES	6 703	20	6 483	4 830	290	-	-
Lettres, sciences humaines	57 487	264	60 946	30 204	7 039	7 429	2 344
Sciences	29 108	954	32 074	26 526	6 533	9 195	5 751
STAPS	7 119	217	5 584	1 321	104	80	41
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>127 605</b>	<b>1 822</b>	<b>133 349</b>	<b>92 965</b>	<b>28 754</b>	<b>23 396</b>	<b>9 419</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>129 934</b>	<b>1 822</b>	<b>135 306</b>	<b>93 734</b>	<b>28 885</b>	<b>23 520</b>	<b>9 467</b>

(1) Diplômes 1999 non mentionnés : la capacité en droit (740 diplômés), le DAEU (4 389 diplômés), les magistrats (1 344 diplômés) et les habilitations à diriger des recherches (845 diplômés). Les diplômés d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises.

## 2 Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines médicales en 1999 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Diplôme de docteur	Capacité en médecine	DESS	Doctorat	HDR	DES, DIS, DESC	AFS, AFSa
Médecine	3 962	1 337	175	247	149	2 888	533
Pharmacie	2 160	-	367	217	21	211	-
Odontologie	824	-	-	20	-	4	-
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>6 946</b>	<b>1 337</b>	<b>542</b>	<b>484</b>	<b>170</b>	<b>3 103</b>	<b>533</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>6 948</b>	<b>1 337</b>	<b>542</b>	<b>484</b>	<b>170</b>	<b>3 107</b>	<b>536</b>

(1) Seule l'université des Antilles délivre des diplômes dans la discipline médecine.

## 3 Les femmes diplômées en 1982 et 1999 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
<b>DEUG-DEUST :</b>							
1982 (2)	5 325	1 944	1 494	15 668	3 846	529	<b>28 806</b>
%	55 %	40 %	58 %	71 %	37 %	49 %	<b>57 %</b>
1999	11 414	5 539	4 266	44 481	14 080	2 692	<b>82 472</b>
%	67 %	53 %	63 %	77 %	47 %	37 %	<b>64 %</b>
<b>Licences :</b>							
1982	4 850	1 604	1 056	12 973	3 118	531	<b>24 132</b>
%	55 %	40 %	55 %	68 %	36 %	47 %	<b>55 %</b>
1999	11 381	5 793	4 092	46 703	13 899	2 111	<b>83 979</b>
%	65 %	54 %	63 %	77 %	43 %	38 %	<b>63 %</b>
<b>Maîtrises :</b>							
1982	3 698	1 410	480	6 846	2 831	20	<b>15 285</b>
%	54 %	38 %	50 %	66 %	35 %	59 %	<b>51 %</b>
1999	10 738	7 077	3 088	22 322	10 497	518	<b>54 240</b>
%	65 %	52 %	64 %	74 %	40 %	39 %	<b>58 %</b>
<b>DESS :</b>							
1982	592	843	-	1 315	124	-	<b>2 874</b>
%	43 %	29 %	-	72 %	42 %	-	<b>45 %</b>
1999	3 107	4 860	187	5 057	2 142	44	<b>15 397</b>
%	62 %	50 %	64 %	72 %	33 %	42 %	<b>54 %</b>
<b>DEA :</b>							
1982	876	304	-	2 309	1 715	-	<b>5 204</b>
%	41 %	24 %	-	46 %	27 %	-	<b>35 %</b>
1999	2 831	793	-	4 478	3 266	33	<b>11 401</b>
%	58 %	43 %	-	60 %	36 %	41 %	<b>49 %</b>
<b>Doctorats :</b>							
1982	107	107	-	785	983	-	<b>1 982</b>
%	22 %	19 %	-	37 %	25 %	-	<b>28 %</b>
1999	263	181	-	1 233	2 064	16	<b>3 757</b>
%	39 %	36 %	-	53 %	36 %	39 %	<b>40 %</b>

(1) Évolution du nombre des diplômées de l'enseignement supérieur universitaire et poids de la féminisation.

(2) Le DEUG enseignement du 1<sup>er</sup> degré (2 871 diplômées) délivré en 1982 a été comptabilisé avec le DEUG lettres.

## PRÉSENTATION

À la session 1999, huit étudiants sur dix, entrants en première année de premier cycle ayant confirmé leur inscription l'année suivante, ont obtenu leur DEUG. La durée observée pour la réussite au DEUG varie de 2 à 5 ans, pour tenir compte des diverses possibilités offertes par l'université de se réorienter ou d'interrompre momentanément ses études. En 1999, les taux moyens en 2 et 3 ans sont respectivement de 45,5 et 23,3 % **1**.

En 1999, plus d'un étudiant en DEUG sur deux bachelier avant 19 ans est diplômé en 2 ans, et plus de neuf sur dix au bout de 5 ans. Les lauréats du baccalauréat à plus de 19 ans ne sont que 23 % à réussir leur DEUG en 2 ans. Les bacheliers scientifiques, qui en général ont eu un parcours dans le secondaire sans embûche, arrivent à l'université essentiellement motivés par la réussite de leurs études : neuf sur dix, dans l'ensemble, réussissent leur premier cycle. Les bacheliers des séries technologiques, moins nombreux à l'université, parce qu'ils se sont orientés plutôt vers des filières courtes (IUT ou STS), ont un parcours dans le supérieur plus difficile que les autres. Leur taux de réussite global est deux fois moins important que le taux de réussite national.

Le taux de réussite du DEUG en deux ans est bien meilleur en lettres que pour les autres disciplines : il est de 56 %, soit 10 points de plus qu'en langues. En revanche, les étudiants des disciplines scientifiques réussissent moins bien en deux ans : seuls 39 % sont diplômés en deux ans, soit 6 points de moins que la moyenne des disciplines. Il est vrai que les très bons élèves du secondaire, inscrits simultanément en sciences et en CPGE, ont été éliminés du champ de l'étude, qui porte alors sur les scientifiques motivés par une scolarité à l'université, mais aussi sur ceux refusés en classe préparatoire. Les STAPS attirent chaque année toujours plus d'étudiants, avec de très bons résultats. Plus de la moitié d'entre eux sont diplômés en 2 ans et un quart de plus en 3 ans **2**.

En 1999, le taux de réussite au DUT en 2 ou 3 ans après l'entrée en première année atteint 88 %. L'écart est de 6 points entre les secteurs de la production et des services : respectivement 84 et 90 % de réussite. Parmi les spécialités proposées, l'informatique paraît plus difficile à aborder que les autres : en 2 ans, ils sont 56 % à obtenir un DUT en informatique industrielle et 61 % en informatique des services. Inversement, en agroalimentaire ou en communication, les taux de réussite avoisinent les 100 % **3**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Enquêtes SISE, Direction de la programmation et du développement.  
Note d'Information, 01.11.

## DÉFINITIONS

■ **Taux de réussite au diplôme d'études universitaires générales (DEUG).** Probabilité pour un bachelier entré dans une discipline générale en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle et poursuivant une 2<sup>e</sup> année à l'université, d'obtenir le DEUG. Les non-bacheliers et les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte. Voir en 6.16 la page concernant l'accès en deuxième cycle universitaire.

■ **Méthodologie.** Les taux de réussite sont des taux transversaux, par opposition à des taux longitudinaux ; ils sont obtenus par sommation de quatre taux (rapport de diplômés à des flux d'entrants) décrivant l'obtention du DEUG en deux, trois, quatre ou cinq années exactement. Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline « A » vers une discipline « B » n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline « A » mais uniquement dans ceux de la discipline « B ».

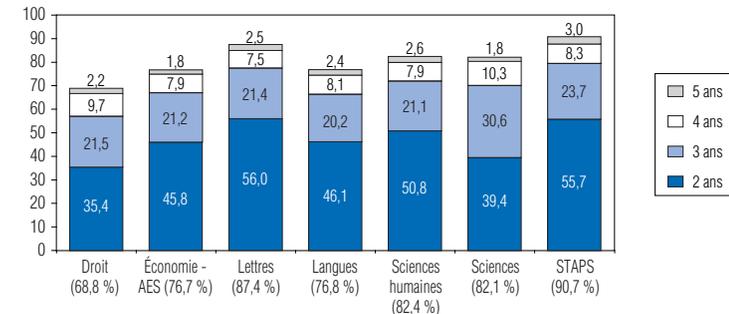
■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

■ **Taux de réussite au diplôme universitaire de technologie (DUT).** Probabilité pour un bachelier étant entré en 1<sup>re</sup> année de DUT, d'obtenir son diplôme. C'est aussi un taux transversal, mais il correspond cette fois à la somme des taux observés en deux et trois ans exactement, car les réorientations et les sorties momentanées dans cette filière y sont moins nombreuses qu'en DEUG ; la durée y est donc plus courte. De plus, les taux sont calculés sur la somme totale des entrants en première année de DUT.

**1** Taux de réussite au DEUG selon l'origine de l'étudiant et son âge au baccalauréat - Session 1999 (France entière)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Taux de réussite au DEUG :				Total des entrants
		global	en 2 ans	en 3 ans	en 4 ans	
Littéraire	Moins de 19 ans	88,4	57,6	21,3	7,4	106 639
	19 ans	70,5	36,5	22,4	8,9	43 545
	Plus de 19 ans	57,5	27,7	18,5	8,7	25 031
	<b>Ensemble</b>	<b>80,5</b>	<b>49,0</b>	<b>21,3</b>	<b>8,0</b>	<b>175 215</b>
Économique	Moins de 19 ans	87,3	55,5	22,4	7,7	90 714
	19 ans	75,6	39,9	24,3	9,1	43 408
	Plus de 19 ans	61,3	29,9	21,3	7,7	22 045
	<b>Ensemble</b>	<b>80,8</b>	<b>48,0</b>	<b>22,8</b>	<b>8,1</b>	<b>156 167</b>
Scientifique	Moins de 19 ans	98,6	56,6	29,5	10,5	125 722
	19 ans	82,4	38,2	29,3	11,9	44 955
	Plus de 19 ans	60,7	26,7	21,6	9,1	22 982
	<b>Ensemble</b>	<b>91,0</b>	<b>49,4</b>	<b>28,6</b>	<b>10,7</b>	<b>193 659</b>
Technologique	Moins de 19 ans	58,0	25,8	21,0	8,6	11 707
	19 ans	40,2	18,2	13,1	6,8	22 678
	Plus de 19 ans	31,4	11,8	12,2	5,3	29 453
	<b>Ensemble</b>	<b>39,9</b>	<b>17,1</b>	<b>14,2</b>	<b>6,4</b>	<b>63 838</b>
Tous bacs (1)	Moins de 19 ans	90,7	55,5	24,6	8,7	334 782
	19 ans	70,5	35,2	23,1	9,6	154 586
	Plus de 19 ans	51,3	23,2	18,0	7,6	99 511
	<b>Ensemble</b>	<b>Tous bacs et tous âges</b>	<b>79,7</b>	<b>45,5</b>	<b>23,3</b>	<b>8,7</b>

(1) Tous baccalauréats sauf professionnels.

**2** Taux de réussite au DEUG par discipline selon le délai d'obtention - Session 1999**3** La réussite au DUT par secteur et par spécialité - Session 1999

Secteur et spécialité	Effectifs des diplômés	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 3 ans	Taux de réussite cumulé (%)
<b>Ensemble</b>	<b>42 407</b>	<b>67,0</b>	<b>20,6</b>	<b>87,6</b>
<b>IUT secteur de la production</b>	<b>18 870</b>	<b>64,3</b>	<b>20,0</b>	<b>84,3</b>
Informatique industrielle	3 884	55,5	18,4	73,9
Productique-mécanique	3 140	61,4	21,2	82,5
Agroalimentaire	2 603	81,3	18,5	99,8
Physique-chimie	4 080	65,4	22,5	87,9
Génie civil	1 462	65,7	18,1	83,8
Autre spécialité	3 701	65,9	19,9	85,8
<b>IUT secteur des services</b>	<b>23 537</b>	<b>69,3</b>	<b>21,1</b>	<b>90,4</b>
GEA (gestion entreprises et administrations)	7 590	66,5	17,1	83,6
Commerce	7 720	74,4	19,6	93,9
Informatique	3 840	60,6	32,4	93,0
Communication	1 838	81,4	-	nc (1)
Logistique et transport	1 150	62,4	23,8	86,3
Juridique et social	1 399	74,8	18,9	93,7

(1) Non cumulable, le taux de réussite cumulé est supérieur à 100 % (voir « Définitions »).

## PRÉSENTATION

À la session 2000, 24 624 diplômés ont été délivrés aux élèves des écoles d'ingénieurs. Ce nombre a presque doublé en quinze ans. Sur les cinq dernières années, le taux d'accroissement moyen annuel est 2,1 % (4 % pour les écoles universitaires, mais 1 % pour les écoles privées). Les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale (MEN) représentent 57 % de l'ensemble des diplômés d'écoles d'ingénieurs. La progression a été importante pour les écoles universitaires.

Avec à peine un diplôme sur quatre, et seulement 7 points gagnés depuis 1985, la part des femmes reste encore modeste en 2000. C'est dans les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères qu'elle est la plus élevée 1.

Le nombre annuel de diplômés délivrés par les nouvelles formations d'ingénieurs s'est accru de 54 % depuis 1996. En 2000, plus de 61 % de ces diplômés sont obtenus par la voie de la formation initiale par apprentissage. La part des femmes demeure très faible avec moins de 10 % des diplômés délivrés en NFI 2.

Pour les écoles de commerce et de gestion, le nombre de diplômés et titres délivrés a plus que doublé en quinze ans. Sur les dernières années, après une baisse assez sensible à partir de 1997, on retrouve en 2000 le niveau de l'année 1996. En 2000, la moitié des diplômés ont obtenu un titre visé par le MEN émanant d'une école reconnue par l'État (groupe I). Dans ce groupe I, un peu moins d'un diplôme sur deux est décerné à une femme. Les neuf dixièmes des mastères ont été délivrés par les écoles du groupe I (dont 39 % à des femmes), tandis qu'un peu plus de la moitié des MBA sont décernés par des écoles du groupe II (avec 29 % de diplômées) 3.

## DÉFINITIONS

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptés les diplômés décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés. Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine.

■ **Diplômes des nouvelles formations d'ingénieurs (NFI).** Les NFI ont été mises en place à la rentrée 1990 pour faire face à la pénurie d'ingénieurs dans tous les secteurs de la production et faciliter l'évolution de carrière des techniciens supérieurs. En 1999-2000, une soixantaine d'établissements, tous en France métropolitaine, assuraient la formation conjointement avec une entreprise. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

■ **Diplômes des écoles de commerce et de gestion.** Les écoles de commerce et de gestion sont classées en trois groupes. Les écoles du « groupe I » sont reconnues par l'État et leur diplôme est visé par le ministère de l'Éducation nationale. Les écoles du « groupe II » sont reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère. Les écoles du « groupe III » ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **Mastère.** Ce label, mis en place à la rentrée 1986 par la Conférence des grandes écoles, est attribué à une formation de haut niveau dans une grande école. Le candidat doit justifier d'un diplôme de niveau bac + 5 (école d'ingénieurs, école de gestion, DEA ou équivalent), ou éventuellement d'une maîtrise avec 3 ans d'expérience professionnelle dans un poste à responsabilité. La durée des études est généralement de 12 mois dont 5 ou 6 mois de stage.

■ **MBA. Master of business administration.** Il s'agit d'un diplôme de spécialisation préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger 3.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Tableaux statistiques, n° 6787.
- 2 Tableaux statistiques, n° 6794.
- 3 Tableaux statistiques, n° 6789.

## 1 Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2000 (France métropolitaine) (1)

	1985	1990	1996	1997	1998	1999	2000
Écoles universitaires	3 551	5 044	7 605	7 702	7 847	8 395	8 881
% femmes	-	-	25,5	26,0	26,5	25,6	25,7
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 117	5 095	5 262	5 098	5 237
% femmes	-	-	16,1	16,7	17,6	17,0	17,6
<b>Total Public MEN</b>	<b>6 865</b>	<b>8 935</b>	<b>12 722</b>	<b>12 797</b>	<b>13 109</b>	<b>13 493</b>	<b>14 118</b>
<b>% femmes</b>	<b>15,1</b>	<b>18,3</b>	<b>21,7</b>	<b>22,3</b>	<b>23,0</b>	<b>22,4</b>	<b>22,7</b>
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 312	4 317	4 333	4 553	4 621
% femmes	16,9	20,2	24,5	26,7	24,4	28,4	27,6
Écoles privées	2 888	3 521	5 655	5 714	5 626	5 612	5 885
% femmes	16,0	17,9	21,3	21,4	19,8	19,3	19,5
<b>Ensemble</b>	<b>13 003</b>	<b>16 080</b>	<b>22 689</b>	<b>22 828</b>	<b>23 068</b>	<b>23 658</b>	<b>24 624</b>
<b>% femmes</b>	<b>15,7</b>	<b>18,7</b>	<b>22,1</b>	<b>22,9</b>	<b>22,5</b>	<b>22,8</b>	<b>22,8</b>

(1) Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs dans les DOM.

## 2 Évolution du nombre de diplômés des NFI de 1996 à 2000 (France métropolitaine) (1)

	1996	1997	1998	1999	2000
Formation initiale	170	188	208	206	169
% femmes	15,9	17,0	14,4	16,5	20,1
Formation initiale par apprentissage	258	311	515	660	890
% femmes	6,2	8,0	8,2	8,2	8,0
Formation continue	518	495	475	453	393
% femmes	5,8	5,7	5,5	5,5	4,8
<b>Ensemble</b>	<b>946</b>	<b>994</b>	<b>1 198</b>	<b>1 319</b>	<b>1 452</b>
<b>% femmes</b>	<b>7,7</b>	<b>8,6</b>	<b>8,2</b>	<b>8,6</b>	<b>8,5</b>

(1) Il n'y a pas de NFI dans les DOM.

## 3 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2000 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1996	1997	1998	1999	2000
Diplôme de l'école :							
Groupe I	4 071	5 580	8 366	8 470	8 600	8 124	9 148
% femmes	40,2	45,2	49,4	48,1	48,3	46,3	46,4
Groupe II	781	2 052	2 481	1 252	709	594	685
% femmes	31,9	41,0	46,5	37,8	38,5	38,6	44,1
Groupe III	1 446	2 424	3 548	3 411	3 253	3 212	3 737
% femmes	35,8	45,0	44,1	46,8	47,6	50,7	49,5
Attestation de l'école	429	791	542	433	409	179	425
% femmes	31,2	44,1	43,0	46,9	52,3	43,6	43,5
Certificat de l'école	598	1 304	1 662	1 477	1 272	1 582	1 314
% femmes	42,5	43,9	52,3	52,8	51,3	46,8	53,1
Mastère	-	-	825	758	1 223	1 211	1 730
% femmes	-	-	35,3	36,0	38,3	33,1	38,9
MBA	-	-	949	868	958	1 091	1 303
% femmes	-	-	24,7	25,9	24,8	22,0	28,5
<b>Ensemble</b>	<b>7 325</b>	<b>12 151</b>	<b>18 373</b>	<b>16 669</b>	<b>16 424</b>	<b>15 993</b>	<b>18 342</b>
<b>% femmes</b>	<b>38,1</b>	<b>44,2</b>	<b>46,1</b>	<b>45,7</b>	<b>46,0</b>	<b>44,3</b>	<b>45,4</b>

## PRÉSENTATION

Avec l'arrêt de l'allongement de la scolarité et la légère baisse de la durée des études, les sortants de formation initiale sont de plus en plus nombreux, bien qu'ils appartiennent pour l'essentiel aux générations « creuses » nées après 1974.

Les flux des sortants les moins diplômés ont cessé de diminuer après 1994, après un recul quasiment ininterrompu depuis le début des années soixante. Les sortants sans diplôme sont environ 100 000 et les sortants sans qualification (niveaux VI et V bis) autour de 60 000.

27 % des jeunes terminent leur formation initiale au niveau du CAP (niveau V) et 28 % au niveau du baccalauréat en 1999, contre respectivement 25 % et 30 % en 1996, 1997 et 1998 **2**. Après l'extension des formations professionnelles de niveau IV (bacs professionnel et technologique) et de niveau III (BTS et DUT), le pourcentage de sortants de niveau CAP est ainsi actuellement en légère hausse.

Près de 4 sortants de formation initiale sur 10 (37 %) déclarent posséder un diplôme d'enseignement supérieur. Pour 160 000 jeunes (1 sur 5), il s'agit d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (deuxième et troisième cycles des universités et écoles supérieures, d'ingénieurs notamment) et pour près de 130 000, il s'agit d'un diplôme des cycles courts (« niveau III »). Parmi ces derniers, près de 90 000 ont un BTS ou un DUT et environ 20 000 un diplôme paramédical et social **1**.

La montée des diplômes a été importante entre 1980 et 1996. Les flux de sortants des cycles longs ont été multipliés par trois et ceux des filières courtes par deux. Le mouvement a surtout été rapide entre 1987 et 1996 : près de 290 000 sortants de formation initiale sont diplômés du supérieur en 1999, après 160 000 environ en 1987-1988 et de l'ordre de 110 000 en 1980.

L'élévation du niveau de formation se propage plus lentement dans l'ensemble de la population active. Toutefois, près d'un quart des actifs déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur en mars 2000, ce qui représente une progression de 8 points depuis 1990 et de 15 points depuis 1980 **3**. Et la part des moins diplômés dans l'ensemble des actifs a diminué de façon sensible, les plus anciens ayant atteint entre temps l'âge de la retraite.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** Note d'Information, 01.28.

**2** « Enquête sur l'emploi de mars 2000 – La très forte hausse de l'emploi a bénéficié à toutes les catégories de chômeurs », INSEE Première, n° 723, juin 2000.

## Voir aussi

« Bilan Formation Emploi. Résultats 1996 », INSEE, DPD, CEREQ, Synthèses, n° 17, INSEE, avril 1998.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Jeunes interrompant pour la première fois une formation initiale dans un établissement d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur, ou un centre de formation d'apprentis (France métropolitaine, Public + Privé).

■ **Les flux de sortants** présentés ici sont fondés sur les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE. Les sortants sont, par nature, absents du système éducatif et de ses recensements, tandis que, comme le reste de la population, ils sont interrogés lors des enquêtes générales auprès des ménages, telles que les enquêtes sur l'emploi. La fin de leur formation initiale est le moment où ils déclarent avoir cessé d'étudier pour la première fois. Les renseignements obtenus sont des approximations, en raison du taux de sondage de cette enquête (environ 1 sur 300). Les variations d'effectifs de moins de 10 000 ne sont pas significatives. Les effectifs d'habitants en référence ont été rectifiés au vu du recensement général de population de 1999. Les nouvelles hypothèses retenues pour l'estimation de l'année de sortie de formation initiale (apprentissage en deux ans), réévaluent à la hausse les flux de sortants de niveau CAP.

■ **Les « niveaux de diplôme »** (tableaux **2** et **3**) sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes sur l'emploi. Les diplômes sont, semble-t-il, un peu surévalués au delà de 35-40 ans.

■ **Les « niveaux de formation » des sortants** (tableau **1**), sont estimés à partir des diplômes déclarés ainsi que des informations fournies par les enquêtés sur les dernières classes qu'ils ont fréquentées. Dans le tableau **3**, seules sont prises en compte les personnes économiquement « actives » qui occupent un emploi, en recherchent un ou bien encore accomplissent leurs obligations militaires (en voie de disparition).

## 1 Évolution du nombre de sortants par niveau de formation

(France métropolitaine, Public + Privé)

(Milliers)

	Non-qualifiés (VI-V bis)	Niveau CAP (V)	Niveau bac (IV secondaire)	Non-diplômés du supérieur (IV supérieur)	Diplômés du supérieur court (III)	Diplômés du supérieur long (II et I)	Total sortants (sans doubles)
1990	82	216	87	73	97	87	642
1991	60	214	102	73	100	89	638
1992	73	201	109	76	104	99	662
1993	62	194	117	80	107	103	663
1994	56	182	116	89	113	126	682
1995	57	194	111	93	133	135	723
1996	57	179	112	104	122	154	728
1997	57	188	128	97	126	156	752
1998	58	187	129	91	138	146	749
1999	60	206	118	97	125	162	768

## Les niveaux de formation :

Les sortants de l'enseignement supérieur long (I, II) en sont tous diplômés – diplôme de grande école, licence universitaire ou davantage –, de même que les sortants de l'enseignement supérieur court (III) – BTS, DUT, etc.

En revanche, une partie des sortants de niveau IV ont fréquenté l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme (IV « supérieur »), l'autre partie arrêtant sa scolarité après une classe de terminale ou une classe équivalente, avec ou sans le baccalauréat (IV « secondaire »).

Les sortants du niveau V ont terminé la préparation d'un CAP ou d'un BEP mais ne sont pas tous diplômés ; pour un petit nombre, ils sortent de seconde ou de première.

Les non-qualifiés (VI et V bis) sortent de l'enseignement spécial secondaire (SES, etc.), d'une classe du premier cycle, ou bien avant la dernière année d'un CAP ou BEP. Cette rubrique englobe aussi quelques jeunes qui, selon leurs déclarations à l'enquête, n'auraient pas fréquenté l'enseignement secondaire.

## 2 Évolution du nombre de sortants selon le plus haut diplôme obtenu

(France métropolitaine, Public + Privé)

(Milliers)

Diplôme obtenu	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999
Aucun diplôme ou CEP	202	137	109	96	107	102	103
Brevet seul	80	62	52	56	42	54	55
CAP, BEP ou équivalent	220	144	132	130	137	130	146
Baccalauréat général	81	50	73	78	81	86	74
Baccalauréat technicien, professionnel et assimilé	32	65	89	92	103	93	103
DUT, BTS ou équivalent	29	61	102	89	94	95	89
DEUG, paramédical et social	36	36	31	33	32	43	36
Licence et plus	45	87	135	154	156	146	162
<b>Total sortants</b>	<b>725</b>	<b>642</b>	<b>723</b>	<b>728</b>	<b>752</b>	<b>749</b>	<b>768</b>

## 3 Évolution du nombre d'actifs selon le plus haut diplôme obtenu

(France métropolitaine, Public + Privé)

(%)

	Population active (ensemble)				Sortants de formation initiale actifs			
	1980	1990	2000	De 1980 à 2000	1980	1990	2000	De 1980 à 2000
Licence, doctorat, diplôme de grande école	5,1	7,9	12,2	7,1	7	13	22	15
DUT, BTS ou équivalent	1,7	3,7	7,3	5,6	4	8	12	8
Paramédical et social, DEUG	2,7	4,1	4,8	2,1	6	4	5	-1
<b>Total diplômés du supérieur</b>	<b>9,5</b>	<b>15,7</b>	<b>24,3</b>	<b>14,8</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>39</b>	<b>22</b>
Bacheliers	9,4	11,2	14,4	5,0	14	17	23	9
CAP, BEP ou diplôme équivalent	25,5	28,6	29,3	3,8	30	28	20	-10
Brevet, première partie du bac	7,3	7,9	7,4	0,1	11	9	6	-5
Certificat d'études	22,7	14,4	7,4	-15,3	6	0	0	-6
Aucun diplôme	25,6	22,2	17,2	-8,4	22	21	12	-10
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

## PRÉSENTATION

La situation professionnelle des jeunes s'est nettement améliorée depuis la fin de 1997, du fait de la reprise de la croissance et des embauches, et de la montée en puissance des emplois jeunes et de la réduction du temps de travail dans les entreprises privées.

Cinq ans environ après la fin de leurs études, 89 % des diplômés du supérieur et 79 % des bacheliers et diplômés des CAP et BEP ont un emploi en mars 2000, contre 62 % des jeunes qui ont seulement un brevet et 50 % de ceux qui n'ont aucun diplôme. Leur taux de chômage (35 %) prouve que les jeunes sans aucun diplôme éprouvent encore de réelles difficultés pour s'insérer professionnellement. *A contrario*, le chômage des diplômés des grandes écoles et troisièmes cycles universitaires (moins de 5 %) approche le chômage « frictionnel » résultant des difficultés habituelles d'ajustement entre propositions d'emplois et candidats **1**. Le taux de chômage en mars 2001 des jeunes sortis de formation en 2000 (23 %) est de 11 points inférieur à celui des sortants de 1996 en mars 1997 (34 %) **2**.

La nature de la profession dépend étroitement du niveau du diplôme. Les postes de cadres, d'enseignants et de chefs d'entreprise sont surtout accessibles aux diplômés des formations les plus longues (51 % des diplômés des cycles supérieurs longs), les professions dites intermédiaires (responsables, techniciens, infirmières, etc.) aux diplômés des cycles courts du supérieur (46 %). Les bacheliers et titulaires des CAP et BEP sont, pour leur part, majoritairement ouvriers et employés.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les statistiques sont extraites des enquêtes sur l'emploi que l'INSEE effectue en général en mars. Elles portent sur les habitants de France métropolitaine.

La fin de la formation initiale est le moment où les enquêtés déclarent avoir cessé pour la première fois d'étudier (ou d'être apprentis).

■ **La situation professionnelle.** Le tableau **1** porte sur les personnes qui ont terminé leur formation initiale depuis environ 5 ans en mars 2000 (ensemble des jeunes sortis en 1994, 1995 et 1996). Ceux-ci se distribuent entre recherche active d'emploi (chômage), occupation d'un emploi, et absence d'activité d'ordre professionnel (incluant les rares jeunes accomplissant alors leur service national).

Les professions exercées sont réparties à l'aide de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE, entre :

– d'une part les professions supérieures (cadres, professeurs, professions libérales, etc.), augmentées des chefs d'entreprise ;

– d'autre part les professions « intermédiaires » (responsables « non-cadres », techniciens, infirmières, cadres B de la fonction publique, représentants, etc.), augmentées des commerçants, des artisans et des agriculteurs ;

– enfin les ouvriers et les employés.

■ **Le « taux de chômage »** rapporte les chômeurs à la seule « population active », qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et des jeunes du contingent (conformément aux recommandations du Bureau international du Travail).

**1** Situation professionnelle en mars 2000 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans (France métropolitaine)

	Professions supérieures et chefs d'entreprise	Professions intermédiaires, artisans, commerçants, agriculteurs	Employés, ouvriers	Au chômage	Contingent ou sans activité d'ordre professionnel	Ensemble	Taux de chômage
Grande école	78	12	4	4	2	100	4
Doctorats, DEA, DESS	72	16	5	5	2	100	5
Licence, maîtrise	28	39	18	6	9	100	7
DUT, BTS	7	44	38	7	4	100	7
Paramédical et social	1	86	6	3	4	100	3
DEUG	6	35	36	13	10	100	14
Diplômés du supérieur	29	37	23	6	5	100	6
Bac général	2	21	52	12	13	100	14
Bac technologique	0	27	59	8	6	100	9
Bac professionnel	1	14	70	9	6	100	10
CAP, BEP (scolaires)	0	7	65	16	12	100	18
CAP, BEP (apprentis)	1	9	72	10	8	100	11
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>63</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>13</b>
Brevet	2	6	54	18	20	100	22
Aucun diplôme	0	3	47	27	23	100	35
<b>Ensemble</b>	<b>12,4</b>	<b>22,4</b>	<b>44,1</b>	<b>11,4</b>	<b>9,7</b>	<b>100,0</b>	<b>12,6</b>

**2** Évolution des taux de chômage des jeunes de 1975 à 2001 selon la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale (France métropolitaine)

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** « Enquête sur l'emploi de mars 2000 – La très forte hausse de l'emploi a bénéficié à toutes les catégories de chômeurs », *INSEE Première*, n° 723, juin 2000.

**2** *Note d'Information*, 01.29.

« Enquête sur l'emploi de mars 2001 – La forte hausse de l'emploi se poursuit », *INSEE Première*, n° 785, juin 2001.

## Voir aussi

« Bilan Formation Emploi. Résultats 1996 », INSEE, DPD, CEREQ, *Synthèses*, n° 17, INSEE, avril 1998.

Réf.	Titre	Page
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	216
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	218
9.3	Les enseignants du premier degré public ; évolution	220
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	222
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	224
9.6	Les enseignants du second degré public ; évolution	226
9.7	Les enseignants du second degré public par académie	228
9.8	Les enseignants du second degré public par corps ou grade	230
9.9	Les enseignants du second degré public par discipline	232
9.10	Le service des enseignants dans le second degré public	234
9.11	Les enseignants du second degré privé sous contrat	236
9.12	Les enseignants du supérieur par discipline	238
9.13a	Personnel administratif, technique et d'encadrement (2 <sup>nd</sup> degré public)	240
9.13b	Personnel administratif, technique et d'encadrement (supérieur et formation)	242
9.14	Administration centrale et services académiques	244
9.15a	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	246
9.15b	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	248
9.16	Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et CASU	250
9.17	Les aides-éducateurs	252

## PRÉSENTATION

Avec un effectif de 1 104 300 agents au 31 janvier 2000, pour la France métropolitaine et 1 144 460 pour la France y compris les DOM, le personnel rémunéré au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale connaît au cours des dix dernières années, une augmentation lente et progressive des effectifs d'enseignants et une stabilisation de ceux des agents administratifs, techniques et d'encadrement. Plus de sept personnes sur dix sont des enseignants (809 560) et plus d'une sur deux travaille dans un établissement du second degré (55 %) 1 2.

Les enseignants représentent 73 % des personnels, ils se répartissent à concurrence de 27 % dans les établissements du premier degré, 37 % dans le second, 6 % dans le supérieur et 3 % dans les établissements de formation. De 1998-1999 à 1999-2000, l'ensemble des effectifs des personnels enseignants progresse de 1,7 % (13 600) avec un accroissement important des personnels dans l'enseignement supérieur et dans une mesure moindre dans les établissements de formation 3.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement enregistrent un accroissement de 3 %. Ils exercent le plus souvent dans un établissement scolaire du second degré (70 %) où l'on compte une personne remplissant une fonction administrative, technique ou d'encadrement pour deux enseignants. Ils sont nombreux dans les établissements du supérieur (16 %) où ils représentent les deux cinquièmes des personnels. 12 % des agents exercent dans l'administration centrale ou les services académiques, et seulement 1 % dans les établissements de formation 1.

Comme pour les années antérieures, le personnel féminin reste majoritaire (64 %). 9 % des agents travaillent à temps partiel ou incomplet.

Les personnels non titulaires représentent 9 % de l'ensemble des personnels, 4 % des enseignants et 20 % des non-enseignants. Ces derniers sont le plus souvent maîtres d'internat ou surveillants d'externat.

## DÉFINITIONS

■ **Les personnels.** Personnels rémunérés au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paie des Trésoriers payeurs généraux au 31 janvier 2000.

Les données présentées résultent de l'exploitation statistique d'un extrait de l'enquête académique masse indiciaire (EMI) destinée à la Direction des affaires financières. Les fichiers de paie pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer remontent à partir de cette année directement des académies. Une application informatique de contrôle et de traitement des données a été réalisée afin de consolider les informations reçues. **Sont exclus** : les personnels de la Recherche et les enseignants du secteur privé.

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré, non compris le personnel de direction et d'éducation (chefs d'établissement, conseillers d'éducation, maîtres d'internat, surveillants d'externat) ; enseignants du supérieur (hors IUFM) ; enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires des établissements de formation (y compris IUFM).

■ **Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement (PATE).** Personnels exerçant des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation, ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé).

■ **Les établissements.** Le personnel des établissements de formation du supérieur (Écoles normales supérieures, École nationale des chartes, École nationale des bibliothécaires, Instituts universitaires de formation des maîtres) est compté dans la rubrique « Établissements de formation ». La rubrique « Administration centrale et services académiques » comprend le personnel de l'administration centrale, des rectorats et des inspections d'académie.

## 1 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 1999-2000

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			PATE			France métropolitaine	France métro. + DOM
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires (1)	Total		
Effectif total	774 268	35 293	809 561	234 369	60 375	294 744	1 104 305	1 144 462
% femmes	63,5	52,0	63,0	65,6	63,6	65,2	63,6	63,4
% temps partiel	6,2	11,3	6,5	11,6	38,9	17,2	9,3	9,2

(1) Le décompte des non-titulaires à une date fixe de l'année entraîne des fluctuations d'effectifs, liées aux délais de prise en compte des départs et fins de contrats. L'effectif n'est donc pas directement comparable à ceux publiés les années antérieures.

## 2 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur par type d'établissement en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

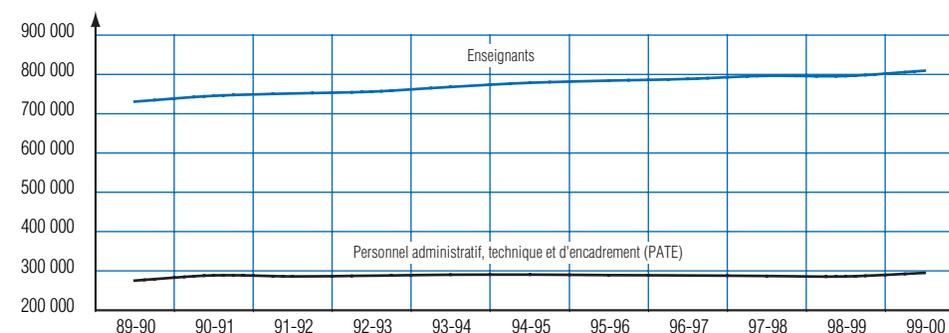
	France métropolitaine			France métro. + DOM		
	Enseignants	PATE	Total	Enseignants	PATE	Total
Établissements du 1 <sup>er</sup> degré (1)	301 725		301 725	314 729		314 729
Établissements du 2 <sup>nd</sup> degré (2)	403 789	207 532	611 321	420 248	214 137	634 385
Établissements du supérieur	70 877	48 512	119 389	71 598	48 966	120 564
Établissements de formation	33 170	4 452	37 622	34 570	4 589	39 159
Administration centrale et services académiques	-	34 248	34 248	-	35 625	35 625
<b>Total</b>	<b>809 561</b>	<b>294 744</b>	<b>1 104 305</b>	<b>841 145</b>	<b>303 317</b>	<b>1 144 462</b>

(1) Y compris les enseignants autres que les instituteurs et les professeurs des écoles.

(2) Y compris formation continue.

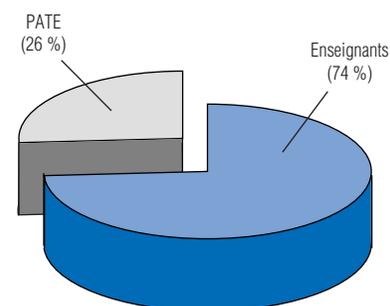
## 3 Évolution de l'ensemble du personnel du ministère de l'Éducation nationale

(France métropolitaine, Public)



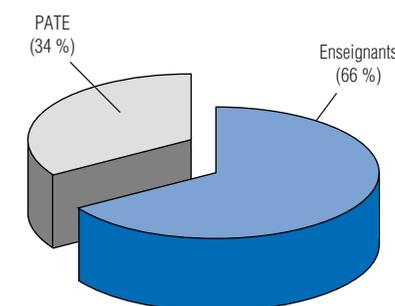
## 4 Ensemble des personnels du secteur public de l'Éducation nationale

(France métropolitaine + DOM)



## 5 Personnels dans les établissements du second degré public

(France métropolitaine + DOM)



## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 4 5 Fichier de paie du 31 janvier 2000.

3 Fichiers de paie 1989 à 2000.

## Voir aussi

Notes d'information, n° 96.01, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23.

Tableaux statistiques, n° 6385, 6488, 6617, 6754.

## PRÉSENTATION

L'âge moyen des personnels des agents du secteur public rémunérés au titre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est proche de 43 ans. L'âge moyen le plus faible, moins de 40 ans, concerne les personnels administratifs, techniques et d'encadrement de sexe masculin. Les hommes enseignant dans les établissements du second degré ont en moyenne trois années et demie de plus.

Globalement pour les enseignants du premier degré, l'âge moyen est de 41 ans. Les femmes, qui représentent les trois quarts des effectifs ont deux ans de moins que leurs collègues masculins. Un enseignant sur deux a de 40 à 52 ans, et un sur trois de 46 à 53 ans **1**.

Les enseignants dans les établissements du second degré ont deux ans de plus que dans le premier, et il y a moins d'un an d'écart entre les hommes et les femmes (43,3 et 42,7). Plus d'un enseignant sur trois a de 47 à 55 ans, tranches dans lesquelles les effectifs dépassent 12 700 agents. Les tranches d'âge creuses se situent de 36 à 42 ans avec des effectifs allant de 4 000 pour les hommes à 5 000 pour les femmes **2**.

Les enseignants dans les établissements du supérieur sont plus âgés, 46 ans en moyenne. Les femmes, moins nombreuses, ont moins de 43 ans. De 27 à 35 ans, elles représentent 30 % des enseignantes mais 25 % d'entre elles ont de 50 à 57 ans. Les hommes, dont presque un sur dix a 52 ou 53 ans, sont nombreux dans la tranche d'âge 50-57 ans, pratiquement un sur trois **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignants dans le premier degré.** Ce sont les instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe dans les établissements d'enseignement préélémentaire, élémentaire et spécial, y compris les directeurs d'école et certains directeurs d'établissement d'enseignement spécialisé et adapté, qui peuvent être partiellement ou totalement déchargés de classe.

■ **Enseignants dans le second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics du second degré, formation initiale et formation continue, recensés à partir du fichier de paie au 31 janvier 2000 (voir « Définitions » en 9.1).

■ **Enseignants dans les établissements du supérieur.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics du supérieur, universités et IUT, autres établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, grandes écoles, ENSI...) non compris les établissements de formation.

## POUR EN SAVOIR PLUS

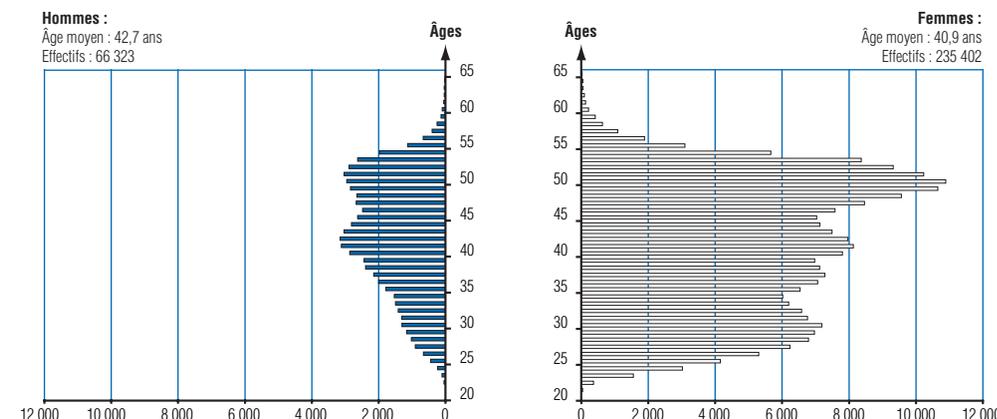
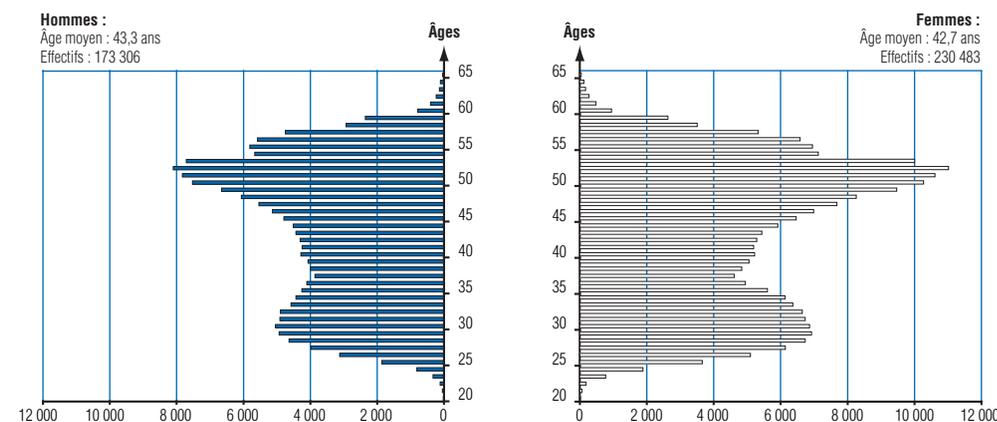
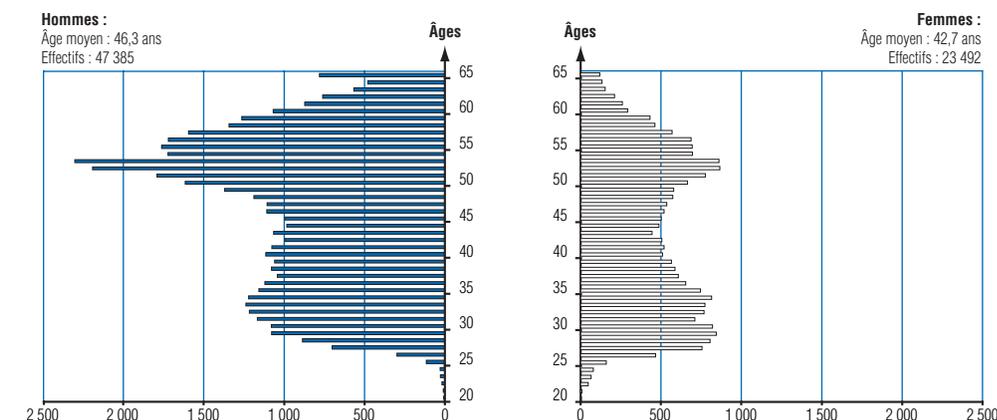
(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Fichier de paie au 31 janvier 2000.

## Voir aussi

Notes d'information, 96.01, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23.  
Tableaux statistiques, n° 6745.

**1 Enseignants du premier degré public au 31 janvier 2000** (France métropolitaine)**2 Enseignants du second degré public au 31 janvier 2000** (France métropolitaine)**3 Enseignants du supérieur public au 31 janvier 2000** (France métropolitaine)

## PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2000 en France métropolitaine, 314 300 instituteurs et professeurs des écoles sur emploi d'enseignant sont rémunérés au titre de l'enseignement primaire, dont 282 500 enseignants dans les écoles publiques du premier degré et 19 200 dans l'enseignement spécialisé. L'effectif de titulaires ou stagiaires en formation initiale, qui avait baissé au cours des deux années précédentes, retrouve son niveau de janvier 1997 (12 300). 400 enseignants sont affectés au Centre national d'enseignement à distance (CNED). L'effectif pour la France métropolitaine + DOM est de près de 328 400 **1**.

Dans les écoles publiques, le nombre d'instituteurs et professeurs des écoles est en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente, l'effectif d'enseignants rémunérés au titre de l'enseignement spécialisé et adapté diminuant légèrement (- 1 %) **1**.

Avec l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, créé en 1990, ce dernier représente au 31 janvier 2000, 45 % de l'effectif dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire et 65 % dans l'enseignement spécialisé et adapté **2**.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les établissements du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1959-1960 à 1984-1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1987-1988 (- 1 %) et d'un maintien des effectifs sur les dernières années **3**.

15 % des enseignants exercent les fonctions de directeur d'établissement, 1 % de maître formateur. L'emploi d'enseignant spécialisé concerne 4 % des instituteurs, cette donnée étant indisponible pour les professeurs des écoles. Le taux de temps partiel, en légère progression annuelle, est de 7 %.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles) en activité et rémunérés sur le chapitre de l'enseignement primaire public (formation initiale – titulaires et stagiaires en formation – et CNED compris). Les personnels affectés dans l'administration, dans l'enseignement secondaire ou privé sous contrat, ou rémunérés au titre de l'enseignement supérieur (IUFM et établissements de formation) ou du ministère de la Jeunesse et des Sports, ne sont pas compris. Il en est de même pour les personnels hors poste (détachement, hors cadre, disponibilité, congé de longue durée, congé parental, service national, congé de mobilité).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne portaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'établissement.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'EREA, ERPD, totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Les maîtres formateurs.** Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur (CAFIMF) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation (en plus du CAP, du DI ou du DPPE) des personnels enseignants du premier degré maîtres formateurs des écoles annexes et des classes d'application ainsi que des conseillers pédagogiques.

Voir également la rubrique « Définitions » en 9.4.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichiers de paie de janvier, de 1992 à 2000. Les effectifs de janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paie exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

## Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6744.

**1 Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public** (France métropolitaine, et France métropolitaine + DOM pour janvier 2000)

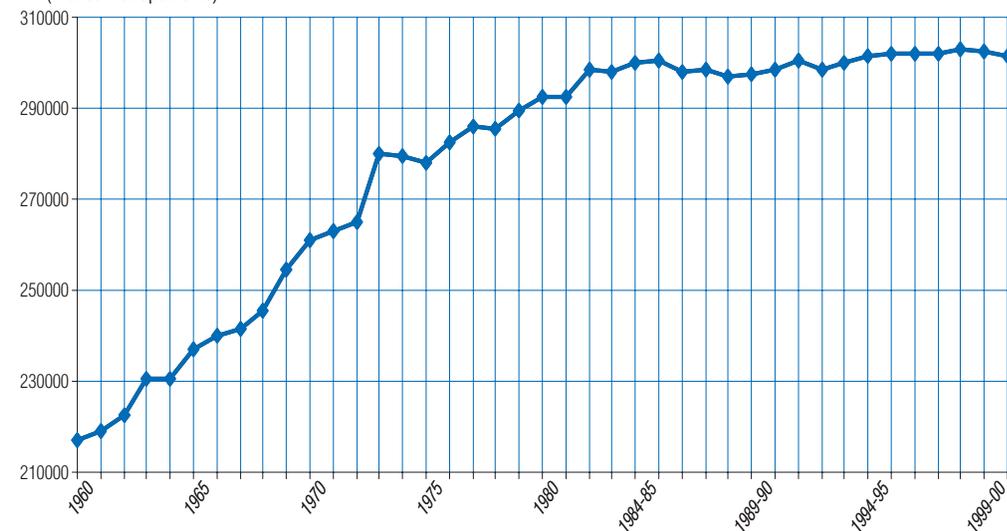
	France métropolitaine									France métr. + DOM
	Janvier 1992	Janvier 1993	Janvier 1994	Janvier 1995	Janvier 1996	Janvier 1997	Janvier 1998	Janvier 1999	Janvier 2000	Janvier 2000
<b>Affectation :</b>										
Enseignement préélémentaire et élémentaire	275 823	277 903	279 891	280 919	281 517	281 906	282 506	282 888	282 527	294 944
Enseignement spécialisé et adapté	22 470	22 200	21 509	21 043	20 605	20 223	20 245	19 788	19 164	19 983
<b>Sous-total</b>	<b>298 293</b>	<b>300 103</b>	<b>301 400</b>	<b>301 962</b>	<b>302 122</b>	<b>302 129</b>	<b>302 751</b>	<b>302 676</b>	<b>301 691</b>	<b>314 927</b>
Formation initiale (1)	15 655	11 487	12 393	13 043	13 599	12 330	10 608	10 597	12 250	13 085
CNED	339	336	338	321	315	328	340	366	367	367
<b>Total</b>	<b>314 287</b>	<b>311 926</b>	<b>314 131</b>	<b>315 326</b>	<b>316 036</b>	<b>314 787</b>	<b>313 699</b>	<b>313 639</b>	<b>314 308</b>	<b>328 379</b>

(1) Ces effectifs sont composés de formateurs, et très majoritairement de personnels en formation.

Remarque - En 1991 ont eu lieu les derniers concours de recrutement d'instituteurs, et en 1992 les premiers de professeurs des écoles. La période 1992-1994 est celle de transition entre les deux modes de formation (ENI et IUFM).

**2 Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et l'enseignement spécialisé et adapté au 31 janvier 2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Corps		Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Effectif	% femmes	% temps partiel
<b>Affectation</b>					
Enseignement préélémentaire et élémentaire	156 336	126 191	282 527	78,9%	6,9%
Enseignement spécialisé et adapté	6 632	12 532	19 164	65,3%	2,7%
<b>Ensemble (France métropolitaine) :</b>					
<b>Effectif</b>	<b>162 968</b>	<b>138 723</b>	<b>301 691</b>	<b>78,0%</b>	<b>6,6%</b>
% femmes	78,7%	77,2%	78,0%		
% temps partiel	8,4%	4,5%	6,6%		
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>170 448</b>	<b>157 931</b>	<b>328 379</b>		

**3 Évolution des effectifs d'enseignants du premier degré public en janvier de 1960 à 2000** (France métropolitaine)

Depuis 1991-1992, l'effectif est celui des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré (préélémentaire, élémentaire et spécial). Les titulaires en formation initiale ne sont pas compris, contrairement aux années précédentes.

## PRÉSENTATION

Les enseignants du premier degré public appartiennent à des corps à gestion départementale **1**.

L'accès au corps des professeurs des écoles, du fait de l'augmentation du nombre d'intégrations d'instituteurs dans ce corps par inscription sur la liste d'aptitude, se fait majoritairement au niveau départemental, sur le critère de l'ancienneté notamment.

La proportion d'enseignants âgés au 1<sup>er</sup> janvier 2000 de moins de 30 ans est de 10 % pour la France métropolitaine. Cette valeur est inférieure à 8 % dans les départements de l'ouest et du sud-ouest (7 % pour l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Morbihan, les Landes et la Haute-Garonne). Elle varie de 10 % à 12 % dans les départements de la banlieue parisienne, à l'exception de la Seine-Saint-Denis (15 %) **2**.

Plus du quart des enseignants (27 %) sont âgés à la même date de 50 ans ou plus pour la France métropolitaine. Cette proportion présente une cartographie départementale très contrastée. Faible dans les départements de la banlieue parisienne, de la proche province et de l'est, elle dépasse 30 % dans les départements du sud-ouest – Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne exceptés –, ainsi que dans la ville de Paris **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.3, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale ou affectés au CNED, qui ne sont pas compris ici.

■ **Professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

– au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;

– au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

■ **Éducation spéciale.** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation spéciale.

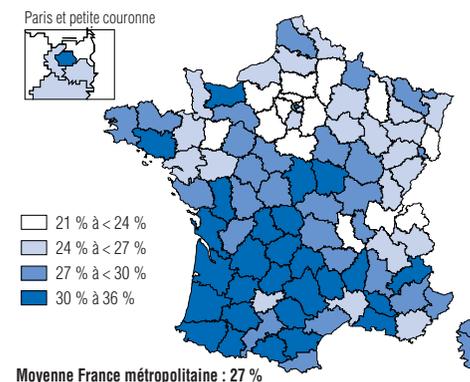
■ **RASED.** Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, animés par des maîtres chargés de rééducation (ex-rééducateurs en psychopédagogie et psychomotricité).

■ **Psychologue scolaire.** Le DEPS, diplôme d'État de psychologue scolaire, est le titre de spécialisation requis pour cet emploi.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 9.3.

**1 Répartition géographique des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public au 31 janvier 2000** (prélémentaire, élémentaire, spécialisé et adapté)

Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	816	Ardèche	1 289	Paris	7 692
Hautes-Alpes	750	Drôme	2 403	Charente	1 663
Bouches-du-Rhône	9 105	Isère	5 913	Charente-Maritime	2 659
Vaucluse	2 749	Savoie	2 037	Deux-Sèvres	1 568
<b>Aix-Marseille</b>	<b>13 420</b>	Haute-Savoie	3 308	Vienne	1 918
Aisne	3 266	<b>Grenoble</b>	<b>14 950</b>	<b>Poitiers</b>	<b>7 808</b>
Oise	4 698	Nord	13 701	Ardennes	1 819
Somme	3 045	Pas-de-Calais	8 103	Aube	1 674
<b>Amiens</b>	<b>11 009</b>	<b>Lille</b>	<b>21 804</b>	Marne	3 222
Doubs	2 923	Corrèze	1 185	Haute-Marne	1 291
Jura	1 460	Creuse	647	<b>Reims</b>	<b>8 006</b>
Haute-Saône	1 367	Haute-Vienne	1 579	Côtes-d'Armor	2 214
Territoire de Belfort	776	<b>Limoges</b>	<b>3 411</b>	Finistère	3 087
<b>Besançon</b>	<b>6 526</b>	Ain	2 810	Ille-et-Vilaine	3 147
Dordogne	1 810	Loire	3 439	Morbihan	1 998
Gironde	6 016	Rhône	7 868	<b>Rennes</b>	<b>10 446</b>
Landes	1 506	<b>Lyon</b>	<b>14 117</b>	Eure	3 184
Lot-et-Garonne	1 507	Aude	1 583	Seine-Maritime	6 964
Pyrénées-		Gard	3 064	<b>Rouen</b>	<b>10 148</b>
Atlantiques	2 725	Hérault	4 336	Bas-Rhin	5 559
<b>Bordeaux</b>	<b>13 564</b>	Lozère	450	Haut-Rhin	4 023
Calvados	3 370	Pyrénées-Orientales	2 059	<b>Strasbourg</b>	<b>9 582</b>
Manche	2 385	<b>Montpellier</b>	<b>11 492</b>	Ariège	765
Orne	1 444	Meurthe-et-Moselle	4 002	Aveyron	1 219
<b>Caen</b>	<b>7 199</b>	Meuse	1 239	Haute-Garonne	5 166
Allier	1 822	Moselle	6 029	Gers	909
Cantal	852	Vosges	2 276	Lot	826
Haute-Loire	955	<b>Nancy-Metz</b>	<b>13 546</b>	Hautes-Pyrénées	1 133
Puy-de-Dôme	2 959	Loire-Atlantique	4 214	Tarn	1 614
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>6 588</b>	Maine-et-Loire	2 763	Tarn-et-Garonne	1 077
Corse-du-Sud	695	Mayenne	1 188	<b>Toulouse</b>	<b>12 709</b>
Haute-Corse	774	Sarthe	2 669	Yvelines	8 263
<b>Corse</b>	<b>1 469</b>	Vendée	1 441	Essonne	6 834
Seine-et-Marne	7 509	<b>Nantes</b>	<b>12 275</b>	Hauts-de-Seine	7 043
Seine-Saint-Denis	9 421	Alpes-Maritimes	4 811	Val-d'Oise	7 287
Val-de-Marne	6 794	Var	4 764	<b>Versailles</b>	<b>29 427</b>
<b>Créteil</b>	<b>23 724</b>	<b>Nice</b>	<b>9 575</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>301 691</b>
Côte-d'Or	2 796	Cher	1 608	<b>Guadeloupe</b>	<b>3 016</b>
Nièvre	1 155	Eure-et-Loir	2 383	<b>Martinique</b>	<b>2 674</b>
Saône-et-Loire	2 814	Indre	1 185	<b>Guyane</b>	<b>1 718</b>
Yonne	1 786	Indre-et-Loire	2 655	<b>La Réunion</b>	<b>5 828</b>
<b>Dijon</b>	<b>8 551</b>	Loir-et-Cher	1 610	<b>Total DOM</b>	<b>13 236</b>
		Loiret	3 212	<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>314 927</b>
		<b>Orléans-Tours</b>	<b>12 653</b>		

**2 Instituteurs et professeur des écoles en activité dans le premier degré public (prélémentaire, élémentaire et spécial) au 31-1-2000**  
Part des enseignants âgés de 50 ans et plus

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichiers de paie du 31 janvier 2000.

## Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6744.

## PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2000, 43 300 maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles enseignent dans les classes sous contrat des écoles privées de France métropolitaine (y compris celles des établissements d'enseignement spécialisé et adapté). Cet effectif est en stabilité par rapport à l'année précédente **1 2**.

La répartition par échelle de rémunération des enseignants du premier degré exerçant dans ces classes se modifie depuis la création de l'échelle de rémunération des professeurs des écoles. En effet, ces derniers, dont la part progresse annuellement de 5 %, représentent actuellement 40 % des enseignants. Corrélativement, la part des instituteurs diminue et n'est plus que de 49 %. Les proportions d'instituteurs suppléants (9 %) et d'instituteurs spécialisés (1 %) restent relativement stables. Les femmes, largement majoritaires, représentent plus de neuf enseignants sur dix **1**.

Le travail à temps partiel ou incomplet est pratiqué par 14 % des enseignants. Il est deux fois plus fréquent chez les instituteurs que chez les professeurs des écoles (16 % contre 7 %), et concerne par nature plus d'un instituteur suppléant sur trois **1**.

83 % des maîtres rémunérés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, mais seulement 55 % de ceux de l'enseignement spécialisé, sont titulaires d'un agrément ou contrat définitif. Deux enseignants sur trois sont en fonction dans une classe sous contrat d'association.

En dix ans, l'effectif d'enseignants a très peu évolué, puisqu'il n'a augmenté que de 4 %, l'essentiel de cette progression s'étant effectué en début de période **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes préélémentaires et élémentaires possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps des instituteurs ou le certificat d'aptitude au professorat des écoles, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles et sur poste dans les classes sous contrat des établissements privés du premier degré (enseignement préélémentaire, élémentaire, spécialisé et adapté) Sont rémunérés comme enseignants, les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement et au prorata de leurs heures d'enseignement. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, sont rémunérées comme heures d'enseignement effectivement assurées, des décharges de service à certains maîtres exerçant les fonctions de directeur d'établissement privé sous contrat du premier degré.

Les personnels du 1<sup>er</sup> degré enseignant dans le 2<sup>nd</sup> degré ne sont pas pris en compte ici, de même que les enseignants de statut autre que maître du privé, peu nombreux.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

## Les enseignants du premier degré privé sous contrat

## 1 Maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles

(enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat) au 31 janvier 2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine						France métr. + DOM
	Enseignement préélémentaire et élémentaire	Enseignement spécialisé	Total	% de femmes	% temps partiel	% agrément ou contrat définitif	
Instituteurs	21 027	264	21 291	93,7 %	16,0 %	91,6 %	21 737
Instituteurs spécialisés	362	285	647	85,6 %	11,7 %	78,5 %	707
Instituteurs suppléants	3 521	246	3 767	90,8 %	35,1 %	4,2 %	3 833
Professeurs des écoles	17 190	417	17 607	89,0 %	7,3 %	87,6 %	17 885
<b>Total</b>	<b>42 100</b>	<b>1 212</b>	<b>43 312</b>	<b>91,4 %</b>	<b>14,1 %</b>	<b>82,2 %</b>	<b>44 162</b>

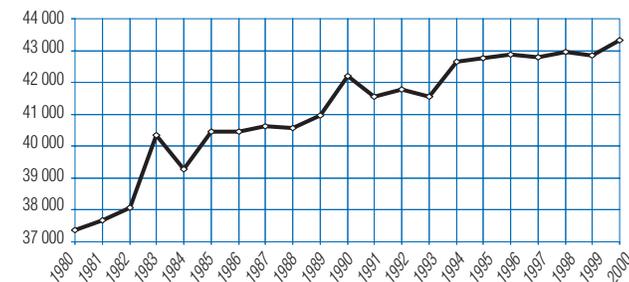
## 2 Répartition des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles

(enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat) au 31 janvier 2000

Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	48	Seine-et-Marne	342	Meurthe-et-Moselle	310	Côtes-d'Armor	883
Hautes-Alpes	50	Seine-Saint-Denis	392	Meuse	86	Finistère	1 737
Bouches-du-Rhône	990	Val-de-Marne	448	Moselle	259	Ille-et-Vilaine	1 809
Vaucluse	266	<b>Créteil</b>	<b>1 182</b>	Vosges	189	Morbihan	1 690
<b>Aix-Marseille</b>	<b>1 354</b>	Côte-d'Or	193	<b>Nancy-Metz</b>	<b>844</b>	<b>Rennes</b>	<b>6 119</b>
Aisne	236	Nièvre	65	Loire-Atlantique	2 180	Eure	252
Oise	243	Saône-et-Loire	1 691	Maine-et-Loire	1 691	Seine-Maritime	613
Somme	399	Yonne	134	Mayenne	582	<b>Rouen</b>	<b>865</b>
<b>Amiens</b>	<b>878</b>	Dijon	596	Sarthe	498	Bas-Rhin	232
Doubs	227	Ardèche	523	Vendée	1 455	Haut-Rhin	204
Jura	141	Drôme	320	<b>Nantes</b>	<b>6 406</b>	<b>Strasbourg</b>	<b>436</b>
Haute-Saône	79	Territoire de Belfort	73	Alpes-Maritimes	368	Ariège	57
<b>Besançon</b>	<b>520</b>	Savoie	196	Var	289	Aveyron	365
Dordogne	101	Haute-Savoie	500	<b>Nice</b>	<b>657</b>	Haute-Garonne	482
Gironde	609	<b>Grenoble</b>	<b>2 147</b>	Cher	101	Gers	111
Landes	142	Nord	3 434	Eure-et-Loir	223	Lot	80
Lot-et-Garonne	148	Pas-de-Calais	1 060	Indre	80	Hautes-Pyrénées	154
Pyrénées-Atlantiques	679	<b>Lille</b>	<b>4 494</b>	Indre-et-Loire	319	Tarn	307
<b>Bordeaux</b>	<b>1 679</b>	Corrèze	70	Loir-et-Cher	171	Tarn-et-Garonne	136
Calvados	538	Creuse	11	Loiret	277	<b>Toulouse</b>	<b>1 692</b>
Manche	475	<b>Limoges</b>	<b>180</b>	<b>Orléans-Tours</b>	<b>1 171</b>	Yvelines	636
Orne	371	Ain	337	Ville de Paris	1 658	Essonne	351
<b>Caen</b>	<b>1 384</b>	Loire	954	<b>Paris</b>	<b>1 658</b>	Hauts-de-Seine	685
Allier	148	Rhône	1 486	Charente	176	Val-d'Oise	281
Cantal	121	<b>Lyon</b>	<b>2 777</b>	Charente-Maritime	214	<b>Versailles</b>	<b>1 953</b>
Haute-Loire	439	Aude	102	Deux-Sèvres	387	<b>France métropolitaine</b>	<b>43 312</b>
Puy-de-Dôme	411	Gard	399	Vienne	266	<b>Guadeloupe</b>	<b>221</b>
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>1 119</b>	Hérault	533	<b>Poitiers</b>	<b>1 043</b>	<b>Martinique</b>	<b>243</b>
Corse-du-Sud	33	Lozère	165	Ardennes	116	<b>Guyane</b>	
Haute-Corse	17	Pyrénées-Orientales	182	Aube	158	<b>La Réunion</b>	<b>386</b>
<b>Corse</b>	<b>50</b>	<b>Montpellier</b>	<b>1 381</b>	Marne	402	<b>Total DOM</b>	<b>850</b>
				Haute-Marne	51	<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>44 162</b>
				<b>Reims</b>	<b>727</b>		

3 Effectifs d'enseignants des classes sous contrat du 1<sup>er</sup> degré privé en janvier de 1980 à 2000

(France métropolitaine)



## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Fichier de paie au 31 janvier 2000.

## Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6745.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, il y avait 385 000 enseignants du second degré dans les lycées et collèges publics, dont 369 500 en France métropolitaine, soit 2 500 de plus qu'en 1998-1999, après une année de stagnation. En dix ans, le nombre d'enseignants devant élèves a crû de 11,2 % **1**.

Le nombre d'enseignants titulaires ou stagiaires devant élèves progresse de 5 % entre 1984-1985 et 1987-1988, en raison de la mise en œuvre du plan de titularisation des maîtres auxiliaires de 1982 à 1986, puis stagne jusqu'en 1990-1991. Parallèlement, la baisse du nombre des enseignants non titulaires en service à l'année se poursuit jusqu'en 1986-1987, année où l'on en recense 13 000. Leur effectif augmente à nouveau très fortement à partir de 1987-1988 pour atteindre 31 000 en 1991-1992. Depuis dix ans, le recrutement d'enseignants titulaires s'étant intensifié, le nombre de titulaires et stagiaires croît à nouveau et, à partir de la rentrée 1992, l'effectif de non-titulaires régresse, jusqu'à atteindre 13 500 à la rentrée 1998, mais avec une légère augmentation à la rentrée 1999 **1**.

Depuis 1982, les nombres de professeurs de chaire supérieure et agrégés, et de professeurs certifiés, ont connu une croissance régulière, qui s'accélère depuis la fin des années 1980 (respectivement de 87,6 % et 82,7 % de 1989 à 1999) **2**.

Les effectifs de PEGC baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés **2**.

Les effectifs d'adjoints d'enseignement et de professeurs de lycée professionnel (PLP) ont connu une assez forte croissance jusqu'en 1986-1987, les maîtres auxiliaires étant titularisés dans ces deux corps. Le nombre d'adjoints d'enseignement baisse depuis 1988-1989 en raison de leur intégration dans le corps des certifiés et de l'arrêt du recrutement. Les PLP du premier grade voient leur effectif disparaître au profit de celui des PLP du deuxième grade créé en 1987-1988 **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Enseignants du second degré exerçant devant des élèves une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) publics de la métropole, à l'exclusion des personnels de remplacement et de documentation et hors disciplines religieuses.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP (1, 2).** Professeurs de lycée professionnel (1<sup>er</sup> grade, 2<sup>e</sup> grade).

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Essentiellement maîtres auxiliaires mais aussi enseignants contractuels.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 1999-2000.

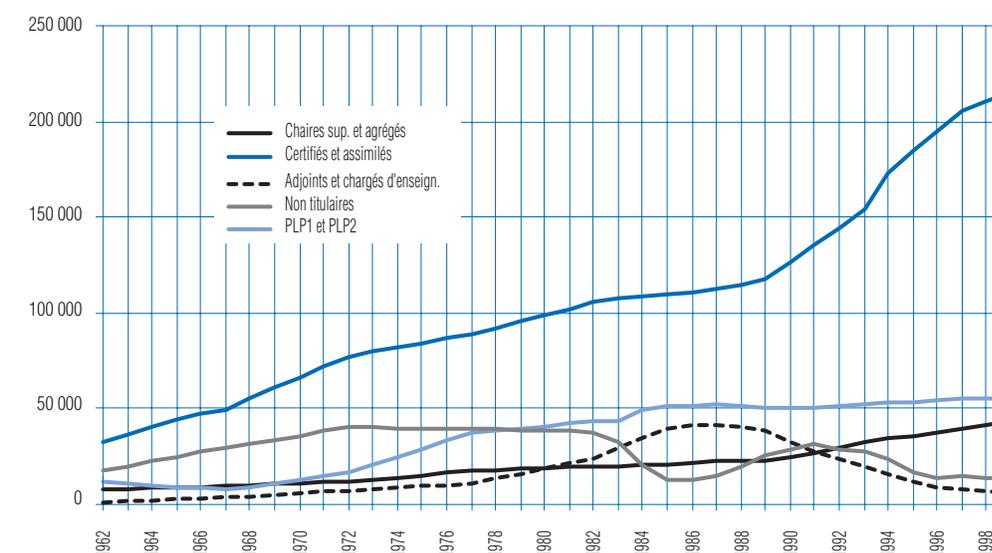
## Voir aussi

*Notes d'Information*, 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15 et 00.52.

**1** Évolution du nombre d'enseignants du second degré (1) en lycées et collèges publics de 1990-1991 à 1999-2000 (France métropolitaine, et France métropolitaine + DOM pour 1999-2000)

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1996	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	France métro + DOM 1999-2000
Agrégés et chaires supérieures	25 649	27 978	30 375	32 641	35 427	37 743	39 578	41 063	42 546	44 748	45 717
Certifiés et assimilés	137 574	146 597	157 100	168 394	183 035	194 841	203 790	214 618	219 886	223 995	232 013
Adjoints et chargés d'enseignement	32 365	27 608	23 923	20 214	15 895	12 349	9 265	7 798	6 660	5 878	6 257
PEGC	62 826	59 706	56 487	53 576	48 233	43 504	39 021	33 101	28 209	24 380	26 317
PLP1	43 367	39 319	32 993	27 649	22 384	17 204	12 624	8 106	3 689	374	413
PLP2	8 875	13 317	20 227	25 182	31 359	37 605	43 490	48 027	52 529	56 192	59 049
<b>Total titulaires</b>	<b>310 656</b>	<b>314 525</b>	<b>321 105</b>	<b>327 656</b>	<b>336 333</b>	<b>343 246</b>	<b>347 771</b>	<b>352 713</b>	<b>353 519</b>	<b>355 567</b>	<b>369 766</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>28 951</b>	<b>31 206</b>	<b>28 509</b>	<b>27 659</b>	<b>23 344</b>	<b>17 087</b>	<b>14 066</b>	<b>14 367</b>	<b>13 506</b>	<b>13 935</b>	<b>15 087</b>
<b>Total général</b>	<b>339 607</b>	<b>345 731</b>	<b>349 614</b>	<b>355 315</b>	<b>359 677</b>	<b>360 333</b>	<b>361 837</b>	<b>367 080</b>	<b>367 025</b>	<b>369 502</b>	<b>384 853</b>

(1) Y compris les stagiaires.

**2** Évolution du nombre d'enseignants des établissements publics du second degré depuis 1962 (hors stagiaires) (France métropolitaine)

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, près de 385 000 enseignants du second degré effectuent un service d'enseignement annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 369 500 en métropole. En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Lille et Créteil avec respectivement 32 800, 28 300 et 26 600 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 800 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 800 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 7 700 et 17 400 enseignants.

Le taux de féminisation des enseignants est de 56,6 %. En métropole, ce taux varie de 52 à 64 % selon les académies ; et de 45,5 à 53,1 % dans les DOM.

La proportion de non-titulaires est de 3,9 % en métropole. Elle est très variable d'une académie à l'autre mais élevée dans les académies d'Ile de France (de 5,7 à 6,0 %) et en Corse (6,8 %), ainsi que dans les DOM (7,5 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Enseignants exerçant une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) publics de la métropole et des DOM, à l'exclusion des personnels de remplacement et de documentation et hors disciplines religieuses.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires essentiellement, mais aussi professeurs contractuels.

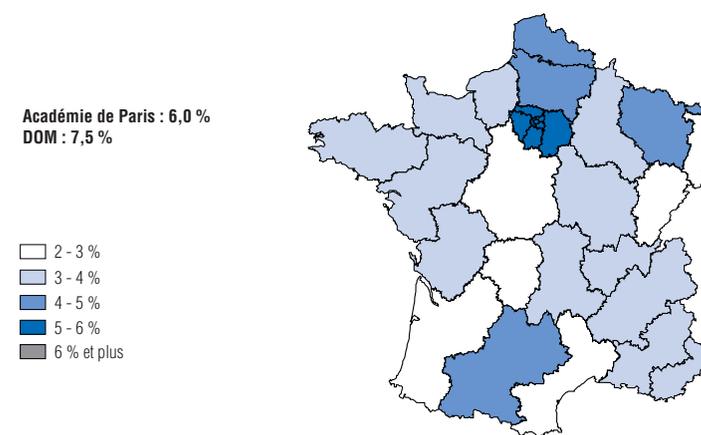
■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'éducation spécialisée) et les GCA (groupes classes-ateliers) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont intégrés généralement dans des collèges et scolarisent des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges, et donc les SES/SEGPA et les GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées.

## 1 Répartition des enseignants du second degré public par académie et type d'établissement en 1999-2000

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 294	2 301	6 002	16 597	58,3
Amiens	6 523	2 432	4 454	13 409	55,6
Besançon	3 778	1 466	3 192	8 436	54,3
Bordeaux	8 128	2 661	6 107	16 896	57,3
Caen	4 400	1 213	3 369	8 982	53,1
Clermont-Ferrand	3 718	1 182	2 801	7 701	55,7
Corse	966	279	603	1 848	57,4
Créteil	13 499	2 338	10 780	26 617	59,8
Dijon	5 345	1 000	4 393	10 738	55,5
Grenoble	8 692	2 035	6 629	17 356	58,5
Lille	13 327	5 723	9 267	28 317	52,0
Limoges	2 182	835	1 755	4 772	54,4
Lyon	8 216	2 606	6 117	16 939	59,9
Montpellier	6 944	1 727	4 795	13 466	55,9
Nancy-Metz	8 201	3 089	6 096	17 386	54,1
Nantes	7 572	2 475	5 599	15 646	52,5
Nice	5 647	1 327	3 731	10 705	57,4
Orléans-Tours	7 835	2 212	5 510	15 557	56,7
Paris	4 081	1 365	6 191	11 637	63,0
Poitiers	4 951	1 665	3 639	10 255	55,1
Reims	4 798	1 555	3 130	9 483	54,7
Rennes	6 575	2 226	5 591	14 392	53,4
Rouen	6 523	1 458	4 724	12 705	57,0
Strasbourg	5 626	1 174	4 764	11 564	54,5
Toulouse	7 184	2 672	5 453	15 309	57,7
Verdun	16 371	2 855	13 563	32 789	64,1
<b>France métropolitaine</b>	<b>179 376</b>	<b>51 871</b>	<b>138 255</b>	<b>369 502</b>	<b>56,9</b>
Guadeloupe	1 893	515	1 275	3 683	49,6
Guyane	858	114	402	1 374	43,5
Martinique	1 773	570	1 206	3 549	53,1
La Réunion	3 430	1 195	2 120	6 745	45,5
<b>Total DOM</b>	<b>7 954</b>	<b>2 394</b>	<b>5 003</b>	<b>15 351</b>	<b>48,0</b>
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>187 330</b>	<b>54 265</b>	<b>143 258</b>	<b>384 853</b>	<b>56,6</b>

(1) Les enseignants d'un corps du premier degré ne sont pas comptabilisés.

## 2 Enseignants du second degré public : part des non-titulaires en 1999-2000 (France métropolitaine)



## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 1999-2000.

## Voir aussi

Note d'Information, 00.52.

Géographie de l'École, à paraître.

## PRÉSENTATION

Près de 180 000 enseignants de métropole, soit 49 %, effectuent leur service principal dans un collège, plus de 138 000 (37 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), et 52 000 (14 %) dans un lycée professionnel (LP).

La proportion de femmes, 57 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63 %), que dans les LEGT (52 %) et surtout, que dans les LP (48 %) **1**.

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (73 %), les PEGC n'y représentent plus que 13,5 % du corps enseignant et les non-titulaires 3 %.

83 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (9,4 %).

Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (62 %). Les agrégés y représentent 24 % du corps enseignant, les adjoints et chargés d'enseignement 0,9 % et les non-titulaires 2,6 % **2**.

11 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus répandu chez les femmes que chez les hommes et il est donc corrélativement plus fréquent dans les collèges (13,3 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 9,4 et 8,2 %).

À partir de 55 ans, un enseignant sur trois n'exerce pas à temps complet en raison, en particulier, de la possibilité de bénéficier de la cessation progressive d'activité.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) de France métropolitaine (+ DOM pour tableau **1**) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Bi-admissibles.** Certifiés ayant été deux fois admissibles à l'agrégation et bénéficiant d'une rémunération indiciaire spécifique.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP (1, 2).** Professeurs de lycée professionnel (1<sup>er</sup> grade, 2<sup>e</sup> grade).

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 1999-2000.

## Voir aussi

Note d'Information, 00.52.

**1 Répartition des enseignants du second degré public par corps ou grade (1) et par type d'établissement en 1999-2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 080	<b>2 080</b>	30,3	0,7
Agrégés	9 155	255	33 258	<b>42 668</b>	51,4	7,1
Bi-admissibles	1 466	28	1 990	<b>3 484</b>	52,2	9,8
Certifiés, professeurs EPS	131 418	3 205	85 888	<b>220 511</b>	60,8	11,6
Adjoints et chargés d'enseignement	3 985	607	1 286	<b>5 878</b>	51,5	14,8
PEGC	24 301	54	25	<b>24 380</b>	58,6	21,3
PLP1	65	243	66	<b>374</b>	51,6	12,3
PLP2	3 521	42 587	10 084	<b>56 192</b>	49,2	8,1
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>173 911</b>	<b>46 979</b>	<b>134 677</b>	<b>355 567</b>	<b>57,2</b>	<b>11,2</b>
Maîtres auxiliaires	4 045	2 880	2 113	<b>9 038</b>	53,3	
Autres non-titulaires	1 420	2 012	1 465	<b>4 897</b>	41,2	
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>179 376</b>	<b>51 871</b>	<b>138 255</b>	<b>369 502</b>	<b>56,9</b>	
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>187 330</b>	<b>54 265</b>	<b>143 258</b>	<b>384 853</b>	<b>56,6</b>	
% femmes	63,4	47,6	52,3	<b>57,0</b>		
% temps partiel des titulaires	13,3	8,2	9,4	<b>11,2</b>		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture - 2 080 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 30,3 % sont des femmes et 0,7 % travaillent à temps partiel. 63,4 % des enseignants en collège sont des femmes et 13,3 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

**2 Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps ou grade et par type d'établissement en 1999-2000** (France métropolitaine)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	0,0	0,0	1,5	<b>0,6</b>
Agrégés	5,1	0,5	24,1	<b>11,5</b>
Bi-admissibles	0,8	0,1	1,4	<b>0,9</b>
Certifiés, professeurs EPS	73,3	6,2	62,1	<b>59,7</b>
Adjoints et chargés d'enseignement	2,2	1,2	0,9	<b>1,6</b>
PEGC	13,5	0,1	0,0	<b>6,6</b>
PLP1	0,0	0,5	0,0	<b>0,1</b>
PLP2	2,0	82,1	7,3	<b>15,2</b>
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>97,0</b>	<b>90,6</b>	<b>97,4</b>	<b>96,2</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>3,0</b>	<b>9,4</b>	<b>2,6</b>	<b>3,8</b>
<b>Total général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, dans les académies de métropole, 255 000 (69 %) des 369 500 enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine « disciplinaire ». Les deux tiers d'entre eux sont en lettres, mathématiques ou langues vivantes. Avec les DOM, cet effectif est de 265 200.

53 600 (14,5 %, à peine moins qu'en 1999) exercent dans les domaines technico-professionnels de la production dont près de 30 % en génie mécanique et un quart en technologie (France métropolitaine + DOM : un peu plus de 56 000). Les domaines technico-professionnels des services regroupent 31 000 enseignants (8,4 %) (France métropolitaine + DOM : près de 32 400), principalement en économie et gestion.

L'éducation physique et sportive (EPS) occupe presque autant de professeurs (en hausse de 1,5 %).

À l'intérieur des domaines disciplinaires, la part des enseignants de mathématiques, physique ou chimie est la même en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel (33 %). Elle est de 22 % en collège. Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines « lettres » qui sont les plus nombreux (30 %), de même qu'en lycée professionnel (57 %) alors qu'en lycée général et technologique, les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux.

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (8 % contre un peu moins de 4 % pour l'ensemble).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (71 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (63 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 40 % de femmes en philosophie à 80 % en langues vivantes.

## DÉFINITIONS

■ **Groupe de disciplines « lettres »**. Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines « mathématiques »**. Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines « biologie-géologie »**. Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé**. Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) par des enseignants du premier degré ou des maîtres auxiliaires, ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires**. Essentiellement maîtres auxiliaires, mais aussi professeurs contractuels.

## Les enseignants du second degré public par discipline

1 Répartition des enseignants du second degré public par groupe de discipline en 1999-2000  
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non- titulaires	Total France métro + DOM
<b>Domaines disciplinaires :</b>							
Philosophie	1	13	4 132	<b>4 146</b>	39,6	1,5	<b>4 291</b>
Lettres	41 744	10 517	15 011	<b>67 272</b>	75,2	2,3	<b>70 442</b>
Langues vivantes	29 104	95	23 109	<b>52 308</b>	80,0	3,3	<b>54 059</b>
Histoire-géographie	17 296	15	9 537	<b>26 848</b>	54,1	0,7	<b>27 817</b>
Sciences économiques et sociales	2	5	3 548	<b>3 555</b>	44,3	1,3	<b>3 704</b>
Mathématiques	24 789	5 909	17 241	<b>47 939</b>	47,3	1,4	<b>50 024</b>
Physique-chimie	6 311	38	13 702	<b>20 051</b>	42,6	2,2	<b>20 705</b>
Biologie-géologie	11 347	9	6 101	<b>17 457</b>	65,0	5,0	<b>18 219</b>
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	147	52	1 287	<b>1 486</b>	63,8	11,0	<b>1 545</b>
Éducation musicale	5 255	-	161	<b>5 416</b>	59,8	9,0	<b>5 566</b>
Arts plastiques	5 211	17	442	<b>5 670</b>	60,0	1,9	<b>5 871</b>
Métiers des arts appliqués	1	1 700	1 140	<b>2 841</b>	55,3	9,8	<b>2 959</b>
<b>Total domaines disciplinaires</b>	<b>141 208</b>	<b>18 370</b>	<b>95 411</b>	<b>254 989</b>	<b>63,5</b>	<b>2,6</b>	<b>265 202</b>
<b>Domaines technico-professionnels de la production :</b>							
Technologie	13 373	26	5	13 404	38,3	0,9	14 132
Encadrement des ateliers (1) : industrie	-	7	7	<b>14</b>	0,0	0,0	<b>14</b>
Génie industriel	1 523	3 861	1 331	<b>6 715</b>	34,3	17,5	<b>7 057</b>
Génie chimique	-	114	66	<b>180</b>	24,4	22,8	<b>180</b>
Génie civil	821	1 518	1 201	<b>3 540</b>	6,6	16,7	<b>3 814</b>
Génie thermique	307	556	335	<b>1 198</b>	4,0	17,7	<b>1 282</b>
Génie mécanique	157	6 050	8 960	<b>15 167</b>	2,8	7,6	<b>15 634</b>
Génie électrique	22	3 340	4 640	<b>8 002</b>	4,1	4,9	<b>8 327</b>
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	318	2 944	858	<b>4 120</b>	94,2	11,4	<b>4 303</b>
Hôtellerie : techniques culinaires	50	719	497	<b>1 266</b>	5,5	13,0	<b>1 327</b>
<b>Total domaines technico-professionnels de la production</b>	<b>16 571</b>	<b>19 135</b>	<b>17 900</b>	<b>53 606</b>	<b>23,3</b>	<b>8,1</b>	<b>56 070</b>
<b>Domaines technico-professionnels des services :</b>							
Encadrement des ateliers (1) : services	-	-	5	<b>5</b>	20,0	0,0	<b>5</b>
Informatique-télématique	-	2	148	<b>150</b>	4,7	0,7	<b>162</b>
Industries graphiques	6	136	103	<b>245</b>	18,8	33,5	<b>248</b>
Conduite-navigation	-	365	31	<b>396</b>	4,3	37,9	<b>400</b>
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	14	228	150	392	27,3	40,3	406
Économie familiale et sociale-collectivités	1 000	404	53	1 457	96,2	33,9	1 536
Paramédical et social, soins personnels	-	971	1 281	2 252	88,5	21,7	2 366
Économie et gestion	58	8 715	16 076	24 849	72,0	3,5	25 939
Hôtellerie : services, tourisme	24	631	622	1 277	39,6	14,5	1 312
<b>Total domaines technico-professionnels des services</b>	<b>1 102</b>	<b>11 452</b>	<b>18 469</b>	<b>31 023</b>	<b>70,8</b>	<b>7,8</b>	<b>32 374</b>
Enseignement non spécialisé	71	4	2	77	62,3	83,1	83
Éducation physique et sportive	20 426	2 911	6 470	29 807	46,9	1,7	31 124
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>179 378</b>	<b>51 872</b>	<b>138 252</b>	<b>369 502</b>	<b>56,9</b>	<b>3,8</b>	
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>187 331</b>	<b>54 265</b>	<b>143 257</b>	<b>384 853</b>	<b>56,6</b>	<b>3,9</b>	<b>384 853</b>

(1) Encadrement des ateliers : seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Remarque - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels (EPP) des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement, collectivité et hôtellerie-tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 1999-2000.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18 heures, dont 16,8 heures d'enseignement. Sur ces 18 heures, en moyenne, 1,1 sont rémunérées en heures supplémentaires **1**.

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,8 en moyenne), notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat.

6 500 000 heures d'enseignement, dont la moitié en collèges, ont été dispensées en 1999-2000 **2**.

Le volume d'heures a légèrement augmenté en lycée d'enseignement général et technique (LEGT) (+ 0,7 % en un an), diminué en LP (- 1,1 %) et est resté stable en collège. Le ratio global d'heures par élève est de 1,40. Il est de 2,08 en LP où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 1,47 en LEGT et de 1,24 en collège **3**.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 22,8 en premier cycle (hors SEGPA), 16,3 en second cycle professionnel et 24,6 en second cycle général et technologique.

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

## DÉFINITIONS

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des commissions ou comités culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS], ...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 1999-2000.

**3** Enquête détaillée sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics du second degré, DPD, 1999-2000.

## Voir aussi

Note d'Information, 00.52.

G. Bonnet, S. Murcia, « Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics », revue *Éducation & Formations*, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

## 1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 1999-2000

(France métropolitaine)

	Effectifs	Heures rémunérées			Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	44 748	14,0	1,2	15,7	1,8
Certifiés et assimilés	223 995	16,7	1,2	18,1	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	5 878	16,7	2,7	19,4	0,8
PEGC	24 380	16,8	0,4	17,2	0,7
PLP	56 566	19,2	0,6	19,8	1,0
Titulaires	355 567	16,8	1,1	18,0	1,1
Non-titulaires	13 935	18,1	0,4	18,5	0,8
<b>Total</b>	<b>369 502</b>	<b>16,8</b>	<b>1,0</b>	<b>18,0</b>	<b>1,1</b>

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-baccalauréat.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,7 heures qui se décompose en 14,0 heures devant élèves, 1,2 heures dans une autre activité et 0,5 heure résultant des pondérations appliquées pour l'enseignement dispensé en classe du post-bac. Sur ce service moyen, 1,8 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

## 2 Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	Total France métro + DOM
Agrégés et chaires supérieures	137 567	3 705	485 027	<b>626 299</b>	640 366
Certifiés et assimilés	2 277 755	56 224	1 416 001	<b>3 749 980</b>	3 891 792
Adjoints et chargés d'enseignement	66 895	10 328	21 027	<b>98 250</b>	104 919
PEGC	408 129	976	450	<b>409 555</b>	444 285
PLP	80 023	809 278	195 053	<b>1 084 354</b>	1 141 600
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>2 970 369</b>	<b>880 511</b>	<b>2 117 558</b>	<b>5 968 438</b>	<b>6 222 962</b>
Maîtres auxiliaires	69 751	55 006	35 787	<b>160 544</b>	176 167
Autres non-titulaires	27 363	41 024	25 374	<b>93 761</b>	98 449
<b>Total général France métropolitaine</b>	<b>3 067 483</b>	<b>976 541</b>	<b>2 178 719</b>	<b>6 222 743</b>	
<b>Total général France métro. + DOM</b>	<b>3 211 221</b>	<b>1 022 699</b>	<b>2 263 658</b>	<b>6 497 578</b>	<b>6 497 578</b>

Lecture - Les PLP dispensent 809 278 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total l'ensemble des enseignants assure 3 067 483 heures d'enseignement dans les collèges.

## 3 Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 1999-2000

(France métropolitaine)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Effectifs élèves	2 572 863	469 202	1 486 436	<b>4 528 501</b>
Heures/élève	1,24	2,08	1,47	<b>1,40</b>

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

## Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation :

	1 <sup>er</sup> cycle (hors SEGPA)	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	2 <sup>nd</sup> cycle général et techno.	Ensemble
E/S	22,8	16,3	24,6	<b>21,3</b>

## PRÉSENTATION

Les enseignants exerçant dans les divisions sous contrat des établissements privés des collèges et des lycées sont au nombre de 95 000 au 31 janvier 2000 sur l'ensemble de la France métropolitaine et des DOM, non compris l'enseignement spécial. Près d'un enseignant sur cinq dans le second degré enseigne dans un établissement privé sous contrat. Un enseignant sur deux exerce en lycée **1**.

Les trois quarts de ces enseignants sont rémunérés sur une échelle de titulaires et deux sur cinq appartiennent au corps des certifiés ou à un corps assimilé. Pratiquement tous les non-titulaires sont des maîtres-auxiliaires et leur effectif continue à baisser (- 10 %) au cours des deux dernières années. Le corps des certifiés augmente (+ 7 %) par titularisation des maîtres-auxiliaires et intégration des adjoints et chargés d'enseignement qui représentent encore un enseignant sur cinq. Le nombre des agrégés, bien que faible, progresse légèrement (3 %). Moins d'un enseignant sur dix appartient au corps des PEGC ou des PLP.

Les deux tiers de ces personnels sont des femmes, leur part est plus importante dans l'enseignement privé que dans le secteur public, dans des proportions allant de deux sur cinq parmi les professeurs agrégés à plus de sept sur dix parmi les chargés et adjoints d'enseignement. Dans le corps des PLP, deux professeurs sur trois sont des femmes.

Plus d'une personne sur cinq occupe un emploi à temps partiel ou incomplet pour moins d'un enseignant sur douze dans le public **1**.

Une évolution des effectifs depuis 1981-1982 montre une croissance de + 13 % malgré une chute importante des effectifs en 1983-1984 (74 000), puis une augmentation supérieure à 26 % jusqu'à 1999-2000. L'année scolaire 1989-1990 marque un palier avec un accroissement global de 3 % par rapport à l'année précédente **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Contrat de l'établissement.** Les divisions des établissements privés sous contrat du second degré sont presque exclusivement sous contrat d'association, ce qui implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par les enseignants devant ces divisions, ainsi que des charges de fonctionnement d'externat correspondant aux élèves de ces divisions. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, l'État rémunère les documentalistes.

■ **Statut de l'enseignant.** Les enseignants exerçant dans les divisions sous contrat d'association peuvent être :  
 – maîtres contractuels (ayant un contrat provisoire ou définitif après inspection favorable ou cinq ans d'ancienneté), à condition qu'ils exercent au moins à mi-temps et justifient des diplômes requis. Ils sont alors rémunérés dans une échelle de titulaires ou d'auxiliaires de l'enseignement public ;  
 – maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) s'ils ne justifient pas des titres requis ou d'un service suffisant pour pouvoir bénéficier d'un contrat, ou s'ils remplacent un maître contractuel en congé ;  
 – titulaires de l'enseignement public, et effectuant dans l'établissement privé soit un service à temps complet, soit un complément de service.

## Les enseignants du second degré privé sous contrat

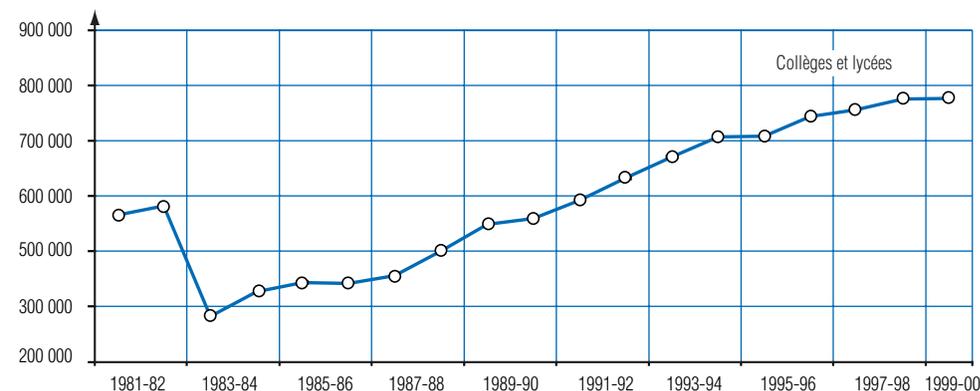
**1 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et grade – Année 1999-2000** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Établissement principal		Total France métropolitaine	% temps partiel	% femmes	Effectifs France métr. + DOM
	Collège	Lycée				
<b>Titulaires ou assimilés :</b>						
Agrégés et chaires supérieures	435	2 415	<b>2 850</b>	6,4	44,2	<b>2 866</b>
Certifiés, bi-admissibles, PEPS, CE-EPS (1)	17 991	19 296	<b>37 287</b>	15,6	63,9	<b>37 595</b>
AE-CE (hors EPS) (1)	11 469	7 965	<b>19 434</b>	20,7	73,9	<b>19 213</b>
PEGC, professeurs des écoles, instituteurs et instituteurs spécialisés	5 695	48	<b>5 743</b>	18,4	64,8	<b>5 814</b>
PLP	231	7 467	<b>7 698</b>	11,0	62,2	<b>8 282</b>
<b>Total titulaires ou assimilés</b>	<b>35 821</b>	<b>37 191</b>	<b>73 012</b>	<b>16,3</b>	<b>65,6</b>	<b>73 770</b>
Maîtres auxiliaires, contractuels	10 215	10 601	<b>20 816</b>	43,3	66,6	<b>21 224</b>
<b>Total général - Effectifs</b>	<b>46 036</b>	<b>47 792</b>	<b>93 828</b>	<b>22,3</b>	<b>65,8</b>	<b>94 994</b>
% temps partiel	24,60	20,0	<b>22,3</b>			<b>22,2</b>
% femmes	69,2	62,6	<b>65,8</b>			<b>65,8</b>

AE : adjoint d'enseignement. CE : chargé d'enseignement. PEPS : professeur d'éducation physique et sportive

**2 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et académie – Année 1999-2000**

Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes
Aix-Marseille	1 579	2 299	3 878	68,2
Amiens	1 121	1 082	2 203	69,5
Besançon	821	688	1 509	64,5
Bordeaux	1 899	1 867	3 766	67,9
Caen	1 315	1 325	2 640	63,3
Clermont-Ferrand	1 307	1 307	2 614	66,8
Corse	68	54	122	65,6
Créteil	1 876	1 603	3 479	69,1
Dijon	681	987	1 668	68,2
Grenoble	2 244	2 381	4 625	68,0
Lille	3 931	4 257	8 188	61,7
Limoges	240	257	497	73,8
Lyon	3 185	3 054	6 239	66,0
Montpellier	1 330	1 424	2 754	64,1
Nancy-Metz	1 348	1 646	2 994	63,4
Nantes	5 437	5 413	10 850	61,3
Nice	776	741	1 517	65,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>46 036</b>	<b>47 792</b>	<b>93 828</b>	<b>65,8</b>
Guadeloupe	178	182	360	58,9
Guyane	46	42	88	61,4
Martinique	116	227	343	63,6
La Réunion	210	165	375	57,3
<b>Total DOM</b>	<b>550</b>	<b>616</b>	<b>1 166</b>	
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>46 586</b>	<b>48 408</b>	<b>94 994</b>	<b>65,8</b>

**3 Évolution du nombre d'enseignants des classes sous contrat des établissements privés** (France métropolitaine)

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichier de paie au 31 janvier 2000.

## Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6761.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, 80 965 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine, dont plus des neuf dixièmes exercent en université (y compris en IUT). Leur effectif global a fortement augmenté, plus de 20 % de 1995 à 2000. Pendant cette période, la part des professeurs diminue et celle des maîtres de conférences augmente.

Plus de six enseignants sur dix appartiennent au corps des enseignants-chercheurs, qui se compose des professeurs d'université (23 %), des maîtres de conférences (40 %) en augmentation de 4 % par rapport à l'an passé, des assistants titulaires (2 %). Les deux autres catégories de personnel sont constituées par des enseignants de type « second degré » (17 %) et des personnels non titulaires (ATER et moniteurs – qui augmentent de 8 % au cours des deux dernières années –, AHU, PHU, lecteurs et maîtres de langue) pour les 18 % restants.

Dans la répartition par discipline, les sciences rassemblent 42 % des enseignants et un maître de conférences sur deux. Trois enseignants sur dix exercent en lettres où 38 % d'entre eux sont maîtres de conférences et 33 % appartiennent à un corps d'enseignant du second degré. Dans la discipline « Santé », 38 % des enseignants sont des professeurs et 34 % sont chefs de clinique, AHU et PHU. En droit, l'effectif total des enseignants et surtout celui des ATER a augmenté, 38 % des enseignants sont maîtres de conférences **1**.

## DÉFINITIONS

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements.

■ **Discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « Droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « Lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « Sciences », les sciences et techniques. La discipline « Santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type « second degré ».** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

## 1 Répartition des enseignants du supérieur par discipline, fonction et type d'établissement en 1999-2000 (France métropolitaine, Public)

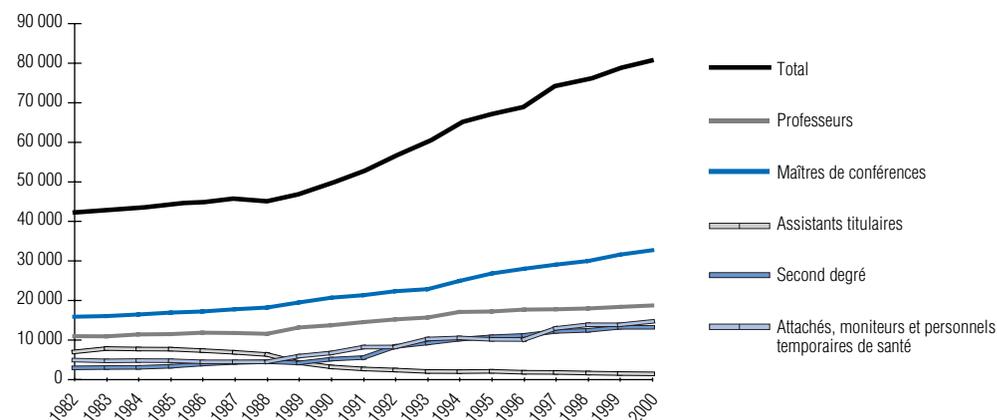
Disciplines	Fonctions	Universités (y compris IUT)	ENSI	Sous-total universités et rattachement	Autres établissements (1)	France métropolitaine	France métro. + DOM	Part des femmes (%)
<b>Droit</b>	Professeurs	2 292	1	2 293	65	2 358	2 394	14,8
	Maîtres de conférences	4 232	1	4 233	69	4 302	4 402	35,6
	Assistants titulaires	586	-	586	1	587	595	
	Attachés et moniteurs	2 486	-	2 486	-	2 486	2 519	
	Autres (2)	1 321	4	1 325	126	1 451	1 462	
	<b>Total</b>	<b>10 917</b>	<b>6</b>	<b>10 923</b>	<b>261</b>	<b>11 184</b>	<b>11 372</b>	
<b>Lettres</b>	Professeurs	3 917	8	3 925	183	4 108	4 143	27,3
	Maîtres de conférences	8 437	8	8 445	622	9 067	9 180	47,2
	Assistants titulaires	262	-	262	8	270	270	
	Attachés et moniteurs	2 556	-	2 556	-	2 556	2 580	
	Autres (2)	5 813	56	5 869	1 902	7 771	7 916	
	<b>Total</b>	<b>20 985</b>	<b>72</b>	<b>21 057</b>	<b>2 715</b>	<b>23 772</b>	<b>24 089</b>	
<b>Sciences</b>	Professeurs	6 655	206	6 861	602	7 463	7 513	9,9
	Maîtres de conférences	14 171	293	14 464	1 285	15 749	15 911	29,2
	Assistants titulaires	422	5	427	12	439	441	
	Attachés et moniteurs	5 340	-	5 340	-	5 340	5 378	
	Autres (2)	3 236	57	3 293	1 475	4 768	4 835	
	<b>Total</b>	<b>29 824</b>	<b>561</b>	<b>30 385</b>	<b>3 374</b>	<b>33 759</b>	<b>34 078</b>	
<b>Santé</b>	Professeurs	4 672	-	4 672	1	4 673	4 684	11,0
	Maîtres de conférences	3 213	-	3 213	3	3 216	3 218	48,3
	Assistants titulaires	147	-	147	-	147	154	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 118	-	4 118	-	4 118	4 118	
	Attachés et moniteurs	96	-	96	-	96	96	
Autres (2)	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>Total</b>	<b>12 246</b>	<b>-</b>	<b>12 246</b>	<b>4</b>	<b>12 250</b>	<b>12 270</b>	
<b>Toutes disciplines</b>	Professeurs	17 536	215	17 751	851	18 602	18 734	14,7
	Maîtres de conférences	30 053	302	30 355	1 979	32 334	32 711	37,0
	Assistants titulaires	1 417	5	1 422	21	1 443	1 460	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 118	-	4 118	-	4 118	4 118	
	Attachés et moniteurs	10 478	-	10 478	-	10 478	10 573	
Autres (2)	10 370	117	10 487	3 503	13 990	14 213		
	<b>Total (3)</b>	<b>73 972</b>	<b>639</b>	<b>74 611</b>	<b>6 354</b>	<b>80 965</b>	<b>81 809</b>	

(1) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUFM, etc.

(2) Enseignants de type « second degré » et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère.

(3) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

## 2 Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2000 (France métropolitaine, Public)



## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichier GESUP et enquête sur les personnels non titulaires, année universitaire 1999-2000.

## Voir aussi

Notes d'Information, 98.33, 99.25, 00.43.

## PRÉSENTATION

Le personnel administratif, technique et d'encadrement (PATE) se compose de personnels de direction, d'éducation, d'orientation et de surveillance, et de personnels ATOSS. 294 740 personnes pour la France métropolitaine sont rémunérées par le ministère. Ils sont 214 140 en France métropolitaine et DOM à assurer l'ensemble de ces fonctions dans les établissements publics du second degré, dont sept sur dix (soit 207 530 agents) en France métropolitaine **1**.

Les titulaires sont nombreux (154 200), ils sont majoritairement des personnels ATOSS (83 %) et la part des femmes est élevée (67 %).

Parmi les personnels de direction, d'éducation, d'orientation et de surveillance, dont un sur trois est titulaire, une moitié d'entre eux assume une fonction de direction d'établissement, l'autre moitié des fonctions d'éducation ou d'orientation. On enregistre deux tiers de non-titulaires, essentiellement des surveillants d'externat (66 % de femmes) et des maîtres d'internat (44 % de femmes) dont pratiquement un sur deux est à temps partiel ou incomplet.

Parmi les personnels ATOSS, plus des quatre cinquièmes des agents de catégorie A sont des attachés. En catégorie B, trois agents sur cinq appartiennent au corps des SASU, deux sur cinq sont infirmiers ou plutôt infirmières puisque dans ce corps la part des femmes est de 97 %. Les personnels de catégorie C (quatre cinquièmes des personnels ATOSS) sont le plus souvent des ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil où la part des femmes est plus faible (57 %). Elles sont par contre très présentes parmi les 16 860 adjoints administratifs (96 %) **2**.

Sur la période 1990-2000, l'évolution des personnels dans les établissements du second degré est croissante jusqu'en 1995 et semble de nouveau connaître une augmentation des effectifs entre 1999 et 2000 **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Établissements du second degré.** Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'éducation spécialisée (SES, SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEA.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **Personnels de direction d'établissement du second degré.** Proviseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été regroupés.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1** Fichier de paie au 31 janvier 2000.  
**2 3** Effectifs diffusés dans les éditions antérieures de *Repères et références statistiques* à partir des données des fichiers de paie.

## Voir aussi

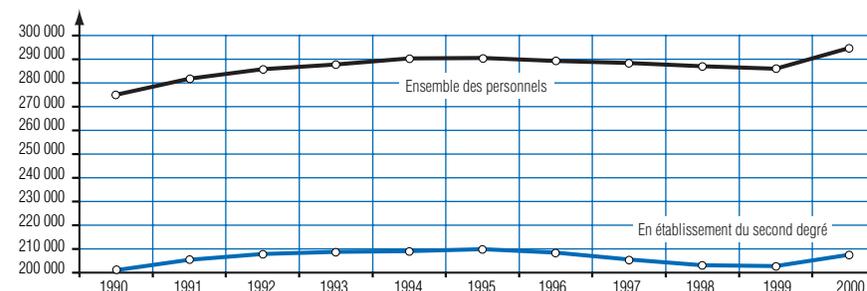
*Notes d'Information*, 96.01, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23.  
*Tableaux statistiques*, n° 6317, 6385, 6488, 6617, 6754.

**1 Personnels de direction, d'éducation, d'orientation et de surveillance dans les établissements du second degré public** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		France métropolitaine			France métro. + DOM
		Effectifs	% femmes	% temps partiel	
Catégorie A	Personnel de direction d'établissement du second degré	12 408	36,8	0,0	12 890
	Conseillers d'éducation et conseillers principaux d'éducation	9 430	61,9	4,0	9 807
	Directeurs de CIO et conseillers d'orientation-psychologues	4 361	74,0	16,3	4 511
	Autres personnels de catégorie A	3	33,3	0,0	4
	<b>Total catégorie A</b>	<b>26 202</b>	<b>52,0</b>	<b>4,2</b>	<b>27 212</b>
Catégorie B	Instructeurs	111	82,0	2,7	112
<b>Total titulaires</b>		<b>26 313</b>	<b>52,1</b>	<b>4,2</b>	<b>27 324</b>
Total non-titulaires	Surveillants d'externat	35 186	66,4	49,8	36 507
	Maîtres d'internat	11 409	44,1	29,4	11 578
	Contractuels et autres non-titulaires	381	87,4	24,1	460
<b>Total non-titulaires</b>		<b>46 976</b>	<b>61,2</b>	<b>44,7</b>	<b>48 545</b>
<b>Total</b>		<b>73 289</b>	<b>57,9</b>	<b>30,1</b>	<b>75 869</b>

**2 Personnels ATOSS dans les établissements du second degré public** (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		France métropolitaine			France métro. + DOM
		Effectifs	% femmes	% temps partiel	
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	4 768	61,4	2,7	4 937
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	630	32,9	0,0	644
	Autres personnels de catégorie A	10	80,0	10,0	14
	<b>Total catégorie A</b>	<b>5 408</b>	<b>58,1</b>	<b>2,4</b>	<b>5 595</b>
Catégorie B	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	7 978	86,0	9,4	8 232
	Infirmiers	4 382	97,1	25,3	4 494
	Techniciens de laboratoire	266	41,7	8,6	269
	Assistants de service social	78	96,2	37,2	109
	Techniciens de recherche	64	4,7	1,6	65
	<b>Total catégorie B</b>	<b>12 768</b>	<b>88,6</b>	<b>15,0</b>	<b>13 169</b>
Catégorie C	Maîtres ouvriers, OP, OEA, AST	86 178	57,5	7,8	88 545
	Agents et adjoints administratifs	16 855	95,9	16,7	17 402
	Agents techniques, aides et aides techniques de laboratoire	5 385	69,6	14,0	5 564
	Agents chefs des établissements d'enseignement	1 297	68,7	3,2	1 336
	<b>Total catégorie C</b>	<b>109 715</b>	<b>64,1</b>	<b>9,4</b>	<b>112 847</b>
<b>Total titulaires</b>		<b>127 891</b>	<b>66,3</b>	<b>9,7</b>	<b>131 611</b>
Non-titulaires	Personnel de santé	134	97,0	59,7	137
	Auxiliaires de bureau et de service	685	82,2	19,9	689
	Contractuels et autres non-titulaires	5 533	70,6	18,1	5 831
<b>Total non-titulaires</b>		<b>6 352</b>	<b>72,4</b>	<b>19,1</b>	<b>6 657</b>
<b>Total</b>		<b>134 243</b>	<b>66,6</b>	<b>10,1</b>	<b>138 268</b>

**3 Évolution des effectifs du personnel administratif, technique et d'encadrement dans le secteur public** (France métropolitaine)

## PRÉSENTATION

Le ministère de l'Éducation nationale rémunère 48 510 personnes pour la France métropolitaine, qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur ; et 4 450 dans les établissements de formation **1**.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, les personnels ITARF représentent la moitié des agents (25 165). Ils sont plus nombreux à appartenir aux corps des ingénieurs de recherche et d'études en catégorie A, des techniciens de recherche en catégorie B, des agents et adjoints techniques en catégorie C. Sur l'ensemble de ces personnels ITARF, la part des femmes est inférieure à la moyenne (54 % contre 64 %).

Les personnels ATOSS (40 %) sont des agents administratifs de catégorie A, appartenant aux corps des attachés, des secrétaires d'administration en catégorie B, des agents et adjoints administratifs en catégorie C. Les personnels contractuels sont nombreux (16 %).

Dans la filière bibliothèque et musées, 3 710 agents sont rémunérés ; ils sont conservateurs, bibliothécaires ou magasiniers... Dans les établissements de formation en France métropolitaine, 4 450 agents exercent des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dont presque 70 % sont des personnels ATOSS. 30 % d'entre-eux sont maîtres ouvriers, ouvriers professionnels ou ouvriers d'entretien et d'accueil.

## DÉFINITIONS

■ **Établissements du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau **1** ci-contre sont les personnels des universités et des Instituts universitaires de technologie (IUT).

■ **Autres établissements.** Y compris écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI) et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels ne relevant pas de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...

■ **Établissements de formation.** Personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **ITARF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs, de recherche et de formation.

**1** Personnel administratif, technique et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur de 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		France métropolitaine				France métro. + DOM		
		Universités (et IUT)	Autres établissements (1)	Effectifs	% de femmes		% de temps partiel	
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	3 032	853	3 885	43,1	9,1	3 907
		Assistants ingénieurs	1 317	296	1 613	36,3	6,6	1 621
		Attachés d'administration	232	65	297	82,8	10,7	302
	Catégorie B	Techniciens de recherche	3 732	873	4 605	36,3	7,5	4 635
		Secrétaires d'administration	1 269	457	1 726	93,9	21,8	1 742
	Catégorie C	Agents et adjoints techniques	7 973	1 576	9 549	47,0	6,8	9 610
		Agents et adjoints administratifs	2 736	510	3 246	95,3	22,6	3 276
	Non-titulaires	Contractuels	186	58	244	78,0	36,7	252
	<b>Total ITARF</b>		<b>20 477</b>	<b>4 688</b>	<b>25 165</b>	<b>53,8</b>	<b>10,6</b>	<b>25 345</b>
	ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux	68	18	86	38,9	0,0
Attachés (AAC et AASU)			1 332	190	1 522	71,5	12,7	1 542
Conseillers ASU			83	15	98	43,6	7,2	99
Conseillers techniques de service social			18	1	19	94,7	21,1	19
Agents comptables université			74	17	91	32,1	0,0	93
Catégorie B		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	272	75	347	42,1	9,0	356
		Assistants ingénieurs (CNRS)	84	15	99	28,8	4,9	101
		Secrétaires d'administration	2 494	293	2 787	87,5	22,0	2 818
		Infirmiers	267	19	286	98,6	33,4	289
		Assistants de service social	73	1	74	95,9	38,0	75
Catégorie C		Techniciens de recherche (CNRS)	1	17	18	58,5	10,8	18
		Agents et adjoints administratifs	6 738	703	7 441	92,7	26,4	7 527
		Agents, adjoints et aides techniques	1 334	118	1 452	61,1	12,2	1 474
		Maîtres ouvriers, OP, OEA	1 264	521	1 785	37,7	7,1	1 793
		Conducteurs auto et chefs de garage	34	9	43	0,0	4,1	44
Non-titulaires	Agents de service, étab. d'enseignement	9	9	18	77,4	5,7	18	
	Contractuels ATOSS	2 538	690	3 228	66,5	15,3	3 255	
	Auxiliaires de bureau et de service	166	34	200	89,2	25,2	200	
	<b>Total ATOSS</b>	<b>16 849</b>	<b>2 745</b>	<b>19 594</b>	<b>76,4</b>	<b>19,4</b>	<b>19 808</b>	
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	7	861	868	72,0	11,2	880
	Catégorie B	Bibliothécaires et bibliothécaires adjoints	31	1 108	1 139	87,0	22,5	1 157
	Catégorie C	Magasiniers	30	1 672	1 702	58,7	13,3	1 732
<b>Total bibliothèques et musées</b>		<b>68</b>	<b>3 641</b>	<b>3 709</b>	<b>70,5</b>	<b>15,6</b>	<b>3 769</b>	
Autre	Catégorie A		14	30	44	30,3	9,0	44
<b>Ensemble du personnel</b>		<b>37 408</b>	<b>11 104</b>	<b>48 512</b>	<b>64,1</b>	<b>14,5</b>	<b>48 966</b>	

(1) Écoles d'ingénieurs (y compris ENSI) et autres établissements d'enseignement supérieur.

**2** Personnel administratif, éducatif, technique et d'encadrement dans les établissements de formation en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		France métropolitaine			France métro + DOM	
		Effectifs	% femmes	% temps partiel		
Personnel administratif	Catégorie A	Directeur CIO et COP	138	76,1	0,0	138
		CPE et conseillers d'éducation	548	65,5	0,4	553
		Inspecteurs et directeurs d'établissement	88	30,7	-	92
	Catégorie B	Aides et techniciens de labo	76	48,7	10,5	79
		Autres catégories	22	72,7	18,2	23
<b>Total personnel administratif</b>		<b>872</b>	<b>62,4</b>	<b>1,6</b>	<b>885</b>	
ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux	23	26,1	0,0	24
		Attachés (AAC et AASU) et CASU	229	62,2	6,6	236
		Ingénieurs de recherche et d'étude et assistants	23	33,3	0,0	23
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	321	86,0	16,5	330
		Agents et adjoints administratifs	727	92,0	23,0	747
	Catégorie C	Agents des services techniques	40	75,0	0,0	41
		Maîtres ouvriers, OP, OEA	1 377	49,7	7,3	1 431
	Non-titulaires	Auxiliaires de bureau et de service	26	73,1	15,4	26
		Contractuels ATOSS	301	71,5	15,2	313
	<b>Total ATOSS</b>		<b>3 067</b>	<b>66,8</b>	<b>12,5</b>	<b>3 175</b>
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'étude et assistants	151	33,1	6,9	156
		Attachés et secrétaires d'administration	18	78,8	45,5	20
		Techniciens de recherche	111	30,6	1,8	112
	Catégorie B	Agents et adjoints administratifs	39	82,1	20,5	40
		Agents et adjoints techniques	166	51,2	4,3	171
Catégorie C	Total ITARF	485	44,1	6,2	499	
	Conservateurs et bibliothécaires	28	78,5	10,7	30	
<b>Ensemble du personnel</b>		<b>4 452</b>	<b>63,5</b>	<b>9,7</b>	<b>4 589</b>	

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichier de paie au 31 janvier 2000.

## Voir aussi

Notes d'Information, 96.01, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23.

Tableaux statistiques, n° 6317, 6385, 6488, 6617, 6754.

## PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2000, les 35 625 personnes qui exercent dans les services de l'administration centrale et des académies (y compris les DOM) représentent 11 % de l'ensemble du personnel administratif, technique et d'encadrement **1**. Parmi ces personnels, 91 % sont titulaires et 80 % sont des personnels ATOSS.

Parmi les personnels ATOSS, neuf sur dix exercent dans les services académiques et presque un sur deux appartient à la catégorie C, où il fait partie du corps des agents et adjoints administratifs. Plus d'un sur trois est en catégorie B. Dans cette catégorie, les deux tiers des agents sont secrétaires d'administration, le dernier tiers assume des fonctions médicales ou sociales. Sur les 3 500 ATOSS de catégorie A, 2 400 appartiennent à un corps d'attachés. Parmi les autres personnels administratifs, plus d'un sur deux appartient à un corps d'inspection et pratiquement un sur quatre est médecin.

À ces personnels, s'ajoutent des personnels remplissant des fonctions administratives ou techniques mais appartenant au domaine recherche et formation. Sur cinq personnes, deux sont ingénieurs de recherche et d'études, une est assistante ; et trois sur dix sont agents ou adjoints administratifs.

Ces personnels sont en moyenne très féminisés (77 %), mis à part les personnels de direction et les corps d'inspection. Ils sont relativement âgés, un agent sur trois a au moins 50 ans et la tranche d'âge 45-55 ans représente 42 % des effectifs féminins **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Établissements du second degré.** Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'éducation spécialisée (SES, SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEA.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **Personnels de direction.** Provoiseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été ici regroupés.

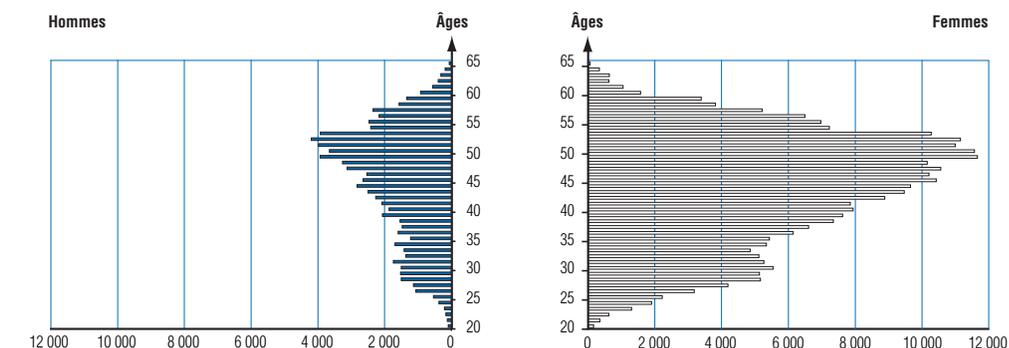
■ **ITARF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et formation.

■ **Personnels des bibliothèques et musées.** Conservateurs, bibliothécaires, magasiniers, gardiens de bibliothèque...

**1** Personnel administratif, technique et d'encadrement dans l'administration centrale et les services académiques en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		France métropolitaine			France métro. + DOM		
		Administration centrale	Services académiques	Effectifs		% femmes	% temps partiel
ATOSS	Recteurs et secrétaires généraux	3	133	136	25,7	0,0	149
	Directeurs et administrateurs civils	141	-	141	27,0	0,0	141
	Inspecteurs généraux (IGAEN - IGEN)	224	-	224	17,0	0,0	225
	Conseillers ASU	80	195	275	45,5	1,1	285
	Attachés (AC, ASU, AA)	612	1 796	2 408	67,7	14,5	2 478
	Ingénieurs de recherche et d'études	31	86	117	48,7	12,0	125
	Conseillers techniques services sociaux	3	371	374	96,3	23,8	388
	<b>Total catégorie A</b>	<b>1 094</b>	<b>2 581</b>	<b>3 675</b>	<b>66,2</b>	<b>13,7</b>	<b>3 790</b>
	Secrétaires d'administration	670	5 339	6 009	83,2	22,9	6 169
	Infirmiers	8	1 152	1 160	98,1	38,0	1 251
Assistants de service social	1	2 114	2 115	97,2	43,9	2 175	
Techniciens de recherche	19	59	78	20,5	9,0	81	
<b>Total catégorie B</b>	<b>698</b>	<b>8 664</b>	<b>9 362</b>	<b>87,7</b>	<b>29,4</b>	<b>9 676</b>	
Agents, adjoints et aides techniques	155	191	346	41,6	9,5	353	
Agents et adjoints administratifs	933	9 604	10 537	93,7	28,1	11 001	
Maîtres ouvriers, OP, OEA	86	1 027	1 113	33,9	4,3	1 179	
Conducteurs auto et chefs de garage	45	95	140	0,7	0,0	144	
<b>Total catégorie C</b>	<b>1 219</b>	<b>10 917</b>	<b>12 136</b>	<b>85,7</b>	<b>25,1</b>	<b>12 677</b>	
Personnels de santé	-	204	204	95,1	52,0	209	
Auxiliaires de bureau et de service	1	301	302	94,0	24,8	309	
Contractuels	149	1 812	1 961	77,4	15,5	2 054	
<b>Total non-titulaires</b>	<b>150</b>	<b>2 317</b>	<b>2 467</b>	<b>80,9</b>	<b>19,6</b>	<b>2 572</b>	
<b>Total</b>	<b>3 161</b>	<b>24 479</b>	<b>27 640</b>	<b>83,3</b>	<b>24,6</b>	<b>28 715</b>	
Autre personnel administratif et d'encadrement	IADSDEN	115	1 701	1 816	34,1	0,0	1 887
	IA-IPR	76	945	1 021	26,3	0,0	1 059
	Médecins	2	1 228	1 230	95,0	37,1	1 283
	Directeurs CIO et COP	5	66	71	67,6	21,1	71
	Personnels de direction d'établissement	6	15	21	42,9	4,8	21
	Enseignants	83	223	306	58,2	10,1	326
	Contractuels	170	376	546	53,5	16,3	586
	<b>Total</b>	<b>457</b>	<b>4 554</b>	<b>5 011</b>	<b>51,5</b>	<b>11,8</b>	<b>5 233</b>
ITARF	Attachés d'administration (RF)	23	-	23	91,3	17,4	23
	Ingénieurs de recherche et d'études	162	493	655	44,4	17,3	676
	Secrétaires d'administration (RF)	41	-	41	87,8	19,5	41
	Assistants ingénieurs	9	47	56	42,9	14,3	58
	Techniciens de recherche	15	290	305	40,0	12,5	321
	Agents, adjoints et aides techniques	24	4	28	92,9	25,0	60
	Agents et adjoints administratifs	15	457	472	31,4	10,4	481
	<b>Total</b>	<b>289</b>	<b>1 291</b>	<b>1 580</b>	<b>42,3</b>	<b>14,4</b>	<b>1 660</b>
Bibliothèques	Bibliothécaires et magasiniers	15	1	16	75,0	0,0	16
	<b>Total</b>	<b>3 922</b>	<b>30 325</b>	<b>34 247</b>	<b>76,7</b>	<b>22,2</b>	<b>35 625</b>

RF : recherche et formation.

**2** Structure par âge du personnel administratif, technique et d'encadrement dans l'administration centrale et les services académiques (France métropolitaine)

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Fichier de paie au 31 janvier 2000.

## Voir aussi

Notes d'Information, 96.01, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23.

Tableaux statistiques, n° 6317, 6385, 6488, 6617, 6754.

### PRÉSENTATION

À la session 2000, 18 770 postes ont été ouverts aux différents concours externes et internes de recrutement d'enseignants du second degré public, y compris les concours réservés. On compte ainsi 2 850 postes pour l'agrégation, 9 265 pour le CAPES, 1 325 pour le CAPET, 1 370 pour le CAPEPS et 3 960 pour le CAPLP2 **1**.

17 901 candidats ont été reçus aux concours externes, internes et réservés, contre 19 955 en 1999, soit une diminution de 10,3 % qui doit être comparée à celle de 12,5 % des postes offerts.

Le taux de couverture global s'améliore encore en 2000 : 95,4 % des postes ont été pourvus contre 93 % en 1999 et 87,2 % en 1998. La diminution des postes offerts (- 5,4 %) associée à celle des admissions aux concours externes (- 4,6 %) génère un taux de couverture en progression : 98,3 % des postes ont été pourvus au lieu de 97,5 % en 1999. Les concours internes et réservés enregistrent une diminution du volume d'admis (- 21,7 %) légèrement inférieure à celle du nombre de postes offerts (- 25 %) ; le taux de couverture passe ainsi de 85,1 % à 88,9 %.

4 350 postes ont été ouverts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 850 au CAFEP et 2 500 au CAER. Tous concours confondus, 72,3 % des postes ont été pourvus, mais le rendement se révèle très contrasté selon le concours : près de 90 % pour le CAER contre moins de 50 % pour le CAFEP **2**.

Dans le premier degré public, 13 434 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 10 074 pour le concours externe, 250 pour le second concours interne et 3 110 pour le premier concours interne (réservé aux instituteurs titulaires) **3**.

### DÉFINITIONS

■ **CAPES.** Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

■ **CAPET.** Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **CAPEPS.** Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.

■ **CAPLP1, 2.** Concours d'accès au professorat de lycée professionnel de 1<sup>er</sup> grade, de 2<sup>e</sup> grade.

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

■ **Des concours spécifiques** (quatre sessions, de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires (lorsqu'il n'y a plus de recrutement pour le corps auquel ils appartiennent), d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP2 (protocole relatif à la résorption de l'auxiliaire de juillet 1993).

■ **Des concours réservés** (quatre sessions, de 1997 à 2000) ont permis à certains agents non titulaires d'être recrutés sous certaines conditions dans les corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP2 (loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à la résorption de l'emploi précaire).

■ **CAFEP.** Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

■ **CAER.** Concours d'accès à une échelle de rémunération, correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage ou de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 à 3** Direction des personnels enseignants du ministère de l'Éducation nationale. « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2000 » ; « Les concours de recrutement de professeurs des écoles, session 2000 », *Notes d'Information*, à paraître.

#### Voir aussi

*Notes d'Information*, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04.

# Les concours de recrutement d'enseignants (1)

### 1 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Enseignement public :</b>											
Agrégation (externe + interne)	postes	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	4 100	3 710	3 364	2 850
	admis	4 231	4 102	4 025	4 131	4 120	3 940	3 554	3 399	3 246	2 835
CAPES (externe + interne + réservé + spécifique) (1)	postes	18 770	19 375	19 520	18 800	18 040	16 200	13 774	12 409	10 755	9 265
	admis	10 697	11 848	11 993	11 920	11 547	10 603	11 246	10 429	10 007	9 059
CAPET (externe + interne + réservé) (1)	postes	2 900	2 980	3 100	3 820	3 960	3 530	2 857	2 147	1 828	1 325
	admis	2 100	2 429	2 736	3 151	3 131	2 853	2 371	1 962	1 658	1 246
CAPEPS (externe + interne + réservé) (1) (2)	postes	1 330	1 415	1 380	1 380	1 400	1 330	1 668	1 675	1 545	1 370
	admis	1 330	1 415	1 380	1 380	1 328	1 307	1 546	1 554	1 466	1 337
CAPLP1 (ex-PCET) (3)	postes	2 000									
	admis	1 519									
CAPLP2 (externe + interne + réservé) (1)	postes	3 600	3 700	4 000	4 000	4 600	4 600	4 903	4 409	3 957	3 960
	admis	3 183	3 287	3 709	3 774	4 153	4 112	4 390	3 880	3 578	3 424
Instituteurs ou professeurs des écoles (externe + 2 <sup>nd</sup> concours interne) (4)	postes	2 350	5 240	10 576	10 077	10 430	9 813	9 195	9 214	10 050	10 324
	admis	2 350	5 180	10 546	10 091	10 426	9 727	9 195	9 214	10 044	10 324
Liste complémentaire : inscrits		6 318	4 141	4 686	6 187	4 958	3 075	1 078	953	3 577	6 579
<b>Enseignement privé :</b>											
CAFEP (5)	postes				700	1 400	2 100	1 920	1 920	1 850	1 850
	admis				300	672	825	868	852	778	896
CAER + spécifique	postes	2 492	2 162	2 742	3 047	3 252	3 252	2 666	2 650	2 650	2 500
	admis	2 108	1 528	1 488	1 914	2 505	2 486	2 418	2 482	2 379	2 248

(1) Concours réservé ouvert à partir de 1997 jusqu'en 2000.

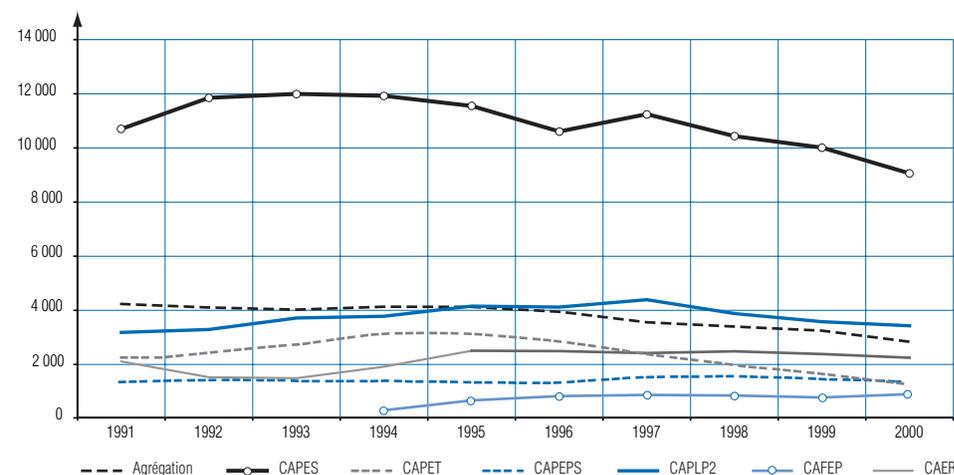
(2) Concours interne ouvert à partir de 1989.

(3) Concours supprimé en 1989 ; recrutement exceptionnel, par concours interne, en 1990 et 1991 pour titulariser des maîtres auxiliaires.

(4) Concours externe DEUG + interne bac de 1986 à 1991. Professeurs des écoles à partir de 1992 : concours externe licence, second concours interne.

(5) Concours organisé à partir de 1994.

### 2 Évolution du nombre d'admis aux différents concours du second degré (France métropolitaine + DOM)



### 3 Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2000 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externe	10 074	66 256	54 196	10 074	18,6	6 488
Second concours interne	250	1 854	1 490	250	16,8	91
<b>Total</b>	<b>10 324</b>	<b>68 110</b>	<b>55 686</b>	<b>10 324</b>	<b>18,5</b>	<b>6 579</b>

## PRÉSENTATION

1 937 lauréats à l'agrégation externe et 898 à l'agrégation interne sont dénombrés, soit un admis pour dix présents pour ces deux concours contre un sur neuf en 1999. La diminution du taux de réussite plus prononcée au concours interne, particulièrement dans les disciplines littéraires (10,8 % contre 14,4 % en 1999) résulte des baisses conjuguées des postes et des admis associées à la stabilité du nombre de présents. Les 898 admissions à l'agrégation interne représentent une diminution de près de 17 % par rapport à 1999, qui doit être comparée au recul de 23 % du nombre de postes. En hausse, le taux de couverture s'établit désormais à 99,8 % contre 91,7 % à la session précédente. Celui de l'agrégation externe reste stable 1. Le CAPES externe enregistre un rendement proche de 100 %, 6 923 candidats ont été admis, soit près d'un lauréat pour sept présents comme en 1999. Le nombre d'admis aux CAPES interne et réservé diminue d'un quart, 2 136 lauréats soit un admis pour trois présents ; le taux de réussite s'affaiblit donc, passant de 35,9 % à 32,2 %. Des contrastes marqués se présentent selon la discipline et le type de concours : 9,4 % au CAPES externe et 29,7 % au CAPES interne d'histoire-géographie, 13,2 % et 34,2 % en mathématiques, 42 % et 38,3 % en lettres classiques. Au CAPET externe (835 lauréats), un candidat est admis pour six présents et environ un pour cinq aux CAPET interne et réservé, soit 411 lauréats. Si les postes offerts au CAPEPS externe sont tous pourvus, le CAPLP2 externe voit son rendement diminuer de manière importante, passant de 98 % à 91 %. Le taux de réussite s'établit à 12,8 % contre 11,6 % en 1999, corollaire des augmentations des postes et des admis combinées à la baisse du nombre de présents. La progression s'observe principalement dans les disciplines technologiques. Globalement, le taux de réussite aux CAPLP2 interne et réservé reste identique à celui de 1999 (26,7 %). Néanmoins, au concours réservé, ce taux a progressé, passant de 38,6 % à 45,4 % 2.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 Direction des personnels enseignants du ministère de l'Éducation nationale. « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2000 », Note d'Information, à paraître.

## Voir aussi

Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04.

## DÉFINITIONS

■ **Définition de concours, des présents, des taux :** voir page précédente.

■ **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation).

■ **Langues vivantes.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; hébreu, japonais, néerlandais, polonais (agrégation) ; breton, basque, catalan, occitan-langue d'oc, corse, tahitien-français (CAPES).

■ **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de la Terre (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, anglais-lettres, allemand-lettres, espagnol-lettres (CAPLP2).

■ **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique et génie mécanique, génie électrique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP2) ; génie industriel, biotechnologie-santé environnement, sciences et techniques médico-sociales, hôtellerie (CAPET et CAPLP2) ; technologie (CAPET).

## 1 Agrégation : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2000

	Concours externe				Concours interne					
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>1 060</b>	<b>13 281</b>	<b>7 799</b>	<b>1 051</b>	<b>13,5</b>	<b>326</b>	<b>6 232</b>	<b>4 058</b>	<b>326</b>	<b>8,0</b>
dont : Mathématiques	300	2 895	1 876	300	16,0	130	1 868	1 293	130	10,1
Sciences physiques, chimie	261	3 038	1 787	261	14,6	61	1 110	722	61	8,4
Sciences de la vie et de la Terre	160	2 678	1 915	160	8,4	46	671	482	46	9,5
Économie et gestion	130	2 208	917	130	14,2	46	1 376	775	46	5,9
<b>Disciplines littéraires</b>	<b>469</b>	<b>10 431</b>	<b>6 429</b>	<b>469</b>	<b>7,3</b>	<b>278</b>	<b>4 162</b>	<b>2 563</b>	<b>278</b>	<b>10,8</b>
dont : Histoire-géographie	152	5 234	3 199	152	4,8	98	1 300	723	98	13,6
Lettres modernes	130	2 190	1 357	130	9,6	112	1 606	1 017	112	11,0
Philosophie	80	1 836	1 225	80	6,5	18	613	417	18	4,3
<b>Langues vivantes</b>	<b>313</b>	<b>3 833</b>	<b>2 170</b>	<b>309</b>	<b>14,2</b>	<b>146</b>	<b>2 261</b>	<b>1 413</b>	<b>144</b>	<b>10,2</b>
dont : Anglais	145	1 907	1 067	145	13,6	62	1 175	731	62	8,5
Espagnol	75	830	491	75	15,3	36	613	376	36	9,6
Allemand	53	560	335	53	15,8	32	305	201	32	15,9
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>68</b>	<b>1 023</b>	<b>575</b>	<b>68</b>	<b>11,8</b>	<b>36</b>	<b>672</b>	<b>454</b>	<b>36</b>	<b>7,9</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>40</b>	<b>1 327</b>	<b>590</b>	<b>40</b>	<b>6,8</b>	<b>114</b>	<b>2 137</b>	<b>1 353</b>	<b>114</b>	<b>8,4</b>
<b>Total</b>	<b>1 950</b>	<b>29 895</b>	<b>17 563</b>	<b>1 937</b>	<b>11,0</b>	<b>900</b>	<b>15 464</b>	<b>9 841</b>	<b>898</b>	<b>9,1</b>

## 2 CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP2 : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2000

	Concours externe					Concours interne									
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	% admis/présents	
<b>CAPES :</b>															
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>2 225</b>	<b>18 282</b>	<b>14 747</b>	<b>2 225</b>	<b>15,1</b>	<b>470</b>	<b>251</b>	<b>2 154</b>	<b>712</b>	<b>1 525</b>	<b>505</b>	<b>457</b>	<b>238</b>	<b>30,0</b>	
dont : Mathématiques	890	8 038	6 720	890	13,2	221	115	880	361	628	263	215	109	34,2	
Physique-chimie	685	5 383	4 091	685	16,7	90	61	563	138	354	91	88	59	24,9	
Sciences de la vie et de la Terre	650	4 861	3 936	650	16,5	159	75	711	213	543	151	154	70	28,4	
<b>Disciplines littéraires</b>	<b>2 385</b>	<b>24 894</b>	<b>19 352</b>	<b>2 385</b>	<b>12,3</b>	<b>764</b>	<b>368</b>	<b>3 290</b>	<b>895</b>	<b>2 153</b>	<b>592</b>	<b>672</b>	<b>283</b>	<b>31,2</b>	
dont : Lettres modernes	1 030	7 542	6 094	1 030	16,9	345	130	1 186	387	778	258	311	103	40,0	
Histoire-géographie	775	10 248	8 221	775	9,4	200	126	822	268	522	178	155	81	29,7	
Lettres classiques	320	848	762	320	42,0	23	16	77	25	47	14	18	11	38,3	
<b>Langues vivantes</b>	<b>1 975</b>	<b>14 148</b>	<b>11 158</b>	<b>1 973</b>	<b>17,7</b>	<b>916</b>	<b>570</b>	<b>3 400</b>	<b>1 141</b>	<b>2 584</b>	<b>798</b>	<b>835</b>	<b>495</b>	<b>32,3</b>	
dont : Anglais	1 050	6 899	5 429	1 050	19,3	505	305	1 757	648	1 307	454	505	305	38,6	
Espagnol	650	4 167	3 422	650	19,0	233	150	869	253	691	176	195	112	28,2	
Allemand	175	1 498	1 206	173	14,3	98	68	439	157	338	121	84	54	24,9	
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>340</b>	<b>2 668</b>	<b>2 066</b>	<b>340</b>	<b>16,5</b>	<b>147</b>	<b>93</b>	<b>553</b>	<b>217</b>	<b>344</b>	<b>139</b>	<b>140</b>	<b>86</b>	<b>40,7</b>	
<b>Enseignement religieux</b>						<b>43</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>94,1</b>	
<b>Total CAPES</b>	<b>6 925</b>	<b>59 992</b>	<b>47 323</b>	<b>6 923</b>	<b>14,6</b>	<b>2 340</b>	<b>1 325</b>	<b>9 436</b>	<b>3 004</b>	<b>6 640</b>	<b>2 068</b>	<b>2 136</b>	<b>1 134</b>	<b>32,2</b>	
<b>CAPET</b>	<b>840</b>	<b>8 801</b>	<b>5 295</b>	<b>835</b>	<b>15,8</b>	<b>485</b>	<b>250</b>	<b>2 820</b>	<b>803</b>	<b>1 941</b>	<b>504</b>	<b>411</b>	<b>212</b>	<b>21,2</b>	
<b>CAPEPS</b>	<b>1 050</b>	<b>7 047</b>	<b>6 485</b>	<b>1 050</b>	<b>16,2</b>	<b>320</b>	<b>100</b>	<b>896</b>	<b>151</b>	<b>675</b>	<b>103</b>	<b>287</b>	<b>67</b>	<b>42,5</b>	
<b>CAPLP2 :</b>															
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>1 017</b>	<b>15 587</b>	<b>10 457</b>	<b>1 017</b>	<b>9,7</b>	<b>520</b>	<b>342</b>	<b>2 665</b>	<b>922</b>	<b>1 760</b>	<b>592</b>	<b>476</b>	<b>299</b>	<b>27,0</b>	
dont : Math-sciences	325	4 576	2 980	325	10,9	173	110	761	273	484	177	153	90	31,6	
Lettres-histoire	315	5 471	3 420	315	9,2	151	95	756	267	484	168	146	90	30,2	
Anglais-lettres	255	3 529	2 653	255	9,6	124	90	700	249	490	168	108	74	22,0	
Arts appliqués	75	443	299	75	25,1	41	25	168	65	110	38	40	25	36,4	
<b>Disciplines d'ens. techno. et professionnel</b>	<b>1 183</b>	<b>8 421</b>	<b>5 141</b>	<b>981</b>	<b>19,1</b>	<b>1 240</b>	<b>718</b>	<b>4 577</b>	<b>1 648</b>	<b>3 579</b>	<b>1 176</b>	<b>950</b>	<b>504</b>	<b>26,5</b>	
dont : Génie mécanique	215	783	565	208	36,8	145	54	490	128	413	84	138	47	33,4	
Génie électrique	140	797	508	140	27,6	108	64	361	136	248	77	68	36	27,4	
Comptabilité bureautique	120	1 595	878	109	12,4	101	60	353	123	236	81	46	17	19,5	
Vente	110	1 448	913	110	12,0	75	50	311	117	223	75	36	18	16,1	
<b>Total CAPLP2</b>	<b>2 200</b>	<b>24 008</b>	<b>15 598</b>	<b>1 998</b>	<b>12,8</b>	<b>1 760</b>	<b>1 060</b>	<b>7 242</b>	<b>2 570</b>	<b>5 339</b>	<b>1 768</b>	<b>1 426</b>	<b>803</b>	<b>26,7</b>	

(1) Nombre total, (2) dont réservé, en application de la loi n° 96-1093 ainsi que du protocole relatifs à la résorption de l'emploi précaire.

## PRÉSENTATION

Après le redressement amorcé en 1998 puis confirmé en 1999, la session 2000 enregistre une baisse de 12 % des candidatures aux concours des personnels de direction. Le taux de réussite s'améliore ainsi, passant de 29 % à 33,9 %, et se rapproche de celui de 1998 **1**.

Le nombre de candidats (441) au concours de recrutement des IA-IPR a presque doublé par rapport à 1999 (240), dépassant le sommet observé en 1994 (352), les doubles ou triples inscriptions étant exclues. L'importante hausse du nombre de postes à pourvoir (100 au lieu de 60 en 1999) n'est pas étrangère à cet accroissement. La progression se vérifie dans la plupart des disciplines. Elle est spectaculaire en « Établissements et vie scolaire » (175 contre 84 en 1999), en sciences physiques (26 contre 5) et en lettres (42 contre 23) **2**.

Si le nombre de postes offerts au concours d'IEN reste identique à celui de 1999 (100), la répartition se différencie au profit des spécialités de l'enseignement général et de l'information et de l'orientation. Une légère baisse des candidats de 3,1 % fait suite à l'augmentation sensible de près de 9 % observée en 1999. Globalement, la sélectivité du concours se maintient, passant de 7,63 candidats par poste offert en 1999 à 7,39 cette année **3**.

Les 20 postes offerts au premier concours de CASU ont tous été pourvus comme en 1999. Le taux de réussite reste stable. Le deuxième concours, globalisant depuis 1997 les deux branches (BAG et BAF), propose 40 postes. Le nombre de présents diminue de 8,8 % et concourt à l'amélioration du taux de réussite établi à 23,6 % au lieu de 21 % en 1999 **4**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 4** Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale. Rapports de M. J.-P. Obin, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, et de MM. P. Ricaud-Dussarget et J. Sénécat respectivement présidents des concours des IEN et des IA-IPR (session 2000). « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 2000 », *Note d'Information*, à paraître.

## Voir aussi

*Notes d'Information*, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10.

P. PÉRIER, *Les Inspecteurs pédagogiques régionaux*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 54, MEN-DEP, avril 1995. « Les chefs d'établissement », revue *Éducation & Formations*, n° 49, MEN-DEP, mars 1997, pp. 9-53. Interview de M. P. DASTÉ à propos du métier de chef d'établissement, publiée au *Bulletin officiel* n° 9 du 29 février 1996.

## DÉFINITIONS

■ **Personnels de direction de première catégorie (C1) et de deuxième catégorie (C2)**. Les statuts de ces personnels ont été définis par le décret n° 88-343 du 11 avril 1988 qui précise les modalités de recrutement et de formation de ces corps ainsi que leurs missions. En 1996, l'épreuve écrite d'admissibilité a été remplacée par un examen, par le jury, du dossier présenté par chaque candidat (décret n° 95-1189 du 6 novembre 1995).

■ **Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)**. Le recrutement s'opère par un concours organisé en deux temps :

- le dossier constitué par le candidat est examiné par le jury qui prononce son admissibilité ;
- après entretien avec le candidat admissible, le jury prononce ou non l'admission.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)**. Le recrutement se fait par concours organisé en deux temps selon les mêmes modalités que pour les IA-IPR.

■ **Conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU)**. Ils sont recrutés par la voie de deux concours (décret n° 96-586 du 25 juin 1996). Le second comportait deux branches : la branche administrative et générale (BAG) et la branche d'administration financière (BAF). Celles-ci ont été globalisées à partir de la session 1997.

■ **Présents**. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur à celui des candidats inscrits.

## 1 Concours des personnels de direction

Concours	1998				1999				2000			
	Postes	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Présents	Admis	% admis/présents
C1	55	124	55	44,4	55	142	55	38,7	60	114	57	50,0
C2	720	2 139	720	33,7	720	2 535	720	28,4	740	2 237	740	33,1
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>2 263</b>	<b>775</b>	<b>34,2</b>	<b>775</b>	<b>2 677</b>	<b>775</b>	<b>29,0</b>	<b>800</b>	<b>2 351</b>	<b>797</b>	<b>33,9</b>

## 2 Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (session 2000)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/admissibles
Allemand	2	10	5	2	40,0
Anglais	8	10	8	6	75,0
Arts plastiques	2	7	4	2	50,0
Économie et gestion	7	25	16	7	43,8
Éducation musicale	2	6	4	2	50,0
Éducation physique et sportive	8	29	17	8	47,1
Espagnol	2	7	5	2	40,0
Établissements et vie scolaire	17	175	48	17	35,4
Histoire et géographie	7	26	14	7	50,0
Lettres	12	42	20	12	60,0
Mathématiques	8	36	14	8	57,1
Philosophie	1	6	2	1	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	6	15	10	6	60,0
Sciences économiques et sociales	1	6	2	1	50,0
Sciences et techniques industrielles	9	30	17	9	52,9
Sciences physiques	8	26	16	8	50,0
<b>Total 2000</b>	<b>100</b>	<b>(2) 456</b>	<b>202</b>	<b>98</b>	<b>48,5</b>
Rappel 1999	60	245	108	52	48,1
Rappel 1998	57	260	102	52	51,0

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) 456 candidatures dont 14 doubles inscriptions et 1 triple.

## 3 Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale (session 2000)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/admissibles
<b>Enseignement du premier degré</b>	61	437	156	61	39,1
<b>Information et orientation</b>	10	46	20	10	50,0
<b>Enseignement technique :</b>					
Économie et gestion	8	58	21	8	38,1
Sciences et technologies industrielles	7	113	24	7	29,2
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	3	15	7	3	42,9
<b>Enseignement général :</b>					
Lettres	6	27	12	6	50,0
Mathématiques	4	27	12	4	33,3
Histoire-géographie	1	16	3	1	33,3
<b>Total 2000</b>	<b>100</b>	<b>739</b>	<b>255</b>	<b>100</b>	<b>39,2</b>
Rappel 1999	100	763	252	100	39,7
Rappel 1998	98	703	263	98	37,3

## 4 Concours des conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU)

Premier concours						Deuxième concours					
Année	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	% admis/présents	Année	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	% admis/présents
1997	15	123	110	15	13,6	1997	65	193	151	37	24,5
1998	20	110	83	20	24,1	1998	40	194	163	39	23,9
1999	20	120	96	20	20,8	1999	40	219	181	38	21,0
2000	20	131	96	20	20,8	2000	40	208	165	39	23,6

(1) Sur liste principale.

Rappel : les deux branches BAG (branche administrative et générale) et BAF (branche d'administration financière) sont globalisées depuis 1997.

### PRÉSENTATION

À la fin de l'année scolaire 2000-2001, on compte 63 400 aides-éducateurs exerçant dans les établissements dépendant du ministère de l'Éducation nationale, soit une augmentation d'environ 2,2 % par rapport à l'an passé. Cette faible hausse masque le fait qu'au cours de l'année un peu plus de 10 000 jeunes ont été recrutés, ce qui porte à environ 85 000 le nombre total de jeunes qui ont bénéficié du programme « Nouveaux services Emplois Jeunes » depuis son lancement en octobre 1997.

Parmi les aides-éducateurs recrutés en 2000-2001, 86 % l'ont été sur un poste laissé vacant, et seulement 14 % sur un poste qui n'avait pas encore été occupé. Bien que les postes nouvellement pourvus cette année soient plus fréquemment en collège et en lycée que les postes déjà existants, leur faible nombre n'influe pas sur la répartition globale entre types d'établissement. Ainsi, on retrouve toujours 57,6 % des aides-éducateurs en écoles, 28,6 % en collèges et enfin 14,0 % en lycées. Par ailleurs, le nombre d'établissements concernés par le dispositif a très faiblement augmenté par rapport à l'année précédente, les établissements du premier degré ayant en moyenne deux aides-éducateurs et les établissements du second degré un peu plus de trois.

Le profil des aides-éducateurs reste très marqué. Ainsi, les femmes sont largement majoritaires quel que soit le type d'établissement. On compte globalement trois aides-éducatrices pour un aide-éducateur, leur part variant de 82 % dans les écoles à 62 % dans les lycées **1**.

Au moment de leur embauche, l'ensemble des aides-éducateurs avait en moyenne 23 ans. Leur population semble donc se rajeunir légèrement par rapport à l'année précédente. Cela est dû essentiellement aux recrutements de l'année, qui ont concernés des individus plus jeunes. En ce qui concerne le niveau de formation, plus de la moitié des aides-éducateurs est titulaire d'un baccalauréat, 30,9 % a un niveau bac + 2 et seulement 15,1 % un niveau supérieur à bac + 2. De plus, la tendance de l'année précédente se maintient : les jeunes qui quittent le dispositif ont en moyenne un niveau de formation plus élevé que ceux qui restent. Par conséquent, les aides-éducateurs en poste à la fin de l'année scolaire 2000-2001 sont plus fréquemment uniquement bacheliers que les années précédentes **2 3**.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 2** Circulaire de mise en œuvre du dispositif, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° spécial 1, 1<sup>er</sup> janvier 1998.

*Notes d'Information*, 99.04, 99.05, 00.16, 00.24, 00.37.

### DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les statistiques portent sur les effectifs d'aides-éducateurs dépendant du ministère de l'Éducation nationale présents à la fin du mois de juin 2001, à l'exclusion des emplois-jeunes exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur. En raison des retards de saisie, les chiffres présentés ici sont des estimations et peuvent donc être légèrement différents du niveau réel. La circulaire de mise en œuvre du dispositif précise que les candidats doivent être âgés de 18 à 26 ans et avoir un niveau de formation compris entre bac et bac + 2.

■ **Les fonctions générales des aides-éducateurs** recouvrent les activités d'aide à la surveillance, à l'étude et aux devoirs, à l'encadrement des sorties et des activités scolaires, à l'animation artistique, culturelle ou sportive et à la médiation.

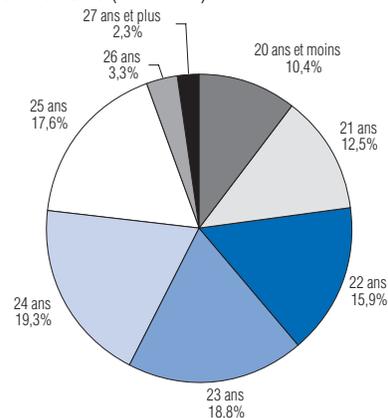
■ **Les fonctions spécialisées des aides-éducateurs** concernent l'utilisation des nouvelles technologies et des moyens audiovisuels, l'appui à la fonction documentaire et l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaire des handicapés dans les établissements.

La colonne « Autres » (tableau **1**) comprend notamment les établissements d'enseignement spécial (établissements médico-éducatifs, socio-éducatifs, etc.).

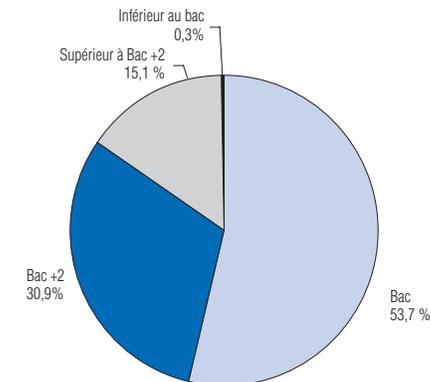
### 1 Les aides-éducateurs à l'Éducation nationale par académie en 2000-2001

	Présents à la fin du mois de juin 2001					Nombre d'établissements concernés						Total	
	Effectifs	% femmes	% en écoles	% en collèges	% en lycées	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Collèges	LEGT	Lycées prof.	Autres		
Aix-Marseille	3 285	71,7	59,0	27,0	14,1	188	510	167	51	43	6	965	
Amiens	2 651	77,4	56,1	30,1	13,7	124	780	206	60	47	1	1 218	
Besançon	1 368	81,6	62,6	24,5	12,9	111	454	137	33	36	5	776	
Bordeaux	2 174	75,7	62,2	24,0	13,8	54	759	250	71	61	3	1 198	
Caen	1 240	75,9	57,9	32,5	9,6	14	365	168	37	21	6	611	
Clermont-Ferrand	1 031	79,9	69,3	18,5	12,3	23	355	95	43	28	2	546	
Corse	664	70,1	66,8	26,4	6,8	28	130	30	8	4	1	201	
Créteil	6 124	74,5	62,6	28,2	9,2	614	1 065	375	114	44	5	2 217	
Dijon	1 591	82,7	58,7	30,9	10,4	43	360	177	51	20	-	651	
Grenoble	2 211	79,7	61,1	27,0	11,9	49	663	221	86	60	12	1 091	
Lille	6 409	73,6	58,8	25,4	15,8	413	1 284	369	102	103	9	2 280	
Limoges	741	76,2	55,3	27,8	16,9	26	182	82	28	19	16	353	
Lyon	2 965	79,1	57,5	29,2	13,3	128	716	216	67	63	25	1 215	
Montpellier	2 373	70,1	53,5	32,0	14,5	42	641	183	57	33	15	971	
Nancy-Metz	2 456	79,5	56,2	24,6	19,2	68	603	221	64	66	1	1 023	
Nantes	2 271	77,4	57,7	28,9	13,5	28	618	276	71	59	17	1 069	
Nice	1 279	68,7	54,4	28,4	17,2	117	300	133	36	26	5	617	
Orléans-Tours	2 089	80,2	57,2	28,1	14,7	20	560	233	66	46	-	925	
Paris	1 116	67,9	55,3	25,3	19,3	114	186	88	56	30	3	477	
Poitiers	1 299	77,5	62,8	25,5	11,7	35	440	163	42	35	12	727	
Reims	1 729	82,1	62,0	23,8	14,2	80	386	135	37	32	8	678	
Rennes	1 804	76,2	58,3	28,9	12,8	38	378	150	41	35	10	652	
Rouen	2 226	75,6	58,7	28,1	13,2	92	487	171	63	30	1	844	
Strasbourg	1 570	80,3	52,1	29,7	18,2	86	345	153	55	22	9	670	
Toulouse	2 059	71,5	49,0	35,6	15,3	96	400	215	54	52	4	821	
Versailles	4 428	73,9	52,7	35,2	12,1	281	834	317	84	53	4	1 573	
<b>Total France</b>													
<b>métropolitaine</b>	<b>59 153</b>	<b>75,9</b>	<b>58,3</b>	<b>28,1</b>	<b>13,6</b>	<b>2 912</b>	<b>13 801</b>	<b>4 931</b>	<b>1 477</b>	<b>1 068</b>	<b>180</b>	<b>24 369</b>	
Guadeloupe	995	58,4	46,6	33,1	20,3	74	166	45	15	12	1	313	
Guyane	426	65,8	51,4	32,8	15,8	29	61	21	8	3	1	123	
Martinique	926	72,7	56,6	31,2	12,2	75	167	45	12	9	-	308	
La Réunion	1 943	65,9	45,8	32,1	22,1	120	313	70	23	14	9	549	
<b>Total DOM</b>	<b>4 290</b>	<b>65,6</b>	<b>48,8</b>	<b>32,2</b>	<b>19,0</b>	<b>298</b>	<b>707</b>	<b>181</b>	<b>58</b>	<b>38</b>	<b>11</b>	<b>1 293</b>	
<b>Total France métro.</b>													
<b>+ DOM</b>	<b>63 443</b>	<b>75,2</b>	<b>57,6</b>	<b>28,4</b>	<b>14,0</b>	<b>3 210</b>	<b>14 508</b>	<b>5 112</b>	<b>1 535</b>	<b>1 106</b>	<b>191</b>	<b>25 662</b>	

### 2 Répartition des aides-éducateurs par âge à l'embauche (en milliers)



### 3 Répartition des aides-éducateurs par niveau de formation à l'embauche



Réf.	Titre	Page
10.1	Le budget : analyse et évolution	256
10.2	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	258
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	260
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	262
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	264
10.6	Dépenses et recettes des établissements publics du second degré	266
10.7	La taxe d'apprentissage	268
10.8	Les bourses nationales du second degré	270
10.9	L'aide aux étudiants	272

### PRÉSENTATION

Les crédits consacrés à l'Éducation nationale se sont élevés en 2001 à 59,2 milliards d'euros (388,1 milliards de francs) dont 50,6 milliards (332,0 milliards de francs) pour les enseignements scolaires et 8,6 milliards (56,1 milliards de francs) pour les enseignements supérieurs.

Par rapport à 2000, les crédits ont augmenté de 7,5 % en francs courants. Cette augmentation est essentiellement due au transfert des crédits de cotisations patronales du budget des Charges communes vers le budget du ministère de l'Éducation nationale ; à périmètre constant, l'évolution entre 2000 et 2001 est de + 2,8 % **1**.

De 1995 à 2001, la part du budget du ministère de l'Éducation nationale dans le budget général de l'État est passée de 20,5 % à 22,7 % ; la part du budget du ministère dans le Produit intérieur brut (PIB) s'est stabilisée autour de 4 % pendant la même période **2 3**.

Les crédits du ministère sont essentiellement des crédits de personnels (plus de 90 %), les lois de décentralisation de 1983 et 1985 ayant transféré aux départements et aux régions les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées. L'État a gardé la responsabilité de ces dépenses pour l'enseignement supérieur.

### DÉFINITIONS

■ **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.

■ **Dépenses ordinaires.** Ces dépenses recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement (essentiellement les crédits pédagogiques) et les dépenses d'action sociale (titres II, III, IV).

■ **Dépenses de capital.** Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).

### 1 Évolution du budget (1) du ministère de l'Éducation nationale, du budget de l'État et du PIB de 1997 à 2001 (France entière)

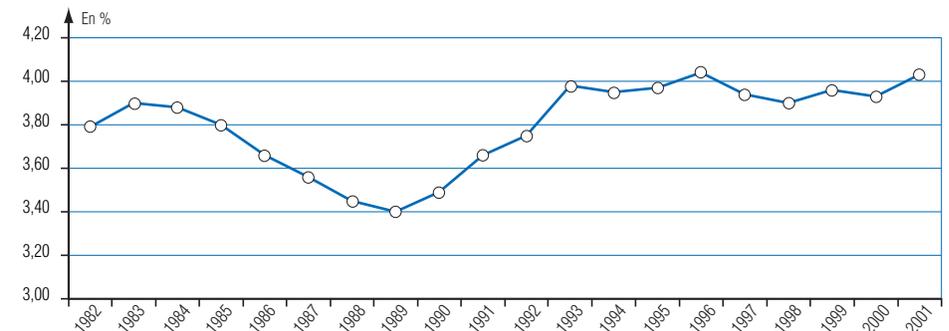
(milliards de F, milliards de F et d'euros pour 2001)

	1997	A	1998	A	1999	A	2000	A	2001	
	Budget voté		Budget voté		Budget voté		Budget voté		Budget voté (2)	Budget voté (milliards d'euros)
<b>Section scolaire :</b>										
Dépenses ordinaires	276,5		285,2		297,4		307,8		331,3	50,5
Dépenses en capital	0,7		0,7		0,8		0,7		0,7	0,1
<b>Total</b>	<b>277,2</b>		<b>285,9</b>		<b>296,2</b>		<b>308,5</b>		<b>332,0</b>	<b>50,6</b>
Accroissement en %		3,15%		3,60%		4,15%		7,62%		
<b>Section supérieure :</b>										
Dépenses ordinaires	41,5		43,4		45,4		47,1		50,6	7,7
Dépenses en capital	5,5		5,1		5,7		5,4		5,5	0,8
<b>Total</b>	<b>47,0</b>		<b>48,5</b>		<b>51,1</b>		<b>52,5</b>		<b>56,1</b>	<b>8,6</b>
Accroissement en %		3,19%		5,36%		2,74%		6,86%		
<b>Total budget de l'Éducation nationale :</b>										
Dépenses ordinaires	318,0		328,6		342,8		354,9		381,9	58,2
Dépenses en capital	6,2		5,8		6,5		6,1		6,2	0,9
<b>Total ministère</b>	<b>324,2</b>		<b>334,4</b>		<b>349,3</b>		<b>361</b>		<b>388,1</b>	<b>59,2</b>
Accroissement en %		3,15%		4,46%		3,35%		7,51%		
<b>Budget de l'État</b>	<b>1 563,3</b>		<b>1 591,3</b>		<b>1 621,8</b>		<b>1 664,9</b>		<b>1 711,4</b>	<b>260,9</b>
Accroissement en %		1,79%		1,92%		0,90%		2,79%		
Budget ministère/budget État	20,70%		21,00%		21,50%		21,68%		22,68%	
Produit intérieur brut (PIB)	8 224,9		8 564,7		8 819,0		9 188,0		9 624,0	1 467,2
Accroissement en %		4,13%		2,94%		4,00%		4,75%		
Budget ministère/PIB	3,94%		3,90%		3,96%		3,93%		4,03%	

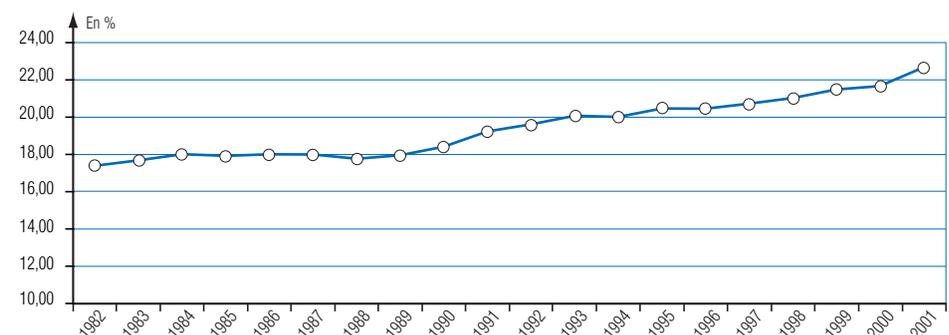
A : % d'accroissement.

(1) Scolaire et supérieur. (2) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.

### 2 Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB (%)



### 3 Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État (%)



### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 à 3** Budget voté de 2001, I : enseignement scolaire ; II : enseignement supérieur, ministère de l'Éducation nationale, Imprimerie nationale, Paris, 2001.

## PRÉSENTATION

L'éducation au sens du compte économique comprend les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extrascolaires, les activités annexes (administration générale de l'Éducation, cantines et internats, orientation, médecine scolaire, recherche sur l'éducation, bibliothèques universitaires), les achats de biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, fournitures et livres scolaires, habillement et loisirs liés à la fréquentation scolaire), la rémunération du personnel d'éducation en formation.

L'évaluation provisoire du compte de l'éducation 2000 a été estimée à 98,3 milliards d'euros (644,5 milliards de francs) l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation, ce qui représente 7,1 % du produit intérieur brut (PIB). L'État assure 60,7% du financement final total, les collectivités territoriales 22,4 %, les entreprises 6,1 %, les ménages 10,2 % et les autres administrations 0,6 %.

En financement initial (avant transferts) la structure devient : État 64,5 %, collectivités territoriales 21,0 %, entreprises 6,1 %, ménages 6,5 %, autres administrations 0,6 %, CAF 1,3 %.

Les postes de dépenses les plus importants sont l'enseignement du second degré (33,7 % de la dépense totale), du premier degré (22,2 %), l'enseignement supérieur (13,5 %), les formations de type extrascolaire (10,3 %) et les cantines et internats (7,6 %).

## DÉFINITIONS

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant les flux financiers dans le domaine de l'éducation.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

■ **Enseignement de type extrascolaire.** Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières, télévision scolaire.

■ **Financier final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur, l'État ou les collectivités territoriales, et le financeur ménage. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

### Sources

1 2 « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

### Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38.

*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) - MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

## 1 Financement des activités d'éducation et des achats de biens et de services liés à l'éducation en 2000

Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals – évaluations provisoires (France métropolitaine)

	Enseignement de type scolaire					Ens. de type extra-scolaire	Total activités d'ens.	
	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	Ens. supérieur	Ens. artistique	Apprentissage		Millions de F	Millions d'euros
Éducation nationale	84 263	164 344	60 845	-	25	3 479	312 956	47 709,8
Autres ministères	-	10 525	7 897	1 132	7	15 126	34 687	5 288,0
<b>Total État</b>	<b>84 263</b>	<b>174 869</b>	<b>68 742</b>	<b>1 132</b>	<b>32</b>	<b>18 605</b>	<b>347 643</b>	<b>52 997,8</b>
Collectivités territoriales	57 412	36 004	5 428	5 997	5 401	6 819	117 061	17 845,8
Autres administrations	-	292	2 472	-	252	742	3 758	572,9
Entreprises	31	1 918	3 911	33	3 381	29 970	39 244	5 982,7
Ménages	1 482	4 397	6 553	42	178	9 978	22 630	3 449,9
<b>Total général</b>	<b>143 188</b>	<b>217 480</b>	<b>87 106</b>	<b>7 204</b>	<b>9 244</b>	<b>66 114</b>	<b>530 336</b>	<b>80 849,2</b>

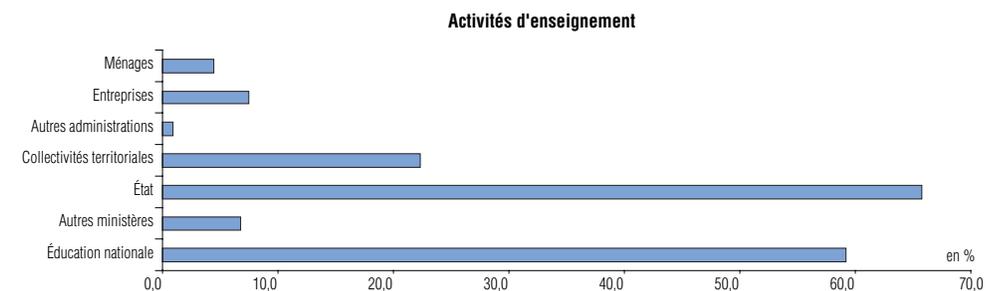
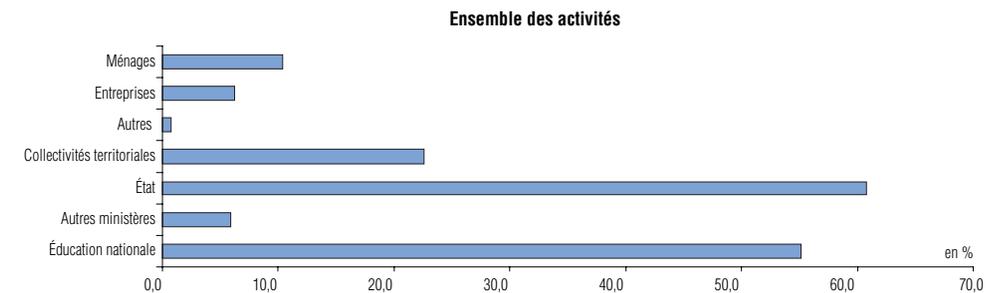
### Dépense intérieure d'enseignement : 80,8 milliards d'euros (530,3 milliards de francs)

	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération du personnel d'éducation en formation	Total de la dépense intérieure d'éducation	
	Administration générale	Cantines, internats	Autres	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement, loisirs scolaires		Millions de F	Millions d'euros
Éducation nationale	9 626	13 621	5 408	620	450	-	11 850	354 531	54 047,9
Autres ministères	644	1 147	13	-	-	-	-	36 491	5 563,0
<b>Total État</b>	<b>10 270</b>	<b>14 768</b>	<b>5 421</b>	<b>620</b>	<b>450</b>	<b>-</b>	<b>11 850</b>	<b>391 022</b>	<b>59 610,9</b>
Collectivités territoriales	253	12 697	1 616	11 250	1 546	-	-	144 423	22 017,1
Autres administrations	51	39	123	-	-	-	-	3 971	605,4
Entreprises	-	62	186	-	-	-	-	39 492	6 020,5
Ménages	-	21 093	170	346	15 722	5 597	-	65 558	9 994,3
<b>Total général</b>	<b>10 574</b>	<b>48 659</b>	<b>7 516</b>	<b>12 216</b>	<b>17 718</b>	<b>5 597</b>	<b>11 850</b>	<b>644 466</b>	<b>98 248,2</b>

### Dépense intérieure d'éducation : 98,3 milliards d'euros (644,5 milliards de francs)

Part du PIB consacrée à l'éducation : 7,1 % (à partir d'un PIB estimé base 80)

## 2 Structures du financement final en 2000 (%)



### PRÉSENTATION

La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève en 2000 à 98,3 milliards d'euros (644,5 milliards de francs), soit une augmentation de 98,4 % depuis 1974 (évolution à francs constants), ce qui représente une évolution annuelle d'environ 2,7 %. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 76,1 %, soit 2,2 % par an **1 2 3**. En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,3 % du PIB ; elle représente, en 2000, 7,1 % de cet agrégat. De 1986 à 1989, la dépense d'éducation augmente moins vite que le PIB. Cette tendance s'inverse de 1990 à 1993. Depuis 1995, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche **1**. Cependant, en 2000, le PIB progresse très fortement (+ 3,4 %) en raison d'une activité économique très soutenue cette année-là, pour une hausse de 1,9 % de la DIE.

Le tableau **1** donne l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2000, la part du ministère de l'Éducation nationale diminue de 57,5 % à 55,0 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (15,7 % en 1974, 22,4 % en 2000) **2**. La part des activités d'enseignement dans la dépense d'éducation est prépondérante sur toute la période 1974-2000 (79,5 % en 1974, 82,3 % en 2000). Toutefois, parmi ces activités d'enseignement, on note une diminution de la part du premier degré (de 33,2 % à 27,0 %) et une augmentation du second degré (de 38,5 % à 41,0 %).

### DÉFINITIONS

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financier. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention. Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financier État ou collectivités territoriales et le financier ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2000.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation.

## L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

### 1 Évolution de la dépense d'éducation par unité de financement de 1974 à 2000 (1)

Dépenses totales par financeurs finals (Millions de francs prix 2000, millions d'euros pour 2000) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	1999	2000	2000 (millions d'euros)
Éducation nationale	186 885	227 999	254 233	326 763	347 258	354 531	54 047,9
Autres ministères	27 347	33 442	30 629	36 713	36 686	36 491	5 563,0
Collectivités territoriales	50 961	58 589	76 160	127 926	141 098	144 423	22 017,1
Autres administrations publiques	938	1 468	3 482	4 051	4 001	3 971	605,4
Entreprises	15 892	19 034	23 297	34 237	37 430	39 492	6 020,5
Ménages	42 770	47 518	53 371	64 924	65 704	65 558	9 994,3
<b>Total général</b>	<b>324 793</b>	<b>388 050</b>	<b>441 172</b>	<b>594 613</b>	<b>632 177</b>	<b>644 466</b>	<b>98 248,2</b>
% du PIB	6,3	6,4	6,6	7,3	7,2	7,1	

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

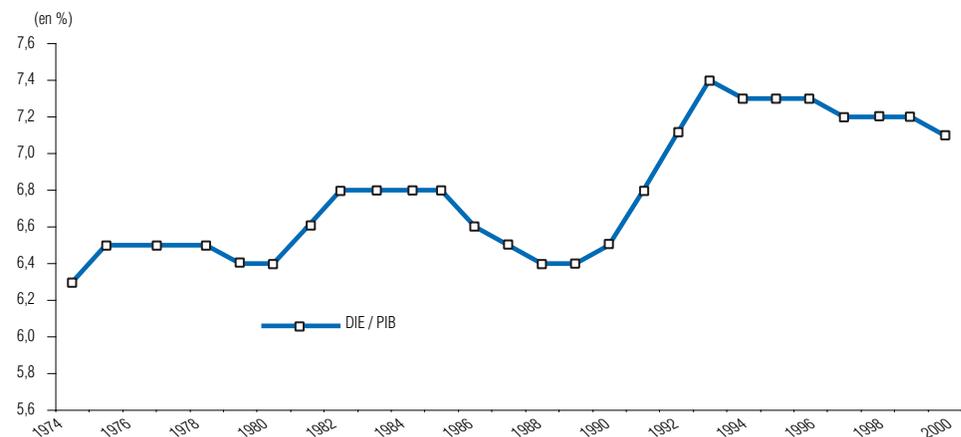
### 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par activité de 1974 à 2000 (1)

(Millions de francs prix 2000, millions d'euros pour 2000) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	1999	2000	2000 (millions d'euros)
<b>Activités d'enseignement :</b>							
1 <sup>er</sup> degré	85 850	101 457	105 309	127 758	139 606	143 188	21 828,9
2 <sup>nd</sup> degré	99 524	125 366	144 828	200 416	213 534	217 480	33 154,6
Apprentissage	2 028	3 026	3 415	7 861	8 819	9 244	1 409,2
Supérieur	35 001	40 083	48 121	80 550	85 497	87 106	13 279,2
Artistique	2 453	3 166	4 743	6 662	7 109	7 204	1 098,2
Non-ventilé	1 340	1 743	3 532	-	-	-	-
Extra-scolaire	32 098	36 936	46 933	61 837	64 547	66 114	10 079,0
<b>Total activités d'enseignement</b>	<b>258 294</b>	<b>311 777</b>	<b>356 881</b>	<b>485 084</b>	<b>519 112</b>	<b>530 336</b>	<b>80 849,2</b>
<b>Activités annexes :</b>	<b>40 126</b>	<b>50 720</b>	<b>52 574</b>	<b>62 326</b>	<b>66 239</b>	<b>66 749</b>	<b>10 175,8</b>
Administration générale	6 497	8 017	8 505	9 412	10 342	10 574	1 612,0
Cantines, internats	30 417	38 012	38 684	46 016	48 494	48 659	7 418,0
Autres activités	3 213	4 692	5 384	6 898	7 403	7 516	1 145,8
<b>Biens et services connexes :</b>	<b>20 162</b>	<b>20 912</b>	<b>27 085</b>	<b>34 290</b>	<b>35 222</b>	<b>35 531</b>	<b>5 416,7</b>
Transport scolaire	4 211	5 486	8 924	11 496	12 000	12 216	1 862,3
Fournitures, livres scolaires	10 608	10 305	12 968	17 306	17 656	17 718	2 701,1
Habillement, loisirs scolaires	5 344	5 121	5 194	5 487	5 566	5 597	853,3
<b>Rémunérations des personnels d'éducation en formation</b>	<b>6 211</b>	<b>4 640</b>	<b>4 632</b>	<b>12 914</b>	<b>11 604</b>	<b>11 850</b>	<b>1 806,5</b>
<b>Total général</b>	<b>324 793</b>	<b>388 050</b>	<b>441 172</b>	<b>594 613</b>	<b>632 177</b>	<b>644 466</b>	<b>98 248,2</b>

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

### 3 Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) de 1974 à 2000 (France métropolitaine)



### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 2** « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

#### Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38.

*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) - MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

### PRÉSENTATION

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques, activités d'enseignement et activités annexes, grâce aux ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir en 10.2 et 10.3).

Le montant total des ressources des unités de production est donc égal au montant total des dépenses des unités de financement pour ces activités, soit 91,0 milliards d'euros (597,1 milliards de francs) en 2000.

L'État et les administrations publiques locales utilisent 2,1 milliards d'euros (13,5 milliards de francs) pour les activités d'administration générale, d'orientation et autres. Les grands établissements publics ont reçu 0,9 milliard d'euros (6,1 milliards de francs). Les producteurs d'activités d'enseignement, établissements publics ou privés, centres de formation, associations, etc., ont reçu 88,0 milliards d'euros (577,4 milliards de francs).

Le tableau 1 indique le total des ressources des unités de production selon l'origine du financement.

Ainsi, par exemple, en 2000 les établissements publics du second degré ont reçu 33,5 milliards d'euros (219,8 milliards de francs) dont 24,5 milliards d'euros (160,7 milliards de francs) provenaient du ministère de l'Éducation nationale, soit 73,1 % de leurs ressources totales.

Ces ressources correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement scolaire, formation continue, cantines et internats, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État ainsi que les dépenses en capital sont comptabilisées. Il s'agit de la totalité des dépenses des unités de financement pour les activités produites par les établissements.

### DÉFINITIONS

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés du premier degré et du second degré sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ **Grands établissements publics.** CNDP, INRP, CNOUS et CROUS, ONISEP, CERECQ (voir table des sigles). Ces établissements sont producteurs d'activités caractéristiques : orientation, recherche, cantines et internats... Mais ils ne sont pas des établissements d'enseignement. Voir rubriques « Définitions » en 10.2 et 10.3.

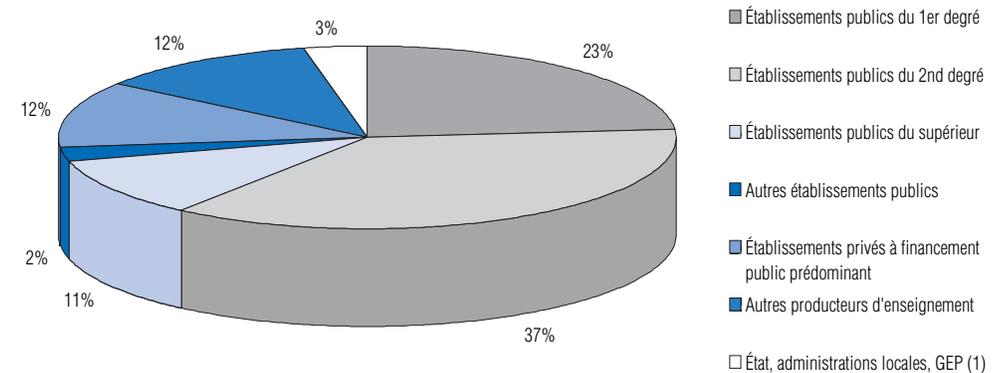
### 1 Financement des producteurs des activités d'éducation en 2000

Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals

(Millions de F, millions d'euros)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Total	
							Millions de F	Millions d'euros
<b>Établissements publics d'enseignement :</b>	<b>287 537</b>	<b>12 187</b>	<b>113 828</b>	<b>338</b>	<b>5 332</b>	<b>18 333</b>	<b>437 555</b>	<b>66 704,8</b>
Du 1 <sup>er</sup> degré	74 335	-	61 682	-	-	4 206	140 223	21 376,9
Du 2 <sup>nd</sup> degré	160 662	7 148	39 647	-	2 938	9 376	219 771	33 503,9
D'apprentissage	-	-	992	-	151	40	1 183	180,3
D'enseignement supérieur	49 727	3 050	3 981	332	1 994	4 031	63 115	9 621,8
D'enseignement artistique	-	1 132	5 997	-	33	42	7 204	1 098,2
D'enseignement spécial	1 805	846	313	-	16	70	3 050	465,0
De formation extra-scolaire	1 008	11	1 216	6	200	568	3 009	458,7
<b>Établissements privés à financement public prédominant :</b>	<b>38 416</b>	<b>8 758</b>	<b>8 576</b>	<b>54</b>	<b>3 118</b>	<b>10 801</b>	<b>69 723</b>	<b>10 629,2</b>
Du 1 <sup>er</sup> degré	9 274	-	5 023	-	-	2 774	17 071	2 602,5
Du 2 <sup>nd</sup> degré	28 589	2 494	3 270	54	1 656	6 982	43 045	6 562,2
D'enseignement supérieur	553	116	23	-	1 084	988	2 764	421,4
D'enseignement spécial	-	569	-	-	-	19	588	89,6
De formation extra-scolaire	-	5 579	260	-	378	38	6 255	953,6
<b>Écoles gérées par les organismes consulaires</b>	<b>394</b>	<b>161</b>	<b>3 225</b>	<b>1 302</b>	<b>2 251</b>	<b>787</b>	<b>8 120</b>	<b>1 237,9</b>
Centres de formation interne :	<b>1 394</b>	<b>12 768</b>	<b>2 232</b>	<b>2 103</b>	<b>13 038</b>	<b>638</b>	<b>32 173</b>	<b>4 904,7</b>
- des administrations publiques	1 360	12 213	178	2 103	408	355	16 617	2 533,2
- des administrations privées	-	491	-	-	-	-	491	74,9
- des entreprises	34	64	2 054	-	12 630	283	15 065	2 296,6
Autres producteurs d'enseignement privés	14	1 611	1 769	-	15 567	10 885	29 846	4 550,0
<b>Total producteurs d'enseignement</b>	<b>327 755</b>	<b>35 485</b>	<b>129 630</b>	<b>3 797</b>	<b>39 306</b>	<b>41 444</b>	<b>577 417</b>	<b>88 026,7</b>
Administrations publiques	11 117	644	1 731	51	-	-	13 543	2 064,6
Grands établissements publics	2 739	362	266	123	186	2 449	6 125	933,8
<b>Total général</b>	<b>341 611</b>	<b>36 491</b>	<b>131 627</b>	<b>3 971</b>	<b>39 492</b>	<b>43 893</b>	<b>597 085</b>	<b>91 025,0</b>

### 2 Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2000 (France métropolitaine)



(1) Grands établissements publics.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

1 2 « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

#### Voir aussi

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38.

*Le compte de l'éducation*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) - MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

### PRÉSENTATION

Les dépenses moyennes par élève varient beaucoup selon le niveau d'enseignement : de 3 980 euros (26 100 francs) pour un élève du préélémentaire à 11 540 euros (75 700 francs) pour un élève des formations d'ingénieurs des universités. La dépense moyenne, tous niveaux scolaires confondus, est de 6 100 euros (40 000 francs).

Ces dépenses correspondent surtout à des dépenses de personnel.

Les écarts résultent des différences de taux d'encadrement, de statut des enseignants (rémunérations et obligations de service), des caractéristiques de chaque type d'enseignement (matériel pour l'enseignement technique et professionnel) et de l'importance relative des investissements réalisés. Les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves par classe plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle long. Les dépenses de fonctionnement matériel sont plus importantes pour les formations techniques.

### DÉFINITIONS

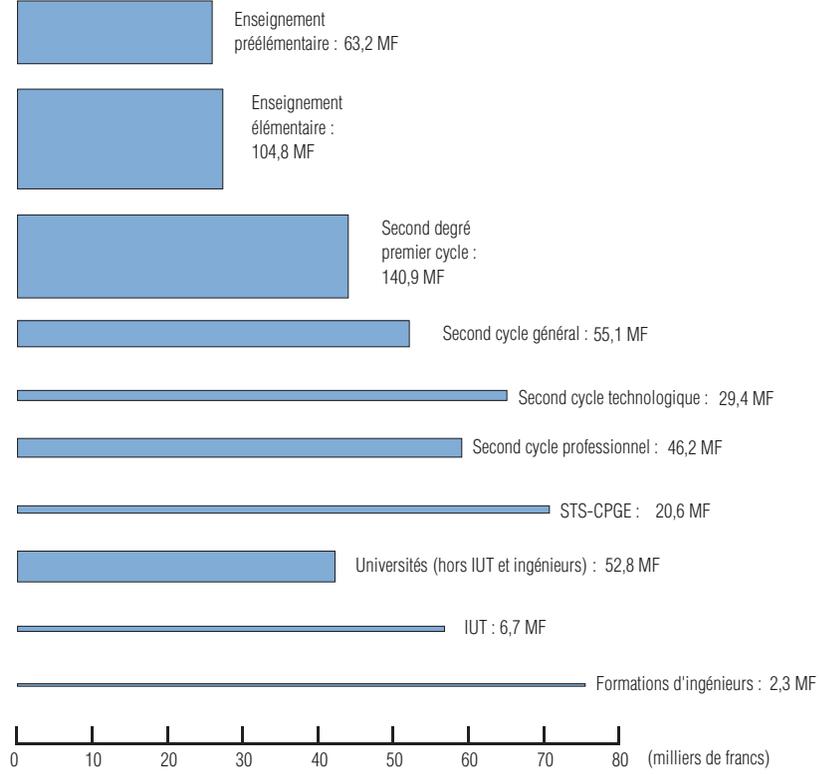
■ **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que l'intégralité des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extrascolaires et de formation continue.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **Prix.** Les dépenses et les coûts moyens sont exprimés en francs par élève et par an. On parle de « prix courants » par opposition aux « prix constants » utilisés dans certaines études pour lesquelles on élimine l'effet de l'inflation.

■ **Indice moyen (indice nouveau majoré).** Réellement perçu en moyenne au 1<sup>er</sup> janvier 2000 ; il tient compte de la répartition par échelon des effectifs dans chaque catégorie mais ne donne qu'une vision très approximative des salaires, puisque les diverses primes, indemnités, heures supplémentaires ne sont pas incluses, pas plus que l'indemnité de résidence, ni l'éventuel supplément familial de traitement.

### 1 Dépense moyenne par élève et par étudiant, et dépense globale en 2000



Pour lire le graphique :  
Chaque rectangle représente un niveau d'enseignement. La base horizontale d'un rectangle est égale à la dépense moyenne par élève ou par étudiant, et la hauteur au nombre d'élèves ou d'étudiants. La surface représente donc la dépense totale pour le niveau d'enseignement considéré.  
MF = milliard de francs.

1 million d'élèves { = 5 milliards de F  
5 000 F par élève

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

**Sources**

1 « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

**Voir aussi**

*Notes d'Information*, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38.

Le compte de l'éducation, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) -MEN-Direction de la programmation et du développement.

*Le compte de l'éducation. Principes et méthodes*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Activités	Effectifs (milliers)	Dépense moyenne par élève		Dépense globale	
		(milliers de F)	(milliers d'euros)	(milliards de F)	(milliards d'euros)
Enseignement préélémentaire	2 425,5	26,1	4,0	63,2	9,6
Enseignement élémentaire	3 813,3	27,5	4,2	104,8	16,0
Second degré, premier cycle	3 186,8	44,2	6,7	140,9	21,5
Second degré, second cycle général	1 053,5	52,3	8,0	55,1	8,4
Second degré, second cycle technologique	449,8	65,3	10,0	29,4	4,5
Second degré, second cycle professionnel	779,9	59,3	9,0	46,2	7,0
STS-CPGE	291,0	70,9	10,8	20,6	3,1
Universités (hors IUT et ingénieurs)	1 244,5	42,4	6,5	52,8	8,1
IUT	117,6	56,6	8,6	6,7	1,0
Formation d'ingénieurs	29,9	75,7	11,5	2,3	0,3

### PRÉSENTATION

En 1999, les EPLE ont encaissé 5,3 milliards d'euros (34,5 milliards de francs) ; sur ce total, plus de 1,5 milliards d'euros (10 milliards de francs) correspondent aux ressources des fonds académiques de rémunération du personnel d'internat (FARPI : 500 millions d'euros [3,5 milliards de francs]) et à la rémunération des « aides-éducateurs » (pour plus de 800 millions d'euros [5 milliards de francs]) mutualisées dans toutes les académies, ainsi qu'à la rémunération des personnels sous contrat emploi-solidarité (300 millions d'euros [1,8 milliard de francs]) mutualisée ou non selon l'académie **1**.

La recette moyenne (fonds versés directement à ces mutualisateurs exclus) est d'environ 571,7 euros (3 750 francs) pour un élève de collège, de près de 1 052 euros (6 900 francs) pour un élève de LEGT, et de 1 396,4 euros (9 160 francs) pour un élève de LP. Mais ces moyennes recouvrent d'importantes disparités, tant en fonction des caractéristiques propres de l'établissement (formations proposées, taille, etc.) que de son environnement (localisation urbaine/rurale, etc.). Ainsi la recette moyenne par élève baisse quand la taille de l'établissement augmente, en raison d'économies d'échelle **2**. De même, on peut estimer que la dépense par élève de LP suivant une formation du secteur « production » représente 1,7 fois celle par élève suivant une formation du secteur « service ».

Les recettes des services de restauration et d'hébergement (constituées principalement par les versements des familles, mais éventuellement aussi par des reversements d'autres établissements pour assurer l'hébergement de leurs élèves) représentent près de 35 % de l'ensemble des recettes des établissements. Les collectivités locales financent de leur côté les EPLE à hauteur de plus de 30 % des recettes.

Les diverses subventions de l'État représentent 18,3 % : bourses et fonds sociaux pour 13,5 % mais aussi subventions diverses pour l'achat des manuels scolaires, pour l'organisation des examens... L'État verse aussi aux établissements mutualisateurs assurant la rémunération des personnels d'internat et des aides-éducateurs environ 1,1 milliards d'euros (7 milliards de francs).

Les dépenses pédagogiques représentent environ 20 % de l'ensemble des charges des établissements, un peu plus dans les collèges et les LP que dans les LEGT. La viabilisation, l'entretien, et les diverses charges administratives absorbent plus de 30 % des dépenses, et les services de restauration et d'hébergement 22 %.

La part des bourses et fonds sociaux est particulièrement élevée dans les LP (près d'un quart du budget).

### DÉFINITIONS

■ **Budget des EPLE.** Du fait de la décentralisation, la plupart des établissements publics du second degré sont devenus des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dotés d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Chefs d'établissements et gestionnaires préparent un budget annuel, voté par le conseil d'établissement. Ce budget comprend une section « fonctionnement » et une section « d'opérations en capital ». L'ensemble des opérations financières de l'établissement y est regroupé, classée en chapitres traduisant l'objet des dépenses ou la nature des recettes. Les comptes financiers, transmis ensuite aux autorités de tutelle, en retracent l'exécution. Le plan comptable des EPLE (nomenclature et articulation des comptes) est inspiré du plan comptable général.

■ **Champ.** Seuls les établissements ayant un statut d'EPLE sont retenus. Les données relatives à d'autres organismes rattachés aux EPLE et tenant une comptabilité propre, tels les GRETA, les CFA, sont également exclues des chiffres présentés ici.

■ **Charges.** Le budget des établissements ne prend en compte qu'une part relativement modeste des charges afférentes à l'établissement. Le personnel enseignant ou non enseignant est payé directement par l'État qui assure également « le premier équipement des établissements ». Les collectivités locales de rattachement prennent en charge toutes les dépenses concernant les bâtiments (construction, rénovation, etc.) et peuvent fournir directement du matériel.

Notons que ce qui constitue une charge pour un établissement peut être une ressource pour un autre, par exemple dans le cas de convention pour la restauration d'élèves scolarisés dans un établissement ne comportant pas de demi-pension.

■ **Mutualisation.** Certains établissements, dits mutualisateurs, assurent pour un ensemble d'autres établissements des tâches spécifiques de gestion. Les FARPI assurent la rémunération des personnels d'internat pour l'ensemble des établissements de l'académie ; un ou deux établissements par département assurent la rémunération des aides-éducateurs, y compris de ceux en poste dans le premier degré. La gestion des équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP), les fonds communs des services d'hébergement, etc., relèvent aussi de la mutualisation. La rémunération des personnels CES peut ou non être mutualisée selon le choix de l'académie.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 à 3** Application COFI-pilotages (enquête sur les dépenses et ressources des établissements publics du second degré), année civile 1999.

### 1 Recettes des établissements publics du second degré – Exercice 1999 (France métropolitaine)

	Fonctionnement		Opérations en capital		Total recettes		Moyenne recettes/élève	
	Millions d'euros	Millions de francs	Millions d'euros	Millions de francs	Millions d'euros	Millions de francs	Euros	Francs
Collèges	1 419,8	9 313,0	44,7	293,0	<b>1 464,4</b>	<b>9 606,0</b>	571,5	3 749
LEGT	1 446,4	9 487,6	103,8	680,6	<b>1 550,1</b>	<b>10 168,2</b>	1 051,1	6 895
LP	606,3	3 977,0	55,4	363,7	<b>661,7</b>	<b>4 340,7</b>	1 396,4	9 160
Mutualisation :								
FARPI	541,0	3 548,8			<b>541,0</b>	<b>3 548,8</b>		
Emplois-jeunes	767,0	5 031,0			<b>767,0</b>	<b>5 031,0</b>		
CES (mutualisés ou non)	272,7	1 788,5			<b>272,7</b>	<b>1 788,5</b>		
<b>Total</b>	<b>5 053,1</b>	<b>33 145,9</b>	<b>203,9</b>	<b>1 337,3</b>	<b>5 256,9</b>	<b>34 483,2</b>		

### 2 Recette moyenne par élève selon la taille des établissements publics du second degré – Exercice 1999 (France métropolitaine)

Taille des établissements en nombre d'élèves	Collèges				LEGT				LP			
	% des élèves scolarisés	% des recettes totales	Recette moyenne par élève		% des élèves scolarisés	% des recettes totales	Recette moyenne par élève		% des élèves scolarisés	% des recettes totales	Recette moyenne par élève	
			euros	francs			euros	francs			euros	francs
Moins de 200	2,2	3,8	976,0	6 402	0,1	0,4	3 128,7	20 523	2	3,1	2 186,3	14 341
De 200 à 400	13,6	16,0	672,9	4 414	1,9	3,2	1 757,1	11 526	28,8	31,7	1 535,2	10 070
De 400 à 600	32,8	32,6	568,3	3 728	5,7	8,2	1 516,6	9 948	40,4	39,5	1 365,3	8 956
De 600 à 800	33,4	31,4	536,3	3 518	10,9	12,8	1 230,7	8 073	19,8	18,4	1 295,7	8 499
De 800 à 1 000	14,8	13,4	518,3	3 400	15,6	16,2	1 094,0	7 176	6,2	5,2	1 177,4	7 723
De 1 000 à 1 200	2,9	2,5	499,1	3 274	16,9	16,1	995,5	6 530	2,1	1,5	978,1	6 416
De 1 200 à 1 400	0,3	0,3	577,0	3 785	14,9	13,1	925,5	6 071	—	—	—	—
De 1 400 à 1 600	—	—	—	—	12,4	10,9	920,8	6 040	0,7	0,6	1 278,6	8 387
1 600 et plus	—	—	—	—	21,6	19,1	933,8	6 125	—	—	—	—
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>571,5</b>	<b>3 749</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 051,1</b>	<b>6 895</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 396,4</b>	<b>9 160</b>

### 3 Répartition des recettes et des dépenses des établissements publics du second degré de la section fonctionnement – Exercice 1999 (%) (France métropolitaine)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
<b>Recettes :</b>				
Service de restauration et hébergement (hors ressources propres aux FARPI)	38,7	36,0	21,1	34,5
Subventions pour bourses, aides, fonds sociaux	8,5	14,2	24,0	13,5
Autres subventions de l'État	6,3	3,3	5,1	4,8
Subventions des collectivités territoriales	33,5	27,5	30,9	30,6
Autres subventions d'organismes publics	1,3	0,9	1,0	1,1
Ressources propres (y compris taxe d'apprentissage)	6,6	7,7	10,9	7,8
Transferts	0,5	5,7	1,6	2,9
Autres	4,6	4,7	5,4	4,8
<b>Total recettes</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Dépenses :</b>				
Dépenses pédagogiques	22,4	17,7	24,3	20,8
Bourses, aides, fonds sociaux	10,2	14,9	24,5	14,7
Entretien, viabilisation, charges diverses	31,5	32,5	26,8	31,2
Restauration et hébergement (hors FARPI)	25,2	22,5	13,4	22,0
Transferts	10,1	9,2	8,4	9,3
Autres	0,6	3,2	2,6	2,0
<b>Total dépenses</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### PRÉSENTATION

Les établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale ont reçu 777 millions d'euros (5,1 milliards de francs) en 1999 au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 1998.

Les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré ont reçu 26,8 % du financement total, les CFA 49,3 % et les établissements d'enseignement supérieur 24 %.

Près des quatre cinquièmes de la taxe (79,4 %) ont été reçus par l'intermédiaire des organismes collecteurs. Pour les CFA, ce pourcentage dépasse les 80 % **1**.

En moyenne, pour chaque élève des sections ouvrant droit à la taxe d'apprentissage, un établissement public du second degré a reçu 91,6 euros (601 F) (87,4 euros [573 francs] pour un lycée professionnel, 85,1 euros [558 francs] pour un lycée et 129,1 euros [847 francs] pour un collège), un établissement privé sous contrat du second degré a reçu deux fois et demi plus, un établissement du second degré privé hors contrat presque vingt fois plus. Au niveau de l'enseignement supérieur, un établissement privé a perçu, en moyenne, près de 1 677 euros (11 000 francs) par étudiant, son homologue du public près de 457 euros (3 000 francs) **2**.

### DÉFINITIONS

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses dont notamment les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la Direction de la programmation et du développement (DPD) recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

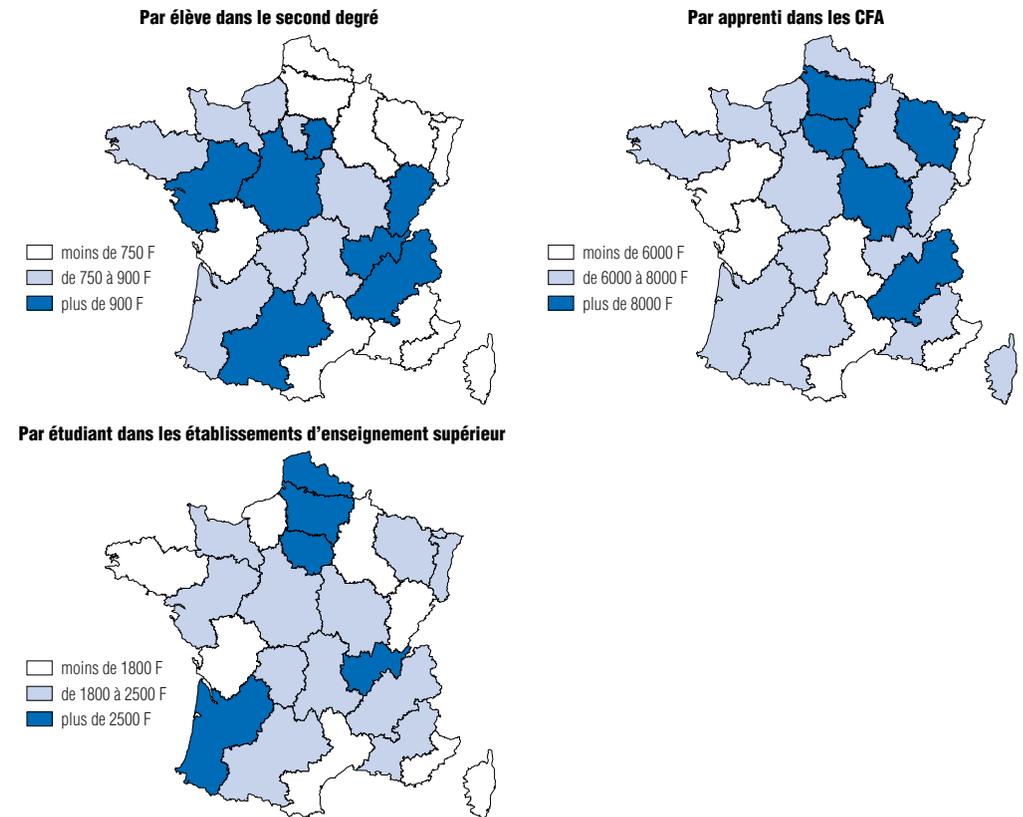
■ **Organismes collecteurs.** Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, organismes agréés. Les organismes collecteurs peuvent recevoir les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (premières formations technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : CPA, CPPN, SES, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel (lycées professionnels) : toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, laboratoires, le secteur paramédical, les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises informatiques appliquées à la gestion (MIAGE), les maîtrises de sciences de gestion, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel.

### 1 Taxe d'apprentissage reçue en 1999 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 1998) (France métropolitaine)

Établissements	Taxe reçue (milliers de francs)				Taxe moyenne par élève	
	Directement des entreprises	Par organisme collecteur	Total (milliers de francs)	Total (milliers d'euros)	(francs)	(euros)
<b>CFA et CPA annexées (Public + Privé)</b>	<b>481 060</b>	<b>2 037 579</b>	<b>2 518 639</b>	<b>383 964,0</b>	<b>7 784</b>	<b>1 186,7</b>
<b>Second degré public :</b>						
Collèges	24 315	72 829	97 144	14 809,5	847	129,1
ÉREA	1 667	4 081	5 748	876,3	676	103,1
Lycées professionnels	67 610	205 458	273 068	41 628,9	570	86,9
LEGT publics	77 096	247 080	324 176	49 420,3	675	102,9
Sections d'apprentissage	2 020	8 380	10 400	1 585,5	13 813	2 105,8
<b>Total second degré public</b>	<b>172 708</b>	<b>537 828</b>	<b>710 536</b>	<b>108 320,5</b>	<b>655</b>	<b>99,9</b>
<b>Second degré privé sous contrat :</b>						
de type collège (1 <sup>er</sup> cycle)	5 540	18 460	24 000	3 658,8	2 143	326,7
de type LP (2 <sup>nd</sup> degré professionnel)	43 915	162 216	206 131	31 424,5	1 597	243,5
de type LEGT (2 <sup>nd</sup> cycle long)	43 710	167 500	211 210	32 198,8	1 367	208,4
Sections d'apprentissage	1 010	598	1 608	245,1	1 196	182,3
<b>Total second degré privé sous contrat</b>	<b>94 175</b>	<b>348 774</b>	<b>442 949</b>	<b>67 527,1</b>	<b>1 496</b>	<b>228,1</b>
<b>Total second degré privé hors contrat</b>	<b>15 270</b>	<b>86 835</b>	<b>102 105</b>	<b>15 565,8</b>	<b>8 727</b>	<b>1 330,4</b>
<b>Total second degré</b>	<b>282 153</b>	<b>973 437</b>	<b>1 255 590</b>	<b>191 413,5</b>	<b>902</b>	<b>137,5</b>
Universités + IUT + ENSI et autre Public supérieur	111 668	373 931	485 599	74 029,1	1 501	228,8
Supérieur privé	106 377	633 990	740 367	112 868,2	11 026	1 680,9
<b>Total supérieur</b>	<b>218 045</b>	<b>1 007 921</b>	<b>1 225 966</b>	<b>186 897,3</b>	<b>3 138</b>	<b>478,4</b>
<b>Total autres bénéficiaires</b>	<b>67 815</b>	<b>45 155</b>	<b>112 970</b>	<b>17 222,2</b>		
<b>Total général (milliers de francs)</b>	<b>1 049 073</b>	<b>4 064 092</b>	<b>5 113 165</b>			
<b>Total général (milliers d'euros)</b>	<b>159 930,1</b>	<b>619 568,8</b>		<b>779 497,0</b>		

### 2 Taxe d'apprentissage reçue en moyenne en 1999 (Public + Privé) :



### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

**1 2** « Taxe d'apprentissage reçue en 1999 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 1998) », *Tableaux statistiques*, à paraître.  
« Taxe d'apprentissage reçue en 1999 », *Note d'Information*, à paraître.

#### Voir aussi

*Notes d'Information*, 87.45, 88.34, 89.49, 91.15, 92.09, 93.45, 94.41, 95.45, 97.52.  
*Tableaux statistiques*, n° 5670, 5738, 5843, 5973, 6042, 6228, 6308, 6394, 6487, 6532.

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, 1 379 100 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,9 % des élèves du second degré (y compris les EREA) ont bénéficié d'une bourse nationale : 26,7 % dans les établissements publics et 12,8 % dans les établissements privés. Avec respectivement plus de 58 % dans le secteur public et plus de 22 % dans le secteur privé, les DOM ont, en proportion, plus du double d'élèves boursiers que la France métropolitaine.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : nettement plus élevé en second cycle professionnel (36,6 %) qu'en second cycle général (16,7 %).

Les bourses nationales de collège, devenues en 1994-1995 et jusqu'en 1997-1998 des aides à la scolarité versées par les caisses d'allocations familiales (CAF), ont été rétablies à la rentrée 1998. En 2000-2001, elles concernent près de 790 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,6 % des collégiens : 26,5 % dans les collèges publics et 11,3 % dans les collèges privés **1**.

Une bourse nationale de lycée a été attribuée en 2000-2001 à 589 400 jeunes, soit 26,3 % des élèves des lycées et EREA de France métropolitaine et des DOM : 26,1 % pour l'enseignement public et 12,5 % pour l'enseignement privé. Depuis 1983, la bourse attribuée aux élèves de lycée professionnel a été scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources des familles, et la prime de qualification, fixe, d'un montant de 428,5 euros (2 811 F) pour les élèves de troisième année de CAP, l'ensemble des élèves de BEP ou CAP en deux ans, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Une prime d'équipement (de 167,7 euros, soit 1 100 F, et qui est portée à 335,4 euros, soit 2 200 F à cette rentrée 2001-2002) a été attribuée aux élèves pour certaines formations. D'autre part, une prime de 213,4 euros (1 400 F) est attribuée depuis 1986 à l'entrée en seconde, depuis 1990 à l'entrée en première et depuis 1993 à l'entrée en terminale **2**.

## DÉFINITIONS

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe également des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué selon un barème national de détermination. Ce barème est établi en fonction de la valeur du rapport calculé entre les ressources et les charges de la famille, rapport appelé « quotient familial », ainsi que de l'établissement de scolarisation et du cycle d'enseignement suivi.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège, devenues en 1994-1995 des aides à la scolarité versées par les caisses d'allocations familiales, sont rétablies à partir de la rentrée 1998. Elles comportent trois taux annuels différents : 54,0 euros (354 F), 172,0 euros (1 128 F) et 276,2 euros (1 812 F).

■ **Bourses de lycées.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle, et de CPA de CFA. La part est l'unité d'attribution d'une bourse. Le montant de cette part était différent selon le niveau d'enseignement : depuis 1988-1989 et jusqu'en 1993-1994, il s'élevait à 25,7 euros (168,30 F) en premier cycle, CPPN, CPA et section d'éducation spécialisée, et à 37,0 euros (243 F) en second cycle professionnel et en second cycle général et technologique.

Depuis 1994-1995, il n'y a plus qu'un seul montant de part pour les élèves de second cycle, égal à 37,0 euros (243 F) en 1995-1996, à 37,5 euros (246 F) en 1995-1996 et 1996-1997, à 38,4 euros (252 F) en 1997-1998 et 1998-1999. En 2000-2001, pour tous les élèves boursiers de lycée, ce montant est de 39,3 euros (258 F) et le nombre de parts accordées est fonction du cycle d'enseignement suivi.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** « Boursiers du second degré en 2000-2001 », document de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO B2) du ministère de l'Éducation nationale, sous-direction de la prévision et des moyens, bureau du budget, des crédits et des aides à la scolarité.

**1** Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2000-2001

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Public + Privé	
	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %
<b>En collèges</b>						
Taux : 54,0 euros (354 F)	306 078		38 441		344 519	
Taux : 172,9 euros (1 134 F)	186 135		18 839		204 974	
Taux : 277,6 euros (1 821 F)	151 355		14 406		165 761	
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>643 568</b>	<b>25,0</b>	<b>71 686</b>	<b>11,2</b>	<b>715 254</b>	<b>22,3</b>
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>716 310</b>	<b>26,5</b>	<b>73 416</b>	<b>11,3</b>	<b>789 726</b>	<b>23,6</b>
<b>En lycées (2)</b>						
<b>Premier cycle :</b>	<b>13 669</b>	<b>43,4</b>	<b>6 210</b>	<b>32,5</b>	<b>19 879</b>	<b>39,3</b>
Sixième à troisième (y compris EREA)	2 228		184		2 412	
Classes technologiques (y compris CPA de CFA)	11 441		6 026		17 467	
Nombre de parts/élève	7,6		7,6		7,6	
Montant/élève (euros)	298,5		298,5		298,8	
<b>Second cycle :</b>						
<b>Second cycle professionnel :</b>						
(moins 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> années de CAP 3 ans)	210 590	40,2	34 813	23,8	245 403	36,6
Nombre de parts/élève	9,8		9,5		9,7	
Montant/élève (euros)	384,6		373,2		383,1	
Primes d'équipement (3)	37 056		3 661		40 717	
Primes à la qualification (4)	159 758		25 022		164 780	
Primes d'entrée en seconde (5)	-		-		-	
Primes d'entrée en première (5)	24 964		4 738		29 702	
Primes d'entrée en terminale (5)	23 824		4 591		28 415	
<b>Second cycle général et technologique :</b>						
<b>Enseignement général</b>	<b>164 131</b>	<b>18,7</b>	<b>20 410</b>	<b>8,8</b>	<b>184 541</b>	<b>16,7</b>
Nombre de parts/élève	7,4		7,2		7,4	
Montant/élève (euros)	291,5		284,3		290,7	
Primes d'équipement (3)	-		-		-	
Primes d'entrée en seconde (5)	64 598		7 553		72 151	
Primes d'entrée en première (5)	37 914		5 148		43 062	
Primes d'entrée en terminale (5)	38 608		5 319		43 927	
<b>Enseignement technologique</b>	<b>82 499</b>	<b>29,4</b>	<b>11 669</b>	<b>16,7</b>	<b>94 168</b>	<b>26,9</b>
Nombre de parts/élève	9,4		9,2		9,4	
Montant/élève (euros)	371,4		361,0		369,7	
Primes d'équipement (3)	6 962		702		7 664	
Primes d'entrée en seconde (5)	342		42		384	
Primes d'entrée en première (5)	34 423		5 053		39 476	
Primes d'entrée en terminale (5)	39 590		5 548		45 138	
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>246 630</b>	<b>21,3</b>	<b>32 079</b>	<b>10,6</b>	<b>278 709</b>	<b>19,1</b>
<b>Total général lycées (France métropolitaine)</b>	<b>470 889</b>	<b>27,6</b>	<b>73 102</b>	<b>15,8</b>	<b>543 991</b>	<b>25,1</b>
dont : bourses nouvelles	141 759		20 297		162 056	
Nombre de parts/élève	8,5		8,2		8,5	
<b>Total général lycées (France métropolitaine + DOM)</b>	<b>514 390</b>		<b>74 983</b>		<b>589 373</b>	<b>26,3</b>
dont : bourses nouvelles	155 988		20 726		176 714	
Nombre de parts/élève	8,7		8,2		8,6	

(1) Pourcentage de boursiers dans l'ensemble des élèves.

(2) Valeur d'une part en lycée : 39,3 euros (258 F).

(3) Prime d'équipement : 167,7 euros (1 100 F).

(4) Prime à la qualification : 428,5 euros (2 811 F).

(5) Prime d'entrée en seconde, première ou terminale : 213,4 euros (1 400 F).

## PRÉSENTATION

À la rentrée 2000, l'ensemble des principales aides financières accordées aux étudiants de l'enseignement supérieur concerne plus de 454 000 boursiers.

Après un recul important à la rentrée 1996 et une stagnation en 1997, le nombre d'étudiants aidés a ensuite repris sa progression, avec une augmentation de 3,1 % à la rentrée 2000.

À l'université, ce nombre continue à augmenter. Plus de 23 % des étudiants à l'université sont aidés.

Sur l'ensemble des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS), trois étudiants sur dix sont bénéficiaires d'une bourse.

Les attributions de bourses sur critères sociaux concernent 439 106 étudiants en France métropolitaine, en hausse de 3,6 % par rapport à la précédente rentrée. Elles représentent 97 % des aides aux étudiants.

Les bourses sur critères universitaires ont progressé de 9,3 % à la rentrée 2000. Leurs montants s'échelonnent de 3 199,6 euros (20 988 francs) à 3 655,1 euros (23 976 francs).

## DÉFINITIONS

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées, chaque année, les principales aides destinées aux étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires et bourses de mérite.

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille, appréciées selon un barème national. Ce barème détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro (exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante) à l'échelon cinq (3 655,1 euros, soit 23 976 F). Les bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants des premier et deuxième cycles, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, du fait de la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Les bourses sur critères universitaires** comprennent les bourses de service public, les bourses de diplôme d'études approfondies (DEA) et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), ainsi que les bourses d'agrégation.

■ **Les bourses de mérite** ont été mises en place à la rentrée 1998. Elles sont attribuées, après examen du dossier, à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention « très bien », et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA), l'École nationale de la magistrature (ENM) ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses sont contingentes (nombre de bourses limité par académie).

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est ici rapporté au nombre total d'étudiants inscrits, qu'ils soient ou non allocataires potentiels.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 3 Tableaux statistiques, n° 6785.

## L'aide aux étudiants

## 1 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière accordée dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2000-2001)

	France métropolitaine							France métr. + DOM 2000-2001
	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	
<b>Ensemble des aides (1)</b>	<b>272 996</b>	<b>405 344</b>	<b>389 456</b>	<b>389 768</b>	<b>401 176</b>	<b>440 251</b>	<b>454 045</b>	<b>467 652</b>
dont :								
<b>Université :</b>								
Étudiants aidés (2)	196 600	279 413	262 944	269 324	274 915	309 142	<b>325 903</b>	<b>335 187</b>
En % du total étudiants	16,6	19,1	18,1	18,9	19,6	22,1	<b>23,2</b>	<b>23,5</b>
<b>CPGE et STS :</b>								
Étudiants aidés (2)	63 521	85 269	85 616	85 029	86 484	92 106	<b>94 228</b>	<b>97 989</b>
En % du total étudiants	23,6	28,3	27,8	27,3	30,9	29,4	<b>30,2</b>	<b>30,7</b>

(1) Sans allocations d'études.

(2) À partir de 1998-1999, sans allocations d'études, ni prêts d'honneur, ni bourses de voyage.

## 2 Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2000-2001 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires	Bourses de mérite	Total France métr. (2)	Total France métr. + DOM (2)
Total université	311 702	13 941	260	<b>325 903</b>	<b>335 187</b>
dont :					
Droit, sciences économiques	120 084	6 684	197	<b>126 965</b>	<b>131 655</b>
Lettres, arts	60 179	1 890	15	<b>62 084</b>	<b>64 132</b>
Sciences	44 933	4 675	7	<b>49 615</b>	<b>51 481</b>
Disciplines médicales	15 060	271	33	<b>15 364</b>	<b>15 431</b>
STAPS	12 290	115	-	<b>12 405</b>	<b>12 758</b>
IUT	40 308	-	-	<b>40 308</b>	<b>40 541</b>
IUP	9 511	45	1	<b>9 557</b>	<b>9 584</b>
Filière ingénieurs	9 337	261	7	<b>9 605</b>	<b>9 605</b>
CPGE	11 966	-	155	<b>12 121</b>	<b>12 361</b>
STS	82 107	-	-	<b>82 107</b>	<b>85 628</b>
Écoles d'ingénieurs	8 108	74	11	<b>8 193</b>	<b>8 193</b>
Autres écoles	12 361	407	64	<b>12 832</b>	<b>13 034</b>
Facultés privées	2 168	26	1	<b>2 195</b>	<b>2 198</b>
IUFM	10 694	-	-	<b>10 694</b>	<b>11 051</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>439 106</b>	<b>14 448</b>	<b>491</b>	<b>454 045</b>	
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>452 616</b>	<b>14 539</b>	<b>497</b>		<b>467 652</b>

(1) Sans allocations d'études.

(2) Sans allocations d'études, ni prêts d'honneur, ni bourses de voyage.

## 3 Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2000-2001 (France métropolitaine)

## Bourses sur critères sociaux (1)

	Montant annuel (F)	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	-	-	6,7
1 <sup>er</sup> échelon	7 794	1 188,2	19,7
2 <sup>e</sup> échelon	11 682	1 780,9	11,1
3 <sup>e</sup> échelon	15 048	2 294,1	11,3
4 <sup>e</sup> échelon	18 324	2 793,5	11,1
5 <sup>e</sup> échelon	21 402	3 262,7	40,0
<b>Ensemble</b>			<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>			<b>439 106</b>

(1) Sans allocations d'études.

## Bourses sur critères universitaires

	Montant annuel (F)	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Service public	20 988	3 199,6	4,0
DEA	22 968	3 501,4	48,4
DESS	22 968	3 501,4	35,8
Agrégation	23 976	3 655,1	11,7
<b>Ensemble</b>			<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>			<b>14 448</b>

Réf.	Titre	Page
11.1	La population scolaire et universitaire des DOM-TOM ; évolution	276
11.2	Premier degré et premier cycle du second degré dans les DOM	278
11.3	Les seconds cycles du second degré dans les DOM	280
11.4	Les flux d'élèves dans les DOM	282
11.5	Les enseignements adaptés par spécialité de formations dans les DOM	284
11.6	Les CAP et BEP par spécialité de formations dans les DOM	286
11.7	Les baccalauréats professionnels par spécialité de formations dans les DOM	288
11.8	Les élèves par PCS de la personne de référence du ménage dans les DOM	290
11.9a	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	292
11.9b	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	294
11.10	Les diplômés dans les DOM	296
11.11	Les enseignants du second degré public par corps ou grade dans les DOM	298
11.12	Les personnels dans les DOM	300

## PRÉSENTATION

À la rentrée scolaire 1999, 270 000 élèves avaient été scolarisés dans les écoles des départements d'outre-mer. Pour la rentrée scolaire 2000, nous ne disposons pas de données détaillées pour ces départements, mais celles-ci ont peu varié d'une année sur l'autre.

À la rentrée scolaire 2000, 63 750 élèves ont été scolarisés dans les écoles de Guadeloupe et près de 81 000 dans celles de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon **1**. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics, surtout en Guadeloupe (90,2 % des élèves).

En 2000-2001, les établissements des DOM accueillent près de 219 500 élèves dans l'enseignement du second degré (y compris l'enseignement adapté : SEGPA). La part du secteur public y est un peu plus élevée que dans le premier degré (92,7 %). Dans les TOM, on a recensé un peu moins de 48 000 élèves. On ne note pas de différence secteur public – secteur privé très importante entre les différents départements d'outre-mer **2**.

Depuis la rentrée 1998, les effectifs du second degré, dans ces mêmes départements, ont encore nettement augmenté (+ 3 500, élèves soit + 1,6 % entre les rentrées 1999 et 2000). La progression des effectifs se retrouve aussi bien dans le premier cycle et dans l'enseignement adapté que dans le second cycle général et technologique. Dans le second cycle professionnel, les effectifs diminuent de 457 élèves (soit - 1,3 %) **3**.

Les effectifs des départements d'outre-mer scolarisés dans le supérieur augmentent de 5 % : l'augmentation porte sur les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les instituts universitaires de technologie (IUT) et les universités. Les effectifs des sections de techniciens supérieurs (STS), après avoir diminué à la rentrée 1999 (- 189 élèves) connaissent à nouveau une augmentation de près de 200 élèves (soit + 3,5 %) ; soulignons que ces effectifs augmentaient régulièrement depuis une dizaine d'années **3**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du premier degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public, Privé. 2000-2001 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

**2** Second degré : Base centrale de pilotage (BCP).

**3** Enquête n° 26 (écoles de commerce) ; SISE (enquête n° 45) (supérieur).

## DÉFINITIONS

■ **Départements d'outre-mer (DOM)**. Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion.

■ **Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier (TOM)**. Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

■ **CP, CM2**. Cours préparatoire, cours moyen deuxième année. Première et dernière classes du cycle élémentaire.

■ **CLIS**. Classes d'intégration scolaire.

■ **IUT**. Instituts universitaires de technologie.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

## La population scolaire et universitaire des DOM-TOM ; évolution

**1** Effectifs des écoles (1) (2) dans les DOM-TOM en 2000-2001 (Public + Privé)

	DOM				Total DOM	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion				
Préélémentaire	22 862	...	...	...		310	12 996	15 180
CP-CM2	39 905	...	...	...		479	23 154	27 700
Classes d'initiation	18	...	...	...		-	-	-
Classes d'adaptation	445	...	...	...		-	16	349
CLIS	524	...	...	...		-	469	345
<b>Total premier degré</b>	<b>63 754</b>					<b>789</b>	<b>36 635</b>	<b>43 574</b>
Nombre d'écoles maternelles	134	85	40	174	433	3	84	61
- Nombre de classes	716	...	...	...		14	263	362
Nombre d'écoles élémentaires et spéciales	220	188	89	353	850	6	203	176
- Nombre de classes	1 983	...	...	...		36	1 379	1 497

(1) Mayotte, Wallis-et-Futuna : résultats non disponibles.

(2) Pour les DOM, les données du secteur public ne sont disponibles que pour la Guadeloupe.

**2** Effectifs des établissements du second degré (1) dans les DOM-TOM en 2000-2001 (Public + Privé)

	DOM				Total DOM	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion				
Premier cycle	30 205	27 681	13 791	58 334	130 011	410	11 586	19 054
SEGPA	1 301	1 675	522	2 159	5 657	-	-	239
Second cycle professionnel	8 143	7 745	2 725	15 036	33 649	129	1 287	6 254
Second cycle général et technologique	12 628	11 970	3 547	22 021	50 166	116	2 813	5 637
<b>Total second degré</b>	<b>52 277</b>	<b>49 071</b>	<b>20 585</b>	<b>97 550</b>	<b>219 483</b>	<b>655</b>	<b>15 686</b>	<b>31 184</b>
% Public	90,1	92,6	92,0	94,3	92,7	67,8	100,0	76,5
Formations post-bac :								
CPGE	209	241	-	285	735	-	-	39
STS	1 481	1 686	162	2 491	5 820	-	36	449
Divers	50	6	-	-	56	-	-	-

(1) Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna : résultats non disponibles.

**3** Évolution des effectifs scolaires et universitaires dans les DOM (Public + Privé)

	1980-1981	1990-1991	1993-1994	1994-1995	1995-1996 (1)	1996-1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001 (2)
Préélémentaire	72 248	88 444	95 276	97 048	...	...	96 726	96 002	96 219	...
CP-CM2, classes d'adaptation et d'initiation	194 938	156 658	157 789	159 169	...	...	167 789	170 336	170 929	...
Enseignement spécialisé du premier degré	3 716	3 508	2 574	2 779	...	...	2 974	3 133	3 363	...
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>270 902</b>	<b>248 610</b>	<b>255 639</b>	<b>258 996</b>			<b>267 489</b>	<b>269 471</b>	<b>270 511</b>	
1 <sup>er</sup> cycle du 2 <sup>nd</sup> degré	119 779	114 752	120 806	123 289	124 622	125 694	126 289	126 863	127 710	130 011
Enseignement adapté du 2 <sup>nd</sup> degré	3 441	5 682	5 835	5 609	5 606	5 486	5 390	5 479	5 555	5 657
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	25 601	29 477	29 589	30 235	30 043	31 151	32 330	33 551	34 106	33 649
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	21 797	36 443	42 101	43 011	43 349	45 506	46 618	47 684	48 588	50 166
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>170 618</b>	<b>186 354</b>	<b>198 331</b>	<b>202 144</b>	<b>203 620</b>	<b>207 837</b>	<b>210 627</b>	<b>213 577</b>	<b>215 959</b>	<b>219 483</b>
CPGE		48	237	282	372	496	675	510	585	735
STS	593	2 750	3 713	4 322	4 820	5 330	5 592	5 810	5 599	5 820
IUT		35	80	105	72	189	216	285	385	417
Universités (hors IUT)	3 359	10 897	15 827	17 534	20 044	20 105	20 021	19 657	20 699	21 129
Écoles de commerce		122	237	302	252	231	228	239	233	344
<b>Total supérieur</b>	<b>3 952</b>	<b>13 852</b>	<b>20 094</b>	<b>22 545</b>	<b>25 560</b>	<b>26 351</b>	<b>26 732</b>	<b>26 501</b>	<b>27 501</b>	<b>28 445</b>

(1) Les données du secteur public ne sont pas disponibles pour le premier degré en 1995-1996 et 1996-1997.

(2) Les données du secteur public ne sont pas disponibles pour le premier degré en 2000-2001, sauf pour la Guadeloupe.

## PRÉSENTATION

En 1999-2000, dans les départements d'outre-mer (DOM), le premier degré privé a scolarisé près de 20 750 élèves, contre près de 250 000 pour le secteur public. Ce partage entre secteurs public et privé était sensiblement identique dans les écoles élémentaires et dans les écoles maternelles. La part de l'enseignement privé était nettement plus faible dans les DOM (7,7 %) qu'en France métropolitaine. On constatait une légère augmentation des effectifs du préélémentaire dans les écoles des DOM (+ 0,2 %) ainsi que des effectifs de l'élémentaire (CP à CM2) (+ 0,4 %) **1**. En 2000-2001 dans les DOM, le premier cycle du second degré (secteurs public et privé) accueille 130 000 élèves et 92,9 % de ceux-ci sont scolarisés dans les établissements publics (contre 79,1 % en métropole). Dans le secteur privé, la part des filles est un peu plus importante que dans le secteur public ; ces parts restent quasiment stables par rapport à la rentrée 1998, surtout dans le secteur public. Dans le secteur privé, la part des filles, qui était passée de 53,4 à 53,2 % entre les rentrées 1998 et 1999, s'établit à 53,1 % à la rentrée 2000. Dans l'enseignement adapté du second degré public, cette part diminue très légèrement : de 30,2 à 29,9 % **2**.

**Avertissement :** les données du premier degré ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2000-2001.

## DÉFINITIONS

■ **Préélémentaire, élémentaire.** L'enseignement préélémentaire est la première étape du cycle scolaire. Il accueille les enfants successivement en petite, moyenne et grande sections, soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles primaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales. L'enseignement élémentaire, qui lui fait suite, se déroule du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2). Préélémentaire et élémentaire constituent le premier degré.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Premier cycle du second degré.** Après le CM2, les élèves abordent le premier cycle du second degré, de la sixième à la troisième (y compris les enseignements adaptés).

■ **Quatrième aménagée (aide et soutien).** Classe de quatrième accueillant des élèves en difficulté et dont les horaires et les programmes sont spécialement aménagés.

■ **Troisième d'insertion.** Les élèves qui entrent dans cette classe sont des élèves en difficulté, *a priori* issus de la quatrième aménagée. Ils seront préparés à un BEP, voire à la classe de seconde.

■ **L'enseignement adapté du second degré** est représenté dans les DOM-TOM par les SEGPA qui n'existent que dans le secteur public ; il n'y a pas d'EREA.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Fichiers d'enquête du premier degré.
- 2 Base centrale de pilotage (BCP).

## Premier degré et premier cycle du second degré dans les DOM

## 1 Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 1999-2000 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Petite section	16 055	15 589	31 644	1 246	1 173	2 419	17 301	16 762	34 063
Moyenne section	14 464	13 804	28 268	1 097	1 141	2 238	15 561	14 945	30 506
Grande section	14 908	14 288	29 196	1 249	1 205	2 454	16 157	15 493	31 650
CP	16 995	15 657	32 652	1 277	1 430	2 707	18 272	17 087	35 359
CE1	17 015	16 021	33 036	1 341	1 403	2 744	18 356	17 424	35 780
CE2	15 581	15 116	30 697	1 325	1 399	2 724	16 906	16 515	33 421
CM1	15 412	14 889	30 301	1 279	1 404	2 683	16 691	16 293	32 984
CM2	15 167	15 171	30 338	1 233	1 406	2 639	16 400	16 577	32 977
Classes d'initiation	16	11	27	-	-	-	16	11	27
Classes d'adaptation	241	140	381	-	-	-	241	140	381
CLIS	2 228	997	3 225	86	52	138	2 314	1 049	3 363
<b>Total premier degré</b>	<b>128 082</b>	<b>121 683</b>	<b>249 765</b>	<b>10 133</b>	<b>10 613</b>	<b>20 746</b>	<b>138 215</b>	<b>132 296</b>	<b>270 511</b>

(1) Les données du premier degré ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2000-2001.

## 2 Les effectifs du premier cycle du second degré par sexe dans les DOM en 2000-2001

	Public			Privé			Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Sixième	17 400	16 603	34 003	1 106	1 316	2 422	36 425
Cinquième	14 989	14 758	29 747	1 090	1 234	2 324	32 071
Quatrième d'aide et de soutien	428	260	688	-	-	-	688
Quatrième hors aide et soutien	14 366	14 350	28 716	986	1 195	2 181	30 897
Troisième générale	12 021	13 278	25 299	910	1 094	2 004	27 303
Troisième d'insertion	1 403	730	2 133	15	1	16	2 149
Quatrième technologique	21	15	36	72	8	80	116
Troisième technologique	32	26	58	143	39	182	240
UPI	60	38	98	-	-	-	98
Classes-relais	2	1	3	-	-	-	3
CLIPA	14	7	21	-	-	-	21
<b>Total premier cycle du second degré</b>	<b>60 736</b>	<b>60 066</b>	<b>120 802</b>	<b>4 322</b>	<b>4 887</b>	<b>9 209</b>	<b>130 011</b>
% de filles			49,7			53,1	50,0
<b>Enseignement adapté du second degré</b>	<b>3 965</b>	<b>1 692</b>	<b>5 657</b>	-	-	-	<b>5 657</b>
% de filles			29,9				
Nombre de collèges			170			20	190
Nombre de divisions			5 437			318	5 755

## 3 Répartition des élèves de SEGPA par cycle et par sexe dans les DOM en 2000-2001 (1)

	Garçons	Filles	Total
<b>Formation générale :</b>	<b>2 752</b>	<b>1 112</b>	<b>3 864</b>
Sixième	892	365	1 257
Cinquième	882	350	1 232
Quatrième	978	397	1 375
<b>Formation professionnelle :</b>	<b>1 213</b>	<b>580</b>	<b>1 793</b>
Troisième	909	418	1 327
Première année de CAP2	184	87	271
Seconde année de CAP2	120	75	195
<b>Total DOM</b>	<b>3 965</b>	<b>1 692</b>	<b>5 657</b>

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

## PRÉSENTATION

Près de 84 000 élèves sont, en 2000-2001, scolarisés en second cycle professionnel, général et technologique dans les départements d'outre-mer (DOM) pour l'ensemble des secteurs public et privé.

Un peu moins de 34 000 élèves se retrouvent en second cycle professionnel, dont les effectifs ont diminué de 457 élèves (soit - 1,3 %). Ces élèves sont proportionnellement plus nombreux dans les DOM qu'en métropole (40,1 % des effectifs du second cycle du second degré dans les DOM, 31,5 % en métropole). Ils sont, plus souvent qu'en métropole, dans des établissements publics (respectivement 91,8 % et 78,1 %). La part des filles, qui avait augmenté légèrement entre les rentrées 1997 et 1998, diminue à la rentrée 1999 et, en 2000, s'établit à 45,4 % **1**.

Le second cycle général et technologique accueille près de 50 200 élèves dont 91,8 % dans les établissements publics (pour seulement 79,5 % en métropole). Les effectifs continuent de croître : + 1 578 élèves, soit + 3,2 % par rapport à 1999-2000 ; on enregistre depuis 1990-1991 une progression moyenne annuelle de près de 3,4 %. Les filles représentent 57,7 % des effectifs à la rentrée 2000. Cette proportion est la même qu'en 1999, en léger recul par rapport à 1998 **2**. Toutefois, elles restent majoritaires, sauf dans les premières et terminales scientifiques, où leur part est respectivement de 46,3 % et de 43,9 %.

## DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Classes de CAP en un, deux ou trois ans, de BEP en un ou deux ans, de baccalauréat professionnel en un, deux ou trois ans, et de brevet des métiers d'art (BMA) en deux ou trois ans.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat de l'enseignement général (littéraire, scientifique, et économique et social), au baccalauréat technologique (sciences et technologies industrielles, sciences et techniques de laboratoire, sciences et technologies tertiaires et sciences médico-sociales), au brevet de technicien (BT).

■ **En seconde.** La seconde spéciale accueille les élèves titulaires d'un CAP préparé en trois ans. Depuis la rentrée 1999, la classe de seconde générale et technologique est une classe de détermination. Son enseignement comprend des matières communes à tous les élèves, ainsi que deux enseignements de détermination au choix auxquels peut s'ajouter un seul enseignement facultatif.

■ **En première.** La première d'adaptation accueille les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

## Les seconds cycles du second degré dans les DOM

## 1 Effectifs par sexe du second cycle professionnel du second degré dans les DOM en 2000-2001

	Public			Privé			Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
CAP en 1 an	12	-	12	2	10	12	24
CAP en 2 ans	2 743	1 457	4 200	165	120	285	4 485
CAP en 3 ans	162	192	354	-	-	-	354
BEP en 2 ans	10 511	9 105	19 616	787	747	1 534	21 150
BEP en 1 an	-	-	-	1	17	18	18
Bac professionnel en 1 an	23	-	23	-	5	5	28
Bac professionnel en 2 ans	3 470	3 032	6 502	342	546	888	7 390
Mentions complémentaires	141	28	169	13	-	13	182
Brevets des métiers d'arts	17	1	18	-	-	-	18
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>17 079</b>	<b>13 815</b>	<b>30 894</b>	<b>1 310</b>	<b>1 445</b>	<b>2 755</b>	<b>33 649</b>
% de filles			44,7			52,5	45,4
Nombre de lycées professionnels			32			16	48
Nombre de divisions			981			119	1 100

## 2 Effectifs par sexe du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM en 2000-2001

	Public			Privé			Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
<b>Seconde</b>	<b>7 176</b>	<b>9 913</b>	<b>17 089</b>	<b>546</b>	<b>745</b>	<b>1 291</b>	<b>18 380</b>
dont :							
Générale et technologique	7 164	9 899	17 063	546	745	1 291	18 354
Spécifique	12	14	26	-	-	-	26
<b>Première générale et technologique</b>	<b>6 103</b>	<b>8 380</b>	<b>14 483</b>	<b>546</b>	<b>749</b>	<b>1 295</b>	<b>15 778</b>
dont :							
Scientifique	2 139	1 846	3 985	224	192	416	4 401
Littéraire	375	1 817	2 192	18	120	138	2 330
Économique et sociale	934	1 694	2 628	107	167	274	2 902
Technologique	2 282	2 502	4 784	136	223	359	5 143
Adaptation	373	521	894	61	47	108	1 002
<b>Terminale générale et technologique</b>	<b>6 180</b>	<b>8 323</b>	<b>14 503</b>	<b>670</b>	<b>835</b>	<b>1 505</b>	<b>16 008</b>
dont :							
Scientifique	2 080	1 621	3 701	252	203	455	4 156
Littéraire	436	2 113	2 549	48	149	197	2 746
Économique et sociale	960	1 723	2 683	150	186	336	3 019
Autres	2 704	2 866	5 570	220	297	517	6 087
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>19 459</b>	<b>26 616</b>	<b>46 075</b>	<b>1 762</b>	<b>2 329</b>	<b>4 091</b>	<b>50 166</b>
% de filles			57,8			56,9	57,7
Nombre de lycées			53			18	71
Nombre de divisions			1 962			201	2 163

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** Base centrale de pilotage (BCP).  
Notes d'Information, 00.13, 00.44.

## Voir aussi

Note d'Information, 96.06.

## PRÉSENTATION

Le taux de redoublement de 6<sup>e</sup>, qui a un peu décliné (- 0,8), reste à un niveau très élevé (12,4). Cette année encore, il est supérieur de plus de trois points à celui de métropole (9,2), qui, lui, baisse très légèrement après une importante diminution entre les rentrées scolaires 1996-1997 et 1997-1998.

En 5<sup>e</sup>, le taux de redoublement qui avait réaugmenté réaugmenté légèrement, passant de 5,8 à 6,1 à la rentrée 1999, diminue à nouveau pour se fixer à 5,6 à la rentrée 2000, alors qu'en métropole ce taux continue à décroître très légèrement (de 5,5 à 5,2 et à 4,95).

En 4<sup>e</sup>, ce taux décroît, dans les DOM comme en métropole, passant respectivement de 8,7 à 8,4 et de 8,9 à 8,7.

À l'issue de la 3<sup>e</sup>, le taux de redoublement diminue à son tour dans les DOM, passant de 9,0 à 6,3 alors qu'en métropole il poursuit sa baisse, de 8,0 à 6,8.

Le taux d'entrée en seconde (depuis la 3<sup>e</sup> générale) avait, entre les rentrées 1997 et 1998, brusquement augmenté de près de 5 points. Revenu à 50,5 % à la rentrée 1998, il continue à augmenter cette année, atteignant 55,5 %. En métropole, ce taux progresse légèrement et ce depuis ces trois dernières rentrées ; de 60,9 entre les rentrées 1998 et 1999, il est passé à 61,3 entre les rentrées 1999 et 2000. La diminution de l'orientation en BEP, qui avait été de 2 points en 1998, se poursuit. Cette orientation concernait 32,7 % des élèves, contre 30,9 % à la rentrée 2000. Elle reste toutefois plus fréquente dans les DOM qu'en métropole (21,4 %) **1**.

À l'issue d'un BEP en 2 ans, 32,9 % des élèves préparent un baccalauréat professionnel et 10,3 % (essentiellement en entrant au niveau de la 1<sup>re</sup>) un bac technologique. Ces prolongations d'études en fin de CAP ou de BEP sont sensiblement moins fréquentes qu'en métropole (où les taux sont respectivement de 37,0 et de 15,4) **2**.

Les taux de redoublement élevés pour le second cycle général et technologique, particulièrement en seconde et en terminale, décroissent et sont respectivement de 15,7% et de 16,6 % (ils étaient de 17,8% et de 18,1 %). Les écarts avec la métropole ne sont plus aussi importants que dans le passé, notamment pour la seconde où il est presque nul. Pour la terminale, le taux de redoublement est de 16,6 % dans les DOM et de 13,2 % en métropole. L'écart entre les départements d'outre-mer et la métropole est moins important en première, où les taux atteignent respectivement 9,5% et 7,6 % (soit + 1,9 9 points). Les taux de sortie en première sont, eux aussi, plus élevés qu'en métropole (3,3 % pour 2,6 %) **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Flux d'élèves.** Les élèves de chaque classe sont répartis en 1999-2000 (lignes) selon la position scolaire occupée l'année suivante (colonnes). On a ainsi l'image du mouvement des élèves à l'issue d'une année. Les pourcentages d'élèves calculés pour chaque classe indiquent l'orientation prise par les élèves d'une même classe à l'issue d'une année scolaire (**1** à **3**).

■ **Les sorties.** Lorsque l'élève n'a pas 16 ans, elles représentent principalement des entrées en apprentissage ou des inscriptions dans des établissements scolaires hors tutelle de l'Éducation nationale (Agriculture et Pêche notamment). Elles résultent aussi des mouvements migratoires entre les DOM et le reste du monde.

■ **Taux de sortie.** Nombre de sorties à un niveau donné rapporté à l'effectif de ce niveau en 1999-2000.

## Les flux d'élèves dans les DOM

**1 Flux d'élèves du premier cycle dans les DOM de 1999-2000 à 2000-2001**

(%, Public + Privé)

Classe d'origine en 1999-2000	Effectifs 1999-2000	Classe d'accueil en 2000-2001							Sorties (3)	Ensemble		
		6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> (1)	3 <sup>e</sup> (2)	4 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> techno.	BEP ou CAP2, 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> années	CPA, CLIPA			CAP3	Seconde
CM2	32 977	96,9									3,1	100,0
6 <sup>e</sup>	34 935	12,4	<b>86,7</b>	0,2	0,0	0,0					0,7	100,0
5 <sup>e</sup>	31 251		5,6	<b>92,5</b>	0,1	0,2		0,0			1,6	100,0
4 <sup>e</sup>	31 134			8,4	<b>88,5</b>	0,3	0,1	0,0	0,0		2,7	100,0
3 <sup>e</sup>	29 937				6,3	0,1	30,9			<b>55,5</b>	7,1	100,0
4 <sup>e</sup> technologique	119			2,5	5,0	77,3	1,7		0,0		13,5	100,0
3 <sup>e</sup> technologique	246				0,4	12,2	82,1		0,4	1,2	3,7	100,0

(1) Y compris la 4<sup>e</sup> aménagée.

(2) Y compris la 3<sup>e</sup> d'insertion.

(3) Les sorties sont calculées par solde avec l'effectif de 1999-2000 (voir la rubrique « Définitions »).

**2 Flux d'élèves du second cycle professionnel dans les DOM de 1999-2000 à 2000-2001**

(%, Public + Privé)

Classe d'origine en 1999-2000	Effectifs 1999-2000	Classe d'accueil en 2000-2001					Sorties	Ensemble
		CAP 3 ans	+ CAP 2 + MC	Bac professionnel	Seconde	Première		
1 <sup>re</sup> année CAP 3 ans	135	77,0	3,0				20,0	100,0
2 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	103	81,6	1,0				17,5	100,0
3 <sup>e</sup> année CAP 3 ans	96	2,1	6,3	7,3			84,4	100,0
1 <sup>re</sup> année CAP2	2 357	0,1	80,0				19,9	100,0
2 <sup>e</sup> année CAP2	1 695	1,1	24,8	4,0	0,4		69,7	100,0
1 <sup>re</sup> année BEP2	11 390	0,0	87,8				12,2	100,0
2 <sup>e</sup> année BEP2	10 793	0,0	13,0	32,9	0,4	10,3	43,3	100,0
Mentions complémentaires	222	0,0	1,8	11,7			86,5	100,0
1 <sup>re</sup> année bac pro	3 793	0,0	0,1	87,8		0,2	11,9	100,0
2 <sup>e</sup> année bac pro	3 454	0,0	0,6	6,7		0,6	91,9	100,0

**3 Flux d'élèves du second cycle général et technologique dans les DOM de 1999-2000 à 2000-2001**

(%, Public + Privé)

Classe d'origine en 1999-2000	Effectifs 1999-2000	Classe d'accueil en 2000-2001					Sorties	Ensemble	
		1 <sup>re</sup> année BEP CAP2	2 <sup>e</sup> année BEP CAP2	Seconde	Première	Terminale			Bac pro
Seconde	17 473	6,3	0,3	15,7	75,3		2,5	100,0	
Première	15 398	0,2	0,0		9,5	86,8	0,2	3,3	100,0
Terminale	15 717	0,1	0,0			16,6	0,1	83,3	100,0

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 à 3** Fichier de l'enquête dans les établissements du second degré (2000-2001).

## PRÉSENTATION

En SEGPA dans les DOM, près de 1 800 élèves (dont 32,3 % de filles) suivent une formation professionnelle dans les départements d'outre-mer pour le secteur public (il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé). Comme en métropole, nombreux sont les élèves qui abandonnent la formation après la classe de troisième (plus de 70 % pour 84,4 % en métropole).

Plus de sept garçons sur dix suivent une formation appartenant au domaine de la production : parmi eux, 19,5 % suivent les spécialités agroalimentaires, alimentation, cuisine ; 13,6 % celles des structures métalliques ; 9,8 % se retrouvent dans le bâtiment (construction et couverture) et 9,7 % dans l'aménagement paysager.

Dans le domaine des services, plus de 90 % des garçons suivent une formation dans les spécialités plurivalentes des services à la collectivité et 7,8 % dans celles préparant à l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme.

Dans le domaine de la production, plus de 50 % des filles se trouvent dans les formations agroalimentaires, alimentation, cuisine ; 16 % dans l'habillement ; et plus de 10 % dans l'aménagement paysager.

Dans le domaine des services, 94,9 % des filles se répartissent entre les spécialités plurivalentes des services à la collectivité (81,0 %) ainsi que dans les formations au nettoyage, à l'assainissement et à l'environnement (13,9 %). Les formations à l'agroalimentaire tiennent une place plus importante qu'en métropole.

Il n'y a pas d'EREA dans les départements d'outre-mer.

## DÉFINITIONS

## ■ Enseignements adaptés du second degré.

Ils sont en partie sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, dans des établissements spéciaux (SEGPA, EREA). Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

## ■ Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Les SES/SEGPA (SES : sections d'éducation spécialisée) et les GCA (groupes de classes-ateliers) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont généralement intégrés dans des collèges et scolarisaient des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non rénovées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

## ■ Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Base centrale de pilotage (BCP).  
Notes d'Information, 00.13, 00.44.

## Voir aussi

Note d'Information, 96.06.

## 1 Effectifs d'élèves en SEGPA par spécialité de formations dans les DOM en 2000-2001

(Public) (1)

	Garçons	Filles	Total
110 Spécialités pluriscientifiques	-	-	
120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit	-	-	
130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes	-	-	
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	-	-	
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	61	15	76
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	
213 Forêts, espaces naturels, faune	-	-	
214 Aménagement paysager	104	45	149
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	-	-	
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	209	222	431
222 Transformations chimiques et apparentées	-	-	
223 Métallurgie	-	-	
224 Matériaux de construction	-	-	
225 Plasturgie, matériaux composites	-	-	
226 Papier, carton	-	-	
227 Énergie, génie climatique	-	-	
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	19	1	20
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	-	-	
232 Bâtiment : construction et couverture	105	14	119
233 Bâtiment : finitions	84	12	96
234 Travail du bois et de l'ameublement	223	23	246
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	3	9	12
241 Textile	7	15	22
242 Habillement	18	71	89
243 Cuirs et peaux	-	-	
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	5	-	5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	
252 Moteurs et mécanique auto	78	9	87
254 Structures métalliques	146	7	153
255 Électricité, électronique	9	-	9
<b>2 Ensemble du domaine de la production</b>	<b>1 071</b>	<b>443</b>	<b>1 514</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	-	-	
311 Transport, manutention, magasinage	-	-	
312 Commerce, vente	1	3	4
314 Comptabilité, gestion	-	-	
320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	-	-	
324 Secrétariat, bureautique	-	-	
326 Informatique, traitement de l'information	-	-	
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	
331 Santé	-	-	
332 Travail social	-	-	
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11	4	15
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	-	-	
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	128	111	239
341 Aménagement du territoire, développement, urbanisme	-	-	
343 Nettoyage, assainissement, environnement	2	19	21
344 Sécurité des biens et des personnes	-	-	
<b>3 Ensemble du domaine des services</b>	<b>142</b>	<b>137</b>	<b>279</b>
999 Toutes spécialités	-	-	
<b>Ensemble des formations</b>	<b>1 213</b>	<b>580</b>	<b>1 793</b>

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé.

## PRÉSENTATION

Dans les DOM, plus de 26 000 élèves préparent un CAP ou un BEP en 2000-2001 dans un collège ou un lycée professionnel (pour l'ensemble public et privé des départements d'outre-mer).

Plus de 49 % de ces élèves suivent une formation du domaine des services.

Le secteur public scolarise pratiquement autant d'élèves dans les formations du domaine de la production (12 253 élèves) que dans celles du domaine des services (11 929 élèves). Les établissements privés accueillent à peine 7 % des effectifs, dont plus des deux tiers suivent des formations du domaine des services (71,3 %). Dans ce domaine, les élèves se trouvent essentiellement dans les formations préparant à la comptabilité et à la gestion (43 %), au secrétariat et à la bureautique ou au commerce et à la vente (23 %).

Dans le secteur d'enseignement public, à ces groupes de formations il faut ajouter les préparations aux finances, banque et assurances où un quart des effectifs sont scolarisés.

En année terminale, les filles représentent 45 % des effectifs. Elles se forment plus fréquemment que les garçons à des métiers du domaine des services, dans lequel elles représentent 85,6 % des effectifs. Dans les formations du domaine de la production, elles se préparent essentiellement aux métiers de l'habillement où elles représentent 56 % des effectifs, ou encore en agroalimentaire, alimentation, cuisine où elles sont près de 15 %. Dans le domaine des services, on les retrouve, comme en métropole, dans les formations au secrétariat et à la bureautique (32,8 %), à la comptabilité et la gestion (23 %), dans le commerce et la vente (16 %) ou encore dans les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (13 %).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Base centrale de pilotage (BCP).  
*Annuaire statistique 2000-2001* de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.  
 « Les apprentis en 2000-2001 » *Note interne*, enquête n° 10, MEN, DPD C4.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un CAP en un, deux ou trois ans, ou un BEP en un ou deux ans. Les mentions complémentaires ne sont pas incluses. Les élèves qui préparent ces diplômes par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis (CFA) ne sont pas pris en compte ici. Ils étaient 252 400 en 2000-2001 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (voir chapitre 5, « Les apprentis »).

Les élèves des établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont recensés à part. Ils étaient plus de 61 000 dans les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) en 2000-2001 (France métropolitaine, et départements et territoires d'outre-mer). (voir en 4.26, « L'enseignement agricole »).

■ **Spécialités de formations.** Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé la vocation générale de cette nomenclature interministérielle. Demandée au Conseil national de l'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales, elle remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## Les CAP et BEP par spécialité de formations dans les DOM

## 1 Effectifs d'élèves préparant un CAP ou un BEP par spécialité de formations dans les DOM en 2000-2001

	Public	Privé	Total	En année terminale	
				Total	dont filles
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	-
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	43	-	43	22	1
210 Spécialités polyvalentes de l'agronomie et de l'agriculture	29	-	29	10	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	-	-	-	-	-
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	-	-	-
214 Aménagement paysager	-	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	44	87	131	20	10
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	532	-	532	261	121
222 Transformations chimiques et apparentées	-	-	-	-	-
223 Métallurgie	40	-	40	11	10
224 Matériaux de construction	-	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	28	-	28	16	4
226 Papier, carton	-	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	620	48	668	337	4
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	161	5	166	60	2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	680	3	683	340	38
232 Bâtiment : construction et couverture	575	-	575	281	2
233 Bâtiment : finitions	897	14	911	427	48
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 428	17	1 445	681	24
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-
241 Textile	-	-	-	-	-
242 Habillement	968	-	968	467	458
243 Cuir et peaux	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	674	12	686	331	9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	436	30	466	216	10
252 Moteurs et mécanique auto	1 058	157	1 215	600	15
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	-
254 Structures métalliques	1 291	13	1 304	619	9
255 Électricité, électronique	2 749	144	2 893	1 432	53
<b>2 Ensemble du domaine de la production</b>	<b>12 253</b>	<b>530</b>	<b>12 783</b>	<b>6 131</b>	<b>818</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	-	-	-	-	-
311 Transport, manutention, magasinage	395	-	395	269	83
312 Commerce, vente	2 205	299	2 504	1 105	792
313 Finances, banque, assurances	-	-	-	-	-
314 Comptabilité, gestion	3 012	577	3 589	1 821	1 119
320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	-	-	-
321 Journalisme et communication	46	-	46	22	13
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	88	-	88	42	18
323 Techniques de l'image et du son	12	-	12	12	1
324 Secrétariat, bureautique	2 990	307	3 297	1 668	1 591
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 366	18	1 384	674	643
331 Santé	-	-	-	-	-
332 Travail social	190	-	190	81	76
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	766	26	792	342	205
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	-	23	23	-	-
336 Coiffure, esthétique, services aux personnes	243	46	289	142	126
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	-	9	9	-	-
343 Nettoyage, assainissement, environnement	524	-	524	254	181
344 Sécurité des biens et des personnes	92	14	106	34	7
<b>3 Ensemble du domaine des services</b>	<b>11 929</b>	<b>1 319</b>	<b>13 248</b>	<b>6 466</b>	<b>4 855</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>24 182</b>	<b>1 849</b>	<b>26 031</b>	<b>12 597</b>	<b>5 673</b>

(1) Les élèves des mentions complémentaires aux CAP et BEP ne figurent pas dans ce tableau.

## PRÉSENTATION

L'ensemble des préparations aux baccalauréats professionnels accueille à la rentrée 2000 dans les DOM, 7 500 élèves pour l'ensemble des secteurs public et privé.

Les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont, comme en métropole, plus nombreux dans les domaines des services : 58,8 %. Dans le secteur privé, ils sont, contrairement à la métropole, sous-représentés avec seulement 12 % des élèves.

Dans le domaine des services pour le secteur privé, 90 % des élèves sont rassemblés dans trois spécialités : comptabilité-gestion (48,2 %), secrétariat-bureautique (26,8 %), et spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (15 %). Pour le secteur public, ce sont 80 % des élèves qui se trouvent répartis entre la comptabilité et la gestion (30,4 %), le secrétariat et la bureautique (30,1 %) et les formations au commerce et à la vente (19,9 %).

Dans le domaine de la production, pour le secteur privé, ils sont 93,5 % à être répartis entre les formations en mécanique auto (37 %), énergie, génie climatique (28,6 %) et électricité-électronique (27,9 %). Dans le secteur public, 49% des élèves se partagent entre les métiers de l'électricité et de l'électronique (22 %), de la mécanique et de l'électricité (16 %) et des moteurs et mécanique auto (11 %). En année terminale, les filles représentent 61 % des effectifs (pour 46,6 % en métropole). Elles sont toutes scolarisées dans le domaine pluritechnologique des services (pour 92 % en métropole). Dans ce domaine, elles sont regroupées en comptabilité-gestion (40,6 %) secrétariat-bureautique (33,6 %), spécialités plurivalentes sanitaires et sociales et commerce-vente (9 %).

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un baccalauréat professionnel.

Les élèves des établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont recensés à part. Ils sont près de 16 500 dans les classes préparant au baccalauréat professionnel agricole (dans un établissement agricole) en 2000-2001 (France entière, c'est à dire France métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer) et plus de 15 600 dans celles préparant au brevet technique agricole (BTA).

■ **Spécialités de formations.** Le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 a officialisé la vocation générale de cette nomenclature interministérielle. Demandée au Conseil national de l'information statistique (CNIS) en juillet 1991 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail et des Affaires sociales, elle remplace la nomenclature dite « en 47 groupes ». Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, et de tout niveau. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100 et un niveau 700. Elle est utilisée ici au niveau 100.

## 1 Effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel par spécialité de formations dans les DOM en 2000-2001 (1)

	Public	Privé	Total	En année terminale		
				Garçons	Filles	Total
200 Technologies industrielles fondamentales	25	-	25	-	-	
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	-	
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie agricole	-	-	-	-	-	
211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	-	-	-	-	-	
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	-	-	-	
214 Aménagement paysager	-	-	-	-	-	
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	-	-	-	-	-	
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	-	-	-	-	-	
222 Transformations chimiques et apparentées	-	-	-	-	-	
223 Métallurgie	-	-	-	-	-	
224 Matériaux de construction	-	-	-	-	-	
225 Plasturgie, matériaux composites	-	-	-	-	-	
227 Énergie, génie climatique	182	44	226	17	-	17
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	255	-	255	-	-	
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	49	-	49	-	-	
232 Bâtiment : construction et couverture	161	-	161	-	-	
233 Bâtiment : finitions	190	-	190	-	-	
234 Travail du bois et de l'ameublement	255	-	255	-	-	
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	
241 Textile	-	-	-	-	-	
242 Habillement	154	-	154	-	-	
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	473	-	473	-	-	
251 Mécanique générale et de précision, usinage	18	-	18	-	-	
252 Moteurs et mécanique auto	311	57	368	27	-	27
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	10	10	10	-	10
254 Structures métalliques	192	-	192	-	-	
255 Électricité, électronique	648	43	691	18	1	19
<b>2 Ensemble du domaine de la production</b>	<b>2 913</b>	<b>154</b>	<b>3 067</b>	<b>72</b>	<b>1</b>	<b>73</b>
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	-	-	-	-	-	
311 Transport, manutention, magasinage	164	-	164	-	-	
312 Commerce, vente	721	74	795	10	23	33
314 Comptabilité, gestion	1 105	356	1 461	67	104	171
320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	-	-	-	
321 Journalisme et communication	49	-	49	-	-	
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	-	-	-	-	-	
323 Techniques de l'image et du son	-	-	-	-	-	
324 Secrétariat, bureautique	1 094	198	1 292	8	86	94
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	234	111	345	7	43	50
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	145	-	145	-	-	
343 Nettoyage, assainissement, environnement	118	-	118	-	-	
<b>3 Ensemble du domaine des services</b>	<b>3 630</b>	<b>739</b>	<b>4 369</b>	<b>92</b>	<b>256</b>	<b>348</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>6 543</b>	<b>893</b>	<b>7 436</b>	<b>164</b>	<b>257</b>	<b>421</b>

(1) Les élèves des brevets des métiers d'art (BMA) sont aussi compris dans ce tableau.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 Base centrale de pilotage (BCP).

## PRÉSENTATION

Dans les départements d'outre-mer, près de 198 000 élèves sont scolarisés à la rentrée 2000 dans les collèges et les lycées du secteur public. Les élèves de nationalité étrangère représentent 3 % de l'ensemble des effectifs.

Pour l'ensemble des établissements, près de 30 % des élèves appartiennent à une famille dont la personne de référence du ménage est sans « activité professionnelle ». Pour près de 20 % des élèves, cette personne appartient à la catégorie « employés », ou encore pour 13 % à celle « d'ouvriers ».

Pour les élèves étrangers, ces proportions sont un peu plus importantes pour les deux premières catégories et un peu moins pour la troisième.

C'est dans les lycées professionnels que la personne de référence du ménage est le plus souvent sans activité professionnelle (près de 4 lycéens sur 10) et c'est dans les lycées d'enseignement général et technologique qu'elle l'est le moins (2 enfants sur 10) ; dans les collèges c'est plus de 3 enfants sur 10.

Dans les collèges et les lycées d'enseignement général et technologique, l'appartenance de la personne de référence du ménage à la catégorie « sans activité professionnelle » ou « ouvriers » est, pour les enfants de nationalité étrangère, plus accentuée que pour les enfants français. Dans les lycées d'enseignement professionnel, cette observation ne se vérifie que pour l'appartenance à la catégorie « ouvriers ».

Alors que pour l'ensemble des établissements, à peine plus d'un français sur 10 est issu d'une famille dont la personne de référence est ouvrière, cette proportion double pour ceux de nationalité étrangère. Ceci se vérifie dans tous les types d'établissement 1 à 4.

Dans les collèges de la métropole, moins de 10 % des enfants français appartiennent à un ménage dont la personne de référence se déclare « sans activité professionnelle » ; ce chiffre est de 13 % pour les collégiens étrangers. Pour plus de la moitié des élèves étrangers et pour 29 % des enfants français, la personne de référence du ménage appartient à la catégorie « ouvriers ».

## DÉFINITIONS

■ **Les professions et catégories sociales (PCS)** sont celles de la « personne de référence du ménage » :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que les personnes de référence du ménage étant souvent les pères, les PCS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, etc.).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 à 4 Système d'information SCOLARITÉ.

## 1 Répartition des élèves de collège (hors SEGPA) par PCS de la personne de référence du ménage en 2000-2001 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	3 081	2,7	134	3,0	3 215	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8 883	7,6	427	9,6	9 310	7,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8 544	7,4	142	3,2	8 686	7,2
Professions intermédiaires	11 913	10,3	129	2,9	12 042	10,0
Employés	20 781	17,9	654	14,8	21 435	17,8
Ouvriers	15 566	13,4	864	19,5	16 430	13,6
Retraités	1 537	1,3	28	0,6	1 565	1,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	3 318	2,9	112	2,5	3 430	2,8
Sans activité professionnelle	36 573	31,5	1 513	34,2	38 086	31,6
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	6 016	5,2	423	9,6	6 439	5,3
<b>Total</b>	<b>116 212</b>	<b>100,0</b>	<b>4 426</b>	<b>100,0</b>	<b>120 638</b>	<b>100,0</b>

## 2 Répartition des élèves de LP par PCS de la personne de référence du ménage en 2000-2001 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	649	2,8	14	3,3	663	2,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 212	5,2	57	13,5	1 269	5,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	504	2,2	13	3,1	517	2,2
Professions intermédiaires	1 328	5,7	14	3,3	1 342	5,7
Employés	4 185	18,0	54	12,8	4 239	17,9
Ouvriers	3 603	15,5	86	20,4	3 689	15,6
Retraités	599	2,6	5	1,2	604	2,5
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1 048	4,5	10	2,4	1 058	4,5
Sans activité professionnelle	8 733	37,5	129	30,6	8 862	37,4
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	1 433	6,2	39	9,3	1 472	6,2
<b>Total</b>	<b>23 294</b>	<b>100,0</b>	<b>421</b>	<b>100,0</b>	<b>23 715</b>	<b>100,0</b>

## 3 Répartition des élèves de LEGT par PCS de la personne de référence du ménage en 2000-2001 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	1 433	2,7	40	3,7	1 473	2,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4 233	8,1	155	14,3	4 388	8,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5 956	11,4	45	4,1	6 001	11,2
Professions intermédiaires	7 359	14,1	58	5,3	7 417	13,9
Employés	11 046	21,1	145	13,4	11 191	20,9
Ouvriers	5 908	11,3	225	20,7	6 133	11,5
Retraités	1 399	2,7	12	1,1	1 411	2,6
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1 219	2,3	11	1,0	1 230	2,3
Sans activité professionnelle	10 994	21,0	280	25,8	11 274	21,1
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	2 785	5,3	115	10,6	2 900	5,4
<b>Total</b>	<b>52 332</b>	<b>100,0</b>	<b>1 086</b>	<b>100,0</b>	<b>53 418</b>	<b>100,0</b>

## 4 Répartition des élèves des collèges et lycées par PCS de la personne de référence du ménage en 2000-2001 dans les DOM (Public)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	5 163	2,7	188	3,2	5 351	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	14 328	7,5	639	10,8	14 967	7,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15 004	7,8	200	3,4	15 204	7,7
Professions intermédiaires	20 600	10,7	201	3,4	20 801	10,5
Employés	36 012	18,8	853	14,4	36 865	18,6
Ouvriers	25 077	13,1	1 175	19,8	26 252	13,3
Retraités	3 535	1,8	45	0,8	3 580	1,8
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	5 585	2,9	133	2,2	5 718	2,9
Sans activité professionnelle	56 300	29,3	1 922	32,4	58 222	29,4
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	10 234	5,3	577	9,7	10 811	5,5
<b>Total</b>	<b>191 838</b>	<b>100</b>	<b>5 933</b>	<b>100</b>	<b>197 771</b>	<b>100</b>

## PRÉSENTATION

Le nombre d'étudiants inscrits dans les universités des DOM-TOM augmente, pour la deuxième année consécutive, de 3,7 %. La hausse est cependant nettement moins marquée que l'an dernier dans les DOM. Les effectifs de l'université des Antilles-Guyane progressent de 0,9 %, contre 2,8 % l'an dernier, et ceux de l'université de La Réunion, qui compte désormais plus de 10 000 étudiants, de 3,7 % (plus de 9 % en 1999).

La forte hausse des effectifs de l'université de Nouvelle-Calédonie (+ 25,5 %) rend compte en réalité d'une évolution sur deux ans, suite à un changement de date d'observation. Le nombre d'étudiants inscrits dans l'université de Polynésie française croît de 5,9 %, soit cinq fois plus que l'année dernière.

Les étudiants des filières à dominante littéraire sont nettement plus nombreux que ceux des disciplines scientifiques, ce qui s'explique notamment par le fait que ces universités ne proposent pas des formations dans toutes les disciplines. Une formation en STAPS a cependant été ouverte cette année en Nouvelle-Calédonie. Les deux tiers des étudiants inscrits dans les universités des DOM et 84 % de ceux inscrits dans celles des TOM préparent un diplôme de premier cycle. Le troisième cycle regroupe 5,7 % des étudiants dans les DOM et à peine 1 % des étudiants dans les TOM, contre 15 % pour l'ensemble des universités.

Les femmes, traditionnellement majoritaires dans les disciplines littéraires, représentent plus de 60 % des effectifs (55 % environ pour l'ensemble des universités françaises). Le nombre de nouveaux entrants augmente encore fortement pour les TOM, mais il diminue de 2 % pour les DOM.

## DÉFINITIONS

■ **Universités des territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier (TOM).** Il s'agit de l'université de Nouvelle-Calédonie et de l'université de Polynésie française, qui résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs, etc.), à l'exception des IUFM.

■ **Le premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité de droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **La discipline IUT** regroupe les diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Les nouveaux entrants** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU non compris).

## 1 Les étudiants en université en 2000-2001 dans les DOM-TOM

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Ensemble	dont femmes	
					Effectifs	%
<b>La Réunion :</b>						
Droit - sciences politiques	729	241	67	1 037	695	67,0
Sciences économiques - AES	1 508	540	91	2 139	1 262	59,0
Lettres - sciences humaines	2 492	1 593	272	4 357	3 158	72,5
Sciences	1 198	586	128	1 912	678	35,5
STAPS	349	164	-	513	120	23,4
IUT	260	-	-	260	138	53,1
<b>Total La Réunion</b>	<b>6 536</b>	<b>3 124</b>	<b>558</b>	<b>10 218</b>	<b>6 051</b>	<b>59,2</b>
<b>Guadeloupe, Guyane et Martinique :</b>						
Droit - sciences politiques	1 858	401	138	2 397	1 685	70,3
Sciences économiques - AES	766	252	88	1 106	633	57,2
Lettres - sciences humaines	2 287	1 778	187	4 252	3 166	74,5
Sciences	1 778	783	49	2 610	1 178	45,1
STAPS	325	162	4	491	156	31,8
Santé	118	-	197	315	165	52,4
IUT	157	-	-	157	67	42,7
<b>Total Guadeloupe, Guyane et Martinique</b>	<b>7 289</b>	<b>3 376</b>	<b>663</b>	<b>11 328</b>	<b>7 050</b>	<b>62,2</b>
<b>Total DOM</b>	<b>13 825</b>	<b>6 500</b>	<b>1 221</b>	<b>21 546</b>	<b>13 101</b>	<b>60,8</b>
<b>Nouvelle-Calédonie :</b>						
Droit - sciences politiques	392	62	2	456	275	60,3
Sciences économiques - AES	235	-	-	235	159	67,7
Lettres - sciences humaines	511	68	11	590	408	69,2
Sciences	263	36	2	301	138	45,8
STAPS	24	-	-	24	10	41,7
<b>Total Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 425</b>	<b>166</b>	<b>15</b>	<b>1 606</b>	<b>990</b>	<b>61,6</b>
<b>Polynésie française :</b>						
Droit - sciences politiques	231	22	-	253	175	69,2
Sciences économiques - AES	244	37	-	281	185	65,8
Lettres - sciences humaines	728	239	16	983	715	72,7
Sciences	204	37	7	248	98	39,5
<b>Total Polynésie française</b>	<b>1 407</b>	<b>335</b>	<b>23</b>	<b>1 765</b>	<b>1 173</b>	<b>66,5</b>
<b>Total TOM</b>	<b>2 832</b>	<b>501</b>	<b>38</b>	<b>3 371</b>	<b>2 163</b>	<b>64,2</b>

## 2 Les étudiants et les nouveaux entrants à l'université en 2000-2001 dans les DOM-TOM

	1999-2000				2000-2001			
	Ensemble	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes	Ensemble	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes
<b>La Réunion :</b>								
Droit - sciences politiques	1 048	65,6	291	67,0	1 037	67,0	305	72,1
Sciences économiques - AES	1 888	57,4	721	62,7	2 139	59,0	785	61,8
Lettres - sciences humaines	4 245	73,1	1 174	74,9	4 357	72,5	1 056	73,9
Sciences	1 942	36,5	563	36,9	1 912	35,5	535	37,2
STAPS	492	24,6	153	25,5	513	23,4	151	21,9
IUT	239	54,8	134	59,0	260	53,1	119	52,1
<b>Total La Réunion</b>	<b>9 854</b>	<b>59,2</b>	<b>3 036</b>	<b>61,0</b>	<b>10 218</b>	<b>59,2</b>	<b>2 951</b>	<b>60,3</b>
<b>Guadeloupe, Guyane et Martinique :</b>								
Droit - sciences politiques	2 292	69,9	699	74,0	2 397	70,3	754	69,5
Sciences économiques - AES	1 188	58,2	432	54,9	1 106	57,2	379	56,2
Lettres - sciences humaines	4 093	75,7	689	76,3	4 252	74,5	720	76,3
Sciences	2 711	44,6	739	45,9	2 610	45,1	719	47,1
STAPS	521	32,1	133	35,3	491	31,8	101	33,7
Santé	279	51,6	62	62,9	315	52,4	67	71,6
IUT	146	43,8	80	41,3	157	42,7	60	38,3
<b>Total Guadeloupe, Guyane et Martinique</b>	<b>11 230</b>	<b>62,1</b>	<b>2 834</b>	<b>61,3</b>	<b>11 328</b>	<b>62,2</b>	<b>2 800</b>	<b>61,8</b>
<b>Total DOM</b>	<b>21 084</b>	<b>60,8</b>	<b>5 870</b>	<b>61,2</b>	<b>21 546</b>	<b>60,8</b>	<b>5 751</b>	<b>61,0</b>
<b>Nouvelle-Calédonie :</b>								
Droit - sciences politiques	308	57,1	71	70,4	456	60,3	159	64,2
Sciences économiques - AES	157	65,6	135	65,9	235	67,7	128	72,7
Lettres - sciences humaines	546	74,4	134	80,6	590	69,2	185	68,1
Sciences	269	42,4	103	41,7	301	45,8	124	53,2
STAPS	0	-	0	-	24	41,7	16	37,5
Total Nouvelle-Calédonie	1 280	62,4	443	65,5	1 606	61,6	612	64,2
<b>Polynésie française :</b>								
Droit - sciences politiques	204	63,7	67	68,7	253	69,2	96	67,7
Sciences économiques - AES	289	65,7	133	66,2	281	65,8	107	67,3
Lettres - sciences humaines	920	73,6	238	74,8	983	72,7	277	69,7
Sciences	253	40,7	106	39,6	248	39,5	103	33,0
<b>Total Polynésie française</b>	<b>1 666</b>	<b>66,0</b>	<b>544</b>	<b>65,1</b>	<b>1 765</b>	<b>66,5</b>	<b>583</b>	<b>62,4</b>
<b>Total TOM</b>	<b>2 946</b>	<b>64,5</b>	<b>987</b>	<b>65,2</b>	<b>3 371</b>	<b>64,2</b>	<b>1 195</b>	<b>63,3</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 2 Tableaux statistiques, n° 6779.

## PRÉSENTATION

En 2000-2001, 32 000 étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM, avec une croissance annuelle de l'ordre de 4 % depuis la rentrée 1998 **1**. Les effectifs ont fortement progressé à l'IUT des Antilles-Guyane, avec la création de nouveaux départements lors des rentrées 1998 (génie biologique) et 1999 (gestion des entreprises et des administrations).

Sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des DOM, la proportion de femmes est stable. Voisine de 61 % à l'université, elle atteint 70 % sur l'ensemble des écoles de commerce et de gestion, d'architecture, écoles paramédicales et sociales et écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel.

Dans les TOM, 4 600 étudiants sont inscrits en 2000-2001. Ce nombre a progressé de moitié en cinq ans. La proportion de femmes a également peu varié au cours des dernières années. Elle est de 64 % à l'université et elle atteint 71 % à l'IUFM du Pacifique **2**.

## DÉFINITIONS

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion.

■ **TOM.** Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les Instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans les TOM, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, l'IUFM des Antilles-Guyane a son siège en Guadeloupe (il a des antennes aussi en Martinique et en Guyane), et il y a un IUFM à La Réunion. Dans les TOM, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales.

## 1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
<b>Universités</b>	2 094	20 237	19 942	21 084	21 546
% femmes	61,0	60,9	60,4	60,8	60,8
dont IUT	189	216	285	385	417
% femmes	43,9	46,8	40,0	50,6	49,2
<b>IUFM</b>	1 950	1 829	1 791	1 861	2 130
% femmes	64,4	66,8	68,0	70,6	68,9
<b>STS</b>	5 497	5 768	5 767	5 621	5 825
% femmes	58,3	57,6	56,3	55,9	54,6
<b>CPGE</b>	496	675	772	802	919
% femmes	54,2	58,8	53,9	48,1	51,9
<b>Autres écoles (1)</b>	1 314	1 401	1 412	1 522	1 623
% femmes	71,5	69,7	69,2	70,6	70,2
<b>Ensemble</b>	<b>29 551</b>	<b>29 910</b>	<b>29 684</b>	<b>30 890</b>	<b>32 043</b>
% femmes	61,0	61,0	60,3	60,6	60,4

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales.

## 2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les TOM

Type d'établissement	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
<b>Universités</b>	2 563	2 698	2 777	2 946	3 371
% femmes	62,3	62,9	64,1	64,1	64,2
<b>IUFM</b>	145	158	189	203	189
% femmes	74,0	72,2	73,5	66,5	71,4
<b>STS</b>	759	809	890	933	976
% femmes	52,3	53,6	54,0	51,2	52,9
<b>CPGE</b>	75	73	121	105	126
% femmes	61,3	28,8	35,5	44,8	46,0
<b>Ensemble</b>	<b>3 542</b>	<b>3 738</b>	<b>3 977</b>	<b>4 187</b>	<b>4 662</b>
% femmes	60,7	60,6	61,4	60,8	61,6

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** *Tableaux statistiques*, n° 6791.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2000-2001 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à paraître.

## Voir aussi

*Tableaux statistiques*, n° 6746 à 6748 ; 6749 à 6751 ; 6779 à 6784 ; 6789, 6790, 6792.

## PRÉSENTATION

En 2000, près de 15 000 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires aux BEP et CAP) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer (+ 3,6 % par rapport à 1999). Alors que les diplômes du niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistant dans les DOM, le nombre de BTS a fortement augmenté (+ 15,3 %) **1**.

Quel que soit le diplôme, les taux d'admission restent généralement très inférieurs à ceux de la métropole : 7 points pour les CAP, 20 points pour les BEP et 23 points pour les BTS **1**.

Plus de 14 600 candidats ont été admis au baccalauréat en 2000 dans les DOM, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à 1999. La place du baccalauréat général y est moins importante qu'en métropole (51,2 % contre 52,5 %), mais l'écart se réduit régulièrement. Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole, la différence étant aux environs des 10 points pour les baccalauréats technologique et professionnel, alors qu'elle est de presque 6 points pour le baccalauréat général **2**.

Dans les universités, les diplômes de 1<sup>er</sup> cycle ont connu, après les baisses des années précédentes, une très forte augmentation en 1999 (+ 43 %). Les diplômes de deuxième cycle progressent également remarquablement, alors que le nombre de diplômés de troisième cycle continue de croître régulièrement **3**.

## DÉFINITIONS

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.

Une même personne peut être candidate, la même année, à plusieurs examens professionnels (exemple : BEP et CAP) ou dans plusieurs spécialités.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **DEA.** Diplôme d'études approfondies.

■ **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.

■ **DEUG.** Diplôme d'études universitaires générales.

■ **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

## Les diplômes dans les DOM

## 1 Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2000 dans les DOM

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)								
<b>Niveau V :</b>										
CAP	1 785	67,9	1 739	64,0	492	68,7	3 314	71,3	7 330	68,4
BEP	1 971	59,6	1 834	55,5	566	59,1	3 022	56,4	7 393	57,2
Mentions complémentaires	45	54,9	45	56,3	2	13,3	163	75,1	255	64,7
<b>Niveau IV :</b>										
Brevet professionnel (BP)	17	30,4	86	63,2	5	38,5	103	40,7	211	46,1
<b>Niveau III :</b>										
BTS	352	34,0	470	34,9	71	39,2	796	57,5	1 689	42,8

## 2 Le baccalauréat en 2000 dans les DOM

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Tota DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)								
Bac général	2 111	74,9	1 698	72,5	453	71,3	3 220	75,2	7 482	74,2
Bac technologique	1 132	71,2	1 018	65,6	193	64,3	1 959	72,0	4 302	69,8
Bac professionnel	878	73,5	668	65,5	212	67,1	1 067	69,0	2 825	69,3
<b>Ensemble des bacs</b>	<b>4 121</b>	<b>73,5</b>	<b>3 384</b>	<b>68,9</b>	<b>858</b>	<b>68,6</b>	<b>6 246</b>	<b>73,1</b>	<b>14 609</b>	<b>71,9</b>

## 3 Les diplômes délivrés par les universités en 1999 dans les DOM-TOM (par discipline)

	DEUG, DEUST	Licences	Maîtrises	DESS	DEA	Doctorats
<b>DOM</b>						
Droit	244	207	165	-	43	7
Sciences économiques, AES	320	200	168	84	4	6
Lettres, sciences humaines	909	951	191	20	69	17
Sciences exactes et naturelles	676	471	227	27	8	18
Éducation physique (STAPS)	180	128	18	-	-	-
<b>Total DOM</b>	<b>2 329</b>	<b>1 957</b>	<b>769</b>	<b>131</b>	<b>124</b>	<b>48</b>
<b>TOM</b>						
Droit	81	38	20	-	-	-
Sciences économiques, AES	60	23	-	-	-	-
Lettres, sciences humaines	276	158	4	-	13	-
Sciences exactes et naturelles	162	44	-	-	-	2
Éducation physique (STAPS)						
<b>Total TOM</b>	<b>579</b>	<b>263</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
<b>Total DOM-TOM</b>	<b>2 908</b>	<b>2 220</b>	<b>793</b>	<b>131</b>	<b>137</b>	<b>50</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

- 1 *Tableaux statistiques*, n° 6776, 6777, 6778.
- 2 *Note d'Information*, 01.24.
- 3 *Tableaux statistiques*, n° 6788.

## PRÉSENTATION

8 000 enseignants des DOM, soit 52 %, effectuent leur service principal dans un collège, 5 000 (33 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 400 (16 %) dans un lycée professionnel (LP).

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (58 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole ; en revanche, les PEGC représentent encore 24,3 % du corps enseignant et les non-titulaires 8,5 %.

La proportion de femmes, 48 % en moyenne (contre 57 % en métropole), est plus importante dans les collèges (51 %), que dans les LEGT (44 %) et les LP (46 %) **1**.

85,5 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (64 %). Les agrégés représentent 15,5 % du corps enseignant, les adjoints et chargés d'enseignement 1,4 % et les non-titulaires 5,8 % **2**.

4,5 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel (contre plus de 11 % en métropole), et seulement 3,2 % en lycée professionnel.

## DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) des DOM.

Les personnels de remplacement - titulaires ou non - et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Bi-admissibles.** Certifiés ayant été deux fois admissibles à l'agrégation et bénéficiant d'une rémunération indiciaire spécifique.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP (1, 2).** Professeurs de lycée professionnel (1<sup>er</sup> grade, 2<sup>e</sup> grade).

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

**1 Répartition des enseignants du second degré public (1) par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 1999-2000**

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1	1	0,0	0,0
Agrégés	180	15	773	968	35,6	3,3
Bi-admissibles	28	1	56	85	36,5	2,4
Certifiés, professeurs EPS	4 639	105	3 189	7 933	50,5	4,6
Adjoints et chargés d'enseignement	273	36	70	379	40,6	4,2
PEGC	1 935	-	2	1 937	47,6	7,2
PLP1	2	36	1	39	74,4	7,7
PLP2	224	2 012	621	2 857	45,4	2,8
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>7 281</b>	<b>2 205</b>	<b>4 713</b>	<b>14 199</b>	<b>47,8</b>	<b>4,5</b>
Maîtres auxiliaires	532	139	217	888	51,8	
Autres non-titulaires	141	50	73	264	49,6	
<b>Total général</b>	<b>7 954</b>	<b>2 394</b>	<b>5 003</b>	<b>15 351</b>	<b>48,0</b>	
% femmes	51,3	46,0	43,6	48,0		
% temps partiel des titulaires	4,8	3,2	4,7	4,5		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture : 773 professeurs agrégés exercent en LEGT dont 35,6 % sont des femmes et 3,3 % travaillent à temps partiel. 51,3 % des enseignants en collège sont des femmes et 4,8 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

**2 Pourcentages d'enseignants du second degré public (1) par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 1999-2000**

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	0,0	0,0	0,0	0,0
Agrégés	2,3	0,6	15,5	6,3
Bi-admissibles	0,4	0,0	1,1	0,6
Certifiés, professeurs EPS	58,3	4,4	63,7	51,7
Adjoints et chargés d'enseignement	3,4	1,5	1,4	2,5
PEGC	24,3	0,0	0,0	12,6
PLP1	0,0	1,5	0,0	0,3
PLP2	2,8	84,0	12,4	18,6
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>91,5</b>	<b>92,1</b>	<b>94,2</b>	<b>92,5</b>
Non-titulaires	8,5	7,9	5,8	7,5
<b>Total général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

**1 2** « Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DPD, 1999-2000.

## Voir aussi

Note d'Information, 00.52.

## PRÉSENTATION

Le ministère de l'Éducation nationale, (hors personnels de la Recherche) rémunérait au 31 janvier 2000, 40 130 personnes dans les établissements publics des départements d'outre-mer et 2 060 dans les établissements privés.

Les enseignants représentent 80 % de ces personnels ; 31 580 personnes enseignent dans les établissements publics, dont deux sur cinq exercent au niveau du premier degré. Dans les établissements privés, la même proportion importante d'enseignants du premier degré est observée. Les départements d'outre-mer ont de l'un à l'autre des spécificités particulières. En Guyane, deux enseignants sur trois dans le secteur public exercent dans le premier degré et la part des enseignants de lycée y est deux fois moins importante que dans l'ensemble des DOM. En Martinique, 14 % des enseignants de niveau second degré ou supérieur exercent dans les établissements de formation, soit deux fois plus que la moyenne dans les DOM et trois fois plus qu'en métropole.

La proportion de femmes dans le secteur public reste moins élevée qu'en métropole (58 % contre 64 % pour les enseignants) mais elles sont très présentes dans le secteur privé (73 %).

Le travail à temps partiel est moins pratiqué qu'en métropole dans le secteur public (5 %) et dans des proportions identiques dans le secteur privé (11 %). Cette moyenne masque des écarts importants entre les départements, du simple au triple, de la Guyane à la Martinique dans les établissements privés.

## DÉFINITIONS

■ **Enseignants du premier degré.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les psychologues déchargés de classes.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements du second degré et recensés à partir du fichier de paie de janvier 1999. Ils incluent les personnels de remplacement et de documentation.

■ **Enseignants des établissements de formation des enseignants.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements et élèves professeurs ou professeurs stagiaires. Ne sont pas compris les stagiaires rémunérés sur les articles budgétaires des écoles et des établissements du second degré.

■ **Le temps partiel** des personnels enseignants des classes sous contrat des établissements privés n'est pas comparable à celui des personnels enseignants des établissements publics. Dans des classes sous contrat, sont considérés à temps partiel les personnels n'assurant pas un temps complet d'enseignement (voir définition en 9.5).

## POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

## Sources

1 Fichier de paie au 31 janvier 2000.

## Voir aussi

Notes d'Information, 96.01, 97.17, 98.13, 99.19, 00.23.

Tableaux statistiques, n° 6317, 6385, 6488, 6617, 6754, 6761.

## 1 Les personnels de l'Éducation nationale dans les DOM en 1999-2000

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total DOM
<b>PUBLIC</b>					
<b>Enseignants</b>					
<b>Premier degré :</b>	3 018	2 433	1 723	5 830	<b>13 004</b>
% femmes	72,5	76,7	73,8	70,0	<b>72,3</b>
% temps partiel	0,8	0,6	1,1	2,0	<b>1,3</b>
<b>Second degré :</b>					
En collège (y compris enseignement spécial)	2 017	1 845	851	3 642	<b>8 355</b>
% femmes	53,0	58,2	43,2	50,4	<b>52,0</b>
% temps partiel	1,9	1,6	1,8	4,4	<b>2,9</b>
En lycée professionnel	732	734	210	1 516	<b>3 192</b>
% femmes	48,1	48,8	42,4	43,3	<b>45,5</b>
% temps partiel	1,5	1,6	2,9	2,4	<b>2,0</b>
En LEGT et autre second degré	1 279	1 315	59	2 259	<b>4 912</b>
% femmes	47,7	49,2	40,7	40,2	<b>44,6</b>
% temps partiel	2,3	2,1	5,1	3,9	<b>3,1</b>
<b>Supérieur :</b>	179	164	47	331	<b>721</b>
% femmes	33,3	29,7	33,3	26,9	<b>28,4</b>
% temps partiel	0,0	0,0	0,0	2,0	<b>0,7</b>
<b>Établissements de formation :</b>	234	648	36	482	<b>1 400</b>
% femmes	80,8	72,5	83,3	57,3	<b>68,9</b>
% temps partiel	0,4	0,5	0,0	0,2	<b>0,4</b>
<b>Personnel administratif, technique et d'encadrement</b>					
<b>Second degré :</b>	1 464	1 576	687	2 877	<b>6 604</b>
% femmes	53,6	59,1	51,2	46,0	<b>51,3</b>
% temps partiel	14,3	15,7	9,5	21,5	<b>17,3</b>
<b>Supérieur :</b>	145	87	18	204	<b>454</b>
% femmes	66,9	64,5	46,7	56,4	<b>61,5</b>
% temps partiel	0,0	0,0	0,0	5,4	<b>3,1</b>
<b>Services académiques :</b>	381	413	96	458	<b>1 348</b>
% femmes	74,8	77	69,8	65,5	<b>72,0</b>
% temps partiel	4,7	3,9	1,0	5,2	<b>4,4</b>
<b>Établissements de formation :</b>	35	28	7	67	<b>137</b>
% femmes	42,9	57,1	83,3	56,7	<b>58,3</b>
% temps partiel	3,6	0,0	0,0	1,5	<b>4,8</b>
<b>Total Public</b>	<b>9 484</b>	<b>9 243</b>	<b>3 734</b>	<b>17 666</b>	<b>40 127</b>
<b>% femmes</b>	<b>59,2</b>	<b>63,0</b>	<b>59,7</b>	<b>54,5</b>	<b>58,1</b>
<b>% temps partiel</b>	<b>3,4</b>	<b>4,6</b>	<b>2,7</b>	<b>6,0</b>	<b>4,8</b>
<b>PRIVÉ</b>					
<b>Premier degré (y compris enseignement spécial) :</b>	223	126	77	367	<b>793</b>
% femmes	90,8	83,1	80,6	93,8	<b>89,1</b>
% temps partiel	3,2	3,9	3,1	6,2	<b>4,6</b>
<b>Second degré (1) :</b>					
En collège	178	103	28	210	<b>519</b>
% femmes	70,1	68,2	68,9	59,3	<b>65,5</b>
% temps partiel	16,8	18,7	26,7	11,0	<b>15,8</b>
En LEGT	175	344	42	186	<b>747</b>
% femmes	49,4	61,6	65,2	52,4	<b>56,3</b>
% temps partiel	6,9	31,3	8,7	14,0	<b>17,6</b>
<b>Total Privé</b>	<b>576</b>	<b>573</b>	<b>147</b>	<b>763</b>	<b>2 059</b>
<b>% femmes</b>	<b>71,5</b>	<b>71,4</b>	<b>71,4</b>	<b>75,6</b>	<b>73,0</b>
<b>% temps partiel</b>	<b>10,8</b>	<b>15,2</b>	<b>4,8</b>	<b>9,6</b>	<b>11,1</b>

(1) Dans les enseignants en établissement du second degré, sont comptés les enseignants du spécial avec les collèges et les autres niveaux du second degré avec les lycées.

Réf.	Titre	Page
12.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	304
12.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	306
12.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	308
12.4	Les acteurs de la R&D publique	310
12.5	Recherche et développement : les effectifs	312
12.6	La recherche et le développement dans les régions	314

### PRÉSENTATION

En 2000, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 30,5 milliards d'euros (200,4 milliards de francs), soit une hausse en volume de 1,28 %, inférieure à celle du PIB.

La dépense intérieure de recherche-développement (DIRD) est estimée à 30,2 milliards d'euros (197,8 milliards de F) et progresserait de 1,18 % en volume. Cette hausse serait surtout le fait de la dépense intérieure des entreprises (DIRDE) qui compenserait la baisse en volume de celle des administrations (DIRDA). Le ratio DIRD/PIB s'établirait à 2,15 % ; en 1999, il était de 2,19 %, année où l'effort de R&D des entreprises s'est accru à un rythme nettement supérieur à celui du PIB.

L'année 1999 a enregistré une hausse en volume de 3,79 % de la DIRD, avec respectivement 1,27 % pour la DIRDA et 5,32 % pour la DIRDE.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB. Le ratio DIRD/PIB est passé de 1,68 % en 1978 à 2,40 % en 1993 ; depuis 1993, il décroît et se situe en 1999 à 2,19 % du PIB. Cette évolution se vérifie tant pour la R&D dans les administrations que dans les entreprises : 0,68 % du PIB pour la DIRDA en 1978, 0,92 % en 1993, mais 0,80 % en 1999. Pour les entreprises, 1,0 % en 1978, 1,48 % en 1993 et 1,38 % en 1999, en raison d'une reprise significative qui pourrait se prolonger en 2000.

Sur plus de vingt ans, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD ne cesse de reculer et n'est plus que de 44,4 % en 1999. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 contribue à cette évolution, en dépit d'une situation plus favorable en 1999, difficile à projeter pour les années suivantes. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995. La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Elle a aussi progressé en 1999 pour s'établir à 63,2 %.

### DÉFINITIONS

■ **Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).** Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ **Dépense nationale de recherche et développement (DNRD).** Cet agrégat mesure, sans doubles comptes, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ **Méthodologie.** L'enquête auprès des entreprises est réalisée auprès de 11 200 entreprises environ et 50 centres techniques de recherche. L'enquête est exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des petites et moyennes entreprises (sondage au taux de 1 sur 2).

Dans les administrations, l'enquête est réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif qui contribuent à l'effort national de R&D.

L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série :

- en 1992 : voir *Repères et références statistiques 1999*, page 276 ;
- en 1997, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ;
- en 1998, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises (voir *Repères et références statistiques 2000*, page 284).

Compte tenu de ces ruptures, le taux de croissance annuel moyen en volume de la DIRD, entre 1995 et 1999, s'est établi à 1,27 %, avec 1,83 % pour les entreprises et 0,35 % pour les administrations.

### 1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France

(millions de F, %)

	1978	1989	1991	(2) 1992	1993	1995	1996	(2) 1997	(3) 1998	1999	(4) 2000	Millions d'euros 1999	2000
<b>DNRD</b>	<b>37 677</b>	<b>142 885</b>	<b>162 842</b>	<b>172 049</b>	<b>177 125</b>	<b>180 802</b>	<b>184 266</b>	<b>183 702</b>	<b>188 414</b>	<b>196 032</b>	<b>200 362</b>	<b>29 885</b>	<b>30 545</b>
DNRD par les administrations (1)	21 682	75 891	86 871	88 293	89 835	89 520	89 987	85 145	84 348	87 024	86 286	13 267	13 154
DNRD par les entreprises	15 995	66 994	75 971	83 756	87 290	91 282	94 279	98 557	104 066	109 008	114 076	16 618	17 391
Part des administrations	57,5 %	53,1 %	53,3 %	51,3 %	50,7 %	49,5 %	48,8 %	46,3 %	44,8 %	44,4 %	43,1 %		
<b>DIRD</b>	<b>37 671</b>	<b>143 553</b>	<b>163 092</b>	<b>169 377</b>	<b>173 721</b>	<b>179 092</b>	<b>182 589</b>	<b>182 065</b>	<b>185 760</b>	<b>193 694</b>	<b>197 789</b>	<b>29 529</b>	<b>30 153</b>
DIRD par les administrations (1)	15 171	56 930	62 821	63 544	66 539	69 880	70 215	68 211	70 104	71 325	71 136	10 873	10 845
DIRD par les entreprises	22 500	86 623	100 271	105 833	107 182	109 213	112 373	113 854	115 656	122 369	126 652	18 655	19 308
Part des entreprises	59,7 %	60,3 %	61,5 %	62,5 %	61,7 %	61,0 %	61,5 %	62,5 %	62,3 %	63,2 %	64,0 %		
Part de la DIRD dans le PIB	1,68 %	2,29 %	2,37 %	2,38 %	2,40 %	2,31 %	2,30 %	2,22 %	2,17 %	2,19 %	2,15 %		

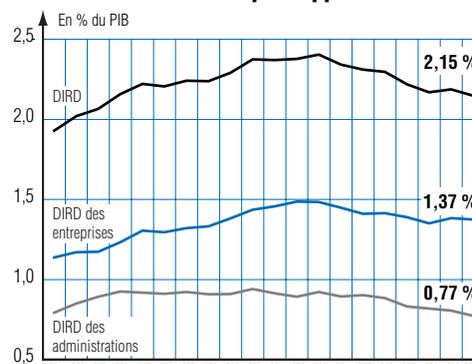
(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur, institutions sans but lucratif).

(2) En 1992 et 1997, changements méthodologiques.

(3) Révisé.

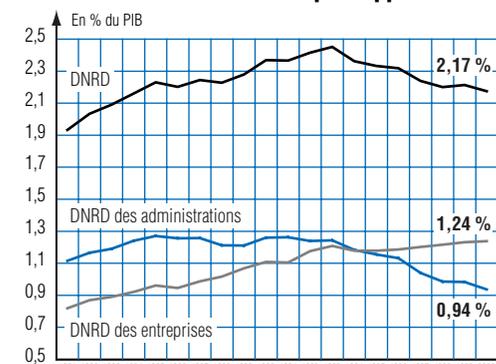
(4) Estimation.

### 2 Évolution de la DIRD par rapport au PIB



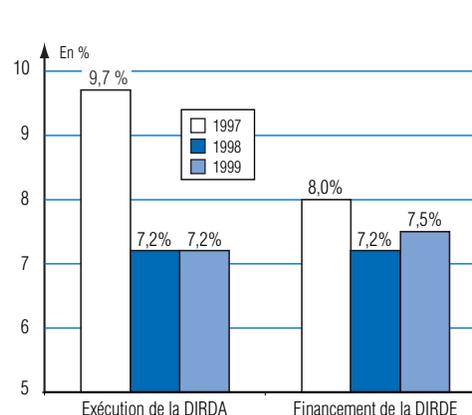
(1) Estimation.

### 3 Évolution du financement par rapport au PIB

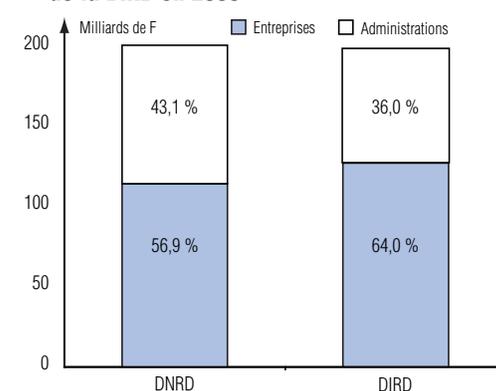


(1) Estimation.

### 4 Part de la R&D Défense



### 5 Estimation de la répartition de la DNRD et de la DIRD en 2000



### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

1 à 5 Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

### PRÉSENTATION

Après la légère reprise des activités de R&D dans les entreprises amorcée en 1998 (+ 0,6 % en volume), l'année 1999 enregistre une croissance en volume très élevée (+ 5,3 %). D'après les premières estimations, ce dynamisme des entreprises se poursuivrait en 2000 et en 2001. Celles-ci anticipent une croissance de leurs dépenses de R&D en volume de + 2,6 % en 2000 et de + 4,0 % en 2001.

En 1999, 5 400 entreprises et organismes professionnels ont réalisé en France 122,4 milliards de F (MdF) de DIRDE contre 115,7 MdF en 1998. La progression des dépenses de recherche des entreprises s'accompagne d'une évolution comparable des effectifs de R&D (+ 2,3 %), notamment pour la seule catégorie des chercheurs (+ 5,1 %).

La répartition de la DIRDE dans les cinq principales branches de recherche témoigne, comme celle des effectifs de R&D, d'une concentration importante et met en évidence une spécialisation dans les secteurs de haute technologie. Cinq grandes branches totalisent 57,5 % de la DIRDE et 51,8 % des effectifs de R&D, même si ces parts relatives dans le total ont régulièrement décéléré depuis 1992. En 1999, il s'agit par ordre décroissant de : la construction automobile, la pharmacie, les équipements de communication, la construction aéronautique et spatiale et les instruments de précision. Parallèlement, de 1992 à 1999, le classement de la DIRDE parmi ces cinq branches de recherche s'est légèrement modifié. En 1999, la construction automobile se place au premier rang et enregistre une progression de + 18,1 % en volume (+ 1,7 % en 1998). Un redéploiement des activités de R&D pour les grands groupes industriels français dans ce secteur est à l'origine de cette évolution. La pharmacie poursuit sa croissance annuelle avec un taux en volume de + 8,7 % contre + 2,3 % en 1998, suivie de la construction aéronautique qui augmente de 6,7 % en volume contre 4,1 % en 1998. Cette dernière qui avait connu un fort recul ces dernières années, est marquée par la forte hausse en 1999 des financements publics liés aux programmes de l'aéronautique civile qui contribuent à ce mouvement. Les deux autres branches ont des évolutions positives mais très inférieures à celles observées précédemment, comme les instruments de précision qui ne progressent que de + 0,1 %.

La répartition de l'effort de R&D des entreprises selon leur taille fait apparaître une forte concentration parmi les entreprises de grande taille. Les très grandes entreprises (150 firmes, soit 2,8 %) qui comptent plus de 2 000 salariés réalisent plus de 56 % de la DIRDE, emploient 52 % des effectifs de R&D et absorbent plus de 81 % des financements publics. Ces parts relatives sont assez stables entre 1998 et 1999. Cette classe concentre également une part importante de filiales de groupes : sur 150 entreprises, 111 sont des filiales de groupe. La catégorie des PME-PMI a augmenté en nombre mais enregistre des variations en baisse par rapport à 1998. Le volume de leurs travaux de R&D ne représente que 20,0 % de l'ensemble contre 21,0 % l'an passé et cette classe ne perçoit que 10,7 % du financement public de R&D (11,5 % en 1998).

### DÉFINITIONS

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement.

■ **Financement public de la R&D.** Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **Très grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif salarié est supérieur ou égal à 2 000 personnes.

■ **Entreprises filiales ou indépendantes.** Une entreprise est considérée comme filiale d'un groupe (français ou étranger) lorsque son capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe. La nationalité du groupe est celle de la tête de groupe. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

■ **Estimations 2000 et 2001 :** une enquête de conjoncture a été réalisée par le CREDOC à la fin du premier trimestre de l'année 2001 auprès d'un échantillon représentatif de 220 entreprises.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

1 à 3 Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

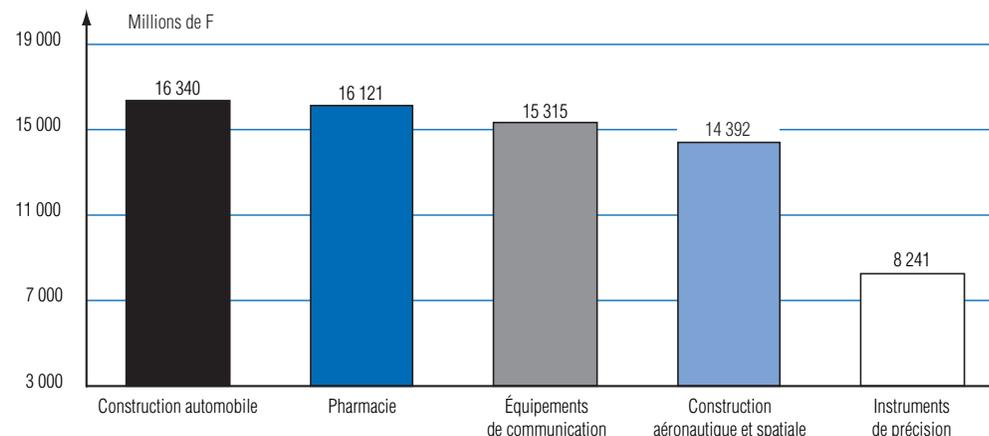
### 1 Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les principales branches de recherche de 1992 à 1999

(millions de F)

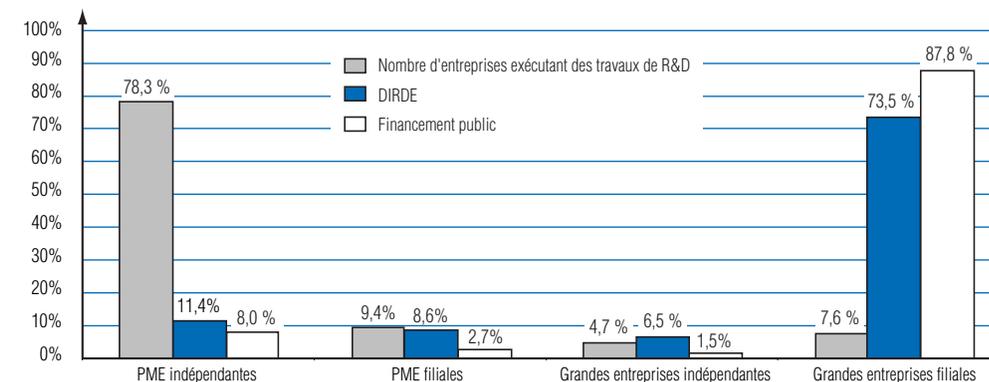
	1992	1994	1995	1996	1997 (5)	1998 (6)	1999	1999 (7)	1999/1998 (8)
Énergie	4 363	4 228	4 179	5 489	5 454	5 378	5 269	803,3	-2,5%
Chimie (1)	7 335	6 391	6 757	7 087	7 050	7 302	7 454	1 136,4	1,6%
Pharmacie (2)	10 019	12 404	13 091	13 777	14 296	14 759	16 121	2 457,6	8,7%
Machines et équipements (3)	6 037	5 728	5 299	5 213	5 025	5 313	5 449	830,7	2,1%
Machines et appareils électriques	3 407	3 759	3 921	3 820	4 030	4 231	4 524	689,7	6,4%
Équipements de communication (4)	10 436	12 376	11 996	12 940	13 157	14 890	15 315	2 334,8	2,4%
Instruments de précision	12 335	11 739	11 302	10 620	10 965	8 193	8 241	1 256,3	0,1%
Construction automobile	11 567	14 234	14 092	13 319	13 414	13 773	16 340	2 491,0	18,1%
Construction aéronautique et spatiale	17 973	14 414	14 416	15 373	12 788	13 430	14 392	2 194,0	6,7%
Transport et communications	2 733	3 142	3 316	3 275	5 673	5 102	4 420	673,8	-13,8%
Autres branches	19 628	20 153	20 844	21 460	22 001	23 283	24 844	3 787,4	6,2%
<b>Total dépenses intérieures de R&amp;D</b>	<b>105 833</b>	<b>108 568</b>	<b>109 213</b>	<b>112 373</b>	<b>113 854</b>	<b>115 656</b>	<b>122 369</b>	<b>18 655,0</b>	<b>5,3%</b>

(1) Y compris fibres artificielles et synthétiques. (2) Y compris la fabrication des principes actifs. (3) Y compris armement et appareils domestiques. (4) Y compris composants. (5) Changement méthodologique. (6) Révisé. (7) En millions d'euros. (8) Taux d'évolution en francs constants.

### 2 Poids de la DIRDE des cinq plus importantes branches de recherche en 1999



### 3 Répartition par taille et nature des entreprises en 1999



### PRÉSENTATION

En 1999, les entreprises ont financé près de 80 % de leurs travaux de recherche, une part identique à 1998, confirmant ainsi leur investissement pour la R&D. Les administrations y ont participé pour 11,4 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 8,8 % est financé par des flux en provenance de l'étranger.

La part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises, en baisse régulière depuis 10 ans, connaît une reprise en 1999 (+ 18,7 % en volume) pour atteindre 14,3 milliards de F (MdF) contre 12,0 MdF en 1998. Deux éléments sont à l'origine de cette variation : l'augmentation de la contribution du ministère de la Défense (+ 0,9 MdF) et une forte hausse des financements liés aux programmes aéronautiques civils (+ 1,0 MdF). Face au recul important des financements publics pour la R&D ces dernières années (hors crédit d'impôt), les entreprises ont compensé par un effort soutenu en faveur des travaux qu'elles exécutent, à des rythmes nettement positifs. Cependant, pour la première fois depuis plusieurs années, le financement des entreprises a moins progressé en 1999 que les financements externes.

Les flux en provenance de l'étranger se stabilisent à nouveau après la forte baisse constatée en 1998. Ils sont principalement constitués de fonds en provenance d'entreprises (près de 73 %) où la part des filiales ou des sociétés mères est majoritaire avec 55 %. Ce mouvement est en relation avec les restructurations de groupes qui affectent les échanges internationaux de R&D. D'autre part, les fonds de l'Union européenne chutent fortement en 1999 après une certaine stabilité sur la période (0,7 MdF en 1999 contre 0,9 MdF en 1998). Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les programmes spatiaux pilotés par la France sont en recul depuis 1993 et poursuivent en 1999 la tendance observée (5,2 MdF en 1993 contre 2,3 MdF en 1999).

Par sa nature d'avantage fiscal, le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D : 3 270 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de 3,4 MdF en 1999. Mis en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, le CIR a évolué très rapidement jusqu'en 1990 (7 370 entreprises pour 3,3 MdF). Depuis cette date, il décroît régulièrement mais connaît une reprise significative cette année.

### DÉFINITIONS

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont la communauté européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est obtenu par solde entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale mise en place en 1983 assise sur la progression des dépenses de R&D.

### 1 Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

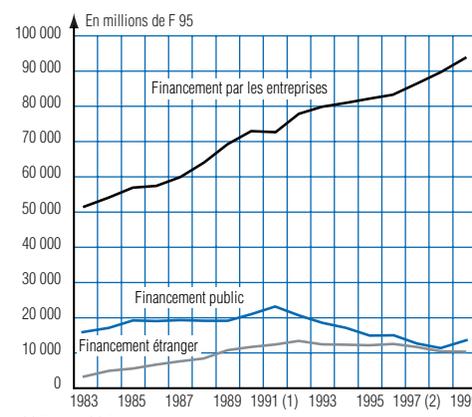
	1975	1983	1991	1992 (1)	1993	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (2)	1999	2000 (3)
Origine des financements :												
- entreprises	63,8%	73,0%	67,1%	69,6%	72,0%	73,3%	75,2%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	81,1%
- financement public	28%	22,4%	21,4%	18,4%	16,7%	15,5%	13,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	10,7%
- financement étranger	8,2%	4,6%	11,5%	12,0%	11,3%	11,2%	11,1%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	8,2%
<b>DIRD des entreprises (en millions de F)</b>	<b>15 617</b>	<b>48 098</b>	<b>100 271</b>	<b>105 833</b>	<b>107 182</b>	<b>108 568</b>	<b>109 213</b>	<b>112 373</b>	<b>113 854</b>	<b>115 656</b>	<b>122 369</b>	<b>126 652</b>
<b>(en millions d'euros)</b>										<b>18 655,0</b>	<b>19 308,0</b>	

(1) Les années 1992 et 1997 ne sont pas directement comparables à 1991 et 1996, en raison de changements méthodologiques.

(2) Révisé.

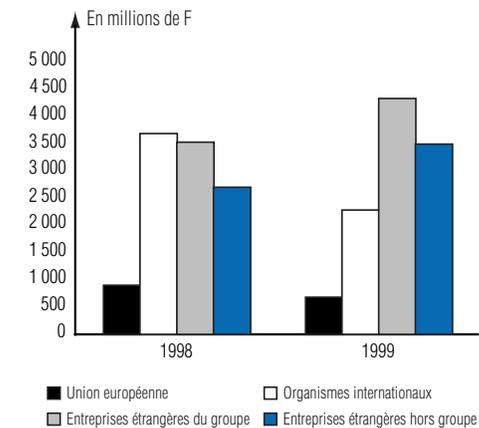
(3) Estimation.

### 2 Évolution du mode de financement de la DIRD des entreprises

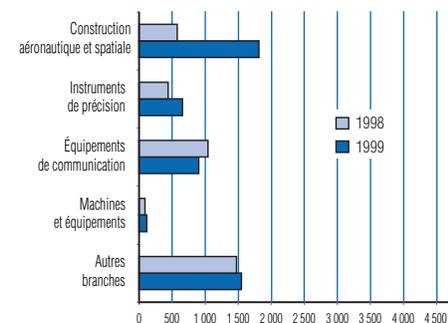


(1) Révisé. (2) Estimation.

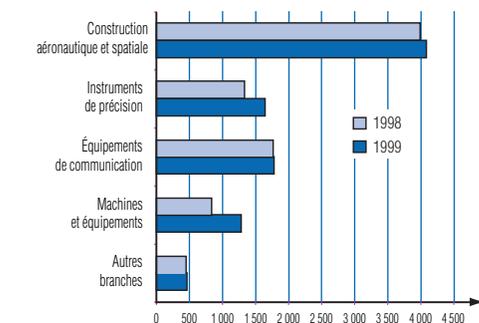
### 3 Financement étranger pour le secteur des entreprises



### 4 Programmes civils en 1999 (millions de F)



### 5 Programmes militaires en 1999 (millions de F)



### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

1 à 5 Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

### PRÉSENTATION

La recherche publique française a été structurée par les différentes politiques de l'État avec la création de grands organismes aux statuts juridiques divers, avec la programmation de la recherche au travers des grands programmes technologiques et le soutien apporté à la recherche universitaire. L'équilibre entre ces différents pôles est en forte évolution, au profit notamment des universités.

La dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA) s'élève à 10,9 milliards d'euros (71,3 milliards de francs [Mdf]) en 1999, soit une augmentation en volume de 1,27 %, progression inférieure à celle du PIB.

EPST et EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. En 1999, leur dépense intérieure a atteint un montant de 6,2 milliards d'euros (40,5 Mdf), soit 56,9 % de la DIRDA. La progression de leur dépense intérieure est de + 1,6 % en volume.

En 1999, la progression des dépenses de recherche universitaire est plus faible (+ 0,5 % en volume), après avoir connu un rythme plus soutenu en raison des créations de postes d'enseignants-chercheurs.

Si la dépense intérieure de la Défense est stable en valeur en 1999, on doit noter que sa part dans l'ensemble de la DIRDA est passée de 20 % en 1992 à 7 % en 1999.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur *via* leurs dépenses extérieures (soit 26,9 Mdf en 1999). 53 % sont à destination des entreprises. Ce rôle de financeur marque une reprise en 1999, essentiellement due à une hausse des crédits de la Défense, de la DPAC et de l'ANVAR.

La ressource principale de ces organismes de recherche est constituée de subventions, dont le budget civil de recherche et développement (BCRD), auquel il convient d'ajouter la partie du budget de l'enseignement supérieur qui finance des activités de R&D, notamment les salaires des enseignants-chercheurs pris à 50 % et le budget de R&D de la Défense. Depuis 1992, la part des subventions dans le financement de la DIRDA est en recul (86 % en 1992, 79 % en 1999) au profit principalement des ressources contractuelles (11 % en 1992, 16 % en 1999) et des autres ressources propres (3 % en 1992, 5 % en 1999). La diminution de l'effort de R&D propre au ministère de la Défense explique la baisse du rôle des subventions ; l'évolution du BCRD y contribue aussi. Celui-ci s'élève à 8,2 milliards d'euros (53,9 Mdf) en 1999 (DO + CP) ; sa progression en volume (1,18 %) est inférieure à celle du PIB en 1999 et sa part dans le PIB est la plus faible depuis 1992 : 0,61 % en 1999 contre 0,67 % en 1993.

### DÉFINITIONS

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les ISBL, les entreprises, l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend universités et établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations et associations ou ISBL. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

■ **Statuts juridiques.** Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; ISBL : institution (ou association) sans but lucratif.

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agent d'un même secteur.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ **DO, CP.** Dépense ordinaire, crédit de paiement.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

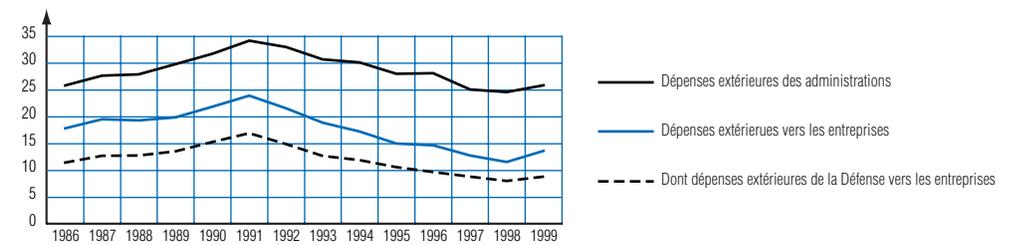
1 à 6 Enquêtes réalisées auprès des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

### 1 Dépenses intérieures de R&D de 1994 à 2000 par secteur institutionnel (millions de F et d'euros)

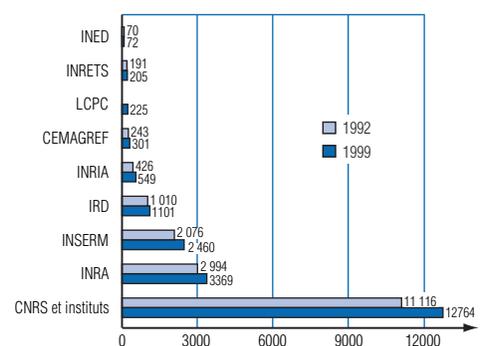
	1994	1995	1996	1997 (1)	1998	1999	2000 (2)	1999 (3)	2000 (3)
<b>État</b>	<b>36 217</b>	<b>37 591</b>	<b>37 008</b>	<b>33 982</b>	<b>34 627</b>	<b>35 141</b>	<b>35 140</b>	<b>5 357</b>	<b>5 357</b>
<b>Civil</b>	<b>23 457</b>	<b>25 920</b>	<b>26 613</b>	<b>27 334</b>	<b>29 551</b>	<b>30 041</b>	<b>30 140</b>	<b>4 580</b>	<b>4 595</b>
EPST hors CNRS et instituts (3)	6 754	7 087	7 233	7 263	7 608	7 662	8 121	1 168	1 238
EPIC	14 665	16 896	17 404	18 207	20 240	20 719	20 295	3 159	3 094
EPA hors grandes écoles hors MEN (3)	1 241	1 170	1 184	1 023	854	891	938	136	143
Services ministériels	797	767	793	841	850	769	787	117	120
<b>Défense</b>	<b>12 760</b>	<b>11 672</b>	<b>10 395</b>	<b>6 648</b>	<b>5 076</b>	<b>5 100</b>	<b>5 000</b>	<b>777</b>	<b>762</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>28 407</b>	<b>29 919</b>	<b>30 747</b>	<b>31 706</b>	<b>32 708</b>	<b>33 243</b>	<b>33 062</b>	<b>5 068</b>	<b>5 040</b>
EPST/CNRS et instituts	11 671	11 893	12 041	12 091	12 091	12 385	12 110	1 888	1 846
EPA/grandes écoles hors MEN	737	772	747	747	965	1 015	965	155	147
Universités et établissements d'ens. supérieur	16 000	17 253	17 959	18 649	19 649	19 843	19 986	3 025	3 047
<b>Associations</b>	<b>2 369</b>	<b>2 370</b>	<b>2 460</b>	<b>2 523</b>	<b>2 769</b>	<b>2 941</b>	<b>2 935</b>	<b>448</b>	<b>447</b>
<b>Total administrations</b>	<b>66 994</b>	<b>69 880</b>	<b>70 215</b>	<b>68 211</b>	<b>70 104</b>	<b>71 325</b>	<b>71 136</b>	<b>10 873</b>	<b>10 845</b>

(1) Changement méthodologique. (2) Estimation. (3) En millions d'euros.

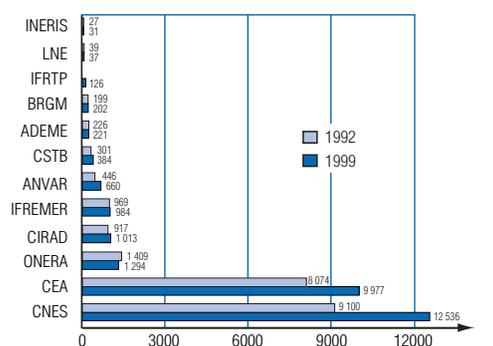
### 2 Évolution et destination des dépenses extérieures des administrations (milliards de F 1995)



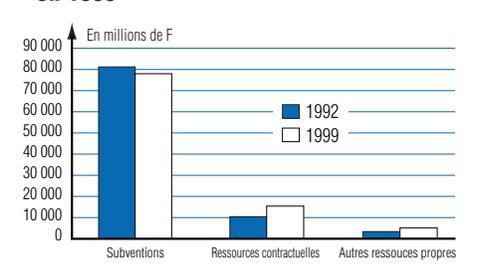
### 3 Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 1992 et 1999 (millions de F)



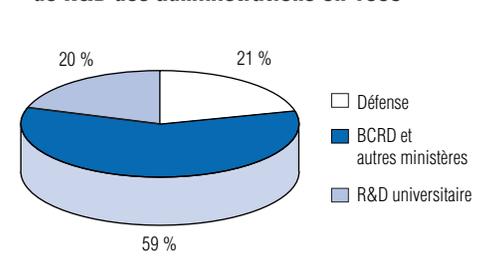
### 4 Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 1992 et 1999 (millions de F)



### 5 Nature des ressources de la recherche publique en 1999



### 6 Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 1999



### PRÉSENTATION

Le personnel total employé aux activités de R&D hors Défense en 1999 est évalué à 307 960 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 44 % sont rémunérés par les administrations et 56 % par les entreprises. Les effectifs progressent de 1,6 % par rapport à l'année 1998 avec une croissance plus forte pour les chercheurs 2,6 %.

Sur l'année, la croissance est tirée par le secteur des entreprises avec 2,3 % pour l'effectif total et 5,1 % pour les chercheurs, tandis que dans l'ensemble des administrations, les effectifs totaux ne progressent que de 0,7 % et les chercheurs de 0,4 %.

Les chercheurs du public, non compris les boursiers de thèse, ont augmenté de 1,4 %. La progression se situe dans les universités (+ 2,4 % pour les enseignants-chercheurs) et dans les EPST hors CNRS (+ 3,5 %).

Depuis 1992, près de 10 000 emplois d'enseignants-chercheurs (non compris les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré travaillant dans le supérieur) ont été inscrits au budget de l'enseignement supérieur ; compte tenu de la part recherche, cela signifie une progression de 5 000 chercheurs en ETP. Par ailleurs, l'effort de formation par la recherche a été soutenu sur la période, tant du côté du BCRD (+ 2 500 allocataires de recherche), que du côté des organismes et des associations caritatives, notamment dans le domaine de la santé. En 1999, les allocataires de recherche représentent 11 151 ETP sur un ensemble de 16 180 boursiers de thèse rémunérés.

Depuis 1992, l'accroissement de la part des chercheurs dans l'ensemble du personnel de R&D s'observe aussi dans les entreprises. Mais dans celles-ci, la croissance de l'emploi s'accompagne d'une substitution chercheurs/personnel de soutien : sur 7 ans, pour 10 700 chercheurs de plus, le personnel de soutien diminue de 3 500 ETP. Cependant, il existe une grande disparité de la part de chercheurs selon la branche d'activité : 57 % pour le secteur des équipements de communication (et plus de 63 % pour la branche instruments de précision) et seulement 30 % pour l'industrie automobile. La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises (voir édition 2000, page 293). Néanmoins, la discipline d'activité demeure le point déterminant. Les organismes travaillant dans le domaine de la santé et des sciences de la vie ont un taux similaire à celui de l'industrie pharmaceutique ; on peut aussi comparer les branches de la chimie, de l'agriculture et des IAA avec l'organisme impliqué dans le même domaine disciplinaire, l'INRA. À l'opposé, on trouve dans des situations proches, l'ONERA et la branche de l'aéronautique.

### DÉFINITIONS

■ **Les effectifs de R&D** correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs pris à 50 % de leur temps, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les boursiers en cours de thèse font également partie de la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

■ **Équivalent temps plein recherche.** Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D.

■ **Révision 1997-1998.** Les nouvelles estimations de 1998 ont ainsi donné lieu à des corrections pour les effectifs de 1997. Tous secteurs confondus, les effectifs rémunérés, qui étaient de 313 154 ETP dans la précédente évaluation, ne sont plus que 303 463. Cette différence résulte d'une augmentation de 2 257 ETP dans le secteur des entreprises et d'une diminution de 11 948 dans le secteur des administrations. Les nouvelles informations du ministère de la Défense ont en effet permis de corriger les effectifs qui de 19 544 (chiffre qui n'avait pas été révisé depuis une vingtaine d'années) sont passés à 4 063, soit un écart de 15 481. Ils s'établissent à 3 771 en 1998 et 1999. Les corrections intervenues au CEA et dans la recherche clinique ont limité l'impact de la révision des effectifs de la Défense.

### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

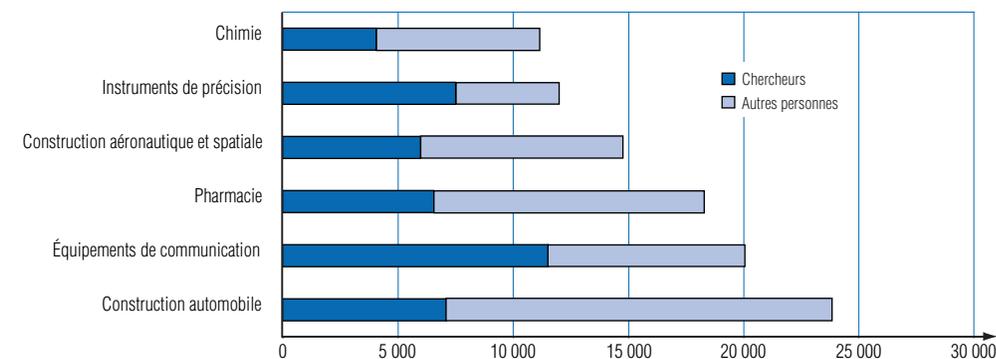
1 à 4 Enquêtes réalisées par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).

### 1 Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

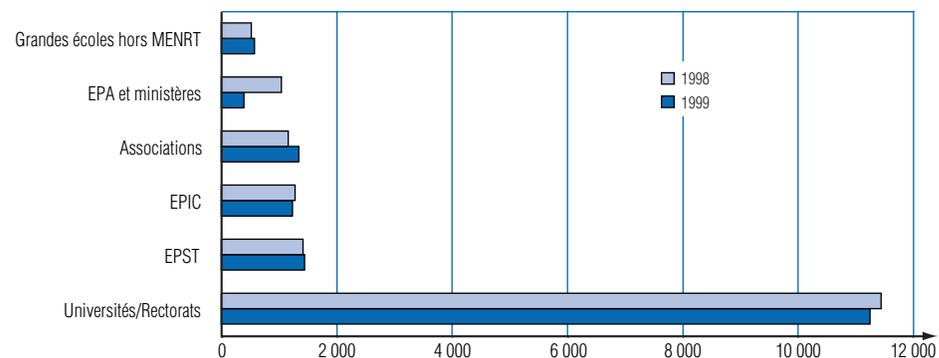
	1992	1993	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999
Chercheurs des entreprises	64 688	66 455	66 714	66 618	68 487	72 023	71 717	75 390
Chercheurs des administrations	74 462	76 317	78 878	80 156	81 004	80 716	82 158	82 446
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	164 384	161 955	162 042	162 590	166 311	167 765	171 564
Personnel total de R&D des administrations	127 137	128 888	131 875	133 938	134 668	133 090	135 423	136 397
<b>Nombre total de chercheurs</b>	<b>139 150</b>	<b>142 772</b>	<b>145 592</b>	<b>146 774</b>	<b>149 491</b>	<b>152 739</b>	<b>153 875</b>	<b>157 836</b>
<b>Personnel total de R&amp;D</b>	<b>291 515</b>	<b>293 272</b>	<b>293 830</b>	<b>295 980</b>	<b>297 258</b>	<b>299 401</b>	<b>303 188</b>	<b>307 960</b>

(1) Révisé.

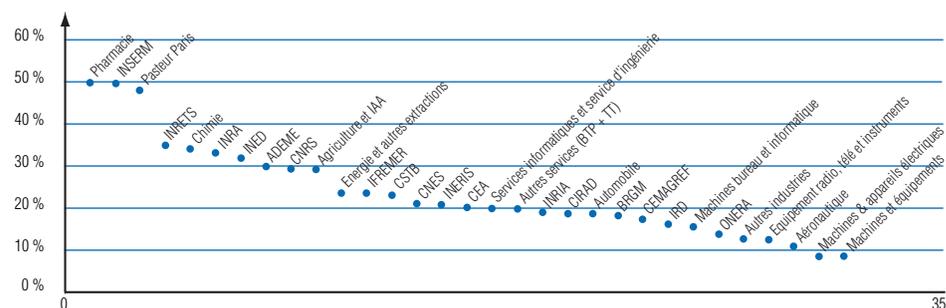
### 2 Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 1999 (en ETP)



### 3 Financeurs des bourses de thèses de troisième cycle en 1999 (en ETP)



### 4 Part des femmes parmi les chercheurs dans les branches et organismes de recherche en 1999



### PRÉSENTATION

Le potentiel de R&D est concentré en Ile-de-France et dans quelques régions et le classement entre les régions a peu évolué.

En effet, la moitié des travaux de R&D des entreprises est localisée en Ile-de-France en 1999 et cette part a eu tendance à augmenter parallèlement à l'effort accru de ce secteur. En revanche, la recherche publique, à la suite des mesures de déconcentration mises en place depuis le début des années 1990 dans les organismes de recherche, a continué à voir la part de l'Ile-de-France reculer : 41,4 % en 1999 contre 41,9 % en 1997, rythme toutefois ralenti.

Pour cette dernière, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente, les universités contribuant à une répartition moins concentrée des dépenses de recherche des administrations : 32,8 % des dépenses des universités sont localisées en Ile-de-France contre 45,2 % des dépenses dans les EPST (47,8 % au CNRS) et 42,3 % dans les EPIC en 1999.

Trois régions en 1999 concentrent 22,5 % de l'ensemble des moyens consacrés à la R&D : Rhône-Alpes (10,4 % de la DIRD), suivi de Midi-Pyrénées (6,6 %) et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (5,5 %). Néanmoins, la contribution de la R&D en entreprises et de la R&D publique n'est pas identique selon les régions.

Quatre autres régions concentrent 11,6 % de la DIRD : la Bretagne, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et le Centre pour des montants très comparables, compris entre 5,0 et 5,5 milliards de F (soit entre 762 et 839 millions d'euros). La répartition régionale des effectifs de R&D présente des caractéristiques sensiblement différentes de celles de la DIRD. Même si on note là encore une concentration en Ile-de-France plus élevée pour les entreprises, on observe une diminution de la part de cette région dans l'ensemble, tant pour les entreprises que pour la recherche publique.

### DÉFINITIONS

■ **R&D, DIRD, DIRDE, DIRDA.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, DIRD des entreprises, DIRD des administrations.

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

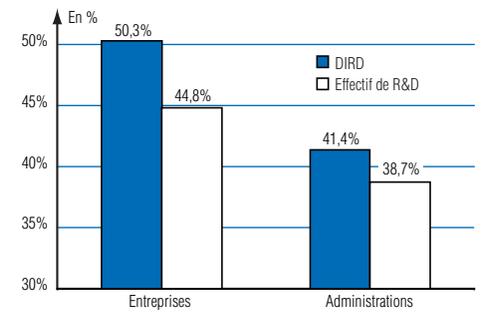
Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles mêmes. Concernant les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 1999, 90 % de la DIRDA, 93 % des effectifs totaux et 96 % des chercheurs sont répartis.

### 1 R&D des entreprises et des administrations

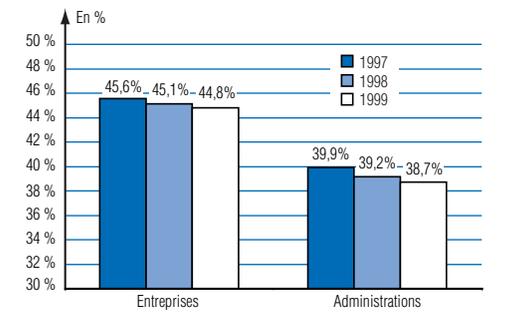
	1997 (3)			1998 (3)			1999			millions d'euros
	Entreprises	Administrations	Total	Entreprises	Administrations	Total	Entreprises	Administrations	Total	
<b>Ile de France :</b>										
DIRD (1)	55 813	25 047	80 859	55 661	26 305	81 965	61 532	26 535	<b>88 067</b>	<b>13 425,7</b>
Effectifs de R&D (2)	75 763	50 960	126 723	75 699	50 780	126 479	76 857	50 710	<b>127 567</b>	
Dont chercheurs (2)	35 316	29 217	64 533	35 533	29 291	64 824	36 998	29 331	<b>66 329</b>	
<b>Autres régions :</b>										
DIRD	58 041	34 766	92 807	59 996	36 790	96 785	60 837	37 619	<b>98 457</b>	<b>15 009,7</b>
Effectifs de R&D	90 547	76 702	167 249	92 066	78 896	170 962	94 707	80 271	<b>174 978</b>	
Dont chercheurs	36 707	48 202	84 909	36 184	49 342	85 526	38 392	50 043	<b>88 435</b>	
<b>Total réparti :</b>										
DIRD	113 854	59 813	173 666	115 656	63 094	178 750	122 369	64 154	<b>186 524</b>	<b>28 435,4</b>
Effectifs de R&D	166 310	127 662	293 972	167 765	129 675	297 440	171 564	130 981	<b>302 545</b>	
Dont chercheurs	72 023	77 419	149 442	71 717	78 632	150 349	75 390	79 374	<b>154 764</b>	
<b>Total non réparti :</b>										
DIRD		8 399	8 399		7 010	7 010		7 172	<b>7 172</b>	<b>1 093,4</b>
Effectifs de R&D		9 490	9 490		9 518	9 518		9 186	<b>9 186</b>	
Dont chercheurs		3 299	3 299		3 525	3 525		3 072	<b>3 072</b>	
<b>Total :</b>										
DIRD	113 854	68 211	182 065	115 656	70 104	185 760	122 369	71 326	<b>193 695</b>	<b>29 528,6</b>
Effectifs de R&D	166 310	137 152	303 462	167 765	139 193	306 958	171 564	140 168	<b>311 731</b>	
Dont chercheurs	72 023	80 718	152 741	71 717	82 158	153 875	75 390	82 446	<b>157 836</b>	

(1) DIRD en millions de F. (2) Effectifs de R&D et chercheurs en ETP recherche. (3) Révisé.

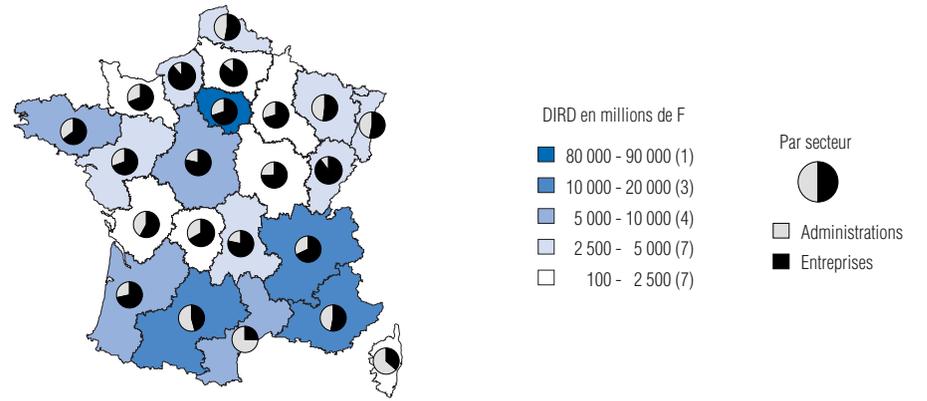
### 2 Part de l'Ile-de-France en 1999



### 3 Évolution de la part du personnel de R&D en Ile-de-France



### 4 La recherche dans les régions en 1999 : répartition de la DIRD des administrations et des entreprises



### POUR EN SAVOIR PLUS

(Références exhaustives : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

#### Sources

1 à 4 Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DPD).